This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,085,175

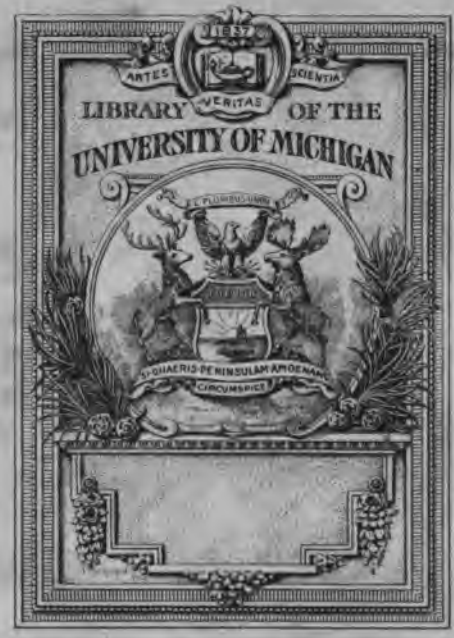
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

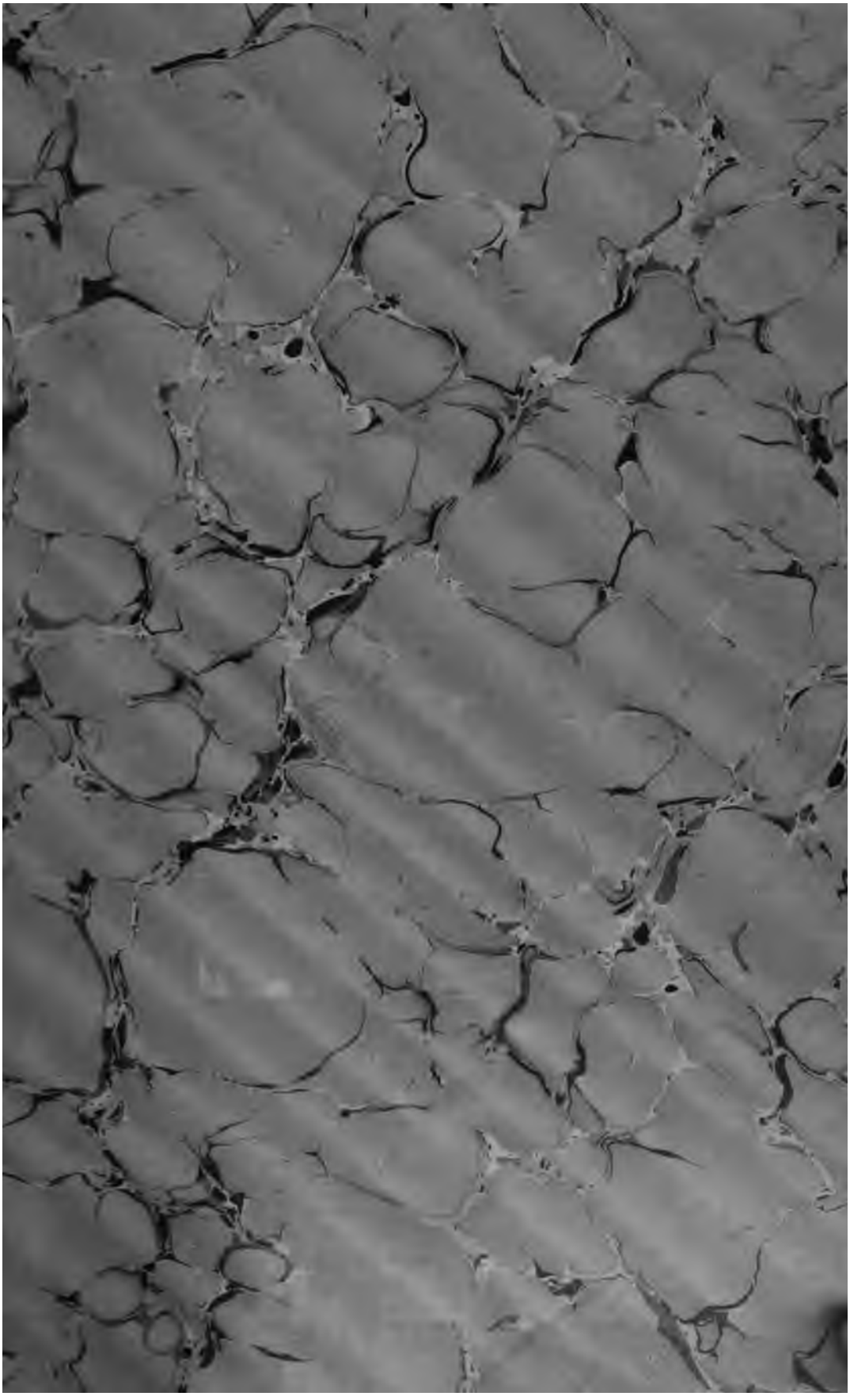

D
1
.R6

REVUE

HISTORIQUE

REVUE

HISTORIQUE

5- 7 4 1 5

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

DIX-HUITIÈME ANNÉE.

TOME CINQUANTE-DEUXIÈME

Mai-Août 1893.

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1893

SUR UNE PAGE INCOMPLÈTE

DE

L'HISTOIRE DE PORT-ROYAL

(Suite et fin.)

IV.

L'idée première était venue de Zamet : il voulait réunir trois établissements liés entre eux par les mêmes constitutions et consacrés à l'adoration perpétuelle. M. de Gondi, archevêque de Paris, aurait donné Port-Royal, M. de Bellegarde, archevêque de Sens, son abbaye du Lis, M. de Langres, son abbaye de Tart, trois monastères de l'ordre de Cîteaux[1]. Ce projet n'ayant pas abouti, un autre lui fut substitué pour fonder un établissement nouveau et unique avec la règle de saint Augustin. Angélique et Agnès, mises dans la confidence, applaudirent d'autant plus volontiers que, d'accord avec leurs compagnes, elles avaient déjà résolu d'instituer à Port-Royal l'adoration perpétuelle pendant le jour, et qu'elles allaient l'y établir bientôt même pendant la nuit[2].

Pour créer un institut nouveau, il fallait l'autorisation pontificale; l'approbation de l'archevêque de Paris n'était pas de trop, puisque c'est à Paris que se devait faire la création. On était alors en 1627, à l'heure où l'on sollicitait en cour de Rome ce changement de direction qui devait mettre Port-Royal sous la loi de l'ordinaire. M. de Gondi se montrait hostile; il poussait le roi ou le pape, peut-être tous les deux, à refuser. Une direction à

1. Bourrée, *la Vie de Mme de Courcelle*, p. 227.
2. *Relations*, etc., p. 66.

trois, nous dit-on, lui déplaisait dans son diocèse comme une violation des règles canoniques[1]. A Rome, on ne triompha que grâce à la duchesse de Longueville, qui eut, paraît-il, à poursuivre la curie de ses « grandes prières[2]. » A la cour de France, il fallut compter avec le temps et les hasards. L'affaire traîna en longueur. Le saint-siège avait cédé dès 1627[3]; Louis XIII ne céda qu'en 1630, et encore parce que l'opinion s'accrédita que si, dans la grave maladie qu'il eut à cette date, il avait échappé à la mort, c'était par la vertu du saint sacrement reçu en viatique. Trois ans perdus pour une négociation si simple, cela nous paraîtrait long. Nos pères étaient moins pressés que nous. Ils donnaient temps au temps, c'était leur mot.

On peut enfin se mettre en campagne pour l'achat d'une maison, et c'est Angélique qui est chargée du choix. Flattée sans doute d'une telle marque de confiance, elle ne dut pas faire une bien vive opposition à la préférence de Zamet pour le quartier de la cour. L'immeuble fut acheté à proximité du Louvre, dans la rue Coquillière, au plus grand bruit de Paris[4]. Les fonds étaient faits par une veuve Bardeau, qui avait légué par testament à Port-Royal 30,000 livres pour cet institut. On en dépensa 29,000[5], et l'on eut une maison bourgeoise, peu propre à une communauté : le dortoir, relégué au grenier, était très chaud en été et très froid en hiver. Aucun moyen de s'étendre que « par « des sommes immenses, et, durant les six années qu'a duré cet « institut, nulle amélioration, le roi qui s'était déclaré protecteur « et la duchesse de Longueville fondatrice n'ayant, ni l'un ni « l'autre, donné aucun argent[6]. »

Dans ce qui fut fait à cette occasion, Angélique, plus tard, blâmera tout. Sur le moment, elle n'avait blâmé que le choix du

1. Voy. Guilbert, *Mém. hist. et chronol.*, etc., t. II, part. I, p. 469.
2. *Relations*, etc., p. 66-72.
3. C'est prouvé par la bulle d'institution qui se trouve dans Bourrée, *la Vie de Mme de Courcelle*, p. 229-232.
4. Guilbert (t. II, part. I, p. 472) dit deux maisons contiguës, achetées par Angélique avec le legs Bardeau et le consentement de l'archevêque de Paris.
5. Angélique dit dans ses *Relations* (p. 75) que la maison coûta 29,000 livres, et dans son *Mémoire*, à la suite des *Relations* (p. 115), 30,000 écus. Ce dernier chiffre et le mot *écus* sont pure inadvertance. Elle dit aussi que cet achat fut fait au moyen d'emprunts pour plus des deux tiers. Elle est en contradiction avec elle-même et avec tout le monde.
6. *Relations*, etc., p. 67, 72; Besoigne, t. I, p. 160.

quartier, et son accord parfait avec son évêque pour tout le reste l'en avait aisément consolée. Zamet avait consenti à une clôture si étroite que personne ne franchît le seuil du nouvel établissement, sinon les seules fondatrices, quelques dispenses qu'on pût obtenir. Cette fois, c'est même lui qui exagère la rigueur : ne voulait-il pas, dit-on, que les filles fussent enterrées sans prêtre, pour le respect de la clôture[1] ? A tout prix, Angélique voulait aller au Saint-Sacrement, « fût-ce pour n'y pas être supé-« rieure[2]. » Supérieure, elle l'était, d'institution pontificale[3], l'archevêque de Paris ayant absolument voulu sa nomination ; mais elle savait que l'évêque de Langres lui aurait préféré sa sœur Agnès, qui était à Tart, et, faute d'Agnès, Mme de Courcelle[4] ; elle savait que, n'ayant pu obtenir ni l'une ni l'autre, il avait obtenu qu'Urbain VIII donnât, dès le début, une adjointe à la supérieure instituée. Depuis plusieurs années, disait la bulle, elle est si débile et si infirme qu'il lui est impossible de supporter les travaux et de s'acquitter exactement des fonctions nécessaires à ce nouveau monastère, si elle n'est secondée et secourue de quelque autre religieuse qui ait les qualités requises[5]. Comme il n'est nulle part ailleurs question des dispositions maladives d'Angélique, et comme rien n'en paraît dans sa vigoureuse conduite, il faut bien croire que c'était là une fiction de l'habile curie pour ménager tout ensemble l'évêque et l'archevêque. Dans ce désir qu'elle avoue d'aller à l'établissement de la rue Coquillière, la supérieure, nommée et à demi dépossédée, supportait ce déboire comme elle supportait les mauvais compliments de Zamet. — « Vous n'êtes pas, lui « disait-il, assez spirituelle pour démêler tout cela. » — « Il me « reprochoit que j'étois trop retirée, qu'on ne me connoissoit plus, « que je rebutois tous nos amis[6]. » Dans ces propos aigres-doux dominait la douceur, une douceur voulue de part et d'autre : chez Zamet pour plier devant le pape et l'archevêque de Paris ;

1. *Mém. d'Angélique,* dans *Relations,* etc., p. 115. Cf. Le Maistre, *Apologie,* 4e part., p. 3.

2. *Relations,* etc., p. 73.

3. Voy. la bulle d'institution dans Bourrée, *la Vie de Mme de Courcelle,* p. 229-232.

4. Guilbert, *Mém. hist. et chronol.,* t. II, part. I, p. 475.

5. Bulle pontificale, 15 janvier 1633, dans *la Vie de Mme de Courcelle,* p. 230.

6. *Relations,* etc., p. 73, 88; *Mém. pour servir,* etc., t. I, p. 356, 2e relation; cf. Besoigne, t. I, p. 162.

chez Angélique parce qu'elle tenait à être la vraie créatrice du nouvel institut.

Les dissentiments s'aigrirent plus vite entre les trois prélats associés pour la direction du Saint-Sacrement. « Comme il est « assez ordinaire aux gens de piété, nous dit Bourrée, d'avoir des « vues différentes[1], » ils ne purent jamais s'accommoder sur certains points. Moins de quatre mois après la bulle d'institution rendue, s'ouvrait la maison du Saint-Sacrement (8 mai 1633). Angélique y entrait, escortée des trois religieuses professes que concédait la bulle et de quatre postulantes que la bulle n'avait pas prévues, mais que l'ordinaire tolérait parce qu'elles n'étaient que postulantes[2]. Mme de Courcelle, qui eût été l'œil de Zamet, restait dehors, de par la volonté concertée de MM. de Sens et de Paris. Là-dessus, grande indignation à Tart, où l'on tient cette exclusion pour une offense à la communauté. Zamet, toujours conciliant, écrit à ces filles de ne se point mêler de cette affaire; mais le mal était fait. Les deux autres directeurs, se tenant à leur tour pour offensés, décident de renvoyer à Dijon les religieuses amenées à Paris par voie d'échange. En vain M. de Langres et Mme de Courcelle essayent-ils de parer le coup en alléguant que l'argent manque pour le voyage. L'archevêque de Paris envoie aussitôt 100 écus[3]. Une seule exception est faite en faveur de Geneviève Le Tardif, devenue abbesse de Port-Royal, sans doute pour ne pas soumettre cette maison troublée et sans tête aux hasards d'une élection[4]. Deux mois après étaient rappelées de Tart la mère Agnès et les filles de Port-Royal qui l'y avaient suivie[5]. De quel profit pouvait être pour l'œuvre commune ce retour des brebis à leur bercail réciproque? M. de Paris n'en fut pas moins mécontent de n'être qu'en tiers dans la direction[6]. M. de Sens l'était à ce point lui-même qu'il ne tardait pas

1. *La Vie de Mme de Courcelle*, p. 233.

2. On trouve les noms de ces trois professes et de ces quatre postulantes dans *Mém. pour servir*, etc., t. I, p. 508, 10e relation, et dans Besoigne, t. I, p. 160.

3. *Relations*, p. 78, note, et p. 93; Besoigne, t. I, p. 155, qui donne la date précise.

4. S'il fallait en croire Guilbert (*Mém. hist. et chronol.*, t. II, part. I, p. 483), ce qui décida le renvoi des filles de Tart, c'est qu'en l'absence d'Angélique, Geneviève Le Tardif et Mme de Courcelle bouleversaient tout à Port-Royal, dans le sens de Zamet; mais justement on garde Geneviève! Le fond de l'affaire, c'est que la discorde commence à se mettre partout.

5. Bourrée, *la Vie de Mme de Courcelle*, p. 233-235.

6. *Relations*, etc., p. 73; Besoigne, t. I, p. 162; D. Clémencet, t. I, p. 143.

à se retirer[1], et, en haine du nouvel institut, à lui susciter, comme aux collègues dont il se séparait, des difficultés nouvelles, notamment ce que les jansénistes ont appelé la tempête du chapelet secret[2]. Il y faut insister quelque peu, car c'est par là que le loup s'introduisit dans la bergerie, si tant est qu'on puisse appeler loup ce grand abbé de Saint-Cyran, en qui tant d'âmes saintes ont salué le pasteur.

Depuis quelque temps déjà, la mère Agnès avait imaginé ce qu'elle appelait un chapelet secret et expliqué par un petit écrit son idée d'approfondir à chaque article ou grain une des vertus de Jésus-Christ dans le sacrement. L'idée était bizarre, et l'écrit aussi inintelligible, selon Sainte-Beuve qui paraît y avoir jeté les yeux, qu'écrit de ce genre peut l'être[3]. Zamet, dans son zèle pour le Saint-Sacrement, avait approuvé et l'idée et l'écrit. Mais M. de Sens, au lendemain de sa rupture, et dans le feu de sa colère contre son collègue de l'épiscopat, faisait censurer comme outré, par des docteurs de Sorbonne, le factum d'Agnès, et l'envoyait à Rome, où la curie, avec sa prudence habituelle, le supprimait sans le condamner précisément. A Paris, on noircissait du papier pour et contre avec une singulière vivacité. La cour s'en mêlait. Les religieuses étaient déjà sur le point de passer pour visionnaires ou même pour sorcières. Fallait-il donc courber la tête sous l'orage[4]?

Zamet connaissait déjà et appréciait fort l'abbé de Saint-Cyran[5]. Il le savait ami des subtilités. Il pensa donc tout naturellement à jeter dans la balance le poids de l'opinion d'un homme si docte « pour protéger son honneur, » nous dit Angélique avec son exagération accoutumée[6]. Il invita donc l'abbesse à le consulter sur le point controversé. Saint-Cyran déclara le chapelet tout à fait innocent et en prit publiquement la défense[7]. Il recruta même des approbations à Louvain, notamment auprès de Jansénius, qui applaudit « à l'ivresse, disait-il, à la sainte liberté de ce « langage de l'amour[8]. » Enchanté d'un si vigoureux coup

1. *Relations*, etc., p. 86.
2. Guilbert, *Mém. hist. et chronol.*, t. II, part. I, p. 470.
3. *Port-Royal*, t. I, p. 337, l. I, ch. 12.
4. Voy. Besoigne, t. I, p. 166.
5. D. Clémencet, t. I, p. 124.
6. *Relations*, etc., p. 75.
7. *Ibid.*, p. 77.
8. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. I, p. 338, l. I, ch. 12.

d'épaule, l'évêque de Langres prit M. de Saint-Cyran en grande amitié, le pria de devenir son confesseur, et, dans son diocèse, son coadjuteur, ou, tout au moins, son successeur[1]. N'obtenant que des refus, il espéra être plus heureux en lui offrant la direction du Saint-Sacrement. Déjà il l'y avait fait entrer à titre de prédicateur, non sans remarquer que ces prédications austères avaient de bons effets sur les filles[2]. Il voulut même qu'Angélique lui montrât les constitutions de l'établissement nouveau, afin qu'il restât maître de les corriger. On était alors aux premiers jours de l'année 1635[3].

Angélique paraît avoir eu, en cette occasion, une lueur de clairvoyance. Elle aurait voulu détourner Zamet de confier à Saint-Cyran la direction, parce que « s'il remettoit les choses « à son jugement et l'obligeoit d'opiner, il lui diroit la vérité « selon sa lumière que j'appréhendois qui ne fût pas conforme à « la sienne, et qu'ainsi il se brouilleroit avec lui et le perdroit[4]. » N'ayant pas réussi à détourner la barque de cet écueil, elle persista quelque temps, nous assure-t-elle, à dire au directeur imposé « le moins qu'elle pourroit les choses qu'elle voyoit qu'il « n'approuveroit pas; » mais enfin M. de Langres l'ayant obligée de mettre sa conscience entre les mains de Saint-Cyran, elle fut contrainte de lui tout dire[5]. Jusqu'alors elle ne le connaissait pas à fond, car « il ne donnoit jamais aucune ouverture, ne s'en- « quéroit de rien et ne répondoit précisément qu'à ce qu'on lui « demandoit[6]. » Peu à peu elle le connut davantage, et il ne se bornoit pas à lui rendre des services spirituels : il lui faisait trouver de l'argent dans ses grands besoins; « mais, ajoute-t-elle, « je n'osois m'engager à lui, parce que je l'étois ailleurs[7]. » Il fallut, pour qu'elle se livrât à la puissance d'attraction qu'exerçait cet homme extraordinaire, que M. de Langres, repartant pour son diocèse, eût recommandé aux filles de lui obéir. Par respect pour un supérieur, Saint-Cyran n'avait presque pas tou-

1. Le Maistre, *Apologie*, etc., 4e part., p. 12, 13.
2. *Ibid.*, p. 5, 6, 124, 125.
3. *Ibid.*, p. 125; *Relations*, etc., p. 76.
4. *Mémoire d'Angélique*, dans *Relations*, etc., p. 114.
5. *Ibid.*
6. *Relations*, etc., p. 74. Ce que dit ici Angélique est peut-être vrai; il faut remarquer pourtant que ces *Relations* ont été écrites dans un temps où toute ligne d'une plume de Port-Royal avait pour objet l'apologie de Saint-Cyran.
7. *Relations*, etc., p. 75.

ché aux constitutions du Saint-Sacrement, quoiqu'il fût, on l'a vu, autorisé à les reviser et qu'il fût loin d'y approuver tout[1].

Déjà le charme opérait. Ravies de n'avoir que lui en face d'elles, ses pénitentes sont toutes à lui, sauf deux qui restent fidèles au prélat absent. Angélique nous fournit une preuve singulière de cette action sans pareille. Comme la chapelle donnait sur la rue, « on entendoit toutes sortes de sottises. Au début, on « en rioit et l'on ne pouvoit chanter. Sous la conduite de M. de « Saint-Cyran, les esprits devinrent si attentifs qu'on n'y prenoit « plus garde... Quand celle qui nous étoit contraire n'y étoit pas, « nous ne parlions que de notre bonheur... Je puis dire n'avoir « jamais eu tant de véritable et même de si sensible consolation « en toute ma vie et que jamais je n'avois eu tant de plaisir à me « divertir et à rire que je n'en avois alors à pleurer[2]. »

En admettant, comme l'affirma ultérieurement Angélique, que M. de Saint-Cyran, selon sa discrétion habituelle, n'en demandât jamais plus qu'on ne lui en disait, et que, « pour se débar- « rasser de lui, il n'y auroit eu qu'à le lui dire[3]; » en tenant compte des lettres à elles adressées où Zamet se félicitait d'avoir mis la main sur un tel directeur et lui renvoyait toutes les filles[4], il n'en est pas moins vrai qu' « obligée » de tout dire au guide de sa conscience, Angélique dut appeler son attention sur tout ce qui, autour d'elle, la choquait : sur cette maison si dispendieuse, si mal commode, si mal située au cœur d'un quartier brillant et bruyant, et qu'on avait voulue magnifique ainsi que l'église; sur cet habit blanc et rouge de serge et écarlate que devaient porter d'humbles filles consacrées à Dieu ; sur les austérités « en corps » devenues rares; sur la dispense de tout travail vil pour les sœurs du chœur; sur la brièveté de l'office et la suppression de la grand messe; sur l'obligation imposée aux religieuses d'être « polies et civiles ; » sur l'ordre de les instruire à bien parler, de leur apprendre les nouvelles du monde pour façonner leurs esprits, « disant que tout cela ne nuisoit point à la dévotion et « servoit pour attirer surtout les filles de la cour et de qualité, « dont il falloit tâcher de remplir la maison[5]. »

1. *Relations*, p. 76.
2. *Ibid.*, p. 82; *Mém. pour servir*, etc., t. I, p. 347, 348, 2e relation.
3. *Ibid.*, etc., p. 110, 113.
4. Lettres de juillet 1635 et janvier 1636, dans *Mém. d'Angélique*, à la suite des *Relations*, etc., p. 109, 110.
5. *Mémoire d'Angélique*, dans *Relations*, etc., p. 114, 115.

Plusieurs fois Angélique est revenue sur ce sujet, tant il lui tenait au cœur. Écoutons encore ces plaintes dont elle remplissait l'oreille de Saint-Cyran : « Cet évêque paroissoit d'abord « tout mort au monde. Il crut ensuite que la nouvelle maison « ne pourroit s'accroître sans faire beaucoup d'amis et avoir des « filles de condition et riches. Il fit faire des constitutions, les « unes bonnes, les autres mauvaises. Il vouloit que l'habit fût « beau et auguste, de belle serge blanche, qu'on eût de grands « manteaux traînants, un scapulaire rouge de belle écarlate, de « beau linge, que l'église fût magnifique et toutes choses dans « un grand ajustement et propreté[1], qu'on y dît matines le soir à « huit heures et que tout y fût si doux et si agréable qu'elle ne fît « point peur aux filles de la cour, au reste que les filles fussent « polies, civiles et d'une dévotion agréable[2]. »

Tel que l'on connaît Saint-Cyran, austère et sombre, circonspect et âpre, « ne se poussant pas en avant de lui-même volon- « tiers, mais, une fois entré dans une affaire où on l'avait poussé, « ne lâchant plus[3], » il ne pouvait qu'abonder dans le sens d'Angélique. Déjà il s'était élevé contre le conseil de Zamet de n'admettre que des filles riches qui éteindraient les dettes de Port-Royal. « Ce n'est pas les filles riches, disait-il, qui doivent payer « vos dettes, mais Dieu[4]. » Ainsi les paysans de Munster se jetant à genoux au lieu de marcher à l'ennemi, et attendant le secours de milices célestes. Dès lors, que devait-il faire ? S'éloigner, puisqu'il ne partageait pas les vues du supérieur ? Au point de vue mondain, c'eût été le plus sage ; mais le zèle religieux s'y opposait. Il travailla donc, sans plus de retard, et sans aucun relâche, à ramener le Saint-Sacrement dans les voies d'une excessive rigueur. L'effort ne dut pas être grand quant au nombre des prosélytes, car la plupart des religieuses se sentaient entraînées dans le sens de leur supérieure et de leur confesseur. Ce n'est pas au confessionnal seulement et en secret que Saint-Cyran les gagnait, c'est en chaire : « Nous reconnûmes, écrit Angélique, « *par les sermons* de M. de Saint-Cyran combien ces choses

1. Nous avons déjà cité ces deux mots « ajustement et propreté » au vol. précédent, p. 271. En citant ce passage, Sainte-Beuve a cru devoir les supprimer.

2. *Relations*, etc., p. 72, 73; *Mém. pour servir*, etc., t. I, p. 337, 2e relation. Cf. Besoigne, t. I, p. 162.

3. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. I, p. 338, l. I, ch. 12.

4. *Relations de plusieurs entretiens*, etc., dans le vol. des *Relations*, etc., p. 154.

« étoient contraires à l'Évangile et même aux premières pensées « que M. de Langres avoit eues de cette institution[1]. » La communauté décida « de se conformer aux premiers desseins de l'in- « stituteur[2], » forme polie pour en appeler de Philippe ivre à Philippe à jeun, car la mère poursuit : « Nous séparant de tout ce « qui étoit survenu de contraire, ce qui nous obligea à un chan- « gement de mœurs qui déplut à M. de Langres[3]. »

M. de Langres supportait tout, sinon sans impatience, du moins de sa ferme volonté, par esprit de conciliation : il continuait à couvrir Saint-Cyran d'éloges dont les amis de celui-ci ont singulièrement abusé plus tard contre le prélat devenu un adversaire. S'il a dit un jour à ce rigoureux directeur : « Vous n'êtes « point sévère, vous aimez la vérité[4]; » si, presqu'au dernier jour, le 20 janvier 1636, alors qu'ils sont déjà à peu près brouillés, il écrit, en lui renvoyant une fille qui veut entrer au Saint-Sacrement : « Avec son approbation, je ne vois nul sujet de « craindre; sa lumière est si bonne et si nette qu'en peu de temps « il jugera de sa vocation[5]; » ce n'est pas là sans doute qu'on trouvera sujet de voir en lui un homme méchant ou violent. C'est lui qui reste dans la juste mesure avec les Pères Condren et Seguenot, de l'Oratoire, qui avaient, eux aussi, leur part dans la direction spirituelle du Saint-Sacrement, à distance égale de la complaisance des Jésuites et des exigences de Port-Royal. On lui prête ce mot : « Dieu m'a donné cet homme (Saint-Cyran) pour « être mon bourreau, car il m'a fait connaître la vérité par lui et « je n'ai pas la force de le suivre, cela me tue[6]. » Tenons le propos pour véritable, il pourrait bien n'être qu'une boutade, et qui prouverait tout au moins que Zamet n'était pas résolu aux voies de la mollesse, qu'il ne se montrait rétif qu'aux voies de la dureté. Entre lui et Saint-Cyran il n'y avait, on peut l'affirmer, aucun antagonisme radical. Ils auraient pu encore s'entendre, si deux femmes ne les avaient divisés. Nous connaissons l'une, la terrible Angélique; le moment est venu de faire connaissance avec l'autre.

1. *Mémoire d'Angélique*, dans *Relations*, p. 115.
2. *Ibid.*, p. 116.
3. *Mémoire d'Angélique*, dans *Relations*, etc., p. 116.
4. Ant. Le Maistre, *Apologie*, 4e partie, p. 114.
5. *Ibid.*, p. 126.
6. Voy. Besoigne, t. I, p. 187.

Angélique l'a signalée à notre animadversion dans un passage cité plus haut : « Quand celle qui nous étoit contraire n'y étoit « pas, nous ne parlions que de notre bonheur[1]. » C'était une fille envoyée de Dijon à Port-Royal pour s'y former, et qui avait passé à la maison du Saint-Sacrement, en qualité de postulante, avec une ou deux autres, qui restaient fort attachées à Zamet et pour qui Zamet, sans doute, on ne sait pour quel motif ou quel prétexte, avait obtenu grâce dans le rapatriement forcé. Ces deux ou trois filles passaient pour « ne pouvoir souffrir que leurs com- « pagnes venues de Port-Royal pratiquassent leur règle avec « plus d'exactitude et d'austérité qu'auparavant[2]. » Le Maistre porte à trois ou quatre le nombre de ces opposantes[3] : mais il n'y en a qu'une qui compte, « celle qui nous étoit contraire, » comme dit Angélique, et devant qui les autres se croyaient tenues à dissimuler.

L'évêque de Langres, dans son diocèse, avait assisté, au lit de mort, une dame de Foissy de Chamesson, veuve du baron d'Oures en Champagne, qui laissait après elle une fille sans soutien[4]. Dans sa charité, il prit soin de cette enfant. Sur le désir qu'elle marqua de prendre le voile, il la fit chanoinesse de Remiremont[5]. C'est lui qui l'envoya à Port-Royal, bien avant qu'il fût question de l'institut du Saint-Sacrement[6]. Cette fille, en quelque sorte adoptive de M. Zamet, ne nous a guère été connue jusqu'à présent que par les auteurs de Port-Royal. Ils en disent du mal, cela va de soi, mais le mal qu'ils en disent est fort mêlé de bien. Si c'est à l'honneur de leur droiture, il faut admettre aussi que c'est un hommage rendu à la vérité.

Fille de condition, comme on disait, sœur Anne de Jésus de Foissy de Chamesson était fort bien faite, de beaucoup d'esprit, sachant parler et entretenir son monde[7]. « Elle avoit assez d'agré-

1. Voy. plus haut, p. 7. *Relations*, etc., p. 82; *Mém. pour servir*, etc., t. I, p. 348, 2e relation.

2. Ant. Le Maistre, *Apologie*, etc., 4e part., p. 111, 112.

3. *Ibid.*

4. Sainte-Beuve a lu ce nom dans Besoigne et dans Clémencet. Comment le passe-t-il sous silence ? Comment, lui si fin, n'a-t-il pas vu qu'il touchait là une corde sensible ?

5. Nous ne voyons pas bien à quel moment Mlle de Chamesson devint chanoinesse; mais Besoigne (t. I, p. 161) la dit telle dès qu'il prononce son nom, et il n'était point rare alors qu'on devînt titulaire d'un bénéfice avant l'âge.

6. *Relations*, etc., p. 87.

7. Besoigne, t. I, p. 161.

« ments, assez d'adresse et de facilité à discourir pour se faire esti-
« mer et persuader ce qu'elle désiroit[1]. » La mère Angélique déclare qu'elle « fit paroistre une grande dévotion pour la prière et « pour les austérités du corps, quoiqu'elle fût fort foible et mala-
« dive; mais elle étoit peu uniforme dans la vraie mortification, en « faisant plus en santé qu'elle ne pouvoit et cherchant en mala-
« die plus de délicatesse qu'il ne falloit. Elle avoit d'ailleurs l'es-
« prit fort élevé et fort sensible, qui néanmoins se reprenoit « quelquefois bien humblement[2]. » Antoine Le Maistre parle aussi, quelques années plus tard, de Mlle de Chamesson sans la maltraiter. Le seul reproche qu'il lui fasse, c'est qu'elle n'avait pas la vocation de passer sa vie dans un cloître[3]. En cela il n'est que l'écho de Saint-Cyran, qui dit sèchement lui-même, dans un de ses interrogatoires : « Elle avoit toutes les qualités que peut « avoir une fille bien née, mais n'avoit pas celles qui sont néces-
« saires pour être religieuse dans une maison portant le titre de « Saint-Sacrement[4]. »

Ses défauts, — elle en avait comme tout le monde, — se ramènent à un seul : son esprit très réel paraissait « peu solide « et altier[5]. » Par ces mots « peu solide » entendez mobile, changeant, susceptible de haut et de bas, passionné, essentiellement féminin. Quand M. Zamet la voulut confier à M. de Saint-Cyran, elle prétendit, en enfant gâtée, que c'était pour se défaire d'elle, et elle bouda. Ses bouderies avec M. de Langres, nous dit Angélique, étaient fréquentes[6]. Mais le prélat, qui lui servait de père, ne l'en aimait pas moins, n'avait pas en elle moins de confiance.

1. *Mém. pour servir*, etc., t. I, p. 569, 10e relation; t. III, 1737, *Établissement du nouvel institut du Saint-Sacrement, écrit par la mère Magdelaine de Sainte-Agnès de Ligny*. La mère de Ligny ne fait le plus souvent que reproduire le texte des *Relations* d'Angélique.

2. *Relations*, etc., p. 87. On retrouve ce portrait presque dans les mêmes termes aux *Mémoires de la mère Angélique pour servir d'éclaircissement contre celui de M. de Langres*, dans *Relations*, etc., p. 110, et dans *Mém. pour servir*, etc., t. I, p. 354, 2e relation.

3. *Apologie*, etc., 4e part., p. 4.

4. *Interrogatoire que M. Lescot fit subir à M. l'abbé de Saint-Cyran au bois de Vincennes dans le cours du mois de mai* 1639. C'est la deuxième pièce du volume intitulé : *Recueil de plusieurs pièces pour servir à l'histoire de Port-Royal, ou supplément aux Mémoires de MM. Fontaine, Lancelot et Du Fossé*. Utrecht, in-12, 1740. Bibl. de l'Institut, T 153^v^.

5. Besoigne, t. I, p. 161.

6. *Mém. d'Angélique*, dans *Relations*, p. 116.

Il l'employait pour ses commissions et ne s'en cachait pas, tout en niant, non sans quelque candeur, qu'elle se mêlât de l'administration de son diocèse, et qu'elle fût, comme on disait assez malicieusement, « sa suffragante[1]. » Quand il eut conçu le dessein d'instituer la maison et l'ordre du Saint-Sacrement, son désir était que cette intime confidente en devînt la supérieure, car il la jugeait « capable d'entretenir les princesses, » et, ce désir, Angélique déclare qu'elle ne l'ignorait pas[2].

Mlle de Chamesson fut-elle pour quelque chose dans l'inébranlable résolution de l'archevêque de Paris à vouloir Angélique? C'est ce qu'on ne saurait dire. Mais il serait difficile de ne pas donner raison sur ce point à M. de Gondi : la mère Angélique avait, bien plus que la sœur Anne de Jésus, la maturité nécessaire à ces hautes fonctions. Vaincu par la volonté de son supérieur hiérarchique, M. de Langres exigea du moins que « sa « fille, » comme l'appelle Angélique[3], fût admise au Saint-Sacrement en qualité de postulante, et elle fut en effet une des quatre qui y entrèrent à ce titre[4]. Qu'il se contentât pour elle et qu'elle se contentât elle-même d'un rang si modeste, après en avoir espéré un si glorieux, c'est ce qu'on aurait peine à comprendre si l'on ne croyait entrevoir que c'était là un poste de dévouement et peut-être aussi un poste d'attente : il semble bien probable que leur but secret était de surveiller Angélique, et, s'il devenait possible, de la supplanter. Il y avait du chemin à faire, car il fallait d'abord que Mlle de Chamesson, de postulante, devînt professe; mais on pouvait marcher vite. Dans le principe, Angélique soupçonna-t-elle le complot? On en peut douter, puisqu'elle permettait bientôt à sa jeune rivale de devenir maîtresse des novices et des pensionnaires, de prendre part ainsi à toutes les affaires de la maison[5]. Pour entretenir bon ménage avec Zamet, la mère se voyait obligée de « la traiter avec une entière confiance et je puis « dire avec quelque respect, puisque cela alloit jusqu'à ne lui « point donner de compagne au parloir[6]. » C'était là une com-

1. Bourrée, *Vie de Zamet*, p. 440-443.
2. *Mém. d'Angélique*, dans *Relations*, p. 112, 113.
3. *Ibid.*, p. 109.
4. Voy. plus haut la note 2 de la p. 4.
5. *Relations, etc.*, p. 88 : *Mém. pour servir, etc.*, t. III, 1737, *Établissement du nouvel institut du Saint-Sacrement écrit par la mère de Ligny*, p. 229; Guilbert, *Mém. hist. et chronol.*, t. II, part. I, p. 482.
6. *Mém. pour servir, etc.*, t. I, p. 551, 10e relation.

plaisance blâmable, si la règle était que les sœurs n'y allassent pas seules; mais que ne fait-on pas par amour de la domination!

Les conséquences étaient aisées à prévoir. Suspecte d'espionnage en sa qualité de confidente du supérieur, mais plus portée par tempérament à la guerre ouverte qu'aux embûches tortueuses, sœur Anne de Jésus prenait le verbe haut avec toutes, même avec l'abbesse, à qui elle osait un jour demander pourquoi l'on avait acheté, sans lui en parler, un pot de terre[1]. Les religieuses en étaient tout émues, jusqu'à dire qu'elles ne pourraient demeurer dans la maison, si cette personne impérieuse y demeurait elle-même. Son humeur contredisante s'attaquait jusqu'à M. de Langres[2]. « Je m'apercevois bien, écrit Angélique, qu'il n'étoit « pas satisfait par les discours de sa fille. » Il lui échappa même de dire qu'elle était un esprit fâcheux[3].

Cet esprit fâcheux, toutefois, et « qui troubloit seul la paix et « union du Saint-Sacrement[4], » était loin de déplaire à tout le monde. La duchesse de Longueville avait beaucoup d'affection pour sœur Anne de Jésus, soit à cause du prélat, soit surtout « parce que cette fille, qu'il avoit toujours fait agir comme la plus « capable du monastère, avoit coutume de l'entretenir lorsqu'elle « y venoit, ce qu'elle faisoit avec toutes les complaisances et les « agréments que l'esprit du monde peut inspirer à une personne « qui n'y a pas encore renoncé[5]. » Un si solide point d'appui n'était pas pour la rendre plus malléable, et il fallait qu'elle le fût dans une certaine mesure pour pouvoir être acceptée des religieuses à qui Zamet rêvait de l'imposer comme supérieure. Que faire pour l'assouplir? L'idée vint à son protecteur de la jeter en qualité de pénitente aux pieds de Saint-Cyran.

Trop intelligente pour ne pas être frappée, quand tout le monde l'était, de ce qui mettait un tel directeur si fort au-dessus de tous les autres, Mlle de Chamesson l'admirait, disait que c'était un homme tout divin. Et, lorsqu'elle surprit les premières marques d'un refroidissement entre lui et M. de Langres, elle en témoigna

1. *Mémoire pour servir*, etc., p. 551, 552; *Mém. d'Angélique*, dans *Relations*, etc., p. 112; Besoigne, t. I, p. 161, 162.
2. *Mém. d'Angélique*, dans *Relations*, etc., p. 112.
3. *Ibid.*, p. 109.
4. *Mém. pour servir*, etc., t. I, p. 551, 10e relation.
5. *Mém. pour servir*, etc., t. III, 1737, *Établissement du nouvel institut*, etc., p. 229.

une grande douleur[1]. Dans son exaltation nouvelle, elle voulait s'humilier; elle regrettait qu'en la nommant maîtresse des novices et des pensionnaires on l'eût mise hors de sa place de postulante. Saint-Cyran l'encourage dans ces sentiments, et elle demande à être déchargée. Angélique saisit la balle au bond, et, après avoir par prudence consulté Zamet, obtenu son assentiment, elle retire à sœur Anne ses pouvoirs de maîtresse. « Je me doute bien, » écrit la pénétrante supérieure, « qu'elle avoit peine qu'on la prît « au mot. » Et, en effet, à peine est-elle redevenue postulante qu'elle s'indigne : « Quand j'ai demandé, dit-elle, d'être déchargée, on ne me l'a pas accordé, et à cette heure on le fait avec « honte[2]. » En quoi consistait le mauvais procédé dont elle se plaint? On ne l'entrevoit que dans le retard mis à lui donner satisfaction.

Quoi qu'il en soit, elle entra dans une si méchante humeur qu'elle ne voulut plus voir M. de Saint-Cyran en particulier, et qu'elle cessa même d'écrire à son père adoptif : elle lui gardait rancune « de ce qu'il eût si facilement permis qu'on la fît rentrer « dans l'ordre commun. C'étoit un chagrin pitoyable. Toute la « maison en souffrit avec une grande patience, sans faire semblant de voir ses contradictions[3]. » Aux observations de ses compagnes qui s'étonnaient qu'elle supportât ce ton altier et querelleur, la mère Angélique répondait : « C'est une croix que « Dieu m'a donnée, il faut que je la porte[4]. » Telles sont les paroles chrétiennes que lui prête un historien de Port-Royal; mais elle en disait d'autres moins résignées et plus certaines, car c'est elle-même qui les fait connaître : « Elle est dans un grand « aveuglement, il faut redoubler de charité en son endroit. Ne « vous mettez pas en peine, elle ne demeurera pas, mais ce ne « sera pas moi qui la mettrai dehors[5]. »

Il ne faut pas s'y tromper, ce n'est point là un mot en l'air. Angélique a d'ores et déjà ses plans arrêtés, elle tient en mains les fils de la machination. Déjà, pour se donner des armes, elle usait de son droit en ouvrant les lettres suspectes[6], secondée par

1. *Mém. d'Angélique*, dans *Relations*, etc., p. 112; Besoigne, t. I, p. 175, 176.
2. *Relations*, p. 88; *Mém. d'Angélique*, dans *Relations*, p. 117.
3. *Relations*, etc., p. 88; *Mém. d'Angélique*, dans *Relations*, p. 117; *Mém. pour servir*, etc., t. I, p. 552, 10e relation; Besoigne, t. I, p. 175.
4. Besoigne, t. I, p. 169.
5. *Mém. pour servir*, etc., t. I, p. 552, 10e relation.
6. *Mém. d'Angélique*, dans *Relations*, etc., p. 109.

ses fidèles qui les lui remettaient ou les lui signalaient. « Les « filles du Saint-Sacrement, dit Saint-Cyran dans un de ses « interrogatoires, surprirent quantité de lettres que ladite demoi- « selle écrivoit en particulier et sans permission, qui découvrirent « plusieurs menées secrètes qu'elle faisoit pour s'autoriser en « ladite maison[1]. » Voilà Mlle de Chamesson outrée. Elle reprend avec Zamet sa correspondance interrompue, elle lui rapporte qu'elle tient de la duchesse de Longueville que Mme de Pontcarré lui a dit qu'il n'a plus de crédit dans la maison, qu'il n'y est plus que le chapelain de M. de Saint-Cyran[2]. Ces commérages dans le goût du sexe piquent au jeu l'évêque de Langres et le ramènent à Paris. Dans les entretiens qu'il a avec « sa fille, » il la blâme encore : « Je le voyois toujours chagrin au sortir d'avec elle, » écrit Angélique, « parce que ce n'étoit que des mécontentements « dont cette fille l'entretenoit pour l'ordinaire ; » mais un jour, après trois heures de tête à tête entre Mlle de Chamesson et M. de Langres, elle remarque que celui-ci est « tout gai ; » elle s'entend dire par lui « qu'il n'a jamais trouvé sœur Anne de Jésus si « raisonnable que ce jour-là, qu'il y avoit longtemps qu'il n'avoit « passé un temps si agréablement que celui qu'il avoit employé « à son entretien, et, depuis ce jour-là, qui fut un peu après « Pâques 1635, commencèrent leurs secrets[3]. »

Ici, en vérité, l'on craint de comprendre. Faut-il ou non voir là une insinuation perfide sur les mœurs de Zamet et de « sa fille ? » Angélique est revenue au moins deux fois, dans deux relations différentes, sur ce fait d'une transformation presque soudaine chez l'évêque, c'est-à-dire après trois heures de conversation. Ce temps si agréablement passé, cette gaieté, ne sont-ce pas des mots à double entente ? Ce qui porterait à le croire, c'est qu'Antoine Le Maistre en a de son côté : il y a, dit-il, certaines choses dont il se taira pour ne pas porter atteinte à l'honneur de M. de Langres[4]. On est sans armes contre ces demi-silences, contre ces

1. *Interrogatoire de M. de Saint-Cyran*, dans *Recueil de plusieurs pièces*, etc., p. 46.

2. *Mém. d'Angélique*, dans *Relations*, etc., p. 109.

3. *Mém. d'Angélique*, dans *Relations*, etc., p. 116. Cf. *Relations*, etc., p. 88, où les mêmes choses sont dites en termes moins expressifs. Voy. aussi Besoigne, t. I, p. 176.

4. Voici le texte exact : « Tous ceux qui honorent particulièrement la mémoire de M. de Saint-Cyran me pardonneront si je ne représente point en public des choses qui ne se sont passées qu'en secret, et si, rendant ce que je

réticences plus compromettantes que des accusations ouvertes qu'on peut démentir et réfuter.

Dès ce moment, au rapport d'Angélique, tout parut changé dans la maison du Saint-Sacrement. Tous les changements que « cet évêque » avait approuvés dans ses entretiens avec la supérieure, Mlle de Chamesson les lui faisait voir d'un autre œil[1]. Elle refroidissait pour M. de Saint-Cyran l'évêque de Langres et la duchesse de Longueville. M. Zamet ne venait plus guère dans la maison, ce qui serait presque une réponse aux méchants propos; mais, quand il y venait, il n'y demandait que « sa Philo-« thée, sœur Anne de Jésus, avec qui il passoit des heures à con-« verser[2]. » S'il voit encore la mère Angélique, c'est par pure bienséance ou pour lui faire des reproches, notamment sur son goût pour la retraite, qui écarte tous les amis. Aux anciens griefs, qui remontent à la surface, s'en ajoutent même de nouveaux; celui-ci par exemple que la mère s'est donné le tort de faire la leçon à des hommes, à des prêtres. Angélique reconnaît avoir commis par là une grande faute et déclare qu'elle s'en est confessée[3]. Entre eux il n'y a bientôt plus que des rapports officiels. « Nous étions, écrit-elle, en grande froideur, et il ne me contre-« disoit plus, sachant que je prenois conseil avant que de lui « demander les choses[4]. » Prendre conseil de qui, si ce n'est de Saint-Cyran? Mlle de Chamesson n'avait donc pas tort quand elle disait que M. de Saint-Cyran rabaissait M. Zamet. Nous en avons de sa rivale l'aveu dénué d'artifice.

Pourrait-on éliminer l'évêque? Ce n'était pas chose aisée, car il avait créé l'établissement, Angélique était engagée envers lui, et M. de Saint-Cyran ne se voyait pas encore en position de lui succéder comme supérieur. Ce n'était peut-être pas non plus chose utile, car on tomberait aux mains de l'archevêque de Paris, allié peu commode qui, depuis trois années, ne cessait de tracasser les filles, ne leur permettant d'aller au chœur que pour l'office et s'opposant à ce qu'elles donnassent l'habit à aucune postu-

dois à la justification de M. de Saint-Cyran, j'épargne avec soin dans tout le reste l'honneur de M. de Langres. » (*Apologie*, etc., 4e part., p. 30, 31.) Ailleurs, Le Maistre reproduit cette insinuation en d'autres termes.

1. *Mém. d'Angélique*, dans *Relations*, etc., p. 117.
2. Besoigne, t. I, p. 176.
3. *Relations*, etc., p. 88, 90; Besoigne, t. I, p. 176.
4. *Ibid.*, p. 97.

lante[1]. Mais la fille et la sœur des Arnauld était une forte tête, capable d'invention et de combinaisons savantes. Dès novembre 1635 son plan est arrêté. « Je m'avisai, écrit-elle, qu'il falloit « que par personne interposée je fisse persuader à M. de Paris « de m'ôter de ce monastère[2]. » Ce qu'elle demande, c'est de retourner à Port-Royal, et nullement comme abbesse ni prieure. Elle sait bien que, simple religieuse, elle y mènera tout : de loin elle en était l'âme; la mère Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny nous apprend que l'abbesse de Port-Royal, Geneviève Le Tardif, « lui rendoit compte (à Angélique) de tout et prenoit ses avis, « chacune de nous lui écrivant dans ses besoins et recevant ses « réponses[3]. » Que sera-ce donc de près? D'autant plus que tout est prévu. Pour la remplacer au poste qu'elle veut quitter, Angélique propose cette même Geneviève, qui, étant libre de tout engagement envers M. Zamet, pourra remettre la maison du Saint-Sacrement aux mains de l'archevêque. Comment M. Zamet prendrait-il en défiance une fille venue de Tart? Il ne pouvait savoir qu'on l'avait secrètement gagnée. Autre finesse du plan : on obtiendra de lui qu'il rappelle Agnès de Tart à Port-Royal : il n'y saurait répugner, la sachant dévouée, comme elle l'était, à sa personne[4]. Une fois rentrée au bercail, Agnès sera faite prieure avant que Geneviève s'éloigne, et, après le départ de Geneviève pour la rue Coquillière, elle la remplacera comme abbesse à Port-Royal, ce qui donnera les coudées franches à Angélique pour gouverner sous le nom de sa sœur, dont le caractère doux pliait toujours sous son caractère impérieux[5]. Six jours suffirent pour détacher Agnès de Zamet. Angélique l'avait fait travailler et elle l'avoue, mais sans dire par qui. C'était sans nul doute par l'abbé de Saint-Cyran[6]. C'est à lui qu'elle avait soumis le chef-d'œuvre de combinaison que nous venons de résumer. Si elle en reven-

1. *Relations*, etc., p. 86.

2. *Mém. pour servir*, etc., t. I, p. 356, 2e relation.

3. *Relation de la conduite de la mère Angélique dans la première maison du Saint-Sacrement, par la mère Magdelaine de Sainte-Agnès de Ligny*, dans *Mém. pour servir*, etc., t. I, p. 579, 10e relation.

4. Ant. Le Maistre, *Apologie*, etc., 4e part., p. 113.

5. *Relations*, etc., p. 99. Le Maistre (*Apol.*, 4e part., p. 113) remarque que Zamet, dans son Mémoire à Richelieu, ne nomme point Agnès, qu'il n'avait garde de confondre avec son altière sœur. Il ne la nomme pas, il dit « sa sœur. » Voy. § 9.

6. *Relations*, etc., p. 97, 98.

dique fièrement l'initiative, elle tient à dire que son conseil accoutumé, « après quelques surséances, » se rendit à son avis et la laissa faire[1]. Agnès, avec cinq autres religieuses, était de retour le 20 novembre 1635[2].

Il fallut encore près de trois mois pour aboutir. Après ce premier succès, le succès total était au prix d'une grande discrétion. M. de Langres pouvait susciter des obstacles. Il était impossible de tenir toutes les filles en dehors du secret et l'on devait craindre de leur affection qu'elles voulussent garder leur mère. Il fallut les exhorter continuellement au silence, les préparer à la résignation[3]. Au demeurant, tout se passa sans encombre ni scandale, ayant été fort bien concerté. Le 10 février 1636, arriva au Saint-Sacrement un grand vicaire de l'archevêché avec l'abbesse de Port-Royal, Geneviève Le Tardif. Angélique se tenait à la porte, prête à partir. L'exécution fut à la hauteur du plan. Il y avait chez cette femme, sous la bure et sous le voile, la science du tacticien et la décision du général.

La merveille, c'est que tout le monde était content, même les vaincus, qui ne pressentaient pas l'étendue de leur défaite. L'évêque de Langres était ravi : il espérait mieux de Geneviève, une ancienne de Tart, que de cette Angélique dont les lettres et les discours de Mlle de Chamesson avaient mis en relief, à ses yeux, le caractère et les défauts[4]. Mlle de Chamesson nageait dans la joie, pensant qu'elle trouverait la nouvelle supérieure mieux disposée que l'ancienne à l'écouter et lui obéir[5]. Tous les deux, après s'être longuement concertés, ils appellent « la petite mère, » lui font mille caresses, vont partout disant que d'elle ils s'accommoderont fort bien[6]. Il suffit en effet de quelques jours pour que sœur Anne de Jésus se rendît maîtresse de la maison[7].

Dès lors que faire, sinon en chasser sœur Anne de Jésus? C'était pour Angélique la pensée de derrière la tête; mais il fallait gagner Geneviève. Cette mère avait beau être « très ver- « tueuse, » on ne pouvait se flatter de la décider à un coup d'éclat

1. *Mém. d'Angélique*, dans *Relations*, etc., p. 118.
2. Le Maistre, *Apol.*, etc., 4e part., p. 113.
3. *Mém. pour servir*, etc., t. I, p. 562, 10e relation.
4. *Mém. d'Angélique*, dans *Relations*, etc., p. 118, 119.
5. *Relations*, etc., p. 91.
6. *Mém. pour servir*, etc., t. I, p. 565, 10e relation.
7. *Relations*, etc., p. 91; *Mém. pour servir*, etc., t. III, 1737, *Établissement du nouvel institut.*

que lorsqu'elle aurait « reconnu les humeurs de la fille et qu'elle « étoit née pour commander, non pour obéir[1]. » Ce fut bientôt chose faite. Après la mainmise des premiers jours par une personne qui n'y avait aucun droit, la nouvelle supérieure, stylée comme elle l'était, ne put que supporter mal la subordination où l'on prétendait la tenir. Elle n'eut rien de plus pressé que de dénoncer à M. de Langres « sa fille, » comme n'ayant pas une vraie vocation. C'était un congé en forme polie. Zamet, consterné à l'égal de Mlle de Chamesson, lui conseille de se jeter aux pieds de la mère, de se soumettre à tout pour qu'on la garde; il invite la mère elle-même à se contenter de ces promesses, et il en obtient cette réponse qu'elle fera le possible pour garder sa postulante[2].

L'orage pouvait paraître dissipé. Saint-Cyran affirme, en effet, que, de son côté, il exhortait Geneviève Le Tardif à ne pas rester ferme en son dessein d'expulsion, si propre à offenser extrêmement M. de Langres. Il ajoutait qu'en tout cas c'était trop tôt, que sœur Anne de Jésus pourrait sortir d'elle-même, et qu'elle l'eût déjà fait, si M. de Langres ne l'avait retenue[3]. Comme on serait tenté de croire qu'Angélique, en faisant ces déclarations, avait moins souci de la vérité que de dégager la responsabilité de son directeur, il convient de dire ici que ce directeur, dans un de ses interrogatoires, l'a dégagée lui-même, et qu'il nie formellement « avoir rien contribué au refus de ladite demoiselle[4]. »

Mais, de Port-Royal, Angélique veillait. Sa trame est détruite ou compromise? Elle l'ourdit à nouveau avec plus de force. Sur son conseil, Geneviève, « car elle avoit su les intentions de la « mère Angélique, » écrit celle-ci, revient sur ses promesses[5]. Elle avait promis de faire ce qu'elle pourrait pour garder cette fille, « sa conscience ne lui permit pas de tenir sa parole[6], » un mot bien féminin, plus jésuitique que janséniste, et bon à retenir. C'est donc sous l'impulsion d'Angélique, plus tard hautement reconnue, que la nouvelle supérieure osa ce que n'avait jamais

1. *Relations*, etc., p. 91; *Mém. d'Angélique*, dans *Relations*, etc., p. 119.
2. *Mém. d'Angélique*, dans *Relations*, p. 120.
3. *Ibid.*, p. 119, 120.
4. *Interrogatoire de M. de Saint-Cyran*, dans *Recueil de plusieurs pièces*, etc., p. 47.
5. *Mém. pour servir*, etc., t. I, p. 565, 10e relation.
6. *Mém. d'Angélique*, dans *Relations*, etc., p. 120.

voulu faire l'ancienne : quand sœur Anne de Jésus est appelée au parloir, elle l'y fait escorter par une compagne qui n'est qu'une surveillante de ses paroles et de ses actes. C'était, nous dit encore Angélique, la règle commune; mais elle en voulait être exempte[1]. Si elle avait tort, ce que nous ne faisons aucune difficulté d'admettre, on se demande seulement pourquoi sa rigoureuse supérieure avait cédé sur ce point pendant toute la durée de son séjour au Saint-Sacrement. Mlle de Chamesson, offensée de cette nouveauté, s'emporte au parloir, fait éclater son mécontentement et « le dégoût qu'elle avoit de l'assujettissement de la religion. » Devant l'importun témoin qu'on lui impose, elle refuse de parler à la demoiselle qui l'est venue voir; elle sort tout émue, continuant d'exhaler ses plaintes devant les sœurs qu'elle rencontre sur son chemin, portant ces plaintes jusqu'à la mère Geneviève, lui opposant la mère Angélique, qui jamais n'avait rien fait de pareil. Geneviève, sans découvrir la main qui frappait le coup et lui pouvait fournir une réplique victorieuse, répond sèchement que la mère Angélique a trop toléré et qu'elle-même n'est pas résolue à en faire autant[2].

Sur ce propos, son interlocutrice, « qui avoit un grand cou-« rage[3], » coupe court aux instances et aux prières. Elle avertit par lettres M. de Langres, qui était dans son diocèse, et Mme de Longueville. La duchesse aussitôt courut au Saint-Sacrement. Sans en franchir le seuil, qu'elle ne franchit plus jamais, elle en retira sa jeune amie, avec une converse de Tart, et, dit Angélique pour conclure, la maison demeura en paix[4]. M. Zamet accourut en hâte à Paris; mais il n'y arriva pas en temps utile pour rajuster encore une fois les choses, et, imitant la duchesse de Longueville, il se désintéressa désormais comme elle de son cher institut (août ou septembre 1636), car il y voyait tous ses desseins ruinés[5].

1. *Mém. pour servir*, etc., t. I, p. 565, 10e relation.

2. *Relations*, p. 91, 92; *Mém. pour servir*, etc., t. I, p. 566, 10e relation; t. III, 1737, *Établissement du nouvel institut*, p. 230.

3. *Relations*, etc., p. 92.

4. *Ibid.*

5. *Mém. d'Angélique*, dans *Relations*, etc., p. 120; *Interrogatoire de M. de Saint-Cyran*, dans *Recueil de plusieurs pièces*, etc., p. 46; *Mém. pour servir*, etc., t. I, p. 566, 10e relation; Ant. Le Maistre, *Apologie*, etc., 4e part., p. 108-111; Besoigne, t. I, p. 179. — Arrivée à ce point, Angélique dit qu'elle n'ajoutera rien sur ce qui s'est passé depuis, ne le sachant pas avec certitude; mais,

V.

S'il fallait en croire l'abbé de Saint-Cyran, le refroidissement de M. Zamet à son égard aurait eu pour cause le départ à peu près forcé de la « demoiselle[1]. » Cette assertion surprend dans sa bouche; elle permettrait de lui refuser en partie la pénétration qu'on lui prête d'ordinaire. Le refroidissement remonte plus haut. L'évêque est bien plus dans la vérité et dans la justesse des termes, quand il parle d'un « accroissement d'aversion[2]. » En vain Le Maistre cite-t-il des lettres de Zamet, en date des 5 et 15 juillet, du 18 août 1635, très élogieuses pour Saint-Cyran; il a tort d'en conclure qu'à cette date l'abbé ne pouvait avoir d'aversion pour le prélat, et que, s'il en avait eu, ces témoignages l'auraient adoucie[3]. Comme si le feu ne couvait pas longtemps sous la cendre, surtout entre gens d'église! Comme si nous ne savions pas qu'Angélique d'une part et Mlle de Chamesson de l'autre l'attisaient à qui mieux mieux!

Angélique, d'ailleurs, donne au refroidissement une cause plus ancienne, et, si elle était réelle, bien misérable : Saint-Cyran n'aurait pas répondu à une lettre où Zamet lui marquait le désir de quitter son évêché et l'extrême peine qu'il y avait. Ce silence aurait paru fort incivil au prélat, quoiqu'il fût assez naturel de la part d'un homme qui ne pouvait croire sincère un désir si combattu, ayant eu, lui, si peu de peine à refuser plusieurs évêchés[4]. L'évêque de Langres marquait dès lors son mécontentement par une froideur que les filles faisaient semblant de ne point voir. De son côté, Saint-Cyran, « dont les pensées, » écrit sans sourciller Clémencet, « étoient les pensées de Dieu, » ne flattait plus,

pour ce qui précède, elle « proteste devant Dieu ne dire pas un mot que dans « la vérité. » *Mém. d'Angélique*, dans *Relations*, p. 120. — Ses récits pourtant ont des variantes. On vient de voir comment elle raconte dans ses *Relations* la fière sortie de Mlle de Chamesson; dans son *Mémoire* (vol. des *Relations*, p. 120), elle présente autrement les choses : huit jours après sa promesse de garder la fille, Geneviève Le Tardif aurait écrit à Zamet de telle façon que, dès le lendemain, il l'aurait fait sortir.

1. *Interrogatoire de M. de Saint-Cyran*, dans *Recueil de plusieurs pièces*, etc., p. 46.

2. *Mémoire de l'Évesque de Langres à Richelieu*, § 9.

3. Ant. Le Maistre, *Apologie*, etc., 4e part., p. 68, 72, 73, 124, 125.

4. *Mém. d'Angélique*, dans *Relations*, p. 103.

ne ménageait même plus son supérieur. Pour se débarrasser de lui, il lui rappelait que la résidence était obligatoire aux évêques, propos bien vif en un temps où les évêques résidaient si peu[1].

Ajoutons que les divergences théologiques étaient graves entre ces deux théologiens. Zamet indiquera bientôt à Richelieu les points de doctrine sur lesquels ils sont séparés et qu'il appelle « les mystères cachés : » que le concile de Trente n'était pas un vrai concile; que le sacrement de pénitence n'effaçait pas les péchés; que la communion avait plus de vertu que la confession pour l'effacement desdits péchés et pour disposer les hommes à bien mourir; par conséquent qu'il était plus important de donner le saint sacrement aux personnes qui étaient en danger de mort, comme aux pestiférés, que de leur administrer le sacrement de pénitence; que la confession, le sacrement de l'ordre, la consécration épiscopale effaçaient les péchés quant à la coulpe et à la peine aussi bien que le sacrement de baptême; que les paroles de l'absolution n'étaient pas opératives, mais déclaratives seulement de leur effet; que la contrition était absolument nécessaire au sacrement de pénitence pour la rémission des péchés, et que l'attrition avec le sacrement ne suffisait pas, etc.[2].

Dans ce chapelet de griefs sacrés quels grains conviendrait-il de retenir et quels de rejeter?

Non nostrum est tantas inter componere lites.

Il nous importe peu, d'ailleurs, que Le Maistre déclare quelques-unes de ces opinions à tort imputées au client qu'il défend avec tant de passion. Mais nous savons que dans de tels débats on s'échauffait alors et l'on se brouillait. Nous savons que Saint-Cyran s'écriait, transporté de colère, que sa doctrine était bonne et qu'elle ne pouvait être combattue que par les ignorants ou par ceux qui n'avaient pas étudié les Pères, les conciles et les maximes de la primitive Eglise[3].

Ce qu'il y a de sûr, c'est que, si à ces graves sujets de désaccord on ajoute les froissements d'amour-propre et les commérages féminins, on s'expliquera très bien ce qui s'était passé et ce qui allait suivre. Zamet s'étant désintéressé du Saint-Sacrement, il semble que Saint-Cyran aurait dû y régner en maître; de fait,

1. Dom Clémencet, t. I, p. 251.
2. *Mémoire de l'Évesque de Langres à Richelieu*, § 7.
3. *Ibid.*, § 6.

la place n'y était plus tenable pour lui. Mlle de Chamesson colportait contre lui les plus désobligeants propos, « semoit bien des « contes, » nous dit Angélique[1]. Elle était restée à Paris « non « religieuse[2], » elle faisait des connaissances par l'intermédiaire de Mmes de Longueville et de Pontcarré[3]. Elle gagnait à la cause de ses rancunes tout ce qui touchait à la cour. La prieure des carmélites de Saint-Denis, tante de Mme de Ligny, qui était pensionnaire au Saint-Sacrement, se laissait prévenir, parlait de l'aventure récente à ses frères le chancelier Séguier et l'évêque d'Auxerre. Ces personnages firent prier M. de Saint-Cyran de s'abstenir de voir leur nièce, et le chancelier déclara qu'il la retirerait si cet abbé continuait à fréquenter la maison. « M. de « Saint-Cyran crut que Dieu lui ouvroit une porte pour faire ce « qu'il avoit déjà projeté, qui étoit de se retirer. » Il le fit, laissant M. Singlin[4].

Mais il avait beau renoncer à la lutte, se mettre hors de cette maison qui, abandonnée à l'archevêque de Paris et à Geneviève Le Tardif, ne battait plus que d'une aile et allait bientôt mourir de langueur[5], la guerre ouverte était allumée. Zamet s'est allié à un certain abbé de Prières, Bernardin, précédemment agressif contre Saint-Cyran et que, pour ce motif, si l'on en croit les auteurs de Port-Royal, l'évêque de Langres avait blâmé[6]. Chose singulière que la continuation de cette lutte ! Les deux protagonistes sont absents : Saint-Cyran est retourné en Berri, dans son abbaye[7], Zamet dans son diocèse, d'où, selon son biographe, il ne sortit plus, quoiqu'il ait vécu encore vingt ans[8]. Où donc se

1. *Mém. pour servir*, etc., t. I, p. 568, 10e relation.

2. Les auteurs ne nous disent point ce que Mlle de Chamesson était devenue depuis sa sortie du Saint-Sacrement et ne la mêlent point à ce qui va suivre; mais Saint-Cyran nous apprend qu'à la date de 1638 elle est à Paris, non religieuse (*Interrogatoire*, etc., dans *Recueil de plusieurs pièces*, etc., p. 45). Il est croyable qu'elle ne dut pas alors se séparer du protecteur qui avait si chaudement épousé sa cause.

3. *Mém. pour servir*, etc., t. I, p. 568, 10e relation.

4. *Relations*, etc., p. 100; Besoigne, t. I, p. 179, 180.

5. On s'aperçut alors que la maison était peu commode, mal aérée, visitée fréquemment par la maladie. L'archevêque finit (19 mai 1638) par renvoyer toutes les religieuses à Port-Royal. Déjà Saint-Cyran était arrêté depuis deux jours. (Besoigne, I, 183.)

6. *Mém. d'Angélique*, dans *Relations*, etc., p. 120; Le Maistre, *Apologie*, etc., 4e part., p. 140.

7. *Relations*, etc., p. 100.

8. Bourrée, *Vie de Zamet*, p. 457. Il est impossible, en lisant ce qui va

poursuit la guerre? Entre les murailles mêmes de Port-Royal. Saint-Cyran y règne en son absence par la ferme volonté d'Angélique, qui gouverne sous le nom de sa sœur Agnès, devenue abbesse et réconciliée au parti. Mais il y a en face d'elles le parti de M. Zamet, ces filles qu'on mettra six mois à regagner et qui ont pour excitatrices au dedans Mme de Pontcarré, et au dehors Mlle de Chamesson, pour points d'appui la duchesse de Longueville et, on l'a vu, plusieurs gros bonnets de la cour.

Cause primitive de la ruine du monastère par sa libéralité d'entrée, qui l'avait poussée aux dépenses de la bâtisse, Mme de Pontcarré y avait toujours sa résidence, sans avoir rien perdu des goûts mondains qui étaient un crime aux yeux des pénitentes de Saint-Cyran. Zamet, qu'on accusait de partager ces goûts, avait de son mieux retenu cette belle dame sur sa pente : il lui imposait le sacrifice d'un luth dont elle jouait fort bien et de tous ses livres de musique; mais il n'avait pu l'empêcher de se faire construire un parloir, une tour, un grand cabinet, un oratoire peint en camaïeu, une terrasse avec caisses d'orangers pour lesquels il fallait monter l'eau à grand renfort de bras. C'était l'ennemi au cœur de la place. Les filles rétives à l'impulsion des sœurs Arnauld faisaient leurs murmures avec Mme de Pontcarré dans sa chambre, où Zamet, lors de ses derniers séjours à Paris, les venait voir. Il ne s'en cachait point; il s'aventurait même en promenades dans la maison et jusqu'au dehors : on entendait des conversations enjouées. De là des altercations. Mme de Pontcarré devenait hautaine, impérieuse. Les mères, de leur côté, défendaient aux filles de lui parler, lui défendaient à elle-même de circuler à l'intérieur de Port-Royal sans l'escorte d'une sœur, qui fût expressément chargée de l'accompagner partout[1].

Cette désobéissance dura deux ans, disent les amis de Saint-Cyran et d'Angélique[2]; mais il est bien clair qu'on doit comprendre dans cette période le temps où régnait déjà le désaccord avant l'éclat du Saint-Sacrement, puisque les mêmes auteurs nous apprennent que, Zamet une fois reparti pour son diocèse,

suivre, de ne pas croire à quelque inexactitude dans la chronologie de Bourrée. Rien de plus naturel : il écrivait longtemps après. Il semble difficile de ne pas admettre un ou plusieurs voyages de Zamet à Paris dans le temps où Bourrée affirme qu'il n'en fit aucun.

1. *Relations*, etc., p. 99; Besoigne, t. I, p. 184, 185.
2. Le Maistre, *Apologie*, etc., 4e part., p. 112.

on mit six mois à ramener les filles qui tenaient pour lui. Ces bonnes créatures, qui avaient respiré l'air de Tart, s'y étaient pénétrées d'amour pour leur évêque; mais l'amour, chez elles, ne se doublait pas de haine. Elles semblent bien n'avoir demandé que le respect de leurs sentiments intimes. Angélique laisse échapper un aveu digne de remarque : « Elles seules osoient parler « ouvertement, et encore rarement, et seulement quand on les « choquoit[1]. » Mais cette douceur gagnait à leur opposition des prosélytes : leur grand adversaire parle de « celles qu'elles avoient « indisposées[2]. » Au nombre de ces révoltées se trouvait, scandale intolérable ! une sœur des deux mères, Marie-Claire Arnauld, qui était revenue de Tart, après cinq ans de séjour, plus dévouée que pas une à Zamet, « dans la créance où elle étoit qu'il n'y « avoit point au monde un plus grand saint que cet évêque. Elle « prioit avec ferveur pour que les autres se détrompassent. Comme « elle étoit très charitable, elle attiroit plusieurs à son parti[3]. » Ses deux sœurs, en essayant de la ramener, ne parvenaient qu'à déchirer son cœur. Il fallait donc trancher dans le vif, prier Zamet de ne plus paraître à Port-Royal. Ce n'était pas sans inconvénients : Angélique prévoyait que la haine de « cet évêque » contre Saint-Cyran en serait redoublée et qu'il se rendrait dénonciateur contre lui[4]. Agnès, en sa qualité d'abbesse, dut « le sup- « plier très humblement par une lettre de ne plus venir au monas- « tère. » Il se le tint pour dit et ne parut pas plus désormais à Port-Royal qu'il ne paraissait au Saint-Sacrement; « mais les « lettres continuoient toujours[5]. » L'unique motif allégué dans la respectueuse missive qui lui signifiait son congé, c'est qu'il avait une conduite trop douce qui entretenait les filles dans leurs mauvaises habitudes[6]; le véritable, c'est que les deux mères espéraient bien, si elles parvenaient à l'éloigner, mieux désagréger celles qui tenaient encore à lui et à qui il servait comme de ciment. En fait, les six mois écoulés qui suffirent à les ramener toutes, la douce Marie-Claire seule encore tenait bon, et l'on ne triompha

1. *Relations*, etc., p. 100.
2. *Ibid.*, p. 101.
3. *Ibid.*, p. 99, 100.
4. *Mém. d'Angélique*, dans *Relations*, p. 122. Cf. Besoigne, t. I, p. 185. Ce sont là des prévisions après coup.
5. *Relations*, etc., p. 101; *Mémoire de l'Évesque de Langres à Richelieu*, § 9.
6. *Mémoire de l'Évesque de Langres à Richelieu*, § 9.

de sa résistance, un an plus tard, que par une sorte de surprise : M. d'Andilly, son frère aîné, ayant obtenu de son affection qu'elle priât avec lui, elle revint enfin « à Dieu, » avec des mouvements de pénitence si grands qu'ils édifièrent la communauté plus qu'elle ne l'avait scandalisée. Elle porta l'habit et remplit les fonctions de sœur converse pendant six mois; elle l'eût fait toute sa vie, si l'archevêque de Paris ne s'y fût opposé. Seule, Mme de Pontcarré persista dans l'impénitence finale. Elle tenait l'évêque de Langres au courant de toutes choses, ce qui augmenta d'autant l'irritation de celui-ci[1]. Il accusa, non certes sans raison, Angélique d'avoir poussé Agnès, qu'elle appelle « notre mère, » car elle évitait avec soin de la désigner par son nom[2].

VI.

Cette histoire est terminée; mais elle a un épilogue, qui est justement ce qui nous a mis la plume à la main. Avant d'en venir à l'épilogue, il convient de signaler le silence absolu du P. Bourrée sur la lutte que nous venons d'étudier de plus près qu'on ne l'avait fait jusqu'à ce jour. « Il (Zamet) finit par se démettre. Il « les (les religieuses) laissa entre les mains d'un serviteur de Dieu « consommé dans l'art de la direction[3]. » Et c'est tout. Ami des deux parties contendantes, le prudent Oratorien n'a voulu se prononcer ni contre l'une ni contre l'autre. Les apologistes de Port-Royal en concluront, en ont déjà conclu qu'il donnait tort à son saint. Cela ne paraît pas prouvé, puisqu'il est également réservé sur tous les deux. Quand même on admettrait avec eux que Zamet finit par regretter d'avoir remis son mémoire à Richelieu et que c'est par ce motif, non par haine du bruit, qu'après l'avoir vu imprimé contre son gré il le retira de la circulation, il faudrait reconnaître dans cet acte de repentir un témoignage de plus en faveur d'un évêque si bien en cour quand son adversaire y était si mal. A les entendre, son but n'était que de « contenter sa pas- « sion par un écrit qui demeurât secret et qui ne l'obligeât pas à « vérifier en qualité d'accusateur toutes ses accusations[4]. » Mal-

1. *Relations*, etc., p. 101, 102.
2. *Mém. d'Angélique*, dans *Relations*, p. 120, 121.
3. Bourrée, *Vie de Zamet*, p. 457.
4. Le Maistre, *Apologie*, etc., 4e part., p. 128.

heureusement, le mémoire n'était remis à Richelieu que le 26 mai 1638[1]. Il y avait donc deux ans que la querelle était éteinte. Deux ans de passion violente, ce serait beaucoup plus qu'on n'en peut raisonnablement prêter à un homme si doux. Angélique, il est vrai, assure qu'il aurait écrit parce qu'il était irrité des rapports que lui faisait Mme de Pontcarré sur ce qui se passait à Port-Royal, notamment sur les efforts des deux sœurs, Angélique et Agnès, pour ramener à leurs sentiments celles de leurs religieuses qui tenaient encore pour lui[2]. Mais combien n'est-il pas plus vraisemblable qu'à la veille d'incarcérer Saint-Cyran et à l'heure où il accumulait contre lui ces griefs que Saint-Cyran lui-même nous dit avoir été au nombre de dix-sept[3], le cardinal ne put pas négliger de demander des armes à un prélat sans la participation de qui, prétend Bourrée, il ne voulait rien faire d'important dans le gouvernement de l'Église[4], et que, en tout cas, il savait brouillé non sans éclat avec sa victime désignée ! C'est comme contraint et forcé que Zamet, après deux ans de silence, s'ouvre de cette affaire oubliée non au public, mais à son chef, et il insiste sur son désir de ne plus entendre parler ni des filles de Port-Royal ni de l'abbé de Saint-Cyran, et il renvoie à l'abbé de Prières le cardinal, s'il désire de plus amples informations. Vainement Le Maistre allègue-t-il que Saint-Cyran connaissait peu l'abbé de Prières : il le connaissait assez pour l'avoir mis hors de Port-Royal avec les autres Bernardins.

Les écrivains de Port-Royal voudraient bien faire croire et se persuader à eux-mêmes que le mémoire de Zamet contribua pour une bonne part à l'incarcération de Saint-Cyran. Ils ont contre eux Angélique, selon qui Richelieu, ayant reçu le mémoire, « pour d'autres raisons qui lui étoient plus considérables, et y « étant encore poussé par le P. Joseph, » fit arrêter M. de Saint-Cyran[5]. Mettons cependant que le mémoire incriminé ait été une des dix-sept causes, de quel poids a-t-il pu peser au regard des seize autres ? Il semble reconnu que le principal grief du puissant

1. A la fin du mémoire manuscrit, M. de Harlay, évêque de Saint-Malo, déclare l'avoir remis à cette date, étant à Ruel. Cf. Le Maistre, *Apologie*, etc., 4e part., p. 122.
2. *Relations*, etc., p. 102.
3. Voy. Dom Clémencet, t. II, p. 197.
4. *Vie de Zamet*, p. 457.
5. *Relations*, etc., p. 102.

ministre fut l'impossibilité d'obtenir, en 1635, un avis de Saint-Cyran favorable à la cassation du mariage de Monsieur. Sans doute l'assemblée du clergé avait rendu un décret de nullité; l'avis du sévère et renommé docteur n'en était pas moins important pour rallier le grand nombre, ce que nous appellerions aujourd'hui l'opinion. Selon Lancelot, Saint-Cyran aurait toujours évité de se prononcer là-dessus, mais son sentiment était présumé, exploité, et lui faisait autant de tort auprès du cardinal que s'il l'eût exprimé sans détour[1]. Pour théologien qu'il se piquât d'être, et quoiqu'il eût pris parti, dans son catéchisme de Luçon, sur l'insuffisance de l'attrition et la nécessité de l'amour dans la pénitence, Richelieu s'irritait plus des dissentiments politiques que des dissentiments théologiques[2]. Il avait près de lui le P. Joseph et les Jésuites, qui auraient en tout état de cause crié haro sur le baudet[3]. D'après le même Lancelot, reproduit par Clémencet, il aurait craint que certaines circonstances de sa vie, connues de Saint-Cyran, ne fussent dévoilées par lui[4], crainte peu vraisemblable, avec le caractère prudent qu'on prête à cet abbé et dont il venait de fournir la preuve dans l'affaire du mariage. La raison d'État qu'invoque le cardinal fut sans contredit son principal mobile. Zamet reparti pour son diocèse, Saint-Cyran mis à Vincennes dans l'impuissance de nuire, les calomnies vont leur train et les persécutions s'accentuent : Laubardemont interroge les solitaires, leur enjoint de sortir du Port-Royal des Champs, et ils en sortent le 14 juillet 1638[5].

Tout porte donc à croire que ce n'est pas une rancune réchauffée après deux ans qui dicta son mémoire à Zamet. Il dut céder à une invitation qui valait un ordre, et le faire avec répugnance,

1. *Mémoires touchant la vie de M. de Saint-Cyran par M. Lancelot pour servir d'éclaircissement à l'histoire de Port-Royal*, t. I, p. 75. Cologne, 1738, 2 vol. in-12. Bibl. nat., L[3]d. 88.

2. Plus tard, Richelieu disait à l'archevêque Péréfixe : « J'ai été bien averti « que cet abbé a des opinions particulières et dangereuses qui pourroient « quelque jour exciter du bruit et de la diversion dans l'Église, et c'est une de « mes maximes que tout ce qui peut faire du trouble dans la religion en peut « aussi causer à l'État. » (Relation faite par la sœur Angélique de Saint-Jean de son interrogatoire et de sa conversation par et avec l'archevêque Péréfixe, dans Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. IV, p. 87, l. v, ch. 2.)

3. D. Clémencet, t. II, p. 105.

4. Lancelot, t. I, p. 75; D. Clémencet, t. II, p. 97, 98.

5. D. Clémencet, t. II, p. 139.

puisqu'il renvoyait au Bernardin Prières pour de plus amples renseignements et qu'il déclarait au redouté cardinal ne plus se vouloir mêler de l'abbé de Saint-Cyran et des filles de Port-Royal.

Cela dit, nous pouvons avec fruit et intérêt lire dans son texte le mémoire si violemment incriminé :

Mémoire de l'évesque de Langres touchant les filles du Port-Royal et l'abbé de Saint-Cyran leur directeur. 1638.

Je n'ay aucune aversion pour les filles de Port-Royal ny pour celles du Saint-Sacrement, avec lesquelles j'ay depuis deux ans aussi peu de commerce qu'avec les premières, et aussi peu avec les deux qu'avec celles que je ne vis jamais.

Je leur ay donné l'abbé de Saint-Cyran, comme le croyant capable de les servir à la vie spirituelle, mais avant que l'avoir assez conneu.

Ayant esté establi en cette conduitte, il a pris puissance sur les esprits, en quoy il a trouvé de la facilité par l'humeur des filles naturellement amyes de changement et de nouveauté, surtout en Marie-Angélique Arnaud, alors supérieure dudit monastère du Saint-Sacrement, à laquelle l'abbé de Saint-Cyran ordonna de tenir secrettes les pensées qu'il luy communiquoit, et de me cacher la conduitte qu'il tenoit envers elles, quoy qu'il n'eust aucune auctorité sur ledit monastère, et que je l'eusse toute entière alors comme supérieur nommé par la bulle de leur establissement.

Cette conduitte alloit à ne parler d'autre chose que de pénitence, à se tenir prosternée contre terre en divers endroitz du monastère, particulièrement au chœur, et à ne se confesser que rarement et communier encore moins. Ce qui a esté si avant que ladite Marie-Angélique Arnaud, quoyque supérieure, fut une fois cinq mois sans approcher de la sainte communion, et passa une année le jour de Pasques sans communier pareillement. De toutes lesquelles choses elle ne me rendoit aucun compte, à cause des défences qui luy en avoient esté faites; mais que je ne laissois pas de le scavoir par les filles dudit monastère.

Ladite Marie-Angélique prist tel goust aux discours de l'abbé et s'en remplist tellement l'esprit qu'elle ne parloit d'autre chose que de la primitive Église, des canons, des coustumes des premiers chrestiens, des conciles, des Pères et principalement de saint Augustin, qu'elle en entretenoit mesme les femmes qui l'alloient visiter, lesquelles s'en sont mocquéez comme d'un entretien extraordinaire et inutile pour elles.

Estant adverti de cette manière de traitter avec le prochain peu

capable de telz discours, j'en dis charitablement mon advis à ladite Marie-Angélique, mais assez inutilement, parce qu'elle m'entreprist moy-mesme sur les mesmes points, m'alléguant à tout propos saint Augustin de la grâce et saint Paul de la prédestination, avec tant d'extravagance qu'il estoit facile de juger qu'elle en parloit seulement par ouy dire et sans aucun fondement.

Et d'autant que sur ce point, non plus que sur quelques autres qui regardoient la conduitte et les maximes dudit abbé, je ne m'accordois nullement avec luy, estant esloignées de l'usage et des sentiments présents de l'Église, de là nasquist la violente aversion dudit abbé contre moy, jusque-là que parlant un jour à une fille dudit monastère du Saint-Sacrement, il luy dit, transporté de cholère, que sa doctrine estoit bonne et qu'elle ne pouvoit estre combattue que par les ignorans ou par ceux qui n'avoient pas estudié les Pères, les conciles et les maximes de la primitive Église.

Cette aversion s'est augmentée lorsqu'il a sceu que je révélois ses mystères cachez, c'est-à-dire ses pensées plus secrettes sur certains points de doctrine comme : que le concile de Trente n'estoit pas un vray concile; que le sacrement de pénitence n'effaçoit pas les péchez; que la communion avoit plus de vertu que la confession pour l'effacement desditz péchez et pour disposer les hommes à bien mourir; par conséquent qu'il estoit plus important de donner le saint sacrement aux personnes qui estoient en danger de mort, comme aux pestiférez, que de leur administrer le sacrement de pénitence; que la confirmation, le sacrement de l'ordre, la consécration épiscopale effaçoient les péchez quant à la coulpe et à la peine, aussi bien que le sacrement de baptesme; que les paroles de l'absolution n'estoient pas opératives, mais déclaratives seulement de leur effect; que la contrition estoit absolument nécessaire au sacrement de pénitence pour la rémission des péchez, et que l'attrition avec le sacrement ne suffisoit pas; que les paroles du concile de Trente en cette matière se devoient entendre de la contrition, ainsi que quelques docteurs de Louvain l'expliqueient, ou bien qu'il falloit dire que le concile avoit erré en ce point, et c'estoit là-dessus qu'il disoit qu'on ne devoit point adiouster de foy à ses décisions, parce qu'il n'avoit pas esté célébré avec les formes des anciens conciles.

Pour toutes ces raisons ledit abbé s'est esloigné de moy, et sa fille spirituelle à son imitation, et d'autant qu'au monastère de Port-Royal il y en avoit plusieurs qui ne goustoient pas cette nouvelle conduitte, et que trois ou quatre entre autres se roidissoient davantage contre les maximes de l'abbé et de sa disciple, s'arrestant avec quelque fermeté aux choses qu'elles avoient apprises de leur commu-

nication avec moy. Ladite Marie-Angélique obligea l'abbesse dudit Port-Royal, sa sœur, de me prier par une lettre de ne les aller plus veoir, alléguant pour toutes raisons que j'avois une conduitte trop douce pour elles, qui les entretenoit en leurs mauvaises habitudes, lesquelles n'estoient pourtant mauvaises que parce qu'elles ne s'accommodoient pas à leurs maximes, les filles estant d'ailleurs fort vertueuses et de grande édification à la communauté. Mais cette raison n'estoit pas la principale en leur esprit : il y en avoit une autre qui les engageoit davantage à procurer cet esloignement, espérant par ce moyen de ramener à leur conduitte les filles qui tesmoignoient en avoir de l'aversion.

Quant à ce qui est des contentions entre ledit abbé et moy, il n'y en a eu aucune, n'ayant eu depuis deux ans chose quelconque à démesler avec luy, ce qui sera aussi peu à l'advenir, ayant en diverses rencontres reconnu son esprit outrageux et violent, sans nul respect aux personnes qui font la moindre opposition à ses penséez, quoyque fondéez en de puissantes raisons.

Si Son Éminence en veut scavoir davantage, l'abbé de Prières, docteur des Bernardins de Paris, homme scavant et de bon esprit, qui a l'honneur d'estre secrétaire de Son Éminence en l'ordre de Cisteaux, l'en pourra informer, ayant eu d'assez particulières communications avec ledit abbé pour en scavoir encores plus que moy.

Je soubsigné Achilles de Harlay, évesque de Saint-Malo, reconnois que le mémoire cy-dessus m'a esté envoyé tel qu'il est escrit, il y a trois ou quatre mois, par monseigneur l'évesque de Langres.

Faict à Ruel, ce 26 may 1638.

Signé : DE HARLAY, évesque de Saint-Malo.

Collationné à l'original.

Nos gardes nottes du Roy,
SOUDÉE, FIEFFÉ[1].

Dans ce langage sobre et calme, en si frappant contraste avec les phrases trop abondantes, trop acrimonieuses surtout, d'Angélique et de Le Maistre, Zamet n'accuse, en somme, les filles de Port-Royal que de suivre trop docilement l'impulsion reçue de leur directeur spirituel, et ce directeur lui-même que de sa tendance à imposer despotiquement des opinions théologiques qui pourraient être contestées. Si les opinions contestables ont pu

1. Au dos : *Mémoire envoyé à M. de Saint-Malo touchant les filles du Port-Royal et du Saint-Sacrement.*

être un crime aux yeux de certains zélés, il n'en est pas moins vrai que, selon l'Écriture, Dieu a livré le monde aux disputes. Quant à l'autorité que prenait Saint-Cyran, il est facile de comprendre qu'elle ait porté ombrage à son supérieur; mais il serait bien difficile de retrouver dans le mémoire qu'on vient de lire tout le fiel qu'Angélique et Le Maistre y croient voir. Sans contredit, Zamet n'aime ni Saint-Cyran ni celle qu'il nomme « sa fille « spirituelle; » mais on conviendra, je pense, que l'antipathie était réciproque, et que l'évêque de Langres avait été battu deux fois, dans une personne qui lui était chère et dans sa propre personne, réduit à se désintéresser de ce Saint-Sacrement, son œuvre, chassé de ce Port-Royal dont on l'avait prié de prendre la direction supérieure. Sa rancune s'expliquerait à moins; mais qu'est-elle au prix de celle que font éclater ses rudes, violents et obstinés adversaires?

Il donnait une nouvelle preuve de sa modération, et ce n'était pas encore la dernière, nous le verrons, en s'abstenant de livrer à l'impression son mémoire. Sans doute, les auteurs de Port-Royal ont insinué que, s'il voulait le silence, c'était pour calomnier sans avoir à craindre les réponses qu'on lui pourrait opposer; ils oublient qu'en pareil cas les copies manuscrites se multiplient et circulent; ils oublient surtout que des réponses furent faites au mémoire non imprimé, qu'elles circulèrent aussi manuscrites, et qu'elles ne furent imprimées qu'après le mémoire lui-même, en 1645, alors que Saint-Cyran était déjà mort depuis deux ans, mais que Zamet vivait encore[1]. Les coupables de l'indiscrétion furent, selon Clémencet, les Jésuites, qui joignirent au factum de Zamet des « extraits d'une prétendue information[2]. » L'évêque de Langres eut ainsi une suprême occasion de marquer son désir du silence : il retira, il fit retirer du commerce tous les exemplaires de son mémoire qu'il put retrouver. Son succès fut tel dans cette chasse qu'aujourd'hui le hasard seul pourrait remettre au jour quelque exemplaire imprimé de ce document, et que les historiens de Port-Royal au XVIIIe siècle ne l'ont eux-mêmes point connu. Contre l'adversaire de leurs amis, il leur restait à dire que, s'il usait de tant de réserve, c'était par honte et repentir : ils n'y ont pas manqué.

1. Zamet mourut en 1655, accablé d'infirmités et de dégoûts. (Voy. Bourrée, *Vie de M. Zamet*, p. 180.)
2. D. Clémencet, II, 133, 134.

Ils l'ont dit avec une précision de détails qui permet tout au moins de penser que la communication faite à Richelieu fut très mal vue des amis de Port-Royal. « Lorsque ce mémoire com-« mença à se répandre dans le monde, M. Molé ne cessa de « défendre M. de Saint-Cyran avec beaucoup de ferveur et de zèle « contre ces discours de M. de Langres, qui, étant venu à Paris « en ce temps-là, et y ayant fait un an entier de séjour, n'osa « rendre une seule visite à M. le procureur général, son ami, de « peur d'être exposé à ses plaintes et à ses reproches...[1]. » Le même auteur, dont le témoignage a pour nous ce prix particulier d'être encore inédit, admet la version que fit courir alors Port-Royal d'un repentir chez Zamet qui allait jusqu'à la honte. « Aussi, lorsque M. l'évêque de Langres s'est donné assez de « loisir pour rentrer sérieusement en lui-même, la suite de cette « affaire lui a causé un si sensible regret que, n'ayant pas assez « d'humilité pour en donner un désaveu ni assez de malice pour « défendre plus longtemps les effets de sa passion[2], il s'est retiré « pour le reste de ses jours à son diocèse, sans oser revenir à Paris, « où la liberté de M. de Saint-Cyran, qui est la plus forte des « apologies, l'aurait couvert de confusion devant tout ce qu'il y « a d'honnêtes gens dans le monde[3]. » Un tel langage donnerait à croire que celui de Zamet était abominable. Le lecteur en peut maintenant juger. Que notre évêque ne se soit pas soucié de reparaître alors devant les fauteurs de Port-Royal, on le comprend sans peine ; qu'il ait rougi de ses actes et qu'il se soit *caché* dans son diocèse, on l'admettra peut-être plus difficilement.

Des réponses opposées au Mémoire, il est nécessaire de dire un mot[4]. Celle d'Angélique, qui est la plus directe, la plus autorisée,

1. *Mémoires inédits* d'Hermant, l. I, ch. 20. Nous devons la communication de ces deux passages à M. Gazier, dont l'obligeance n'a d'égale que la compétence en ces matières. Heureux possesseur d'une foule de documents et de livres précieux sur le jansénisme et sur Port-Royal, il ne croit pas devoir tenir la lumière sous le boisseau. Je le remercie ici avec empressement de l'en avoir tirée à mon intention. — Hermant, chanoine de Beauvais, grand ami de Port-Royal, a laissé, outre ses mémoires, une histoire également inédite du jansénisme, ainsi que des Vies des saints et des docteurs de l'Église grecque. L'original des Mémoires est à la Bibl. nat., mais dans un grand état de désordre.

2. Il est assez curieux que cette phrase d'Hermant soit très semblable à une de Besoigne sur le même sujet, qu'on lira plus bas à la p. 40.

3. *Mémoires d'Hermant*, ibid.

4. Selon Hermant (*Mémoires inédits*, l. I, ch. 23), le mémoire de Zamet avait paru si faible qu'on ne voulait pas publier les réponses ; mais, « les Jésuites

doit nécessairement avoir le pas. C'est l'écrit intitulé : *Mémoire de la mère Angélique pour servir d'éclaircissement contre celui de M. de Langres*[1]. Le mot *celui* qui se trouve dans ce titre montre clairement qu'Angélique n'a connu qu'un mémoire de Zamet. Pour que Besoigne et Clémencet aient pu affirmer que « le mémoire que réfute la mère Angélique n'est point celui qui « fut présenté au cardinal par M. Zamet[2], » il faut que l'un répète l'autre, il faut que ni l'un ni l'autre n'aient eu sous les yeux la pièce accusatrice, sans quoi ils eussent bien vu que la réponse, dans sa première partie du moins, enserre d'assez près le texte, et, avant d'affirmer l'existence d'un second mémoire qui n'a jamais été produit et dont il n'a été fait mention que par eux, ils y auraient regardé à deux fois.

Pour son début, Angélique s'en prend à la première assertion de son adversaire : équivoquant sur les mots, elle s'étonne qu'il ait pu dire qu'il avait donné à elle et à ses filles Saint-Cyran avant de l'avoir assez connu ; il le connaissait depuis longtemps alors..., il est vrai, sans le connaître encore à fond[3]. Puis, elle proteste contre diverses imputations sur l'humeur changeante des recluses de Port-Royal, sur l'ordre que leur aurait donné Saint-Cyran de cacher la conduite qu'il tenait avec elles[4], sur la pénitence, la confession, l'habitude de se prosterner devant le Saint-Sacrement, laquelle ne saurait être mauvaise. Elle se justifie d'être restée, « malgré M. de Saint-Cyran, » — car toujours, fût-ce à leurs propres dépens, prédomine chez ces fidèles amis le désir de le disculper, — assez longtemps sans s'approcher de la communion ; mais elle reconnaît sa faute, car elle ajoute : « Ce qui ôte « le crime de cette faute à laquelle j'ai satisfait devant Dieu, « comme je crois, si j'ai souffert avec humilité les discours qu'on « en a faits par tout Paris[5]. » On l'accuse d'avoir parlé à tort et à travers des choses de science théologique ; elle ne pense pas en avoir parlé, elle n'en sait les termes que depuis six mois, les ayant demandés à M. de Saint-Cyran, sur ce qu'elle a appris de cette

ayant fait imprimer ce mémoire, » il fut nécessaire de les livrer à l'impression.

1. Ce *Mémoire d'Angélique* est contenu au volume des *Relations écrites par la mère Marie-Angélique Arnauld de ce qui est arrivé de plus considérable dans Port-Royal*, de la p. 103 à la p. 122. Nous y avons fait plus d'un emprunt.

2. Besoigne, t. I, p. 188; D. Clémencet, t. II, p. 133.

3. *Mém. d'Angélique*, etc., p. 103.

4. *Ibid.*, p. 104.

5. *Mém. d'Angélique*, p. 107.

accusation[1]. Toutefois, puisque M. de Langres dit qu'elle lui en a parlé, elle n'ose par respect le nier absolument[2], mais elle n'en a aucune souvenance, non plus que de l'avertissement qu'il dit lui avoir donné sur cela[3].

A partir de cet endroit, la réponse dévie. Pour sérieuse que soit Angélique, elle se laisse emporter par sa passion, elle s'écarte du texte à réfuter, afin de laisser sa plume si facile courir la bride sur le col, et de conter, d'opposer à Zamet les choses qui lui reviennent à l'esprit selon qu'elles y reviennent, détails bien humains, ou plutôt bien féminins, qui nous ont été infiniment précieux pour rétablir cette histoire dans sa vérité. C'est dans cette partie de la réponse que joue un grand rôle « la fille » de M. de Langres, cette « demoiselle » dont ne souffle mot le mémoire du prélat. Ce qu'elle a dit ailleurs, Angélique le répète là avec des variantes parfois bien curieuses. Elle ne lâche Mlle de Chamesson que pour revenir à M. de Saint-Cyran, dont la défense est son principal objet.

En plus d'un point, assurément, Angélique n'a pas tort. Si Zamet accuse Saint-Cyran d'avoir exercé une action excessive sur des filles d'humeur mobile et changeante, ne lui avait-il pas confié la maison du Saint-Sacrement? Ne l'avait-il pas même auparavant éprouvé? Comment pouvait-il savoir si le directeur-confesseur ordonnait à ses pénitentes de tenir secrètes les pensées qu'il leur communiquait, et aussi leur conduite envers elles? Comment pouvait-il reprocher à l'un de tant parler de pénitence, comme si la pénitence n'était pas le fond de la religion, et aux autres de trop se prosterner, lui qui avait créé, ouvert un institut pour l'adoration perpétuelle? De ce que par un scrupule exagéré Angélique s'était un temps abstenue et avait entraîné quelques-unes de ses religieuses à s'abstenir de la communion, pourquoi généralisait-il, quand il savait qu'il était dans les idées de M. de Saint-Cyran de pousser à la communion, et que M. de l'Esclos, confesseur du cardinal, venait à Port-Royal confesser tous les huit jours[4]? Mais, si l'on voulait reprendre ce débat par le menu,

1. Ce membre de phrase donne la date de la rédaction du *Mémoire d'Angélique;* elle est postérieure de six ou huit mois au jour où des copies manuscrites du Mémoire de Zamet commencèrent à être répandues.

2. *Mém. d'Angélique*, p. 108.

3. *Ibid.*, p. 109.

4. Sur ce dernier point, voy. Ant. Le Maistre, *Apologie*, etc., 4e part., p. 25.

il ne serait pas difficile de donner raison aussi souvent que tort à l'évêque de Langres. Combien n'est-il pas rare, aux affaires de ce monde et même aux affaires sacrées, que la raison soit toute d'un côté !

L'autre réponse, publiée sous ce titre : *Apologie pour M. de Saint-Cyran*, est plus compliquée ; elle se compose de quatre parties, et elle paraît bien avoir deux auteurs, Antoine Arnauld et Antoine Le Maistre, qui s'étaient, en famille, partagé la besogne. Arnauld avait opposé deux réponses à l' « Informa- « tion » des Jésuites, Le Maistre deux au Mémoire de Zamet[1]. Les réponses d'Arnauld ne sont pas difficiles à trouver. Elles furent publiées à part dans le format petit in-4°, et probablement assez répandues. L'important, c'était la lutte contre les Jésuites. Au XVIIIe siècle, a écrit Sainte-Beuve, — et il aurait pu dire « même auparavant, » — le caractère distinctif du Janséniste se réduit à un point : être ennemi du Jésuite[2].

Ces quatre réponses d'Arnauld et de Le Maistre ont été en outre publiées ensemble dans le format in-18. Ce volume, dont on a vu plus haut le titre interminable[3], est beaucoup plus rare ; nous n'en avons pu découvrir qu'un exemplaire. La troisième partie de l'*Apologie*, c'est-à-dire la première des deux qui sont dues à la plume oratoire d'Antoine Le Maistre, est un discours apologétique[4]. Les redites y sont nombreuses. L'auteur n'y produit guère qu'un argument, et il en abuse : il oppose Zamet à Zamet. — L'évêque de Langres a loué Saint-Cyran et il le dénigre dans son mémoire, il n'est donc pas conséquent. — Ainsi présenté, l'argument ne porte pas, car les hommes changent, ils cessent de s'entendre, les voilà brouillés pour de sérieux ou de frivoles motifs. Dès lors ils modifient leurs appréciations réciproques, ils en sont quittes pour dire d'un ancien ami : je ne l'avais pas assez connu.

L'argument des lettres missives opposées au mémoire aurait pu dans cet ordre d'idées prendre quelque valeur ; il ne la prendra en effet que dans la quatrième partie, parce que Le Maistre y

1. Voy. Dom Clémencet, t. II, p. 133, 134.
2. *Port-Royal*, t. III, p. 145, note 1, l. IV, ch. 13.
3. Voy. plus haut, au vol. précédent, p. 256, note 2.
4. *Réponse générale au mémoire de M. l'Évesque de Langres contenant les raisons qui ont obligé de publier la response particulière à ce mémoire faite il y a plusieurs années, et autres circonstances importantes touchant cet escrit.* 74 pages.

donne les dates et montre que certains éloges reçus par Saint-Cyran sont postérieurs à la brouille. La contradiction en devient évidente et l'on peut la faire tourner à la gloire du grand directeur. Mais l'arme n'en est pas moins à deux tranchants, car, si Zamet loue ainsi un adversaire, c'est tout à l'honneur de son esprit de justice et de sa modération.

Ainsi, la réponse est faible, et il serait facile de le faire voir si l'on entrait dans les détails, parfois bien puérils. — M. Zamet ne daigne pas seulement appeler celui qu'il attaque « le sieur abbé « de Saint-Cyran; » il dit tout court : « l'abbé de Saint-Cyran[1]. » — Peut-être ne l'attaque-t-il que pour n'être pas évêque, — pitoyable procédé de rhétorique, — à seule fin d'amener cette réponse triomphante, délayée en trois pages, que Zamet avait jugé Saint-Cyran digne de l'être, et n'avait pu lui faire accepter son évêché[2]. Que l'apologiste tienne pour injustes et déraisonnables toutes les accusations portées contre la doctrine et la conduite de son client, rien de plus naturel; mais il dépasse singulièrement la vérité quand il écrit ce qui suit : « Il est difficile de « parler avec plus d'aversion et de mépris d'un homme d'hon- « neur, de condition, de science et de probité, d'un prêtre et d'un « abbé[3]. » Le public, qui a maintenant sous les yeux la pièce incriminée, saura dire dans quelle mesure elle mérite d'être jugée si sévèrement.

Le Maistre n'était-il donc pas capable de mieux faire? On en pourrait disputer; mais, dans cette première de ses deux réponses, il s'adresse au grand nombre, il est surtout attentif à faire œuvre d'orateur et d'écrivain. Il a, en effet, quelques pages éloquentes, et son langage paraît bon, surtout si l'on considère qu'il a devancé, dans son développement intellectuel, Corneille et Pascal. Mais il est verbeux, redondant, fatigant par l'excès habituel de ses citations tant profanes que sacrées. Nous avons peine à comprendre que Daguesseau, au seuil du XVIIIe siècle, ait pu recommander encore à son fils la lecture des plaidoyers d'Antoine Le Maistre. Plus que l'admiration de Daguesseau et de La Harpe, la sévérité de Voltaire, de Marmontel, de Sainte-Beuve nous semble justifiée, s'il s'agit de l'orateur; et, s'il s'agit de l'écrivain, comment ne

1. *Apologie*, 3e part., p. 63.
2. *Ibid.*, p. 69.
3. *Ibid.*, p. 62.

pas remarquer que l'antériorité de Le Maistre sur Corneille et Pascal, ses contemporains, est à peine une circonstance atténuante? Il était l'ami de l'auteur des *Provinciales* et il lui a plus tard fourni des matériaux pour les petites lettres; or, où est la redondance et le mauvais goût dans Pascal? Les premiers écrits de Bossuet même ne sont pas exempts de quelques-uns des défauts que nous reprochons à Le Maistre; mais comme Bossuet a su s'en corriger, et, par son exemple, en corriger les autres! Dira-t-on qu'il n'est pas équitable de mettre un homme du troisième rang en balance avec les plus éclatants du premier? Qu'on se borne, en ce cas, à comparer l'illustre solitaire de Port-Royal avec la mère Angélique et l'abbé de Saint-Cyran; s'ils sont verbeux comme lui et si Sainte-Beuve leur a trop rendu service en émondant, en élaguant leur arbre trop touffu, on pourrait rendre le même service à Le Maistre sans qu'il devînt l'égal d'aucun des deux.

La seconde réponse, la quatrième partie de l'*Apologie*, prend le mémoire corps à corps, nous l'avons dit, et, pour n'en rien oublier, membre de phrase par membre de phrase. De ces nombreux détails nous avons déjà tiré tout ce qui semblait propre à éclairer notre récit. Des autres, que nous avons laissés dans l'ombre, essayons-en bref de donner une idée pour caractériser l'argumentation de l'auteur. On aurait peu de peine, croyons-nous, à rétorquer presque tous les arguments. Que penser de celui-ci : « Le motif du changement de Zamet à l'égard de Saint-Cyran, c'est la jalousie inspirée par le diable[1] »? Essayer de mettre son adversaire en contradiction avec lui-même est chose bien tentante; y réussir n'est pas toujours chose aisée et l'on se tient trop aisément pour satisfait. — M. de Langres dit (§ 2) qu'il a donné M. de Saint-Cyran aux filles de Port-Royal, et ailleurs (§ 3) que M. de Saint-Cyran n'avait aucune autorité sur le monastère, que c'était lui, M. Zamet, qui l'avait toute en vertu de la bulle. — Il n'y a là rien d'inconciliable : confesseur, directeur spirituel même, Saint-Cyran restait sous la coupe du supérieur et n'avait d'autorité qu'en sous-ordre. Le Maistre, quoique avocat, philosophe et théologien, ne semble pas se douter qu'il soit souvent facile d'échapper aux cornes d'un dilemme : « Si M. de « Langres, dit-il, savait par des rapports les choses qu'on lui

1. *Apologie*, 4e part., p. 22.

« cachait, ou il les approuvait, et alors il n'a point de griefs, ou « il les blâmait, et alors il est bien coupable de les avoir tolérées. » — Mais non ! Avant d'en venir à un éclat, on supporte bien des sujets de mécontentement. C'est ce qu'a fait notre évêque. L'éclat, d'ailleurs, n'a-t-il pas fini par se produire? — M. de Langres taxe la mère Angélique d'extravagance; si ce qu'elle dit est extravagant, c'est qu'elle ne le tient pas de M. de Saint-Cyran; en tout cas, elle n'a pas si peu d'esprit qu'elle ne puisse répéter les bonnes choses qu'on lui a dites[1]. — Comme si à l'homme le plus sensé ne pouvait échapper par aventure ce qu'un autre homme sensé jugera être une extravagance! Comme si les femmes en général, et Angélique en particulier, n'étaient pas très propres, par leur exagération habituelle, à rendre extravagant ce qui ne l'était pas! — Les filles de Tart au Saint-Sacrement ne pouvaient se raidir contre les maximes de M. de Saint-Cyran, puisqu'il ne leur parlait pas[2]. — Est-il donc si sûr qu'aucune parole ne s'échangeât entre eux? Et n'est-il pas certain que les filles de Port-Royal, à qui il parlait et qui vivaient mêlées à celles de Tart, devaient ressasser à leurs oreilles ce qu'elles avaient elles-mêmes entendu et pieusement recueilli? Supprimez par la pensée ces épanchements inévitables, resteraient encore les prédications du haut de la chaire, qui n'étaient point supprimées, elles, qui étaient communes à toute la maison et dont les bons effets reconnus avaient décidé Zamet à charger Saint-Cyran de la direction spirituelle. — On tient en suspicion l'orthodoxie de Port-Royal? s'écrie Le Maistre. Le curé de Saint-Leu-Saint-Gilles, official et grand vicaire, et M. Charton, grand pénitencier, au nom de l'archevêque, ont visité Port-Royal, se sont assurés de la correction des doctrines et de la conduite de M. de Saint-Cyran[3]. — Le bon billet! Déjà Port-Royal était très mal vu et Saint-Cyran à la veille d'être expédié à Vincennes.

Quand Le Maistre parle pour son compte, trop visiblement il s'attache à ce que nous appellerions aujourd'hui la fiction constitutionnelle. C'en est une que l'immuabilité de l'Église, et prête à rire qui déclare tenir pour une offense à l'Église immuable de prétendre qu'elle a des sentiments présents et des sentiments pas-

1. *Apologie*, 4e part., p. 63-66.
2. *Ibid.*, p. 111.
3. *Ibid.*, p. 117-121.

sés[1]. Cette hérésie de Zamet ne prouverait qu'une chose, c'est qu'il était, tout au moins sur quelques points, en avance de son temps. Enfin, si l'on voulait scruter jusqu'à la méthode, il y aurait lieu de relever un mot naïf qui trahit, une fois de plus, les procédés jésuitiques à l'usage du jansénisme : selon Le Maistre, « il « n'est pas admissible qu'un catholique ait pu dire que le concile « de Trente a erré et qu'il n'est pas un vrai concile, lorsqu'il « pourra trouver quelque autre raison moins éloignée de toute « apparence[2]. » En sorte, à le bien entendre, que, si l'on n'en trouve pas d'autre meilleure, on pourra se rabattre sur celle-là ?

A cette argumentation minutieuse et parfois puérile, dont nous avons essayé de donner une idée, Zamet toujours vivant pouvait répliquer. Il ne le fit point. Il dut même marquer bien fortement sa volonté de ne le point faire, puisque son apologiste Bourrée s'y est conformé avec tant de rigueur. Les historiens de Port-Royal ont triomphé de ce silence, qui prouvait, selon eux, que M. de Langres se tenait pour battu. Chacun pourra croire à son gré qu'aux yeux de ce prélat les arguments qui lui étaient opposés se réfutaient d'eux-mêmes ou qu'un chrétien doit fuir le bruit; car, si les réfutations d'Angélique et de Le Maistre n'étaient pas aussi écrasantes que l'un et l'autre le croyaient peut-être, leur antagoniste n'avait pas l'humeur écrivassière et batailleuse de Port-Royal. Prêtre zélé, pieux, désintéressé, peu ami du tapage et très porté aux moyens termes, à ce que notre temps appelle le juste milieu, tel est Zamet, au jugement même de ses ennemis. Besoigne constate en termes malveillants cette dernière tendance, qui est caractéristique du personnage : « Il eut à la fin une si « grande confusion de son procédé (le mémoire à Richelieu) qu'il « se retira dans son diocèse sans oser reparaître dans Paris, « n'ayant ni assez d'humilité pour réparer sa faute publiquement, « ni assez de résolution pour la soutenir sans rougir[3]. » Lancelot n'essaye pas, lui, de sonder les reins et le cœur; il s'arrête à fleur de peau et il est plus doux; il parle de « ces petites divisions « qui avoient été causées par un prélat, plutôt peut-être faute de « lumières que par mauvais desseins[4]. » Ce jugement ne contien-

1. *Apologie*, 4e part., p. 68.
2. *Ibid.*, p. 105.
3. Besoigne, t. I, p. 188.
4. *Mémoires touchant la vie de M. de Saint-Cyran*, t. I, p. 37.

drait-il pas une bonne part de vérité? Dans tout ce que nous avons lu sur Zamet, et malgré la supériorité nerveuse de son mémoire sur les amplifications oratoires et les ergoteries enfantines de Le Maistre ou même sur les commérages agréables, mais un peu verbeux, d'Angélique, il semble difficile de rien voir qui dénote un esprit vraiment supérieur.

Très supérieurs au contraire sont Angélique et surtout Saint-Cyran; mais en même temps aussi obstinés en leur logique enragée que Zamet était coulant dans la sienne, aussi exagérés toujours qu'il était modéré. L'exagération, sauf en quelques natures exceptionnellement douces comme Agnès et Nicole, est bien le propre de Port-Royal. Rappelons-nous le grand Arnauld criant à Nicole, avide de repos, qu'on a toute l'éternité pour se reposer. — La mère Angélique est trop forte pour moi, disaient les gens du monde; moi, je m'accommode mieux de la mère Agnès[1]. — Mais des deux sœurs c'est la plus forte qui prévaut, par le droit même de sa force. C'est elle qui, poussée par Saint-Cyran dans les voies d'une sévère doctrine, introduit dans la conduite de la vie ce caractère d'outrance qui ne disparaîtra point avec elle. Plutôt que de rompre d'une semelle, Arnauld s'en va, presque septuagénaire, terminer ses jours dans l'exil. M. de Pontchâteau, par esprit de pénitence, ne change plus de chemise. M. Giroust, un ami de Retz, se fait prêtre à l'heure où le diable devient ermite, et, se jugeant indigne de dire la messe, meurt sans l'avoir jamais dite, haut fait qui est soigneusement gravé sur son épitaphe. M. de Gibron, à l'âge de vingt-six ans, se repent de sa vie passée, s'en vient à Port-Royal et s'y rend cuisinier, non pas des religieuses, mais de leur domesticité, des gens de leur ferme des Granges[2]. Et ainsi de beaucoup d'autres.

Le mot de Sainte-Beuve sur les auteurs de Port-Royal n'est guère moins vrai des solitaires et des religieuses : « Ils sont tou-« jours étroits quand ils ont affaire à des adversaires et semblent « ne voir le monde du dehors que par la fente d'une porte ou le « trou d'une serrure[3]. » Cette fente, ce trou ne leur permettent pas d'apprécier avec largeur, avec justesse même quelquefois, ce qui se passe en dehors du mince rayon. C'est ainsi qu'ils traitent un

1. Voy. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. IV, p. 544, append.
2. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. V, p. 17, 20, l. VI, ch. 1.
3. *Ibid.*, t. V, p. 7, l. VI, ch. 1.

évêque, qui est presque un Oratorien, comme s'il était un Jésuite. Nous n'en sommes pas moins portés vers Port-Royal, parce que ces vaillantes gens ont soutenu avec Pascal le bon combat; mais l'étroitesse du point de vue n'est sans graves inconvénients que lorsqu'on reste chez soi et entre soi, lorsqu'on ne prétend pas posséder seul la vérité et l'imposer aux autres. Comme on comprend bien qu'un roi absolu, tel qu'était Louis XIV, ait pris en aversion ces controverses violentes et persécuté ceux qui y poussaient! Comme on comprend, sans l'approuver, qu'il n'ait pas su tenir une juste balance entre le trouble que portait dans les esprits leur humeur belliqueuse et les exemples que donnait à tous, pour la conduite de la vie, leur incomparable sainteté!

F.-T. PERRENS.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

OBSERVATIONS CRITIQUES

SUR LES *ÉCONOMIES ROYALES.*

(Suite.)

Combats d'Arques.

(*Sully,* page 70, chapitre XXVIII.)

Il existe de nombreuses relations des combats qui furent livrés entre Arques et Dieppe par Henri IV au duc de Mayenne en septembre 1589. Ces relations sont fort détaillées. Nous citerons en premier lieu celle du duc de la Force qui commandait une partie de l'armée royale et qui se distingua tout particulièrement pendant la journée du 21 septembre, qui fut la plus importante. Son long récit est accompagné d'un plan tracé à la plume, qui permet de se rendre compte des diverses péripéties du combat. Ce rapport, qui se trouve aux archives de la guerre, est reproduit dans une histoire du château d'Arques, imprimée à Rouen et classée à la Bibliothèque nationale sous les numéros Lk[7] 464. L'histoire de de Thou contient aussi (livre XCVII, p. 23) un récit conforme à celui du duc de la Force. On trouve le même récit dans Palma Cayet (*Chronologie novenaire,* p. 176), dans les *Mémoires du duc d'Angoulême,* dans d'Aubigné, etc.

Notons dès maintenant qu'aucun des auteurs que nous venons de citer, pas plus que ceux encore plus nombreux dont nous ne parlons pas, ne prononce le nom de Rosny à l'occasion de ce combat. Quant à Marbault, il dit expressément que Rosny n'assista pas aux combats d'Arques. Le récit que nous en trouvons cependant dans les *Économies* de Sully serait donc entièrement de fantaisie; Sully aurait altéré la vérité pour satisfaire une fois encore son étrange manie d'avoir été partout et d'avoir pris part à tous les événements du règne de Henri IV.

Rappelons en peu de mots les journées d'Arques. Le duc de Mayenne

était à la tête d'une puissante armée, bien plus nombreuse que celle du roi. Henri IV avait cherché à l'attirer loin du pays de Caux et avait simulé une attaque sur Rouen. Il couchait à Darnetal les 29, 30 et 31 août, le 1er et le 2 septembre. Le 3, il reprit le chemin du pays de Caux, et son avant-garde arriva au Tréport le 7 septembre. Le 10, l'armée royale campait sous le château d'Arques, où elle commençait à se retrancher; le 13, Mayenne venait dresser ses tentes sur une colline en face du camp d'Arques. Le 17, la lutte commença, et Henri IV livra trois combats heureux (d'Aubigné); le 20, le camp d'Arques était terminé et couvert par des retranchements formidables; le 21, Mayenne vint attaquer le camp royal à trois reprises différentes, mais il dut se retirer à la fin de la journée. Il avait subi de grandes pertes, malgré le petit nombre de royaux. Les jours suivants, il se maintint aux environs de Dieppe, chercha à tourner la position de l'armée royale et à canonner les faubourgs de Dieppe, mais il n'éprouva que des revers. Le roi, fortement retranché, sortait de son camp au moment propice et repoussait toutes les attaques. Le 5 octobre, Mayenne se mit en pleine retraite, marchant à grandes journées vers le passage de la Somme dans l'intention de gagner la Picardie.

Henri IV resta à Dieppe jusqu'au 21 octobre; il y reçut des renforts importants, notamment 4,000 Irlandais et Anglais qui lui étaient envoyés par la reine Élisabeth d'Angleterre. Le duc de Montpensier et le maréchal d'Aumont lui amenèrent aussi des troupes. Ainsi renforcé, Henri IV quitta Dieppe et se dirigea vers Paris. Son but était d'empêcher le duc de Mayenne de continuer sa marche sur la Picardie et de rejoindre le duc de Parme qui entrait en France par la frontière de cette province. Le 30 octobre, l'armée royale arrivait devant les faubourgs de la rive gauche de Paris.

Voici maintenant le récit des *Économies :* Rosny prétend avoir été rejoindre le roi à Escoüy, où celui-ci, en effet, passa la journée du 22 août; il ajoute que le roi délibéra de s'en aller à Tours, mais que les Normands firent résoudre le siège de Rouen, donnant mille belles espérances « qui manquèrent toutes quand ce fut à l'effet. » Pendant qu'ils firent leurs préparatifs « vous fustes avec le Roy aux prises de Gournay, Neufchastel, Eu et le Tréport, où il ne se fit pas de grands combats, ny ne se passa rien de particulier qui vous concerne; puis à Darnetal, où le Roy ayant esté quelques jours sans grand fruict, il eut advis que M. du Mayne amassoit une grandissime armée pour le venir assiéger en quelque part qu'il pût aller. »

Il est étonnant que Rosny, qui prétend n'avoir pas quitté le roi, n'ait pas vu de ses yeux que la marche sur Darnetal et Rouen n'était

qu'une feinte pour empêcher Mayenne de se rendre en Normandie (de Thou, Palma Cayet, etc.). En effet, Mayenne se dirigeait vers Vernon sans se préoccuper du simulacre d'attaque commencé par Henri IV contre Rouen. Le roi quitta alors Darnetal et se dirigea à grandes journées vers Dieppe et Arques, contre lesquels il soupçonnait Mayenne d'avoir projeté une attaque. Sully raconte qu'avant de quitter Darnetal Henri IV l'envoya avec cinquante chevaux « pour aller prendre langue de l'armée de M. du Mayne, quelque part qu'elle fût. Vous la trouvaste logiée à Mante et ès environs, par toutes vos terres. Vostre retraite fut dans vostre forest; apprites nouvelles certaines de tout et comme l'armée estoit composée de ving-cinq mille hommes de pieds et huit mille chevaux; vostre rapport fait, aussitost le Roy se résolut d'aller à Dieppe..... Après on vint loger à Arques..... Là furent données quelques faibles tranchées..... »

Le récit des journées d'Arques commence ensuite dans les *Économies*. Il nous est impossible de contrôler cette relation qui semble bien avoir été faite par un homme qui n'avait connu ni le terrain, ni les combats. Nous ferons remarquer seulement que lorsque Rosny dit qu'à Arques « il fut adonné quelques faibles tranchées, » il n'est d'accord avec aucun autre historien. Voici en effet le récit de de Thou :

A son premier voyage à Dieppe, le Roy avoit remarqué cet endroit (Arques), comme un poste où il seroit aisé de se fortifier avantageusement. Il y fit travailler en diligence par l'avis de Biron (le père), et les troupes, animées par l'exemple de leurs officiers, se portèrent avec tant d'ardeur à cet ouvrage, qu'en trois jours tout le camp se trouva environné d'un retranchement de huit pieds de hauteur pour le moins. Henri en confia la garde aux Suisses jusqu'à ce qu'il l'eut fortifié par de nouveaux ouvrages... Après... le Roy, avec des forces beaucoup inférieures, soutint bravement tous les efforts de l'armée nombreuse des ennemis... Mais Mayenne s'étant informé par ses espions de l'art et de la diligence avec laquelle Henri s'étoit fortifié sur la colline qui se rencontroit sur sa route, il prit un grand détour, alla passer la Béthune au-dessus d'Arques et vint camper sur la colline opposée... Pour prévenir Mayenne, Henri IV fit tirer de ce côté-là, à la tête du bourg, un retranchement dont il confia la garde à un régiment suisse. Ensuite, il pointa sur ce poste quelques pièces de canon et posa un corps de garde d'infanterie française dans une chapelle ou maladrerie située à mille pas du bourg... En même temps, comme le Pollet étoit tout ouvert, il y fit tirer une tranchée qui renfermoit un moulin bâti à la tête de ce faubourg et un chemin creux, et, enfin, fermer toutes les avenues par des palissades de pieux et de tonneaux.

Tous ces travaux furent exécutés avant le 20 septembre. Ce jour-là il les fit encore augmenter.

Là (à la maladrerie), à deux mille pas du retranchement qu'on avoit élevé par son ordre à la tête du bourg d'Arques, il fit tirer une tranchée depuis le haut de la colline jusque dans la prairie qui était dans le vallon et la poussa au delà de la maladrerie, afin de s'approcher davantage de l'ennemi et de l'éloigner du retranchement que ce prince avoit résolu de défendre.

Il est difficile d'admettre que ces formidables travaux puissent être traités de faibles tranchées par Rosny s'il a été un témoin oculaire, comme il le prétend, et s'il a réellement contribué à les défendre contre le duc de Mayenne.

D'autres inexactitudes viendront encore augmenter la juste défiance que nous inspirent les paroles de Sully : « La nuit se passa sans nulle alarme; à la pointe du jour, le Roy se fit apporter (disent les *Économies*) à déjeuner dans une grande fosse, où il vous fit, tous ceux de qualité, asseoir en rond, où, comme chacun déjeunoit de bon cœur, pensant s'en aller reposer après, l'on commença de donner l'alarme bien chaude et lui fut rapporté que les vedettes perdues avoient reconnu toute l'armée ennemie qui se rangeoit en ordre de bataille. » Des éclaireurs envoyés dans les bois pour reconnaître l'ennemi amenèrent prisonnier le sieur de Belin. Celui-ci fut bien reçu du roi, auquel il assura que, « dans deux heures, il auroit trente mille hommes de pied et dix mille chevaux sur les bras, et qu'il ne voyoit pas là des forces suffisantes pour leur résister. Vous ne les voyez pas toutes, M. de Belin, dit le Roy, car vous n'y comptez pas Dieu ni le bon droit qui m'assistent. Incontinent après chacun s'en alla au lieu à lui ordonné. Vous fustes mis en bas avec dix ou douze seulement qui estoient demeurés de vostre troupe auprès de vous, les autres s'estant allez rafraischir en leurs maisons. »

D'après de Thou, le roi ne dut pas songer dans la matinée du 21 septembre, quoi qu'en dise Sully dans ses *Économies*, à réunir à déjeuner les gens de qualité de son armée. « Le 21, dit de Thou, le duc rangea toutes ses troupes en bataille *avant le jour*, se mettant en marche sans tambour et sans trompette, et alla en silence passer la rivière qui séparait son camp de celui du roi. Ce prince, de son côté, se doutant de ce mouvement, se mit à la tête de 500 chevaux et se rendit à la maladrerie..... L'aurore commençait à poindre lorsque le roi découvrit les ennemis. Aussitôt..... » Cela laisse peu de place au déjeuner de Sully et à la conversation avec le sieur de Belin. En effet, nous voyons, en suivant les péripéties du combat, que ce ne fut que dans la journée que celui-ci fut fait prisonnier. Il y eut deux attaques successives de Mayenne. Dans la première, le comte de Sagonne, qui commandait les chevau-légers du duc, y fut

tué par le grand prieur, comte d'Auvergne. Les sieurs de Damville et des arquebusiers, postés le long des haies, arrêtèrent l'attaque malgré les nombreuses charges des ligueurs. Une seconde attaque du duc amena ses lansquenets jusque dans la maladrerie. Ils furent entraînés à franchir la tranchée, mais, voyant qu'ils n'étaient pas suivis par le reste de la cavalerie, ils firent signe qu'ils voulaient parlementer et demandèrent à passer au service du roi. Biron commença à parlementer, mais un retour offensif du duc de Mayenne ayant ramené ses cavaliers jusqu'à la maladrerie, les lansquenets se jetèrent sur Biron, se rendirent maîtres de la tranchée et firent plusieurs prisonniers. L'arrivée du duc de Montpensier et de Châtillon changea la face des affaires. Les lansquenets furent faits prisonniers pour la plupart et un grand nombre des ligueurs se débanda et prit la fuite. Au même moment, le roi amena de l'artillerie, la mit en position et acheva de mettre le désordre parmi les ligueurs. Les nombreux arquebusiers de Biron contribuèrent aussi à la fuite des soldats de Mayenne.

C'est ce combat de la Maladrerie qui, vers le soir, mit un terme à la journée du 21 septembre 1589, que, d'après de Thou, le sieur de Belin fut fait prisonnier, ainsi que le maréchal de camp de Sérillac et le sieur de Tremblecourt, et non le matin avant le combat, ainsi que le prétend Sully. Le récit de de Thou est en outre confirmé par Palma Cayet.

S'il fallait en croire Sully, cette bataille d'Arques fut terminée d'une façon différente de celle que nous venons d'exposer. Ce ne seraient ni les Suisses, ni les arquebusiers de Biron, ni Henri IV qui mirent les ligueurs et les lansquenets en déroute. D'après Sully, tout était perdu, « lors chacun s'advança jusqu'au heurt pour faire nouvelle charge, mais l'on descouvrit toute l'armée, cavalerie et infanterie, marchant en ordre de bataille pour nous venir enfoncer ; et il y avoit peu de vous autres qui estimast de se pouvoir sauver, ny même que le Roy pût regagner le bout de la chaussée qui estoit fortifié. Comme les choses estoient en ce désordre, le brouillard, qui avoit été fort grand tout le matin, s'abaissa tout à coup, et le canon du château d'Arques descouvrant l'armée des ennemis, il en fut tiré une volée de quatre pièces qui fit quatre belles rues dans leurs escadrons et bataillons ; cela les arresta tout court, et en fin trois ou quatre volées suivantes, qui faisoient de merveilleux effets, les firent désordonner et peu à peu se retirer du tout derrière le tournant du vallon, à couvert des coups de canon et finalement en leurs quartiers. »

N'est-ce point là un récit de pure fantaisie? Déjà, le matin, lors de la première attaque conduite par le comte de Sagonne, le château

avait canonné les troupes du duc de Mayenne. Ni à ce moment ni plus tard, l'effet de l'artillerie ne fut neutralisé par un brouillard dont personne n'a parlé, mais bien par la distance et par l'impossibilité de diriger sûrement le tir sur un champ de bataille où amis et ennemis se trouvaient mélangés. De la maladrerie au retranchement de l'entrée du bourg d'Arques on comptait, d'après le duc de la Force, deux mille pas, auxquels il fallait encore ajouter la distance de l'entrée du bourg d'Arques au sommet du château.

Le dénouement du combat inventé par Sully établit bien la vérité de l'allégation de Marbault que Sully n'assista ni au combat du 21, ni à ceux qui le précédèrent, dont il ne dit que quelques mots vagues et peu précis.

Nous trouvons d'ailleurs dans le récit de Sully une de ces énormités qu'il laisse échapper trop souvent dans ses *Économies*. Tout à coup les secrétaires entrent en scène et viennent appuyer le récit de leur maître comme s'ils avaient pour mission de lui servir de témoins lorsqu'il en a besoin. Cela est par trop naïf; les secrétaires de Sully ne commencèrent à rédiger les *Économies* que vers 1630. Comment se seraient-ils trouvés à ses côtés quarante ans auparavant, vers septembre 1589? Sully n'est embarrassé d'ailleurs de rien en pareil cas, et, dans ce même récit, racontant que, vers la fin de la bataille, il chercha le roi et lui demanda un renfort de troupes, il laissa écrire à ses secrétaires : « Mais vous le trouvastes (le roi) estre en bas et nous souvient qu'il vous dist, *car vous nous aviez menés avec vous*.....!! »

Bataille d'Ivry.

14 mars 1590.

S'il fallait en croire Palma Cayet, le baron de Rosny aurait assisté à la bataille d'Ivry. Le récit que les *Économies* contiennent de cette glorieuse journée paraît tout à fait fantaisiste comme nous allons le voir, et aucune des batailles des *Économies* ne nous inspire plus de défiance que celle-là.

Dès le début nous trouvons une lettre de Henri IV à Rosny, qui a toutes les apparences d'une lettre fausse. Elle ne porte aucune date, et le futur surintendant, qui ne paraît encore avoir aucune familiarité avec Henri IV, affecte cependant dès le début d'avoir reçu du roi un courrier arrivé de la veille qui lui avait apporté la lettre suivante :

Mon amy, je ne pensois jamais mieux voir donner une bataille que ce jour d'hui, mais tout s'est passé en légères escarmouches et à essayer

de loger chacun à son advantage. Je m'asseure que vous eussiez eu regret toute vostre vie de ne vous y estre pas trouvé; partant, je vous adverdis que ce sera pour demain, car nous sommes si près les uns des autres, que nous ne nous en sçaurions desdire. Je vous conjure donc de venir et d'amener tout ce que vous pourrez, surtout vostre compagnie et les deux compagnies d'harquebusiers à cheval de Badet et Jammes, que je vous ay laissées, car je les connois et m'en veux servir. Adieu mon amy.

Nous savons à quoi nous en tenir sur la prétendue compagnie de gens d'armes des ordonnances du baron de Rosny; elle n'a jamais existé. Selon sa méthode ordinaire, lorsqu'il veut nous faire croire à une de ses assertions inexactes, il fabrique une lettre du roi, dans laquelle il lui fait dire justement ce que nous nous refusons à croire. En ce qui concerne la compagnie de gens d'armes qu'il prétend avoir amenée à Ivry, bornons-nous à constater que, après en avoir parlé au début de la bataille, Rosny n'en dit plus un mot, et, lorsqu'il quitte le combat, il n'est suivi que d'un écuyer, d'un page et deux ou trois autres serviteurs; quant à sa compagnie, il n'en est plus question.

Dans la lettre circulaire que Henri IV rédigea, le 14 mars 1590, après la bataille et qu'il envoya aux gouverneurs de province, aux parlements et aux grands seigneurs du royaume, nous trouvons que, le 12 mars 1590, après avoir abandonné le siège de Dreux, à la nouvelle de l'approche du duc de Mayenne, il vint loger dans la ville de Nonancourt. Le lendemain mardi, il passa la journée en bataille dans une fort belle plaine où il attendit en vain les ligueurs. Nous lui laissons la parole pour le récit de la journée du 14. « Ce jourd'huy, ayant faict de bon matin recongnoistre leur contenance, et m'ayant esté rapporté qu'ils s'estoient représentez, mais encores plus loin qu'ils n'avoient faict hyer, je me suis resolu de les approcher de si près que par nécessité il se fauldroit joindre, comme il est advenu sur les entre dix et onze heures du matin, que les estant allé cherché jusques où ils estoient plantez, dont ils n'ont jamais advancé que ce qu'ils ont fait de chemin pour venir à la charge, la bataille s'est donnée, en laquelle Dieu a voulu faire cognoistre que sa protection est toujours du côté de la raison. Car, en moins d'une heure, après avoir jecté toute leur colère en deux ou trois charges qu'ils ont faictes et soutenues, toute la cavalerie a commencé à prendre party, abandonnant leur infanterie qui estoit en très grand nombre. Ce que voyant, leurs Suisses ont eu recours à ma miséricorde, et se sont rendus les colonnels, capitaines, soldats et tous leurs drappeaux. Les lansquenets et François n'ont point eu le loisir de prendre ceste resolution, car ils ont esté taillez en pièces plus de douze cens des uns et autant des autres; le reste prisonnier et mis

en roupte dans les boys, à la mercy des paysans. De leur cavalerie, il y en a de neuf cens à mille de tuez et de quatre à cinq cens de desmontez et prisonniers, sans comprendre ce qui s'est noyé au passage de la rivière d'Eure. »

La bataille d'Ivry a eu surtout pour caractère général la rapidité avec laquelle la victoire s'est dessinée en faveur de l'armée royale devant la fougueuse attaque menée par Henri IV. Les ligueurs ont lâché pied de toute part, les mieux montés ont échappé par la fuite, ils ont perdu tous leurs bagages, le roi les a poursuivis jusque près de Mantes, « leur cornette blanche (lettre-circulaire du 14 mars 1590) m'est demeurée et celui qui la portoit prisonnier, douze ou quinze autres cornettes de leur cavalerie, deux foys davantage de leur infanterie, toute leur artillerie, infinis seigneurs prisonniers, et de morts en grand nombre, mesmes de ceux de commandement, que je me suis peu encore amuser de faire recognoistre. »

Sur aucun point donc, les ligueurs n'ont résisté sérieusement. Si maintenant nous passons au récit des *Économies*, Sully prétend que le roi fit mettre sa compagnie en ordre sur son aile droite, dans le corps de son escadron et qu'il fit mettre pied à terre aux deux compagnies d'arquebusiers qu'il prétendait avoir amenées. Sully dit qu'à la première charge lui et son cheval furent renversés :

Vostre cheval, disent les secretaires, fut blessé d'une mousquetade des enfants perdus qui luy perçoit le nez et tout le col et alloit sortir à la selle, et d'un grand coup de lance qui vous emporta le mollet de la jambe et luy descousit deux pieds du ventre; vous eustes encore un coup d'espée en la main et un coup de pistolet en la hanche qui sortoit au petit ventre; estant ainsi malmené, vostre escuyer eut tant d'heur qu'il vous amena un autre cheval, sur lequel vous montastes assez légèrement, veu vos blessures. Mais, à la seconde charge, vous fustes encore porté par terre, vostre cheval tué, et vous blessé d'un coup de pistolet dans la cuisse et d'un coup d'espée à la tête, avec tout cela vous ne laissates de vous relever; mais à cette fois vous ne trouvastes nul des vôtres, tellement que vous demeurastes dans le champ de bataille sans sçavoir où aller ny que faire, et, voyant venir à vous un des ennemis l'espée au poing pour vous charger, lequel infailliblement vous eut tué, car vous estiez sans casque, vous gagnates un poirier que vous nous avez montré depuis deux fois, lequel avoit les branches si basses et si estendues qu'il ne vous pût approcher, et ainsi, après vous avoir tournoyé longtemps, il vous quitta.

Nous voudrions ne pas insister davantage sur un récit dans lequel évidemment la vérité n'est pas respectée. Quelque habitués que nous soyons à ne pas nous fier à Sully, il est pénible de voir un homme qui a été investi de la confiance de Henri IV devenir sur ses vieux

jours un auteur auquel on ne peut accorder aucune créance. Si nous en croyons le titre de son livre, il a voulu élever un monument à la gloire de son maître. Il ne songe guère cependant à ce maître et ne s'occupe en vieillard égoïste qu'à prétendre, contre toute vraisemblance, qu'il a été partout, qu'il a pris part à tous les événements du règne, qu'il a recueilli en toutes circonstances de la gloire aux dépens de tous les autres. Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de mettre en relief l'invraisemblance des nombreuses blessures dont la gravité aurait paralysé tout autre homme, et cependant qui ne l'empêchent ni de remonter sur un autre cheval, ni de continuer sa route. Le récit continue et est pénible à reproduire. Il rencontre tour à tour des royaux ou des ligueurs. Ces derniers s'empressent de se rendre, et Sigongne, porteur de la cornette blanche du duc de Mayenne, se constitue aussitôt son prisonnier et lui remet l'étendard dont il était porteur. Nous ne pouvons pas cependant admettre qu'un homme blessé d'un coup de pistolet au bas-ventre, qui devait à peine pouvoir se tenir sur son cheval, reçut comme ses prisonniers des soldats qui n'étaient ni blessés ni poursuivis par personne. D'ailleurs, la lettre-circulaire de Henri IV est d'une précision qui enlève toute créance aux vanteries de Sully. « Leur cornette blanche, » dit le roi, dans sa lettre-circulaire déjà citée, « m'est demeurée, et celluy qui la portoit prisonnier..... » Le récit officiel de Henri IV est, bien entendu, muet sur les hauts faits prétendus de Rosny, tout autant que tous les historiens de l'époque que Rosny accuse de jalousie. Il continue d'ailleurs son chemin et va coucher le soir au château d'Anet. Le maréchal de Biron vint lui rendre visite le soir et le complimenter, et, voyant ses prisonniers dans sa chambre et la cornette blanche des ennemis au chevet de son lit, lui dit en s'en allant : « Adieu, monsieur mon compagnon, vous ne devez point plaindre vos playes ny vostre sang répandu, puisque vous remportez une des plus signalées marques d'honneur que sçauroit desirer un cavalier le jour d'une bataille, et que vous avez là des prisonniers qui vous fourniront de quoy payer vos chevaux tués, faire panser vos blessures et boire de bon vin pour faire de nouveau sang. »

Sully est vraiment malheureux dans toutes ses inventions relatives à la bataille d'Ivry. La même lettre-circulaire du roi s'exprime en effet ainsi : « Mon cousin le mareschal de Biron est demeuré au corps de l'armée pour y attendre de mes nouvelles qui iront, comme j'espère, toujours prospérant, » et cependant nous voyons qu'au lieu de rester à l'armée le maréchal a rejoint Sully au château d'Anet et l'a trouvé le soir dans sa chambre avec ses prétendus prisonniers.

Le lendemain, raconte encore Sully qui est en veine d'exagération et

de récits fantaisistes, ayant fait faire un brancard assez à la hâte de branches d'arbres sans peler, accomodé de cercles de poinçons, vous vous fites porter à Rosny... Premierement marchoient deux de vos grands chevaux menez en main par deux de vos palfreniers, puis vos deux pages montez sur deux autres de vos grands chevaux, le premier desquels estoit vostre grand coursier gris... Ce page avoit vestu vostre cuirasse et portoit la cornette blanche des ennemis, et l'autre vos brassars et vostre casque au bout d'un bris de lance d'autant que pour estre tout fracassé et enfondré de coups, il estoit impossible de le porter en teste; après ces pages venoit le sieur de Maignan, vostre ecuyer, ayant la teste bandée et un bras en escharpe à cause de deux playes, lequel estoit suivy de vostre valet de chambre Moreines, monté sur vostre haquenée angloise, lequel portoit vostre casaque de velours orangé à clinquant d'argent sur luy et en la main droite comme un trousseau de trophées, tout cela lié ensemble, divers morceaux de vos espées, pistolets et panaches que l'on avoit ramassez. Après cela, vous veniez dans vostre brancart couvert d'un linceul seulement; mais, par dessus, pour parade des plus magnifiques, vos gens avoient fait estendre les quatre casaques de vos prisonniers qui estoient de velours ras noir, toutes parsemées de croix de Lorraine, sans nombre, en broderie d'argent, sur le haut d'icelles, les quatre casques de vos prisonniers avec leurs grands panaches blancs et noirs tous brisez et despenaillez de coups; et, contre les costés des cercles, estoient pendus leurs épées et pistolets, aucuns brisez et fracassez; après lequel brancart marchoient vos trois prisonniers montez sur des bidets...

Y a-t-il rien de plus invraisemblable, de plus vaniteux et de plus ridicule que l'exhibition de ces trophées? Il ne manquait plus à la gloire de Rosny que d'être rencontré par le roi lui-même en semblable équipage. Or, on apercevait justement en ce moment des cavaliers et des chiens qui chassaient dans les environs : c'était, par bonne fortune, le roi qui rencontrait ce grotesque cortège. Il adresse à Rosny un long discours; Rosny lui répond par un discours plus long encore dans lequel il décrit ses blessures et dit que deux mille chevaux lui ont passé sur le ventre. Le roi réplique encore : « Brave soldat et vaillant chevalier.....!! » Ainsi, le roi lui-même est englobé dans tout ce ridicule, et, pour comble, Rosny, qui devrait à peine pouvoir se soutenir avec toutes ces blessures, guérit promptement pour permettre à ses secrétaires de raconter immédiatement de nouveaux hauts faits.

DESCLOZEAUX.

(*Sera continué.*)

UN PROCÈS CRIMINEL AU XVIIe SIÈCLE.

LE RAPT DE Mlle DE CALVIÈRE

(1658).

Le 5 septembre 1658, Mlle Charlotte de Calvière fut enlevée du couvent des Ursulines, à Montpellier.

Ce fut une aventure assez simple, où l'on ne voit guère le romanesque qui souvent se rencontre en ces sortes de crimes. Le ravisseur, de notre temps, eût été traduit en justice et jugé sans plus d'embarras. Mais au milieu du XVIIe siècle les choses n'allaient pas de la sorte. Le procès qu'on fit aux coupables est plein de détails qui nous étonnent, et qui jettent un jour singulier sur la France de Mazarin. Étrange époque que celle-là ! Désordre dans les mœurs : tous les bas instincts sont en jeu. Désordre dans le gouvernement : tout est arbitraire et faveur. Contraste singulier d'anarchie et de despotisme. « Il faut lire, » dit un historien, « la curieuse relation des Grands Jours d'Auvergne, écrite par Fléchier dans sa jeunesse, si l'on veut se faire une idée de la barbarie dans laquelle étaient encore plongées certaines contrées de la France, au milieu de cette brillante civilisation du XVIIe siècle, et si l'on veut savoir comment vivaient dans leurs terres, au milieu de leurs sujets, bon nombre de ces seigneurs qui se montraient si galants et si doucereux dans les ruelles de Paris ; on se croirait en pleine féodalité. Un moment étourdis par le marteau du grand démolisseur qui avait abattu tant de châteaux, les hobereaux montagnards de l'Auvergne, du Limousin, de la Marche, du Forez, avaient repris leurs habitudes sous le faible gouvernement de Mazarin. Protégés par leur éloignement de Paris et du Parlement et par la nature du pays qu'ils habitaient, ils intimidaient ou gagnaient les juges subalternes et commettaient toutes sortes de violences et d'exactions. » — Que si l'on se tourne vers le pouvoir central, c'est alors que l'étonnement redouble, de voir dans cette imposante machine tant de rouages mal réglés, et l'on pense, avec Michelet : « Vu par devant et à bonne distance, cela fonctionne avec des effets assez réguliers. On admire; on respecte; on se souvient de Montesquieu, du noble effort de l'homme pour ressem-

parler le langage du temps, donna sa requête au Parlement de Toulouse, à qui ressortissait tout le Languedoc, et, par arrêt du même jour, M. de la Coupette, conseiller, fut commis « pour informer, décréter, faire le procès aux accusés jusqu'à l'arrêt définitif exclusivement, et cependant faire rendre Mlle de Calvière aux mains de son tuteur. »

Pour se renseigner, le conseiller de la Coupette mit aussitôt tout en œuvre, enquêtes et monitoires. Le monitoire, c'était la base de l'enquête ecclésiastique, le seul procédé fécond, à vrai dire, pour être bien informé des choses. Un crime est commis : le juge civil informe, et, ce qu'on lui dit, il le recueille; mais, si l'on ne veut lui rien dire, a-t-il une contrainte? Aucune. Au contraire, le juge ecclésiastique : il enjoint à quiconque a connaissance du crime de venir le révéler; c'est le monitoire. Si le peuple est dévot (il l'était, quoi qu'il fît, au XVIIe siècle), l'effet du monitoire est certain. L'official, en effet, adresse le monitoire aux curés, qui doivent en faire la lecture aux fidèles, faire la monition. Or, voici le grand point : quiconque, après trois monitions, ne révélait pas les faits de lui connus, était excommunié. Grande assurance pour tout savoir. Aussi le monitoire dura longtemps, venant de loin, du pape Alexandre : au XIVe siècle, c'est Jean XXII qui, d'Avignon, en donna la première formule dans ses *Extravagantes*. « Comme cette voie est la seule, dit Fleury, pour trouver des preuves de certains faits secrets, elle est devenue très fréquente, et les juges laïques, en des causes purement profanes, permettent souvent de faire publier des monitoires. »

L'abbé de Psalmody n'avait eu garde de négliger cette ressource. L'évêque de Montpellier, sur la réquisition de son promoteur, rendit donc une ordonnance par laquelle il permit d'informer et de faire publier monitoire, en même temps qu'il excommuniait les ravisseurs. L'archevêque de Toulouse en fit autant. De son côté, le conseiller-commissaire à l'enquête, M. de la Coupette, enjoignit par ordonnance qu'on lui remît les révélations faites en conséquence des monitoires. L'effet ne se fit pas attendre, car les coupables furent aussitôt connus. Clauzel, qui, nous l'avons vu, avait été l'auteur principal, fut le premier contre qui fut rendu, dès le 19 septembre, quinze jours après le crime, un décret de prise de corps. Même mesure, le lendemain, à l'égard de ses deux complices, Plat et Saintonge. Quant à MM. du Bosc, il paraît bien résulter d'un écrou du 5 octobre qu'ils s'étaient constitués prisonniers à la date du 3. Le Parlement statua sans retard : un arrêt du 10 octobre les condamna tous à être rompus vifs, à trente mille livres d'amende envers l'abbé de Psalmody et dix mille livres envers la cour, ordonna en outre la confiscation de leurs biens

de la troupe furent dépêchés en reconnaissance à Foncaude, et s'informèrent auprès des valets de M. de la Roche. Mal leur en prit. L'abbé, mis en éveil par quelque bavardage, s'avisa du danger et fit retraite. Il s'en fut tout droit confier sa nièce aux dames Ursulines de Montpellier. MM. du Bosc, confus d'avoir manqué leur coup, se retirèrent à leur tour ou feignirent de se retirer.

Ils recommencèrent leur campagne en secret, et, renonçant aux coups de force qui semblaient devoir peu réussir, tentèrent cette fois de la ruse. Un tailleur de Montpellier, nommé Plat, avait reçu commande d'un habit pour Mlle de Calvière; c'est avec lui qu'ils s'abouchèrent, afin qu'il introduisit dans la place un de leurs valets, appelé Saintonge. Plat s'en vint au couvent le 4 septembre, et, s'étant fait conduire à la suivante de la jeune fille, en présence d'une religieuse, sœur Sainte-Colombe, il leur annonça pour le lendemain la visite de son compagnon Saintonge, homme de confiance, disait-il, qui viendrait essayer l'habit. Le lendemain, vers midi, Saintonge arrive; il se fait reconnaître par la suivante, et, tandis qu'on va chercher Mlle de Calvière, il feint de fermer la porte, qu'il se contente de pousser doucement. La jeune fille venue, il lui passe le corps de jupe, et, tout en la laçant, il la tient par derrière. A ce moment, par la porte poussée, apparaît Clauzel, un compère, qui simule une scène de reconnaissance; il s'avance vers Charlotte en l'appelant : « Ma cousine, » la prend dans ses bras et l'enlève. En vain elle s'écrie et veut s'accrocher à la grille. Clauzel bouscule la portière avec la suivante et franchit la porte; Saintonge le suit. Quand les deux femmes, revenues de leur surprise, sortirent dans la rue en criant : « Au feu! » elles n'aperçurent plus personne. Malgré les cris d'effroi de Charlotte, les deux hommes avaient gagné les champs. Ils jetèrent leur proie dans un carrosse, qui s'éloigna rapidement, escorté, disent les témoins, de nombreux cavaliers.

Cependant, quelques voisins avaient entendu tout ce tapage. Sur leur avis, le président de la Roche, prévenu aussitôt, se mit avec quelques cavaliers à la poursuite des ravisseurs. Il les rejoignit à environ quatre lieues. Une escarmouche s'ensuivit : un des chevaux du président fut tué, un autre blessé, un troisième pris; force lui fut de faire retraite sans s'être approché de la voiture. On a quelque idée, par ces batailles, de ce qu'était en France, sous le roi Soleil, la sûreté des grands chemins.

II.

La violence ne donnant rien de bon, l'abbé de Psalmody fit appel aux voies de justice. Le 12 septembre 1658, il porta plainte ou, pour

parler le langage du temps, donna sa requête au Parlement de Toulouse, à qui ressortissait tout le Languedoc, et, par arrêt du même jour, M. de la Coupette, conseiller, fut commis « pour informer, décréter, faire le procès aux accusés jusqu'à l'arrêt définitif exclusivement, et cependant faire rendre Mlle de Calvière aux mains de son tuteur. »

Pour se renseigner, le conseiller de la Coupette mit aussitôt tout en œuvre, enquêtes et monitoires. Le monitoire, c'était la base de l'enquête ecclésiastique, le seul procédé fécond, à vrai dire, pour être bien informé des choses. Un crime est commis : le juge civil informe, et, ce qu'on lui dit, il le recueille; mais, si l'on ne veut lui rien dire, a-t-il une contrainte? Aucune. Au contraire, le juge ecclésiastique : il enjoint à quiconque a connaissance du crime de venir le révéler; c'est le monitoire. Si le peuple est dévot (il l'était, quoi qu'il fît, au XVIIe siècle), l'effet du monitoire est certain. L'official, en effet, adresse le monitoire aux curés, qui doivent en faire la lecture aux fidèles, faire la monition. Or, voici le grand point : quiconque, après trois monitions, ne révélait pas les faits de lui connus, était excommunié. Grande assurance pour tout savoir. Aussi le monitoire dura longtemps, venant de loin, du pape Alexandre : au XIVe siècle, c'est Jean XXII qui, d'Avignon, en donna la première formule dans ses *Extravagantes*. « Comme cette voie est la seule, dit Fleury, pour trouver des preuves de certains faits secrets, elle est devenue très fréquente, et les juges laïques, en des causes purement profanes, permettent souvent de faire publier des monitoires. »

L'abbé de Psalmody n'avait eu garde de négliger cette ressource. L'évêque de Montpellier, sur la réquisition de son promoteur, rendit donc une ordonnance par laquelle il permit d'informer et de faire publier monitoire, en même temps qu'il excommuniait les ravisseurs. L'archevêque de Toulouse en fit autant. De son côté, le conseiller-commissaire à l'enquête, M. de la Coupette, enjoignit par ordonnance qu'on lui remît les révélations faites en conséquence des monitoires. L'effet ne se fit pas attendre, car les coupables furent aussitôt connus. Clauzel, qui, nous l'avons vu, avait été l'auteur principal, fut le premier contre qui fut rendu, dès le 19 septembre, quinze jours après le crime, un décret de prise de corps. Même mesure, le lendemain, à l'égard de ses deux complices, Plat et Saintonge. Quant à MM. du Bosc, il paraît bien résulter d'un écrou du 5 octobre qu'ils s'étaient constitués prisonniers à la date du 3. Le Parlement statua sans retard : un arrêt du 10 octobre les condamna tous à être rompus vifs, à trente mille livres d'amende envers l'abbé de Psalmody et dix mille livres envers la cour, ordonna en outre la confiscation de leurs biens

et que le château du Bosc serait démoli. Nous avons vu que, dès le lendemain du crime, ils avaient été excommuniés. Ce n'était pas raillerie en ce temps-là d'enlever une jeune fille, et surtout de l'enlever d'un couvent.

III.

L'arrêt, comme on le voit, avait été fort vivement rendu, trois semaines après les décrets de prise de corps, sept jours après que MM. du Bosc s'étaient constitués prisonniers. On ne saurait affirmer qu'il fût revêtu de toutes les formes. Quand l'affaire fut, dix ans après, soumise au Parlement de Paris, l'avocat général Denis Talon, qui porta la parole et qui avait toutes pièces sous les yeux, ne put jamais démêler si l'arrêt avait été rendu contradictoirement avec les accusés ou par défaut. D'une part, il est dit que l'arrêt *juge le profit des défauts,* et c'est, suivant cette ironique expression de procédure, *pour le profit* que les sieurs du Bosc sont condamnés à être rompus tout vifs, à l'amende et à la confiscation. Mais, d'autre part, les procédures lentes et compliquées qu'exige, au cas de contumace, la sécurité des accusés ne paraissent pas s'être rencontrées dans cette instruction si lestement conduite; l'arrêt n'en fait pas mention, non plus qu'il n'ordonne, faute d'exécution réelle, l'exécution *par effigie.* Or, il l'eût dû. C'était un usage, dans notre ancienne procédure, d'exécuter par effigie les condamnés qui n'étaient pas sous la main de justice. Système enfantin, qui, voulant frapper les esprits, n'aboutissait qu'au ridicule. Quel enseignement dans la représentation publique, en peinture, du supplice ordonné par l'arrêt? Ainsi pourtant le voulait la loi. Or, l'arrêt ne dit point que, « en cas que les coupables ne puissent être appréhendés, ils seront effigiés. » L'avocat général Talon en conclut que, bien que les ravisseurs aient été jugés par défaut, ils étaient cependant présents et dans les prisons, ce qui paraît confirmé par la mention d'écrou que nous avons rapportée. Et cependant, tout le temps du procès qui va suivre, nous les retrouverons en liberté.

Ce caractère suspect de l'arrêt de Toulouse explique que, à peine fut-il rendu, chacune des parties se mit en campagne pour sauvegarder ses intérêts, MM. du Bosc dirigeant contre la sentence toutes les voies de réformation qui étaient en leur pouvoir, et, d'autre part, la famille de Calvière tâchant à l'exécuter sans retard. Et ce qui prouve le peu de cas qu'il fallait faire de cette décision de justice, c'est que précisément ceux-là en furent le moins respectueux à qui elle était le plus profitable.

Les du Bosc, condamnés, nous avons vu avec quelle rigueur, se rejetèrent sans plus tarder sur la seule ressource qui leur fût régulièrement laissée : ils formèrent un recours contre l'arrêt. Ils en avaient un tout près d'eux. Dans un siècle où la brigue avait tant d'empire, il avait bien fallu se prémunir contre la faveur des personnes, éviter que les jugements ne devinssent affaire de famille. Or, nous savons par combien de liens la famille de Calvière tenait au Parlement qui lui avait donné son arrêt. Le père de la victime avait été membre de la Cour; l'un de ses oncles y était encore conseiller; un autre, le lieutenant criminel de Nîmes, était l'un des principaux magistrats du ressort; nous avons vu le président de la Roche se prononcer contre les ravisseurs au point de les attaquer sur les grands chemins; bien d'autres, sans doute, que nous ne connaissons pas, étaient parents ou amis de la famille, car on sait quelle caste intime et fermée formait cette aristocratie judiciaire à qui son union même donnait tant de force. C'est à des circonstances si favorables qu'il faut attribuer l'arrêt si promptement rendu par le Parlement de Toulouse, et nous ne serons pas surpris de voir les condamnés, au lendemain de cet arrêt, l'attaquer par un recours au Conseil du roi, « fondé sur les parentés et alliances. » Peut-être allaient-ils triompher, tant leur cause était favorable, quand leur adversaire, bien que nanti d'un arrêt en forme, s'avisa d'un moyen laissant voir qu'il s'y fiait peu.

Au lieu de poursuivre l'exécution de l'arrêt par les voies ordinaires, ce qui n'eût fait nulle difficulté pour une décision compétemment rendue, l'abbé de Psalmody crut prudent de provoquer à son profit l'action du roi. Et ce n'est pas, dans toute cette affaire, le point le moins digne d'attention que cette intervention royale dans une cause qui eût dû ressortir uniquement aux compagnies de justice, et la lutte que nous allons voir s'engager entre l'action discrétionnaire du roi et la légitime autorité de ses Parlements. Nous saisirons là sur le vif combien le roi hésitait peu à substituer son bon plaisir à l'arrêt des juges, mais aussi comme les Parlements avaient l'énergie de n'accepter de l'autorité royale que ce qui leur paraissait légitime et de maintenir la justice au-dessus de la fantaisie du roi.

Lors même que l'arrêt du Parlement de Toulouse eût été légalement à l'abri de toute critique, il n'eût pas fourni à la famille de Calvière une arme assez solide. Ce que voulait surtout l'abbé de Psalmody, c'était une prompte vengeance. Or, l'arrêt étant par défaut, il ne pouvait l'exécuter qu'après cinq ans aux termes de l'ordonnance; c'était bien trop long à son gré. Il se pourvut auprès du roi. En cet état, sa partie était belle : le nom des ravisseurs n'était pas, à la cour,

des mieux venus. On se rappelait qu'un du Bosc avait été, au temps de la Fronde, un des plus enragés pamphlétaires. On n'avait pas oublié de ce du Bosc, plus connu sous le nom de Montandré, cette fière parole, qui semble en avance d'un siècle et demi sur son temps : « Les grands ne sont grands que parce que nous les portons sur nos épaules; nous n'avons qu'à les secouer pour en joncher la terre. » S'appeler du Bosc, c'était une mauvaise recommandation près du roi. Aussi ne mit-il guère de temps à répondre à la requête des Calvière : il dépêcha sur les lieux l'intendant de justice du Languedoc, M. de Bezons.

On sait ce qu'étaient ces fonctionnaires qui, sous prétexte de veiller à la bonne administration dans les provinces, avaient en réalité pour mission d'y faire pénétrer la volonté royale et de combattre toutes autres influences. Leur titre le dit assez : « Intendants de justice, de police et finances, et commissaires départis dans les généralités du royaume pour l'exécution des ordres du roi. » C'était quelque chose d'assez étrange, au point de vue du droit public, que l'intervention d'un tel personnage dans notre affaire. S'il est dans la justice un principe essentiel, c'est celui qui veut que la chose une fois jugée le soit d'une façon définitive, sans contrôle ni recours hors ceux établis par la loi. Le procès des du Bosc avait été porté au Parlement; désormais il n'était plus entier, et, depuis l'arrêt définitif, la cause était réglée souverainement. Le roi, désormais, ne pouvait intervenir que pour faire grâce aux condamnés; tout autre acte de sa part était injuste, nous dirions aujourd'hui révolutionnaire, si ce mot moderne n'impliquait des principes constitutionnels qui n'étaient point alors posés. Lorsque plus tard notre affaire se sera traînée de recours en recours et de Parlement en Parlement, pour aboutir, après trente arrêts, à la Grand'Chambre du Parlement de Paris, nous entendrons l'avocat général Talon s'écrier, non sans amertume : « On ne sait que trop combien les lettres d'évocation et les arrêts du Conseil troublent l'ordre et l'expédition de la justice. » Et cependant alors il ne s'agira que des recours légaux et de la marche, lente mais régulière, de la justice, tandis que la mission de l'intendant, suivant de si près l'arrêt de Toulouse, n'avait d'autre but que de reviser une cause souverainement jugée par la juridiction compétente.

Le premier acte de M. de Bezons, pour instruire l'affaire, fut, comme on pense, d'interroger le personnage principal; c'est ce qui eut lieu à Milhau, le 19 novembre 1658. Mais il ne fallait pas attendre de cette enquête l'ombre d'un résultat utile. Charlotte de Calvière n'avait pas achevé sa onzième année; depuis deux mois et demi elle vivait dans

la dépendance étroite de du Bosc : on devait compter n'entendre de sa bouche que l'écho d'un roman dicté par lui. Rien de plus romanesque, en effet, que ce qu'elle dit à l'intendant. D'abord, elle aurait été enfermée de force aux Ursulines de Montpellier. Puis ce serait elle-même qui aurait supplié M. du Bosc le fils de l'emmener avec lui, et, lors de l'enlèvement, elle n'aurait même point vu le père. Récit habile, qui, sous le couvert d'une sorte de passion partagée, rend le rapt excusable, et qui surtout met hors de cause le vicomte du Bosc, et fait, par conséquent, obstacle au rasement du château et à la confiscation des biens. D'ailleurs, la jeune Charlotte exprima nettement son refus de retourner au couvent des Ursulines, où, disait-elle, elle avait été maltraitée par une fille bâtarde de son oncle. Bon moyen de jeter le discrédit sur l'adversaire, l'oncle et tuteur abbé de Psalmody. Enfin l'enfant ajouta, parait-il, que son intention était d'épouser M. du Bosc, « d'autant qu'ayant été par lui tirée du monastère et demeuré plus de deux mois avec lui, elle ne pourrait avec bienséance en épouser un autre. » Cela est le point faible de la réponse : on laissait ainsi supposer des faits que l'impuberté de la jeune fille rendait plus criminels et qui devaient plus tard être relevés sévèrement.

Aussi l'impression de l'intendant fut-elle que les sieurs du Bosc avaient été bien condamnés. Un mois après l'enquête, le 21 décembre 1658, une lettre de cachet commit le capitaine de la Pierre, exempt des gardes du corps, « à l'effet de se transporter en tous lieux et de retirer la demoiselle de Calvière des mains de ses ravisseurs. » Il ne s'agissait plus là d'informer sur le crime ; c'était une exécution véritable, non pas de l'arrêt du Parlement, mais d'un ordre donné par le roi. Les exempts, attachés à la personne du roi et des princes, avaient précisément pour mission de notifier leurs ordres et de les faire exécuter. L'intervention du roi devenait donc directe et active ; l'arrêt du Parlement disparaissait devant la volonté royale. Il est juste toutefois de remarquer que les instructions données à l'exempt ne furent pas d'abord d'une rigueur absolue : de l'amende, de la confiscation, du supplice et du rasement du château, qui formaient les quatre principaux chefs de l'arrêt de Toulouse, la commission du 21 décembre 1658 ne dit pas un mot ; le capitaine de la Pierre n'est chargé que de retrouver Mlle de Calvière et de la rendre à son tuteur.

En vain les sieurs du Bosc essayèrent-ils d'entraver, en feignant de s'y soumettre, des rigueurs que l'intervention royale rendait plus menaçantes, et de reconquérir par une obéissance simulée la faveur du roi. L'exempt, en quête de Mlle de Calvière, se mit à battre toute la province, notamment les châteaux voisins du Bosc. Il fut reçu

partout sans résistance, et son procès-verbal constate que, dans le château de Séverac, chez le comte d'Arpageon, chez son viguier et dans le château du Bosc, partout enfin où il se transporta dans l'espoir de rencontrer la jeune fille, les habitants, obéissant aux ordres du roi, lui ont toujours ouvert les portes. Mais il faut bien dire, en revanche, qu'entré partout portes ouvertes, nulle part il ne trouva rien. Il rendit compte au roi du peu de succès de son entreprise.

C'était chose évidente qu'on n'obtiendrait rien sans une contrainte. Or, l'arrêt de Toulouse fournissait la meilleure de toutes : la menace de voir raser leur château devait agir sur les du Bosc mieux que la visite platonique du capitaine de la Pierre. Aussi, le 23 juin 1659, le roi donna-t-il à son exempt une deuxième commission, « tant pour retirer la demoiselle de Calvière des mains du sieur du Bosc que pour exécuter les arrêts du Parlement de Toulouse. »

C'était un grand pas en avant dans la voie de l'arbitraire. Tant que l'intendant de justice n'avait fait qu'informer l'affaire à nouveau, il n'y avait pas eu grand scandale : le roi, certes, avait bien le droit de se tenir au courant des choses. Contre la première commission de l'exempt, on ne pouvait guère encore élever de sérieux grief, bien qu'elle menât fatalement à une exécution plus efficace; il était, en effet, de l'intérêt public que la victime du rapt fût remise aux mains de sa famille. Bien que, vu la contumace, la valeur de l'arrêt de Toulouse fût tenue en suspens, le roi pouvait ordonner, comme il le fit, de rechercher la jeune fille. Mais son pouvoir s'arrêtait là. Pas plus qu'il n'eût eu qualité pour prononcer de son chef une condamnation capitale, il ne pouvait ordonner l'exécution d'une peine qui n'était pas définitive : la commission du 23 juin était illégale et arbitraire. Les du Bosc relevèrent ce grief. Nous les avons laissés poursuivant au Conseil du roi un recours fondé sur les parentés et alliances. Ils poussèrent à fond leurs procédures, et, le 6 juillet 1659, quinze jours après la commission donnée par le roi, ils obtinrent du conseil un arrêt qui faisait défense d'exécuter celui de Toulouse.

IV.

Voilà donc le duel engagé entre la légalité et l'arbitraire. Désormais, les coups vont se suivre, serrés et rudes de part et d'autre, jusqu'à ce qu'enfin la force reste au bon plaisir contre le droit. Nous ne savons ce qui donnait au roi tant d'ardeur pour les Calvière. Était-ce un reste de rancune politique contre la race des du Bosc? Était-ce sympathie personnelle pour leurs adversaires, ou désir de montrer aux parlementaires, toujours assez rétifs vis-à-vis du

parler le langage du temps, donna sa requête au Parlement de Toulouse, à qui ressortissait tout le Languedoc, et, par arrêt du même jour, M. de la Coupette, conseiller, fut commis « pour informer, décréter, faire le procès aux accusés jusqu'à l'arrêt définitif exclusivement, et cependant faire rendre Mlle de Calvière aux mains de son tuteur. »

Pour se renseigner, le conseiller de la Coupette mit aussitôt tout en œuvre, enquêtes et monitoires. Le monitoire, c'était la base de l'enquête ecclésiastique, le seul procédé fécond, à vrai dire, pour être bien informé des choses. Un crime est commis : le juge civil informe, et, ce qu'on lui dit, il le recueille; mais, si l'on ne veut lui rien dire, a-t-il une contrainte? Aucune. Au contraire, le juge ecclésiastique : il enjoint à quiconque a connaissance du crime de venir le révéler; c'est le monitoire. Si le peuple est dévot (il l'était, quoi qu'il fît, au XVIIe siècle), l'effet du monitoire est certain. L'official, en effet, adresse le monitoire aux curés, qui doivent en faire la lecture aux fidèles, faire la monition. Or, voici le grand point : quiconque, après trois monitions, ne révélait pas les faits de lui connus, était excommunié. Grande assurance pour tout savoir. Aussi le monitoire dura longtemps, venant de loin, du pape Alexandre : au XIVe siècle, c'est Jean XXII qui, d'Avignon, en donna la première formule dans ses *Extravagantes*. « Comme cette voie est la seule, dit Fleury, pour trouver des preuves de certains faits secrets, elle est devenue très fréquente, et les juges laïques, en des causes purement profanes, permettent souvent de faire publier des monitoires. »

L'abbé de Psalmody n'avait eu garde de négliger cette ressource. L'évêque de Montpellier, sur la réquisition de son promoteur, rendit donc une ordonnance par laquelle il permit d'informer et de faire publier monitoire, en même temps qu'il excommuniait les ravisseurs. L'archevêque de Toulouse en fit autant. De son côté, le conseiller-commissaire à l'enquête, M. de la Coupette, enjoignit par ordonnance qu'on lui remît les révélations faites en conséquence des monitoires. L'effet ne se fit pas attendre, car les coupables furent aussitôt connus. Clauzel, qui, nous l'avons vu, avait été l'auteur principal, fut le premier contre qui fut rendu, dès le 19 septembre, quinze jours après le crime, un décret de prise de corps. Même mesure, le lendemain, à l'égard de ses deux complices, Plat et Saintonge. Quant à MM. du Bosc, il paraît bien résulter d'un écrou du 5 octobre qu'ils s'étaient constitués prisonniers à la date du 3. Le Parlement statua sans retard : un arrêt du 10 octobre les condamna tous à être rompus vifs, à trente mille livres d'amende envers l'abbé de Psalmody et dix mille livres envers la cour, ordonna en outre la confiscation de leurs biens

et que le château du Bosc serait démoli. Nous avons vu que, dès le lendemain du crime, ils avaient été excommuniés. Ce n'était pas raillerie en ce temps-là d'enlever une jeune fille, et surtout de l'enlever d'un couvent.

III.

L'arrêt, comme on le voit, avait été fort vivement rendu, trois semaines après les décrets de prise de corps, sept jours après que MM. du Bosc s'étaient constitués prisonniers. On ne saurait affirmer qu'il fût revêtu de toutes les formes. Quand l'affaire fut, dix ans après, soumise au Parlement de Paris, l'avocat général Denis Talon, qui porta la parole et qui avait toutes pièces sous les yeux, ne put jamais démêler si l'arrêt avait été rendu contradictoirement avec les accusés ou par défaut. D'une part, il est dit que l'arrêt *juge le profit des défauts,* et c'est, suivant cette ironique expression de procédure, *pour le profit* que les sieurs du Bosc sont condamnés à être rompus tout vifs, à l'amende et à la confiscation. Mais, d'autre part, les procédures lentes et compliquées qu'exige, au cas de contumace, la sécurité des accusés ne paraissent pas s'être rencontrées dans cette instruction si lestement conduite; l'arrêt n'en fait pas mention, non plus qu'il n'ordonne, faute d'exécution réelle, l'exécution *par effigie.* Or, il l'eût dû. C'était un usage, dans notre ancienne procédure, d'exécuter par effigie les condamnés qui n'étaient pas sous la main de justice. Système enfantin, qui, voulant frapper les esprits, n'aboutissait qu'au ridicule. Quel enseignement dans la représentation publique, en peinture, du supplice ordonné par l'arrêt? Ainsi pourtant le voulait la loi. Or, l'arrêt ne dit point que, « en cas que les coupables ne puissent être appréhendés, ils seront effigiés. » L'avocat général Talon en conclut que, bien que les ravisseurs aient été jugés par défaut, ils étaient cependant présents et dans les prisons, ce qui paraît confirmé par la mention d'écrou que nous avons rapportée. Et cependant, tout le temps du procès qui va suivre, nous les retrouverons en liberté.

Ce caractère suspect de l'arrêt de Toulouse explique que, à peine fut-il rendu, chacune des parties se mit en campagne pour sauvegarder ses intérêts, MM. du Bosc dirigeant contre la sentence toutes les voies de réformation qui étaient en leur pouvoir, et, d'autre part, la famille de Calvière tâchant à l'exécuter sans retard. Et ce qui prouve le peu de cas qu'il fallait faire de cette décision de justice, c'est que précisément ceux-là en furent le moins respectueux à qui elle était le plus profitable.

Les du Bosc, condamnés, nous avons vu avec quelle rigueur, se rejetèrent sans plus tarder sur la seule ressource qui leur fût régulièrement laissée : ils formèrent un recours contre l'arrêt. Ils en avaient un tout près d'eux. Dans un siècle où la brigue avait tant d'empire, il avait bien fallu se prémunir contre la faveur des personnes, éviter que les jugements ne devinssent affaire de famille. Or, nous savons par combien de liens la famille de Calvière tenait au Parlement qui lui avait donné son arrêt. Le père de la victime avait été membre de la Cour; l'un de ses oncles y était encore conseiller; un autre, le lieutenant criminel de Nîmes, était l'un des principaux magistrats du ressort; nous avons vu le président de la Roche se prononcer contre les ravisseurs au point de les attaquer sur les grands chemins; bien d'autres, sans doute, que nous ne connaissons pas, étaient parents ou amis de la famille, car on sait quelle caste intime et fermée formait cette aristocratie judiciaire à qui son union même donnait tant de force. C'est à des circonstances si favorables qu'il faut attribuer l'arrêt si promptement rendu par le Parlement de Toulouse, et nous ne serons pas surpris de voir les condamnés, au lendemain de cet arrêt, l'attaquer par un recours au Conseil du roi, « fondé sur les parentés et alliances. » Peut-être allaient-ils triompher, tant leur cause était favorable, quand leur adversaire, bien que nanti d'un arrêt en forme, s'avisa d'un moyen laissant voir qu'il s'y fiait peu.

Au lieu de poursuivre l'exécution de l'arrêt par les voies ordinaires, ce qui n'eût fait nulle difficulté pour une décision compétemment rendue, l'abbé de Psalmody crut prudent de provoquer à son profit l'action du roi. Et ce n'est pas, dans toute cette affaire, le point le moins digne d'attention que cette intervention royale dans une cause qui eût dû ressortir uniquement aux compagnies de justice, et la lutte que nous allons voir s'engager entre l'action discrétionnaire du roi et la légitime autorité de ses Parlements. Nous saisirons là sur le vif combien le roi hésitait peu à substituer son bon plaisir à l'arrêt des juges, mais aussi comme les Parlements avaient l'énergie de n'accepter de l'autorité royale que ce qui leur paraissait légitime et de maintenir la justice au-dessus de la fantaisie du roi.

Lors même que l'arrêt du Parlement de Toulouse eût été légalement à l'abri de toute critique, il n'eût pas fourni à la famille de Calvière une arme assez solide. Ce que voulait surtout l'abbé de Psalmody, c'était une prompte vengeance. Or, l'arrêt étant par défaut, il ne pouvait l'exécuter qu'après cinq ans aux termes de l'ordonnance; c'était bien trop long à son gré. Il se pourvut auprès du roi. En cet état, sa partie était belle : le nom des ravisseurs n'était pas, à la cour,

des mieux venus. On se rappelait qu'un du Bosc avait été, au temps de la Fronde, un des plus enragés pamphlétaires. On n'avait pas oublié de ce du Bosc, plus connu sous le nom de Montandré, cette fière parole, qui semble en avance d'un siècle et demi sur son temps : « Les grands ne sont grands que parce que nous les portons sur nos épaules; nous n'avons qu'à les secouer pour en joncher la terre. » S'appeler du Bosc, c'était une mauvaise recommandation près du roi. Aussi ne mit-il guère de temps à répondre à la requête des Calvière : il dépêcha sur les lieux l'intendant de justice du Languedoc, M. de Bezons.

On sait ce qu'étaient ces fonctionnaires qui, sous prétexte de veiller à la bonne administration dans les provinces, avaient en réalité pour mission d'y faire pénétrer la volonté royale et de combattre toutes autres influences. Leur titre le dit assez : « Intendants de justice, de police et finances, et commissaires départis dans les généralités du royaume pour l'exécution des ordres du roi. » C'était quelque chose d'assez étrange, au point de vue du droit public, que l'intervention d'un tel personnage dans notre affaire. S'il est dans la justice un principe essentiel, c'est celui qui veut que la chose une fois jugée le soit d'une façon définitive, sans contrôle ni recours hors ceux établis par la loi. Le procès des du Bosc avait été porté au Parlement; désormais il n'était plus entier, et, depuis l'arrêt définitif, la cause était réglée souverainement. Le roi, désormais, ne pouvait intervenir que pour faire grâce aux condamnés; tout autre acte de sa part était injuste, nous dirions aujourd'hui révolutionnaire, si ce mot moderne n'impliquait des principes constitutionnels qui n'étaient point alors posés. Lorsque plus tard notre affaire se sera traînée de recours en recours et de Parlement en Parlement, pour aboutir, après trente arrêts, à la Grand'Chambre du Parlement de Paris, nous entendrons l'avocat général Talon s'écrier, non sans amertume : « On ne sait que trop combien les lettres d'évocation et les arrêts du Conseil troublent l'ordre et l'expédition de la justice. » Et cependant alors il ne s'agira que des recours légaux et de la marche, lente mais régulière, de la justice, tandis que la mission de l'intendant, suivant de si près l'arrêt de Toulouse, n'avait d'autre but que de reviser une cause souverainement jugée par la juridiction compétente.

Le premier acte de M. de Bezons, pour instruire l'affaire, fut, comme on pense, d'interroger le personnage principal; c'est ce qui eut lieu à Milhau, le 19 novembre 1658. Mais il ne fallait pas attendre de cette enquête l'ombre d'un résultat utile. Charlotte de Calvière n'avait pas achevé sa onzième année; depuis deux mois et demi elle vivait dans

la dépendance étroite de du Bosc : on devait compter n'entendre de sa bouche que l'écho d'un roman dicté par lui. Rien de plus romanesque, en effet, que ce qu'elle dit à l'intendant. D'abord, elle aurait été enfermée de force aux Ursulines de Montpellier. Puis ce serait elle-même qui aurait supplié M. du Bosc le fils de l'emmener avec lui, et, lors de l'enlèvement, elle n'aurait même point vu le père. Récit habile, qui, sous le couvert d'une sorte de passion partagée, rend le rapt excusable, et qui surtout met hors de cause le vicomte du Bosc, et fait, par conséquent, obstacle au rasement du château et à la confiscation des biens. D'ailleurs, la jeune Charlotte exprima nettement son refus de retourner au couvent des Ursulines, où, disait-elle, elle avait été maltraitée par une fille bâtarde de son oncle. Bon moyen de jeter le discrédit sur l'adversaire, l'oncle et tuteur abbé de Psalmody. Enfin l'enfant ajouta, parait-il, que son intention était d'épouser M. du Bosc, « d'autant qu'ayant été par lui tirée du monastère et demeuré plus de deux mois avec lui, elle ne pourrait avec bienséance en épouser un autre. » Cela est le point faible de la réponse : on laissait ainsi supposer des faits que l'impuberté de la jeune fille rendait plus criminels et qui devaient plus tard être relevés sévèrement.

Aussi l'impression de l'intendant fut-elle que les sieurs du Bosc avaient été bien condamnés. Un mois après l'enquête, le 21 décembre 1658, une lettre de cachet commit le capitaine de la Pierre, exempt des gardes du corps, « à l'effet de se transporter en tous lieux et de retirer la demoiselle de Calvière des mains de ses ravisseurs. » Il ne s'agissait plus là d'informer sur le crime ; c'était une exécution véritable, non pas de l'arrêt du Parlement, mais d'un ordre donné par le roi. Les exempts, attachés à la personne du roi et des princes, avaient précisément pour mission de notifier leurs ordres et de les faire exécuter. L'intervention du roi devenait donc directe et active ; l'arrêt du Parlement disparaissait devant la volonté royale. Il est juste toutefois de remarquer que les instructions données à l'exempt ne furent pas d'abord d'une rigueur absolue : de l'amende, de la confiscation, du supplice et du rasement du château, qui formaient les quatre principaux chefs de l'arrêt de Toulouse, la commission du 21 décembre 1658 ne dit pas un mot ; le capitaine de la Pierre n'est chargé que de retrouver Mlle de Calvière et de la rendre à son tuteur.

En vain les sieurs du Bosc essayèrent-ils d'entraver, en feignant de s'y soumettre, des rigueurs que l'intervention royale rendait plus menaçantes, et de reconquérir par une obéissance simulée la faveur du roi. L'exempt, en quête de Mlle de Calvière, se mit à battre toute la province, notamment les châteaux voisins du Bosc. Il fut reçu

partout sans résistance, et son procès-verbal constate que, dans le château de Séverac, chez le comte d'Arpageon, chez son viguier et dans le château du Bosc, partout enfin où il se transporta dans l'espoir de rencontrer la jeune fille, les habitants, obéissant aux ordres du roi, lui ont toujours ouvert les portes. Mais il faut bien dire, en revanche, qu'entré partout portes ouvertes, nulle part il ne trouva rien. Il rendit compte au roi du peu de succès de son entreprise.

C'était chose évidente qu'on n'obtiendrait rien sans une contrainte. Or, l'arrêt de Toulouse fournissait la meilleure de toutes : la menace de voir raser leur château devait agir sur les du Bosc mieux que la visite platonique du capitaine de la Pierre. Aussi, le 23 juin 1659, le roi donna-t-il à son exempt une deuxième commission, « tant pour retirer la demoiselle de Calvière des mains du sieur du Bosc que pour exécuter les arrêts du Parlement de Toulouse. »

C'était un grand pas en avant dans la voie de l'arbitraire. Tant que l'intendant de justice n'avait fait qu'informer l'affaire à nouveau, il n'y avait pas eu grand scandale : le roi, certes, avait bien le droit de se tenir au courant des choses. Contre la première commission de l'exempt, on ne pouvait guère encore élever de sérieux grief, bien qu'elle menât fatalement à une exécution plus efficace; il était, en effet, de l'intérêt public que la victime du rapt fût remise aux mains de sa famille. Bien que, vu la contumace, la valeur de l'arrêt de Toulouse fût tenue en suspens, le roi pouvait ordonner, comme il le fit, de rechercher la jeune fille. Mais son pouvoir s'arrêtait là. Pas plus qu'il n'eût eu qualité pour prononcer de son chef une condamnation capitale, il ne pouvait ordonner l'exécution d'une peine qui n'était pas définitive : la commission du 23 juin était illégale et arbitraire. Les du Bosc relevèrent ce grief. Nous les avons laissés poursuivant au Conseil du roi un recours fondé sur les parentés et alliances. Ils poussèrent à fond leurs procédures, et, le 6 juillet 1659, quinze jours après la commission donnée par le roi, ils obtinrent du conseil un arrêt qui faisait défense d'exécuter celui de Toulouse.

IV.

Voilà donc le duel engagé entre la légalité et l'arbitraire. Désormais, les coups vont se suivre, serrés et rudes de part et d'autre, jusqu'à ce qu'enfin la force reste au bon plaisir contre le droit. Nous ne savons ce qui donnait au roi tant d'ardeur pour les Calvière. Était-ce un reste de rancune politique contre la race des du Bosc? Était-ce sympathie personnelle pour leurs adversaires, ou désir de montrer aux parlementaires, toujours assez rétifs vis-à-vis du

pouvoir royal, tout l'appui que, dans une affaire presque personnelle, ils pouvaient trouver en haut lieu? Quoi qu'il en soit, le roi s'entêta dans l'aventure comme s'il trouvait en jeu quelque prince de sa famille, et, lorsque son conseil lui eut montré de quel côté était la justice, il passa résolument de l'autre bord, accepta le combat et se mit franchement en lutte.

L'arrêt de sursis rendu par le Conseil était souverain. Le roi ne pouvait le casser directement; il prit un moyen plus commode, qui fut de dicter au même Conseil une sentence tout opposée. Le 17 juillet 1659, un second arrêt, donné le roi présent, ordonne que, « sans s'arrêter à celui qui venoit d'être accordé aux sieurs du Bosc, la commission de Sa Majesté et l'arrêt du Parlement de Toulouse seront exécutés par sièges, forcements de places, rasement de châteaux et de maisons, et toutes voies par lesquelles on pourroit faire que la force demeurât à la justice, enjoignant aux lieutenants du roi dans la province de faire armer les milices, de fournir les canons et toutes les choses nécessaires. »

Tout est curieux dans cet arrêt et plein de révélations singulières. D'abord, les circonstances où il survient et que nous avons assez montrées, l'arbitraire du roi, la dépendance où nous voyons les membres de son Conseil, contraints, à dix jours d'intervalle, de renverser leur propre jugement. Mais n'est-ce pas encore un détail bien digne de remarque que le voile dont le roi recouvre l'absolutisme de son bon plaisir? On s'attendrait à trouver chez Louis XIV plus de raideur et moins de ruse; il n'en est rien, et; dans l'espèce, ce n'est pas un roi tout-puissant que nous voyons dicter sa fantaisie à des tribunaux dociles; c'est un Conseil qui, consulté par son roi sans doute, puisqu'il délibère le roi présent, avoue une erreur qu'il n'a pas commise, défend qu'on tienne compte d'un arrêt bien rendu et viole ouvertement la loi « pour que la force demeure à la justice. » Je ne sais ce qui, dans tout cela, a lieu de nous frapper davantage : le pouvoir absolu du roi, devant qui tout cède, même la justice, ou la comédie qu'il s'impose, comme s'il n'osait paraître ce qu'il est. Tout cela n'est point de Louis XIV; on sent là-dessous le Mazarin.

Enfin, un trait de mœurs encore bien remarquable, c'est l'emploi de la force prescrit et décrit par l'arrêt. Que d'embarras pour faire respecter un ordre de justice, et quelles singulières mœurs étaient celles de la France, où, pour un intérêt privé, on voyait ainsi de petites guerres prévues et ordonnées comme un fait de chaque jour! Nous avons déjà vu des citoyens, et parmi eux un magistrat, un abbé, s'armer et se mettre en marche pour un combat de grand chemin; mais voici mieux que ces escarmouches : sièges, forcements

de places, rasements de châteaux et de maisons, milices en campagne, canons en batterie; c'est une guerre véritable; et tout cela pour quelle cause? pour punir un crime de droit commun, sans avoir pour soi seulement un ordre régulier de la justice.

V.

Après le second arrêt du Conseil, la partie des du Bosc était fort compromise; mais elle était trop grosse pour qu'ils pussent renoncer à la lutte. Ils la poursuivirent donc, et, chose assez digne d'attention, ce furent eux, les criminels, qui, sans recourir aux protections, se contentèrent des voies légales. Un recours direct ne pouvait plus rien; ils s'avisèrent d'une subtilité de procédure. La vicomtesse du Bosc, née de Roquefeuille, avait hypothèque, pour sûreté de sa dot, sur tous les biens de son mari; l'arrêt de Toulouse était sa ruine. Aussi, lorsque l'exempt du roi se présenta pour exécuter à la fois cet arrêt et celui du Conseil, il se trouva en présence d'une opposition formée par Mme du Bosc depuis le 19 février 1659. L'affaire fut portée à Toulouse, au Parlement, et, le 19 août, un nouvel arrêt, surséant quant au fond de l'instance, fit cependant défense de procéder à l'exécution. C'est l'instant le plus aigu de la lutte.

M. de Calvière allait-il s'arrêter devant cet obstacle légal? Il est évident qu'il l'eût dû, car l'arrêt du Conseil, qui seul servait de base à sa campagne, n'avait pu le dispenser d'obéir à l'arrêt de sursis postérieurement rendu par le Parlement de Toulouse. Devant cette défense expresse, il lui fallait courber la tête, et plaider, si vraiment il avait la loi pour lui. Mais, pour en venir à ce moyen, l'abbé de Calvière n'était ni assez sûr de son droit ni assez respectueux de la justice. Aussi ne tint-il aucun compte des défenses du Parlement. Quatre jours après l'arrêt, le 23 août 1659, il vint mettre le siège devant le château du Bosc, et, quand on lui signifia les défenses, on ne tira de lui qu'une réponse, c'est que, étant assisté de cinq à six cents hommes, il ne laisserait de passer outre à la démolition. Le 4 septembre, défense nouvelle et même réponse. Depuis quinze jours, il campait avec son armée devant la place ennemie, n'attendant pour la détruire que d'avoir ruiné tout alentour. On se croirait en pleines Dragonnades à lire l'enquête que, par ordre du Parlement de Toulouse, le juge de Ceilhes fit sur le siège du Bosc. Mêmes vexations, mêmes infamies, mêmes tortures.

D'abord, dès le 23 août, six à sept cents hommes, tant de pied que de cheval, arrivèrent au Bosc, et s'emparèrent du château, de la ville et de tous les lieux en dépendant. S'il ne s'agissait que de raser le

château, la besogne pouvait être bientôt faite : l'exempt, que, pour plus de sûreté, Calvière ne quittait point d'un pas, constate en son procès-verbal que le château fut trouvé tout ouvert. Il était aisé de le détruire, et le pillage ne devait guère arrêter, car, si l'on en croit le même procès-verbal, on ne découvrit dans les murs aucun meuble : les du Bosc étaient gens de peu de ressources, ou bien gens de précaution. Si donc l'abbé de Calvière n'eût eu d'autre souci en tête que d'exécuter ses arrêts, il le pouvait faire sans tant de bruit et surtout sans tant de soldats. Les ordres du roi autorisaient sans doute le capitaine de la Pierre à se faire assister des troupes de la province pour retirer Mlle de Calvière des mains de ses ravisseurs ; mais c'était seulement au cas de résistance. Or, à première requête, les portes du château furent ouvertes. Dès lors, à quoi bon cet appareil guerrier? C'est qu'il n'entrait pas dans le plan de Calvière de procéder si promptement : il lui plaisait de raffiner sa vengeance, trouvant qu'il faisait bon vivre au Bosc comme en pays conquis. Aussi bien, les gens qu'il assembla n'étaient point les milices de la province, mais une troupe de bandits amenés des Cévennes. On voudrait croire que l'exempt de la Pierre se retira aussitôt les portes ouvertes, car les orgies que révéla l'enquête ne sont point l'œuvre d'un officier exécutant un ordre de justice, mais d'un chef de brigands déchaînés.

Premièrement, l'abbé de Calvière installa ses troupes, et chaque habitant dut loger plusieurs hommes, parfois jusqu'à vingt-cinq, et les nourrir avec leurs chevaux. Les pailles, avoines et fourrages étaient naturellement pris sur place, et payés on pense comment. Pour son logis (le détail est piquant), l'abbé choisit une chapelle située assez près du château ; il s'y établit avec son lieutenant, le sieur de Cozillac, et quelques autres. Puis on se mit en train de bien vivre, les chefs dans la chapelle, où, dit l'enquête, « sans respect du lieu, ils mangeaient, couchaient et prononçaient toutes sortes de paroles sales et déshonnêtes, » les soldats, où bon leur semblait. On vit là toutes les orgies de la guerre. Un cavalier trouve son hôtesse à son goût et la presse ; elle résiste ; il appelle des amis et la bat si bien qu'étant grosse elle accouche avant terme. Sur une enfant de dix ans même attentat, dont cette fois le soldat vient à bout ; il est pris, conduit devant Calvière ; mais celui-ci le laisse aller, et l'on n'en peut rien obtenir qu'une pièce de trente sols qu'il donne à la fille en réparation de son honneur. Et cependant les vols vont leur train. A l'église on prend l'orfèvrerie, et d'abord un grand reliquaire d'argent doré entouré dans le pays d'une vénération particulière. Les maisons sont mises au pillage et, jusqu'aux cimetières, tout est bouleversé. Les soldats, disent les témoins, déterrèrent deux petits enfants, croyant trouver quelques

meubles ou de l'argent, et laissèrent leurs corps en proie aux bêtes. Enfin, quand tout fut enlevé et le pays bien mis à sac, on songea au but de la campagne; l'abbé de Calvière s'en prit au château. Il brûla les planchers et les couvertures; puis, pour mettre les murs à bas, ayant établi huit fourneaux de mine et chargé chacun d'eux d'un baril de poudre à canon, il donna le feu : l'explosion fut si forte que le mur de la ville le plus proche du château fut renversé. Ce fut le couronnement de l'entreprise. Le 6 septembre, de Calvière et son armée firent retraite, laissant les habitants, dit l'enquête, ruinés pour la plupart et réduits à la mendicité.

Voilà ce qui se passait en pleine France, au milieu du XVIIe siècle. En vertu d'un ordre illégal, malgré l'arrêt d'un Parlement, une armée se jetait sur une ville sous le commandement d'un abbé, pillant, volant et violant, en présence d'un exempt du roi, de ce prince « ennemi de la fraude » dont, en ce temps-là même, l'exempt du *Tartuffe* vantait si éloquemment les vertus. Arbitraire dans l'ordonnance de la peine, sauvagerie dans l'exécution, telle est, en deux mots, l'histoire de ce procès couronné par une levée d'armes.

Cependant, l'abbé de Calvière n'était pas encore satisfait; il s'était vengé des du Bosc, mais n'avait point reconquis sa nièce. Il tenta un dernier effort auprès du roi : le 3 novembre 1659, une lettre de cachet enjoignit au capitaine de la Pierre de rechercher partout les ravisseurs et leur victime. MM. du Bosc comprirent que la résistance ne leur pouvait plus servir de rien. Le château rasé, il leur restait au moins le surplus de leur patrimoine; ils n'avaient chance de le sauver que s'ils obéissaient au roi. Ils confièrent la jeune fille à leur ami, le marquis de Cannisson, qui, le 2 février 1660, accompagné du commandeur de Got, la remit au tuteur contre un reçu en bonne forme : un acte public de cette remise fut dressé par le juge d'Aigues-Mortes. N'exagérons point le mérite de cette soumission soudaine; les ravisseurs avaient combiné des choses qui en diminuaient bien le prix.

VI.

L'arrêt de Toulouse, bien qu'à moitié régulier, avait eu déjà deux grands effets : la victime était revenue aux mains de sa famille, et le château des coupables était rasé. Obtenir le surplus n'était, pour l'abbé de Calvière, ni facile ni profitable. Le sac du château avait été un coup de force, à quoi son audace avait suffi; pour le reste, il lui fallait l'aide de la justice, qui, contre le droit, ne marcherait pas. Il était à ce sujet plein de réserve, et sentait que c'était déjà

beaucoup qu'il eût détruit le château malgré la loi, contre un arrêt. Il s'arrêta dans son entreprise.

Les du Bosc, devant cette hésitation, reprirent courage. Puis ils s'avisèrent d'une influence qui pouvait puissamment agir pour eux. Le prince de Conti avait été des leurs au temps de la Fronde. Depuis sept ans, ayant épousé une nièce de Mazarin, Anne-Marie Martinozzi, il était passé du côté de la cour, était bien près du roi. Ils le virent et le firent voir par leur ami, le marquis de Cannisson, afin qu'il leur obtînt, contre l'arrêt de Toulouse, des lettres de grâce, ou, comme on disait alors, des lettres d'abolition. C'était à eux chose prudente que de s'assurer un tel appui, car, avec un adversaire aussi bien en cour que l'abbé de Calvière, ils devaient s'attendre à trouver près du roi la plus obstinée résistance. Quelle ne fut donc pas leur surprise, quand ils virent l'abbé lui-même les soutenir et leur prêter les mains! Loin de s'opposer à la grâce des coupables, il y donna son consentement exprès, verbalement d'abord, à M. de Cannisson, qui l'attesta au prince de Conti, puis, par écrit, au prince lui-même, en deux lettres des 13 mai et 7 juillet 1660. Qu'est-ce donc qui s'était passé et d'où venait ce revirement subit? C'est qu'au fond de sa conscience l'abbé n'était pas rassuré sur sa belle campagne au château du Bosc. Non seulement il avait agi contre l'arrêt d'un Parlement, mais il avait usé de moyens qui devaient lui laisser quelque scrupule. Le château rasé, c'était déjà beaucoup, bien que cela pût, chez un juge indulgent, passer pour exécution du premier arrêt de Toulouse. Mais la chapelle profanée, les murs de la ville détruits, les cimetières dévastés, toutes les maisons mises au pillage, la fille violée et payée trente sous, tout cela n'était plus l'exécution d'un arrêt de justice et cela faisait tache au tableau. Or, si, tout en consentant la grâce du rapt, il s'assurait à lui-même celle du pillage, sans doute il faisait sagement. Mais comment le pouvait-il faire sans trahir la cause de sa pupille? C'est en quoi les circonstances vinrent merveilleusement à son aide. Charlotte de Calvière était née au mois de décembre 1647; en décembre 1659, elle avait atteint douze ans, et, dans les termes du droit écrit, devenant pubère à cet âge, elle était délivrée de la tutelle. L'abbé de Psalmody n'était plus son tuteur : pour le but qu'il visait, c'était la liberté qui lui était rendue; nous verrons bientôt comme quoi. Il appuya donc la requête des du Bosc, sans s'oublier lui-même, et les lettres d'abolition furent expédiées au profit des ravisseurs, « à la charge de ne pouvoir prétendre aucun dédommagement pour le rasement du château du Bosc. » Mais ce n'était pas encore la fin.

Les lettres d'abolition devaient être enregistrées par la Cour qui

avait rendu l'arrêt de condamnation. Les du Bosc s'étaient pourvus à cet effet devant le Parlement de Toulouse, lorsque le curateur de Mlle de Calvière s'opposa à cet enregistrement; c'était une nouvelle ruse de l'abbé de Psalmody. L'arrêt de Toulouse, on s'en souvient, contenait, au profit de la jeune fille, condamnation à trente mille livres d'amende, et les lettres d'abolition avaient été rédigées suivant la formule ordinaire, « à charge de satisfaire à la partie civile. » Tant que cette satisfaction n'était point donnée et que les trente mille livres restaient en suspens, il fallait s'opposer à l'entérinement des lettres. L'abbé de Psalmody ne le pouvait pas. Tuteur de la victime d'un rapt, il lui avait fallu, pour étouffer son propre crime, consentir à la grâce des ravisseurs. Et cependant, au triple titre de prêtre, d'oncle et de tuteur, il ne pouvait, en consacrant cette grâce, faire bon marché des intérêts les plus évidents de la jeune fille. Le curateur se trouva là tout à souhait. En effet, bien que, par la puberté, la jeune fille se fût trouvée délivrée de toute tutelle, la loi sagement exigeait que l'on donnât à ses douze ans un conseil et un guide : c'était le curateur. Voilà celui qui pouvait s'opposer à ce qu'on enregistrât les lettres; à l'aide de ce prête-nom, l'abbé de Calvière pouvait, en remplissant son devoir d'honnête homme, éviter une contradiction dans ses actes qui eût été par trop scandaleuse. Au surplus, la précaution fut inutile, car le Parlement de Toulouse s'empressa, nonobstant toutes oppositions, d'enregistrer les lettres, le 23 mai 1661.

Nous n'avons pas à insister sur ce nouveau procès, enté sur l'autre. C'est assez d'y relever un trait de mœurs, les énergiques remontrances que fit l'avocat du curateur sur de pures questions de personnes. Le procureur général au Parlement de Toulouse était dévoué aux de Calvière, et l'abbé n'eût pas voulu permettre qu'un autre que lui parlât dans le procès; or, les hasards du service avaient fait remettre les pièces à l'un de ses avocats généraux, M. de Maniban; ce fut le grand point dans les plaidoiries de régler lequel des deux porterait la parole. Pour le choix des juges, ce fut bien pis encore, et ce Parlement, que les du Bosc avaient récusé pour cause de parentés et alliances avec les de Calvière, fut encore récusé par ceux-ci pour raison de parentés et alliance avec les du Bosc. Mais on ne voulut point s'arrêter à ces remontrances, et l'enregistrement des lettres fut, comme nous avons dit, prescrit par arrêt.

VII.

Voilà donc les auteurs du crime punis, puis graciés; et pour cela combien de procédures! Cependant, qu'était devenue la jeune fille, objet de tant de bruit? Elle survient, et rallume la guerre.

L'abbé était mort durant le dernier procès, et, par son testament, l'avait confiée à son neveu de Calvière, oncle comme lui de Charlotte. C'est celui-ci qui s'avisa d'un projet d'où devaient naître encore quatre grandes années de chicane.

Il se trouvait par le Languedoc un gentilhomme, le marquis de Tournac, philosophe, semble-t-il, et d'esprit large, que ne rebutait point la jeunesse assez accidentée de Mlle de Calvière. L'oncle de la jeune fille et surtout sa tante le lui offrirent pour mari et la forcèrent à consentir, si bien qu'après avoir, deux ans plus tôt, devant l'intendant du roi, protesté de son grand désir d'épouser M. du Bosc, elle écrivit au prince de Conti « qu'elle ne voulait point de M. le vicomte du Bosc et que jamais rien ne pourrait l'empêcher d'être toute à M. de Tournac. » Devant une résolution si ferme, on publia les bans, on signa le contrat de mariage, et l'on descendit à Montpellier pour la cérémonie. Mais il était dit que le séjour de cette ville serait fatal aux de Calvière. Du Bosc était averti du projet. Il lève à son tour une petite armée, envahit la ville et reprend Charlotte. Bien en prit à ses adversaires que le marquis de Castres, gouverneur de la ville, fût un homme actif et de sang-froid; il détacha une compagnie et mit sous bonne garde, chacun de son côté, du Bosc et la jeune fille. Celle-ci porte plainte, et, tandis que le Parlement dépêche sur les lieux, pour faire l'enquête, le conseiller de Cambolas, on appelle le prince de Conti, qui vient de Lyon en grande hâte. Double interrogatoire, officieux par le prince, officiel par le conseiller, et le résultat de la double enquête fut de mettre le feu aux poudres.

Le premier mot de Charlotte fut qu'elle ne voulait point du marquis de Tournac : si, dans sa lettre au prince de Conti, elle avait dit précisément le contraire, c'est que sa tante, par intimidation et par menaces, avait extorqué son consentement; elle ne pouvait avoir d'autre époux que du Bosc, dont elle était depuis longtemps la femme: ils avaient été mariés dans l'église de Montmouton, où elle demeurait alors, et, depuis cette époque, elle avait habité avec lui comme avec son mari pendant trois mois, jusqu'à ce qu'elle fût remise entre les mains de son oncle.

Fureur chez les de Calvière, comprenant qu'ils étaient joués. C'était au moment où, par un feint repentir, du Bosc remettait la jeune fille aux mains de son tuteur, qu'il venait de se l'attacher par un lien indissoluble. C'est le 2 février qu'il la rendit; depuis trois semaines elle était sa femme. Réfugié au château de Montmouton après le sac du Bosc, il avait promptement mené les choses : contrat de mariage, le 24 décembre; le 28, publication des bans, et, le 8 janvier, mariage. Il n'y avait point de temps perdu. On remarqua même que, du 28 dé-

cembre au 8 janvier, il n'y avait pas place pour trois dimanches, et qu'ainsi les bans n'avaient pu être régulièrement publiés; et, comme Mlle de Calvière avouait que depuis son mariage elle avait habité trois mois avec du Bosc, on supposa qu'une première union avait dû être célébrée en novembre, un mois avant que la jeune fille eût atteint sa puberté, ce qui formait un nouveau crime. Et voici de nouveau juges en campagne. Appel comme d'abus du mariage, c'est-à-dire demande en nullité, et poursuite des nouveaux crimes dissimulés dans les lettres d'abolition : ce sont les deux procès où s'acharne M. de Calvière.

VIII.

De la poursuite criminelle, du Bosc ne redoutait pas grand'chose. Le mariage secret avec une impubère, dont maintenant on voulait lui faire crime, faisait corps avec le rapt sur lequel il avait eu son pardon. D'ailleurs, aussi fin que Calvière, il avait su dicter au roi une formule qui le tînt en repos; il est dit, en effet, aux lettres de grâce, que le roi éteint et abolit le crime tel qu'il est exprimé, « ou en telle autre sorte et manière qu'il puisse être arrivé. » Du Bosc ne craignait donc plus, de ce chef, supplice, amende, ni confiscation, ni de voir son château rasé, et pour cause.

Que son mariage fût valable, c'était une autre affaire. Datait-il du mois de novembre? la jeune Charlotte n'était pas alors nubile. Du mois de janvier? il n'avait pas été publié dans les formes. D'ailleurs, les parents de la jeune fille n'y avaient jamais consenti. Puis les ordonnances déclaraient radicalement nul le mariage qui suivait un rapt : doctrine contestable, qui, pour dégoûter les jeunes gens du crime, leur ôtait la ressource de le réparer, et qui brisait deux vies pour le plus grand bien de la morale; mais ce n'était point là la question, et la nullité ne faisait point doute. M. de Calvière la poursuivit; on plaida sur ce point et, par surcroît, sur l'autre. Le débat fut assez banal; nous n'y trouvons rien à glaner; cependant quelques détails de mœurs.

Nous avons laissé Charlotte de Calvière, molestée par sa famille au profit du marquis de Tournac, faisant au prince de Conti une pleine confidence. Ce prince, nous dit Talon dans un beau style judiciaire, « ne put refuser à ses supplications et à ses larmes un asile contre la persécution de son oncle, et la reçut auprès de Mme la princesse de Conti. » C'était avant que l'on plaidât. Il s'en trouva bientôt gêné; on lui fit reproche de favoriser les ravisseurs et de peser sur l'esprit de la jeune femme; car, disait-on, « ceux qui approchent des princes en croyant retrouver leur liberté tombent dans une plus fâcheuse

servitude. » Il coupa court à ces propos, et, ne voulant la rendre ni à son mari, dont les droits étaient contestés, ni à sa famille, qui, depuis qu'elle était pubère, n'avait plus aucun droit sur elle, il se déchargea de sa garde sur le premier président du Parlement de Toulouse. Singulier spectacle : une victime de querelles privées déposée ainsi comme otage entre les mains d'un magistrat ! Il est vrai que M. le premier n'était pas encore juge en la cause : M. de Calvière, d'accord avec sa nièce, avait résolu, sur la validité du mariage, de s'en remettre à des arbitres, MM. de Boissot et L'Olivier, conseillers, de Parizot et de Chazain, avocats. Tout à coup M. de Calvière ne voulut plus de ses arbitres, et le Parlement se trouva saisi. M. le premier jugea qu'il était de sa dignité de ne plus retenir la jeune femme, objet du litige, et la remit dans un couvent : ce fut au monastère du tiers ordre de Saint-François, d'où depuis (quatrième étape) Charlotte fut transférée dans celui des Maltaises. Son oncle la retrouva là, et, craignant qu'elle ne fût enlevée, il obtint, le 4 juin 1662, des lettres de chancellerie par lesquelles on faisait défense aux religieuses de la laisser sortir et à elle-même de sortir avant que le Parlement en eût ordonné. Où est, dans tout cela, le respect de la liberté ? Elle, cependant, en prenait assez à son aise. Par l'entremise d'un ami, le président Ciron, elle obtint un billet du grand vicaire ordonnant qu'on lui ouvrît les portes. Quand de Calvière arriva, muni de ses lettres patentes, il trouva la maison vide et sa nièce enlevée en compagnie de deux dames dans le carrosse même du président !

En ce point, un coup de théâtre. Calvière, pensant que les juges de Toulouse ne lui étaient pas favorables, se pourvut au Conseil du roi afin qu'on leur enlevât la cause. Quel prétexte ? Toujours le même : les parentés et alliances. A force de solliciter, il eut raison. Par arrêt du Conseil du 17 février 1663, le tout fut renvoyé au Parlement de Paris. Il fut, par surcroît, ordonné que Mlle de Calvière serait transférée des Tierçaires de Toulouse, où elle avait cherché refuge, aux Cordelières de Saint-Marceau, le plus sûr, parait-il, des couvents de Paris, honoré par le Conseil du roi d'une confiance particulière. C'était, depuis moins d'un an, sa sixième retraite ; encore n'était-ce pas la fin.

A Paris tout d'abord, longs débats sans autre intérêt que des considérations de personnes. La Grand'Chambre et la Tournelle se disputent l'affaire. La Tournelle triomphe, au grand plaisir de M. de Calvière, qui, parait-il, y avait des amis. Mais, le 8 juin, il fut très marri d'un arrêt qui délivrait sa nièce des Cordelières au profit du couvent de Sainte-Avoye, et, pour sa pension, le condamnait à lui payer trois mille livres. Un détail est à noter dans cet arrêt : défense est

faite à la jeune femme de sortir du couvent sous quelque prétexte que ce soit; une seule exception : elle sortira pour solliciter. Qu'on plaidât sans solliciter, le Parlement ne concevait pas cela. Cependant, le Conseil du roi tenait à ses Cordelières, et, Calvière s'y étant pourvu, un arrêt du 3 août 1663 ordonna que Charlotte serait reconduite en ce couvent, au lieu de rester à Sainte-Avoye : huitième voyage. Elle n'y devait pas rester longtemps. Le 21 août, un arrêt de la Tournelle déboute Calvière de toutes ses demandes, permet à Mlle de Calvière de se retirer *avec le sieur du Bosc, son mari,* et décharge de sa garde les religieuses Cordelières. Le soir même, elle quittait le couvent. Son oncle vint pour l'y voir le surlendemain et ne la trouva plus. Heureusement, le Conseil du roi était là, et, le 28 août, lui donna son arrêt, huit jours sans plus après l'arrêt de la Tournelle. La jeune femme, comme bien on pense, devait être ramenée aux Cordelières : le Conseil du roi n'y eût pas manqué. Du Bosc était contraint par corps de la représenter, et défense lui était faite de la hanter, ainsi qu'à tous curés et prêtres de célébrer aucun mariage. Deux mois après, le 15 octobre, deuxième arrêt en ce sens, lequel, en outre, casse l'arrêt de la Tournelle, en sorte que tout est remis en suspens et du Bosc démarié de nouveau. Comme il ne rendait pas la jeune femme, il fut pris au corps et emprisonné. Tout le changement fut que, le 22 janvier 1664, le Conseil désigna comme retraite, au lieu des Cordelières, les Filles de la Miséricorde. Mais, quand l'huissier des de Calvière se présenta en vertu de cet arrêt pour emmener Charlotte, il se trouva que, depuis six mois qu'elle avait quitté le couvent, les choses avaient beaucoup changé : on se déclara prêt à la rendre, mais elle était enceinte et ne pouvait se représenter. Et cependant, le 21 mars, elle fut enfermée aux Filles de la Miséricorde.

Entre temps, le Conseil avait, le 15 octobre, renvoyé l'affaire au Parlement de Dijon, d'où elle revint, le 6 mai 1665, au Parlement de Paris. Mais on était près de la fin. Instruite de nouveau à la Grand'Chambre et débrouillée autant qu'il se pouvait faire par l'avocat général Denis Talon, la cause fut ensuite portée au Conseil privé, où les parties contestèrent, et enfin jugée par le Conseil d'en haut. M. de Calvière succombait. Du Bosc voyait entériner définitivement sa grâce, et son mariage était confirmé. Il put se retirer avec sa jeune femme et l'enfant qui leur était né, légitime de par l'arrêt.

IX.

Laissons du Bosc rentrer dans la famille que les arrêts viennent de lui reconnaître, et cherchons la moralité du procès. Aussi bien, ce

qui nous intéresse, ce ne sont point les personnes, mais les principes. Or, tout en cette affaire est scandaleux, et la répression du crime plus encore que le crime lui-même.

Le scandale n'est pas dans le rapt, il n'est pas non plus dans l'impunité du coupable. Qu'une jeune fille enlevée par force reste unie à son ravisseur lorsqu'elle en a montré la volonté tenace, alors surtout qu'un enfant est né pour les rattacher l'un à l'autre, il n'y a là rien d'immoral.

Mais qu'un procès si simple se traîne pendant des années de Parlement en Parlement, qu'on y voie tour à tour intervenir la faveur et l'arbitraire des juges et la violence à main armée d'un particulier qui se venge, voilà le mal et ce qui nous montre dans quelle obscurité étaient encore en France, au début du règne de Louis XIV, les principes les plus essentiels du droit public. Lorsqu'une cause paraît devant la justice, il faut qu'elle soit souverainement jugée, et, quand le juge a dit son arrêt, que tout soit désormais éteint. Or, combien de recours sans fin ni règle avant que du Bosc puisse savoir s'il est gracié, s'il est marié! On allait juger à Toulouse : voilà la cause renvoyée à Paris, à Dijon, à Paris encore. Pourquoi cela? pour avoir des juges qui fussent amis des demandeurs. Et, cependant, l'arrêt rendu, qui l'exécute? le plaideur, qui lève une armée et fait une guerre en pleine paix.

Voilà le vrai scandale, et ce qui trahit l'absence absolue de gouvernement : c'est cette indépendance des juges qui font la loi suivant leur fantaisie, et cette audace des sujets qui veulent trancher du souverain. Louis XIV ne pouvait supporter ces choses. Pour devenir le roi absolu qu'il voulait être, il lui fallait rétablir le respect des lois et le respect du roi. Par la réforme des procédures, il chassa des tribunaux l'arbitraire et rendit aux lois leur majesté. Pour rehausser l'autorité royale, il fallait frapper, petits ou grands, tous les usurpateurs. Louis XIV le comprit et le dit : « La licence des guerres étrangères et civiles, qui, depuis trente ans, désolaient notre royaume, ayant, non seulement affaibli la force des lois, mais encore introduit un grand nombre d'abus, tant en l'administration de nos finances qu'en l'administration de la justice, le premier et principal objet que nous nous sommes proposé, et celui auquel, après l'affermissement de nos conquêtes, après la réparation de nos finances et le rétablissement du commerce, nous avons destiné tous nos soins, a été de faire régner la justice et régner par elle dans notre État... » Ainsi parlait le roi, le 31 août 1665, en prescrivant l'ouverture des Grands Jours d'Auvergne. Ces assises extraordinaires répondirent aux besoins de l'État : en trois mois, on y vit prononcer, pour ne parler que des contumaces,

deux cent soixante-treize condamnations au gibet, quatre-vingt-seize au bannissement, quarante-quatre à la décapitation, trente-deux à la roue, vingt-huit aux galères. Presque tous les condamnés étaient des nobles, ayant sur la conscience quelque peccadille comme le sac du Bosc : parmi ceux-là les premiers magistrats des provinces, le grand sénéchal d'Auvergne, le grand prévôt du Bourbonnais. « *Provinciae ab injuriis potentiorum liberatae*, » dit l'exergue de la médaille frappée en l'honneur des Grands Jours. Le dernier coup était porté à ces restes de la barbarie féodale, et la royauté absolue prenait définitivement son essor.

Est-ce à dire que Louis XIV eût conquis désormais une pure gloire et su, suivant sa belle parole, « faire régner la justice et par elle régner dans son État? » Non, sans doute, et bien loin de là. Tout le scandale dans le procès du Bosc n'est pas dans la brutalité de la vengeance et dans l'arbitraire des arrêts. Parmi le dédale de ces sentences, on voit le Conseil du roi qui s'agite, défaisant ce qui est bien jugé afin qu'on juge comme il lui plaît; et l'intendant tranche du juge, et l'un des bandits qui pillent le Bosc est exempt du roi. Sous les dehors sévères de la justice on ne voit au fond qu'une chose : le règne souverain du bon plaisir. Or, à cela, Louis XIV ne pouvait point porter remède : c'est le principe même de sa puissance. La lettre de cachet est l'emblème de son gouvernement. C'est à ce point que, lorsque le peuple essaiera d'écraser l'absolutisme, il ira d'abord se ruer sur la Bastille, citadelle des lettres de cachet. Ne demandons pas à Louis XIV au delà de ce qu'il pouvait donner. L'État qu'il voulait, il le fit, ayant cette qualité maîtresse du souverain : l'autorité. Il fit faire au gouvernement un grand pas, car il y mit l'ordre. En 1789, on acheva l'œuvre; il manquait les principes constitutionnels, on les posa.

P. Dupuich.

LE GÉNÉRAL GOBERT.

(*Suite et fin.*)

Rentré en France sur la frégate *la Pensée*, Gobert, en rade de Brest, adressa, le 21 vendémiaire an X (11 octobre 1802), au ministre de la marine et des colonies un long rapport fort intéressant sur la Guadeloupe, suivi de particularités inédites sur la guerre de cette colonie. Arrivé à Paris, il se mit à la disposition du ministre et fit valoir ses droits à l'avancement. Mis en disponibilité le 5 mai 1803 (15 floréal an XI), il fut promu au grade de général de division par arrêté de Bonaparte, premier consul, daté de Saint-Cloud du 9 fructidor an XI (27 août 1803).

Il fut nommé membre de la Légion d'honneur le 11 décembre suivant (19 frimaire).

On confia à Gobert le commandement de la 20e division militaire (Périgueux), le 16 février 1804, en remplacement du général Souham. A peine y est-il installé que, administrateur aussi bien que général, il pourvoit à tout et cherche à tout améliorer dans son service. Le 14 juin de la même année (25 prairial an XII), il est fait commandant de la Légion d'honneur.

Le 2 mars 1805 (11 ventôse an XIII), il prit le commandement de la 3e division militaire à Metz, où il fut appelé à rendre de grands services et plus en rapport avec ses aptitudes personnelles. Mais Gobert aurait préféré un poste plus actif dans l'armée et pouvant faire ressortir ses qualités militaires. Ses vœux furent enfin exaucés : le 18 août 1806, il fut employé à l'armée du Nord.

Le 23 octobre suivant, il était nommé gouverneur de Minden et il faisait partie de la Grande-Armée.

Un an après, le 11 novembre 1807, on lui confiait le commandement de la 2e division du corps d'observation des côtes de l'Océan, qui a eu pour commandant en chef le maréchal Moncey, à partir du 14 décembre suivant. Cette 2e division, cantonnée entre Marmande et Tonneins, était composée de deux bataillons de chacun des 6e, 7e et 8e régiments provisoires, en tout 3,174 hommes, ayant pour généraux de brigade Le Franc et Cavrois. Elle devait se tenir prête à entrer au besoin en Espagne, du 20 au 30 décembre, pour soutenir

le général Dupont, commandant en chef le 2e corps d'observation de la Gironde, qui se trouvait placé alors entre Vittoria et Burgos. Gobert choisit cette première ville pour en faire son quartier général.

On sait les événements qui s'accomplirent en Espagne en 1808; on connaît l'entrevue de Bayonne, la révolution d'Aranjuez et la première invasion française.

Le 24 juin, la division Gobert était à Madrid, prête à marcher, attendant les événements. Gobert quitta cette ville le 3 juillet avec une brigade composée des 7e et 8e régiments provisoires d'infanterie légère, du 2e régiment provisoire de cuirassiers, de deux pièces de 8, de deux obusiers et d'une pièce de 4, pour se porter d'abord sur Madridejos, ensuite sur Manzanarès, pour appuyer le général Dupont et marcher avec lui, si cela devenait absolument nécessaire.

Le 8, le général Dupont appelle à lui le général Gobert dans l'espoir de prendre bientôt l'offensive dans l'Andalousie, et pour empêcher la réunion des insurgés de Grenade avec ceux de Séville.

Le 12, Gobert arrive à Guarroman, après avoir laissé le 8e provisoire dans différents postes sur la route de Madrid, avoir battu les insurgés qui lui disputaient le passage du défilé de Despeñaperros et les avoir chassés de La Carolina.

Le général Léger Belair occupait Menjibar, position importante sur la route de Jaen à Baylen. Le général Vedel, qui se trouvait dans cette dernière ville, devait l'y soutenir à tout prix. Gobert, qui venait d'arriver avec une partie de sa division à La Carolina, se rapprochait de Baylen, afin de pouvoir, selon le besoin, se porter au secours d'Andujar ou de Menjibar.

Le 15 juillet, le général Léger Belair est attaqué; le général Vedel se porte à son secours; mais il reçoit l'ordre du général en chef d'envoyer une partie de son monde à Andujar. Il interprète mal l'ordre et y accourt avec toute sa division, dans la nuit du 15 au 16.

De son côté, Gobert, instruit que l'ennemi attaquait sur la ligne de Manzanarès, se mit en marche, le 15, pour Baylen, où il arriva vers les onze heures, et d'où le général Vedel était parti le matin même avec sa division pour Menjibar. L'ennemi ayant échoué dans son attaque sur ce point, Gobert resta à Baylen et fit partir un bataillon pour occuper Linarès. A une heure et demie, il écrivit au général Dupont qu'il a rapproché sa cavalerie et abandonné Linarès, « à son grand regret, étant le débouché des chemins qui viennent de Baeza et d'Ubéda vers la Caroline et les défilés de la Sierra-Morena. » Il ajoute que cependant la cavalerie ne pouvait y rester après le départ de la division Vedel qui la protégeait, mais « il craint que l'ennemi ne passe les deux ponts vis-à-vis Baeza. »

A trois heures, il écrit encore au général Dupont qu'il apprend du général Lagrange que l'ennemi est à Baeza et va se diriger sur La Carolina, ce qui l'embarrasse beaucoup, « car, ajoute-t-il, si je vais à lui, je me sépare de vous; si je reste, la porte de Madrid nous sera fermée. »

Le général Dupont avait envoyé un aide de camp à Baylen pour demander au général Vedel, qu'il y croyait trouver, un bataillon et un escadron. Gobert s'empressa d'envoyer l'escadron.

Le soir même, d'après l'ordre du général en chef, il envoya encore un escadron de cuirassiers à Andujar, de sorte que ce qui lui restait de troupes consistait en un bataillon d'environ 500 hommes, un escadron de cuirassiers et trois pièces d'artillerie. Dans la nuit, il fut informé que le général Vedel était en marche pour Andujar et qu'il avait laissé à Menjibar le général Léger Belair avec un détachement de 1,000 à 1,200 hommes d'infanterie, 60 chevaux et quelques pièces de campagne.

Le 16 juillet, Gobert écrit encore de Baylen au général Dupont qu'il a reçu, à minuit, sa lettre écrite d'Andujar à midi, et à quatre heures les deux lettres de deux heures et de neuf heures du soir. Il rend compte qu'il a envoyé 300 hommes à Linarès et qu'il a en outre 120 hommes à Guarroman; qu'il aura le soir 300 hommes à La Carolina; que de plus 500 hommes gardent le défilé, et qu'il reste à Baylen avec 900 hommes d'infanterie et 200 cuirassiers, ce qui lui fait 1,100 hommes.

En finissant sa lettre, Gobert apprend que le général Belair craint d'être attaqué et il va marcher à lui. Il reçoit aussi la nouvelle certaine que 5,000 Espagnols sont à Baeza. Par une seconde lettre laconique, il dit : « Je marche; Belair est forcé à la retraite. »

De son côté le général Dufour écrit aussi, le 16, à trois heures et demie du soir, au général Dupont que le général Léger Belair, attaqué à la pointe du jour, s'est replié sur Gobert, qui marchait déjà à son secours avec deux bataillons et des cuirassiers.

Ils se sont joints à moitié chemin de Baylen à Menjibar. La présence de Gobert arrêta la poursuite de l'ennemi, et, quoique les forces espagnoles fussent de beaucoup supérieures aux siennes, il se décida à l'attaquer sur-le-champ.

Nous arrivâmes enfin, écrit un des combattants[1], vers les huit heures en vue des troupes du général Gobert, dont nous reçûmes les ordres, et

1. Rapport adressé à M. le général de division Belliard, comte de l'Empire, chef de l'état-major général, par le chef de bataillon Ch. d'Affry, sur les événements qui ont eu lieu à la 2e division du 2e corps, du 13 au 18 juillet 1808. (Archives nationales.)

primes position sur les hauteurs en avant de Baylen. L'ennemi nous laissa du temps; il déboucha lui-même de plusieurs vallées, et nous vîmes que sa force était environ de 12,000 hommes d'infanterie et 800 à 1,000 chevaux avec plusieurs pièces de 8 (quatre), quelques-unes de 4 et une couple d'obusiers, environ dix bouches à feu.

Le général Gobert avait réuni 150 cuirassiers sur sa droite, un bataillon d'infanterie légère et deux bataillons du général Belair au centre, les dragons et 50 cuirassiers sur la gauche. La canonnade s'engagea et devint assez vive; les cuirassiers de la droite exécutèrent une charge en bon ordre, mais, l'ennemi étant très nombreux, elle n'eut pas de succès, quoiqu'elle fût soutenue d'un grand feu d'artillerie et de mousqueterie. Le terrain fut ensuite longtemps disputé à coups de canon et par des tirailleurs, mais en peu de temps (vers midi) il fut facile de s'apercevoir que l'ennemi se dissimulait dans les vallées et se portait sur notre gauche. Un seul bataillon de la division Gobert se trouvait à cette affaire; un autre placé à Liguario fut attaqué en même temps par un corps de 6,000 ennemis, au rapport de ceux qui s'y sont trouvés; un troisième arrivait de Guaroman et était à notre vue quand il reprit la route de Guaroman pour y escorter le général Gobert, blessé à la tête d'une petite balle un moment après la charge des cuirassiers et dont il est mort en voiture pendant le trajet. A deux heures les tirailleurs avaient absolument cessé, et l'ennemi ne montrait qu'une tête de colonne sur notre extrême gauche.

En effet, pendant que Gobert cherchait à apprécier le nombre de l'ennemi, que la nature du terrain lui masquait, et qu'il donnait ses ordres au général Dufour, il tomba mortellement frappé d'une balle à la tête. Le général Dufour le remplaça et vint prendre position devant Baylen pour y défendre la ville; mais il la quitta malheureusement pour se rendre à La Carolina, et l'ennemi ne tarda pas à s'en emparer. Nous connaissons le triste sort de cette ville et sa capitulation.

Transporté à Guarroman, Gobert y mourut de sa blessure le lendemain, 17 juillet 1808. La France perdait en lui un de ses meilleurs généraux. Tombé en brave sur le champ de bataille d'une balle en plein front lancée d'un buisson par un tirailleur espagnol, il emporta dans la tombe les regrets de tous et l'estime générale.

Le nom du général Gobert est inscrit au côté ouest de l'Arc de triomphe de l'Étoile. On peut lire l'inscription suivante sur les tables de bronze de Versailles : « Jacques-Nicolas Gobert, blessé mortellement à la bataille de Baylen, le 16 juillet 1808, à l'âge de quarante-huit ans[1]. »

1. La *Biographie des contemporains*, par de Norvins, etc. (vol. VIII, p. 181), le fait mourir, à tort, prisonnier sur les pontons anglais.

Gobert était de taille moyenne. Ses manières dénotaient l'homme comme il faut. Il était bon, serviable, d'une nature franche, droite et honnête. Brave militaire, modeste quoique fort capable, avare du sang de ses soldats, plein de prudence et de prévoyance, il possédait en un mot toutes les qualités voulues pour arriver aux hautes fonctions qu'il a occupées et dans lesquelles il s'est toujours fait remarquer.

Il avait deux sœurs : l'une, mariée à M. de Perfouru, ancien officier et négociant, et l'autre à M. Nouvelle, négociant.

Gobert a dû se marier vers 1793 ou 1794. Il ne nous a pas été possible d'en connaître la date précise. Il épousa Mlle Olive-Agathe Berthoile de la Roussellière. Il en eut un fils, né à Metz (Moselle), le 28 décembre 1807, qu'il connut à peine, puisqu'il n'avait qu'un an lorsque son père mourut.

Trois mois après la mort de Gobert, Napoléon, par décret du 22 octobre 1808, accorda une pension viagère de 2,400 francs à la veuve du général Gobert.

Le fils de Gobert eut l'honneur d'avoir pour parrain l'empereur : il fut un des dix ou douze enfants de maréchaux et de généraux qui furent baptisés ensemble avec le fils du roi de Hollande et à qui Napoléon servit de parrain.

Plus tard, par décret du 9 avril 1811, l'empereur conféra le titre de baron à son filleul, en souvenir des services rendus par le général Gobert.

Dès que ses études furent terminées, le jeune baron Gobert partit pour un pieux pèlerinage : il allait en Espagne visiter la tombe de son père. Pendant ce voyage, il eut le malheur de perdre sa mère.

A peine majeur, il se trouva à la tête d'une brillante fortune. Il combattit avec les Parisiens pendant les trois journées de juillet 1830. Plus tard il partit pour l'Égypte et y mourut de la fièvre, pour s'être imprudemment baigné dans le Nil, le 22 décembre 1833 : il n'avait que 26 ans.

Par testament, le baron Gobert disposa d'une partie de sa fortune en faveur de deux Académies de l'Institut de France, sous la condition que l'Académie des inscriptions accorderait la rente des neuf dixièmes de sa part à l'auteur de l'ouvrage *le plus savant ou le plus profond sur l'histoire de France* et l'en ferait jouir jusqu'à ce qu'un autre fît un ouvrage supérieur. L'Académie française devait accorder une rente semblable, et sous la même restriction, à l'auteur du *morceau le plus éloquent d'histoire de France.*

Par ce même testament, le baron Gobert affecta la somme de 200,000 francs aux frais de l'érection d'un monument en l'honneur

de son père. Ce monument, dû au ciseau de David d'Angers (1847), existe au cimetière du Père-Lachaise, à Paris; mais le bas-relief de face, où Gobert est représenté tuant d'un coup de pistolet un nègre qui met le feu au fort, porte l'inscription : MARTINIQUE, au lieu de GUADELOUPE. L'erreur est forte et il serait bon de la rectifier.

Quant au baron, sa tombe repose au pied d'un tamarisque dans le cimetière du couvent de Saint-Georges, au Vieux-Caire (Égypte). Le marbre tombal en est cassé, et c'est à peine si l'on peut y lire aujourd'hui les vers que voici :

En expirant si jeune aux brûlantes contrées
Dont j'allais visiter les célèbres tombeaux,
Je ne pleurerai point des femmes adorées,
Ma table délicate et mes brillants chevaux,
Tout le bonheur enfin que donne la richesse.
Aux amis, aux parents je veux bien renoncer,
Mais pourtant un regret m'accable de tristesse,
A ma patrie encor je n'ai rien à laisser.
Travaux, rêves de gloire, ici pour moi tout cesse.
Je sais que la nature avait mis en dépôt
Des vertus dans mon cœur, des forces dans ma tête,
Mais l'arbre par la foudre, hélas! brûlé trop tôt,
Laisse ignorer jusqu'où pouvait monter son faîte.

Aujourd'hui que l'on élève partout des statues, la Guadeloupe s'honorerait plus en élevant un monument au brave général Gobert et à son généreux fils.

VAUCHELET.

JOURNAL ET CORRESPONDANCE

DE

LA REINE CATHERINE DE WURTEMBERG.

(*Suite et fin.*)

Le Journal de la reine Catherine s'arrête au commencement d'août 1818.

Nous terminerons cette publication par trois lettres adressées par cette princesse :

1° En 1816, du château d'Elwangen à Madame mère;

2° Une de Rome, le 13 janvier 1831, à la comtesse de Valence, son amie intime;

3° La troisième et la plus importante, adressée à l'empereur Alexandre de Russie, résumant toute l'existence de Catherine depuis son mariage avec Jérôme.

CATHERINE A MADAME MÈRE.

Du château d'Elwangen, ... 1816.

Ma très chère mère, j'ai enfin l'espoir que ces lignes vous parviendront; je dois présumer que vous n'avez pas reçu les lettres que je vous ai écrites, en date du 14 décembre, du 25 janvier et du 3 février, comme celles que j'ai adressées à Louis, du 14 décembre, et à Lucien, du 23 du même mois. Cette énumération vous prouvera au moins, ma chère maman, que nous n'avons négligé aucun soin ni laissé échapper aucune occasion pour vous donner de nos nouvelles et pour vous informer de l'horreur de notre situation. Je vais donc vous tracer un précis de tous les événements qui se sont passés depuis le mois de mars 1815 jusqu'à ce jour.

Vous n'ignorez pas, ma chère maman, qu'après le départ de mon mari de Trieste, le gouvernement autrichien m'engagea de me rendre à Gratz. Je fis de vains efforts pour rester à Trieste, ayant encore dans ce temps-là l'espoir de pouvoir rejoindre mon mari à Naples. Je restai six semaines à Gratz, ignorant le parti qu'on prendrait à mon égard. J'écrivis lettre sur lettre au prince de Metternich, je le priai de vouloir bien m'obtenir la permission de rester dans les États autrichiens et de m'assigner telle ville ou province qu'on jugerait à propos ou de me

donner celle d'aller rejoindre Élisa à Brunn. Toutes ces lettres restèrent sans réponse, malgré les insistances réitérées que je faisais faire à Vienne pour négocier mon départ pour l'Italie, ou la liberté de rester en Autriche. Après trois semaines de séjour à Gratz, je lus dans les gazettes d'Augsbourg que le roi de Wurtemberg avait envoyé le général de Geismar avec son épouse à Vienne pour me réclamer de cette cour, et qu'on me préparait à cet effet le château de Gœppingen. Vous concevez mon étonnement, mais j'espérais qu'en exposant directement mes motifs à l'empereur d'Autriche je pourrais me soustraire à l'obligation de me rendre dans les États du roi mon père, prévoyant déjà alors la manière dont j'y serais traitée.

J'osai rappeler, dans la lettre à l'empereur, que le roi mon père, dans les premiers moments où il avait appris le départ du prince de Trieste, avait déclaré à S. M. par son ministre « que, n'ayant pris en considération que mon bonheur, il ne s'opposait pas à mon voyage pour Naples. » Deux lettres dans le même sens et où je touchais les motifs bien graves qui me défendaient de me rendre auprès de mon père me laissèrent cependant dans l'incertitude de mon sort jusqu'à l'arrivée du général de Geismar, qui eut lieu le 11 mai. Il me remit une lettre de l'empereur d'Autriche et une du prince de Metternich. Toutes deux m'engageaient poliment à me rendre dans le Wurtemberg. Il ne me restait donc plus aucun moyen d'éluder des insinuations aussi positives. Dans la lettre que le roi de Wurtemberg m'écrivit par le général de Geismar, les phrases suivantes s'y trouvaient : « Il n'entre pas dans ma pensée, et je vous en donne ici l'assurance et la déclaration la plus authentique, de vouloir vous séparer, non plus que votre fils, de l'époux auquel le sort vous lie, etc.; dès que cette crise sera passée, vous serez la maîtresse, si vous le voulez, de rejoindre avec votre fils votre époux en quelque lieu qu'il se trouvera, etc. » J'omets tous les propos outrageants qu'il se permettait dans cette lettre contre mon mari et contre moi. Dans ma réponse je dis entre autres ce qui suit :

« Avant d'entrer dans vos États, mon cher père, veuillez bien entendre la répétition du serment que je fais qu'aucune force ne me séparera du roi mon époux, quel que puisse être son sort. Je me fie à votre parole donnée, c'est celle d'un roi, c'est celle d'un père. La mort ou mon époux est la devise de ma vie... Si j'éprouve quelque répugnance à me rendre dans vos États, ce n'est que par le souvenir des lettres fatales que vous m'avez écrites et qui ne respirent malheureusement que la haine contre celui auquel ma destinée est liée. La seule grâce que je vous demande, c'est que le nom du roi mon époux ne soit jamais prononcé devant moi, ni devant mon fils, par personne de ma famille, car je ne souffrirai jamais qu'on renouvelât les propos et les inculpations qu'on a répétés dans vos premiers salons. »

Le général de Geismar était, en outre, autorisé à me contraindre en cas de résistance et à requérir la force armée. On ne me permit d'em-

mener avec moi que les personnes indispensables à mon service particulier : la seule dame que j'avais avec moi n'obtint pas la permission de me suivre, et je n'eus que celle d'amener notre secrétaire ; tous les autres furent éloignés de ma personne comme suspects.

Étant tombée dangereusement malade quelques jours avant celui fixé pour mon départ, je montrai l'attestation des médecins au général de Geismar, qui m'assuraient que si j'entreprenais un aussi long voyage ils ne répondaient pas des suites. Il eut l'audace de me répondre que ce n'était qu'un tripotage, une intrigue entre moi et les médecins, ajoutant qu'ayant décidé que je partirais le lundi 15 du même mois il me ferait traîner par des grenadiers morte ou vive dans ma voiture. Vous jugez, ma chère maman, qu'après une semblable déclaration il ne me resta d'autre parti à prendre que de gré ou de force de partir.

Il a remarqué que l'une des raisons que l'on m'allègue pour m'engager à me rendre dans les États wurtembergeois était que ma dignité et mon rang étaient compromis en Autriche; et à quel plus grand outrage pouvais-je donc être exposée qu'à ceux dont j'ai été la malheureuse victime depuis l'instant où j'ai mis les pieds dans ce pays !

Arrivée le 25 mai à Dollingen, je trouvai le général de Brusselle, qui avait été nommé, soi-disant, mon grand maître; je refusai de le regarder comme tel, mon époux ne l'ayant pas nommé. Il était porteur d'une lettre du roi mon père.

Le 26, à 9 heures du soir, j'arrivai à Gœppingen; j'y trouvai un chambellan, qui me complimenta sur mon arrivée et qui repartit une heure après. Ce ne fut qu'au bout de huit jours que le roi vint me voir. Le premier moment fut assez tendre : je lui présentai mon fils, qu'il embrassa et bénit; une conversation qui dura quatre heures, et dans laquelle nous parcourûmes tous les cabinets de l'Europe, me convainquit qu'il était plus acharné que jamais contre tout ce qui tenait à notre famille; il m'y manifesta une très grande crainte que mon mari ne s'embarquât pour l'Amérique; que ne l'a-t-il fait!

Je restai tranquille jusqu'au 23 juin, mais dans la nuit mon secrétaire des commandements fut enlevé sans lui en dire les motifs et sans me prévenir. On ne lui laissa pas même le temps de régler ses comptes, on le transporta jusqu'aux frontières, où il ignore encore jusqu'à ce jour les raisons d'un pareil traitement. Réveillée à minuit par ma lectrice, qui m'informa de ce qui se passait dans le château, je me levai et fis prier le général de Brusselle de se rendre auprès de moi; il se fit attendre pendant deux heures; je lui demandai raison d'un semblable procédé; il me dit que c'étaient les ordres du roi son maître; je ne pus en tirer d'autre réponse. A huit heures du matin, il me remit une lettre de mon père, qui me disait que le général de Brusselle m'informerait des motifs qui l'avaient porté à éloigner de ma personne mon secrétaire.

Le général de Brusselle me dit qu'on avait découvert un complot pour enlever mon fils à mon insu, dans lequel il (*son secrétaire*) était impliqué de connivence avec mon mari et un de ses chambellans, *et qu'il n'était*

nullement question de la princesse de Wurtemberg; indignée au dernier point d'une pareille calomnie, je répondis que mon mari était incapable d'une chose aussi affreuse. Le général me répliqua que le roi avait tous les papiers qui prouvaient le fait. Je m'adressai à mon père pour obtenir la communication des papiers dont on me parlait.

Le roi m'écrivit à ce sujet une lettre des plus dures et m'assura de nouveau qu'il avait entre les mains les preuves les plus certaines de ce soi-disant complot. Ce ne fut que quelques mois après que je découvris, comme je me l'étais figuré de suite, que ce n'était qu'un prétexte pour éloigner de ma personne le seul serviteur dévoué qui me restait.

Depuis ce moment, mon fils ni moi ne pouvons sortir même pour aller dans le jardin attenant au château sans être suivie par des gens de police ou par des chasseurs de la garde, quoique le jardin soit entouré d'une haute muraille; enfin, il n'y a sorte de persécution qu'on ne me fît souffrir; dès qu'une mauvaise nouvelle arrivait, on me la communiquait, et vous sentez bien qu'on n'épargnait pas ce qui pouvait l'aggraver; on a été jusqu'à vouloir me faire dire sur un simple bruit que mon mari avait été tué, mais la personne chargée de ce message s'y refusa.

Je priai deux fois mon père de faire tenir des lettres ouvertes à mon mari, la première fois à l'occasion de sa blessure et la seconde lorsqu'on dit que l'empereur était mort, mais il ne les envoya pas.

Toute communication m'étant donc impossible, je fus quelques mois sans savoir ce qu'était devenu le prince; sur la nouvelle qu'on débita qu'il devait être transféré dans les États prussiens, j'écrivis de suite à mon père pour lui faire sentir l'inconvenance et la cruauté d'un pareil acte; je le suppliai de vouloir s'intéresser à ce que nous puissions aller nous établir à Rome ou en Amérique, connaissant assez les sentiments de mon époux pour savoir qu'il aimerait mieux chercher un asile loin de l'Europe que d'être livré aux Prussiens. Je joignis à cette lettre une à l'empereur de Russie qui contenait les mêmes prières; elle me fut renvoyée par mon père, qui m'assura en même temps que je pouvais *me regarder comme heureuse si les Bourbons laissaient échapper mon mari.* Vous concevez, ma chère maman, tout ce que cette position avait de cruel, surtout étant privée de tous les moyens de faire prévenir le prince de la situation dans laquelle je me trouvais et de le détourner de venir me joindre dans le Wurtemberg. Cet état de chose dura jusqu'au 20 août, où j'appris par une lettre du roi que mon mari arriverait dans deux ou trois jours; il m'engageait en même temps à me rendre à Blochnigen, à six lieues de Gœppingen, pour conférer avec moi. Le 21, je me rendis donc au lieu désigné. Je passerai sous silence, ma chère mère, toute l'horreur de la scène que j'eus à subir; il n'y eut sorte de menaces et de propos injurieux que je ne fus obligée d'entendre; le roi voulut même me persuader que le roi avait fait revenir sa première femme en Europe; je ne prêtai pas plus de foi à tout ceci qu'à tout le reste, mais je frémis plus d'une fois en pensant qu'il serait peut-être dans peu d'heures sous le pouvoir qui me faisait trembler.

Le 22, mon époux arriva à Gœppingen; ce jour, qui aurait pu être un des plus beaux de ma vie, fut un des plus pénibles par les malheurs que j'entrevoyais dans l'avenir et qui ne se réalisent que trop. J'avais su que le prince avait été obligé de signer une convention qui lui imposait de durs sacrifices, mais auxquels il avait souscrit pour ne pas être livré aux Prussiens, comme on l'en menaçait, et pour pouvoir rejoindre sa femme et son fils.

Ce fut alors que mon mari me raconta ce qui s'était passé à Paris et me parla de la note que le comte de Wintzingerode avait été chargé de lui communiquer de la part du roi de Wurtemberg, et dont une partie était écrite de sa propre main, et qui, engageant le prince à se rendre dans ses États, lui assurait *tous les avantages dont jouissait le prince Eugène en Bavière;* il s'y trouvait en outre les expressions suivantes : « Le sort de ma fille étant indissolublement attaché à celui de son époux, pourquoi les alliés n'auraient-ils pas pour moi les mêmes égards que pour le roi de Bavière? » En outre, on assura positivement au prince qu'il serait aussi libre, après avoir donné sa parole, de ne pas sortir du royaume sans l'agrément des alliés que le *prince royal lui-même.* Mon mari ne consentit même à se rendre dans le Wurtemberg sans avoir fait pressentir préalablement les intentions du prince royal à son égard; le comte de Wintzingerode l'assura que c'était par son intervention auprès des souverains alliés qu'il avait obtenu l'agrément de se rendre dans les États de son beau-père. D'après des déclarations aussi positives, il eût été difficile au prince de ne pas y ajouter foi, et il se rendit de suite à l'invitation pressante qu'on lui faisait. — Sa surprise fut donc extrême lorsqu'il se vit arrêté aux frontières pour le forcer à signer la convention qui a été publiée dans le temps. Mon mari se flatta qu'après cet acte si pénible pour lui il jouirait de la tranquillité qu'on lui avait promise. Cependant, il s'aperçut bientôt qu'on le traitait en quelque sorte comme prisonnier, ne pouvant faire un pas hors des murs du château sans avoir un officier et des gardes qui ne le perdaient pas de vue; et le général de Brusselle fut de nouveau confirmé dans la place de gouverneur du château d'Elwangen, que l'on préparait pour nous, ne trouvant pas que Gœppingen fût un endroit assez sûr; malgré toutes ces mesures, le général de Brusselle continuait à assurer positivement mon mari que ce n'étaient que des précautions qui cesseraient dans peu de temps et prises seulement pour jeter de *la poudre aux yeux des alliés.*

Le 14 septembre, on nous signifia sans autre forme que nous devions partir de Gœppingen le 16 pour arriver le même jour à Elwangen, où nous fûmes rendus dans l'après-midi. — Elwangen est une espèce de château fort, entouré de murailles, bâti sur une montagne qui domine la petite ville de ce nom. Un portier placé par le roi et des gens d'armes en défendent l'entrée à tous ceux qui n'appartiennent pas immédiatement au service de la maison. Sous les appartements du prince demeurent les deux officiers préposés à sa garde. Le seul petit coin où

nous puissions nous promener sans être suivis est une petite allée de deux cents pas sur un bastion entouré de deux fossés. Voici une bien faible esquisse de la prison où nous sommes confinés; nous ne recevons ni lettre ni paquets qui ne soient ouverts et passés au contrôle; celles que nous écrivons et qui déplaisent, on les renvoie; aucun de ces messieurs, aucune de ces dames n'ont la permission d'écrire par occasion, et leurs lettres sont soumises à la même inquisition; ils ont dû signer, ainsi que nos gens et les leurs, une promesse de n'écrire *que par la poste, de ne sortir du royaume de Wurtemberg qu'avec l'agrément du roi, de ne rien faire contre ses intérêts*... Nous dépendons entièrement d'un conseiller faisant fonction de concierge, du général de Brusselle et du portier; quand quelque chose leur déplait, nous devons nous soumettre aux restrictions qu'ils nous imposent, et cela entre dans des détails trop minutieux pour que je puisse les placer ici.

Le 28 septembre, M. Menoth, ministre d'État, remit au prince deux lettres, l'une du roi de Wurtemberg et l'autre du comte de Zeppeline, ministre d'État et de famille. Le roi lui marquait que les engagements qu'il avait dû contracter vis-à-vis des alliés, à l'égard de mon mari, le mettaient dans l'obligation de nommer et d'établir une commission spéciale à Stuttgard à l'effet d'administrer, pour lui et en son nom, sa fortune et celle de son épouse, en lui réservant la propriété parfaite et la faculté de nommer de son côté un fondé de pouvoir. La lettre du comte de Zeppeline, beaucoup plus longue et plus détaillée, parlait dans le même sens. Le prince répondit au roi qu'il ne pouvait adhérer à cette proposition.

Le 9 octobre, le comte de Zeppeline vint à Elwangen; il demanda à parler immédiatement au prince, qui le fit introduire dans son cabinet. Le comte de Zeppeline manifesta la peine qu'il éprouvait d'être chargé de la mission pour laquelle il était envoyé, mais qu'il se trouvait dans la nécessité de renouveler la demande qu'il avait déjà faite dans sa lettre du 26 septembre, *que le prince fît une déclaration formelle et précise de l'état de sa fortune; que S. M. avait pris là-dessus des engagements avec les hautes puissances alliées et qu'il insistait sur cette déclaration; que, si le prince se refusait absolument aux ordres précis du roi son maître à ce sujet, il serait obligé d'user de moyens de rigueur pour l'obtenir*. Le prince ne fit d'autre réponse que celle qu'il avait faite à M. Menoth, qu'on pouvait bien employer la force, mais qu'il se croirait déshonoré en rendant compte à qui que ce soit de sa fortune, et surtout de la laisser régir, ne devant et ne pouvant être sous la tutelle de personne. Sur cette réponse, les mesures arbitraires commencèrent : on mit des sentinelles à toutes les portes; mon mari ni moi ne pûmes même communiquer avec aucune personne de la maison, excepté avec le chevalier Abbatucci et le médecin. J'écrivis une lettre respectueuse à mon père pour me plaindre de ces actes de violence, et lui dis à peu près l'état de notre fortune, en lui proposant que le prince la plaçât en fonds de terre dans le royaume dès qu'il lui en faciliterait les moyens, le prince ne pouvant

donner une plus grande garantie entre ses mains; à ma prière, le comte de Zeppeline suspendit jusqu'à la réponse du roi l'exécution des ordres subséquents qu'il avait reçus, mais, jusqu'à ce moment, il nous fut interdit de sortir de nos appartements, et les sentinelles restèrent postées devant nos portes.

Le 11, on me remit la réponse du roi sous numéro 1, et pour la première fois on nous déclara que nous étions prisonniers d'État; quelle fut notre indignation! Le comte de Zeppeline, à onze heures du matin, accompagné du général de Brusselle, du conseiller Voss, du commissaire de police et de deux autres personnes, força l'entrée du cabinet du prince, où se trouvaient réunis mon mari, moi, notre fils et le grand maître, et aussitôt mon mari se leva et lut la protestation sous le numéro 2, qu'il remit au comte de Zeppeline, et se retira avec nous; sur quoi on se mit à visiter le cabinet du prince, à lui enlever ses papiers, ainsi que la cassette qui contenait son argent. On fit de même chez moi.

Le 21 octobre, le général de Brusselle rendit au prince la protestation qu'il avait remise au comte de Zeppeline en lui disant que *S. M. ne pensait pas qu'un prisonnier d'État pût en faire une!* Le prince répondit *que ce n'était pas comme tel qu'il était venu dans le Wurtemberg, et, pour preuve, qu'on ne signait pas une convention comme celle du 22 août avec un prisonnier.*

Une heure après, le général de Brusselle fit avec le commissaire de police une seconde recherche dans nos appartements. Il ne se borna pas à cela, mais il fit venir chez lui ma lectrice et la marquise de Bone pour leur demander des renseignements sur les fonds que j'avais eus à mon arrivée à Gœppingen. Elles répondirent qu'elles l'ignoraient.

Le 22, le général de Brusselle demanda que le prince lui remît une autorisation en ordre pour MM. Arnstein et Enskelis à Vienne pour délivrer les fonds appartenant au prince qu'ils ont en main. Mon mari fit pour la troisième fois la même réponse négative. Il écrivit en date du même jour au roi, se plaignit de l'infraction du traité fait avec lui, rappelait les propres paroles qu'il avait écrites au comte de Wintzingerode, lui donnait l'exemple de ses frères à Rome et de ses sœurs en Autriche, qui jouissaient au moins de leur liberté, de l'indépendance dans l'intérieur de leur maison et de la jouissance de leur fortune, que, si la politique ou la position géographique des États de S. M. le forçait à prendre des mesures aussi violentes, il le suppliait de vouloir bien permettre que nous puissions nous rendre chez une puissance qui, tout en surveillant, pût nous faire jouir des mêmes avantages, qu'il consentirait même avec plaisir à placer sa fortune dans ses États et à y revenir lorsque S. M. jugerait que les affaires politiques seraient assez établies pour le traiter, non comme prisonnier d'État, mais comme son gendre. « Quant à ma protestation, Sire, elle est faite pour éviter toute erreur tendant à faire croire que je puisse souffrir qu'on me traite comme fou, interdit ou déshonoré, démarche que je dois à l'honneur de ma

famille et qui d'ailleurs est la seule ressource qui me reste dans la situation où je me trouve. »

Voici la réponse que reçut le prince le 26, sous numéro 3, avec le renvoi de sa lettre. Les persécutions recommencèrent à l'arrivée de nos effets de France, qui eut lieu le 8 novembre; on les garda jusqu'au 30 du même mois; ils furent tous visités, et on ne nous concéda que les objets d'habillement; le reste fut inventorié, taxé, et nous n'eûmes que la permission de les voir, ce que nous refusâmes, mais non de les garder. Le comte de Zeppeline et M. de Welnagel, chargé de cette mission, nous assurèrent en même temps que le roi se désistait de l'administration de notre fortune, pourvu que le prince voulût bien les nommer ses fondés de pouvoir pour la vente des effets et le placement des fonds. Le roi de Wurtemberg, partant toujours du principe que le prisonnier étant prisonnier d'État ne pouvait régir librement sa fortune, et pour s'assurer que les fonds ne puissent être détériorés et les revenus suffisants aux dépenses nécessaires de la maison, « le roi étant fermement résolu de ne jamais contribuer par lui-même à l'entretien de LL. AA. dans aucune circonstance, si donc on ne pouvait s'assurer d'une administration régulière, on serait contraint d'avoir recours à des moyens rigoureux pour se prémunir contre tout événement. »

Pour obtenir la tranquillité, le prince consentit à la proposition du comte de Zeppeline et de M. de Welnagel et de les nommer ses fondés de pouvoir. Nous devions donc espérer qu'on nous laisserait enfin en repos. Quand on remit encore au prince une note où était jointe une formule de plein pouvoir l'engageant avec menaces de la signer, entre autre clause, il s'y trouvait celle de s'engager, de son côté, à ne rien changer à l'insu de ces messieurs à la substance et à la nature de ses fonds à l'étranger. — Le prince s'y refusa positivement en concédant, du reste, tout ce qu'on lui demandait, mais en même temps il écrivit à mon frère le prince royal la lettre sous numéro 4. Je reconnais avec plaisir que mon frère partage nos sentiments sur ce qu'on nous fait éprouver; il m'a écrit à ce sujet plusieurs lettres amicales où se trouvaient entre autres les expressions que je vais copier ici littéralement : « Votre confiance me prouve que vous me croyez incapable d'agir dans ce sens, mais il y a des choses dans le monde qu'on ne peut changer même avec la meilleure volonté que *peu à peu* et revenant souvent à la charge... Je vous prie de dire à votre mari de ma part que j'ai voué à un profond oubli tout ce qui s'est passé de désagréable entre nous dans des jours plus heureux pour lui et que je lui demande de cœur de ne plus en faire mention. »

Quant aux effets précieux que j'ai voulu garder et qu'on m'a accordés comme grâce spéciale, j'ai été obligée de signer un acte qui m'a été envoyé tout rédigé de Stuttgard. On est allé jusqu'à vouloir nous persuader que les alliés avaient exigé que nous n'ayons entre les mains que le strict nécessaire. On a déposé les bijoux que le prince s'était réservés à la chancellerie du château.

J'ai l'âme déchirée en vous traçant ce tableau, ma chère mère, et, malgré ce qu'il en coûte à mon cœur, je vous dois la vérité; je ne puis donc vous dissimuler que le principe de cette manière d'agir envers mon époux n'est que la haine que le roi de Wurtemberg lui a toujours portée et le but de s'emparer de sa fortune, afin de le porter, à force de persécution, à quelque extrémité fâcheuse qui le séparerait à jamais de moi, qui laisserait au roi la libre disposition de sa fortune et mettrait aux yeux de toute l'Europe les torts du côté de mon époux.

On a d'abord coloré toutes les vexations qu'on nous a fait éprouver sous le spécieux prétexte que nous avions des trésors, et, quand on a été bien convaincu du contraire, on les a continuées, et on les poursuit encore, en disant que nous n'avions pas de quoi vivre et que nous ne sommes point en état de régir notre fortune, craignant que nous ne dépensions plus que notre revenu le comporte, quoique nous ne lui demandions rien que de nous laisser en repos. Le roi mon père éloigne de nous toutes les personnes qui nous sont attachées, et nous ne pouvons nous faire illusion sur son plan de chercher à nous tourmenter particulièrement dans tout ce qui nous est de plus sensible.

La seule consolation que nous ayons, ma chère maman, c'est de voir que le prince royal, aussi brave et loyal prince qu'il est frère tendre, ne partage en rien la manière d'agir de son père; si donc son retour ne fait pas changer notre position, je ne vois pas ce que nous deviendrons, puisque l'espoir même d'un avenir plus supportable ne viendra plus nous aider à traîner notre cruelle existence!

Voilà, ma chère maman, un récit exact et non exagéré de notre situation; quelque affreux qu'il puisse être pour le cœur d'une mère, j'ai dû le placer sous vos yeux sans ménagement, devant à mon caractère, à ma dignité et au prix que j'attache à votre estime, à votre tendresse que vous, ainsi que tous les membres de notre famille, soyez bien convaincue que je ne suis nullement cause de ce que mon mari est venu me joindre dans ce pays.

J'ose assez compter sur l'affection de notre bonne mère pour être bien sûre que, de concert avec mon frère, elle ne négligera ni soins ni démarches pour tâcher de nous placer dans une situation moins pénible et moins malheureuse, en la priant aussi d'user de toute la prudence imaginable, le moindre soupçon à ce sujet pouvant nous devenir funeste.

La reine Catherine a madame de Valence.

Rome, 13 janvier 1831.

Votre lettre, chère amie, a remis le calme dans mon cœur, dans mes esprits, car j'étais singulièrement tourmentée de votre long silence; de loin l'on ne se figure jamais les empêchements qu'une correspondance peut éprouver, et l'amitié s'en alarme parfois mal à propos; mais aussi est-il impossible de ne pas en ressentir la plus vive contrariété lorsque l'attachement est comme celui que je vous ai voué.

Ma lettre du 30 vous aura rassurée sur les bruits de Rome, et, si notre tranquillité individuelle et celle de plusieurs autres familles a été troublée, celle de la masse du peuple ne l'a point été un instant, quoique les journaux se soient plu à débiter le contraire. J'avoue que je ne conçois pas le but de pareils mensonges, qui, lorsque la vérité vient à être connue, retombent sur leurs auteurs en leur ôtant toute croyance pour l'avenir.

Je suis cependant sûre que la perfide politique du cardinal Albani espérait opérer du mécontentement et par suite quelques mouvements, et que c'est dans cette intention qu'il a excité et fait faire toutes ces arrestations, qui ont été calculées et méditées avec le duc de Modène; l'un et l'autre, n'en doutez pas, tendent au même but!

Je soupçonne fortement aussi que ce cardinal est de connivence avec la cour d'Holyrood et ne cherche qu'un prétexte pour nous éloigner de Rome; déjà, du vivant de Pie VIII, M. de Polescas avait demandé à ce que, Charles X venant, nous fussions priés d'en sortir, mais le pape avait fait sentir que la famille y était établie depuis trop d'années pour pouvoir sans injustice l'en expulser, mais vous sentez qu'un pape fait de la façon du cardinal Albani ne serait pas aussi scrupuleux; d'ailleurs la présence des Bourbons serait bien plus agréable ici, d'autant que le gouvernement est persuadé que tôt ou tard ils retourneront en France, ou tout au moins le duc de Bordeaux, qui, vous pouvez en être assurée, y est appelé par la politique de tous les cabinets, persuadés comme ils le sont que l'état actuel des choses en France ne peut se consolider, et que le seul frein à opposer à cet esprit de républicanisme, qui se propage chez d'autres peuples et qui sape les fondements de leurs trônes, est de faire rentrer Henri V dans ses prétendus droits et de faire revivre en lui la véritable légitimité, branche de salut sans laquelle tout leur système s'écroule!

J'avoue aussi que je ne puis croire à la sincérité des démonstrations d'amitié de la part de la Russie, puisqu'elle doit supposer que la France n'est pas étrangère à la révolution de Pologne et qu'elle se voit peut-être à la veille de la perdre et par là s'évanouir sa prépondérance européenne. Je regarde donc la guerre, telle que les choses sont maintenant, comme inévitable, et je dis plus : je crois que notre jeune France ne pourrait qu'y gagner, surtout si le gouvernement se fortifie et prend une attitude plus stable.

Mes sentiments, croyez-le bien, chère amie, sont toujours éminemment français et la gloire nationale mon palladium; aussi mes vœux seront-ils toujours pour elle, lors même qu'elle ne me serait pas personnellement favorable. Je me flatte qu'il est superflu de dire à mon amie que dans aucun cas, si la guerre éclatait, il n'y aurait quelqu'un des nôtres qui voulût combattre contre elle, et, quelque envie qu'aient nos jeunes gens de cueillir des lauriers, il n'y en a pas un qui en voudrait si ce n'était pour la gloire de la France; le sentiment de la patrie est trop inné chez eux pour qu'aucun membre de la dynastie impériale voulût jamais s'en séparer.

J'en viens maintenant à nos affaires particulières, qui prendraient, me dites-vous, une meilleure tournure si le duc de R... ne s'en mêlait pas. Rappelez-vous donc, chère amie, que, dans le commencement, vous-même m'avez fait l'éloge de son zèle, et réfléchissez à la fâcheuse position où nous sommes; le duc a été la première personne qui ait eu le courage de parler pour nous et de donner une direction aux affaires que l'avocat Ravioli devait traiter, lequel, avec les meilleures intentions, n'ayant pas une connaissance approfondie du terrain, et d'un caractère d'ailleurs *très allant,* aurait entamé des questions plus qu'inopportunes, au risque de faire manquer par un excès de zèle les réclamations qui, sous un gouvernement équitable, doivent réussir. Vous sentez, chère amie, que ce que je vous dis sur Ravioli est confié à votre amitié, puisque je ne voudrais pas ralentir sa bonne volonté pour nos affaires. Mais je crois m'être aperçue par ses rapports qu'espérant pouvoir toucher bientôt de grandes sommes il voudrait pouvoir les mener à sa guise, d'autant que *sur le point d'argent* il a besoin d'être *tenu très court!...* C'est vous dire assez, chère amie, pour que vous jugiez comment vous devez garder Ravioli, afin qu'il mette de côté tout amour-propre et ne néglige rien pour obtenir un bon résultat.

L'affaire de Naples dort depuis la mort du roi, mais les renseignements que nous avons porteraient à croire que le jeune roi ne veut point s'y opposer, ayant répondu (à ce qu'on assure) que Porto-di-Fermo n'étant point dans ses États il n'avait pas plus le droit de s'en mêler qu'il ne permettrait à un autre souverain d'intervenir dans ses affaires; l'avenir prouvera s'il en est ainsi. L'on prétend qu'il va proclamer une constitution et annoncer ses fiançailles avec la princesse Louise d'Orléans.

Le souvenir d'Henriette m'a fait grand plaisir. Que je voudrais la revoir! Son projet de venir en Italie ne se réalisera-t-il donc jamais? Vous seriez bien bonne, chère amie, de la prier de tâcher de découvrir Mlle de Ruelle et d'en prendre les renseignements; Mme Magnitot *seule* sait où elle demeure, et, si cette demoiselle ne convenait pas, de nous en indiquer une autre, Mlle Froseoni, n'étant point placée auprès de ma fille, me servant de dame de compagnie. Je prie Mme Vernet, qui vient de temps en temps chez moi, de se charger de vous faire parvenir cette lettre qui, je le pense, vous arrivera plus promptement par cette voie. Adieu, chère amie, c'est de cette même petite place où nous causions si souvent ensemble que je viens de vous écrire cette longue lettre, puissé-je vous y embrasser un jour encore!

Je cède ma plume à mon mari qui veut aussi vous dire un mot. Adieu! Adieu! ma tendre amie.

MÉMOIRE ADRESSÉ A L'EMPEREUR ALEXANDRE.

Ce fut en 1806 que le roi mon père me parla de l'ouverture qui lui avait été faite du côté de la France pour mon mariage avec le prince Jérôme. Ne le connaissant pas, étant occupée d'autres projets, je refusai.

Mon père revint à la charge et insista pour obtenir mon consentement, m'observant qu'il y allait du bonheur de toute la famille et de la prospérité, peut-être de l'existence de mon pays.

Je cédai au bout d'un an et je m'offris en sacrifice à des intérêts aussi chers. Je ne pouvais prévoir alors que j'y trouverais le bonheur le plus pur, le plus constant.

Ma dot fut de cent mille florins. Cependant, malgré toute l'importance que devait mettre mon père à l'alliance qu'il contractait avec celui qui disposait de son sort, il me fit contracter des dettes pour les cadeaux d'usage, me donna un trousseau que je n'ai pu porter et me laissa partir avec cent louis dans ma poche.

Ce fut l'empereur qui me fit faire mon habit de noce, et mon mari signala les premiers instants de notre union en acquittant les engagements que j'avais contractés, en me donnant un nouveau trousseau et en voilant par sa générosité et sa délicatesse l'inconvenance de ma position.

Pendant les sept années que je fus sur le trône, je ne négligeai aucune occasion de témoigner à mon père tout l'attachement que je lui portais et le prix que je mettais à saisir toutes les occasions de lui faire plaisir.

Mon frère vint passer un mois à Cassel; mon mari et moi nous ne fûmes occupés qu'à lui rendre ce séjour agréable en lui prodiguant les preuves de l'affection la plus tendre, la plus généreuse.

Les événements arrivèrent, je me rendis à Paris, je vis les souverains alliés, et l'empereur Alexandre m'assura de la manière la plus positive de l'intérêt qu'il daignait prendre à mon sort.

J'eus l'idée de me rendre avec mon époux dans le Wurtemberg pour y chercher l'asile que la vice-reine trouvait en Bavière; mais cette espérance fut repoussée par mon frère, et je me décidai à aller rejoindre mon mari en Suisse.

Ce fut pendant mon séjour à Paris que le comte de Wintzingerode, ministre du roi mon père à Paris, commença par me faire sonder par son fils sur le projet de mon père de me séparer de mon mari, et il finit par me faire remettre les pièces ci-jointes sous les nos 1 et 2.

La première est une note adressée au roi pour lui demander son consentement à se séparer de moi.

L'autre est une lettre de mon père où il cherche à m'engager par des prières et des promesses à abandonner le même époux qu'il m'avait forcée d'accepter. Ma réponse est au no 3.

J'eus la satisfaction de recevoir de S. M. l'empereur Alexandre des témoignages d'approbation sur ma conduite dans cette occasion.

Je partis pour la Suisse; dans ce voyage s'exécuta le vol de mes diamants par Maubreuil, vol sur lequel plane encore un mystère impénétrable.

Par la suite, la plus grande partie de mes diamants me furent restitués, mais non les 80,000 francs qui m'avaient été enlevés en même temps.

De la Suisse nous passâmes en Autriche, d'abord à Gratz, ensuite à Trieste, où j'eus le bonheur de devenir mère d'un fils, bonheur que j'avais en vain appelé sur le trône et qui semblait m'avoir été réservé comme un dédommagement de tout ce que je devais perdre.

Pendant le congrès de Vienne, je fis de vains efforts auprès de mon père pour qu'il s'occupât d'y assurer mon sort, ainsi que l'empereur d'Autriche et le roi de Bavière en donnaient l'exemple pour leurs filles.

Je m'adressai aussi à cette époque à S. M. l'empereur Alexandre; j'envoyai même à Vienne le baron de Linden; mais, n'étant pas soutenue par mon père, mes réclamations restèrent sans effets.

Je dois faire ici la remarque que l'on a reproché à mon mari d'avoir manqué à sa parole en quittant Trieste lors des événements de 1815; mais on ne peut manquer à une parole que l'on n'a point donnée.

D'ailleurs il avait fait demander des passeports au directeur de la police, qui les lui refusa.

Après le départ de mon époux, je fis des démarches pour aller le rejoindre à Naples, ce qui d'abord m'avait été accordé; mais, sur la demande de mon père, je fus entraînée mourante à Gratz et livrée, malgré mes plus constantes protestations, au baron de Geismar, envoyé par mon père pour me conduire dans le Wurtemberg. Sur mes refus réitérés de le suivre, M. de Geismar se permit les propos les plus inconvenants, les plus insultants, jusqu'à me menacer, si je ne voulais pas me mettre de bonne grâce en voiture, il m'y ferait porter par la force armée.

On m'a assuré depuis que c'était mon frère qui conseilla de me faire venir dans le Wurtemberg pour se réserver une ressource dans le cas où la chance serait défavorable aux alliés.

Reléguée à Gœppingen, j'y fus traitée en prisonnière et persécutée pour me porter à me séparer de mon mari.

Le baron de Stölting, mon secrétaire, fut enlevé pendant la nuit sans lui donner le temps de me remettre la caisse et les papiers qu'il avait entre les mains, et on l'escorta hors des frontières sous le prétexte qu'il était d'accord avec mon mari pour m'enlever mon fils, enfant de huit mois!

A cette époque, j'étais dangereusement malade du ver solitaire, et personne de ma famille n'eut la permission de venir me voir ou de correspondre avec moi. Ce qui pour moi était le plus affreux, c'est l'impossibilité où l'on m'avait réduite de communiquer avec mon mari, par conséquent de l'instruire de ma position et de le préserver d'un pareil sort.

Je hasardai dans ma détresse d'écrire à l'empereur Alexandre, de lui faire part en détail de ma situation, d'implorer son secours. Cette lettre me fut renvoyée par mon père.

J'eus deux entrevues avec le roi; dans la première, il fut assez tendre, et j'évitai avec soin tout ce qui pouvait le blesser, jusqu'à m'interdire toute plainte; mais, dans ma seconde entrevue, il me traita en père

irrité parce que je cherchai à adoucir les mesures de rigueur qu'il se proposait de prendre contre mon mari, mesures qui n'ont été que trop bien exécutées.

Après la bataille de Waterloo, le prince mon époux aurait pu s'embarquer pour l'Amérique avec son frère Joseph. Les sentiments pour sa femme, pour son fils le retinrent. Il se rendit à Paris, où le jeune comte de Wintzingerode, ministre du roi mon père, communiqua à mon mari la mesure prise par les souverains alliés de disperser les frères de l'empereur dans leurs différents États.

Mon mari devait aller en Prusse, dans la forteresse de Wesel. Cependant, dans une lettre que le comte de Wintzingerode fit lire au prince, mon père prenait sur lui d'engager mon mari par les plus belles promesses à se rendre dans le Wurtemberg, lui assurant la liberté, le repos et les égards qui lui sont dus.

Se confiant dans une garantie aussi positive, mon mari se rend dans les États de mon père.

Arrivé aux frontières, il est arrêté et menacé, s'il ne veut pas signer la convention n° 4, de ne point être réuni à sa femme, à son fils et d'être livré à la Prusse !

Après avoir été ainsi forcé de signer ladite convention, le prince se rendit à Gœppingen, où on lui déclara qu'il était constitué prisonnier.

Il demanda alors au roi la permission de renvoyer M. Abbatucci à Paris pour réclamer de M. Hainguerlot pour 1,200,000 fr. d'effets qui étaient entre ses mains. Mon père refusa, et mon mari dut se borner à faire écrire à M. Hainguerlot pour la restitution de ses objets. Celui-ci, apprenant que le prince était prisonnier, refusa de rendre ce qu'il était charmé d'avoir un prétexte de garder, alléguant que les réclamations d'un prisonnier n'avaient nulle valeur, — première atteinte portée à la fortune de mon époux.

De Gœppingen nous fûmes transférés au château d'Elwangen, véritable prison et bien propre aux mesures de rigueur qui furent déployées contre nous.

Des sentinelles obstruaient toutes les issues et la nuit faisaient la ronde jusque sous les fenêtres de mon appartement.

L'officier qui commandait la force armée commise à notre garde habitait sous la chambre de mon mari pour surveiller tous ses mouvements.

Personne ne pouvait entrer ni sortir du château sans la permission du général Brusselle, capitaine de cette espèce de donjon.

Les commissaires étendaient même leurs recherches jusque dans mes appartements particuliers ; mais je dois ici rendre justice à MM. de Zeppeline et de Welnagel que, malgré la sévérité de leurs ordres, ils mirent dans leurs tristes fonctions toute la délicatesse possible.

Je l'appréciai surtout quand, quelque temps après, M. Brusselle reçut une réprimande sévère de mon père *de ce qu'il n'avait pas fouillé jusque dans mon lit,* à l'occasion d'une délation portée contre moi par une

de mes femmes, qui avait rapporté au roi que je portais sur moi des papiers, que je cachais la nuit sous mon chevet. C'était effectivement un paquet de reconnaissances de différents banquiers chez lesquels nous avions des fonds dont nous voulions pouvoir disposer.

Toutes nos tentatives pour adoucir notre sort furent inutiles; nos prétentions se bornaient à obtenir la liberté et la faculté de régir notre fortune et notre maison.

On ne pouvait ni s'écrire ni recevoir aucune lettre qui n'ait passé par les mains de M. Brusselle pour être remise au roi, qui en prenait lecture et retenait celles qu'il ne jugeait pas à propos d'envoyer à leur destination.

Même les lettres que j'écrivais à mon père devaient être inspectées par le général Brusselle, pour qu'elles soient, à ce qu'il disait, dans le style convenable, de sorte que toute plainte, tout moyen de faire connaître notre position au dehors nous fut interdit. Mon mari, ni moi, ne pouvait sortir sans être escorté par des chasseurs à cheval, qui ont avoué que, si le prince s'écartait des limites qui leur avaient été désignées, ils avaient ordre de tirer sur lui!

Ces détails ne sont qu'une faible esquisse des vexations journalières dont nous étions l'objet. Il y en a assez pour en donner une idée, et il m'en coûte de m'appesantir sur ces temps malheureux.

Je me bornerai aux faits les plus essentiels.

Pour combler la mesure, le roi exigea de mon époux qu'il déclarât l'état de sa fortune, pour s'en emparer et l'administrer, alléguant encore les intentions des alliés et l'exemple du prince régnant, qui en agissait de même avec la fortune de l'empereur Napoléon. Sur le refus de mon mari de se placer sous tutelle, le comte de Zeppeline et le baron de Welnagel, avec des commissaires, arrivèrent à Elwangen le 8 octobre pour procéder à l'examen et à la saisie des fonds et des papiers qui pouvaient se trouver entre nos mains.

Le 10 au soir, des sentinelles furent posées dans l'intérieur de nos appartements. La commission força le cabinet du prince, qui fit alors la protestation n° 5.

Une recherche rigoureuse eut lieu; on enleva la cassette de mon mari, qui contenait la somme nécessaire aux dépenses courantes, et depuis cette époque le général Brusselle donnait tous les mois sur cette cassette la somme fixée par mon père pour l'entretien de la maison.

Nous offrions de prendre l'engagement de ne pas sortir de Wurtemberg sans l'agrément du roi et de placer nos fonds dans ses États, pour lui donner toutes les garanties possibles.

Jamais mon père ne voulut entrer dans aucun arrangement, ni même répondre à tout ce que je lui écrivais à ce sujet.

Mes diamants et la vaisselle que mon mari n'avait pu emporter dans son départ précipité de Paris avaient été remis au comte de Wintzingerode, qui les envoya au roi.

Les caisses furent forcées à Stuttgard, ces objets inventoriés, taxés

et déposés au vieux château, sans égard à nos réclamations réitérées.

Ce fut seulement lorsque le prince refusa positivement son consentement à la vente de ses effets que les diamants et la vaisselle furent renvoyés à Elwangen, mais sans nous être remis, sans même qu'il nous fût possible de voir ces objets sans témoin!

MM. de Zeppeline et de Welnagel, qui les accompagnait, firent démonter ces diamans et, l'ouvrage achevé, les remportèrent à Stuttgard, ainsi que la vaisselle. Je ne pus obtenir que mes perles et quelques bijoux de peu de valeur, en signant une reconnaissance que mon père exigea comme condition. — Elle se trouve sous le n° 6. — Les diamants, l'argenterie, le vermeil furent vendus à l'encan 700,000 francs, ce qui avait été estimé 2,700,000 francs.

On déposa l'argent chez le banquier Kaola, et, au lieu d'en retirer les intérêts, nous fûmes encore forcés de lui en payer comme frais d'un dépôt qui était chez lui contre notre gré!

A l'époque du mariage de mon frère, je trouvai des moyens de lui faire parvenir une lettre, avec une incluse pour l'empereur Alexandre, où je prenais encore la liberté de réclamer son appui auprès de mon père.

Cette lettre me fut renvoyée par mon frère, qui m'écrivit qu'elle ne lui était parvenue qu'à Leipsig à son retour de Russie.

A son arrivée à Stuttgard, mon frère me proposa une entrevue, qui eut lieu à Gemunden. Il fut étonné de me voir arriver avec une escorte de huit gendarmes et d'un officier, et sa surprise fut au comble en apprenant sur notre position bien des détails qu'il ignorait.

Dans cette entrevue, j'eus le bonheur de faire la connaissance de ma belle-sœur, qui me témoigna un intérêt dont elle me donna dans toutes les occasions des preuves les plus touchantes.

Mon frère me déclara qu'il ne fallait point espérer que le roi consentirait jamais à laisser à mon mari dans ses États la liberté et la régie de sa fortune, et qu'il n'y avait pour nous d'autre parti à prendre que de chercher à quitter ce pays.

Mon frère m'assura dans cette conversation qu'à son avènement au trône il aurait à cœur de nous dédommager des pertes que nous avions essuyées pendant notre séjour forcé dans le Wurtemberg.

D'après le conseil de mon frère et sa promesse de l'appuyer, nous avons demandé par son entremise la permission de nous rendre à Rome, aux États-Unis ou en Autriche. J'écrivis alors à mon père la lettre n° 7; il nous refusa d'abord, mais, pressé par les vives sollicitations du prince royal, le roi nous permit enfin de nous rendre en Autriche.

J'eus alors une entrevue avec mon père à Louisbourg, et je lui dis un adieu qui devait être éternel!

Avant notre départ, le roi nous fit déclarer que l'Autriche ne voulait pas que nous y retournions sous le nom de comte du Harz, que mon mari avait pris lors de son premier séjour.

Le prince demanda alors à porter le sien, celui de *Jérôme Bonaparte;*

mon père s'y opposa formellement, en exigeant qu'il prît celui de prince de Montfort.

Mon frère nous écrivit à cette occasion qu'il nous priait de ne point insister là-dessus, parce que le roi ne nous laisserait pas partir sous le nom de Jérôme Bonaparte et qu'il ne s'agissait du titre du prince de Montfort que comme d'un nom que l'on prend en voyage. Sa lettre est sous le n° 8.

Mon mari céda dans ce sens, et nos passeports nous furent délivrés; celui de mon époux portait le nom de prince de Montfort et le mien celui de la *princesse Catherine de Wurtemberg*. Là-dessus le prince écrivit au comte de Zeppeline; arrivés à Augsbourg, nous fûmes étrangement surpris d'y recevoir un *diplôme* de prince de Montfort, marquant ainsi l'intention de mon père de créer mon mari prince de son chef et par conséquent relevant de ses États.

Le prince renvoya ce diplôme à mon père avec la lettre ci-jointe, n° 9. Nous entrâmes en Autriche, et ce fut à Haimbourg auprès de ma belle-sœur que nous avons passé le premier hiver.

La mort inopinée de mon père me frappa comme d'un coup de foudre. Ce moment affreux me révéla à quel point ma tendresse pour lui régnait dans mon cœur, et les larmes sincères que je donnai à sa mémoire effacèrent tout souvenir du passé.

Mon frère, en m'annonçant la perte cruelle que nous venions de faire, m'écrivit que mon père m'avait laissé un souvenir que je devais regarder comme le gage de sa dernière bénédiction et qu'il s'empressait de me le faire tenir.

J'ai appris depuis que cette phrase de mon frère n'était dictée que par son bon cœur, puisque je n'ai jamais rien reçu et que le testament de mon père portait qu'ayant eu ma dot, je n'avais plus rien à prétendre, que l'héritage de ma mère, qui se montait à 150,000 francs.

Depuis son avènement au trône, je n'ai cessé de rappeler à mon frère les pertes que nous avons essuyées dans notre fortune en le suppliant de fixer enfin mon sort. Malgré ses protestations d'intérêt et d'amitié, il a constamment éludé toute explication directe de ses intentions à mon égard.

Cependant, mon mari s'occupait à chercher une possession où nous puissions nous établir.

Pour ne pas risquer d'aller contre les intentions du gouvernement, le prince fit demander au prince de Metternich quelle latitude il avait pour l'acquisition de bien-fonds en Autriche. — Le prince de Metternich fit la réponse n° 10. Après bien des recherches inutiles, mon mari conclut, par l'entremise du baron de Linden, le marché pour la terre d'Eslau.

Cette négociation avait été tenue muette pour en rendre les conditions avantageuses, et la lettre du prince de Metternich ne contenait nulle exception. — Mon époux ne crut pas devoir retarder la signature du contrat par des formalités qu'il remplit tout de suite après.

Établis à Eslau, nous fûmes étrangement surpris de recevoir l'ordre de rompre le contrat et de quitter Eslau dans les quarante-huit heures, et ce ne fut qu'avec peine que nous pûmes obtenir une prolongation de quelques jours.

Je m'adressai plusieurs fois au comte de Wintzingerode, ministre de mon père à Vienne, pour qu'il vînt à l'appui de la demande que je réitérai de rester à Eslau, demande que je motivai sur la lettre du prince de Metternich qui n'avait mis aucune condition sur les lieux ou la nature des acquisitions que nous pourrions faire. Le comte de Wintzingerode me répondit la lettre n° 11.

J'envoyai un courrier à mon frère avec la lettre n° 11 et reçus la réponse n° 12.

J'ai su depuis que, si le comte de Wintzingerode avait insisté sur l'affaire d'Eslau, l'Autriche aurait cédé par considération pour mon frère. Au moment de devoir quitter Eslau, sans savoir encore où aller, le baron de Braun s'y est présenté avec une permission écrite n° 13, pour l'acquisition de la terre de Schœnau. Permission à laquelle mon mari n'avait jamais songé ni par conséquent sollicitée, et qu'il dut regarder comme une sorte d'indication du choix qu'il avait à faire.

Le prince, pressé ainsi par les circonstances impérieuses où il se trouvait, n'ayant plus que vingt-quatre heures à rester à Eslau, consent au marché inique qui porta les derniers coups à sa fortune.

Cependant, avant de signer le contrat, mon mari avait pris la précaution de s'informer au *Landrecht* si la seigneurie de Schœnau était un fief ou non; — sur la réponse du *Landrecht* que la terre était libre, le prince fit insérer cette clause dans un article exprès du contrat. — Ce fut donc avec une extrême surprise que nous avons appris, environ un an après, que la seigneurie de Schœnau est un fief. La condition première du contrat étant, par conséquent, non remplie, il est nul par le fait, et mon mari commença alors à faire valoir ses droits par les tribunaux; mais, depuis trois ans que ce procès a été entamé, nous n'avons pas encore pu obtenir une première sentence.

Ma santé m'ayant obligée de faire un voyage dans le Wurtemberg, pour prendre les eaux de Wildbad, j'ai encore cherché à cette occasion d'intéresser mon frère à mon sort, en lui détaillant une position qui devenait chaque jour plus cruelle. Il eut l'air d'apporter quelque doute sur la réalité de ce que j'avançais. Le vieux comte de Wintzingerode (alors grand maître de la reine) et le comte Malchus, dans ce temps ministre des finances, me conseillèrent d'écrire à mon mari d'envoyer un état exact de notre fortune, avec nos réclamations et prétentions quelconques, nommément celles qui se reportaient à mon contrat de mariage et au traité de Fontainebleau.

Je suivis ce conseil, et bientôt après j'envoyai au roi toutes les pièces demandées, en le priant de présenter ma note aux souverains alliés ainsi que les lettres qui l'accompagnaient. Le congrès d'Aix-la-Chapelle allait se réunir, et ce moment me semblait favorable pour que mon frère

y plaidât ma cause comme chef de famille; mais il s'y refusa absolument et se borna à me promettre de parler de mes affaires à l'empereur Alexandre à sa prochaine entrevue.

Peu de jours après mon arrivée à Louisbourg, mon frère me fit sonder par M. Malchus sur les intentions qu'il nous supposait de venir nous établir dans le Wurtemberg, disant que, dans ce cas, *il ne demandait pas mieux*, ajoutant même, à ce que m'assura M. de Malchus, qu'il laisserait crier les Bourbons et l'univers entier : « Je m'en moque, dit-il; de plus, une fois mon parti pris, je ne change plus. »

J'observai à M. de Malchus que je craignais que peut-être le roi et la reine pourraient traiter froidement mon mari, et que cette idée causait seule ma répugnance à me fixer dans le Wurtemberg, ne voulant pas risquer de me trouver placée péniblement entre mon époux et mon frère, ne l'ayant déjà que trop péniblement éprouvé vis-à-vis de mon père. Le comte Malchus me répondit, au nom de mon frère : « Je traiterai l'époux de ma sœur comme un frère; fût-il un paysan, l'ayant reconnu, je le traiterai comme tel. Je veux soigner le sort de ma sœur, de son mari, de mon neveu. »

D'après ces assurances réitérées, je crus que j'allais m'établir dans la patrie de mes pères, et je m'adressai directement à mon frère, pour lui demander s'il verrait avec plaisir que nous vinssions nous fixer dans ses États.

Je l'entendis avec surprise éluder toute réponse à ce sujet. — Dès lors, je dus croire que les intentions du roi étaient changées, et il n'en fut plus question.

Dans ce voyage, j'eus l'occasion de voir M. Lascases; mon frère le trouva mauvais et voulut faire croire que cette entrevue avait un but politique, comme si un but politique pouvait avoir lieu dans une position aussi circonscrite que la mienne. D'ailleurs, le prince Eugène, le grand-duc et la grande-duchesse de Baden voyaient journellement M. Lascases, et jamais on n'a eu l'idée de leur en faire un crime. Mon frère saisit maintenant ce prétexte qu'il met en avant, comme la raison qui le refroidit sur l'idée de nous faire venir dans le Wurtemberg; au reste, je crois devoir me féliciter de ce que ce projet n'a pas eu de suite, persuadée qu'il nous aurait rendus très malheureux.

Pour lever toute espèce de doute sur mon entrevue avec Lascases, je déclare formellement que je n'ai eu d'autre intention que d'avoir des nouvelles de l'empereur Napoléon, et j'aurais cru manquer à la reconnaissance que je dois à mon bienfaiteur si j'avais négligé de voir une personne qui venait de le quitter.

Je revins à Schœnau sans avoir rien obtenu de mon frère.

Pendant le séjour de l'empereur Alexandre à Vienne, j'ai eu le bonheur de le voir deux fois; je lui remis la note de mes réclamations envers la France, et il eut la bonté de me promettre de les appuyer.

Une maladie cruelle de mon fils nous décida, dans l'automne de 1819, de demander à nous rendre à Trieste, les médecins ayant déclaré que l'air humide de Schœnau était contraire à sa santé.

Ma belle-mère nous a fourni les fonds nécessaires à notre déplacement et aux premiers frais de notre établissement à Trieste.

J'ai reçu, en date du 18 octobre 1820, la lettre ci-jointe de mon frère, n° 14, et je laisse à penser l'impression pénible qu'elle a dû me faire.

M. Abbatucci fut l'hiver dernier à Stuttgard et, n'ayant pu voir le roi, il parla avec chaleur de ma position à MM. de Wintzingerode et Welnagel, insistant que, si le roi n'avait pas la bonté de donner sa garantie pour le payement de la maison de Trieste, il craignait une catastrophe.

Mon frère fit répondre à M. Abbatucci : « Je ne crains point la catastrophe dont vous me parlez ; j'en serais même charmé, car elle me procurerait le plaisir de revoir ma sœur, que je recevrais les bras ouverts. »

Tout ce qui s'est passé depuis et ce qui concerne mon séjour à Laybach est trop connu de l'empereur Alexandre pour que je veuille le lui retracer ici, lui ayant déjà fait remettre toutes les pièces qui ont rapport à mes démarches auprès de mon frère.

Ce faible aperçu que j'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté est tiré de mon journal. J'ai tous les documents originaux des détails que j'ai donnés en mon séjour à Elwangen. J'ose appuyer là-dessus puisque Votre Majesté aura vu dans les notes du comte de Wintzingerode que je suis inculpée d'avancer des faits controuvés.

Il m'en a beaucoup coûté de devoir retracer des faits qui pouvaient faire paraître sous un jour défavorable la conduite de mon frère à mon égard, je les ai adoucis autant que possible.

Les sentiments de tendresse filiale et d'affection fraternelle qui vivent dans mon cœur en ont été cruellement blessés ; mais je mets trop de prix à l'estime et à la bienveillance de Votre Majesté pour ne point chercher à conserver l'une et l'autre en lui détaillant la vérité, en lui faisant connaître et ma conduite et ma position.

Je n'ai pas lieu de craindre le jugement qu'elle en pourra porter.

J'ose assez compter sur les bontés de Votre Majesté pour oser espérer qu'elle ne fera d'autre usage de ce que je viens d'avoir l'honneur de mettre sous ses yeux que de considérer, comme une nouvelle preuve de ma confiance illimitée, etc., etc.

FIN.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

HIPPOLYTE TAINE[1].

La France est découronnée. Elle avait le privilège de posséder deux de ces hommes exceptionnels dont le cerveau encyclopédique embrasse toute la science d'une époque, en exprime toutes les tendances intellectuelles et morales et domine d'assez haut la nature et l'histoire pour s'élever à une conception personnelle de l'univers. En cinq mois, ces deux hommes, si différents l'un de l'autre par leur caractère comme par leurs qualités d'écrivains et de penseurs, mais qui n'en incarnaient que mieux les aptitudes diverses de leur nation et de leur pays, et qui étaient universellement reconnus comme les interprètes et les maîtres les plus autorisés de la génération qui a vécu de 1850 à 1880, ont été enlevés par la mort dans toute la plénitude de leur talent, M. Renan le 2 octobre dernier, à l'âge de soixante-neuf ans, M. Taine le 5 mars, à l'âge de soixante-quatre ans.

Je ne céderai pas au facile et décevant plaisir d'instituer entre ces deux hommes un parallèle qui aurait pour résultat d'établir entre eux des assimilations ou des contrastes également inexacts et forcés; mais je ne puis m'empêcher de faire remarquer que tous deux, vrais représentants de notre société démocratique moderne, sont partis de la situation la plus modeste pour s'élever, à force de travail et de génie, à la gloire et aux honneurs; que tous deux, comme beaucoup des grands écrivains de notre siècle, comme Châteaubriand, V. Hugo, Lamartine, ont perdu leur père de bonne heure et ont eu pour protectrice de leur enfance et pour nourrice de leur âme une mère tendrement aimée; que tous deux enfin, en dehors des circonstances qui firent sortir l'un du séminaire, l'autre de l'Université, n'ont eu d'autres aventures dans leur existence que des aventures intellectuelles et l'ont consacrée tout entière

1. Cet article a paru en anglais dans le numéro du 1er avril de la *Contemporary Review*.

à la composition de leurs œuvres, aux devoirs du professorat et aux joies de la famille et de l'amitié. Tous deux ont fait de la science la maîtresse de leur pensée et de la vérité scientifique le but de leurs efforts; tous deux ont travaillé à hâter le moment où une conception scientifique de l'univers succédera aux conceptions théologiques; mais, tandis que M. Taine croyait pouvoir jeter les assises d'un système défini et posséder des vérités certaines et démontrables, sans se permettre de sortir jamais du cercle assez étroit de ces vérités acquises, M. Renan se plaisait, au contraire, aux échappées du sentiment et du rêve dans le domaine de l'incertain, de l'inconnu ou même de l'inconnaissable; il aimait à remettre en question les résultats considérés comme établis, à prémunir les esprits contre une trop grande sécurité intellectuelle. Aussi son action a-t-elle quelque chose de contradictoire. Les esprits les plus opposés se réclament de lui. Il prépare en quelque mesure la réaction momentanée que nous voyons se produire aujourd'hui contre les tendances positives et scientifiques de l'époque précédente. Il plane au-dessus de son temps et de sa propre œuvre par ses ironies comme par les envolées de ses espérances et de ses rêves. L'œuvre de M. Taine, au contraire, plus limitée, mais d'une solide unité, d'une logique inflexible, est en étroite relation avec le temps où il a vécu; elle a fortement agi sur ce temps et en a été la plus complète et la plus juste expression.

I.

Taine a été le philosophe et le théoricien du mouvement réaliste et scientifique qui a succédé en France au mouvement romantique et éclectique. L'époque qui s'étend de 1820 à 1850 avait vu se produire une réaction contre ce qu'il y avait de vide, de conventionnel et de stérile dans l'art, la littérature et la philosophie de l'âge précédent. Aux formules étroites et immuables de l'école classique de la décadence, elle opposa le principe de la liberté dans l'art; à l'imitation servile de l'antiquité, des sources toutes nouvelles d'inspiration cherchées dans les chefs-d'œuvre de tous les temps et de tous les pays; à un style uniforme dans sa régularité terne et convenue, la variété et les caprices du goût individuel; à la timidité et au terre à terre de l'idéologie, les larges horizons d'un spiritualisme éclectique où trouvaient place toutes les grandes doctrines qui avaient tour à tour dominé ou séduit l'esprit humain et qui prétendait même concilier la religion et la philosophie. Mais, si brillante qu'ait été cette époque de l'histoire intellectuelle de la France, quel qu'ait été le génie de quelques-uns des hommes et la beauté de quelques-unes des œuvres

qu'elle a enfantés, bien qu'elle ait élargi le goût comme la pensée et donné à la littérature et à l'art plus d'originalité, de couleur et de vie, elle n'avait pas entièrement satisfait les espérances qu'elle avait fait naître. Elle s'était trompée en prenant pour un principe d'art la liberté, qui n'en est qu'une condition. Son éclectisme superficiel, son syncrétisme confus avaient manqué d'unité d'action, d'idéal défini, de principe organique. Elle avait remplacé certaines conventions par des conventions nouvelles, une rhétorique vieillie par une autre rhétorique qui avait pris des rides en quelques années; elle était tombée, elle aussi, dans le vague, la déclamation, le lieu commun; elle avait cru que l'inspiration et le caprice pouvaient tenir lieu d'étude, et qu'on pouvait deviner l'histoire et l'âme humaine, les peindre et les décrire par à peu près. La philosophie enfin était très vite tombée dans le plus stérile bavardage, en restant étrangère au mouvement scientifique qui renouvelait à côté d'elle la science de l'homme et de la nature et les bases expérimentales de la psychologie.

Les générations qui sont arrivées à l'âge adulte vers 1850 et dans les vingt années qui ont suivi, tout en acceptant dans une large mesure l'héritage du romantisme, en rejetant comme lui les règles surannées du classicisme au nom de la liberté dans l'art, en cherchant comme lui la couleur et la vie, se sont cependant nettement séparées de lui. Au lieu de laisser le champ libre à l'imagination et au sentiment individuel, de permettre à chacun de se forger un idéal vague et tout subjectif, elles ont eu un principe commun d'art et de vie : la recherche du vrai; non pas de ces conceptions abstraites, arbitraires et subjectives de l'esprit ou de ces rêves de l'imagination qu'on décore souvent du nom de vérité, mais du vrai objectif et démontrable cherché dans la réalité concrète, de la vérité scientifique en un mot. Cette tendance a été si générale, si profonde, si vraiment organique qu'on retrouve cette même recherche passionnée de la vérité, du réalisme scientifique dans tous les ordres de productions intellectuelles, que leurs auteurs en eussent ou non conscience; dans les tableaux de Meissonier, de Millet, de Bastien Lepage et de l'école du plein air comme dans les drames d'Augier; dans les poésies de Leconte de Lisle, de Héredia et de Sully-Prudhomme comme dans les ouvrages historiques de Renan et de Fustel de Coulanges; dans les romans de Flaubert, de Zola et de Maupassant comme dans les livres de Taine. Ce mouvement avait eu des précurseurs illustres, Géricault, Stendhal, Balzac, Mérimée, Sainte-Beuve, A. Comte, et d'autres encore; mais ce n'est qu'après 1850 que le réalisme scientifique devint vraiment le principe organique de la vie intellectuelle en France. On chercha dans les arts plastiques aussi bien qu'en poésie à perfection-

ner la technique, à serrer de plus près la nature, à donner plus de précision au style, à observer la vérité historique. Les romanciers apportèrent une conscience extrême à observer la vie, les mœurs, à recueillir des documents vrais, qu'il s'agit de décrire le présent ou de reconstituer le passé. Flaubert emploie les mêmes procédés pour peindre les mœurs d'un village normand ou celles de Carthage au temps de la guerre des mercenaires; Bourget apporte dans l'analyse des personnages d'un roman la précision d'un psychologue de profession; Zola y introduit la physiologie et la pathologie; la poésie de Leconte de Lisle et de Héredia est nourrie d'érudition; celle de Sully-Prudhomme de science et de philosophie; Coppée est un peintre réaliste des mœurs bourgeoises et populaires. Les historiens apportent à la recherche des documents, à l'exactitude du détail un scrupule parfois excessif; ils ambitionnent par-dessus tout le mérite de savoir critiquer et interpréter sainement les textes. Les philosophes demandent aux mathématiques, à l'histoire naturelle, à la physiologie, les fondements d'une psychologie plus rigoureuse, d'une conception plus rationnelle et plus sûre du monde, d'une connaissance plus précise des lois de la pensée. Claude Bernard et Berthelot sont considérés par les philosophes comme des maîtres et des collaborateurs. Recherche de la vérité extérieure, de la reproduction fidèle des apparences colorées et sensibles de la vie; recherche de la vérité intérieure, du jeu nécessaire des forces et des causes naturelles qui déterminent ces apparences : tel a été le double effort qui a animé nos poètes, nos peintres, nos sculpteurs, nos romanciers et nos philosophes aussi bien que nos savants. Cette unité d'inspiration et de labeur a une incontestable grandeur en dépit des erreurs où le réalisme a entraîné beaucoup de ses adeptes. Taine a la gloire d'avoir eu, plus que tout autre, la conscience de l'état d'âme et d'esprit de sa génération; philosophe, esthéticien, critique littéraire, historien, il en a manifesté les tendances avec rigueur, éclat et puissance; il a exercé sur elle une influence profonde. Si l'on retrouve chez lui certaines tendances de cet esprit classique dont il a été le constant adversaire, s'il a pris trop aisément la simplicité et la clarté pour des preuves de la vérité, s'il a trop aimé les formules absolues et les systématisations logiques, s'il a aussi conservé quelque chose du romantisme dans son goût pour le pittoresque descriptif et pour les génies exubérants et tumultueux, il a eu, par excellence, ce mérite d'aimer la vérité pour elle-même, de croire en elle et à sa vertu bienfaisante, de la chercher par l'effort le plus sincère et le plus désintéressé, et de montrer à sa génération comment on peut allier la recherche passionnée de l'art avec le service austère et modeste de la science.

II.

Rien de plus simple que sa vie. Né à Vouziers (département des Ardennes) en 1828, ayant perdu de bonne heure son père, petit avoué de province, il fut élevé par sa vaillante mère, dans une médiocrité voisine de la gêne. Après avoir achevé brillamment ses études à Paris, il entra à vingt ans à l'École normale, où il eut pour camarades plusieurs des hommes qui devaient le plus briller dans les lettres à côté de lui, Weiss, About, Prévost-Paradol, Gréard, Fustel de Coulanges, mais où sa supériorité fut bien vite reconnue de tous. Il manifesta cette supériorité dans les épreuves de l'agrégation de philosophie; mais il y fit preuve en même temps d'une telle indépendance d'esprit à l'égard des doctrines officielles du spiritualisme éclectique que les juges le refusèrent pour cause d'hérésie, tout en déclarant qu'il méritait le premier rang. On était alors au plus fort de la réaction politique et religieuse qui marqua les débuts du gouvernement de Napoléon III. La jeune Université, suspecte d'indépendance, fut soumise à de mesquines persécutions, qui obligèrent plusieurs des plus distingués parmi les camarades de Taine à renoncer à l'enseignement pour chercher fortune dans le journalisme. Lui-même, signalé par son concours d'agrégation comme un esprit dangereux, se vit interdire l'entrée des classes de philosophie et, après avoir passé à Nevers et à Poitiers, fut envoyé à Besançon comme professeur suppléant de sixième. Découragé, il donna sa démission et vint habiter Paris avec sa mère, en gagnant péniblement sa vie par des leçons particulières. En même temps il acquérait la culture scientifique, indispensable à ses yeux pour tout philosophe, en étudiant la médecine et les sciences naturelles, et il passait, dès 1853, son doctorat ès lettres avec une thèse sur *La Fontaine et ses fables.* L'année suivante, il publiait son *Essai sur Tite-Live;* en 1855, son *Voyage aux Pyrénées;* en 1856, ses *Philosophes français au XIXe siècle.* Le succès de ces livres fut immédiat et éclatant. Il s'était révélé comme écrivain, comme critique littéraire, comme historien, comme philosophe; la *Revue des Deux-Mondes* et le *Journal des Débats* lui avaient demandé sa collaboration, et il montrait l'étendue de ses connaissances en même temps que la force de sa pensée en appliquant aux sujets les plus variés de littérature et d'histoire des doctrines philosophiques qui étaient déjà complètement élaborées dans ses deux premiers ouvrages. Ces articles, où son talent se manifeste sous la forme la plus souple, la plus brillante et la plus aimable, ont été réunis dans ses deux volumes d'*Essais de critique et d'histoire* (1858 et 1865). Tout en se livrant à ces excursions

historiques et philosophiques à travers toutes les littératures, qui le faisaient passer de Xénophon et de Platon à Guizot et à Michelet, de Marc-Aurèle et du bouddhisme aux Mormons et à Jean Reynaud, de Renaud de Montauban à Balzac, de Racine à Jefferson, il préparait une œuvre maitresse où il devait appliquer à une grande littérature et à un grand peuple ses idées sur les conditions du développement de la civilisation et des œuvres de l'esprit. En 1864, il publiait son *Histoire de la littérature anglaise,* qui est son chef-d'œuvre et une des œuvres capitales de la littérature française.

Taine était désormais hors de pair. La vie lui souriait. Il avait pour amis les savants, les lettrés et les artistes les plus illustres de son temps. La société lui faisait accueil. L'État cherchait à réparer ses torts envers lui en le nommant professeur à l'École des beaux-arts et examinateur d'histoire pour Saint-Cyr. Il allait un peu plus tard trouver dans une union avec une femme supérieure, en même temps que la sécurité d'une existence plus large, les conditions les plus favorables à l'épanouissement de sa nature affectueuse et à la poursuite patiente et heureuse de son labeur intellectuel. — Son enseignement de l'histoire de l'art fut, avant tout, pour lui une occasion de chercher dans un ordre nouveau de productions de l'esprit humain la démonstration de ses idées philosophiques. Son *Voyage en Italie* (1868), ses petits livres sur la *Philosophie de l'art en Italie, aux Pays-Bas, en Grèce,* sur l'*Idéal dans l'art,* réunis ensuite en deux volumes sous le titre de *Philosophie de l'art,* montrèrent toutes les ressources d'un esprit qui savait donner les formes et les applications les plus variées à un fonds de doctrines immuable. Dans *Thomas Graindorge* (1867), sous le peintre humoriste et satirique de la société parisienne, nous retrouvons le même philosophe qui, en 1870, donna dans ses deux beaux volumes sur l'*Intelligence* sa théorie des lois de la pensée. Il formait le projet de compléter l'exposé de sa philosophie en écrivant un livre sur la Volonté; mais alors survinrent la guerre de 1870 et la Commune. Taine en fut profondément ému. La situation politique et sociale de la France et son développement historique lui apparurent comme le plus grave et le plus pressant de tous les problèmes qui s'étaient encore posés à son esprit, et il résolut d'y appliquer toute sa puissance de travail et de réflexion et la rigueur de sa méthode. Sa brochure sur le *Suffrage universel et la manière de voter,* parue en 1871, révèle bien les motifs pratiques qui concoururent à cette décision, et c'est ainsi qu'à sa grande œuvre littéraire, l'*Histoire de la littérature anglaise*, et à sa grande œuvre philosophique, l'*Intelligence,* vint s'ajouter sa grande œuvre historique : *les Origines de la France contemporaine.* Il entreprit un colossal

travail de dépouillement de textes, qui pourrait remplir environ douze volumes in-folio, puis il se mit à expliquer, en les décrivant, les causes de la chute de l'ancien régime, de l'impuissance des assemblées révolutionnaires à fonder un régime politique durable, enfin des maux causés par les institutions napoléoniennes qui régissent encore aujourd'hui la France. Ce travail de généralisation, non pas abstraite et vague, mais précise et concrète, exigeant la classification de milliers de faits, accompagné d'un constant effort philosophique et de l'étude technique la plus consciencieuse de toutes les institutions juridiques, politiques, religieuses, administratives, fut poursuivi pendant vingt ans sans défaillance, mais non pas sans fatigue. Malgré l'allègement physique et moral qu'apportaient à Taine ses longs séjours d'été dans la délicieuse retraite qu'il s'était ménagée à Menthon-Saint-Bernard, sur les bords du lac d'Annecy, malgré des cures hydrothérapiques répétées à Champel, près Genève, malgré la régularité et l'hygiène d'une vie d'où toutes les épuisantes inutilités des distractions mondaines avaient été exclues, il n'avait pas les forces physiques nécessaires pour résister au surmenage intellectuel d'une pensée toujours tendue dans la même direction et qui ne pouvait rester une minute inactive. Jamais son cerveau n'avait été plus lucide, jamais ses facultés de penseur et d'écrivain ne s'étaient montrées plus robustes que lorsqu'il écrivit les chapitres consacrés à l'Église et à l'enseignement au XIXe siècle, parus il y a un an. Mais son corps, usé par une pensée trop forte, refusa de le servir plus longtemps, et il est mort avec la douleur de laisser inachevée une œuvre dont cinq volumes avaient déjà paru et à laquelle il ne manquait plus que deux ou trois chapitres pour être complète.

III.

Telle fut sa vie : laborieuse, simple, sérieuse, ennoblie et illuminée par les joies de l'amitié, de la famille, de la pensée, par l'amour de la nature et de l'art. Le caractère de l'homme était en harmonie parfaite avec sa vie. Il suffisait de l'approcher pour s'en convaincre, car, si sa vie fut cachée aux yeux du monde, nul homme ne fut moins caché, moins secret pour ceux qui eurent le privilège de le fréquenter. Ce grand amant du vrai était vrai et sincère en toutes choses, dans sa pensée, dans ses sentiments, dans ses paroles, dans ses actes. Il avait, ce puissant esprit, le sérieux, la simplicité et la candeur d'un enfant; et c'est au sérieux, à la simplicité, à la candeur avec lesquels il ouvrait ses regards naïfs et scrutateurs sur le monde et sur les hommes qu'il a dû précisément la puissance d'impression

et d'expression qui est son originalité et la marque de son génie. D'où lui venaient ces rares et séduisantes qualités ? Venaient-elles de sa race ? On serait presque tenté de le croire quand on lit dans la description de la France par Michelet ce qu'il dit de la population des Ardennes : « La race est distinguée ; quelque chose d'intelligent, de sobre, d'économe ; la figure un peu sèche et taillée à vives arêtes. Ce caractère de sécheresse et de sévérité n'est point particulier à la petite Genève de Sedan ; il est presque partout le même. Le pays n'est pas riche. L'habitant est sérieux. L'esprit critique domine. C'est l'ordinaire chez les gens qui sentent qu'ils valent mieux que leur fortune. » Mais Vouziers est limitrophe entre la Champagne et l'Ardenne, et chez Taine la naïveté malicieuse du Champenois, la flamme pétillante des vins du pays de La Fontaine, un de ses auteurs de prédilection, tempérait la sécheresse ardennaise.

On éprouve toutefois quelque scrupule à parler des influences de race en présence d'une nature aussi exceptionnelle que celle de Taine, aussi consciente, aussi réfléchie, aussi volontaire, et dans laquelle il est si difficile de séparer les mérites intellectuels du penseur et de l'écrivain des vertus personnelles de l'homme.

Ce qui frappait avant tout chez lui, c'était sa modestie. Elle se manifestait dans son apparence même. Elle n'avait rien qui attirât les regards. Il était d'une taille plutôt au-dessous de la moyenne ; ses traits sans régularité, ses yeux légèrement discors et voilés par des lunettes, son corps un peu chétif, surtout dans sa jeunesse, ne révélaient rien de lui à un observateur inattentif. Mais, en le voyant de près, en causant avec lui, on était frappé du caractère de puissance et de solidité de la structure du crâne et du visage, de l'expression, tantôt réfléchie et comme retournée en dedans, tantôt interrogatrice et pénétrante, de son regard, du mélange de douceur et de force de tout son être. A mesure qu'il vieillissait, ce caractère de sérénité robuste et aimable s'était accentué, et le peintre Bonnat l'a bien rendu, dans l'admirable portrait qu'il a fait de son ami, un des rares portraits qui existent de Taine, car sa modestie répugnait à poser devant l'objectif des photographes, comme à répondre à l'indiscrétion des interviewers. Il avait horreur de tout ce qui ressemble au bruit, à la réclame ; il fuyait le monde non seulement parce que sa santé et son travail l'exigeaient, mais parce qu'il lui déplaisait d'être un objet de curiosité et de mode. Ce n'était point sauvagerie de sa part, car nul n'était plus accueillant, quand il croyait pouvoir soit donner un conseil, soit recueillir un avis. Non seulement il était exempt de toute affectation, de toute pose, de toute hauteur, mais il avait le don de ne jamais faire sentir sa supériorité, de mettre à l'aise les plus humbles interlocu-

teurs, de les traiter en amis et en égaux, de leur donner l'illusion qu'il avait quelque chose à recevoir d'eux.

Ce don n'était point l'effet d'un artifice de courtoisie et de condescendance, mais tenait au fond même de sa nature et de ses sentiments. Il venait tout d'abord du sérieux de son caractère. Très sensible au talent, à la beauté, la vérité lui importait bien davantage. Il était bien plus désireux de trouver le vrai que de recueillir des éloges. En toute chose, en tout homme il allait droit au fond, persuadé qu'il y trouverait toujours quelque chose à apprendre, et sa conception, toute scientifique, de la vérité lui faisait attacher un prix infini à l'acquisition des moindres notions, pourvu qu'elles fussent précises et sûres. — Aussi préférait-il par-dessus tout la conversation des hommes qui sont maîtres dans un art, dans une science, voire dans un métier ; il savait les questionner et faire son profit de leurs connaissances spéciales pour l'édifice de ses propres conceptions générales. Il préférait une causerie sur le commerce avec un marchand ou sur le jeu avec un enfant à la frivolité des conversations mondaines ou à la rhétorique des demi-savants. La frivolité déclamatoire ou blagueuse lui était odieuse. L'ironie même lui était étrangère, bien qu'il n'ait manqué ni d'enjouement ni de verve satirique.

Sa modestie avait aussi sa source dans sa bonté et sa bienveillance. Quoique sa philosophie fût assez dure pour l'espèce humaine et classât une bonne partie des hommes au nombre des animaux malfaisants, il était en pratique plein d'indulgence, de pitié, charitable comme tous les humbles de cœur. Il avait même cette bonté plus rare qui rend attentif à éviter tout ce qui peut blesser ou affliger, et c'est dans son cœur que sa courtoisie comme sa modestie avaient leur source. Il avait le respect de l'âme humaine ; il en savait la faiblesse et se gardait de porter la main sur ce qui peut la fortifier contre le mal ou la consoler dans la douleur. C'est ce qui explique la démarche, mal comprise de quelques-uns, par laquelle ce libre penseur, catholique de naissance et si ferme dans son incroyance, a exprimé le désir d'être enterré selon le rite protestant. Son aversion pour l'esprit de secte, pour les manifestations bruyantes, pour les discussions oiseuses lui faisait redouter un enterrement civil qui aurait pu paraître un acte d'hostilité contre la religion et lui attirer des hommages inspirés plus par le désir de contrister les croyants que par celui d'honorer sa mémoire. Il était heureux, au contraire, de témoigner sa sympathie pour la grande force morale et sociale du christianisme. Un enterrement catholique, d'autre part, eût supposé un acte d'adhésion et une sorte de désaveu de ses doctrines. Il savait que l'Église protestante pouvait lui accorder des prières tout en res-

pectant son indépendance et sans lui attribuer ni des regrets ni des espérances qui étaient loin de sa pensée. Il a voulu être conduit à son dernier repos avec la simplicité qu'il portait en toutes choses, sans discours académiques, sans pompe militaire, sans rien aussi qui pût prêter aux disputes passionnées des hommes et ajouter à cette anarchie morale dont il avait cherché à combattre les effets en en démêlant les causes.

Cette bonté, cette douceur, cette réserve, cette modestie, ce respect des sentiments d'autrui ne s'alliaient d'ailleurs à aucune faiblesse de caractère, à aucune complaisance pour les convenances mondaines, à aucune timidité de pensée. La nature pacifique de Taine et ses idées sur les lois de l'évolution sociale s'accordaient à lui inspirer la crainte et l'horreur des révolutions violentes, mais peu d'hommes ont montré dans leur vie intellectuelle une sincérité, une probité aussi courageuse. Il ne concevait même pas qu'une considération personnelle pût arrêter l'expression d'une conviction sérieuse. Il avait, au sortir de l'École normale, sans aucun désir de bravade, compromis sa carrière en exposant sincèrement ses idées philosophiques. Il avait abandonné l'Université pour courir les risques de la carrière littéraire indépendante, sans se donner des airs de martyr ou de héros. Il avait ensuite dans ses ouvrages poursuivi l'exposition de ses idées sans s'inquiéter s'il scandalisait des amis ou des protecteurs, et sans jamais répondre aux attaques de ses adversaires; toute polémique personnelle lui paraissait blessante pour les personnes et inutile à la science; enfin, dans ses *Origines de la France contemporaine,* il avait successivement soulevé contre lui les indignations de tous les partis en leur disant à tous ce qu'il croyait vrai. Cette sincérité courageuse, ce n'est pas seulement vis-à-vis des autres et du monde qu'il l'avait montrée, mais, ce qui est plus rare, il l'avait eue vis-à-vis de lui-même. Ayant eu de bonne heure une idée très nette du domaine réservé à la science, il s'était interdit d'espérer d'elle plus qu'elle ne pouvait lui donner comme aussi d'y mêler aucun élément étranger. Il en séparait nettement la morale pratique[1] et la religion. Il ne lui attribuait aucune vertu mystique et ne lui demandait pas les règles de la vie. Mais, d'un autre côté, dans le domaine qui

1. Pourtant sa morale était celle de Marc-Aurèle : vivre conformément à sa nature, et il dit que cette morale dépasse toutes les autres en hauteur et en vérité, qu'elle est d'accord avec notre science positive (*Nouveaux Essais de critique et d'histoire*, p. 310). Mais dans son Essai sur Jean Reynaud (*ibid.*, p. 40), il insiste sur la nécessité de ne pas mêler la morale et la religion à la recherche scientifique. Il ne faut pas que celle-ci soit gênée par des préoccupations étrangères, ni subordonner aux conceptions philosophiques la règle impérative du devoir.

lui est propre, il l'avait suivie, sans crainte, sans hésitation, sans regrets, sans jamais lui demander où elle le conduisait. Il n'avait jamais admis que rien pût entrer en conflit avec la science. Il se serait fait un reproche, comme d'une faiblesse, de s'inquiéter si la vérité scientifique est triste ou gaie, morale ou immorale. Elle est la vérité, et cela suffit. Il s'est gardé de jamais laisser le sentiment ou l'imagination corrompre la probité, l'austérité et, si je puis dire, la chasteté de sa pensée.

Un tel caractère, une telle vie, une telle œuvre sont le caractère et la vie d'un sage. Je dis d'un sage et non pas d'un saint, car la sainteté suppose quelque chose d'excessif, d'enthousiaste, d'ascétique et de surhumain que Taine pouvait admirer, mais à quoi il ne prétendait pas. Il aimait et pratiquait la vertu, mais une vertu humaine, accessible et simple. Épris du réel et du vrai, il ne se prescrivait point de règle qu'il ne voulût pleinement observer, comme il n'affirmait rien qu'il ne crût pouvoir prouver. Ce n'est point un simple jeu d'esprit que ses beaux sonnets sur les chats, ces animaux graves, doux, résignés, amis de l'ordre et du comfort, pour qui il avait une véritable adoration. Il y exprime non seulement sa sympathie pour eux, mais aussi sa conception de la sagesse, qui réunit Épicure à Zénon. Son idéal de vie n'était pas l'ascétisme chrétien de l'auteur de l'*Imitation* ou des solitaires de Port-Royal, ce n'était pas même le stoïcisme roide et outré d'Épictète, c'était le stoïcisme attendri et raisonnable de Marc-Aurèle. Il a vécu conformément à cet idéal. N'est-ce pas un assez bel éloge ?

IV.

Les théories des philosophes ne sont pas seulement intéressantes par ce qu'elles nous apprennent sur les choses qu'elles prétendent expliquer ; elles le sont aussi, plus encore peut-être, par ce qu'elles nous apprennent sur les philosophes eux-mêmes. Nos idées sur les choses n'expriment jamais que l'impression subjective faite par le monde extérieur sur notre sensibilité et notre cerveau ; ce qu'elles expliquent le mieux, c'est notre personnalité et notre propre constitution intellectuelle. La théorie favorite de Taine sur la genèse des grands hommes consiste à voir en eux des produits de la *race*, du *moment* et du *milieu*, et à démêler ensuite dans leur individualité une faculté maîtresse dont toutes les autres dépendent. On a souvent critiqué cette théorie, si séduisante pourtant ; mais, s'il est beaucoup d'hommes de génie à qui elle s'applique avec peine, elle s'applique à merveille à Taine lui-même.

Il est bien de son pays et sa *race;* il est de la lignée des meilleurs esprits français : ami des idées claires et pondérées, de la simplicité harmonieuse; éloquent, rationaliste et raisonneur, point sentimental, point mystique, mais solide, loyal et vrai; amoureux de la beauté des formes et des couleurs. Si ces qualités s'associent chez lui à un ton parfois tranchant, à une sévérité parfois chagrine et satirique, on peut y voir, si l'on veut, une influence de ses origines ardennaises.

Il est, par excellence, comme nous l'avons montré, le représentant de son époque, de son *moment*. L'effondrement, le lamentable fiasco de la république de 1848 avait guéri les Français de l'enthousiasme et des chimères, et dès 1840 Sainte-Beuve déclarait que le romantisme avait avorté. Les esprits étaient tout préparés à accepter les doctrines qui chercheraient dans les faits eux-mêmes leur raison d'être, qui les prendraient comme seule base solide du raisonnement, qui ramèneraient l'art, la littérature, la philosophie, la politique à l'observation du réel, comme au seul principe de vérité et de vie.

Il a reçu enfin profondément l'empreinte du *milieu* où il s'est formé. L'austérité de sa race a été accrue en lui par l'existence difficile, solitaire, strictement économe de ses premières années; les injustices dont il a été victime lui ont fait trouver un certain plaisir à affirmer ses idées sans s'inquiéter de l'opinion du monde et à dédaigner les faux jugements dont il était l'objet, qu'il écrivit ses *Philosophes français au XIXe siècle,* la préface de sa *Littérature anglaise* ou les *Origines de la France contemporaine*. Au point de vue intellectuel, on retrouve en lui l'influence des divers milieux qu'il a fréquentés. Il y a chez lui des retours, des ressouvenirs du romantisme qui régnait encore au temps de sa jeunesse, mais ses instincts étaient classiques, comme le montre la préférence qu'il accordait à Musset sur Hugo et Lamartine. L'enseignement universitaire et l'École normale développèrent encore en lui certains côtés de l'esprit classique : le besoin de généraliser et d'abstraire, le goût pour la systématisation et pour la raison oratoire. Il fréquenta ensuite le monde des savants, physiologistes et médecins, et prit comme eux l'habitude de tout rapporter aux phénomènes de la vie physique et de tout soumettre à un déterminisme universel. Il trouva dans ces études les bases de son réalisme scientifique. Enfin, il eut une prédilection marquée pour la société des artistes. Il vit la nature et l'histoire avec des yeux de peintre, attachant une importance extrême à toutes les questions de coloris, de costume, de mœurs, de décor extérieur, où il voyait la traduction sensible de la vie intérieure. Il est, de tous nos grands

écrivains, celui dont les procédés descriptifs font le plus songer à ceux de la peinture. Il en a les accumulations de touches successives, les oppositions d'ombres et de lumières, les empâtements ; son imagination n'a rien de rêveur, elle est concrète et colorée.

Au milieu de toutes ces influences et de ces aptitudes diverses, quelle a été chez Taine la *faculté maîtresse,* celle qui a dominé et façonné toutes les autres ? C'est, il me semble, la puissance logique. Quoi donc ? Cet écrivain si coloré, cet historien toujours préoccupé de voir des hommes vivants, agissants, parlants, ce critique qui aime par-dessus tout, dans les œuvres littéraires ou artistiques, la force et l'éclat, Shakespeare, Titien, ou Rubens, aurait eu pour faculté dominante une faculté d'ordre purement scientifique et, pour ainsi dire, mathématique ? Il en est ainsi pourtant. Là se trouve sa grandeur et sa faiblesse, le secret de sa puissance et de ses lacunes. Tout se ramène pour lui à un problème de mécanique : l'univers sensible comme le moi humain, une œuvre d'art comme un événement historique. Chacun de ces problèmes est réduit à ses termes les plus simples. Au risque même de mutiler la réalité, la solution est poursuivie avec la rigueur inflexible d'un mathématicien démontrant un théorème, d'un logicien posant un syllogisme. S'il a devant lui un écrivain ou un artiste, il induit ce qu'il a dû être de la race, du milieu et du moment ; puis, quand il a saisi la faculté maîtresse de son individualité, il en déduit tous ses actes et toutes ses œuvres. S'il cherche à déterminer ce qui constitue l'idéal dans l'art, il ne le trouve que dans le degré d'importance et le degré de bienfaisance, c'est-à-dire d'utilité générale, de l'œuvre d'art, et encourt le reproche d'oublier l'élément mystérieux, indéfinissable à cause de son infinie complexité, qui s'appelle la beauté. S'il veut expliquer la France contemporaine, il montrera la foi absolue dans la raison abstraite achevant de détruire un organisme social où les forces naturelles et spontanées, soit individuelles, soit collectives, ont été successivement épuisées et anéanties, et provoquant d'abord l'anarchie révolutionnaire, puis l'écrasante centralisation créée par Napoléon. Tout ce qui ne rentrera pas dans le cadre de cette démonstration, le rôle des parlementaires sous l'ancien régime, l'œuvre de la Constituante, l'action des causes extérieures, guerres et insurrections, se trouvera éliminé comme par définition. Cette faculté logique dominatrice dictera à Taine sa doctrine, qui sera le déterminisme le plus inexorable. Le déterminisme est pour lui, comme pour Claude Bernard, la base de tout progrès et de toute critique scientifique, et il cherche dans le déterminisme l'explication des faits de l'histoire comme celle des œuvres de l'esprit.

Toutefois, si Taine était un logicien, il était un logicien d'une espèce particulière. C'était un logicien réaliste, et sa logique n'opérait que sur des notions concrètes. Ce serait mal comprendre sa doctrine que de la séparer de sa méthode. La nature de ses aptitudes mathématiques nous donne à cet égard un précieux renseignement pour la connaissance de sa constitution intellectuelle. Il était admirablement doué pour les mathématiques et avait au plus haut degré le don du calcul mental. Il pouvait faire de tête des multiplications et des divisions de plusieurs chiffres. Mais cette aptitude calculatrice était associée à un don remarquable d'imagination visuelle. Quand il faisait une opération mentale de ce genre, il voyait les chiffres et opérait comme il aurait fait sur le tableau noir. De même, le travail logique de son esprit avait toujours pour point de départ les faits, observés avec une puissance extraordinaire de vision, recueillis avec une conscience infatigable, groupés avec une méthode rigoureuse. Il procédait en histoire et en critique littéraire ou artistique comme en philosophie. Le point de départ de sa théorie de l'intelligence, c'est le signe, l'idée n'étant pas autre chose pour lui que le nom d'une série d'expériences impossibles. Le signe est le nom collectif d'une série d'images, l'image est le résultat d'une série de sensations, et la sensation le résultat d'une série de mouvements moléculaires. On remonte ainsi à travers une série de faits sensibles à une action mécanique initiale. De plus, pour lui, et c'est là ce qui le distingue des purs positivistes, le fait et la cause sont identiques. Tandis que le positiviste se contente d'analyser les faits, de constater leur concomitance ou leur succession sans prétendre saisir aucun rapport certain de causalité, Taine, au nom de son déterminisme absolu, voit dans chaque fait un élément nécessaire d'un groupe de faits de même nature qui le détermine et qui en est la cause. Chaque groupe de faits est à son tour conditionné par un groupe plus général qui est aussi sa cause, et on pourrait théoriquement remonter de groupe en groupe jusqu'à une cause unique qui serait la condition de tout ce qui existe. Dans cette conception, la force, l'idée, la cause, le fait arrivent à se confondre, et, si Taine avait cru pouvoir s'élever jusqu'à la métaphysique, j'imagine que cette métaphysique aurait été un mécanisme monistique dans lequel les phénomènes du monde sensible et les idées du moi pensant n'auraient été que les apparences successives que prennent pour nos sens les manifestations de l'être en soi, de l'idée en soi, de l'acte en soi.

Ceci nous fait comprendre comment ce grand logicien a été en même temps un grand peintre, comment s'est formé ce style si personnel, où la vigueur du coloris et de l'imagination s'allie à la rigueur du raisonnement, où chaque touche du pinceau du peintre est un

élément indispensable de la démonstration du philosophe. L'imagination même de Taine est d'un genre particulier. Elle n'est, comme je l'ai dit, ni sentimentale ni rêveuse. Elle n'a pas ces éclairs inattendus, ces visions soudaines qui, comme chez un Shakespeare, illuminent tout à coup les fonds mystérieux de l'âme ou de la nature; ce n'est pas une imagination suggestive et révélatrice, c'est une imagination descriptive et explicative. Elle nous fait voir les choses avec tout leur relief, toute leur intensité colorée, et, par des comparaisons longuement poursuivies où se retrouve toute la puissance d'analyse du logicien, elle nous aide à classer les faits et les idées. Son imagination n'est que le vêtement somptueux de sa dialectique. On a prétendu que le style coloré que nous admirons en lui ne lui était pas naturel, qu'en entrant à l'École normale on lui reprochait son style terne et abstrait; qu'il s'est créé un style nouveau, à force d'étude et de volonté, en se nourrissant de Balzac et de Michelet. Il y a là une bonne part de légende. Sans doute, la volonté a joué, chez ce robuste génie, un rôle dans la formation de son style comme dans celle de ses idées; mais il y a un accord trop profond entre son style, sa méthode et sa doctrine pour que son style n'ait pas été produit par une nécessité intime de sa nature. On ne fabrique pas à volonté un style de cette beauté, solide, éclatant, tantôt vibrant de nervosité, tantôt s'épanchant en périodes d'une large et majestueuse harmonie. Il faut reconnaître cependant que ce mélange de dialectique et de pittoresque, cette application de la science à la critique et à l'esthétique, cette intervention constante de la physique et de la physiologie dans les choses de l'esprit, cet effort pour tout ramener à des lois nécessaires et à des principes simples et clairs, n'étaient point sans dangers ni sans inconvénients. La complexité de la vie rentre difficilement dans des cadres aussi précis et aussi inflexibles, et surtout la nature a ce merveilleux et inexplicable privilège, partout où elle combine des éléments, d'ajouter à ces éléments un élément nouveau qui en résulte, mais n'est point expliqué par eux. Cela est vrai surtout dans le monde organique, et, ce qui constitue la vie, c'est précisément ce je ne sais quoi mystérieux qui fait que la plante sort de la graine, la fleur de la plante et le fruit de la fleur. Le mécanisme universel de Taine ne laissait pas sentir ce mystère, et c'est ce qui donnait à son style comme à son système une rigidité qui éloignait de lui bien des esprits. Amiel a exprimé, avec l'excès que son âme maladive portait en toutes choses, l'impression que produisent les œuvres de Taine sur certaines natures tendres, mystiques, que blesse la logique : « J'éprouve une sensation pénible avec cet écrivain, comme un grincement de poulies, un cliquettement

de machine, une odeur de laboratoire. Ce style tient de la chimie et de la technologie. La science y devient inexorable. C'est rigoureux et sec, c'est pénétrant et dur, c'est fort et âpre; mais cela manque de charme, d'humanité, de noblesse, de grâce. Cette sensation, pénible à la dent, à l'oreille, à l'œil et au cœur, tient à deux choses probablement : à la philosophie morale de l'auteur et à son principe littéraire. Le profond mépris de l'humanité, qui caractérise l'école physiologiste, et l'intrusion de la technologie dans la littérature, inaugurée par Balzac et Stendhal, expliquent cette aridité secrète, que l'on sent dans ces pages et qui vous happe à la gorge comme les vapeurs d'une fabrique de produits minéraux. Cette lecture est instructive à un très haut degré, mais elle est antivivifiante; elle dessèche, corrode, attriste. Elle n'inspire rien, elle fait seulement connaître. J'imagine que ce sera la littérature de l'avenir, à l'américaine, formant un contraste profond avec l'art grec; l'algèbre au lieu de la vie, la formule au lieu de l'image, les exhalaisons de l'alambic au lieu de l'ivresse d'Apollon, la vue froide au lieu des joies de la pensée, bref, la mort de la poésie, écorchée et anatomisée par la science. » Il y a là, avec une part de vérité, beaucoup d'exagération et même d'injustice. Il suffit de relire l'essai intitulé : *Sainte Odile et Iphigénie en Tauride,* pour voir à quel point Taine sentait la beauté antique, de relire ses pages sur Mme de Lafayette ou sur Oxford pour reconnaître qu'il avait le don de la grâce, et celles sur la Réforme en Angleterre pour sentir combien il était ému par les luttes de la conscience et par le spectacle de l'héroïsme moral. Il serait facile en parcourant ses ouvrages de montrer que ce grand esprit, si profondément artiste, aussi capable de goûter, en musicien consommé qu'il était, une sonate de Beethoven que les rêveries métaphysiques de Hégel, était accessible à toutes les grandes idées comme à tous les grands sentiments; mais il regardait comme un devoir de probité morale autant qu'intellectuelle d'écarter de la recherche du vrai toutes les vagues chimères par lesquelles l'homme se crée un univers conforme aux désirs de son cœur.

V.

Chassant de ses conceptions toutes les entités métaphysiques, tout élément mystérieux, ramenant tout à des groupements de faits, Taine devait transformer tous les problèmes de littérature et d'esthétique en problèmes d'histoire. Aussi ses ouvrages, à l'exception de son *Voyage aux Pyrénées* et de son livre de l'*Intelligence,* sont-ils tous des ouvrages d'histoire. Ils marquent le dernier terme de l'évolution

par laquelle la critique littéraire est devenue une des formes de l'histoire. Villemain avait le premier montré les relations qui existent entre le développement historique et le développement littéraire. Sainte-Beuve avait cherché avec plus de rigueur l'explication des œuvres littéraires dans les circonstances de la vie des écrivains et du temps où ils avaient vécu. Taine vit dans ces œuvres avant tout les documents les plus précieux, les plus significatifs que l'histoire puisse enregistrer, en même temps que le fruit nécessaire de l'époque qui les a produites. L'étude sur La Fontaine est une étude sur la société du XVIIe siècle et la cour de Louis XIV; l'essai sur Tite-Live est un essai sur l'esprit romain; l'Histoire de la littérature anglaise est une histoire de la civilisation anglaise et de l'esprit anglais depuis le temps où les Anglo-Saxons et les Normands couraient les mers et remontaient les fleuves pour piller, brûler et massacrer tout sur leur passage, en chantant leurs chants de guerre, jusqu'à celui où le noble poète Tennyson recevait de la gracieuse reine Victoria le titre de poète lauréat et un siège à la chambre des lords. Dans le *Voyage en Italie,* dans la *Philosophie de l'Art,* vous apprenez à connaître la société italienne du XVe et du XVIe siècle, la vie de la Hollande au XVIIe siècle, les mœurs des Grecs du temps de Périclès et d'Alexandre. On sent très bien que pour Taine l'histoire littéraire et l'histoire de l'art sont des fragments de l'histoire naturelle de l'homme, qui elle-même est un fragment de l'histoire naturelle universelle. Même la *Vie et opinions de Thomas Graindorge,* sous sa forme humoristique, est une étude sur la société française écrite par le même historien philosophe à qui nous devons l'*Histoire de la littérature anglaise.* Jamais aucun écrivain n'a apporté dans ses œuvres une pareille unité de conception et de doctrine, n'a montré dès ses débuts une conscience aussi nette de sa méthode et un talent aussi constamment égal à lui-même. Dès l'École normale, Taine pratiquait déjà sa méthode de généralisation et de simplification : « Tout homme et tout livre, disait-il, peut se résumer en trois pages et ces trois pages en trois lignes; » mais, en même temps, il s'attachait à voir et à rendre le détail des choses sensibles avec tout leur relief. Son *Voyage aux Pyrénées* fait l'effet d'un exercice de virtuosité descriptive semblable aux exercices de doigté d'un violoniste, car c'est le seul où la description n'ait d'autre but qu'elle-même. Partout ailleurs elle a pour but de fournir des éléments à une généralisation historique. C'est la description d'un pays qui sert à expliquer ses habitants, la description des mœurs et de la vie des hommes qui sert à expliquer leurs sentiments et leurs pensées. Taine a au plus haut degré le don de rendre visibles tout le décor et tout le costume des civilisations et des sociétés les plus diverses, de

produire un effet d'ensemble par une accumulation de traits de détail et par le choix habile des traits les plus caractéristiques. Il se montre en cela grand peintre d'histoire. Son art n'est pas moins grand à ramener à quelques mobiles clairs et peu nombreux, logiquement coordonnés et subordonnés à un mobile principal, la variété bigarrée des phénomènes extérieurs. On regimbe bien un peu à accepter des explications aussi simples de choses aussi complexes, mais on est subjugué par la rigueur et l'accent de conviction de la démonstration, et aussi par la sérénité avec laquelle l'historien décrit et le philosophe explique, sans s'indigner, sans s'attendrir, en admirant les hommes en proportion de la perfection avec laquelle ils représentent les caractères essentiels de leur époque et manifestent les mobiles qui l'animent. Il parlera presque du même ton de sympathie admirative de Benvenuto Cellini, qui personnifie l'homme de la Renaissance, indifférent au bien et au mal, sensible seulement au plaisir de déployer librement son individualité et de jouir de la beauté sous toutes ses formes, et de Bunyan, le chaudronnier mystique, qui personnifie l'homme de la Réforme, indifférent à la beauté et préoccupé seulement de purifier son âme pour la rendre digne de la grâce divine. Cette sympathie est celle du savant qui apprécie dans un végétal ou un animal la fidélité et l'énergie avec lesquelles il représente le type auquel il se rattache. Taine cherche dans l'histoire les types les plus parfaits des diverses variétés de l'animal humain. S'il les classe et les subordonne les uns aux autres, comme les œuvres d'art, d'après le degré de bienfaisance et d'importance du caractère qu'ils manifestent, on sent bien qu'en sa qualité de naturaliste tous l'intéressent, et que son admiration va surtout à ceux qui réalisent pleinement un type, quel qu'il soit.

VI.

Pourtant, cette sérénité, qu'il puisait dans son déterminisme philosophique, n'a pas accompagné Taine jusqu'au bout. Son dernier ouvrage fait à cet égard contraste avec ses précédents écrits. Il ne se contente pas ici de décrire et d'analyser; il juge, il s'indigne; au lieu de montrer simplement dans la chute de l'ancien régime, dans les violences de la Révolution, dans les gloires et la tyrannie de l'Empire, une succession de faits nécessaires et inévitables, il parle de fautes, d'erreurs, de crimes; il n'a pas pour la Terreur les mêmes poids et la même mesure que pour les révolutions d'Italie et d'Angleterre, et, après avoir été si indulgent aux tyrans et aux condottieri du xve et du xvie siècle, il parle avec une véritable haine de Napoléon,

ce condottière du XIXe, un des plus superbes animaux humains pourtant qui se soient jamais rués à travers l'histoire. On a vivement reproché cette inconséquence à Taine. On a même été jusqu'à attribuer ses sévérités envers les révolutionnaires à la passion politique, au désir de flatter les conservateurs, à je ne sais quelle terreur des périls et des responsabilités du régime démocratique. Que les émotions de la guerre et de la Commune aient agi sur l'esprit de Taine, il n'est pas possible de le nier; mais elles n'ont pas agi de la manière mesquine et puérile qu'on imagine. Il a cru y voir le signe de la décadence de la France, l'explication et la conséquence des bouleversements politiques survenus il y a un siècle. Bien loin de lui reprocher l'émotion qu'il en a ressentie, je suis tenté de lui savoir gré de s'être aussi vivement ému et, voyant la France sur la pente d'un abîme, d'avoir cru qu'il pouvait l'arrêter par le tableau tragique des maux dont elle souffre.

Il n'a point, d'ailleurs, renié sa méthode ni sa doctrine; il les a plutôt accentuées. Nulle part il n'a employé d'une manière plus constante le procédé d'accumulation de petits faits pour établir une idée générale; nulle part il n'a exposé la série des événements de l'histoire comme plus strictement déterminée par l'action de deux ou trois causes très simples agissant toujours dans le même sens. Ce qu'on peut lui reprocher, c'est d'avoir trop simplifié le problème, d'en avoir négligé certains éléments, d'avoir, malgré l'abondance des faits réunis par lui, laissé de côté d'autres faits qui leur servent de correctifs, d'avoir, en un mot, poussé au noir un tableau déjà sombre en réalité. Ce qu'il y a d'exagéré dans l'ouvrage de Taine vient à la fois de son amour pour la France et du peu de sympathie naturelle qu'il avait pour son caractère et ses institutions. Il était vis-à-vis d'elle comme un fils tendrement dévoué à sa mère, mais qui serait séparé d'elle par de cruels malentendus, par une foncière incompatibilité d'humeur, et à qui son amour même inspirerait des jugements sévères et douloureux. La nature sérieuse de Taine, ennemie de toute frivolité mondaine, sa prédilection pour les individualités énergiques, sa conviction que le progrès régulier et la vraie liberté ne peuvent exister que là où se trouvent de fortes traditions, le respect des droits acquis et l'esprit d'association allié à l'individualisme, tout chez lui concourait à lui faire aimer et admirer l'Angleterre et à le rendre sévère pour un pays enthousiaste et capricieux, où la puissance des habitudes sociales émousse l'originalité des caractères, où le ridicule est plus sévèrement jugé que le vice, où l'on ne sait ni défendre ses droits ni respecter ceux d'autrui, où l'on met le feu à sa maison pour la reconstruire au lieu de la réparer, où le besoin de tranquillité fait préférer

la sécurité stérile du despotisme aux agitations fécondes de la liberté. La France a inspiré à Taine la cruelle satire de Graindorge ; l'Angleterre le plus aimable et le plus souriant de ses livres : les *Notes sur l'Angleterre*. Les poètes anglais étaient ses poètes préférés, et, comme philosophe, il est de la famille des Spencer, des Mill et des Bain.

Telle a été la raison de la sévérité excessive de ses jugements sur la France de la Révolution. A les prendre au pied de la lettre, on serait tenté de s'étonner que la France soit encore debout après cent ans d'un régime aussi meurtrier, et l'on est surpris qu'un déterministe comme Taine ait paru reprocher à la France de ne pas être semblable à l'Angleterre. Mais, après avoir reconnu ce qu'il y a d'exagéré et d'incomplet dans son point de vue et dans ses peintures, il faut rendre hommage, non seulement à la puissance et à la sincérité de son œuvre, mais aussi à sa vérité. Il n'a pas tout dit, mais ce qu'il a dit est vrai. Il est vrai que la monarchie de l'ancien régime avait préparé sa chute en détruisant tout ce qui pouvait la soutenir en limitant son pouvoir; il est vrai que la Révolution a déchaîné l'anarchie en détruisant les institutions traditionnelles pour les remplacer par des institutions rationnelles sans racines dans l'histoire ni dans les mœurs; il est vrai que l'esprit jacobin a été un esprit de haine et d'envie qui a préparé les voies au despotisme; il est vrai que la centralisation napoléonienne est un régime de serre chaude qui peut produire des fruits splendides et hâtifs, mais qui épuise la sève et tarit la vie; et Taine a mis ces vérités en lumière avec une abondance de preuves et une force de pensée qui portent la conviction dans tous les esprits non prévenus. Si une réaction salutaire se produit en France contre les excès de la centralisation, le mérite en reviendra en grande partie à cette œuvre si critiquée. Quoi qu'il arrive, il aura eu le mérite d'avoir posé le problème historique de la Révolution dans des termes tout nouveaux, et d'avoir contribué pour une large part à le transporter du domaine de la légende mystique ou des lieux communs oratoires dans celui de la réalité humaine et vivante. Malgré la passion qui anime souvent ses récits et ses portraits, il a ici encore servi la science et la vérité.

VII.

J'ai cru ne pouvoir mieux rendre hommage à ce libre, vaillant et sincère esprit, à cet amant passionné du vrai, qu'en disant en toute franchise ce qui a fait à mes yeux la grandeur de son œuvre et ce qu'elle a d'étroit ou d'incomplet. Il me semblait que j'aurais manqué de respect envers sa mémoire en usant envers lui de ces ménagements

d'oraison funèbre qu'il a tenu à écarter de son cercueil. Mais j'aurais bien mal rendu ce que je pense et ce que je sens si je n'avais pas su exprimer dans les pages que je viens d'écrire mon admiration reconnaissante pour un des hommes qui, dans notre temps, par le caractère comme par le talent, ont le plus honoré la France et l'esprit humain. Je ne puis mieux dire ce que j'ai éprouvé en le voyant disparaître qu'en m'associant à ce que m'écrivait un de mes amis en apprenant la fatale nouvelle : « La disparition de cet esprit, c'est une forte et claire lumière qui s'efface de ce monde. Jamais personne n'a représenté avec plus de vigueur l'esprit scientifique; il en était comme une énergique incarnation. Et il s'en va au moment où les bonnes méthodes, seules efficaces pour atteindre la vérité, faiblissent dans la conscience des jeunes générations, de sorte que sa mort semble marquer, au moins pour quelque temps, la fin d'une grande chose. Et puis, qu'il s'en aille ainsi tout de suite après Renan, c'est vraiment trop de vide à la fois. Rien ne restera plus de la génération qui nous a formés; ces deux grands esprits en étaient les représentants; nous leur devions les enseignements qui nous avaient le plus touchés et les plus profondes joies de notre esprit; nous venons de perdre nos pères intellectuels. »

G. Monod.

XAVIER MOSSMANN.

Nous ne saurions mieux rendre hommage à notre excellent collaborateur et ami M. Xavier Mossmann qu'en reproduisant la plus grande partie de la notice que M. R. Reuss lui a consacrée dans le *Journal d'Alsace :*

« M. Xavier Mossmann, décédé dans sa soixante-douzième année, naquit à Colmar le 5 avril 1821 ; il fit ses classes au collège royal de sa ville natale et entra de bonne heure, comme expéditionnaire, à la préfecture du Haut-Rhin. Ces très modestes fonctions n'absorbèrent pas entièrement le temps et l'attention du jeune employé, qui, dès son jeune âge, avait manifesté un très vif intérêt pour tout ce qui touchait au passé de notre province. La découverte de quelques antiquités romaines à Offemont lui fournit l'occasion de ses débuts scientifiques. Il rédigea sur ces fouilles un compte-rendu qui parut dans *le Glaneur,* journal de Colmar, et attira sur son auteur l'attention de M. Louis Hugot, alors archiviste et conservateur de la bibliothèque municipale. Ce savant, qui s'intéressait volontiers aux commençants, se le fit attacher comme adjoint et dirigea ses pre-

miers travaux littéraires. Tout en cataloguant les collections scientifiques de la ville et en se délectant au maniement des manuscrits et des incunables poudreux, Mossmann rédigeait aussi des articles purement littéraires pour le *Bulletin de l'Alliance des arts*, que M. Paul Lacroix (le bibliophile Jacob) publiait alors à Paris. Il avait à peine vingt-trois ans quand il prit rang dans la littérature alsatique en publiant, avec notes et pièces justificatives, la *Chronique des Dominicains de Guebwiller*, rédigée, d'après des récits plus anciens, par le Père Séraphin Dietler, au XVIIIe siècle (Guebwiller et Colmar, 1844).

« Dans les années qui suivirent, les labeurs professionnels pratiques et sans doute aussi les agitations de la politique le détournèrent un peu des travaux de pure érudition. Notre ami appartenait à cette jeunesse idéaliste qui, sous la monarchie censitaire et bourgeoise de Louis-Philippe, rêvait pour la France des destinées plus glorieuses et plus de libertés. Il salua avec enthousiasme la révolution de Février et resta fidèle à ses convictions républicaines quand la mode d'en avoir fut passée, ce qui arriva bientôt, comme on sait. C'est pour les manifester qu'il s'associa aux chefs du parti républicain à Colmar, le docteur Jænger, Meyer, Liblin et autres, lorsque l'échauffourée de Ledru-Rollin au Conservatoire des arts et métiers (13 juin 1849) eut son écho en province. Cette protestation, fort inoffensive en somme, — nous parlons de celle de Colmar, — fut travestie, par un préfet et un parquet désireux de se faire valoir, en une dangereuse émeute, et les chefs du « parti rouge, » comme on disait alors, traduits, sous la prévention d'attentat à la sécurité publique, devant la cour d'assises de Besançon. Le jury bisontin renvoya les accusés absous, mais M. Mossmann y perdit néanmoins sa place et dut recourir à sa plume pour vivre. Il songea d'abord à écrire une *Histoire de Colmar* pour remplacer celle de l'abbé Hunckler, qui laissait tout à désirer, et commença, aux archives dont on venait de l'expulser, la copie des nombreux documents qu'il fallait réunir dans ce but. Mais, une intervention amicale lui ayant fait obtenir la situation bien modeste de secrétaire de la mairie de Bitschwiller, il dut consacrer tout son temps aux affaires litigieuses du présent et ne put plus guère songer à celles du passé; cette obligation ne devint que plus urgente, quand il échangea, un peu plus tard, ces fonctions administratives contre celles de comptable dans la grande fabrique de produits chimiques de M. Kestner, à Thann, où il resta pendant une douzaine d'années.

« On aurait pu croire alors M. Mossmann bien perdu pour les études historiques; mais il aimait trop la science pour s'en désintéresser.

Dès que son ancien co-accusé de 1849, M. Joseph Liblin, eut créé à Colmar la *Revue d'Alsace* et fourni de la sorte, à partir de 1850, un point de ralliement aux travailleurs indépendants dans les départements du Rhin, il lui apporta son concours. De 1851 à 1854, il inséra dans la *Revue* une série d'articles relatifs presque tous à l'histoire de sa ville natale et qui éclairaient d'un jour nouveau certains chapitres de son passé. Quelques années plus tard, il prit une part active à la rédaction du *Musée historique et pittoresque de l'Alsace,* dont les dessins étaient fournis par un dessinateur de talent, M. J. Rothmüller; les chapitres relatifs à Colmar, Rouffach, Soultz et Guebwiller y sont dus à sa plume. Un travail d'une portée scientifique plus considérable furent ses *Recherches sur l'ancienne constitution de la commune à Colmar,* publiées dans le *Bulletin de la Société des monuments historiques d'Alsace.*

« Toutes ces publications, et d'autres que nous devons négliger ici, avaient fait connaître le nom de M. Mossmann dans toute l'Alsace; aussi, quand M. Hugot mourut en 1864, nul n'osa disputer sa succession à son ancien adjoint, et le maire de Colmar l'appela à la direction d'un dépôt scientifique que personne ne connaissait comme lui. Pendant vingt-neuf ans, notre ami a dirigé les archives de l'ancienne ville impériale avec une compétence reconnue de tous, avec une obligeance extrême qu'attestent des savants de toute nationalité. Placé à la tête de ce riche dépôt d'informations inédites, il a pu, sans négliger en rien le côté technique de sa tâche, faire paraître d'une façon presque ininterrompue un nombre considérable de mémoires et de volumes tous relatifs à l'histoire d'Alsace et basés sur des documents inédits et des sources nouvelles. C'est entre la salle voûtée des archives, au rez-de-chaussée des Unterlinden, et le cabinet silencieux qui s'abritait à l'ombre de la tour de Saint-Martin que M. Mossmann a désormais le plus volontiers partagé son existence, et, si le désir de se rendre utile à ses concitoyens l'en a fait sortir à certains moments pour remplir des fonctions nouvelles, il y retournait toujours avec un nouveau plaisir. C'est là seulement, et au sein de sa famille, qu'il se trouvait entièrement heureux, oubliant les amertumes du présent dans l'étude des reliques du passé.

« Nous ne saurions dresser ici la liste, même sommaire, de toutes les publications données par M. Mossmann de 1866 à 1892. Nous mentionnerons seulement *Murbach et Guebwiller* (1866), l'*Histoire des Juifs à Colmar* (1866), la *Guerre des six deniers à Mulhouse* (1869), les *Notes et documents tirés des archives de Colmar* (1872), une seconde édition, considérablement augmentée, des *Recherches sur la constitution de Colmar* (1878), la *Vie de Frédéric Engel-Doll-*

fus (1886), les *Mélanges alsatiques* (1892). On y pourrait ajouter toute une série d'études dans la *Revue d'Alsace*, la *Revue historique*, le *Bulletin de la Société des monuments historiques*, la *Revue de l'Est*, la *Revue critique*, la *Revue alsacienne*, le *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, le *Bulletin de la Société du musée historique* de cette ville, la *Bibliographie alsacienne* de M. Ristelhuber et l'*Alsatia* d'Auguste Stœber. Certains de ces travaux, comme les *Matériaux pour servir à l'histoire de la guerre de Trente ans*, qui paraissaient depuis 1876 dans la Revue de M. Liblin, sans toucher encore à leur fin, étaient de véritables volumes, et presque tous mériteraient d'être recueillis par un éditeur entreprenant en une édition d'ensemble.

« Mais l'ouvrage capital du défunt, celui qui conservera son nom à la postérité tant qu'on s'occupera de l'histoire d'Alsace, c'est son grand *Cartulaire de Mulhouse*. Il y a consacré plus de vingt années d'un travail assidu, de longs voyages, qui l'ont conduit des archives de la Suisse aux Archives nationales de Paris et à celles du Vatican, une patience d'autant plus admirable qu'il savait bien d'avance combien petit serait le nombre des hommes capables de comprendre et d'apprécier équitablement un si énorme labeur. Tandis que de nos jours on se met d'ordinaire à plusieurs pour la publication d'une œuvre aussi fatigante et d'aussi longue haleine et qu'on ne l'entreprend que soutenu par de riches subventions municipales ou gouvernementales, notre ami, sans autre appui que celui d'un généreux ami des sciences et des arts, M. Frédéric Engel-Dollfus, de Dornach, a tenté cette entreprise considérable, livré à ses propres forces, sans le concours d'un autre savant, et, dans les quatre mille pages de ses six gros in-quarto, il n'en est aucune qu'il n'ait déchiffrée, copiée, revisée lui-même. Commencée en 1883, cette publication magistrale a été terminée en 1891, à sept ans seulement d'intervalle, mais après de longues et patientes années d'études préparatoires. Grâce à M. Mossmann, on pourra désormais étudier à fond le passé de la métropole industrielle de l'Alsace, depuis ses humbles débuts jusqu'au moment de sa réunion à la France, au déclin du dernier siècle; on pourra l'étudier dans ses moindres détails, sur pièces authentiques, et renouveler la trame usée du récit des vieux chroniqueurs locaux. Sans doute, d'autres pourront trouver à glaner encore dans les archives d'Europe quelques documents échappés à la vigilance de l'archiviste de Colmar, mais, dans son ensemble, c'est une œuvre qui ne sera jamais refaite et qui restera comme un des ouvrages *fondamentaux* de notre histoire d'Alsace. Il assure pour toujours à M. Mossmann une place d'honneur dans l'historiographie de notre pro-

vince, à côté des noms célèbres que la seconde moitié du XVIIIe siècle a légués au nôtre. » Rod. REUSS.

LE BARON A. DU CASSE.

Notre collaborateur le baron A. DU CASSE, né à Bourges en 1813, avait eu de bonne heure le goût de l'histoire, car il publiait dès 1845 un *Récit historique des opérations de l'armée de la Loire en 1814;* mais ses fonctions d'aide de camp auprès du prince Jérôme, ex-roi de Westphalie, mirent à sa disposition des mines inexplorées de documents inédits, appartenant soit au prince Jérôme, soit à d'autres membres de la famille impériale, soit aux familles des généraux de l'Empire. Il se trouva mêlé à la publication de la Correspondance de Napoléon Ier et à celle des Mémoires et Correspondance du roi Jérôme et de la reine Catherine de Westphalie, et tira de tout ce qui lui passa ainsi entre les mains la matière de nombreux ouvrages, tous précieux par les documents qu'ils font connaitre, mais portant tous la trace d'une certaine précipitation dans leur rédaction. — Les plus importants sont les *Mémoires du roi Joseph* (1853-55, 10 vol. in-8°) et l'*Histoire des négociations diplomatiques relatives aux traités de Morfontaine, de Lunéville et d'Amiens* (1855-56, 4 vol. in-8°). Il avait composé, sur les indications mêmes du roi Jérôme, *les Opérations du 9e corps de la Grande-Armée en Silésie* (1851, 2 vol. in-8°), et les *Mémoires pour servir à l'histoire de la campagne de Russie* (1851, in-8°); sur celles du prince Napoléon, le *Précis historique des opérations militaires en Orient de mars 1854 à octobre 1855* (1857, in-8°). C'est à des papiers fournis par les familles elles-mêmes qu'il dut de pouvoir publier l'histoire des *Trois Maréchaux d'Ornano* (1862, in-8°), la biographie du *Général Arrighi de Casanova, duc de Padoue* (1866, 2 vol. in-8°), le *Général Vandamme et sa correspondance* (1870, 2 vol. in-8°). Bien qu'il ne fût pas lui-même d'une exactitude toujours irréprochable, il avait un esprit de critique assez aiguisé, et son livre sur les *Erreurs militaires de M. de Lamartine* (à propos de son *Histoire de la Restauration,* 1852) comme sa *Réfutation des Mémoires du duc de Raguse* (1857) offrent un réel intérêt. Ce dernier ouvrage n'est pas autre chose d'ailleurs que des documents fournis par les héritiers du prince Eugène et qu'un arrêt des tribunaux obligea les éditeurs des Mémoires de Marmont à imprimer à la suite des Mémoires comme neuvième volume. Homme du monde et grand amateur d'anecdotes, M. du Casse s'essayait entre-temps dans un genre moins austère et écrivait une *Histoire anecdo-*

tique de l'ancien théâtre en France (1862-64, 2 vol. in-8°). Après 1870, le baron du Casse n'eut plus à sa disposition les mêmes ressources de travail, mais il avait trop remué de documents pour qu'il ne fût pas resté entre ses mains beaucoup de pièces que divers motifs avaient empêché de publier dans les recueils officiels. Aussi, après avoir écrit un petit livre sur la guerre franco-allemande qui n'est pas sans valeur (*la Guerre au jour le jour*, 1875), il donna, dans la *Revue historique* (1879-1882), puis à part (1883, Alcan, in-8°), une série de suppléments à la Correspondance de Napoléon, sous le titre : *les Rois frères de Napoléon*, formés de lettres d'un intérêt capital, intentionnellement omises par les éditeurs de la Correspondance. Il nous donna de même le *Journal de la reine Catherine de Westphalie* et des fragments de sa correspondance qui mettent dans tout son jour l'admirable et touchant caractère de cette princesse. Nous achevons aujourd'hui même la publication de ces extraits. Une édition complète du Journal et des Lettres vient de paraître (Bouillon). — En même temps, M. du Casse lançait avec sa verve infatigable une série d'ouvrages anecdotiques d'où la médisance n'est pas absente, mais où l'histoire trouvera pourtant à glaner : *Souvenirs de Saint-Cyr et de l'École d'état-major, Souvenirs d'un aide de camp du roi Jérôme, les Dessous du coup d'État, la Chute des monarchies*. Il se proposait encore de publier une série de portraits de la cour de Napoléon III et la correspondance du général de Wimpfen en 1870. G. Monod.

PUBLICATIONS RELATIVES AU MOYEN AGE.

Bibliographie. — Nous avons déjà plus d'une fois signalé aux lecteurs de la *Revue historique* les progrès du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique. Au moment où paraîtra ce bulletin, ce répertoire si utile se sera enrichi de six nouveaux volumes. En premier lieu, les tomes XVIII, XIX, XX et XXII de la série des départements; le premier, rédigé par M. Fagnan, professeur à l'école supérieure d'Alger, renferme la notice des manuscrits arabes de la bibliothèque d'Alger; un court inventaire de ce fonds très considérable, sinon très important, avait déjà paru dans le recueil de M. U. Robert; le catalogue détaillé de M. Fagnan rendra de grands services aux arabisants et à tous ceux qui étudient l'histoire et la littérature orientales. Le tome IX, dû à M. Coyecque, est tout entier occupé par la description des manuscrits d'Amiens; c'est une collection très riche et très précieuse, comprenant notamment une bonne part de la célèbre bibliothèque de Corbie. Dans le

tome XX sont catalogués les manuscrits de vingt bibliothèques plus ou moins considérables; les deux morceaux les plus importants du volume sont l'inventaire du Mans, par M. Coudere, et celui d'Arles, par M. l'abbé Albanès. Au Mans, on trouve beaucoup de bons et beaux volumes venant de Saint-Vincent, de la Couture et du chapitre de Saint-Julien; le plus précieux est à coup sûr le célèbre recueil des *Gesta Aldrici*, publié plusieurs fois, mais sur lequel M. Julien Havet nous promet pour bientôt une étude critique, qui sera, on peut l'affirmer d'avance, définitive. Dans le tome XXII, dû au rédacteur du présent bulletin, ont pris place les manuscrits des bibliothèques de Nantes, de Brest et de Quimper; beaucoup présentent un mince intérêt, mais on doit y noter quelques bons morceaux; tout d'abord les débris des archives de la maison de Rohan, jadis conservées au château de Blain; on y remarque beaucoup d'actes très curieux des XIVe et XVe siècles, relatifs aux Rohan, aux Clisson et aux familles alliées et vassales de ces puissantes maisons, puis une riche collection de lettres et de pièces historiques formée par M. Labouchère. — Les inventaires des collections manuscrites de l'Arsenal et de la Mazarine sont aujourd'hui à peu près complètement publiés; seule des grandes bibliothèques parisiennes, Sainte-Geneviève semblait négligée. Cette lacune fâcheuse va bientôt être comblée, et le premier volume du catalogue, rédigé par M. Ch. Kohler, va enfin faire connaître une collection célèbre, trop longtemps mal explorée. Très sagement, à notre gré, l'auteur, tout en numérotant à nouveau les volumes, a respecté l'ordre ancien établi depuis le XVIIIe siècle, système commode qui rendra plus facile l'usage du nouveau catalogue. A en juger par le premier volume, le travail de M. Kohler sera de tout point excellent, et on y trouvera tous les détails nécessaires sur les beaux manuscrits jadis réunis avec tant de diligence par les anciens Génovéfains. — Enfin, pour faire pendant au volume publié en 1886 sur les manuscrits conservés dans les dépôts d'archives départementales, on a jugé utile de dresser le catalogue des documents analogues existant aux Archives nationales. A vrai dire, cet énorme volume fournit assez peu de renseignements, et, le jour où l'administration supérieure aura publié les inventaires de séries qu'elle nous promet, il deviendra à peu près inutile. Pour l'instant, il pourra guider les travailleurs dans leurs recherches et leur indiquer dans quelle série de cartons ils peuvent trouver les documents dont ils ont besoin.

La Bibliothèque royale de Copenhague possède une importante collection de lettres autographes de savants français du XVIIe siècle. M. E. Gigas a tout récemment tiré de ce dépôt une très curieuse cor-

respondance du célèbre Bayle, correspondance dont la *Revue historique* a parlé avec éloge; aujourd'hui, il met au jour environ quatre-vingt-dix lettres des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur[1]. La plupart sont fort intéressantes pour l'histoire littéraire et érudite; on y trouve nombre d'épîtres signées des plus grands noms de l'érudition du temps : Gale, Oudin, Ruinart, Martianay, Bigot, Estiennot, Thévenot, Germain, Magliabecchi, Mabillon, etc. Nous noterons surtout beaucoup de lettres écrites d'Italie, principalement de Rome, lettres qui renferment maints détails curieux pour l'histoire du conclave dans lequel fut élu Innocent XII (1691). Au surplus, il est inutile de vanter ces lettres d'érudits du XVIIe siècle; on sait combien de détails curieux on peut y relever et de quel secours elles sont pour l'histoire des études scientifiques. Très occupés de leurs recherches personnelles, ces savants religieux y parlent surtout de bibliothèques, d'archives et d'antiquités, mais en gens instruits et intelligents ils savent regarder autour d'eux, observer et noter leurs impressions. M. Gigas a joint au texte des lettres quelques notes; ces notes sont suffisantes; elles paraîtront peut-être parfois un peu sèches, mais l'éditeur connaît bien toute cette littérature historique du XVIIe siècle, et on doit le remercier de les avoir rédigées en français. C'est une marque de courtoisie dont on ne peut que lui savoir gré.

Histoire générale. — Rien de plus obscur assurément que l'origine du blason moderne; pour la bien étudier, il faudrait de longues recherches sur les monuments figurés et dans les écrits anciens du moyen âge. L'utilité de pareils travaux serait incontestable, mais la plupart de ceux qui s'occupent de blason se contentent de répéter de vieilles fables inventées par les héraldistes depuis le XVe siècle, fables qui ne soutiennent pas l'examen. Au surplus, la plupart des traités modernes n'ont qu'un intérêt assez restreint et se contentent de donner les règles pour décrire exactement un écusson. Celui que M. A. Labitte vient de donner au public[2] n'échappe pas à la règle. L'auteur croit, avec Granier de Cassagnac, que le blason est une langue admirable, alors que ce n'est qu'un jargon barbare, et se contente de décrire sommairement les principaux emblèmes usités en art héraldique; il admet même le sens symbolique attribué aux émaux et aux figures par les anciens auteurs et semble ignorer que les partitions de l'écu ont pour première origine la forme et la struc-

1. *Lettres des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur* (1659-1700). Copenhague, Gad; Paris, A. Picard, 1892, 381 p.

2. *Traité élémentaire du blason*. Paris, Ch. Mendel, in-8°, 1893, 279 p.

ture même du bouclier chevaleresque. Son volume ne pourra donc servir qu'à ceux qui voudront parler et écrire sans trop d'incorrection cette langue compliquée et bizarre.

Le *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale,* dressé par notre collaborateur M. Prou[1], ne saurait être critiqué ici; mais la *Revue historique* ne peut manquer de signaler la très importante introduction dont le savant numismatiste l'a enrichi. La question, on le sait, est extrêmement difficile, et, dans bien des cas, on ne peut que choisir entre deux hypothèses pour expliquer les inscriptions confuses de ces monnaies barbares. De plus, le système monétaire des rois barbares a beaucoup varié, la taille et le poids des monnaies ont changé plusieurs fois; tout cela contribue à accroître les difficultés du sujet. M. Prou paraît être arrivé sur plusieurs points à des résultats définitifs, et, dans les cas douteux, trop nombreux encore, les explications fournies par lui semblent assez plausibles. En un mot, ce travail est digne de la collection merveilleuse dont il précède la description. Voici l'économie du mémoire; après un premier chapitre sur les monnaies dans les lois des Saliens et des Ripuaires, M. Prou étudie successivement les monnaies d'or pseudo-impériales et royales, celles des églises et des monétaires, les monnaies d'argent et de bronze, enfin il termine par quelques mots sur la paléographie des monnaies; on y trouve quelques lettres minuscules, mais l'alphabet est généralement emprunté à la capitale et à l'onciale; inutile d'ajouter que les graveurs se permettent bien des modifications et emploient des ligatures qui rendent la lecture des légendes particulièrement ardue.

On s'est souvent demandé quelle action le christianisme avait exercée sur les populations rurales au moyen âge, par quels moyens la nouvelle religion était arrivée à pénétrer les classes inférieures de la population et à les imprégner du nouvel esprit. A vrai dire, la question est à peu près insoluble; on constate bien les résultats acquis, mais on connaît mal les moyens employés pour obtenir ces résultats. M. G.-A. Prévost, dans son livre intitulé : *l'Église et les campagnes au moyen âge*[2], a voulu tracer un tableau de l'organisation chrétienne en France et montrer quels efforts l'Église a faits pour civiliser, instruire et protéger les classes rurales. Le sujet est immense et d'autant plus difficile qu'aucun travail d'ensemble n'a été tenté jusqu'à ce jour; les meilleurs, celui de M. Delisle par exemple, ne se rapportent qu'à une province déterminée. De là cer-

1. Paris, Rollin et Feuardent, 1892, gr. in-8°.
2. Paris, Champion, 1892, in-8°, VII-292 p.

taines lacunes inévitables, de là aussi des conclusions trop précipitées. Dans l'ensemble le livre est fort intéressant, et les conclusions de l'auteur paraissent en grande partie justifiées. L'action de l'Église a été en somme bienfaisante; elle a contribué pour une grande part à faire de l'ancien esclave romain, du serf, une âme, un être pensant, en attendant que les progrès sociaux en fissent un être libre; elle a adouci les souffrances de milliers d'êtres humains, s'est interposée en maintes occasions entre le seigneur rapace et violent et le cultivateur craintif et sans défense, enfin, dernier service, le plus grand à notre avis, elle a consolé ces pauvres êtres souffrants et misérables, elle a promis à tous ces humbles une autre vie où seraient réparées les iniquités sociales. Le livre de M. Prévost nous semble donc juste dans son ensemble, mais, il faut bien en convenir, il y aurait beaucoup à dire sur la méthode suivie par l'auteur dans ses recherches. Pour simplifier les recherches, il ne s'occupe, il nous en avertit dans la préface, que du clergé séculier, d'où un double inconvénient; il a renoncé, de gaîté de cœur, à puiser à la meilleure source, à la plus abondante, nous voulons dire les cartulaires, qui seuls auraient pu lui fournir pour l'époque vraiment vivante de la vie religieuse les documents les plus sûrs. Mais le second défaut est plus grave; les cartulaires monastiques auraient fourni à M. Prévost le cadre chronologique que les documents sur le clergé séculier ne pouvaient lui donner. De là une certaine incohérence dans les renvois; l'auteur paraît avoir oublié que la société du moyen âge n'a pas toujours été identique à elle-même, qu'elle a changé comme toutes les autres. Citer côte à côte un texte du IXe siècle et un texte du XIVe est une imprudence; dans l'intervalle le clergé a crû en richesse, en influence, en savoir, la condition sociale des paysans a changé du tout au tout. Il aurait fallu tout au moins, pour corriger ce défaut capital, que l'auteur se résignât à tracer en quelques pages l'histoire du clergé séculier au moyen âge, qu'il nous montrât succédant au clerc de l'époque barbare, tel que nous le peignent au IXe siècle les capitulaires de Charlemagne et les instructions de Théodulfe d'Orléans, le curé de l'époque féodale déjà mieux instruit dans les écoles capitulaires, puis celui des derniers temps du moyen âge, que les évêques essaient de régenter, de maintenir dans la bonne voie par les statuts synodaux. Cette introduction nécessaire, que le chapitre sur le curé de campagne, si intéressant qu'il soit, ne peut vraiment remplacer, aurait dans une grande mesure atténué les défauts du livre. Que M. Prévost continue ses recherches, qu'il étudie les innombrables documents des chartriers monastiques, qu'il montre plus de rigueur dans le choix et dans la disposition de ses références, et il pourra

quelque jour nous donner un livre curieux sur les rapports entre l'Église chrétienne et les classes rurales au moyen âge.

Rien de plus obscur que l'histoire des premières dynasties féodales du nord de la France; les chroniqueurs du temps citent, il est vrai, assez souvent ces princes turbulents et batailleurs, mais leurs renseignements sont si contradictoires et si peu certains que l'accord est parfois difficile à établir entre leurs témoignages et celui des chartes. M. L. Lex vient de consacrer un long et fort intéressant mémoire à l'un de ces princes : *Eudes, comte de Blois, de Tours, de Chartres, de Troyes et de Meaux* (995-1037)[1]; ce seigneur joua en son temps un grand rôle dans la France du Nord; en guerre avec ses voisins et son suzerain de France, toujours occupé à défendre ses domaines ou à attaquer ceux des autres, c'est un vrai type des grands vassaux du XIe siècle. M. d'Arbois de Jubainville avait déjà consacré à ce personnage une partie notable du tome I de son *Histoire des comtes de Champagne* (1859); M. Lex a su mettre à profit des collections imprimées et manuscrites dont M. d'Arbois, écrivant alors en province, n'avait pu avoir connaissance; mais peut-être le jeune auteur aurait-il pu montrer plus d'indulgence pour son savant prédécesseur. Quoi qu'il en soit, sur beaucoup de points, M. Lex, on ne saurait le nier, est arrivé à des résultats assez précis et a donné de l'existence de son héros une trame assez serrée. A vrai dire, tout travail de ce genre est condamné à une certaine sécheresse; c'est une suite de dates plus ou moins certaines, de renseignements plus ou moins précis, mais il est impossible de faire vivre tous ces personnages obscurs. En effet, la plupart des détails fournis par les chroniques sont ou énigmatiques ou purement imaginaires. M. Lex conteste avec raison certains dires de Richer; mais n'a-t-il pas lui-même, ce qui prouve entre parenthèses combien on a de peine à confesser un manque de renseignements, fait trop aisément entrer dans son récit les détails ridicules donnés par les chroniqueurs angevins sur les campagnes de Foulques d'Anjou? Beaucoup d'érudits ont cru à la bonne foi des auteurs des *Gesta consulum Andegavensium*, mais la préface d'Émile Mabille a prouvé combien il faut se défier de cette œuvre ampoulée et relativement récente. C'est une des principales critiques que nous puissions adresser à M. Lex; on doit reconnaître d'ailleurs que le mémoire est bien conduit et bien raisonné, et que l'auteur s'est abstenu de faire trop d'hypothèses; en appendice, il publie le texte d'une trentaine de chartes inédites, empruntées pour la plupart aux collections de D. Housseau à la Bibliothèque nationale,

1. Troyes, Dufour-Bouquot, 1892, in-8°, 199 p.

et il donne un régeste complet des actes émanés du comte Eudes ou mentionnant ce prince.

La vie d'un saint tel que saint Dominique, prédicateur de la croisade contre les Albigeois, fondateur d'un des ordres les plus célèbres de l'Église catholique, appartient forcément à l'histoire générale. On doit donc remercier le Révérend Père Balme, de l'ordre des frères Prêcheurs, qui a entrepris, sous ce titre : *Cartulaire et histoire diplomatique de saint Dominique*[1], de dresser l'itinéraire de ce saint personnage et de publier tous les actes émanés de ce confesseur ou intéressant la congrégation de Pronille fondée par lui. L'auteur a été particulièrement heureux dans ses recherches, et il a retrouvé soit aux archives de l'ordre à Rome, soit à la préfecture de l'Aude, une foule d'actes inconnus jusqu'à lui sur les débuts modestes de ce célèbre institut. La plupart de ces actes intéressent le monastère de Pronille, fondé près de Fanjeaux par le patriarche des frères Prêcheurs et émanent soit de Simon de Montfort lui-même, soit de ses chevaliers ou lieutenants, soit enfin de personnes pieuses du pays. Le P. Balme a soigneusement publié le texte de chaque acte en l'accompagnant de remarques étendues, où les futurs historiens de la guerre des Albigeois trouveront beaucoup à prendre. Les idées personnelles de l'auteur ne sont pas celles que la *Revue historique* défend, mais, si, sur beaucoup de points, nous ne saurions partager les vues du Révérend Père, nous reconnaîtrons avec plaisir que jamais, dans l'expression de ses sentiments personnels, il n'a cessé de se montrer extrêmement courtois pour ses adversaires. Les trois fascicules parus s'arrêtent à la bataille de Muret en 1213 ; l'auteur pourra, on doit l'espérer, terminer promptement l'ouvrage, qui, complet, renfermera tous les éléments d'une histoire de saint Dominique que le R. P. Balme devrait se charger de composer ; il aime le sujet, est au courant des travaux antérieurs et pourrait composer une œuvre bien documentée et définitive.

M. Élie Berger a, on le sait, entrepris depuis longtemps la publication des registres d'Innocent IV ; plus des deux tiers de cet important recueil ont paru, et l'éditeur a essayé de montrer dans de savantes préfaces tout le parti qu'on peut tirer pour l'histoire du XIIIe siècle de cet admirable ensemble de documents diplomatiques et administratifs. L'une de ces préfaces renfermait une étude fort intéressante sur la diplomatique pontificale au XIIIe siècle, une autre était une étude sur les relations d'Innocent IV et de la cour de France. La *Revue historique* a déjà dit quel bien on doit penser de ce travail

1. Paris, aux bureaux de l'Année dominicaine, 94, rue du Bac, in-8°.

tout à fait important, dans lequel l'auteur a su habilement mettre en œuvre les documents publiés par lui-même. M. Berger s'est décidé, et tout le monde lui en saura gré, à remanier cette préface et à en faire un ouvrage séparé, qui vient de paraître sous ce titre : *Saint Louis et Innocent IV, étude sur les rapports de la France et du Saint-Siège*[1]. Le titre seul indique suffisamment que M. Berger n'a parlé de la grande querelle entre le pape et l'empereur qu'en tant que le roi de France s'y trouva mêlé personnellement. On ne saurait vraiment lui en vouloir. La question, déjà insoluble au XIIIe siècle (certaines anecdotes rapportées par Mathieu de Paris prouvent bien que telle fut l'opinion de plus d'un contemporain), ne peut guère être tranchée aujourd'hui, chacun prenant parti pour ou contre Frédéric II, suivant qu'il est hostile ou favorable à l'Église romaine. A vrai dire, les adversaires de la papauté peuvent invoquer l'opinion de saint Louis; si ce roi, M. Berger le montre bien, protégea volontiers le pape contre les entreprises de son ennemi, s'il défendit à ses barons de faire cause commune avec le souverain allemand, jamais il ne paraît avoir tenu réellement pour définitive la sentence si hâtivement prononcée contre l'empereur au concile de Lyon, et Innocent IV a beau l'accabler de faveurs spirituelles, lui accorder toutes ses demandes, combler de bénéfices les familiers et les serviteurs du roi de France, celui-ci sait, quand il le faut, résister aux entreprises de la curie romaine et défendre l'indépendance du pouvoir civil contre les empiétements de l'autorité ecclésiastique.

Dans le récit agréable et bien composé de M. Berger, la figure de saint Louis se détache nettement et fait un contraste frappant avec celle d'Innocent IV, colérique et violent, et avec celle de Frédéric II, artificieux et cruel. A voir ce prince essayer de suivre uniquement les inspirations de sa foi et les conseils de sa conscience, on comprend l'immense renom, l'influence méritée qu'il sut acquérir auprès de ses contemporains. Sa politique ne fut pas toujours également ferme et habile; trop souvent il se laissa influencer par ses parents et ses familiers; mais, s'il ne fit pas toujours le bien, il voulut tout au moins toujours le faire, et ses intentions furent droites et pures. De lui et d'Innocent IV, le pape ne paraît pas avoir toujours été le meilleur chrétien. Au surplus, le tableau que M. Berger nous trace de la cour pontificale de Lyon (p. 82 et suiv.), si atténué qu'il puisse paraître à ceux qui connaissent les invectives des écrivains anglais et français du temps, est de nature à donner raison aux ennemis de l'Église romaine; la simonie y règne ouvertement,

1. Paris, Thorin, 1893, in-8°, III-427 p.

la pluralité des bénéfices, cette bête noire des rigoristes du XIIIe siècle, y est passée en habitude, enfin les mœurs de tous ces prélats italiens amenés par le pape au delà des monts sont loin d'être apostoliques. Mais, par contre, quelle habileté, quelle souplesse savent déployer ces cardinaux et ces prêtres! Si Innocent IV se montre intraitable pour la maison de Hohenstauffen qu'il a juré de détruire, comme il sait ménager les autres souverains dont l'appui lui est nécessaire! à l'un, il refuse même de l'entendre; aux autres, il ouvre tous les trésors de l'Église, spirituels et temporels. Cette politique donnera bientôt ses fruits, et les successeurs d'Innocent finiront par engager la maison de France, longtemps défiante, dans cette triste aventure de Naples, où elle dépensera ses forces et compromettra sa vieille réputation.

Mais ces événements sont encore loin quand meurt le souverain pontife (déc. 1254). Espérons que les successeurs de M. Berger à l'École de Rome sauront quelque jour publier avec le même zèle et le même soin les registres d'Alexandre IV, d'Urbain IV et de Clément IV, et nous tracer un tableau aussi intéressant et aussi nouveau des relations de ces trois pontifes avec le gouvernement de saint Louis.

Hippolyte NOIRET, ancien élève de l'École normale, avait conçu le projet d'écrire une histoire de la Crète dans l'antiquité et au moyen âge. Il avait commencé de longues recherches dans les archives de Venise, et il avait déjà dépouillé une grande partie des délibérations du sénat de cette république quand il fut emporté par une maladie contractée dans les salles glaciales du dépôt des Archives vénitiennes. L'École de Rome, à laquelle il appartenait, a tenu à cœur de ne pas laisser inutile tant de travail, et, sous le titre de : *Documents inédits pour servir à l'histoire de la domination vénitienne en Crète, de 1380 à 1485*[1], M. HAUDECŒUR publie les analyses et les copies du jeune et regretté savant. L'ensemble est extrêmement curieux; M. Haudecœur a su, en quelques pages, en faire ressortir suffisamment l'intérêt. L'île de Crète, acquise par Venise à la suite de la quatrième croisade, ne fut définitivement soumise et organisée par le sénat vénitien qu'après de longues et sanglantes luttes; mais, une fois établis dans l'île, les Vénitiens surent s'y maintenir fort longtemps et ne la perdirent qu'au XVIIe siècle, après une résistance acharnée, et grâce à l'indifférence de l'Europe pour ces guerres lointaines. Au moment où s'ouvre la série chronologique des documents réunis par M. Noi-

1. Paris, Thorin, 1892, in-8°, XIX-602 p. (Bibl. des Écoles de Rome et d'Athènes, fasc. 61).

ret, la Crète est définitivement soumise et organisée, et on peut y étudier le fonctionnement de ce gouvernement vénitien, si différemment jugé par les historiens. A vrai dire, cet examen est plutôt favorable à la grande république. On aurait peine, dans toute l'Europe chrétienne du moyen âge, à trouver régime plus soucieux des intérêts publics; il est dur et parfois lourd, mais intelligent, conservateur des traditions, mais persévérant. En un mot, seul des états d'alors (la papauté étant en pleine décadence), l'État de Venise a des traditions; point de changement de régime à l'avènement d'un nouveau maître, point de favoris, la loi et rien que la loi. C'est un gouvernement aristocratique, ennemi des libertés populaires, mais comprenant que l'intérêt général n'est que l'ensemble des intérêts particuliers. Tout, dans cette singulière administration, est combiné en vue du but à remplir : peu d'employés, tous révocables, ce qui garantit leur zèle, étroitement surveillés, d'où impossibilité de prévariquer; le commerce est aux mains des Vénitiens, mais de sages règlements assurent le prix des marchandises, les conditions de vente, etc. Nous voilà loin de nos sociétés modernes; évidemment, ici, l'initiative individuelle a peu de part, il n'y a point dans un pareil régime place pour les esprits aventureux, mais ce sont là les ombres d'un tableau d'ailleurs très brillant. Les classes inférieures sont tenues sévèrement, et toute velléité de révolution est sévèrement punie, mais le gouvernement s'occupe d'elles et leur assure les premiers besoins, car il est trop intelligent pour les pousser à bout et pour tarir la source de ses propres revenus. Cette aristocratie sait d'ailleurs noblement employer ses richesses et crée la Venise du XVe et du XVIe siècle, la plus belle ville de l'Europe d'alors. Enfin, ce régime a sur les autres un avantage bien sensible; il dure; combien de changements et de révolutions les autres États de l'Europe n'ont-ils pas subis du XIVe au XIXe siècle! le jour où Bonaparte commit la faute et l'infamie de détruire la république vénitienne, elle était encore telle que l'avaient vue les grands lettrés de la Renaissance, exemple toujours à citer de la solidité des gouvernements aristocratiques.

On connaît assez bien aujourd'hui, grâce aux recherches des historiens français, les péripéties du siège d'Orléans en 1428 et 1429, mais on n'avait encore que peu de détails sur la composition de l'armée anglaise, que la Pucelle obligea à la retraite, puis défit à Patay. Un document important, publié tout récemment par M. L. Jarry, dans les *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais,* donne à ce sujet de très curieuses indications; c'est le compte du receveur anglais de Normandie, Pierre Surreau. L'édition de M. Jarry, soigneusement

documentée, est à consulter pour toute cette histoire. D'autre part, un mémoire publié par MM. Boucher de Molandon et A. de Beaucorps, dans le même recueil, sous ce titre : *l'Armée anglaise vaincue par Jeanne d'Arc sous les murs d'Orléans* (Orléans, Herluison, in-8°), renferme des détails également intéressants, puisés dans des documents inédits conservés à Paris et à Londres ou possédés par M. Boucher de Molandon. On y trouvera beaucoup de renseignements sur le recrutement, la solde et l'organisation des forces anglaises; il y a déjà une hiérarchie soigneusement réglée, une administration militaire compliquée et savante. Les Anglais, dans leurs opérations, se montrent dès lors comme aujourd'hui prudents, méthodiques, mais tenaces et appliqués. Les chiffres auxquels les deux auteurs évaluent les forces anglaises sont assez maigres, un peu plus de 6,000 hommes; il est vrai que pour l'époque c'était une armée considérable, mais l'inaction prolongée du dauphin est d'autant plus difficile à expliquer, et le succès de l'armée française, une fois qu'elle eut pris l'offensive et que la Pucelle lui eut rendu l'élan et la confiance qu'elle avait perdus, se comprend mieux. Au fond, l'entreprise sur Orléans ne parait jamais avoir agréé au duc de Bedford, qui aurait préféré attaquer Angers et menacer directement Poitiers, un des derniers asiles de Charles VII. L'étude des deux auteurs orléanais abonde en faits nouveaux et en détails non seulement sur le siège d'Orléans même, mais sur la tactique et l'administration militaires du xve siècle; sur un point délicat, ils sont arrivés à la même conclusion que leur confrère M. Jarry; pour eux l'expression *lance* au xve siècle désigne un seul combattant, ce combattant pouvant d'ailleurs être accompagné d'un ou plusieurs domestiques, mais ceux-ci ne comptant pas dans l'effectif.

Nous citons plus haut les comptes de Pierre Surreau, receveur général de Normandie, publiés par M. Jarry. Ce personnage, né à Sens, était passé assez promptement et sans beaucoup de répugnance du service du roi Charles VI à celui d'Henri VI d'Angleterre. Dès 1422, il devient receveur général de Normandie pour le compte des ennemis, et ces hautes et lucratives fonctions lui permettent d'accroître rapidement la fortune de sa famille. Il mourut en 1435; de ses deux fils, l'un, Jehan, contrôleur du grenier à sel, puis vicomte de l'eau à Rouen, resta fidèle à la cause anglaise; l'autre, Laurent, chanoine de la cathédrale de cette ville, parait avoir eu des goûts délicats et mourut en 1479, après avoir comblé de bienfaits la puissante congrégation à laquelle il appartenait. A la mort de Pierre Surreau, on avait dressé l'inventaire des biens et des papiers du

défunt; M. J. Félix n'a pas jugé inutile de publier cet *Inventaire*[1]; il y a joint le testament de Laurent Surreau et l'inventaire de Denise de Foville, prieure de Saint-Paul de Rouen (1465). Ces textes présentent un réel intérêt; on a publié beaucoup d'inventaires d'églises et de princes, mais jusqu'ici on n'a mis au jour que peu de documents concernant la bourgeoisie riche. Pierre Surreau aimait évidemment ses aises et avait des goûts délicats; ainsi il collectionnait volontiers les beaux meubles, les belles fourrures, les bijoux et les pièces d'orfèvrerie. Grâce à ces textes, on peut reconstituer la vie intérieure de ce personnage, le replacer dans son milieu, au sein de tout le luxe qu'il avait su se créer à une époque de malheurs publics. Bien plus, l'inventaire énumère les papiers et cédules trouvés dans les coffres du receveur normand, et ces actes, sommairement indiqués, pourront servir à l'historien, qui y trouvera la trace de certaines spéculations financières mal connues, plus ou moins légitimes. Dans le testament de Laurent Surreau, on doit noter le don de livres à la bibliothèque capitulaire, parmi lesquels plusieurs livres de *lettre moulée*. M. J. Félix, non content d'annoter copieusement tous ces textes, leur a ajouté un volumineux glossaire, conçu sur le modèle de ceux de Laborde et de V. Gay, et dans lequel il essaie d'expliquer les termes relevés par lui dans les inventaires, à l'aide de passages empruntés aux documents littéraires et administratifs du moyen âge. Il y aurait quelques remarques à faire sur certains articles de ce glossaire; les citations parfois ne portent pas; dans d'autres cas, on pourrait trouver l'auteur trop timide dans ses explications (exemple l'article *madre*), mais on doit rendre hommage au soin apporté par M. Félix à la préparation de ce volume, qui fait honneur à la Société de l'Histoire de Normandie et que consulteront utilement tous ceux qui s'occupent de l'histoire politique et sociale au xve siècle.

Histoire des mœurs. — M. A. Franklin vient d'ajouter deux nouveaux volumes à ses études sur *la Vie privée d'autrefois* (Paris, Plon, in-18). Le premier est intitulé : *les Chirurgiens;* l'auteur y raconte sommairement la grande bataille entre les médecins, les chirurgiens et les barbiers; les premiers font de la science théorique, les seconds, après avoir fait longtemps des expériences et des dissections, suivent l'exemple de leurs émules et abandonnent aux vils barbiers le soin d'opérer. Tout travail manuel passant pour déshonorant, le désir des chirurgiens est de s'en exempter, dussent les blessés en souffrir. C'est au xviie s. que les chirurgiens finissent par triompher de la résistance

1. Société de l'Histoire de Normandie. Rouen, Lestringant, 1892, in-8°.

acharnée de la Faculté de médecine; ils forment alors une académie séparée, ouvrent des cours et obtiennent quelque estime du public. Cette longue tragi-comédie se termine par l'entière défaite de l'acariâtre Faculté, et le public n'a pas à s'en plaindre, car c'est aux progrès de la chirurgie et de la chimie que sont dus ceux de la médecine, bien plus qu'aux spéculations ridicules des Diafoirus et des Desfonandrès d'antan. — Le second volume de M. Franklin a pour titre : *le Café, le thé et le chocolat.* C'est une histoire humoristique de l'introduction de ces trois nouveaux éléments dans la nourriture des Français. On y voit à nu le travers de notre esprit national, engouement excessif pour les nouveautés, faisant place rapidement à une entière désillusion. Bien entendu, les médecins sont opposés par principe à ces boissons exotiques, dont ni Hippocrate ni Galien n'ont parlé. M. Franklin termine par quelques mots sur les cafés proprement dits; il aurait peut-être pu, à notre sens, insister sur les changements amenés dans les mœurs par la fréquentation desdits cafés; ils ont développé certains goûts de luxe et arraché bien des gens à la basse crapule de cabaret, mais par contre quelques-uns de nos défauts nationaux, légèreté, manque de profondeur, ont pu, grâce à cette habitude, s'exercer et se développer à l'aise.

Dans un récent volume, M. Gerspach nous retraçait les grandes lignes de l'histoire de la manufacture des Gobelins; il a jugé utile de compléter ce premier travail par un *Répertoire détaillé des tapisseries exécutées dans cet établissement de 1662 à 1892*[1]. L'ouvrage rendra des services; pour dresser cette liste, l'auteur a eu recours aux archives de la manufacture qu'il dirigeait encore tout récemment, aux livrets des salons et aux pièces de compte. Très active au XVIIe et au XVIIIe siècle, la fabrication s'est naturellement un peu ralentie aujourd'hui. M. Gerspach indique avec beaucoup de franchise les défauts des artistes modernes, qui, perdant de vue l'objet de la tapisserie, à l'origine pure décoration, veulent en faire des tableaux parfaits, donnant toutes les teintes et tous les tons de la toile prise pour modèle. Il y a là une erreur contre laquelle tout le monde a protesté, mais qu'il est difficile de déraciner. Espérons qu'un jour ou l'autre on saura ramener les artistes des Gobelins au respect des saines traditions.

Histoire locale. — Comment les villes de l'Artois et de la Flandre accueillirent-elles la domination française, lors de la conquête de ces deux pays sous Louis XIII et Louis XIV? La question vaut la peine d'être discutée. M. de Lauwereyns de Roosendaele essaie de la

1. Paris, A. Le Vasseur, gr. in-8°, 250 p.

résoudre pour Saint-Omer, dans un travail intitulé : *Comment la ville de Saint-Omer fit retour à la France en 1677*[1]. L'auteur a consulté les archives audomaroises, si importantes; il y a recueilli nombre de renseignements curieux sur les préparatifs de défense des officiers espagnols, sur le siège de 1677, mais, à vrai dire, aucun des faits notés par lui n'est bien probant. On devine bien chez les ecclésiastiques une grande hostilité contre les Français; il fallut plus d'un an de réflexion pour décider les curés de la ville à prêter serment au nouveau maître du pays; on devine également chez le peuple une grande fatigue, le désir d'en finir, et le magistrat, la population même ne paraissent pas avoir montré beaucoup d'enthousiasme pour la cause espagnole. Mais, de là à conclure à des sentiments français, il y a peut-être loin. La population de Saint-Omer n'éprouve aucun enthousiasme pour la cause de ses anciens maîtres, mais elle laisse les événements s'accomplir, en tâchant d'en souffrir le moins possible. Une fois la ville réunie à la France, alors si brillante et si prospère, il a dû se former un courant en faveur du nouvel état de chose, et les Audomarois sont redevenus sans difficulté ce qu'ils étaient autrefois, de bons et loyaux Français. Voilà, à notre avis, ce que l'on peut conclure des textes réunis par M. de Lauwereyns. L'opuscule est d'ailleurs intéressant, et le récit, émaillé de nombreuses citations des textes du temps, ne manque pas d'une certaine saveur.

M. L. Stouff, dont la *Revue historique* a signalé dans le temps une intéressante histoire du régime municipal à Bâle, continue ses études sur le régime des terres et des personnes dans cette région. Sous ce titre : *le Régime colonger dans la Haute-Alsace et les pays voisins*[2], il examine l'organisation toute particulière de deux domaines de l'abbaye de Saint-Ursanne, Chevenez et Courtedoux. Ces domaines étaient situés en terre de langue française, mais, par un phénomène de pénétration assez fréquent, ils étaient régis à la façon des domaines des pays proprement allemands. Pour M. Stouff, la cour colongère est l'ancien *mansus* de l'époque barbare, avec son organisation spéciale, sa juridiction propre. Sans doute la condition des personnes a changé; de serfs les colongers sont devenus libres, mais les rapports entre le seigneur et les tenanciers n'ont point été modifiés pour cela. Chaque domaine se partage en terres du seigneur et terres colongères, et chaque colonge est une ferme dont le possesseur peut faire ce que bon lui plaît, sous réserve des redevances et des corvées dues au

1. Saint-Omer, Tumerel, in-18, 199 p.
2. Paris, Larose et Forcel, 1893, in-8°, 87 p.

suzerain. Celui-ci rend la justice sur son domaine, dans des plaids spéciaux auxquels assistent les colongers et leurs représentants. Cette organisation curieuse se retrouve dans la Haute-Alsace et dans les pays voisins, dans le pays de Liège et dans la Suisse romande; c'est, semble-t-il, dans les pays de langue française un simple vestige d'une organisation antérieure, qui a au contraire survécu dans les terres allemandes.

Le trésor de l'église cathédrale d'Auxerre était encore, vers le milieu du XVIe siècle, un des plus considérables de la France. Formé lentement par les prélats de cette église depuis saint Didier, contemporain de la reine Brunehaut, il renfermait des pièces d'une valeur inestimable, dont beaucoup devaient remonter aux derniers temps de l'empire romain. On en possède un inventaire détaillé de 1531, et les *Gesta pontificum Autissiodorensium* indiquent soigneusement les dons faits par chaque évêque à son église. Malheureusement, Auxerre fut occupé par surprise en 1567 par les bandes protestantes, et ces soudards firent maison nette; on put sauver quelques bribes, on retrouva quelques ornements dédaignés par eux, des manuscrits dont le plus précieux est justement une copie ancienne des *Gesta,* mais le reste disparut sans retour dans les creusets des fondeurs. La perte était irréparable; ni au XVIIe ni au XVIIIe siècle le chapitre cathédral ne paraît s'être donné grand mal pour remédier au désastre. Aujourd'hui, pourtant, la cathédrale d'Auxerre possède un trésor; il se compose de la collection de manuscrits et d'objets d'art de toute espèce formée par feu M. Duru et donnée par lui à cette église. L'Inventaire vient d'en être publié par MM. Bonneau, Monceaux et Molard[1], et les planches qui accompagnent le volume permettent d'étudier les objets décrits. Certes, il y a loin de ces modestes reliques aux splendides pièces d'orfèvrerie de l'ancien trésor; bien plus, certains des ivoires catalogués sont de fabrication moderne et sortent probablement de ces ateliers de Dieppe dont les produits se retrouvent un peu partout. Toutefois, on y remarque nombre de morceaux intéressants, quelques bons manuscrits liturgiques et des livres d'heures, dont plusieurs remarquables, quelques pièces d'ivoire, des émaux de Limoges du XIIIe au XVIIIe s., des bois sculptés, etc. Enfin signalons la très intéressante histoire du trésor d'Auxerre, dont M. Molard a fait précéder le volume et que suit, à titre de pièces justificatives, l'inventaire de 1531 indiqué plus haut.

M. Paul Domet, conservateur des forêts, a publié, il y a quelques

1. Auxerre, impr. de la Constitution, 183 p., planches.

années, un fort intéressant volume sur la forêt de Fontainebleau; c'est bien certainement le meilleur ouvrage que nous connaissions sur l'administration forestière aux XVIIe et XVIIIe siècles. Il vient de donner un travail analogue sur l'*Histoire de la forêt d'Orléans*[1]. Ce massif forestier est à tous égards inférieur à celui de Fontainebleau, moins pittoresque, moins productif et moins connu. L'ouvrage de M. Domet n'en est pas moins fort intéressant; l'auteur, grâce aux archives particulières de l'administration à laquelle il appartient, a pu ajouter beaucoup aux renseignements donnés par M. de Maulde pour le moyen âge, et tracer un tableau fort curieux de l'exploitation de la forêt d'Orléans depuis le XVIe siècle. Ce tableau, à vrai dire, est toujours le même : procès avec les communes usagères, qui profitent de tous les moments de trouble pour livrer bataille à la forêt, éternelle ennemie du paysan; efforts des apanagistes pour, à l'aide d'échanges et d'achats, constituer un domaine forestier d'une seule tenue, etc. Mais tous ces menus détails ne manquent ni d'intérêt ni de charme, et les renseignements donnés par l'auteur sur les travaux faits dans ce siècle pour assainir la forêt d'Orléans et en modifier les essences, sur les anciennes routes encore aujourd'hui existantes et sur les légendes du pays sont des plus complets et des plus intéressants. C'est un chapitre fort curieux de l'histoire administrative de l'ancienne et de la nouvelle France.

Le mémoire de M. B. LEDAIN sur *Savary de Mauléon et le Poitou à son époque*[2] mérite d'être signalé, non point que l'auteur ait épuisé toutes les sources de renseignements; mais il fait connaître suffisamment la vie de ce baron, type achevé du grand seigneur féodal au commencement du XIIIe siècle. Les chroniques de ce temps citent souvent Savary, et les chartes du pays le nomment plus d'une fois. C'était un homme violent et rapace, un aventurier de terre et de mer sans scrupules, qui ne cherchait partout que son intérêt et n'hésitait jamais à reprendre sa parole quand ses intérêts l'exigeaient. Tour à tour partisan et ennemi des rois Jean et Henri III d'Angleterre, Philippe-Auguste et Louis VIII de France, il transporte son hommage de l'un à l'autre sans le moindre regret et est toujours prêt à se vendre au plus offrant. Deux fois sénéchal de Poitou pour les Plantagenets, il prête deux fois serment de fidélité à la couronne de France et finit, en 1230, par donner son appui à l'essai d'invasion du Poitou par Henri III. Allié de Raimond VI en 1211, il combat pour lui sous les murs de Castelnaudary, et, quinze ans

1. Orléans, Herluison, 1892, in-12, 432 p.
2. Saint-Maixent, 1892, in-8°, 58 p.

plus tard, il accompagne Louis VIII dans la campagne entreprise par ce prince contre le propre fils de Raimond, Raimond VII. En un mot, c'est un homme sans moralité, mais un rude batailleur et même un poète délicat; on lui doit plusieurs poésies en provençal, et il est en relations avec les troubadours du temps. Le travail de M. Ledain est composé à l'aide des chartes des archives poitevines et des documents anglais publiés; pour la croisade de Damiette, à laquelle prit part Savary, l'auteur aurait dû consulter les publications de M. Rœhricht dans la collection de la Société de l'Orient latin; enfin un mémoire de M. Élie Berger, qui va paraître dans le prochain cahier de la *Bibliothèque de l'École des chartes,* pourra lui fournir de quoi compléter le récit des derniers temps de la vie du sire de Mauléon.

M. le pasteur Moutarde, à l'exemple de beaucoup de ses confrères, a essayé de retracer l'*Histoire de l'église réformée de Saujon et de la presqu'île d'Arvert*[1]. L'ouvrage ne présente ni plus ni moins d'intérêt que les travaux de ce genre, que la *Revue* a plusieurs fois signalés. Fondée vers 1559, dans les marais de la Seudre, l'église de Saujon jouit jusque vers le milieu du siècle suivant d'une certaine prospérité; la plupart des habitants de cette petite ville et à leur tête le seigneur du lieu ont embrassé la nouvelle foi, de là une certaine tranquillité que troublent à peine les agissements du pouvoir royal, franchement hostile au parti réformé. Avec le règne personnel de Louis XIV commence la persécution, qu'accentuent les dragonnades, puis la révocation de l'édit de Nantes. Saujon perd une partie notable de sa population, qui se réfugie en Angleterre, en Irlande et en Amérique, mais ceux qui restent n'oublient pas leurs croyances, et des pasteurs, activement pourchassés comme des malfaiteurs par la justice et par la maréchaussée, entretiennent le zèle du petit troupeau, qui atteint ainsi péniblement, mais courageusement, l'année 1787, date du dernier édit de tolérance.

La municipalité de Bordeaux a tout récemment publié un bel ouvrage renfermant une sorte d'histoire de cette grande ville, composée de monographies distinctes. M. A. Nicolaï, avoué à la cour d'appel, s'était chargé à cette occasion de retracer l'*Histoire de l'organisation judiciaire à Bordeaux et en Guyenne et du barreau de Bordeaux du XIIIe au XIXe siècle;* il a fait tirer à part cette monographie[2]. Le sujet est intéressant et difficile, car à Bordeaux, comme ailleurs, existaient au moyen âge quantité de juridictions superposées et pour ainsi dire enchevêtrées. De là ces conflits de juridic-

1. Paris, Fischbacher, 1892, in-12, 215 p.
2. Bordeaux, Gounouilhou, in-4°, 112 p.

tion, dont on trouve à chaque instant la trace dans les actes anciens. Les archives de Bordeaux ont permis à M. Nicolaï de donner sur chacun de ces tribunaux particuliers une notice succincte et précise; sur un seul, celui de la cour supérieure instituée par les rois d'Angleterre au XIVe s., sa notice appellerait quelques observations. L'histoire du droit d'appel au Parlement de Paris, droit contesté par les officiers d'Édouard Ier, aurait gagné à être un peu plus développée; l'auteur aurait trouvé notamment dans l'histoire de Philippe III de M. Ch.-V. Langlois des renseignements très complets. Enfin, dans les pages 36 à 38 du mémoire, M. Nicolaï paraît avoir confondu les temps; la cour supérieure doit dater du règne d'Édouard III. La dernière partie de l'opuscule est consacrée à une histoire fort intéressante du barreau bordelais, qui, très brillant dès le XVIe siècle, fournit au parti girondin trois de ses meilleurs représentants : Vergniaud, Guadé et Gensonné.

Le Fezensaguet ou petit Fézensac était un démembrement de la comté de Fézensac, créé pour les cadets de la famille comtale, et qui, réoccupé définitivement par le fameux connétable d'Armagnac, Bernard, au début du XVe siècle, fut réuni plus tard à la couronne à l'avènement d'Henri IV. Ce petit pays eut ses coutumes particulières dès la fin du XIIIe siècle, et le texte en a souvent été cité par les historiens du pays. M. Baradat de Lacaze, en ayant trouvé une copie ancienne à la bibliothèque de l'Institut, le publie avec une courte introduction, où il retrace d'après Oihenart et Monlezun l'histoire de cette petite circonscription féodale[1]. Ces coutumes sont trois chartes dont deux datées de 1276 et 1295, la dernière sans date, mais au nom de Geraud II, vicomte de 1320 à 1339. Le manuscrit de l'Institut est sur vélin; il date au plus tôt de la fin du XIVe siècle. Donne-t-il le texte même des coutumes ou seulement une traduction en langue gasconne? nous ne saurions l'affirmer pour le dernier acte; mais, les deux premières coutumes, celle de 1276 et celle de 1295, renfermant un preambule et une partie de la conclusion en latin, c'est certainement dans cette langue que l'acte original a été rédigé. Quoi qu'il en soit, ce sont là textes de haute importance au point de vue juridique et historique; c'est une des plus anciennes coutumes collectives de cette partie du midi de la France.

La *Numismatique du Béarn*, parue tout récemment, se compose de deux volumes : le premier, dû à M. Adrien Blanchet, renferme

1. La vicomté de Fezensaguet, ses vicomtes, sa composition, ses coutumes. Paris, Champion, 1888, in-4°, 130 p. (Extrait des *Archives historiques de la Gironde*, t. XXVII).

l'histoire monétaire de cette province; l'autre, composé par M. Schlumberger, donne la description des monnaies, jetons et médailles[1]. M. Blanchet ne fait commencer l'histoire de la monnaie de Béarn qu'à l'époque féodale, les temps antérieurs ne présentant aucun intérêt. On y fabrique alors une monnaie célèbre au moyen âge, dite de Morlaas, qui a cours dans tout le sud de la France et pénètre jusqu'en Languedoc et en Agenais. Cette monnaie était assez mauvaise, mais elle valait mieux que ses rivales, et, dès le xve siècle, les États de la province interviennent pour en réglementer et en surveiller la fabrication. L'atelier de Pau ne date que du xvie siècle, mais on lui réunit le vieil atelier de Morlaas vers 1690; enfin, M. Blanchet signale l'existence d'un troisième atelier à Saint-Palais, et, d'autre part, il nie absolument l'existence de celui de Nérac. L'ouvrage se termine par un essai de classement chronologique des espèces, l'étude des types et emblèmes et la description des médailles béarnaises depuis la plus ancienne, celle de Gaston IV, mort en 1436. La monographie de M. Blanchet est fort intéressante et composée à la fois d'après les pièces et les documents d'archives, seul moyen d'obtenir des résultats vraiment nouveaux. Le jour où chaque atelier féodal de la France aura été étudié avec autant de soin, mais alors seulement, on pourra faire l'histoire du système monétaire à l'époque féodale.

Enfin, pour terminer, signalons un curieux procès publié par M. Falgairolle sous ce titre : *un Envoûtement en Gévaudan en l'année 1347*[2]. On sait combien sont rares pareils documents. Celui-ci donne sur les opérations magiques du coupable Pépin, prêtre du diocèse de Clermont, tous les détails désirables; il s'agissait d'envoûter l'évêque de Mende. L'accusé avoua les faits, et il semble bien qu'il croyait à la puissance de ses conjurations. On doit remercier l'éditeur d'avoir exhumé ce texte; il en est peu d'aussi explicites ou d'aussi détaillés, prouvant mieux combien étaient répandues les pratiques cabalistiques et hermétiques.

A. Molinier.

Institutions. — Nous ne pouvons aujourd'hui consacrer qu'une simple annonce à des ouvrages importants sur la plupart desquels nous reviendrons dans des comptes-rendus plus détaillés. Nous consacrerons, en juillet, un article spécial aux deux premiers volumes de l'ouvrage de M. Flach sur les *Origines de l'ancienne France* (Larose et Forcel); mais nous voulons dès aujourd'hui signaler aux

1. Paris, Leroux, 1893, in-8°, x-217 et viii-80 p., planches.
2. Nîmes, Catelan, 1892, in-18, 117 p.

historiens l'importance et l'originalité du second volume annoncé dans notre dernier numéro et consacré aux origines communales, à la féodalité et à la chevalerie. Il pose d'une manière nouvelle le problème des origines de la société féodale, et je ne crois pas exagérer en disant que tous ceux qui examineront à l'avenir cette question auront à tenir compte des théories de M. Flach au même titre que de celles de Waitz, de Roth ou de Fustel de Coulanges. Son premier mérite est d'avoir cherché la solution d'un problème social dans les conditions générales de la société à l'époque franque et de l'avoir ainsi envisagé dans tout son ensemble, dans son unité organique, ramenant à des causes semblables le mouvement qui détermine les institutions urbaines et rurales et celui qui détermine la formation de l'aristocratie féodale et de la chevalerie. Un autre mérite du livre de M. Flach consiste dans la méthode descriptive qu'il a adoptée. Au lieu de se contenter d'analyser isolément les éléments du problème, de faire l'anatomie d'un cadavre, il a cherché à en montrer le jeu, à décrire le développement d'un être vivant. Il a cherché à saisir à travers les sept siècles qui s'étendent entre la conquête franque et la constitution définitive de la société féodale les tendances fondamentales et permanentes qui dirigent l'évolution sociale et la muabilité continue des phénomènes sociaux sous la double action de ces tendances et des circonstances historiques. Enfin M. Flach s'est encore montré original dans le choix des sources dont il s'est servi et dans l'usage qu'il en a fait. Il a su tirer des chartes toute une histoire des institutions municipales et rurales du VIe au XIe siècle, et c'est surtout aux chansons de geste qu'il a eu recours pour expliquer ce qu'étaient les rapports féodaux du IXe au XIe siècle. L'annotation de son livre est à elle seule une lecture des plus instructives et suggestives.

L'idée directrice du livre de M. Flach est que le développement des institutions communales comme celui des institutions féodales a pour cause et pour règle les relations personnelles des hommes entre eux, les groupements nés soit des relations de famille, soit des associations volontaires, soit des nécessités économiques. Jamais jusqu'ici on n'avait tenté d'écrire l'histoire des vicissitudes par lesquelles les villes et villages ont passé du VIe au Xe siècle. M. Flach l'a fait, et sa tentative nous paraît des plus heureuses. Il commence par l'histoire des villages. Il montre tout d'abord que les villages existaient en beaucoup plus grand nombre à l'époque franque que ne l'a cru M. Fustel de Coulanges[1], puis que les villas se démembrent, la

1. Nous avons fait remarquer (*Rev. hist.*, XLIV, 348) l'erreur où était tombé

maison du maître devenant un château fort, et les cultivateurs se groupant en villages. La vie commune crée pour les habitants de ces villages des usages qui deviennent des privilèges. Des villages sont créés dans les forêts et les lieux déserts par les propriétaires, surtout ecclésiastiques, et les droits d'immunité et d'asile en font des centres privilégiés. La *sauveté* est le type le plus parfait de ces bourgades privilégiées, très voisines par leur organisation des municipalités urbaines. — M. Flach aborde ensuite la question des villes, se prononce nettement contre toute persistance des institutions municipales romaines et, sans accepter aucune des théories exclusives qui ont fait sortir les communes, soit du droit de marché, soit des gildes industrielles et commerciales, il nous montre comment les villes gallo-romaines se sont divisées sous la pression des circonstances en castrum et faubourgs, comment l'autorité s'y est morcelée à l'infini, pendant que les droits et la condition des habitants s'y diversifiaient également. Des villes nouvelles se forment autour des châteaux forts, autour des monastères; d'autres naissent de la transformation des villages, et, dans ces agglomérations si variées, surgissent par la force des choses des liens corporatifs qui se transforment sous la pression de dangers et d'intérêts communs en liens communaux.

Dans la seconde partie de son ouvrage, M. Flach rattache toute l'organisation féodale à un principe unique, celui de la protection familiale, du groupement des hommes dans les cadres de la famille réelle ou fictive, ces liens de famille créant tous les devoirs et donnant naissance à tous les droits. Toute la puissance seigneuriale et aussi

M. F. de C. Il y a peu d'exemples aussi frappants des faux raisonnements auxquels se laissait parfois entraîner cet éminent esprit, qui se croyait l'esclave docile des textes alors même qu'il obéissait à des vues systématiques. Il s'agissait pour lui de prouver que l'organisation sociale de la Gaule franque au VIe siècle reposait sur la division du sol en villas romaines. « Je n'ai réussi, dit-il, à trouver qu'une cinquantaine de villages d'hommes libres contre plus de douze cents villae. Telle était la proportion entre les villages et les domaines. » M. F. de C. n'a pas fait attention qu'il a puisé ces renseignements dans des documents très dissemblables : d'un côté dans les chartes, qui naturellement n'ont guère occasion de parler que des villas, de l'autre dans Grégoire de Tours, qui n'a guère eu à parler des villas, mais qui a eu, au contraire, à citer un certain nombre de villes et de villages. Or, l'examen de l'Histoire des Francs amène à une conclusion diamétralement opposée à celle de M. F. de C. Grégoire cite les noms de 65 *vici*, dont 31 pour la seule cité de Tours. Comme il n'a nullement songé à énumérer les *vici* de cette cité, mais ne les a nommés qu'accidentellement, il est vraisemblable que leur nombre était bien plus grand. Or, s'il y avait dans une seule cité 50, 60 *vici*, peut-être davantage, combien ne devait-il pas y en avoir dans les 118 cités de la Gaule? Peut-être autant qu'il y a aujourd'hui de chefs-lieux de canton.

défunt; M. J. Félix n'a pas jugé inutile de publier cet *Inventaire*[1]; il y a joint le testament de Laurent Surreau et l'inventaire de Denise de Foville, prieure de Saint-Paul de Rouen (1465). Ces textes présentent un réel intérêt; on a publié beaucoup d'inventaires d'églises et de princes, mais jusqu'ici on n'a mis au jour que peu de documents concernant la bourgeoisie riche. Pierre Surreau aimait évidemment ses aises et avait des goûts délicats; ainsi il collectionnait volontiers les beaux meubles, les belles fourrures, les bijoux et les pièces d'orfèvrerie. Grâce à ces textes, on peut reconstituer la vie intérieure de ce personnage, le replacer dans son milieu, au sein de tout le luxe qu'il avait su se créer à une époque de malheurs publics. Bien plus, l'inventaire énumere les papiers et cédules trouvés dans les coffres du receveur normand, et ces actes, sommairement indiqués, pourront servir à l'historien, qui y trouvera la trace de certaines spéculations financières mal connues, plus ou moins légitimes. Dans le testament de Laurent Surreau, on doit noter le don de livres à la bibliothèque capitulaire, parmi lesquels plusieurs livres de *lettre moulée*. M. J. Félix, non content d'annoter copieusement tous ces textes, leur a ajouté un volumineux glossaire, conçu sur le modèle de ceux de Laborde et de V. Gay, et dans lequel il essaie d'expliquer les termes relevés par lui dans les inventaires, à l'aide de passages empruntés aux documents littéraires et administratifs du moyen âge. Il y aurait quelques remarques à faire sur certains articles de ce glossaire; les citations parfois ne portent pas; dans d'autres cas, on pourrait trouver l'auteur trop timide dans ses explications (exemple l'article *madre*), mais on doit rendre hommage au soin apporté par M. Félix à la préparation de ce volume, qui fait honneur à la Société de l'Histoire de Normandie et que consulteront utilement tous ceux qui s'occupent de l'histoire politique et sociale au XVe siècle.

Histoire des mœurs. — M. A. Franklin vient d'ajouter deux nouveaux volumes à ses études sur *la Vie privée d'autrefois* (Paris, Plon, in-18). Le premier est intitulé : *les Chirurgiens;* l'auteur y raconte sommairement la grande bataille entre les médecins, les chirurgiens et les barbiers; les premiers font de la science théorique, les seconds, après avoir fait longtemps des expériences et des dissections, suivent l'exemple de leurs émules et abandonnent aux vils barbiers le soin d'opérer. Tout travail manuel passant pour déshonorant, le désir des chirurgiens est de s'en exempter, dussent les blessés en souffrir. C'est au XVIIe s. que les chirurgiens finissent par triompher de la résistance

1. Société de l'Histoire de Normandie. Rouen, Lestringant, 1892, in-8°.

acharnée de la Faculté de médecine; ils forment alors une académie séparée, ouvrent des cours et obtiennent quelque estime du public. Cette longue tragi-comédie se termine par l'entière défaite de l'acariâtre Faculté, et le public n'a pas à s'en plaindre, car c'est aux progrès de la chirurgie et de la chimie que sont dus ceux de la médecine, bien plus qu'aux spéculations ridicules des Diafoirus et des Desfonandrès d'antan. — Le second volume de M. Franklin a pour titre : *le Café, le thé et le chocolat.* C'est une histoire humoristique de l'introduction de ces trois nouveaux éléments dans la nourriture des Français. On y voit à nu le travers de notre esprit national, engouement excessif pour les nouveautés, faisant place rapidement à une entière désillusion. Bien entendu, les médecins sont opposés par principe à ces boissons exotiques, dont ni Hippocrate ni Galien n'ont parlé. M. Franklin termine par quelques mots sur les cafés proprement dits; il aurait peut-être pu, à notre sens, insister sur les changements amenés dans les mœurs par la fréquentation desdits cafés; ils ont développé certains goûts de luxe et arraché bien des gens à la basse crapule de cabaret, mais par contre quelques-uns de nos défauts nationaux, légèreté, manque de profondeur, ont pu, grâce à cette habitude, s'exercer et se développer à l'aise.

Dans un récent volume, M. Gerspach nous retraçait les grandes lignes de l'histoire de la manufacture des Gobelins; il a jugé utile de compléter ce premier travail par un *Répertoire détaillé des tapisseries exécutées dans cet établissement de 1662 à 1892*[1]. L'ouvrage rendra des services; pour dresser cette liste, l'auteur a eu recours aux archives de la manufacture qu'il dirigeait encore tout récemment, aux livrets des salons et aux pièces de compte. Très active au XVIIe et au XVIIIe siècle, la fabrication s'est naturellement un peu ralentie aujourd'hui. M. Gerspach indique avec beaucoup de franchise les défauts des artistes modernes, qui, perdant de vue l'objet de la tapisserie, à l'origine pure décoration, veulent en faire des tableaux parfaits, donnant toutes les teintes et tous les tons de la toile prise pour modèle. Il y a là une erreur contre laquelle tout le monde a protesté, mais qu'il est difficile de déraciner. Espérons qu'un jour ou l'autre on saura ramener les artistes des Gobelins au respect des saines traditions.

Histoire locale. — Comment les villes de l'Artois et de la Flandre accueillirent-elles la domination française, lors de la conquête de ces deux pays sous Louis XIII et Louis XIV? La question vaut la peine d'être discutée. M. de Lauwereyns de Roosendaele essaie de la

1. Paris, A. Le Vasseur, gr. in-8°, 250 p.

résoudre pour Saint-Omer, dans un travail intitulé : *Comment la ville de Saint-Omer fit retour à la France en 1677*[1]. L'auteur a consulté les archives audomaroises, si importantes; il y a recueilli nombre de renseignements curieux sur les préparatifs de défense des officiers espagnols, sur le siège de 1677, mais, à vrai dire, aucun des faits notés par lui n'est bien probant. On devine bien chez les ecclésiastiques une grande hostilité contre les Français; il fallut plus d'un an de réflexion pour décider les curés de la ville à prêter serment au nouveau maître du pays; on devine également chez le peuple une grande fatigue, le désir d'en finir, et le magistrat, la population même ne paraissent pas avoir montré beaucoup d'enthousiasme pour la cause espagnole. Mais, de là à conclure à des sentiments français, il y a peut-être loin. La population de Saint-Omer n'éprouve aucun enthousiasme pour la cause de ses anciens maîtres, mais elle laisse les événements s'accomplir, en tâchant d'en souffrir le moins possible. Une fois la ville réunie à la France, alors si brillante et si prospère, il a dû se former un courant en faveur du nouvel état de chose, et les Audomarois sont redevenus sans difficulté ce qu'ils étaient autrefois, de bons et loyaux Français. Voilà, à notre avis, ce que l'on peut conclure des textes réunis par M. de Lauwereyns. L'opuscule est d'ailleurs intéressant, et le récit, émaillé de nombreuses citations des textes du temps, ne manque pas d'une certaine saveur.

M. L. Stouff, dont la *Revue historique* a signalé dans le temps une intéressante histoire du régime municipal à Bâle, continue ses études sur le régime des terres et des personnes dans cette région. Sous ce titre : *le Régime colonger dans la Haute-Alsace et les pays voisins*[2], il examine l'organisation toute particulière de deux domaines de l'abbaye de Saint-Ursanne, Chevenez et Courtedoux. Ces domaines étaient situés en terre de langue française, mais, par un phénomène de pénétration assez fréquent, ils étaient régis à la façon des domaines des pays proprement allemands. Pour M. Stouff, la cour colongère est l'ancien *mansus* de l'époque barbare, avec son organisation spéciale, sa juridiction propre. Sans doute la condition des personnes a changé; de serfs les colongers sont devenus libres, mais les rapports entre le seigneur et les tenanciers n'ont point été modifiés pour cela. Chaque domaine se partage en terres du seigneur et terres colongères, et chaque colonge est une ferme dont le possesseur peut faire ce que bon lui plaît, sous réserve des redevances et des corvées dues au

1. Saint-Omer, Tumerel, in-18, 199 p.
2. Paris, Larose et Forcel, 1893, in-8°, 87 p.

suzerain. Celui-ci rend la justice sur son domaine, dans des plaids spéciaux auxquels assistent les colongers et leurs représentants. Cette organisation curieuse se retrouve dans la Haute-Alsace et dans les pays voisins, dans le pays de Liège et dans la Suisse romande; c'est, semble-t-il, dans les pays de langue française un simple vestige d'une organisation antérieure, qui a au contraire survécu dans les terres allemandes.

Le trésor de l'église cathédrale d'Auxerre était encore, vers le milieu du XVIe siècle, un des plus considérables de la France. Formé lentement par les prélats de cette église depuis saint Didier, contemporain de la reine Brunehaut, il renfermait des pièces d'une valeur inestimable, dont beaucoup devaient remonter aux derniers temps de l'empire romain. On en possède un inventaire détaillé de 1531, et les *Gesta pontificum Autissiodorensium* indiquent soigneusement les dons faits par chaque évêque à son église. Malheureusement, Auxerre fut occupé par surprise en 1567 par les bandes protestantes, et ces soudards firent maison nette; on put sauver quelques bribes, on retrouva quelques ornements dédaignés par eux, des manuscrits dont le plus précieux est justement une copie ancienne des *Gesta,* mais le reste disparut sans retour dans les creusets des fondeurs. La perte était irréparable; ni au XVIIe ni au XVIIIe siècle le chapitre cathédral ne paraît s'être donné grand mal pour remédier au désastre. Aujourd'hui, pourtant, la cathédrale d'Auxerre possède un trésor; il se compose de la collection de manuscrits et d'objets d'art de toute espèce formée par feu M. Duru et donnée par lui à cette église. L'Inventaire vient d'en être publié par MM. BONNEAU, MONCEAUX et MOLARD[1], et les planches qui accompagnent le volume permettent d'étudier les objets décrits. Certes, il y a loin de ces modestes reliques aux splendides pièces d'orfèvrerie de l'ancien trésor; bien plus, certains des ivoires catalogués sont de fabrication moderne et sortent probablement de ces ateliers de Dieppe dont les produits se retrouvent un peu partout. Toutefois, on y remarque nombre de morceaux intéressants, quelques bons manuscrits liturgiques et des livres d'heures, dont plusieurs remarquables, quelques pièces d'ivoire, des émaux de Limoges du XIIIe au XVIIIe s., des bois sculptés, etc. Enfin signalons la très intéressante histoire du trésor d'Auxerre, dont M. Molard a fait précéder le volume et que suit, à titre de pièces justificatives, l'inventaire de 1531 indiqué plus haut.

M. Paul DOMET, conservateur des forêts, a publié, il y a quelques

1. Auxerre, impr. de la Constitution, 183 p., planches.

années, un fort intéressant volume sur la forêt de Fontainebleau; c'est bien certainement le meilleur ouvrage que nous connaissions sur l'administration forestière aux XVIIe et XVIIIe siècles. Il vient de donner un travail analogue sur l'*Histoire de la forêt d'Orléans*[1]. Ce massif forestier est à tous égards inférieur à celui de Fontainebleau, moins pittoresque, moins productif et moins connu. L'ouvrage de M. Domet n'en est pas moins fort intéressant; l'auteur, grâce aux archives particulières de l'administration à laquelle il appartient, a pu ajouter beaucoup aux renseignements donnés par M. de Maulde pour le moyen âge, et tracer un tableau fort curieux de l'exploitation de la forêt d'Orléans depuis le XVIe siècle. Ce tableau, à vrai dire, est toujours le même : procès avec les communes usagères, qui profitent de tous les moments de trouble pour livrer bataille à la forêt, éternelle ennemie du paysan; efforts des apanagistes pour, à l'aide d'échanges et d'achats, constituer un domaine forestier d'une seule tenue, etc. Mais tous ces menus détails ne manquent ni d'intérêt ni de charme, et les renseignements donnés par l'auteur sur les travaux faits dans ce siècle pour assainir la forêt d'Orléans et en modifier les essences, sur les anciennes routes encore aujourd'hui existantes et sur les légendes du pays sont des plus complets et des plus intéressants. C'est un chapitre fort curieux de l'histoire administrative de l'ancienne et de la nouvelle France.

Le mémoire de M. B. LEDAIN sur *Savary de Mauléon et le Poitou à son époque*[2] mérite d'être signalé, non point que l'auteur ait épuisé toutes les sources de renseignements; mais il fait connaître suffisamment la vie de ce baron, type achevé du grand seigneur féodal au commencement du XIIIe siècle. Les chroniques de ce temps citent souvent Savary, et les chartes du pays le nomment plus d'une fois. C'était un homme violent et rapace, un aventurier de terre et de mer sans scrupules, qui ne cherchait partout que son intérêt et n'hésitait jamais à reprendre sa parole quand ses intérêts l'exigeaient. Tour à tour partisan et ennemi des rois Jean et Henri III d'Angleterre, Philippe-Auguste et Louis VIII de France, il transporte son hommage de l'un à l'autre sans le moindre regret et est toujours prêt à se vendre au plus offrant. Deux fois sénéchal de Poitou pour les Plantagenets, il prête deux fois serment de fidélité à la couronne de France et finit, en 1230, par donner son appui à l'essai d'invasion du Poitou par Henri III. Allié de Raimond VI en 1211, il combat pour lui sous les murs de Castelnaudary, et, quinze ans

1. Orléans, Herluison, 1892, in-12, 432 p.
2. Saint-Maixent, 1892, in-8°, 58 p.

plus tard, il accompagne Louis VIII dans la campagne entreprise par ce prince contre le propre fils de Raimond, Raimond VII. En un mot, c'est un homme sans moralité, mais un rude batailleur et même un poète délicat; on lui doit plusieurs poésies en provençal, et il est en relations avec les troubadours du temps. Le travail de M. Ledain est composé à l'aide des chartes des archives poitevines et des documents anglais publiés; pour la croisade de Damiette, à laquelle prit part Savary, l'auteur aurait dû consulter les publications de M. Rœhricht dans la collection de la Société de l'Orient latin; enfin un mémoire de M. Élie Berger, qui va paraître dans le prochain cahier de la *Bibliothèque de l'École des chartes,* pourra lui fournir de quoi compléter le récit des derniers temps de la vie du sire de Mauléon.

M. le pasteur Moutarde, à l'exemple de beaucoup de ses confrères, a essayé de retracer l'*Histoire de l'église réformée de Saujon et de la presqu'île d'Arvert*[1]. L'ouvrage ne présente ni plus ni moins d'intérêt que les travaux de ce genre, que la *Revue* a plusieurs fois signalés. Fondée vers 1559, dans les marais de la Seudre, l'église de Saujon jouit jusque vers le milieu du siècle suivant d'une certaine prospérité; la plupart des habitants de cette petite ville et à leur tête le seigneur du lieu ont embrassé la nouvelle foi, de là une certaine tranquillité que troublent à peine les agissements du pouvoir royal, franchement hostile au parti réformé. Avec le règne personnel de Louis XIV commence la persécution, qu'accentuent les dragonnades, puis la révocation de l'édit de Nantes. Saujon perd une partie notable de sa population, qui se réfugie en Angleterre, en Irlande et en Amérique, mais ceux qui restent n'oublient pas leurs croyances, et des pasteurs, activement pourchassés comme des malfaiteurs par la justice et par la maréchaussée, entretiennent le zèle du petit troupeau, qui atteint ainsi péniblement, mais courageusement, l'année 1787, date du dernier édit de tolérance.

La municipalité de Bordeaux a tout récemment publié un bel ouvrage renfermant une sorte d'histoire de cette grande ville, composée de monographies distinctes. M. A. Nicolaï, avoué à la cour d'appel, s'était chargé à cette occasion de retracer l'*Histoire de l'organisation judiciaire à Bordeaux et en Guyenne et du barreau de Bordeaux du XIIIe au XIXe siècle;* il a fait tirer à part cette monographie[2]. Le sujet est intéressant et difficile, car à Bordeaux, comme ailleurs, existaient au moyen âge quantité de juridictions superposées et pour ainsi dire enchevêtrées. De là ces conflits de juridic-

1. Paris, Fischbacher, 1892, in-12, 215 p.
2. Bordeaux, Gounouilhou, in-4°, 112 p.

tion, dont on trouve à chaque instant la trace dans les actes anciens. Les archives de Bordeaux ont permis à M. Nicolaï de donner sur chacun de ces tribunaux particuliers une notice succincte et précise; sur un seul, celui de la cour supérieure instituée par les rois d'Angleterre au XIVe s., sa notice appellerait quelques observations. L'histoire du droit d'appel au Parlement de Paris, droit contesté par les officiers d'Édouard Ier, aurait gagné à être un peu plus développée; l'auteur aurait trouvé notamment dans l'histoire de Philippe III de M. Ch.-V. Langlois des renseignements très complets. Enfin, dans les pages 36 à 38 du mémoire, M. Nicolaï paraît avoir confondu les temps; la cour supérieure doit dater du règne d'Édouard III. La dernière partie de l'opuscule est consacrée à une histoire fort intéressante du barreau bordelais, qui, très brillant dès le XVIe siècle, fournit au parti girondin trois de ses meilleurs représentants : Vergniaud, Guadé et Gensonné.

Le Fezensaguet ou petit Fézensac était un démembrement de la comté de Fézensac, créé pour les cadets de la famille comtale, et qui, réoccupé définitivement par le fameux connétable d'Armagnac, Bernard, au début du XVe siècle, fut réuni plus tard à la couronne à l'avènement d'Henri IV. Ce petit pays eut ses coutumes particulières dès la fin du XIIIe siècle, et le texte en a souvent été cité par les historiens du pays. M. Baradat de Lacaze, en ayant trouvé une copie ancienne à la bibliothèque de l'Institut, le publie avec une courte introduction, où il retrace d'après Olhenart et Monlezun l'histoire de cette petite circonscription féodale[1]. Ces coutumes sont trois chartes dont deux datées de 1276 et 1295, la dernière sans date, mais au nom de Géraud II, vicomte de 1320 à 1339. Le manuscrit de l'Institut est sur vélin; il date au plus tôt de la fin du XIVe siècle. Donne-t-il le texte même des coutumes ou seulement une traduction en langue gasconne? nous ne saurions l'affirmer pour le dernier acte; mais, les deux premières coutumes, celle de 1276 et celle de 1295, renfermant un préambule et une partie de la conclusion en latin, c'est certainement dans cette langue que l'acte original a été rédigé. Quoi qu'il en soit, ce sont là textes de haute importance au point de vue juridique et historique; c'est une des plus anciennes coutumes collectives de cette partie du midi de la France.

La *Numismatique du Béarn*, parue tout récemment, se compose de deux volumes : le premier, dû à M. Adrien Blanchet, renferme

1. La vicomté de Fezensaguet, ses vicomtes, sa composition, ses coutumes. Paris, Champion, 1893, in-4°, 120 p. (Extrait des *Archives historiques de la Gironde*, t. XXVII).

l'histoire monétaire de cette province; l'autre, composé par M. Schlumberger, donne la description des monnaies, jetons et médailles[1]. M. Blanchet ne fait commencer l'histoire de la monnaie de Béarn qu'à l'époque féodale, les temps antérieurs ne présentant aucun intérêt. On y fabrique alors une monnaie célèbre au moyen âge, dite de Morlaas, qui a cours dans tout le sud de la France et pénètre jusqu'en Languedoc et en Agenais. Cette monnaie était assez mauvaise, mais elle valait mieux que ses rivales, et, dès le xve siècle, les États de la province interviennent pour en réglementer et en surveiller la fabrication. L'atelier de Pau ne date que du xvie siècle, mais on lui réunit le vieil atelier de Morlaas vers 1690; enfin, M. Blanchet signale l'existence d'un troisième atelier à Saint-Palais, et, d'autre part, il nie absolument l'existence de celui de Nérac. L'ouvrage se termine par un essai de classement chronologique des espèces, l'étude des types et emblèmes et la description des médailles béarnaises depuis la plus ancienne, celle de Gaston IV, mort en 1436. La monographie de M. Blanchet est fort intéressante et composée à la fois d'après les pièces et les documents d'archives, seul moyen d'obtenir des résultats vraiment nouveaux. Le jour où chaque atelier féodal de la France aura été étudié avec autant de soin, mais alors seulement, on pourra faire l'histoire du système monétaire à l'époque féodale.

Enfin, pour terminer, signalons un curieux procès publié par M. Falgairolle sous ce titre : *un Envoûtement en Gévaudan en l'année 1347*[2]. On sait combien sont rares pareils documents. Celui-ci donne sur les opérations magiques du coupable Pépin, prêtre du diocèse de Clermont, tous les détails désirables; il s'agissait d'envoûter l'évêque de Mende. L'accusé avoua les faits, et il semble bien qu'il croyait à la puissance de ses conjurations. On doit remercier l'éditeur d'avoir exhumé ce texte; il en est peu d'aussi explicites ou d'aussi détaillés, prouvant mieux combien étaient répandues les pratiques cabalistiques et hermétiques.

A. Molinier.

Institutions. — Nous ne pouvons aujourd'hui consacrer qu'une simple annonce à des ouvrages importants sur la plupart desquels nous reviendrons dans des comptes-rendus plus détaillés. Nous consacrerons, en juillet, un article spécial aux deux premiers volumes de l'ouvrage de M. Flach sur les *Origines de l'ancienne France* (Larose et Forcel); mais nous voulons dès aujourd'hui signaler aux

1. Paris, Leroux, 1893, in-8°, x-217 et viii-80 p., planches.
2. Nîmes, Catelan, 1892, in-18, 117 p.

critiques que le précédent, et, malgré bien des boutades inutiles ou déplacées, il est dans son ensemble très sérieux et très solide. La critique qu'il fait du combat de la Malmaison et de l'affaire du Bourget, où l'on ne sut ni préparer l'attaque ni diriger la retraite, où des prodiges de courage individuel furent rendus inutiles par l'incapacité et l'indifférence de chefs qui se battaient sans conviction et sans plan réfléchi, ne laisse place à aucune contradiction. Le récit du 31 octobre est remarquable. M. Duquet avait à démêler la vérité au milieu d'une foule de récits contradictoires. Il me semble y avoir réussi, et je ne lui reprocherais que sa froideur à reconnaître les mérites de ceux qui ont su reconquérir l'Hôtel de Ville sur l'émeute victorieuse. Il est dans la vérité quand il reproche aux membres du gouvernement de Paris d'avoir été intempestifs dans leurs sévérités comme dans leurs indulgences, quand il leur reproche de n'avoir pas su soumettre à l'état de siège la plus dangereuse des villes assiégées, et je ne pense pas que l'impartiale histoire de l'avenir porte un jugement moins sévère que lui sur la prétentieuse et déclamatoire incapacité des Ducrot et des Trochu.

Ouvrages divers. — Mme Michelet vient de faire paraître un nouveau volume des journaux de voyage de J. Michelet : *Sur les chemins de l'Europe. Angleterre, Flandre, Hollande, Suisse, Lombardie, Tyrol* (Marpon et Flammarion). Il est digne d'être placé à côté du précédent volume sur Rome. L'intérêt en est même plus varié. La nature, l'histoire et l'art y sont constamment mêlés, et rien n'est plus merveilleux que de voir avec quelle puissance chez Michelet la vision de l'artiste servait la divination de l'historien. Ses descriptions de nature sont en général très sobres, très rapides, mais un trait inoubliable suffit à Michelet pour peindre un paysage. L'intensité et la fécondité avec lesquelles les vues historiques surgissaient en lui à l'aspect des pays et des villes qu'il traversait sont plus surprenantes encore. En Angleterre, c'est surtout le présent et l'avenir qui l'intéressent. Il y arrive en 1834, au moment où les machines à vapeur, les chemins de fer commencent à donner à l'Angleterre son prodigieux élan industriel et commercial. Michelet a vu la grandeur et les dangers de cette société tournée tout entière avec une lucidité vraiment prophétique vers la conquête économique du globe. Il va en Écosse, en Irlande, il traverse Birmingham et Manchester, et ses descriptions sont encore vraies aujourd'hui. A côté de cela des pages délicieuses sur Oxford et Warwick Castle. En Belgique et en Hollande, c'est la peinture et l'histoire du passé qui le saisissent surtout. Les chapitres sur Rubens et Rembrandt, sur Ypres et ses luttes contre Gand, sur Bruges-la-Morte, sur Liège sont peut-être la plus

belle partie de ce volume. Michelet se sentait une parenté morale avec les bourgeois des communes flamandes et avec les républicains de Hollande. Il devait écrire sur eux des pages immortelles dans sa grande histoire. On trouve ici le premier travail intellectuel, les émotions premières d'où elles devaient sortir; les pages de son journal, écrites au jour le jour, sans idée de publicité, ne sont ni moins belles ni moins émouvantes. Les chapitres sur Venise sont aussi d'une grande beauté, et le charme incomparable de la ville fée est rendu avec une justesse étonnante de tons et de nuances.

Le livre de M. Lintilhac sur *Lesage* est un des meilleurs de la Collection des grands écrivains français (Hachette). Il répond, par son plan comme par son exécution, à tout ce qu'on peut demander aux ouvrages de cette charmante collection. Il est rapide, vif, agréable, point pédantesque, mais en même temps il nous apporte du nouveau et enrichit l'histoire et la littérature. Le développement du talent de Lesage, qui de traducteur devint imitateur, puis auteur original, est très bien marqué. Les historiens liront avec intérêt ce que dit M. Lintilhac de l'influence espagnole en 1700, qui a agi sur Lesage, et du mouvement de l'opinion publique contre les financiers à la fin du règne de Louis XIV, dont est sorti Turcaret. Après avoir très bien indiqué ce qu'il y a d'original dans *le Diable boiteux*, M. Lintilhac réduit à néant la tradition d'après laquelle les livres VIII, XI et XII de *Gil Blas* seraient imités servilement d'un original espagnol perdu. Il a découvert les vraies sources de ce que Lesage raconte sur les ducs de Lerme et d'Olivarès, la traduction d'un pamphlet italien de Pallavicino, les anecdotes sur Olivarès de M. de Valdory et une apologie anonyme d'Olivarès. M. Lintilhac a fixé définitivement ce qui appartient en propre à Lesage dans *Gil Blas* et ce qu'il a emprunté à d'autres, et la première part l'emporte de beaucoup; à vrai dire elle constitue tout ce qui fait la valeur de ce roman qui met Lesage à côté de La Bruyère.

Nous ne pouvons qu'annoncer en terminant le second volume du bel ouvrage de M. Vandal sur *Napoléon et Alexandre Ier* (Plon, Nourrit), le *1815* de M. H. Houssaye (Perrin), le touchant volume où M. Gréard adresse ses *Adieux à la vieille Sorbonne* en écrivant l'histoire des vénérables bâtiments que va remplacer un nouvel édifice, l'*Histoire du bréviaire romain*, par M. P. Batiffol (Picard), *la Diplomatie au temps de Machiavel*, par M. de Maulde (Leroux), *Robert Burns*, par M. Angellier (Hachette), *la Lutte des races*, par M. Gumplowicz (Guillaumin), *les Luttes entre les sociétés humaines*, par M. Novicow (Alcan).

G. Monod.

ITALIE.

PUBLICATIONS RELATIVES A L'HISTOIRE DU MOYEN AGE POUR L'ANNÉE 1891.

(*Première partie.*)

Les publications sur l'histoire du moyen âge italien parues en 1891 ont été, comme toujours, très nombreuses. La péninsule italienne est le point où se sont débattues presque toutes les grandes questions européennes, et le fait que l'empire y avait son siège idéal, qu'il en posséda même plusieurs provinces, augmente la production historique. Bien que l'histoire des papes ne fasse pas partie intégrante de celle de l'Italie proprement dite, leur présence dans la péninsule suffit à donner aux événements une importance générale qui appelle l'attention des érudits, non seulement chez nous, mais encore au dehors. De là une nouvelle source de production historique. Mais, pressé par l'espace limité qui nous est accordé, nous serons obligé de faire un choix parmi tant de livres et d'articles et d'en parler très brièvement.

Histoire générale. — Cesare Paoli, le savant professeur de paléographie à l'Institut des études supérieures à Florence, continue la publication du catalogue des manuscrits ayant appartenu autrefois à la bibliothèque Ashburnham et maintenant conservés à la Laurentienne de Florence. Il contient beaucoup d'indications historiques[1]. Giuseppe Mazzatinti a repris courageusement ses inventaires des manuscrits des villes italiennes de second ordre, où se trouvent presque ignorés des manuscrits très intéressants[2]; il commence par la bibliothèque municipale de Forli. C'est un autre genre d'intérêt que nous offre le recueil des anciens catalogues des bibliothèques

1. *I codici Ashburnhamiani della r. biblioteca Mediceo-Laurenziana di Firenze.* Vol. I, fasc. 3. Florence et Rome, Bencini, 1891. Citons du même auteur : *Le abbreviature nella paleografia latina nel medio-evo.* Florence, Le Monnier, 1891.

2. *Inventari dei mss. delle biblioteche d'Italia.* Anno I, n° 1. Forlì, Bordandini.

avec des notices sur ces dernières, par Th. Gottlieb[1]; beaucoup de villes italiennes s'y trouvent citées. Je me permets en outre de citer les *Indices chronologici ad Antiquitates italicas medii aevi et ad opera minora L. A. Muratorii*, que publie la commission d'histoire de Turin, malgré la part que j'y ai prise, avec MM. Battaglino, Calligaris et Manno; c'est la suite des tables des *Scriptores* de Muratori éditées en 1885. Ces deux publications sont faites d'après la même méthode; elles mentionnent les documents et récits publiés par Muratori dans cette compilation, et cela par ordre de matières, selon qu'ils appartiennent aux *Scriptores*, aux *Leges*, aux *Diplomata*, etc. A l'histoire de la guerre aux temps modernes plus qu'aux études médiévales profitera un travail bibliographique de P.-F. Zanotti-Bianco[2].

A ceux qu'intéresse l'histoire du droit signalons une longue étude de L. Palumbo sur les testaments, d'après le droit lombard rapproché du droit romain[3]. On n'acceptera pas toujours toutes les opinions défendues par cet érudit distingué, et plus d'un pensera qu'il est souvent sorti de son sujet, que ses digressions sont trop nombreuses et trop longues; néanmoins son travail mérite l'attention, maintenant surtout qu'on attribue une grande importance aux questions relatives à l'infiltration, directe ou indirecte, du droit romain dans la législation lombarde. Il appartient à cette école qui veut retrouver dans la Germanie de Tacite les traces de ce qu'on appelle la famille maternelle, où les relations de famille sont déterminées par la mère, au lieu du père. C'est sur de telles hypothèses qu'il bâtit sa théorie relative au droit primitif en matière d'héritage dans la Germanie. Quand l'auteur arrive à des époques moins reculées et qu'abandonnant les hypothèses il s'appuie sur des faits positifs, son travail acquiert de l'importance. On notera ses recherches sur la *thinx* ou donation lombarde. Quand les Lombards se furent convertis au christianisme, la *thinx* s'appliqua aux endroits sacrés et se soumit aux prescriptions romaines sur les donations faites « causa mortis. » Ainsi fut ouverte la voie au testament. Liutprand fut le premier des rois lombards qui permit d'*indicare*, terme de droit romain qui équivaut à tester. Comme

1. *Ueber mittelalterliche Bibliotheken*. Leipzig, Harrassowitz. Cf. *Rev. hist.*, L, 152.

2. *Elenco degli scritti relativi alla storia delle guerre e battaglie, degli assedi e combattimenti di terra e di mare, che si conservano, coi rispettivi piani, nella biblioteca di S. A. R. il principe Tommaso di Savoia, duca di Genova*. Turin, Camilla et Bertolero, 360 p.

3. *Testamento romano; testamento longobardo*. Lanciano, Carabba, 1892, IX-406 p.

on connait un testament de 660 en faveur de l'église de Saint-Ambroise de Milan, on peut admettre que Liutprand n'a fait que consacrer l'usage. Tout d'abord le testament lombard était restreint aux intentions pieuses; puis son application s'étendit. Il resta cependant des différences entre le testament romain et le testament lombard, et sur ce point l'auteur disserte fort longuement.

Parmi les publications d'histoire littéraire, une des plus importantes est la seconde édition, très augmentée, de l'histoire des origines du théâtre italien par Al. D'ANCONA[1]. La majeure partie du volume se rapporte au XVIe siècle et sort par conséquent de notre cadre; mais les recherches sur les origines vraies du drame appartiennent directement au moyen âge. Les Pères de l'Église combattaient l'immoral drame païen; ils firent plus : ils y substituèrent le drame religieux, qui commença dans l'église. L'auteur place aux VIIIe-IXe siècles l'origine du drame liturgique, qui se développa aux XIe-XIIe siècles. Les plus anciens témoignages relatifs à de vrais spectacles sacrés remontent au XIIIe siècle, et la « rappresentazione sacra » se manifeste seulement au XVe[2]. Un volume d'A.-G. BARRILI est d'importance secondaire; afin de rattacher l'histoire littéraire de l'époque romaine au moment où fleurit la littérature nouvelle, l'auteur s'étend longuement sur les autres littératures, sur l'épopée scandinave qu'il fallait mentionner seulement en tant qu'elle agit sur le développement de la pensée et du sentiment des Italiens. En outre, les erreurs ne manquent pas : page 81, l'auteur confond Grégoire II, pape du VIIIe siècle, avec saint Grégoire le Grand. Il accepte l'opinion ancienne, mais aujourd'hui abandonnée, que Paul Diacre fut chancelier du roi Didier (p. 87). Il y a cependant du bon dans ce volume qu'on ne lira pas sans profit, mais on regrettera qu'il n'ait pas été écrit avec plus de critique et de pondération. Aux lecteurs de la *Revue historique* nous signalerons en particulier un bon article de V. CRESCINI, professeur de littérature néo-latine à l'Université de Padoue; il a vu, avec Rajna, qu'il y a eu des jugements en matière d'amour[3]. A propos de Rajna, rappelons son article relatif au nom de *Napo, Napoleo,* pendant le moyen âge italien[4]; il en recherche les diverses formes qu'il a revêtues selon les temps et les lieux, l'histoire et l'étymologie. Il arrive à cette conclusion singulière que *Napo-*

1. *Origini del teatro italiano*, 2e édit. Turin, Lœscher.
2. *Da Virgilio a Dante; lezioni universitarie.* Gênes, Dorath, 1892, VI-443 p.
3. *Per la questione delle corti d'amore.* Padoue (Atti e Mem. dell' Accademia di Padova, t. VI).
4. *L'etimologia e la storia arcaica del nome « Napoleone »* (Arch. stor. ital., 5e série, t. VIII, p. 89).

leone vient de *Napoli* et est la forme vulgaire du mot *Napoletano* dans la langue littéraire.

Un travail très utile, et même indispensable à qui veut s'occuper de l'histoire des arts dans notre pays, est la bibliographie publiée par Gonetta[1]. Ville par ville, art par art, il nous donne un grand nombre de renseignements bibliographiques, avec indication des sources manuscrites. Sans doute, les erreurs ne manquent pas, ni les lacunes, surtout dans la partie relative aux sources inédites, mais cela n'empêche pas le travail de Gonetta d'être fort utile.

L. Valmaggi a traité un sujet curieux en recherchant dans les écrits littéraires du moyen âge les opinions sur les femmes; son travail, incomplet, n'est pourtant pas sans valeur[2].

W. Heyd, en poursuivant ses études sur le commerce au moyen âge, a parlé des rapports que la compagnie de commerce de Ravensbourg, fondée dans la seconde moitié du xive siècle, entretint avec Milan, Gênes et l'Italie méridionale[3]. E. Motta a complété son travail en publiant un diplôme de François Sforza, duc de Milan (1450), en faveur de cette compagnie[4]. L. de Valroger a reconnu le caractère éminemment italien des consuls maritimes; il en étudie les attributions; en ce qui concerne l'Italie, il s'occupe surtout de Pise, Florence, Gênes, Venise, Ancône, Messine, Amalfi, etc.[5]. Il croit aussi que cette institution a pris naissance en Italie au xiiie siècle et que de là elle se répandit en Espagne, puis en France.

Dans le domaine de l'art, signalons d'E. Panzacchi un discours plus brillant peut-être que profond, où il étudie la philosophie de l'art au moyen âge et à la Renaissance[6]. Je ne comprends pas bien ce qu'il veut dire quand il prétend que, si l'art du moyen âge est pénible, triste, pesant, cela tient à ce qu'il donne trop de place à la représentation des choses laides, alors qu'il y comprend le beau type du Rédempteur, et qu'ensuite il explique comment le type du Christ a contribué à la rédemption de l'art. Vient ensuite l'influence exercée par l'art antique. Sur la plastique italienne, nous devons un beau travail d'ensemble à un homme bien connu dans ce genre d'étude, à W. Bode[7]. Ce volume est le premier d'une série de monographies

1. *Saggio di bibliografia sulle corporazioni d'arti e mestieri*. Rome, Lœscher, 1890, 54 p.
2. *Lo spirito antifemminile nel medio evo*. Turin, Casanova.
3. *Die grosse Ravensburger Gesellschaft*. Stuttgart, Cotta, 1890, 86 p.
4. *Arch. stor. lombardo*, XVIII, 185.
5. *Nouv. Rev. hist. de droit*, XV, fasc. 1-2.
6. *Le origini dell' arte italiana* (dans le vol. intitulé : Gli albori della vita italiana, III). Milan, Trêves, 521 p.
7. *Die italienische Plastik*. Berlin, Spemann.

sur l'histoire de l'art à laquelle travaille la direction des musées de Prusse. Sans être parfait, il est plein d'intérêt; il est illustré de nombreux dessins. Vittorio Poggi continue son travail érudit sur les objets d'art employés au service religieux et qu'on trouve généralement dans les églises[1]. Dans la partie de son travail publié en 1891, il recherche les causes de dispersion telles que le sac des églises, les enlèvements ordonnés par Bonaparte, etc. Sur le gant, P. Occella a écrit une curieuse plaquette écrite avec vivacité[2]; il remonte fort haut, jusqu'à la Bible, mais la partie importante de son travail regarde le moyen âge, où se répandit le nom de *wantus*, d'origine germanique; alors le gant des chevaliers devint une marque d'honneur, il était déjà très commun aux XIIe et XIIIe siècles. Pietro Bilancioni, mort dans ces dernières années, avait laissé beaucoup de notes sur les plus anciens poètes italiens et sur les manuscrits où leurs œuvres sont contenues; C. et L. Frati ont entrepris de dresser l'inventaire de ces papiers, où l'on peut trouver une foule d'indications sur des poésies intéressantes au point de vue historique[3].

Parcourons maintenant l'une après l'autre chacune des grandes régions de l'Italie.

En prenant par le nord-est, c'est Venise qui d'abord attire notre attention. E. Musatti, à qui nous devons une bonne histoire de cette république et d'autres travaux semblables, a parlé des femmes à Venise, de leur condition sociale, de leurs mœurs, de la législation qui les concernait[4]. L'ouvrage est très imparfait et fait pour amuser plus que pour instruire. Bien plus intéressant est le travail de G. Tassini sur les fêtes à Venise; l'auteur connaît très bien le sujet et l'expose avec une grande abondance de détails[5]. On connaît les magnifiques planches en chromolithographie publiées chez Ongania et qui reproduisent morceau par morceau la basilique de Saint-Marc; le même éditeur en a commencé le commentaire artistique dans une série de monographies publiées sous la direction d'un des meilleurs architectes de l'Italie, C. Boito[6]. L'édition est faite en italien et en français.

Sur Portogruaro, E. Degani nous a donné une bonne monogra-

1. *La suppellettile sacra nelle chiese minori.* Giorn. ligust., XVIII, p. 348.
2. *Il guanto.* Turin, Roux, 172 p., 2e édit.
3. *Indice delle carte di P. Bilancioni.* Propugnatore, XXIV, I, p. 163 sq.; II, p. 25 sq.
4. *La donna in Venezia.* Padoue, Draghi, 270 p.
5. *Feste, spettacoli, divertimenti e piaceri degli antichi Veneziani.* Venise, Fontana, 1890.
6. *La basilica di S. Marco, illustrata nella storia e nell' arte da scrittori veneziani.* Venise, Ongania, in-fol.

phie[1]. Cette petite ville a pour origine la concession faite en 1140 par Gervinus, évêque de Concordia, qui permit à des marins de s'établir sur un large espace de terrain et d'y construire un port. La Bibliographie historique de Vicence, par Sebastiano Rumor, dont le tome I est paru[2], est dressée avec beaucoup de soin. Une histoire des arts à Vérone, du moyen âge au commencement de ce siècle, qui a été écrite, il y a cinquante ans, par Diego Zanandreis, dont le manuscrit est conservé à la bibliothèque municipale de Vérone, vient d'être mise au jour par G. Biadego; elle n'a pas une grande valeur scientifique, mais elle peut être utile encore aujourd'hui[3]. Pour l'histoire de Trente, on peut citer une étude remarquable de V. Inama, où sont décrites les ruines et où est racontée l'histoire de quelques châteaux d'origine romaine dans la vallée de Non[4]; elle se rapporte surtout à l'établissement des Romains dans cette vallée; mais elle intéresse aussi l'histoire du moyen âge.

Lombardie. — Notons avant tout un opuscule de W.-Klapp Williams, qui s'est proposé d'éclaircir l'origine des communes lombardes et de résoudre la question des rapports entre l'organisation des libres communes du moyen âge et les institutions germaniques ou romaines[5]. L'auteur n'admet pas la persistance de la *curie* romaine; mais, d'après lui, le moyen âge a conservé les usages, droits et devoirs de l'époque romaine dans les divisions du sol et dans la dépendance des territoires à la cité. C'est en cela que consiste l' « unité municipale » que M. Williams a mentionnée dans le titre de son livre et à laquelle il attribue, non sans raison, une grande importance. Sur beaucoup de points de détail, on peut différer d'avis avec lui; ses connaissances bibliographiques sont incomplètes, mais on ne peut nier que sa brochure n'ait beaucoup de prix et même une certaine nouveauté.

1. *Il comune di Portogruaro; sua origine e sue vicende*, 1140-1420. Udine, Del Bianco. Cf. G. Gortani : *Tolmezzo, l'arengo ed il consiglio.* Tolmezzo, Paschini, 1890, 19 p.; Gius. Caprin : *Lagune di Grado.* Trieste, Caprin, 1890, 329 p. avec gravures. Ce dernier ouvrage est fort bien fait; il s'adresse non seulement aux érudits, mais aussi au grand public cultivé. Quant à l'origine de Grado, l'auteur croit, mais sans discuter la question, que la ville ne remonte pas à l'époque romaine.

2. *Bibliografia della città e provincia di Vicenza.* Vicence, Rumor, x-712 p.

3. *Le vite dei pittori, scultori ed architetti veronesi.* Vérone, Franchini, xxxv-559 p. Du même Biadego, citons encore : *Aquedotti romani e medioevali in Verona,* dans N. Arch. veneto, I, p. 357 sq.

4. *Antichi castelli romani nella valle di Non.* Dans Arch. Trentino, X, p. 5 sq. P. de' Alessandrini : *Memorie di Pergine e del Perginese.* Borgo, 1890, 253 p.

5. *Development of municipal unity in the lombard communes.* Baltimore, J. Hopkins university.

Dans notre Bulletin de 1890, nous avons parlé du recueil des inscriptions milanaises, entrepris par Vinc. Forcella. La publication de cette œuvre si utile pour les historiens se poursuit régulièrement[1]; le tome VIII vient de paraître. La bibliothèque nationale de Brera, à Milan, possède un bon nombre de précieux livres à miniatures, dont Fr. Carta vient de publier le catalogue[2]; le plus ancien et peut-être le plus précieux de ces manuscrits est un missel bénédictin du xie siècle. Chaque volume est décrit minutieusement, avec une abondante bibliographie. Parmi les publications de moindre importance, il ne faut pas omettre le rapport sur les objets entrés au musée municipal de Milan, par G. Carotti, érudit très versé dans l'histoire de l'art[3]. Accordons une mention particulière au *Vocabolario cronologico-storico della prov. di Piacenza*, par G. Della Cella[4]. Dans le second volume des excellents Mélanges d'histoire de Pavie, par G. Vidari[5], on peut citer les pages consacrées au château, à la chartreuse, aux écoles, à Facino Cane, à la république ambrosienne, à F.-M. Visconti et à Fr. Sforza, à Bonne de Savoie, etc. Il faut louer aussi la monographie d'une abbaye cistercienne par D. Santambrogio[6]; elle a été fondée en 1136 par des moines qui devaient s'appliquer à défricher les terrains.

Piémont. — C. Boggio a décrit les châteaux du Cavanese, pays dont Ivrée est le centre, de façon à plaire à la fois aux historiens et aux architectes[7]. Voghera a trouvé son historien dans F. Lodi[8], qui d'ailleurs a pillé sans le dire un travail de G. Manfredi, imprimé en 1854. A. Cavagna-Sangiuliani a publié le second volume de Mélanges sur l'histoire de la même ville[9]; ce sont huit monographies, dont la principale concerne Casteggio, village qui a encore été le sujet d'un volume de C. Giuletti[10]. Pour Asti, on a réimprimé l'histoire de

1. *Iscrizioni delle chiese e degli altri edifici di Milano,* dal sec. VIII ai giorni nostri. Milan, Bortolotti. La publication a été entreprise sous les auspices et avec l'aide de la Società storica lombarda.

2. *Codici, corali e libri a stampa miniati della bibl. naz. di Milano.* Florence et Rome, Bencini, xii-75 p.

3. *Relazione sulle antichità entrate nel museo patrio di archeologia in Milano.* Arch. lomb., XVIII, p. 415 sq.

4. Plaisance, Bertola, 1890, xv-183 p. in-16.

5. *Frammenti cronistorici dell' agro Ticinese,* vol. II, 2e édit., entièrement refondue, 411 p. in-16.

6. *La badia di Morimondo.* Arch. lombardo, XVIII, p. 129 sq.

7. *Torri, case e castelli nel Cavanese.* Turin, Camillo e Bertolera, 1890.

8. *Sommario della storia di Voghera,* dalla sua origine fino al 1814. Voghera, Gatti, vii-303 p.

9. *L'agro Vogherese,* vol. II. Casorate-Primo, Rossi, 1890, 703 p.

10. *Casteggio, notizie storiche.* Voghera, Rusconi-Gavi, 1890, 268 p.

S. Grassi, avec un petit nombre de notes nouvelles[1]. Un abrégé chronologique des événements survenus à Chieri, par G. Tessiore, a été fait avec soin[2]. On trouvera beaucoup de faits et peu de critique dans la monographie d'une église et d'un village de la province de Cune, par C. Peruchetti[3].

Ligurie. — Il suffira de citer les travaux de M. Gius. Canale[4] et de G.-F. de Ferrari sur l'antique noblesse génoise[5]. Canale affirme que Gênes eut « marca e comitato; » mais il n'allègue pour preuve que deux documents de 1341 et 1354.

Ferrare. — Un bon travail bibliographique a été composé par P. Antolini, qui a mis à profit les vastes matériaux conservés dans les bibliothèques de Ferrare; nous n'en avons encore que la première partie, relative aux chroniques et autres textes de même nature[6]. Un modèle d'histoire locale a été fourni par Ant. Bottoni dans son travail sur le village de Bondeno[7], qui est mentionné pour la première fois dans un diplôme du roi Astolf de 749, et qu'on rencontre fréquemment au xive siècle et surtout au xve; il eut sa charte rédigée à plusieurs reprises, en 1347, 1367 et 1411.

Romagnes. — La famille des da Pollenta, qui a occupé avec éclat la seigneurie de Ravenne, venait, croit-on, du château de Polenta, dans la province de Forli. Corrado Ricci ne sait si ce château a donné son nom à la famille ou l'a reçu d'elle[8]. Du château même il reste aujourd'hui très peu de chose; on le trouve cité dès la seconde moitié du xie siècle. L'ancienne république indépendante de S. Marino conserve de précieuses archives encore mal connues. Carlo Malagola les a classées et en publie le catalogue, qui en montre la richesse[9]. Il y a une collection de pièces sur parchemin qui commence à l'année 885; les statuts, assez nombreux aussi, commencent au xiiie siècle. Précieuse est la série des actes du conseil général et de l'Arengo qui remontent à 1286.

1. *Storia della città di Asti*, vol. II. Asti, Brignola, 263 p.
2. *Cronologia storica della città di Chieri.* Chieri, Genna.
3. *Della chiesa di Centallo.* Savigliano, 1889, 196 p.
4. *Alcune notizie storiche sopra l'antica nobiltà genovese.* Giorn. aral., XVIII, p. 94 sq. C'est une œuvre posthume.
5. *La nobiltà della cessata repubblica di Genova.* Pise, Galileo, 1890.
6. *Manoscritti relativi alla storia di Ferrara.* Argento, tip. operaia.
7. *Fortificazioni, assedii e presa della rocca di Bondene.* Dans les Atti de la r. Deput. Ferrar. di st. patr., III, p. 3 sq.
8. *Il castello e la chiesa di Polenta.* Atti della r. Deput. di st. patr. per le prov. di Romagna, IX.
9. *L'archivio governativo della Repub. de S. Marino.* Ibid., VIII, 196; IX, 111.

Toscane. — G.-O. Corazzini a exposé l'histoire de Florence sous forme de conférences; il s'y montre, plus qu'il n'était besoin, l'ennemi des Médicis[1]. Sur les villages lucquois, il y a d'utiles détails dans une brochure de L. Pellegrini[2]. C. Paoli a publié un très intéressant article sur les factions et sur les gouvernements à Sienne de 1147 à la fin du xive siècle[3]. Tout d'abord son régime fut aristocratique; les chefs étaient élus par les anciennes familles nobles. Le peuple remporta une première victoire, bien modeste, en 1147; entre 1233 et 1240, il obtint l'établissement d'un conseil des Vingt-quatre où des éléments nouveaux se mêlaient aux anciens. Puis vinrent successivement les Trente-six, les Neuf, les Douze; la révolution de 1385 donna naissance au « Monte del Popolo. » A chacune de ces transformations se formaient des factions nouvelles qui peu à peu ruinèrent la population siennoise. Lud. Zdekauer, de l'Université de Sienne, s'est adonné tout entier à l'histoire de Pistoia; il a dressé l'inventaire de 1,600 pièces sur parchemin, dont 50 sont du xie siècle[4].

Rome. — La topographie de Rome au moyen âge est souvent l'objet de recherches érudites. L'abbé Duchesne a rectifié beaucoup de noms qu'au xiie siècle on donnait à des monuments antiques et recueilli des légendes chrétiennes relatives à l'Aventin[5]. Kirsch poursuit ses recherches sur la forme de la basilique constantinienne de Saint-Pierre[6]. Un détail de la légende virgilienne a été commenté par la comtesse E. Caetani-Lovatelli[7]. E. Celani a eu raison de publier l'histoire de la famille romaine des Savelli écrite au xvie siècle par l'érudit véronais Onofrio Panvinio, qui avait entrepris de retracer l'histoire des principales familles italiennes; on y trouve beaucoup de faits utiles. Il serait à désirer que l'on donnât le plus tôt possible une édition complète des œuvres publiées ou inédites de ce Panvinio. Jul. von Pflugk-Harttung fait remonter au pape Anthère (235-236) les origines des archives vaticanes[8]. G. Tomasetti vient de terminer

1. *Sommario di storia fiorentina.* Florence, Sanzoni, viii-492 p. in-16. Citons encore : Fabriczy, *La Badia di Fiesole.* Arte e storia, X, n° 3.

2. *Di alcuni paesi della montagna Lucchese.* Lucques, tip. del Serchio, 88 p.

3. *I « monti » o fazioni nella Repub. di Siena.* Nuova Antologia, CXVIII, p. 401.

4. *Riordinamento delle pergamene nell' archivio del comune di Pistoia.* Arch. stor. ital., 5e série, VII, p. 381.

5. Dans les Mélanges d'arch. et d'hist. de l'École franç. de Rome, IX et X.

6. *Beiträge zur Baugeschichte der alten Peterkirche* (Röm. Quartalschrift f. Christ. Alterthumsk., 1890).

7. Dans les Studî e doc. di storia e diritto, XII, 271 sq.

8. Dans la Zeitschrift f. Kirchengeschichte, XII, fasc. 2. Cf. P. Batiffol : *L'Abbaye de Rossano.* Paris, Picard, xlviii-187 p.

sa description de la campagne romaine[1]. De patientes recherches dans les archives d'Italie, de Paris et de Londres ont été instituées par R. Ambrosi DE MAGISTRIS pour une histoire d'Anagni, dont le premier volume est paru[2]; il traite de l'époque romaine et va jusqu'au XIIe siècle; en ce qui concerne le droit de propriété, on trouve dans les documents un reflet des coutumes lombardes; la discussion de l'auteur sur les *judices* et leur administration (p. 295 sq.) est intéressante. Le livre est écrit avec beaucoup de science et sans inutiles remplissages.

Naples. — D'un manuscrit de la bibliothèque Marciana on a tiré une chronique napolitaine écrite par un Vénitien qui tenait ses renseignements de Domenico Delello de Gaète, lequel était à Venise en 1451; elle est intéressante pour l'époque de Ladislas[3]. Des variétés héraldiques, où G. GATTINI a mis à profit des documents inédits, sont utiles à l'histoire[4]. A. MEOMARTINI a publié un travail étendu sur les monuments de Bénévent[5]. Luigi TOSTI, moine au Mont-Cassin, a réédité son histoire de l'abbaye; le dernier volume, paru en 1890, va jusqu'en 1815[6]. Pour l'histoire des métiers à Naples, le très érudit index composé par G. FILANGERI, d'après un grand nombre de pièces d'archives, est une mine précieuse de renseignements, disposés par ordre alphabétique[7]. Pour les Abruzzes, où il existe une société historique, citons, outre deux travaux de N. PALMA[8], un court mémoire de G.-M. BELLINI[9], et surtout l'histoire de l'orfèvrerie par G. GMELIN[10]. BOZZA a complété ses études sur la Lucanie[11]. L'histoire de Reggio de Calabre, de l'époque grecque à 1860, a été contée par C. MORISANI[12]. F. DE LEONE a décrit Barletta et en a publié les ins-

1. Dans l'Arch. della società romana di storia patria, XIV.
2. *Storia di Anagni.* Anagni, tip. laziale, 1889, XVIII-373 p.
3. *Istoria del regno di Napoli*, 1040-1458. Arch. stor. nap., XVI.
4. *Varia haraldiana.* Naples, 1889, 35 p.
5. *I monumenti e le opere d'arte di Benevento.* Bénévent, 1890.
6. *Storia della badia di Montecassino*, vol. IV. Rome, Pasqualucci.
7. *Indice degli artefici delle arti maggiori e minori... napoletani e siciliani.* Vol. I : A.-G. Naples, De Rubertis, XVIII-627 p.
8. *Storia ecclesiastica e civile di Teramo e dioc. Aprutina*, 2e édit. Teramo, Fabbri, 1890. *Catalogo dei vescovi Aprutini e dei Camplesi*, Ibid., 1890, 83 p.
9. *L'arte in Abruzzo.* Lanciano, Tommasini, 1890, 38 p.
10. *L'oreficeria medioevale negli Abruzzi*, trad. p. G. Crugnola. Teramo, tip. del Corriere Abruzzese. Ajoutez : F. Savini, *Inventario delle pergamene esistenti nell' archivio del monast. di S. Giovanni in Teramo* (Bollet. Soc. di stor. patria negli Abruzzi, VIII, 5e fasc.).
11. *La Lucania*, vol. I, 371 p. Rionero in Vulture, tip. Ercolani.
12. *Notizie storiche sul castello di Reggio Calabria.* Reggio, Morello, 1890, 32 pages.

criptions[1]. On sait qu'il existe dans l'Italie méridionale quelques populations d'origine albanaise; A. Smilari s'en est occupé[2].

Sicile. — Les souvenirs de voyage d'A. Schneegans ont été traduits par O. Bulle[3]; l'auteur décrit l'île au point de vue géographique, mais il donne aussi une grande place à l'histoire et à la peinture des mœurs; son livre est agréable et instructif, bien qu'on ne puisse accepter toutes ses opinions. Il s'y montre enthousiaste de la Sicile[4].

Histoire par époques. — Pré-moyen age. — Th. Mommsen a commencé la publication des plus anciens chroniqueurs, par lesquels se termine l'historiographie classique et commence celle du moyen âge[5]. Le volume déjà publié contient : la première partie de l'*Anonymus Valesianus,* pour laquelle il a utilisé un manuscrit célèbre qui est depuis peu à la bibliothèque de Berlin; le *Chronographus* de l'an 354, avec deux continuations (1° depuis Adam jusqu'en 452; 2° *Liber genealogicus* de 427); les fastes consulaires (1° *Consularia Constantinopolitana* de 395, avec les additions d'Idace de 468; 2° *Consularia italica.* A ces derniers appartient aussi la seconde partie de l'*Anonymus Valesianus,* qui raconte l'histoire d'Odoacre et de Théodoric); les *Fasti Vindobonenses* (*Anon. Cuspinianus*); les fastes dits *Barbarus Scaligeri;* les célèbres *Additamenta Havnensia,* dont on n'avait qu'une édition unique et rare; le *Paschale Campanum;* les extraits insérés par Agnellus dans le *Liber pontificalis* de Ravenne. Inutile d'insister sur l'importance d'une telle publication due à un érudit aussi éminent. Quand le recueil sera terminé, et il faut espérer que cela ne tardera pas longtemps, on aura une solide base pour l'histoire des origines médiévales. — Un ouvrage qui a demandé une longue et patiente préparation et qui sera très utile est celui de Manitius sur les citations des poètes chrétiens tels que Boèce, Sidoine Apollinaire, S. Columban, S. Ennodius, qui se retrouvent dans les chroniqueurs du moyen âge[6].

1. *Per Barletta, passegagiata storica.* Barletta, Santi, 1889, 127 p.

2. *Gli Albanesi in Italia.* Naples, Bellizani, 79 p. in-16.

3. *La Sicilia, nella natura, nella storia e nella vita;* con append. di Gius. Pitrè. Florence, Barbèra, 1890, viii-432 p. in-12.

4. Citons encore : A. Flandini, *Il codice Filangeri ed i privilegi inediti della città di Palermo.* Palerme, Armenta; S. Leonardi, *Cenni storici su la città di Calatagirone,* vol. I. Calatagirone, Scuto, 100 p.; J. Carini, *Aneddoti siciliani* (Arch. stor. sic., XVI). On trouvera dans ce dernier ouvrage d'utiles renseignements sur la situation de l'île à l'époque byzantine.

5. *Chronica minora saec. IV-VII,* vol. I, fasc. 1 (Mon. Germ. hist., Script. antiquissimi).

6. *Beiträge zur Geschichte frühchristlicher Dichter im Mittelalter,* II. Wiener Sitzungsber. Philos. hist. Classe, CXX, 1890, 2e partie.

Nous n'avons pas encore en Italie d'ouvrage récent et original, fait réellement d'après les sources, sur la condition des classes rurales au moyen âge. Aussi devons-nous accueillir avec reconnaissance, malgré ses défauts, la petite étude de Giulio Bianchi, qui a du moins le mérite d'avoir résumé les opinions les plus répandues sur un sujet des plus compliqués[1]. Il parle d'abord du « seigneur féodal, » qui sortit de l'anarchie carolingienne; 2° des biens du clergé, qui furent nombreux, mais au moyen desquels l'Église rendit de grands services à la société civile; 3° des serfs de la glèbe, qui furent la transformation des esclaves romains et dont il suit lentement la marche ascendante vers la liberté; 4° des cultivateurs libres, dont la condition n'était guère meilleure, en beaucoup de cas, que celle des serfs de la glèbe; 5° des biens communaux, ou biens occupés en commun par des colons.

Th. Hodgkin, à qui l'on doit une grosse histoire d'Italie au temps des invasions germaniques, vient d'aborder la biographie de Théodoric[2]. A mon sens, il accorde trop de place aux légendes germaniques; mais, pour le reste, son ouvrage est de grande valeur. Une excellente contribution à l'histoire des Ostrogoths en Italie a été fournie par F. Wrede, qui, en étudiant leur langue sur les plus anciens monuments que nous en avons, a pu corriger beaucoup de noms de ce peuple altérés par la tradition[3]. Une des sources les plus importantes pour l'époque gothique est l'*Anonymus Valesianus;* avant l'édition de Mommsen, C. Frick avait publié un curieux travail sur la grammaire propre à cet écrivain[4]; mais il n'a pas distingué ce qui appartient en propre à l'Anonyme et ce qu'il faut attribuer au copiste; aussi n'a-t-il pas réussi à prouver que les deux parties de la chronique (l'Origo Constantini et l'histoire d'Odoacre et de Théodoric) sont de la même main. Il combat l'opinion d'après laquelle le texte du *Cod. Vatic. Palat.* 927 (xiie siècle) est l'Anonyme augmenté d'extraits des *Getica* de Jordanès; il croit au contraire qu'on a là une compilation formée à l'aide précisément de l'Anonyme et de Jordanès; mais ce n'est, comme on le voit, qu'une question de mots. A propos d'Ennodius, B. Hasenstab a publié[5] un opuscule où

1. *La proprietà fondiaria e le classi rurali nel medio evo e nella età moderna.* Pise, Spœrri, 279 p.

2. *Theodoric the Goth.* New-York et Londres, Putnam. Cf. G. Nicastro, *Teodorico il Grande,* 1re partie (jusqu'à la prise de Ravenne). Calatagirone, Scuto, 1890, 75 p.

3. *Ueber die Sprache der Ostrogothen in Italien.* Strasbourg, Trübner, 208 p.

4. *Zur Textkritik und Sprache des Anon. Wales.* (Comment. Wölflianeae.) Leipzig, Teubner, p. 339-350.

5. *Studien zu Ennodius.* Programme. Munich, 67 p. in-8°. Cf. Léglise, *Saint*

il traite une question dont je me suis moi-même occupé plusieurs fois; je soutiens que le *Panegyricus Theodorico regi dictus* n'a pas été réellement prononcé, mais qu'il a été seulement envoyé par écrit au roi. Il veut me réfuter sans connaître directement mes articles; en réalité il sort de la question. J'espère avoir bientôt l'occasion de m'en occuper de nouveau. G. Schepss donne des détails sur quelques manuscrits de Boèce[1]; il cherche les rapports qui existent entre ses œuvres et celles de Plutarque, d'Eusèbe, de Prudence. Hugo Cohn étudie l'administration de l'Italie sous les Byzantins, les droits de l'exarque dans les élections pontificales et réussit à jeter quelque lumière sur la difficile question de la chronologie des documents réunis dans le « Liber diurnus[2]. »

A propos de Paul Diacre, K. Neff a soutenu, contre Waitz et avec Mommsen, que le catalogue des provinces italiennes contenu dans un manuscrit de Madrid du xe siècle est un extrait de l'*Hist. langob.* de Paul, et non le contraire[3].

Sur l'administration des premiers rois barbares en Italie, on a remarqué un article de W. Sickel[4]; il estime qu'Odoacre et Théodoric ont conservé intacte l'organisation impériale; au contraire, les Lombards la brisèrent. Breyton pense que la chute des Lombards doit être attribuée en grande partie à l'absence d'une solide institution royale; que sous leur joug la condition des Romains fut dure[5]. Pietro Orsi, revenant sur un sujet qu'il avait déjà traité, établit que les terreurs de l'an 1000 sont une légende; personne à ce moment-là ne pensa que le monde allait finir[6]. Il a raison en thèse générale; cependant il est certain qu'au xie siècle la crainte de la fin du monde a été assez répandue; il ne nie pas le fait, mais il n'en tient pas assez compte. Les pamphlets suscités par la guerre des Investitures qu'on a publiés dans les *Mon. germ. histor.* intéressent aussi l'Italie[7], car

Ennodius et l'éducation littéraire dans le monde romain (Université catholique, oct. 1890).

1. *Zu Boethius* (Comment. Wölflian., p. 275-280). Sur l'art chez les Goths, cf. de Baye, *De l'influence de l'art des Goths en Occident*. Nogent-le-Rotrou, Daupeley, 11 p.

2. *Die Stellung der byzantinischen Statthalter in Ober- und Mittel-Italien*. Berlin, 1889.

3. *De Paolo diacono Festi epitomatore*. Erlangen, 1892. Cf. *Zur Frage nach den Quellen der Hist. Langob.* (Neues Archiv, XVII, 204 sq.).

4. *Die Reiche der Wölkerwanderung* (Westdeutsche Zeitschrift, IX, fasc. 3).

5. *Remarques sur les causes qui ont facilité la conquête franque en Lombardie et qui en ont assuré la durée* (dans les Mél. Carol. de Bardot, Pouget et Breyton. Paris, Leroux, 1890).

6. *Le paure del finimondo*. Turin, Roux.

7. *Libelli de lite imperatorum et pontificum saec. XI-XII*. Hanovre, Hahn, viii-666 p., vol. I.

on y trouve ceux de Pierre Damiani (*liber gratissimus* et *disceptatio sinodalis*), publiés par L. DE HEINEMANN; le *Liber contra Wibertum* d'Anselme, évêque de Lucques, par E. BERNHEIM; le *De schismate Hildebrandi* de Gui, évêque de Ferrare, par E. DUEMMLER (déjà publié au t. XXII des *Script.*); le *Liber ad amicum* de Bonizon, évêque de Sutri; le *Decretum Wiberti*, que Dümmler, avec Jaffé et Kœhncke, attribue à l'année 1089.

Quant aux origines de la langue italienne, si importantes pour notre histoire intellectuelle, il faudrait insister, si ce n'était pas sortir du cadre de ce Bulletin, sur deux travaux récents de Pio RAJNA[1]. Fr. SCHUPFER a étudié les écoles de droit aux plus anciens temps de notre moyen âge[2]. Tout d'abord le droit fut enseigné en même temps que les autres matières du *Trivium;* Rome cependant conservait une école spéciale de droit encore au VIe siècle; celle de Ravenne fleurit jusqu'au XIe siècle. L'école lombarde de Pavie naquit auprès de la cour palatine; elle existait quand naquit celle de Bologne. Celle-ci s'épanouit sur les décombres de l'école de grammaire; elle existait au XIe siècle, mais ne grandit qu'avec Irnerius. Mais pourquoi acquit-elle tant d'importance ? C'est grâce en partie à la situation géographique de la ville, en partie au privilège qui lui fut accordé (1155) par Barberousse et en partie au fait que les maîtres de Bologne ont pris hardiment part aux luttes de leur temps. Felice Tocco a réuni en un seul discours les moines et les hérétiques[3], car il trouve quelque rapport entre le mouvement qui inspira les réformes monastiques et celui qui, presque dans le même temps, souleva les Patarins et les hérétiques; ce rapport n'est pas direct, mais les deux manifestations religieuses prouvent une tendance bien forte à réformer les mœurs. C'est alors qu'on débattit la question de la pauvreté absolue et que frà Gioachimo prêcha son *Evangelium eternum*. Les sectes hérétiques tombèrent dans des exagérations de rigorisme qui hâtèrent leur disparition. Les Vaudois ne s'éteignirent pas, seulement parce qu'ils se fondirent avec les Luthériens, au temps de la réforme du XVIe siècle. Ces conférences furent prononcées à Florence, où on a invité plusieurs Italiens lettrés à parler sur les origines de la civilisation italienne. Un d'eux, Ad. BARTOLI, a soutenu cette thèse que l'influence du sang barbare a été faible chez nous[4]; et que de là

1. *Le origini della lingua italiana* (dans Gli albori della vita italiana, vol. III. Milan, Trèves, p. 341 sq. Cf. *Romania*, XX, p. 385 sq.).
2. *La Università e il diritto* (Gli albori, vol. III, p. 429 sq.).
3. *Gli ordini religiosi e l'eresia* (Gli albori, II, p. 305 sq.).
4. *Le origini della letteratura italiana* (Ibid., III, p. 385 sq.).

nous vint la pauvreté de l'inspiration poétique; ce sont les poètes provençaux chassés de leur pays qui nous ont apporté la poésie lyrique, de même que l'épopée française précéda et détermina notre poésie narrative et morale. La conférence de Giac. Barzellotti sur l'histoire de la philosophie nous touche moins directement[1].

L. Zdekauer a eu l'occasion d'appliquer sur un nombre considérable de documents ses connaissances paléographiques et diplomatiques concernant le document privé et ses formes variées[2]. En décrivant le « Livre de la croix, » qui est le cartulaire du chapitre de Pistoia, et en en publiant les rubriques, il prouve qu'il fut écrit, en partie de 1115 à 1133, et en partie de 1142 à 1189. Dans ce volume, les chartes sont divisées en *cartae* et en *breves* (brevia); c'est précisément la division proposée par Brunner et par Bresslau en ce qui concerne le document privé.

Arrivons maintenant à l'histoire par provinces, et commençons par la *région vénitienne*. C. Gregorutti a institué des recherches critiques pour déterminer la route suivie par Théodoric, par les Lombards et par les Avares (610, 666), dans leurs invasions en Italie[3], et il a été amené à étudier les changements du Timavo. Dans un second chapitre sur les routes militaires d'Aquilée vers l'est, il ne parle guère que des antiquités romaines; il s'est occupé cependant d'un passage de Paul Diacre (*Hist. lang.*, V, 17) où il est fait allusion à la route qui mène à Gorge par les lagunes. D'après un article du professeur A. Gloria, la pierre et le document qui mentionnent une donation d'Opilone à l'église de Sainte-Justine de Padoue ne sont pas postérieurs à 575[4]. D'utiles documents sur l'histoire de Trente ont été publiés par Gius. Papaleoni; ils intéressent certains villages du bassin du Chiese et jettent quelque lumière sur leur situation sociale et politique[5].

Lombardie. — Dans l'histoire de notre « risorgimento, » Mantoue a été célèbre pour être le siège des plus fameux procès politiques intentés par les Autrichiens à ceux qui voulaient les chasser d'Italie; c'est des prisons anciennes et modernes de cette ville que s'est occupé A. Bertolotti; il a publié des documents nombreux sur les prisons,

1. *La filosofia e la scienza nel periodo delle origini* (Ibid., III, p. 473 sq.).
2. *Studi sul documento privato italiano nei sec. X, XI, XII*, 1re partie. Sienne, Torrini, 1890, 66 p.
3. *L'antico Timavo e le vie* Gemina e Postumia (Archeogr. Triestino, XVI et XVII).
4. Dans la Rassegna Padovana, I, fasc. 4.
5. *Le più antiche carte delle pievi di Bono e di Candido nel Trentino* (Arch. stor. ital., VII, 1-66).

les peines, l'administration pénitentiaire, etc.[1]. Bergame[2], Milan[3], Pavie[4] ont été l'objet d'études particulières.

Piémont. — Sur les origines de la monarchie piémontaise, à partir d'Humbert aux Blanches-Mains, sur les ancêtres duquel on ne peut rien dire de certain, nous avons une conférence de Bonfadini qui ne contient rien de nouveau ni quant au fond ni quant à la méthode suivie par l'auteur[5].

Qu'on me permette de citer une de mes publications où, racontant l'histoire d'une importante ville du Piémont, Asti, depuis la chute de l'empire jusqu'à Bérenger Ier, je me suis occupé de beaucoup de questions qui dépassent les limites d'une simple cité; j'y discute la date de l'arrivée des Lombards en Italie (569 et non 568), etc.[6]. Pietro Vayra a donné un commentaire paléographique et historique sur un diplôme impérial du IXe siècle qui expose la situation du Piémont et surtout de Biella à cette époque[7].

Toscane. — Cette province apporte toujours une riche moisson à l'érudition. On dit que le moine Guido, rénovateur de la musique, était d'Arezzo; c'est une erreur. D'ailleurs, sur la vie de ce moine, il y a de grandes incertitudes. G. Morin, se basant sur des documents inédits, croit pouvoir résoudre, au moins avec une grande probabilité, le problème de ses origines. Guido apparut à Arezzo seulement vers 1026 et mourut vers 1050. Certains manuscrits anglais et français lui permettent d'avancer qu'il fut moine à Saint-Maur-des-Fossés, et qu'il quitta ce monastère pour se soustraire, ainsi que firent ses confrères, à la réforme introduite par S. Mayeul de Cluny en 989; il y retourna ensuite, mais en sortit encore, chassé par des envieux[8].

Rome. — Dans une conférence donnée à Florence[9], G. Graf, après avoir exposé les plus anciens témoignages sur les autorités religieuses

1. *Prigioni e prigionieri in Mantova, XII-XIX sec.* Rome, Mantellate, 1890, 176 p.

2. E. Fornoni, *Antica orografia della collina di Bergamo.* Bergame, Cattaneo, 32 p. Id. *Adalberto vesc. e le sue istituzioni.* Ibid., 33 p.

3. L. Beltrami, *L'atrio della basilica di S. Ambrogio è opera del sec. IX, oppure del XIII?* (Perseveranza, 4 juillet 1890).

4. C. Brambilla, *S. Pietro in Ciel d'oro di Pavia* (Arte e storia, IX, n° 33).

5. *La monarchia in Piemonte* (Gli albori, etc., II, 161).

6. *Appunti sulla storia di Asti.* Venise, 1891, 258 p. et 3 pl. (Atti del r. instituto veneto, 7e série, vol. II).

7. *Diploma di Lodovico Pio e Lotario,* du 10 juillet 826. Turin, Bona, 1890, 14 pages.

8. *L'origine française de Gui d'Arezzo* (Rev. des Q. hist., XLI).

9. *Le origini del papato e del comune di Roma* (Gli albori, etc., II, p. 257 sq.).

des papes, a décrit la lutte d'indépendance que les papes engagèrent avec succès au XIe siècle. Il examine en détail la situation respective du peuple et du patriciat de Rome en face du pape et il étudie les faits qui ont préparé l'institution de la commune de Rome en 1143. Le Dr J. Friedrich a donné une nouvelle édition de l'ouvrage de Dœllinger sur les légendes populaires concernant les papes au moyen âge[1]. Pour l'histoire de la prise de Rome au temps de Justinien on trouvera quelques faits dans un nouveau texte du bréviaire syriaque inséré dans l'histoire ecclésiastique du patriarche syro-jacobite Michel Ier († 1199)[2]. Très important à plusieurs égards, et en particulier pour le jour qu'il jette sur le schisme de Dioscore en 530, est le travail d'A. Amelli[3]. Funck a publié dans le *Historisches Jahrbuch* (1884, p. 424 sq.) un éloge rythmique en l'honneur d'un pape mort martyr; mais quel est ce pape? Libère, selon J.-B. de Rossi, suivi par l'abbé Duchesne; Jean Ier, selon J. Friedrich[4]; ni l'un ni l'autre, d'après Funck[5]. Parmi les nombreuses publications provoquées par le centenaire de saint Grégoire le Grand (1890), signalons les études de Grisart sur ce pape, qui se poursuivent dans la *Civiltà cattolica*[6]. D'après E. Lœnig[7], il n'est pas prouvé que le « Constitutum Constantini » ait été en tout ni en partie compilé au VIIe siècle ou dans la première moitié du VIIIe ou du IXe siècle; des recherches sur la langue et autres caractères extérieurs de ce document ont conduit à en placer la fabrication aux temps de Paul Ier (757-767) ou d'Hadrien Ier (772-795), et plutôt encore pendant les dix premières années du pontificat d'Hadrien. Dans un article sur le *Liber diurnus*[8], l'abbé Duchesne diffère de l'opinion de Sickel, au moins en ce qui regarde les documents relatifs aux élections pontificales; il estime qu'ils sont de peu postérieurs à 682; il ne voit pas trace de l'élection d'Hadrien Ier là où Sickel a cru en trouver. Ces recherches sont très intéressantes aussi pour l'histoire des modes suivis dans les élections pontificales

1. *Die Papstfabeln des Mittelalters*, 2e édit. Stuttgart, Cotta, VII-188 p.
2. Ignazio Guidi, *Di un nuovo ms. del « Breviarium » siriaco* (Bull. commiss. archeol. comunale di Roma, XIX, p. 62 sq.).
3. *San Leone Magno e l'Oriente*. Mont-Cassin, 1890.
4. *Sitzungsberichte der Bayer. Akademie*, 1891, p. 87 sq.
5. Dans *Histor. Jahrbuch*, XII, p. 757 sq. Cf. L. Traube, *Wochenschrift f. klassische Philologie*, 1891, 319 p.
6. Cf. du même auteur un article de la *Zeitschr. f. kathol. Theologie* sur la question de savoir si Grégoire le Grand a réformé le chant ecclésiastique, XIV, p. 377-380.
7. *Die Entstehung der Konstantinischen Sckenkungs-Urkunde* (Histor. Zeitschrift, LXV, 193-239).
8. *Rev. archéol.*, LII, p. 5 sq.

et de la part qu'y ont prise les empereurs d'Orient et les exarques de Ravenne. O. Guenther a réussi à compléter les actes d'un ancien synode romain que nous n'avions qu'avec beaucoup de lacunes[1]. Un article du regretté N. Baldoria sur les arts à Rome au commencement du IXe siècle, à propos d'une chapelle restaurée par Pascal Ier, intéresse aussi bien les historiens que les archéologues[2].

Italie méridionale. — Nous ne pouvons qu'indiquer les articles de Ch. Diehl[3] et de C. Frey[4] sur l'histoire de l'art. Dans une conférence donnée à Florence sur l'origine de la monarchie normande, R. Bonghi rattache l'arrivée des Normands au culte de Saint-Michel du mont Gargano, but de très nombreux pèlerinages; partant de là, Bonghi résume l'histoire de la région méridionale jusqu'au moment où Roger devint roi[5]. La célèbre abbaye de Casauria a été longuement décrite par P.-L. Calore[6]; c'est dans ce monastère bénédictin, qui jeta un certain éclat aux IXe-XIIe siècles, que fut écrit le célèbre *Chronicon Casauriense* où ont été insérés de très nombreux documents. Il fut fondé sur le territoire de Teramo par l'empereur Louis II entre 872 et 874. M. Calore, en examinant le style de la basilique, la rattache au style roman tel qu'il se développe en France du Xe au XIIe siècle; nous avons donc ici un nouveau point de contact artistique entre les deux pays (*Rev. hist.*, XL, 346). La cathédrale de Bari fut fondée dans les trente premières années du XIe siècle; l'histoire de sa construction et de ses remaniements a été faite par P. Fantasia[7]. Un article de N. Faraglia sur la topographie des Abruzzes[8] est fort intéressant en ce qu'il parle surtout de la situation politique, sociale et administrative de cette contrée; il sera également très utile pour l'histoire du « fief » dans la basse Italie.

G. Cozza-Luzi a tenu une promesse déjà ancienne (*Di un antico vessillo navale.* Rome, 1889, p. 24) en donnant le texte original grec de la « Chronique de Cambridge, » d'après le *Cod. Vatic.* 1912 (Xe s.)

1. *Neues Archiv*, XVI, 235 sq. Cf. K. Schulters, *Papst Sylvester II* (Gerbert) *als Lehrer und Staatsmann*. Hambourg.

2. *La cappella di S. Zenone e S. Prassede in Roma* (Arch. stor. del arte, IV, p. 356 sq.).

3. *Mél. d'archéol. et d'hist.*, XI, avril 1891.

4. *Deutsche Rundschau*, XVII, août 1891.

5. *Le origini della monarchia a Napoli* (Gli albori, etc., II, p. 201 sq.). Cf. G. Borde de Lagrèze, *les Normands dans les deux Mondes*. Paris, Didot, 1890, XII-358 p.

6. *L'abbazia di S. Clemente a Casauria* (Arch. stor. dell' arte, IV, p. 9 sq.).

7. *Su taluni frammenti di scultura rinvenuti nel duomo di Bari*. Bari, 1890.

8. *Arch. napolet.*, XVI, p. 140 sq.

et le ms. de Paris (suppl. gr. 920). Le Codex du Vatican contient quelques notes historiques (964-1136) relatives à la Calabre. Cozza-Luzi a donné en outre plusieurs extraits du *Cod. Vatic. Reg.* 75, relatifs à l'Italie méridionale en 971 et 982; il a reproduit aussi le texte arabe de cette chronique d'après l'édition de M. Amari, revue par B. Lagumina. Il est regrettable que, pendant l'impression de cet ouvrage, P. Batiffol, qui aurait dû connaître la publication citée plus haut, de 1889, ait imprimé à Paris, comme ayant été découverte par lui, la chronique elle-même d'après le ms. *Paris.* 920, sans faire la moindre mention de Cozza-Luzi. Une bonne contribution à l'histoire de la numismatique sicilienne a été fournie par B. Lagumina, qui parle des monnaies à inscriptions arabes qui ont été frappées dans les ateliers de Palerme et de Messine par les princes chrétiens[1].

Époque communale. — C'est la plus belle époque du moyen âge italien, le printemps politique, social, artistique et littéraire de l'Italie. Les origines communales sont toujours un objet de controverse. R. Davidson a étudié les « plebes[2], » mot employé d'abord au sens civil, puis au sens ecclésiastique; d'après la glose d'un *Cod. Vatic.*, des « plebes, » comme les anciens centeniers lombards, jugeaient « de ovis et gallinis. » Là nous trouvons dans les jugements les « boni homines, » qui peuvent être aussi bien laïques qu'ecclésiastiques et dire la loi romaine aussi bien que la loi lombarde. L'auteur croit que les consuls de l'âge postérieur viennent de ces « boni homines, » parmi lesquels ils furent choisis, et il étudie l'origine de leur autorité administrative et politique. A cette occasion, il parle du comitat de Florence-Fiesole, où les *majores* et les *minores*, correspondant aux *boni homines*, avaient l'autorité politique. Une remarquable monographie de B. Mitrovič est trop partiale pour Frédéric II; forcé d'admettre que la conduite de l'empereur n'a pas toujours été morale, il dit cependant qu'il a bien mérité de la moralité publique; il prend son parti même contre les communes lombardes. Il nie son incrédulité, mais il ne dit mot de ses rapports avec les lettrés arabes, qui expliquent la sentence prononcée contre lui par Dante, quand il le place aux enfers parmi les hérétiques[3].

A. Marcello reproduit le texte de la paix de Venise (1177), et, dans une longue préface, il soutient qu'il fut écrit par un prêtre anglais qui se trouvait à Venise quand la paix y fut conclue[4]. L'his-

1. *Studi sulla numismatica arabo-normanna di Sicilia* (Arch. stor. sicil., XVI).

2. Dans la *Zeits. f. Geschichtswiss.*, VI, p. 23 sq.

3. *Federico II e l'opera sua in Italia.* Trieste, Balestra, 1890, 127 p.

4. *N. Archivio veneto*, I, 221. Cf. Papadopoli, *Enrico Dandolo e le sue monete.* Milan, Gogliati, 1890.

toire du commerce vénitien a fait l'objet de plusieurs travaux[1]. E. Bertanza et V. Lazzarini ont dressé la liste des documents en dialecte vénitien jusqu'en 1321; ils ont aussi une valeur historique; ils ont également cité le document de 1212 publié par Palma di Cesnola, mais en laissant entendre qu'ils n'ont pas grande confiance dans ce texte étrange[2]. En étudiant le plus ancien statut de la corporation des verriers (le plus ancien document sur cette corporation est de 1090; le statut le plus ancien est de 1271 avec des additions de 1272-1315), G. Monticolo a reconstitué l'état de cette corporation aux xiiie-xive siècles en mettant à profit, soit ces statuts, soit d'autres documents[3]. C'est au grand public que s'adresse P.-G. Molmenti, avec un travail plutôt agréable qu'érudit, sur les origines de la peinture vénitienne, qui ne commença réellement à fleurir qu'au xve siècle, tandis que dans les pays de terre ferme elle avait déjà une certaine splendeur au xiiie siècle[4]. Il y a peu de nouveau dans la brochure d'A. Bonardi sur la légende d'Ezzelino de Romano[5]. Qu'étaient les amours de Cunizza et de Sordello? A. de Vit prétend qu'elles ont été purement platoniques[6]. E. Lempp étudie la vie et les œuvres de S. Antoine de Padoue[7]. La vie de frà Giovanni de Vicence a été contée avec beaucoup de science, de méthode et de vivacité par C. Sutter[8]; il donne beaucoup de détails nouveaux sur sa vie et sa prédication, qui fut consacrée à calmer les fureurs des factions à Vicence, Vérone et Bologne; il expose finement sa chute après l'apothéose qu'on lui fit à la suite du traité de Paquara. Mais j'estime qu'il ne faut pas, avec Sutter, atténuer l'importance de l'action exercée par Giovanni et autres moines qui, à cette époque, en s'appuyant sur le sentiment religieux, prêchaient et prophétisaient la paix. L'histoire du village de Mezocorona fait partie de celle du Trentin; l'auteur, D. Reich, croit que la première

1. L. de Mas Latrie, dans *Bibl. de l'Éc. des ch.*, LII, 422 sq. Le « pacte » publié ici par M. de Mas Latrie avait été signalé par Predelli dans ses *Commemoriali*, III, 374.

2. *Il dialetto veneziano fino alla morte di Dante Alighieri*. Venise, compositori tipografi, xi-88 p.

3. *L'arte dei fialeri a Venezia nel sec. XIII e nel princ. del XIV e i suoi più antichi statuti*. N. Arch. veneto, I, 137.

4. *Le origini della pittura veneta*. Atti del r. Istit. veneto, 7e sér., I, 563.

5. Rassegna Padovana, I, fasc. 7-8.

6. *Cunizza da Romano*. Padoue, Gallini.

7. Zeitsch. f. Kirchengeschichte, XI, XIII. Cf. P. Balan, *Sul libro « S. Antonio di Padova e i suoi tempi » di E. Salvagnoli*. Padoue, tip. Antoniana, 1890.

8. *Johannes von Vicenza u. d. italien. Friedensbewegung im J.* 1233. Fribourg-en-B., Mohr, v-186 p.

partie du nom vient du latin *Medium*, avec le sens de plaine[1].

Lombardie. — A la cour des Gonzague vécut un célèbre astrologue, Bartolomeo Manfredi, dont s'est occupé F. Gabotto[2]. De nouvelles biographies d'Arnaud de Brescia ont été écrites par A. Hausrath[3] et par R. Breyer[4]. Pour la topographie et la législation des eaux courantes à Bergame, nous avons un excellent travail d'A. Mazzi[5] sur une pièce de 1233 dont on contestait non seulement le sens, mais aussi l'authenticité. Un remarquable travail de Holder-Egger apportera de sérieux changements dans notre historiographie du moyen âge[6]; il commence, suivant le regretté prof. Giesebrecht, par remettre en honneur l'opinion de Huillard-Bréholles et de Pallastrelli, d'après laquelle les *Annales Placentini* sont l'œuvre de J. Codagnellus, chroniqueur plaisantin du XIIIe s. Ces Annales (Paris, lat. 4931) sont précédées d'une histoire fabuleuse qu'il compare aux Annales et qu'il attribue aussi à Agnello. Il parle ensuite (ch. II) du « Liber tristitie et doloris, » publié par Pertz d'après le même ms. (Script. XVIII), et il prouve que cet opuscule est un remaniement par Codagnello du texte original publié sous le nom de Sir Raul par Muratori (Script. VI). Il se propose de publier le texte original avec les variantes fournies par le remaniement. Au ch. III, il montre que l'auteur des *Annales Placentini Gibellini* a mis à profit les *Annales Guelfi* et le *Liber tristitie.* Il nie (ch. IV) que les *Gesta Federici* qui se trouvent dans le même ms. de Paris aient été retouchés par Codagnello. Les *Gesta obsidionis Damiate* (même ms.) ont au contraire été remaniés par lui (ch. V); ces *Gesta* se trouvent aussi dans un ms. d'Este qui provient en partie du remaniement fait par Codagnello, et en partie d'un autre aujourd'hui perdu. Il conclut en disant (ch. VI) que tous ces fragments composent une histoire suivie jusqu'à l'année 1235. Si l'on avait tout d'abord publié la partie fabuleuse par laquelle commence le ms. (*De sex etatibus mundi*), à cause du style, on aurait sur-le-champ compris la nature du recueil. De cette histoire fabuleuse, Holder-Egger publie quelques extraits qui contiennent par exemple d'étranges récits sur les guerres du roi Alboin, de Théodoric, etc. — Quant aux autres publications sur l'histoire de Plaisance, citons une étude de G. Agnelli,

1. *Toponomastica storica di Mezocorona.* Arch. Fontino, X, 67.
2. *B. Manfredi e l'astrologia alla corte di Mantova.* Turin, 41 p.
3. *Arnold von Brescia.* Neue Heidelb. Jahrb. I, fasc. 1, et à part. Leipzig, Breitkopf et Hærtel, IV-184 p.
4. Histor. Taschenbuch, VIII, 123 sq.
5. *L'atto del* 23 *giugno* 1233 *e la misura delle acque in Bergamo.* Bergame, Pagnoncelli, 110 p.
6. Neues Archiv, XVI, 251 sq.

qui identifie le célèbre lieu dit Roncaglia avec le village actuel de Castelnuovo de Roncaglia, au territoire de Lodi[1].

Une dissertation de C. Merkel est précieuse pour l'histoire de la Lombardie et du Piémont[2]. Son point de départ est l'élection du pape Urbain IV (1261); il raconte ses négociations avec Louis IX et Charles d'Anjou pour donner à la maison de France le royaume de Sicile. Charles les poursuivit sous le successeur d'Urbain IV, qui était aussi un Français, Clément IV et, pour se faciliter la conquête de ces terres lointaines, il engagea les possessions qu'il avait en Piémont. Ici se place une des parties essentielles du travail de Merkel; il explique la possibilité de l'expédition de Sicile par l'influence que l'Angevin exerçait en Piémont. Il se rendit de sa personne à Rome par mer, mais son armée descendit par la plaine du Pô, précédée de négociations avec les Torriani, les Este, les Sanbonifacio, etc. Il est intéressant de voir comment le passage de ces Angevins à travers le Piémont et la Lombardie se rattache à l'histoire des factions politiques et à la situation des seigneurs et des villes. Merkel étudie aussi de près l'expédition de Conradin et la marche de son armée de Vérone à Pavie et de là à Vado, sur la rivière de Ligurie. Tant que dura la menace de cette intervention souabe, Charles d'Anjou parut ne pas s'inquiéter de l'Italie septentrionale; mais, après la mort de Conradin (1254), il employa toutes ses forces à augmenter ses possessions dans le Piémont. Asti, Pavie et d'autres villes, Guillaume de Montferrat, les Torriani, etc., lui firent opposition, et, jusqu'en 1270, on peut dire qu'il avait peu réussi; mais, en 1270, Turin, Ivrée et Alexandrie se soumirent à lui; les marquis de Carreto et Thomas, marquis de Saluces, lui étaient favorables. La puissance angevine qui, dans les premiers temps, avait été appuyée par les communes, fut alors aidée par la féodalité. La révolution des Vêpres détourna du Piémont l'attention de Charles d'Anjou; plus tard le roi Robert essaya de rétablir l'ancienne domination, et, à la fin du xve siècle, ce qui restait en Piémont de l'état angevin servit à Charles VIII pour son expédition en Italie.

1. Arch. stor. lombardo, XVIII, 505. Cf. *Rev. hist.*

2. *La dominazione di Carlo I d'Angió in Piemonte e in Lombardia.* Mem. dell' Accad. delle scienze di Torino, XLI, 2, 201. Pour l'histoire de Piémont au xiiie siècle, voir Calligaris, *Tre diplomi di Federico II* (Ibid., XXVI); l'auteur expose la politique de Frédéric II en Piémont en 1238 et parle des luttes entre les communes. Je citerai encore A. Cavagna-Sangiuliani, *L'Agro Voghe-rese; memorie sparse di storia patria*, II. Casorate Primo, Rozzi, 1890 (il parle de Voghera en 1217-1770); Mario Ceradini, *Un Poème sur marbre du XIIe siècle; relief du cloître de la collégiale de Saint-Ours à Aoste.* Aoste, Mensio, 1890, 12 p. in-16.

M. Robert a parlé du traité conclu en 1129 entre Calixte II et les Génois pour la consécration des évêques de la Corse[1]. En s'appuyant sur la *Historia diplomatica Frederici II* d'Huillard-Bréholles, G.-G. Macaulay a refait l'histoire de la victoire remportée par les Pisans sur les Génois en 1241 dans les eaux de l'île du Giglio et de la capture des Pères du Concile[2]. La figure de Castruccio Castracani est une des plus intéressantes de l'histoire toscane comme de celle de la Lunigiana. G. Sforza nous apprend comment il abusa de la confiance que lui accorda Gherardino Malaspina, évêque de Luni; devenu son vicaire, il en profita pour dominer ses possessions[3]. Plus tard il fut fait prisonnier par Uguccione della Faggiuola; rendu à la liberté, il combattit et vainquit Spinetta Malaspina, fut fait capitaine général de la Rivière ligure, s'empara de Pontremoli et de Sarzana. Frédéric d'Autriche le nomma son vicaire, mais la mort le frappa en 1328. Sforza reproduit le diplôme d'Otton Ier (963), avec des leçons différentes du texte publié par les *Mon. Ger.;* les documents ajoutés à la fin du mémoire vont de 1312 à 1368.

L'histoire des factions politiques à Bologne au XIIIe siècle reçoit des éclaircissements nouveaux d'un sirventois publié et commenté par Flaminio Pellegrini[4]; on y raconte les luttes entre les Lambertazzi et les Geremei de 1270 à 1280. A ce propos, Pellegrini a rapproché du sirventois toutes les autres sources et prouvé qu'aucune n'égale ce sirventois pour l'exactitude et l'abondance des détails.

O. Hartwig a terminé son histoire de Florence dans la seconde moitié du XIIIe siècle[5]. Le chap. VII commence avec 1287 et avec la guerre entre Pise et Gênes, à laquelle les Florentins n'ont pas été étrangers. Il s'occupe ensuite de la guerre d'Arezzo, cité contre laquelle se tournèrent Florence et la ligue des villes guelfes de Toscane. Il parle de la bataille de Campaldino, mais sans rappeler Dante, bien qu'Isidoro del Lungo ait prouvé qu'il faut tenir grand compte de la tradition d'après laquelle Dante combattit dans cette journée. A ce propos il fait observer que dans la Chronique de Dino Compagni l'on déplore que quelques prieurs se soient trouvés au camp pendant la guerre d'Arezzo; Dino, qui était alors un des prieurs, aurait donc ignoré la délibération du conseil général en vertu de laquelle ils

1. Soc. nat. des Antiq. de France, séance du 19 mars 1890.
2. The engl. histor. Review, VI, fasc. 21, janv. 1891.
3. Atti e Mem. delle r. Deputazione di stor. pat. per le prov. Modenesi e Parmensi, 3e série, vol. VI, p. 301 sq.
4. Atti e Mem. della r. Deputazione di stor. pat. per le prov. di Romagna, IX, p. 22 sq.
5. Deutsche Zeitschrift f. Geschichtswissenschaft, VI, p. 70, 241 sq.

étaient partis, et il en conclut que « la Chronique de Dino contient des énigmes comme les Mémoires du prince de Metternich. » Mais alors pourquoi s'en sert-il? Au ch. VIII et dernier il parle longuement de l'administration financière de la ville; il dépeint le guelfisme florentin, il caractérise Giano della Bella et commente les Ordonnances de justice. En appendice il publie le compte-rendu de la discussion engagée le 5 août 1288 dans le conseil de Florence relativement aux impôts; parmi ceux qui y prirent la parole se trouvait Lapo Salterelli. — Jusqu'à ces derniers temps, on croyait que la légende du Juif errant avait été inconnue en Italie; MORPURGO vient de prouver au contraire[1] qu'on l'y trouve dès le XIIIe siècle. Son nom était *Joannes Buttadeus*. On dit l'avoir rencontré vers 1411 (1416?) quand il vint à Bologne et à Florence.

L. SIMONESCHI esquisse le portrait d'un juge pisan de la fin du XIIIe siècle, Tommaso di Tripelle, et il donne d'intéressants détails sur l'école de droit qui florissait alors à Pise; on a des raisons de croire qu'à cette époque on expliqua publiquement les statuts municipaux[2]. Le plus ancien document sur les institutions municipales de Sienne est peut-être le statut publié par L. ZDEKAUER[3] d'après un ms. de la fin du XIIIe siècle, où il est suivi d'additions de 1308. Le statut contient des articles antérieurs à l'époque de sa rédaction; le plus ancien date de 1190. Au même érudit nous devons un important statut de Pistoia[4].

A Orvieto fut célébré en 1891 le cinquième centenaire de sa fondation; d'importantes publications sur l'histoire et l'art parurent à cette occasion. Nous nous contenterons de les indiquer en note[5]. Nous ne ferons qu'annoncer également une étude d'A. PICCAROLO[6], sur les sources d'une légende de Viterbe qu'on attribue au XIIe siècle,

1. *L'Ebreo errante in Italia*. Florence, libr. Dante, 1890, 54 p. Cf. G. Paris, Journal des savants, sept. 1891.

2. *Studi pisani*, vol. II. Pise, Mariotti, XLIV-20 p.

3. *Il capitolo del placito del comune di Siena*, parte I. Sienne, Torrini, 1890, 60 p.

4. *Breve et ordinamenta populi Pistorii a.* 1283. Milan, Hœpli, LXXX-271 p.

5. L. Fumi, *Il Duomo di Orvieto e i suoi restauri*. Rome, tip. Laziale, XVII-528 p. in-4°. — Id., *Statuti e regesti dell' opera di S. Maria d'Orvieto*. Studi e documenti di storia e diritto, année XI, fasc. 4; XII, fasc. 1-2. — Id., *Ricordi di un oratorio del sec. XV nel duomo di Orvieto*. Arch. stor. dell' arte, IV, 47 sq. — A. Nardini, *Lorenzo del Maitano e la facciata del duomo di Orvieto*, ibid., IV, p. 333 sq. — H. Mereu, *le Dôme d'Orvieto*. L'Art, XIV et XV.

6. *La bella Galiana, leggenda Viterbense*. Alba, Vertamy, 52 p. Dans Il Buonarotti, Franc. Cristofori continue (3e série, t. IV) la publication de la *Cronica di Anzillotto Viterbese*, qui commence en 1255 et qui, avec la suite de Nicola della Tuccia, arrive à 1464.

et un article de Mgr Barbier de Montault sur une croix pectorale du XIIe siècle [1].

Italie méridionale. — Hans Kap-herr étudie les institutions municipales de cette région [2]. Pour lui, le podestat y correspond au baile de l'école normande, dont il est la transformation. D'autre part, l'administration normande n'était pas une nouveauté; elle ne fit que continuer l'administration byzantine, où l'officier correspondant au baile s'appelait stratège. Quant aux consuls, l'auteur fait remarquer que, dans les villes maritimes telles que Venise, Naples, Amalfi, Gaète, etc., on trouve des *consules* plus tôt que dans les villes de terre ferme de la haute et de la moyenne Italie; mais ce sont des consuls marchands. Leur transformation en consuls politiques semble avoir commencé à Gaète, d'après certains documents du XIIe siècle. L'article se termine par deux excursus, dont le second parle du *bajulus* en Angleterre et en France. Le premier, intitulé « le nom d'Italie, » est plus intéressant; l'auteur n'y étudie pas la grosse question de l'emploi de ce mot pour désigner la péninsule en tout ou en partie. Il le prend dans le sens spécial d'Italie byzantine. Au Xe siècle, tout ce qui restait de l'empire grec en Italie se divisait en deux thèmes : *Langobardia* et *Calabria* (et Sicile). Le mot *Langobardia* était employé par les Grecs au sens de péninsule italique, comme on le voit par le traité de 922 entre Venise et Byzance. La *Calabria*, unie à la Sicile, n'était pas considérée comme Italie. Le gouverneur des deux thèmes eut le nom de « dûx Italiae et Calabriae. » En 975, on cite un katapan d'Italie qui est ensuite gouverneur du thème dit Langobardia.

Giuseppe Del Giudice a raconté l'histoire de l'expédition conduite en Palestine contre les Sarrasins, pour le compte de Frédéric II, par Riccardo Filangieri [3]; ce récit est fait avec soin; il montre bien le rapport de cette expédition avec les événements d'Italie et avec l'attitude prise par la papauté contre l'empereur. Rappelé en Italie, Filangieri conseilla à ce dernier d'ouvrir des négociations avec Grégoire IX. Il retourna plus tard en Palestine, où il rencontra les plus graves difficultés. Pour l'époque angevine, il faut citer le travail remarquable de L. Cadier sur l'administration de Charles Ier [4]; l'auteur se propose de redresser les jugements de Michele Amari, qui s'est montré à l'excès hostile au gouvernement angevin. Cadier pense au

1. Arch. stor. dell' arte, IV, 209 sq.
2. Deutsche Zeitschrift, V, 21 sq.
3. Arch. stor. napol., XVI, 93, 453 sq.
4. *Essai sur l'administration du royaume de Sicile sous Charles I et II d'Anjou*. Paris, Thorin.

contraire que les causes des Vêpres siciliennes furent surtout politiques et non administratives, car il estime que ce gouvernement ne fut pas mauvais. Sans doute Charles établit dans le royaume la noblesse française, mais il se proposait de la conduire en Orient si la révolte sicilienne n'était pas venue traverser ses projets. L'organisation qu'il donna au royaume était bonne et non tyrannique. Il conserva les institutions sociales et les rendit plus régulières. Après les Vêpres, il fut relativement modéré, ayant refusé de recourir aux moyens extrêmes et désirant au contraire s'entendre avec les Siciliens ; mais le royaume tomba en décadence, et, quand il mourut en 1285, Charles Ier le laissa dans un état peu prospère. Cette première partie du travail de Cadier se termine par l'exposé des premières années, si malheureuses, de Charles II. Dans la seconde partie, il traite de la principale magistrature de l'État, la *gran corte reale*, sous Charles Ier et II. Pour renforcer son royaume, le premier Angevin voulut s'entourer d'une féodalité vraiment française en donnant les principales charges de l'État à ses compagnons d'armes. A un autre point de vue, Cadier considère ce gouvernement comme un compromis entre les anciens usages de la cour de Sicile et ceux de France, et à ce propos il parle de la *magna regia curia*. Il expose minutieusement les droits et les devoirs de tous les magistrats, nombreux à la vérité, qui la composaient. Minieri Riccio avait déjà traité ce sujet, mais d'une façon incomplète.

Une longue biographie de saint Thomas d'Aquin a été écrite par A. Vaughan[1].

Parmi les publications relatives à l'histoire de la Sicile, notons que Cozza-Luzi a édité un document grec et un autre latin, qui regardent le jugement prononcé par Guillaume, archevêque de Troina et de Messine, en faveur des moines de S. Filippo de Demenna, qui attaquaient les gens d'Agira, prétendant qu'ils étaient molestés par les moines pour la récolte du foin[2]. Dans ce jugement intervinrent comme témoins les « bons hommes du lieu, » mention importante au point de vue de l'histoire des institutions. Les *Légendes historiques du XIIIe au XIXe siècle* ont été traduites en français et publiées par V. Mortillaro[3].

(Sera continué.) C. Cipolla.

1. *The life and labours of St Thomas of Aquin*, 2e édit. Londres, Burns et Oates, 1890, 544 p.

2. Arch. stor. sicil., XV, p. 333 sq.

3. Palerme, Clausen, 1890, 470 p. Cf. E. de Benedictis, *Della camera delle regine siciliane;* memoria storica. Syracuse, 1890, xx-849 p.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

HENZE. **De civitatibus liberis quae fuerunt in provinciis populi Romani**, thèse. Berlin, 1892, 88 p.

Malgré son titre, la thèse de M. Henze traite aussi bien des villes « fédérées » que des villes « libres » de l'Empire romain. — Elle ne renferme qu'un résumé assez clair sur la condition et l'origine des unes et des autres; ces questions ont été suffisamment élucidées, dit M. H., par MM. Mommsen, Marquardt et tout dernièrement par M. Mitteis[1]; M. H. n'y revient qu'à peine. — Les définitions qu'il adopte pour ces deux catégories de cités paraissent justes. Les cités fédérées sont les cités libres qui ont conclu un traité d'alliance avec Rome : elles sont libres *par traité*. Les cités libres sont celles qui, vaincues ou soumises, ont été *laissées* ou *décrétées* libres par l'État. Ainsi, les Éduens et les Rèmes, alliés à peu près constants des armes romaines, sont cités fédérées; les Bituriges, les Arvernes, les Santons, qui ont combattu contre César, sont après leur soumission « ordonnées », *jubentur*, cités libres[2]. — M. H. aurait pu chercher quelle a été la politique des empereurs dans cet octroi de la liberté des cités longtemps hostiles, comme les grandes nations gauloises. Mais il a hâte de passer à la partie principale de son travail, qui est le catalogue par provinces de toutes les cités libres et fédérées de l'Empire et des textes qui mentionnent leur condition. Nous retrouvons dans ce catalogue, vraiment fort utile, les qualités de précision et d'exactitude auxquelles les thèses allemandes nous ont habitués; on sent que le maître a passé par là et que, pour M. H., le maître est M. Hirschfeld. — Il y a quelques lacunes, mais inévitables dans un travail de ce genre et chez un débutant. D'autres en signaleront pour l'Afrique ou l'Orient; pour la Gaule, on peut mentionner les suivantes : les *Vocontii*, qui sont fédérés, ont également, comme les Helvètes, une colonie romaine[3]. La cité des Lingons est

1. *Reichsrecht und Volksrecht in den östlichen Provinzen.*

2. La défection d'une cité fédérée n'entraîne pas nécessairement, après son retour à l'obéissance, sa déchéance; les Helvètes, fédérés au temps de Cicéron, le redeviennent après César; mais cela paraît rare. Athènes, au contraire, après Sylla, de fédérée semble être devenue libre; de même, Rhodes et Mytilène ont pu déchoir du traité d'alliance à la liberté octroyée. Mais j'avoue que cette question aurait besoin encore d'être élucidée.

3. *Corp.*, XII, 690. M. Hirschfeld dit (*Ibid.*, p. 160) que le titre de *colonia* est une pure erreur du lapicide. L'inscription est fort belle et ne paraît pas susceptible d'une faute de ce genre. Le titre de colonie n'exclut pas la liberté. Cf. la note 3 de la p. suiv.

fédérée et porte en même temps le titre de colonie[1]. M. H. accepte et semble confirmer la vieille hypothèse de Zumpt, que Trèves, après la révolte de 70, serait redevenue simple colonie. Je crois qu'elle recouvra aussi la liberté : sous l'empereur Tacite, le sénat de Rome écrivait à celui de Trèves : *Ut estis liberi et semper fuistis*[2].

On voit par ces textes que la liberté n'était pas incompatible avec le titre de colonie romaine[3]. Mais comment concilier la liberté d'une cité de droit pérégrin, grecque ou gauloise, et l'assujétissement d'une colonie aux lois de Rome? M. Mommsen suppose l'existence de « colonies romaines de droit pérégrin » ou plutôt de *coloniae peregrinorum*[4]. M. H. le combat et propose l'existence successive d'indigènes « libres » et de colons « romains. » Il y a quelque chose de séduisant dans cette nouvelle explication : chez les villes gauloises, que M. H. ne cite pas, nous voyons le titre de colonie s'ajouter *plus tard* à la qualité de « libre; » les Lingons, ou les Trévires, ou les Voconces ont pu recevoir quelques colons romains, des vétérans sans doute, et prendre alors une appellation nouvelle, mais sans perdre leur « liberté. » Peut-être faudrait-il encore distinguer entre le droit de la ville, de l'*urbs*, qui devient romain, et celui des *pagi*, qui demeure pérégrin; cette distinction entre la capitale et le *pagus* nous a toujours paru importante à faire dans l'étude administrative des cités.

Quoi qu'en dise M. H., il y a encore, on le voit, plus d'un problème à élucider en cette matière[5]. Il ne peut d'ailleurs que s'en féliciter, car il a qualité pour les étudier lui-même, et il semble avoir assez d'esprit et de savoir pour les résoudre.

C. JULLIAN.

JUMPERTZ. Der rœmisch-karthagische Krieg in Spanien, 211-206, thèse. Berlin, 1892. In-8° de 38 p.

M. Jumpertz vient ajouter une nouvelle contribution à ces études sur la chronologie et les sources de Tite-Live, qui ne passent pas de mode dans les universités allemandes. Avec le travail de M. J., deux autres ont paru presque en même temps sur la même période et le même sujet, celui de M. Hesselbarth sur la troisième décade de Tite-Live, celui de M. Soltau sur la campagne espagnole de 212-206. Tous les trois arrivent à des conclusions opposées, et tous trois ont fouillé avec un soin égal et la même connaissance des textes la chronologie des guerres des Sci-

1. Mowat, *Inscr. de Langres*, n° 95.
2. *Vita Floriani*, 18.
3. En Gaule, il y a des colonies chez les cités fédérées ou libres de Langres, Avenche (*Inscr. helv.*, 175), des Voconces, des Trévires.
4. *Staatsrecht*, p. 793, n. 4 (p. 794).
5. Et encore celui de la persistance de ces titres de villes libres ou alliées. On les suit en Gaule jusqu'au début du IVe siècle (Henzen, 5221; *Vita Flor.*, 18; *Inscr. helv.*, 175).

pions. Rappelons qu'elle avait déjà, en 1879 et 1878, fourni matière à deux thèses simultanées de MM. Wilzdorf et Gensken, qu'aucun de ces cinq érudits, jeunes ou vieux, n'a manqué de finesse et de perspicacité et que, cependant, il est impossible de croire, après leur lecture, que la question ait été enfin et pour jamais résolue. C'est dire que M. J., malgré sa vivacité, son ardeur et ses textes, ne convaincra pas ses prédécesseurs et ne nous a pas convaincu.

C. JULLIAN.

Nunziaturberichte aus Deutschland nebst ergænzenden Actenstücken. 1re partie, 1er volume : Nonciature de Vergerio, 1533-1535; 2e volume : Nonciature de Morone, 1536-1538, publiés par M. FRIEDENSBURG, de l'Institut prussien de Rome. Gotha, Perthes, 1892. 3e partie, 1er volume : Question de Cologne, 1576-1584, publié par M. Joseph HANSEN, de l'Institut prussien de Rome. Berlin, Bath, 1892.

Des nombreuses collections que renferment les archives du Vatican, la plus importante peut-être est celle des nonciatures. Plus de 4,000 volumes nous ont conservé les actes de la diplomatie pontificale du XVIe au XVIIIe siècle. Si tous les chemins mènent à Rome, toutes les nouvelles s'y concentrent, toutes les négociations s'y croisent, et ainsi l'histoire de l'Europe tout entière est racontée souvent dans les pages innombrables de ce recueil volumineux. Aussi devons-nous être reconnaissants aux Allemands érudits et courageux qui ont osé les premiers exploiter cette mine effrayante dans sa richesse.

Le gouvernement prussien a décidé de publier à ses frais les rapports envoyés aux papes du XVIe siècle par leurs nonces à la cour de Vienne, et cette entreprise est si importante qu'en sa qualité de surintendant des archives de Prusse, M. de Sybel a jugé nécessaire de nous en expliquer la genèse (introduction au 1er volume de la 1re partie, décembre 1891). C'est pour travailler à cette publication qu'a été fondé à Rome, le 9 avril 1888, sur le modèle de notre École française de Rome, l'Institut historique prussien. Mais cette même pensée s'était produite ailleurs : l'Institut autrichien et son directeur, le chevalier de Sickel, avaient conçu le projet de tirer des nonciatures des renseignements nouveaux pour l'histoire de Charles-Quint et de la maison d'Autriche au XVIe siècle, et, de son côté, la savante société de Gœrres avait vu qu'une pareille publication pouvait ouvrir des jours tout nouveaux sur le réveil du catholicisme et la contre-réforme religieuse produits par le concile de Trente. S'il en est des idées justes comme de ces vérités scientifiques qui sortent simultanément de l'intelligence de plusieurs savants quand l'esprit humain est assez mûr pour les comprendre, assurément ce dessein, conçu à la fois par ces trois sociétés allemandes, était légitime et opportun. Au lieu de se nuire dans un sentiment de jalousie, ces trois corps savants ont associé leurs efforts pour cette œuvre com-

mune, et voici, d'après M. de Sybel, comment ils se sont divisé le travail : les nonciatures seront publiées de 1533 à 1560 par l'Institut prussien, de 1560 à 1572 par l'Institut autrichien, de 1572 à 1585 de nouveau par la Prusse, qui semble, dans ce partage, s'être fait la part du lion ; enfin, après 1585, par la Société de Gœrres, qui a tenu à se réserver le pontificat de Sixte-Quint.

Les Prussiens se sont mis les premiers à l'œuvre, et c'est à eux que nous devons les trois volumes que nous présentons aujourd'hui au public : les nonciatures de P.-P. Vergerio (1533-1535) et de Morone (1536-1538), publiées par M. Friedensburg, et les documents sur la question de Cologne (1576-1582), publiés par M. Joseph Hansen.

Dans sa préface générale à la première partie de cette œuvre, M. Friedensburg nous donne les renseignements les plus utiles sur le caractère et les sources de cette publication. Il ne faudrait pas croire, d'après lui, que les documents sur la diplomatie pontificale en Allemagne ne datent que de 1533; grâce à ses recherches dans les registres de bulles et de brefs de Jules II, il montre fort bien que la diplomatie moderne avec ses agents attitrés, fixés auprès des gouvernements auprès desquels ils sont accrédités, date précisément du commencement du XVIe s.; c'est alors que les nonces permanents remplacent les légats extraordinaires envoyés de Rome aux souverains de la chrétienté pour des affaires précises et des missions particulières. L'auteur cite avec raison parmi les premiers nonces à résidence fixe l'auditeur de rote Mariano Bartolini, envoyé en 1504 par Jules II à l'empereur Maximilien avec le titre de *Orator in Germania, orator apostolicus in partibus Germaniae, nuncius apostolicus in partibus Alemanniae apud Caesaream majestatem.* Il aurait pu citer aussi l'apparition en France, dans les mêmes années, d'un nonce à résidence fixe, l'élu de Thèbes, Charles de Carreto, *marchio Finarii,* que Jules II appelle son nonce dans plusieurs brefs, notamment dans celui du 13 juin 1504[1]. Les nonciatures datent donc, au plus tard, des premières années du XVIe siècle; si l'Institut prussien ne commence sa publication qu'en 1533 par celle de P.-P. Vergerio, c'est que, nous dit M. Friedensburg, jusqu'à cette date ces documents ont été étudiés et même publiés en grande partie[2]. Il serait cependant utile de relever dans les registres de Jules II, surtout dans les recueils des brefs, les documents concernant les nonciatures; ce travail serait fort intéressant, si nous en croyons le relevé que nous avons fait nous-même des brefs de Jules II concernant la France (1504-1506). Il est vrai qu'il faut savoir omettre même des détails fort curieux quand on aborde une matière d'une richesse effrayante. Que l'on en juge par le simple exposé des collections qu'ont dû aborder et étudier les auteurs de cette publication pour en extraire les documents intéressant les nonciatures.

1. Arch. du Vatican, arm. XXXIX, n° 22, p. 83.

2. Il renvoie à ces publications : Brieger, *Aleander und Luther* 1521 (Quellen und Forschungen zur Geschichte der Reformation); Balan, *Monumenta reformationis Lutheranae.*

De 1521 à 1740, la collection des nonciatures occupe à elle seule 4,000 volumes, dont 351 sont consacrés à l'Allemagne. Sans doute les éditeurs n'ont pas abordé de front ces 351 registres, puisqu'ils ne s'occupent encore que du XVIe siècle; mais, dans ce champ d'action qu'ils se sont tracé sur un ample domaine, ils auront aussi fort à faire; la période de vingt-cinq ans qui s'étend de 1560 à 1585 a rempli à elle seule 54 volumes, dont l'Institut autrichien a déjà commencé l'examen. Ce qui accroît encore le travail matériel, c'est que cette collection n'est pas bien classée; les volumes ne s'y suivent pas selon l'ordre chronologique; de plus, elle est incomplète, et parfois il faut suppléer aux lacunes par des fouilles dans certains autres fonds du Vatican ou dans les autres archives et bibliothèques du reste de l'Italie. Presque toujours, en effet, dans ces temps où le népotisme était une nécessité politique, les papes confiaient à des membres de leur famille le soin de leur correspondance diplomatique. A peine âgé de dix-huit ans, le jeune cardinal Alexandre Farnèse fut nommé chancelier de l'Église par son aïeul Paul III; il en fut de même du cardinal Caraffa sous Paul IV, du cardinal Scipion Borghèse sous Paul V, du cardinal Barberini sous Urbain VIII. Trop souvent ces cardinaux neveux traitaient les affaires de l'Église comme des affaires de famille, et ils ne se faisaient pas scrupule de transporter dans leurs archives privées ou dans leurs bibliothèques les documents qui concernaient la politique du saint-siège; c'est ainsi que de nombreuses lettres des nonciatures du pontificat de Paul III ne sont pas au Vatican; on les trouve soit à Naples (Carte Farnesiane), soit à Parme (Carteggio Farnesiano), dans les archives privées de la famille Farnèse, qui les tenait du cardinal Alexandre. C'est pour la même raison que la bibliothèque Borghèse possédait des documents fort importants sur la diplomatie pontificale au XVIe siècle, et en particulier sous le pontificat de Paul V, qui fort heureusement ont été achetés au nom du pape Léon XIII et replacés aux archives du saint-siège, d'où ils n'auraient pas dû sortir. C'est aussi à cause du grand rôle que Michel Cervini[1] a joué dans la chancellerie romaine sous Paul III que ses manuscrits conservés aux archives de Florence (Carte Cerviniane) intéressent beaucoup l'histoire de l'Église. C'est toujours parce que les papiers d'État restaient souvent entre les mains des particuliers que la bibliothèque Saint-Marc de Venise possède des documents curieux sur la nonciature de Vergerio en Allemagne. M. Friedensburg et ses collaborateurs ont dû parcourir ces diverses archives ou bibliothèques italiennes pour combler les lacunes de la collection du Vatican.

Ils ont dû aussi compulser plusieurs autres collections des archives du saint-siège. Les registres des papes forment une importante série rarement interrompue, depuis le pontificat d'Innocent III jusqu'au jour où Sixte-Quint, en divisant le Consistoire en congrégations, transforma

1. Il devint en 1553 le pape Marcel II.

le gouvernement de l'Église et en sectionna les archives. Plusieurs milliers de volumes gros et serrés renferment les bulles pontificales qui ont été enregistrées du XIIIe siècle à la fin du XVIe; dans le nombre, il s'en est trouvé qui ont apporté des renseignements nouveaux sur les nonciatures et méritaient d'être publiées; or, le seul pontificat de Paul III occupe 270 volumes, que les éditeurs ont dû dépouiller. Il en a été de même de la série des brefs qui devait être étudiée avec encore plus de soin; car, moins solennelles que les bulles, ces lettres traitent plus particulièrement des affaires politiques que l'on retrouve dans les rapports des nonces. Ainsi les négociations entreprises entre Jules II et Louis XII pour la conclusion des traités de Blois et de la ligue de Cambrai sont mieux connues par les brefs que par les bulles de ce pape; et il en sera sans doute de même de toute la diplomatie pontificale du XVIe siècle. Le but principal que poursuivit la curie, à partir de 1525, ce fut la réunion d'un concile universel qui tranchât le différend entre catholiques et protestants, fixât d'une manière inébranlable les questions de foi et de discipline contestées et rétablit l'unité dans l'Église déchirée. Aussi l'importante collection de 97 volumes renfermée dans l'armoire 62 des archives du Vatican, et consacrée au concile de Trente, devait apporter, par ses actes originaux, ses protocoles, ses *Diaria* (*Diarium* du cardinal Aleandro), un fort utile commentaire aux nonciatures; de même l'armoire 64, qui contient de nombreux volumes de la réforme et de la contre-réforme catholique en Allemagne au XVIe siècle. L'Institut prussien a également étudié la collection des Miscellanea, réunie au XVIIIe siècle et composée de copies de bulles, de procès-verbaux de visites ou d'enquêtes, de fragments d'actes consistoriaux, de diaires de maîtres des cérémonies, de vies de papes et de récits de conclaves. Enfin, il n'a pas oublié les archives du château Saint-Ange (Archivio di Castello), dont un catalogue fort bien fait pour les lettres A-M est communiqué *parfois* par les archivistes du saint-siège[1]. Cette collection de documents variés concerne surtout le moyen âge; on y trouve notamment beaucoup de renseignements sur la querelle entre Louis de Bavière et Jean XXII; mais il y en a aussi sur les affaires religieuses du XVIe siècle. Enfin, si l'on ajoute à ces recherches celles qui ont été faites aux bibliothèques du Vatican (manuscrits d'Aleandro), de la Vallicellane, de la Minerve, des palais Chigi, Borghèse, Barberini, l'on pourra se faire une idée des nombreux travaux qui ont été faits pour réunir tous les actes de ces nonciatures et en préparer la publication.

Ils ont été publiés avec autant de soin qu'ils avaient été recherchés. Dans sa préface, M. Friedensburg nous met au courant de petits problèmes qu'il s'est posés pour son édition. Dans quels cas faut-il employer les majuscules? Comment doit-on rendre les abréviations?

1. Nous-même nous en avons dû la communication à Mgr Wenzel, archiviste du Vatican, qui met une bienveillance inépuisable à la disposition des travailleurs.

De quelle manière doit-on orthographier certains mots ? Autant de questions qui témoignent de son exactitude presque scrupuleuse. Quand un document est publié d'après plusieurs manuscrits, les éditeurs notent soigneusement les différentes leçons. Les notes écrites en marge ou au dos des lettres sont reproduites fidèlement : telle lettre porte, « en haut à gauche, » cette mention : *duplicate*, et, « au verso : » *Ricevute alli 10 d'aprile* (Nonc. de P.-P. Vergerio, p. 291) ; telle autre : *Ricevuta a Pietrasanta adi 8 di aprile, risposta alli 11 da Berco*. Cette exactitude est fort utile ; car ces petites notes sur le lieu et la date où telle lettre a été envoyée peuvent servir à qui veut suivre de près la marche d'une négociation.

Pour comprendre l'importance et l'utilité de cette publication, il suffit de faire quelques réflexions sur les graves questions qui étaient alors agitées par l'entremise des nonces entre l'empire et le saint-siège. En 1533, quand Vergerio est envoyé par Clément VII au roi des Romains Ferdinand, les affaires religieuses sont celles qui passionnent le plus les esprits en Allemagne et qui réclament le plus impérieusement l'attention du pape et de l'empereur. Depuis quinze ans, tous les états allemands, toutes les classes de la société sont disputés entre Luther et ses partisans, qui dénoncent tous les jours en termes hardis, en pamphlets virulents les abus de la curie et de l'Église catholique en Allemagne, qui voient, dans tous les maux de l'empire, dans sa désunion, dans les empiétements de la France et même du Grand-Turc, l'influence néfaste du saint-siège ; et, d'autre part, les catholiques qui sentent la nécessité de réformer l'Église, mais ne veulent pas faire table rase de l'ancienne foi et décapiter le corps qu'il s'agit de guérir. Ce sont ces derniers que le nonce doit encourager par tous les moyens, par des félicitations, des canonicats et des bénéfices donnés aux apologistes catholiques, tels que Fabri, évêque de Vienne, et Cochleus ; par des négociations avec les princes fidèles, en particulier avec les électeurs ecclésiastiques, le duc Georges de Saxe et le roi des Romains Ferdinand. Bientôt, voyant les dangers qui menacent l'unité de la foi, comprenant le besoin d'y apporter d'énergiques remèdes, zélée elle-même pour la réforme de l'Église, la curie se décide à convoquer un concile universel qui tranchera toutes les questions controversées. Cette décision prise par Paul III excite l'enthousiasme, et il semble que la mission du nonce en soit rendue plus facile. Mais une deuxième question vient susciter de nouvelles difficultés : où se tiendra cet important concile ? Sera-ce en Allemagne, comme le désirent les luthériens, dans un pays travaillé par les nouvelles doctrines et ébranlé souvent par des révoltes comme celles de Sickingen, des troubles sociaux comme l'anabaptisme ? ou bien en Italie, dans une ville catholique soumise au pape et à l'empereur ? Avant l'ouverture du concile, les deux partis en présence devaient se mettre d'accord sur le choix du lieu où il devait se réunir. Le nonce Vergerio dut entamer une série de négociations avec chaque prince de l'empire et chaque ville libre, avec les protestants

comme avec les catholiques, pour essayer de leur faire accepter la ville de Mantoue, choisie par le pape et acceptée par l'empereur. Parti de Vienne le 28 avril 1535 (Vergerio, p. 363, lettre 141), il alla visiter tour à tour les archevêques de Salzbourg et de Freisingen, les princes de Bavière à Munich et à Ratisbonne, Philippe, comte palatin, et l'évêque d'Eichstædt; il parcourut les cercles de Franconie et de Souabe; vit à Anspach la maison de Brandebourg; alla visiter à Wittemberg l'électeur de Saxe; il ne le trouva pas, mais il se rencontra avec Luther lui-même, qui était chargé de le recevoir et avec lequel il eut des entretiens fort curieux, racontés dans ses lettres au pape (lettre du 13 novembre 1535; Nonc. de Vergerio, p. 539 et suiv.). De Saxe, il passa sur les bords du Rhin pour y visiter les cours des électeurs ecclésiastiques. Ces négociations délicates, qui le mettaient en rapport parfois avec les chefs du protestantisme et avec des populations malveillantes, se prolongèrent plusieurs mois. Il les raconte dans ses lettres avec des détails très précis, comme, par exemple, ceux qu'il donne sur ses entrevues avec Luther; aussi, grâce à lui, nous connaissons fort bien le caractère des princes allemands, de leurs ministres et de leurs conseillers, et les dispositions dont ils étaient animés à l'égard du saint-siège. Ce fut grâce aux nombreux renseignements envoyés par Vergerio que la chancellerie pontificale put donner, le 24 octobre 1536, à son successeur Morone, évêque de Modène, les instructions si précises où les princes, les savants, les théologiens allemands sont énumérés avec leurs dispositions à l'égard du saint-siège et la manière dont ils doivent être traités et abordés (Nonc. de Morone, lettre 4, p. 65). Le zèle que montra Vergerio dans ces fonctions était tel qu'à plusieurs reprises il proposa à Ricalcate, secrétaire de la curie romaine, de passer en Angleterre pour y négocier avec Henri VIII, après le meurtre du cardinal Fisher, ou d'aller à Constantinople pour y traiter, au nom du saint-siège, avec le Grand-Turc.

Ce dernier détail nous montre l'importance toute particulière du rôle des nonces de Vienne au XVIe s. C'est par eux que la papauté communique avec l'Orient. Les états héréditaires de la maison d'Autriche étaient limitrophes des pays musulmans, surtout depuis que le roi des Romains, Ferdinand, avait hérité de la Hongrie, après la défaite et la mort du roi Louis à Mohacz, 1526; aussi, la plupart des relations avec les Turcs se nouaient à Vienne; c'est de là que l'on surveillait l'ambition du sultan; c'est là que se concentrait la résistance chrétienne. La Hongrie était disputée à l'Autriche par le voïvode de Transilvanie, Zapoli, qui cherchait à se concilier à la fois les sympathies du pape et la protection du sultan[1]. Les lettres de Vergerio nous donnent les renseignements les plus précis sur cette affaire de Hongrie ainsi que sur les préparatifs des Turcs et leurs menaces perpétuelles d'invasion.

1. Voir sur ce sujet *l'Allemagne et la Réforme*, par Mgr Janssen (trad. Paris, t. III, chap. I *passim*).

Charles-Quint et Ferdinand soupçonnaient François Ier d'avoir des intelligences secrètes avec le voïvode et, ce qui était pire encore, avec Soliman; si nous en croyons le nonce, on appelait à la cour de Vienne le roi de France *le Turc de l'Occident;* et l'on n'avait pas tout à fait tort; car, dans son acharnement contre l'Autriche, François Ier s'alliait à tous ses ennemis, même aux ennemis de la chrétienté; il entretenait des relations suivies avec les protestants, dont il encourageait les menées, lançait contre l'empereur les nobles révoltés et, en particulier, le landgrave de Hesse et le duc Ulrich de Wurtemberg; enfin, il contribuait à la formation de la ligue de Smalkade. La cour de Vienne se doutait bien de ces intrigues, et elle en exprimait amèrement ses plaintes au nonce. Ces doléances furent d'autant plus vives sous le pontificat de Clément VII que ce pape semblait vouloir se soustraire à la protection trop lourde de Charles-Quint et se rapprocher de la France. Ferdinand affectait de ne pas croire à une alliance aussi monstrueuse du souverain pontife avec l'ami des Turcs, mais il se faisait habilement l'écho auprès de Vergerio des critiques acerbes que de pareils soupçons inspiraient aux protestants. Ses récriminations atteignirent leur comble quand le pape quitta Rome avec sa cour pour avoir avec François Ier l'entrevue de Marseille, qu'à la faveur de cette rencontre une nièce du pape, Catherine de Médicis, fut fiancée au second fils du roi de France, et qu'à la suite de ce mariage François Ier annonça l'intention de s'occuper plus que jamais des affaires d'Italie. Ces plaintes de l'Allemagne et de la maison d'Autriche sont notées et envoyées jour par jour au pape par le nonce, et ainsi cette publication apporte peut-être plus de précision à l'histoire de la diplomatie française sous François Ier, et, à ce point de vue, a pour nous un intérêt tout particulier.

Nous n'avons voulu donner qu'une idée générale des principales questions traitées dans ces rapports; il aurait fallu en faire une longue étude si nous avions voulu entrer dans les détails, montrer les relations du nonce avec les lettrés catholiques et avec Érasme, insister sur les nouvelles politiques et religieuses d'Angleterre, de Bohême, de Pologne, qu'il concentrait à Vienne et envoyait à la curie, raconter cette affaire si compliquée de Cologne qui faillit transformer cet électorat ecclésiastique en principauté laïque et protestante sous le gouvernement héréditaire de l'ancien archevêque Truchsess, et détruire le calme relatif qu'avait donné à l'Allemagne la paix d'Augsbourg. Les négociations longues et difficiles que souleva cette affaire épineuse remplissent l'énorme volume publié par M. Hansen. Il nous suffit d'avoir montré, par quelques exemples, l'intérêt si vif que présente, pour l'histoire générale, pour l'histoire religieuse du XVIe siècle, et la nôtre en particulier, cette publication des nonciatures allemandes si bien commencée par l'Institut prussien[1].

Jean GUIRAUD.

1. La Société Gœrrer a commencé ses publications. Nous en rendrons compte dans notre prochaine livraison. Qu'il nous soit permis d'ajouter qu'en 1889 un

Dr Ottokar Lorenz. **Die Geschichtswissenschaft in Hauptrichtungen und Aufgaben kritisch erœrtert.** Zweiter Theil : *Leopold von Ranke. Die Generationslehre und der Geschichtsunterricht.* Berlin, Wilhelm Hertz, 1891.

Ce volume est le deuxième d'une série dont le premier a paru en 1886. Dans le premier volume[1] l'auteur considérait deux questions : une question de principe et une question de méthode. Dans la première, il envisageait ce dont l'histoire, digne de ce nom, doit s'occuper. Dans l'autre, il montrait de quelle façon l'histoire doit être écrite.

A ses yeux, l'histoire doit être, avant tout, politique. C'est là le dernier stage de son évolution. En Allemagne, par exemple, elle commence par être esthétique avec Schiller, elle devient ensuite morale avec Schlosser, pour aboutir à la forme politique avec Dahlmann. Mais aucun de ces historiens n'avait montré réellement comment l'histoire doit être faite. Pour posséder un véritable historien, les Allemands ont dû attendre Léopold de Ranke.

Aujourd'hui parait la seconde partie de l'ouvrage de Lorenz, et Léopold de Ranke la remplit presque tout entière. Outre l'étude qui lui est consacrée, l'auteur revient sans cesse à cet historien.

Il y revient pour montrer en lui l'ancêtre d'une théorie sur les générations. Comme cette théorie fait le centre de son volume, que l'auteur lui attribue une grande importance, avant de discuter les idées de L., je voudrais l'esquisser en deux mots.

Aux grandes divisions historiques, antiquité, moyen âge et époque moderne, qui ne répondent à rien de réel dans le véritable enchaînement de l'histoire universelle, L. voudrait substituer de petites périodes ayant chacune son caractère individuel; ce sont ces périodes qui forment les générations. Elles sont toutes issues l'une de l'autre, et, en les bien étudiant, pense-t-il, on pourra voir comment elles se sont mutuellement engendrées. On conservera ainsi à l'histoire le caractère de la vie, qui est d'évoluer et de se renouveler sans cesse, sans pourtant qu'on puisse nettement indiquer le point précis où un état cesse d'être ce qu'il est pour se transformer en un autre état.

« Lorsque les historiens prétendent que l'histoire moderne commence en 1492, dit Lorenz, ils disent une absurdité... S'ils étudiaient l'histoire par générations, ils verraient que la transformation d'idées et de mœurs, qui se préparait insensiblement longtemps d'avance, s'est accomplie

de nos élèves de l'École normale, M. Rolland, a commencé à s'occuper des nonciatures françaises et que, sur notre demande, le directeur de notre École de Rome avait bien voulu agréer le projet d'une publication de la correspondance des nonces en France. Espérons que ce projet ne sera pas abandonné.

G. Monod.

1. Il parut en 1886 et comprenait six parties : l'histoire philosophique, l'histoire politique, l'histoire de la nature, l'histoire de la civilisation, la politique comme science historique, système naturel des périodes historiques.

dans les générations de la fin du xve siècle et du commencement du xvie. Vers 1514, survient en Europe un changement radical et décisif. Les acteurs précédents disparaissent tous à la fois de la scène du monde et font place à de nouveaux... Et ce n'est pas seulement en Allemagne, autour de Luther, que ce changement s'accomplit, mais, en France et en Angleterre, on voit surgir une quantité de politiques et de princes éminents » (p. 215-244).

A cette question de générations se rattachent une foule de problèmes que L. n'a pas la prétention de résoudre. Qu'est-ce qui donne, par exemple, à une période son caractère individuel ? Pourquoi, ordinairement, les générations s'opposent-elles, la génération des premières années du xvie siècle, par exemple, « combative, impétueuse, hardie, destructive, réaliste et, en même temps, douée d'un sentiment intense » (Luther, Mélanchthon), succède-t-elle à une « génération froide et réfléchie, prudente et diplomatique, théorique et spirituelle (Érasme, Reuchlin) ? » L. se contente de poser des points d'interrogation. Mais, si nous ne pouvons percer le mystère de ces générations, nous avons, du moins, la possibilité de les étudier.

Puisque l'homme en fait le centre, c'est d'abord la science de l'homme qu'il faut connaître, l'anthropologie. Il n'y a pas de science plus inconnue aux historiens, dit Lorenz. On dirait que pour eux « l'homme est tombé de la lune, qu'il n'a jamais eu ni père ni mère, ni mère surtout » (p. 189). Il n'y a pourtant rien de plus important à apprendre, car la mère, souvent d'un sang étranger, peut apporter de nouveaux éléments dans une race. Les historiens savent rarement quelque chose sur l'homme physique, « sur la hauteur de sa taille, la couleur de sa peau, les traits de son visage » (p. 347) ; c'est là la première chose dont ils doivent s'enquérir.

La seconde science importante est la généalogie qui étudie l'origine et la filiation des familles. L., qui a fait une étude minutieuse des arbres généalogiques, prétend y avoir découvert des lois provenant de la périodicité de certains faits qui, dit-il, se présentent à époques régulières (p. 189-190). Mais ce qu'il a surtout gagné à cette étude, c'est d'avoir pu établir d'une façon précise la durée d'une génération, qu'il évalue à trente ans environ (p. 203).

Il y a enfin une troisième science, dont l'historien doit se pénétrer, c'est celle de l'hérédité. Les lois de l'hérédité ne sont pas si bien établies qu'elles puissent rendre compte de tout dans les générations, mais leur connaissance prêtera à l'historien un appui efficace. Il cite à ce propos l'opinion de M. Th. Ribot, dont l'ouvrage sur l'hérédité, dit-il, est « une œuvre superbe et grandiose[1]. »

1. Voici cette opinion : « Des considérations de cet ordre sont tellement étrangères à la plupart des historiens que leurs œuvres n'en reçoivent qu'un faible appui. » M. Lorenz fait remarquer que M. Ribot n'est pas tout à fait juste pour Michelet, qui s'est préoccupé dans son histoire des questions de l'hérédité. Il aurait pu ajouter Taine.

Une fois en possession de ces sciences, L. croit que l'historien aura une base solide pour « l'explication des changements dans les idées et les intentions politiques de chaque siècle. » Il ajoute que Ranke avait même cherché à l'appliquer dans son *Histoire universelle*.

Maintenant que j'ai indiqué dans ses grands traits la théorie de L., qui est la partie la plus originale de son ouvrage, je voudrais reprendre quelques-unes de ses idées et de ses jugements et discuter une ou deux de ses assertions sur Léopold de Ranke, par exemple, la critique historique et l'enseignement de l'histoire.

Dans l'étude sur Ranke, il me paraît excessif de dire que ce qui contribua à éveiller la vocation historique de l'écrivain ce furent les spectacles inoubliables dont sa jeunesse fut le témoin, les guerres de l'Indépendance et « l'apparition du moderne Attila » (p. 10). Je ne connais pas, pour ma part, de développement plus simple et plus naturel que celui de Ranke. Avant Francfort, rien en lui ne faisait prévoir qu'il serait un jour historien. A ce moment il n'a de goût particulier qu'une soif dévorante de savoir. Ce sera, du reste, là le trait fondamental de sa nature : Ranke est plus un cerveau qu'un cœur ; il a plus d'intelligence que de sentiment. En tout, il cherche à comprendre, à voir le fond des choses. Chargé de faire un cours d'histoire à des collégiens, il ne se contente pas de le faire, comme d'autres à sa place l'auraient fait, avec des manuels et des ouvrages de seconde main, non, il va aux ouvrages originaux. Dans ces ouvrages, il voit des récits qui ne concordent pas. Il en cherche les causes et il procède à une étude critique de tous ces auteurs. Il en résulte pour lui une connaissance de cette histoire plus véridique que ceux qui l'ont précédé.

Rien de plus légitime qu'il fasse connaître le résultat de ses recherches. Il se met à écrire l'histoire de cette époque. Voilà, si je ne me trompe, comment il devint historien.

Si les événements de sa jeunesse ont eu influence sur son esprit, c'est bien plutôt au point de vue politique. Ranke, en effet, comme tous les historiens allemands, a toujours vu la Révolution française au travers des conquêtes de Napoléon. La jeunesse radicale, qui, de 1830 à 1840 environ, prit son mot d'ordre en France, lui paraissait faire une œuvre impie et criminelle. Il se mit résolument du côté de la Prusse avec les nationaux.

L. me semble plus dans le vrai quand il combat l'idée régnante que Ranke est un élève de Niebuhr. Il montre fort bien que la formation du génie de Ranke fut toute spontanée et que, lorsqu'il connut l'*Histoire romaine*, — j'entends lorsqu'il l'étudia d'une manière positive, — ce fut à l'époque de son séjour en Italie, alors que lui-même avait déjà publié deux ou trois ouvrages importants[1].

1. L. raille les prétentions des critiques systématiques comme lord Acton (*German schools of history*), qui, dit-il, « a si bien entendu pousser l'herbe de l'historiographie allemande qu'il est en mesure de vous dire que c'est entre 1824 et 1828 que l'école critique a été fondée. »

L., du reste, en veut particulièrement à cette critique, qui s'érige en école et qui prétend qu'à elle seule appartient le droit d'écrire l'histoire. Il prend ouvertement contre elle le parti des historiens littéraires, des Grecs et des Romains, des artistes de la Renaissance, de Voltaire et de Macaulay. « Macaulay, dit-il de ce dernier, était enchanté de la critique de Niebuhr; la sienne pourtant n'était point si mauvaise » (p. 299). Ce qu'il ne peut souffrir, c'est qu'on prétende qu'il y ait des règles critiques infaillibles, qui se transmettent et qui soient applicables à tous les cas. « Avec du charbon, dit-il, je fais du gaz. L'expérience sera partout la même. Mais il n'y a pas de procédé invariable pour arriver à la vérité en histoire » (p. 308).

L. de Ranke sert d'illustration à sa thèse. Il s'efforce de montrer que sa critique était purement subjective, qu'avant d'aborder les documents, il connaissait déjà l'histoire et qu'il ne « cherchait dans tous ces papiers » que la confirmation de vues existant dans son esprit ou bien un moyen de détruire une idée qu'il croyait erronée (p. 43, 45, 48). Mais le plus souvent, quand il s'agissait de résoudre un problème historique, « la Conjuration des Espagnols contre Venise, par exemple, les origines de la Saint-Barthélemy, ou la conduite d'Essex envers la reine, » il n'avait recours qu'aux lumières de son génie et à son bon sens.

En Allemagne, où l'on systématise tout, on a voulu tirer de Ranke un système politique et une philosophie. L. n'a pas de peine à montrer que la méthode du grand écrivain est tout empirique et que ses généralisations ne proviennent jamais que de groupements de faits. Je crois le point de vue de L. juste à condition que l'on ajoute que Ranke n'y est arrivé que par l'étude. Car, si l'on en croit sa *Correspondance*, lorsqu'il aborda l'histoire, l'esprit tout pénétré encore d'idées philosophiques et religieuses (Ranke sortait de faire des études de théologie), ce qu'il rêve de montrer dans l'enchaînement des faits, ce sont les voies de la Providence. Il dit même que « c'est seulement pour cela » qu'il entreprend cette étude[1]. Plus tard même, dans un de ses cours, on le voit préoccupé d'idées semblables quand il rêve de « marier la méthode de Niebuhr à la philosophie de Hegel » (p. 56). Mais il ne tarde pas à se dépouiller de toute idée à priori. En entrant dans l'histoire, il laisse à la porte ses opinions particulières. Tout entier occupé à débrouiller les problèmes politiques des derniers siècles, il ne laisse pas même percer son propre jugement. Au contraire, ce que cette œuvre nous révèle par-dessus tout, comme le dit fort bien L., c'est que « Ranke ne croyait pas à la valeur absolue et universelle d'un système politique pour l'histoire. »

L., qui se montre si peu systématique au cours de son ouvrage, me semble entrer un peu dans le système quand il essaie de rattacher Ranke à ses propres théories sur les générations, la critique et l'enseignement de l'histoire.

1. L. v. Ranke, *Zur eigenen Lebensgeschichte*. Leipzig, 1890, p. 239.

Ranke, je crois, considérait la théorie des générations comme quelque chose d'ingénieux, qui avait sa part de vérité, mais il ne comprenait pas qu'on en fît un système. Dans les conversations qu'il eût avec L., il semblait entièrement gagné à ces idées, dont on peut voir, du reste, la trace dans ses ouvrages, mais il ne voulait pas qu'on les érigeât en théorie. L. prétend qu'aux yeux de Ranke, très prudent de nature et n'aimant pas à « contrecarrer l'opinion de ses contemporains » (p. 167), la théorie ne semblait pas suffisamment mûre et qu'il attendait pour s'y rallier qu'on eût découvert un moyen pratique et constant d'établir les générations.

Nous venons de voir que L. croit l'avoir trouvé ce moyen en étudiant les généalogies, les lois de l'hérédité et l'anthropologie. Ce que vaut ce moyen, le simple fait de ne pouvoir l'établir pour toutes les époques historiques le montre. Car si nous parvenons, à la rigueur, à avoir des renseignements suffisants pour les générations modernes et même pour celles du moyen âge, plus nous remonterons dans le passé, plus il nous sera difficile, pour ne pas dire impossible, de nous les procurer. Aussi, lorsque L. prétend que si Ranke avait vécu assez pour connaître ses idées il s'y serait rallié, nous n'en sommes pas autant persuadé que lui. Ranke pratiquait cette méthode toutes les fois qu'il pouvait le faire. Curieux de sa nature, il ne négligeait aucun des moyens d'information qui pussent lui faire connaître les milieux où avaient grandi et où s'étaient développés les hommes historiques. Il croyait que, ces hommes, on les comprendrait d'autant mieux qu'on saurait, d'une part, ce qu'avaient été leurs ascendants, et, d'autre part, ce que pensaient leurs contemporains. Mais c'est là une de ces vérités qui n'ont pas besoin d'être érigées en système pour être vraies.

Où je vois encore percer l'esprit de système chez L., c'est quand il veut absolument rattacher Ranke à sa manière de comprendre l'histoire et de l'enseigner. Les idées de L. à ce sujet diffèrent fort peu de celles que Guillaume II exposait, il y a deux ans, devant la commission scolaire chargée de réformer l'enseignement en Allemagne. A l'inverse des pédagogues qui prétendent que l'histoire contemporaine ne saurait, sans inconvénients, être mise entre les mains des enfants, L. veut, au contraire, que l'on commence par là.

« Trouvez-vous, dit-il, que, pour un enfant de douze ans, la personnalité de M. de Bismarck soit plus difficile à saisir que celle de Périclès? Au contraire. » Et plus loin : « Un enfant aura toujours moins de peine à comprendre un contrat d'assurance contre les accidents que les lois embrouillées des Gracques » (p. 379 et 390).

Je doute que Ranke eût partagé cette manière de voir.

Comme on a pu s'en apercevoir au cours de ce compte-rendu, L. montre un esprit novateur, original, mais paradoxal. Il n'est jamais plus paradoxal que lorsqu'il parle de la tendance critique de Waitz et de Giesebrecht. Il déteste l' « école, » mais il exalte Carlyle. Il prend la défense de la rhétorique et de Macaulay. Il raille ses compatriotes de

leur inaptitude à s'élever jusqu'aux idées générales, de leur manque de bon sens et de leur esprit peu pratique. Frédéric Nietzsche, vers 1874, faisait aux savants de son pays les mêmes reproches, mais d'une manière plus virulente encore, à quoi Karl Hillebrand lui répondait : « Quoi que nous fassions, nous restons toujours des maîtres d'école et nous ne le montrons jamais mieux que lorsque nous nous insurgeons contre l'école[1]. » Je ne voudrais pas que cette boutade eût l'air de résumer mon jugement sur l'ouvrage de L., si nourri, si suggestif et, à tout prendre, si peu systématique, mais en fermant ce volume elle m'est revenue à l'esprit.

Antoine GUILLAND.

Acta et decreta sacrorum conciliorum recentiorum collectio Lacensis, auctoribus presbyteris S. J. e domo b. V. M.... ad Lacum; tomus septimus cum indicibus generalibus. Friburgi Brisgoviae, Herder, 1890. 1 vol. in-folio de xx-1942 pages.

Les jésuites de Maria-Laach ont terminé en 1890 la grande collection des conciles modernes dont nous avons entretenu nos lecteurs à plusieurs reprises. Le tome VII et dernier est tout entier consacré au concile du Vatican de 1869-1870. Les éditeurs se sont appliqués avec un grand soin à reproduire tous les textes, à indiquer ou à résumer tous les documents accessoires. Cette littérature du concile est si vaste qu'à coup sûr ils n'ont pu atteindre pleinement leur but. En pareille matière, il est presque impossible d'être complet. Il m'a paru que les éditeurs n'avaient peut-être pas dépouillé systématiquement *l'Avenir catholique,* si riche de textes précieux. Ce serait une fâcheuse négligence. Tels documents d'un intérêt supérieur sont reproduits sans les signatures avec cette simple mention : *Subscripserunt sex patres Hungarici; quatuor patres subscripserunt.* Je regrette tout particulièrement l'absence des signatures au bas de la *Petitio* du 10 avril 1870, relative aux relations de l'Église et de l'État, aux doctrines professées à cet égard par quelques souverains pontifes du moyen âge et à la nécessité d'étudier le problème si débattu de la suprématie de l'Église sur le pouvoir temporel avant d'aborder la question de l'infaillibilité du souverain pontife. Le but des signataires était d'écarter par ce moyen dilatoire la proclamation du dogme de l'infaillibilité. Ce document, qui fit grand bruit et qui est assurément un des plus importants parmi tous ceux que renferme ce compact in-folio, fut signé, assure Schulte[2], par le cardinal Rauscher, archevêque de Vienne, par l'archevêque de Prague, cardinal F. Schwarzenberg, par Mgr Strossmayer, par la plupart des évêques austro-hongrois, par la plupart des évêques allemands, par des évêques français, ita-

1. K. Hillebrand, *Zeit und Völker*. Berlin, 1875, 2e vol. — Nietzsche, *Vom Nutze und Nachteile der Historie für das Leben*. Leipzig, 1874.

2. Schulte, *Le pouvoir des papes,* trad. Patru, p. 22, 23.

liens, anglais, irlandais, américains. Les éditeurs opposent à cette affirmation cette note purement négative : « Quatuordecim patres subscripserunt... Inter eos qui subscripserunt, nullus est ex episcopis Borussiae, neque sunt inter eos ep. Moguntinus, Rottenburgensis, Augustanus, qui petitioni subscripsisse dicebantur. Secundum publicam episcopi Moguntini declarationem (*Germania*, 1872, n. 242) duo soli ex Germaniae episcopis erant inter subscriptores. » Soit! Il est très possible que Schulte et bien d'autres soient dans l'erreur. Mais le P. Grandruth peut errer lui aussi. Qu'on nous donne donc les noms des signataires, et toute incertitude sera levée. Ce point d'histoire ecclésiastique restera, j'en ai peur, longtemps obscur. Les chercheurs du XXIe siècle diront ce secret à nos neveux. Il aura perdu un peu de son prix.

Il me reste à prendre congé des Pères jésuites de Maria-Laach, dont l'œuvre, enfin terminée, rendra à tous les plus grands services. S'ils se décidaient jamais à publier un supplément, je les engagerais bien vivement à y comprendre les deux conciles schismatiques de Paris de 1797 et de 1801. Les conciles schismatiques des pays restés, en définitive, orthodoxes appartiennent à l'histoire religieuse de ces pays, et c'est priver les travailleurs d'un secours précieux que d'exclure des documents aussi importants. Je ferai la même observation pour le congrès d'Ems et pour le synode de Pistoie. Ces actes, d'un très grand intérêt, manquent dans la collection. C'est à mes yeux une regrettable lacune. Les anciens éditeurs des conciles avaient procédé, en plus d'une rencontre, tout autrement.

Des tables qui paraissent bien faites rendent les recherches relativement faciles. Toutefois, le tome VII, consacré au concile du Vatican, reste, malgré les très louables efforts des éditeurs, assez difficile à consulter.

Paul VIOLLET.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue des Questions historiques.** Janv. 1893. — G. Kurth. L'Épopée et l'Histoire (introduction à l'ouvrage *Histoire poétique des Mérovingiens*). — A. d'Herbomez. L'annexion de Mortagne à la France en 1314 (curieux épisode de la politique d'envahissement de Philippe le Bel du côté du N.-E. Mortagne et Tournay furent acquis en vertu d'une convention d'échange arrêtée le 15 novembre 1313 entre Pierre de Galard, représentant du roi, et Baudouin de Mortagne, assisté de son fils J. de Landas. Philippe le Bel avait déjà manifesté ses intentions sur Mortagne par sa politique à l'égard de Marie de Mortagne, nièce de Baudouin. Il l'avait mariée à Jean de Brabant, seigneur de Vierzon, et, après la mort de celui-ci, il lui avait fait accepter pour son époux, s'il faut en croire un récit de Gilles le Muisit, que M. d'H. prend pour vrai, un imposteur qui prétendait être J. de Brabant). — A. de Ganniers. L'armée française au début de la Révolution (travail intéressant sur l'organisation militaire de la France sous Louis XVI; mais ce n'est pas la supériorité de notre organisation qui nous a valu la victoire de Valmy). — V. Pierre. La Révolution française et les monuments (recherche les monuments élevés en mémoire des victimes de la Révolution). — H. Beaune. L'affaire des Jésuites de France en 1845 (récit des négociations de Pellegrino Rossi à Rome, qui aboutirent à une dispersion simulée des maisons des Jésuites). — Vacandard. L'Église et les Ordalies au xiie s. (acceptées par Yves de Chartres, tolérées par les papes dans les causes laïques, elles furent combattues par l'Église à partir de la fin du xiie s. M. V. retrace rapidement leur histoire d'après le livre de Patetta, *le Ordalie,* 1890. Il ne connaît pas le livre de Lea, *Superstition and force,* dont la 4e édit. est de 1892). — Pierling. Léon X et Vassili IV. Projets de ligue anti-ottomane (Léon X chercha, mais sans succès, à réconcilier la Pologne et Moscou pour les tourner contre les Turcs). = Comptes-rendus : *Nitti.* Leone X e la sua politica (bon livre, qui montre Léon X dévoué aux intérêts du saint-siège). — *Huberti.* Gottesfrieden und Landfrieden (le 1er vol., consacré à la France, est excellent). — *A. de Pontbriant.* Histoire de la principauté d'Orange (ne raconte que la décadence de la principauté depuis le xvie s.). — *M. Ritter.* Deutsche Geschichte im Zeitalter der Gegenreformation u. des dreissigjährigen Krieges, t. I (tableau remarquable de l'Allemagne au xvie s.). = Avril 1893. Virey. Les hiéroglyphes et les études religieuses (analyse l'office des morts trouvé dans le tombeau de Rekhmara et montre l'influence que les légendes d'Osiris et d'Isis et les rites de leur culte ont eue sur les cultes païens de Bacchus et de Cérès). — S. Luce. Du Guesclin en Norman-

die. Le siège et la prise de Valognes (remarquable récit de la campagne de Du Guesclin en 1364, critique le témoignage de Cuvelier jusqu'ici accepté à tort par les historiens). — M. DE LA ROCHETERIE. Le différend de Joseph II avec la Hollande (art. très favorable à Joseph II et sévère pour Vergennes et Louis XVI. Marie-Antoinette a cru agir dans l'intérêt de la France comme de l'Autriche). — SCIOUT. Les banqueroutes du Directoire (la loi du 28 ventôse, 18 mars 1796, réduisant au 30e les assignats; la réduction à 4 livres, puis 3, puis 2 l. 9 s. 9 d. des mandats nationaux de 100 l., en thermidor, juillet de la même année; enfin le *tiers consolidé,* le 9 vendémiaire, 30 sept. 1797). — LAMBELIN. Nouveaux documents sur Marie Stuart (d'après les papiers Rutland trouvés au château de Belvoir; curieux, mais n'apprennent rien de nouveau). — P. FABRE et P. BATIFFOL. Les Fausses décrétales de Catanzaro (M. Fabre soutient l'authenticité de quatre au moins de ces cinq pièces et la fondation d'un évêché à Taverna par Calixte II. M. Batiffol maintient sa thèse). — SEPET. L'Histoire et l'Histoire littéraire (à propos du livre de G. Kurth, dont M. S. accepte les conclusions). — COCHIN. Le pétrarquisme moderne (à propos du livre de M. de Nolhac). — ROBIOU. Une question de critique hagiographique (réfute la thèse insoutenable de D. Plaine, d'après laquelle la légende syriaque de saint Alexis serait traduite sur une autobiographie du saint). = Comptes-rendus : *H. de Grèzes.* Vie du R. P. Barré (un des principaux créateurs d'écoles populaires au XVIIe s.). — *J. Terrien.* Histoire du R. P. de Clorivière (le restaurateur de la compagnie de Jésus en France). — *Pastor.* Johannes Janssen (belle biographie du grand historien catholique). — *Chérot.* La première jeunesse de Louis XIV, 1649-1653 (d'après les lettres du P. Ch. Paulin, son premier confesseur; travail tout à fait neuf). — *Alliot.* Histoire de l'abbaye et des religieuses bénédictines de N.-D. du Val de Gif (très bon travail, tout entier tiré de documents inédits). — *Demange.* Les Écoles d'un village toulois au commencement du XVIIIe s. (Trondes, Meurthe-et-Moselle). — *Torreilles.* Histoire du clergé dans le département des Pyrénées-Orientales pendant la Révolution. Les Élections de 1789 en Roussillon. L'Université de Perpignan avant et pendant la Révolution (très bons travaux). — *Ducom.* La commune d'Agen depuis son origine jusqu'au traité de Brétigny (excellent, nombreux documents inédits). — *Estignard.* Le Parlement de Franche-Comté; 2 vol. in-8° (bon travail). — Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine. Recueil d'inventaires des ducs de Lorraine. — *Duhr.* Pombal, sein Charakter u. seine Politik (très hostile). — *Thuasne.* Djem-Sultan (travail approfondi). — *H. de Chabannes.* Histoire de la maison de Chabannes, t. II (biographie des plus illustres Chabannes). — *Baeumer.* J. Mabillon (rend beaucoup mieux compte que M. de Broglie de l'œuvre du savant moine).

2. — Bibliothèque de l'École des chartes. 1892, 6e livr. — E. JARRY. La « voie de fait » et l'alliance franco-milanaise, 1386-1395; fin (pour terminer le grand schisme, les conseillers de Charles VI, et à

leur tête le duc d'Orléans, voulaient tenter la conquête de Rome et du patrimoine de saint Pierre, avec l'appui de Jean-Galéas, seigneur de Milan. L'hostilité du duc de Bourgogne, soutenu par l'Université de Paris, fit échouer ce projet, qui avait déjà pris une forme diplomatique dans des traités conclus en 1393-94 et publiés ici pour la première fois). — J.-M. Richard. Thierry d'Hireçon, agriculteur artésien; fin (très intéressant pour l'histoire de l'agriculture au xive s.). — Moranvillé. La trahison de Jean de Vervins (après avoir servi Philippe VI, Jean de Vervins passa au parti anglais en 1347; il voulait leur livrer Laon. Ayant été vaincu en 1343 en champ clos contre Henri du Bois, il voulut se venger de son humiliation en trahissant). — Bouchot. La préparation et la publication d'un livre illustré au xvie s., 1573-1588 (publie et commente une lettre écrite par l'intendant du duc de Clèves au sujet d'une planche gravée qu'on avait demandée à un artiste anglais pour illustrer un livre. Ce livre a été retrouvé à la Bibl. nat.). = Bibliographie : *Imbart de la Tour*. De ecclesiis rusticanis aetate carolingica (bonne thèse sur un sujet de première importance). — *Dr. Vannaire*. Essai sur les monnayages des prieurs de Souvigny et des sires de Bourbon (bon). — *P. Tierny*. La prévôté de Montreuil et le traité de Brétigny (bon). — *A. d'Herbomez*. Géographie historique du Tournaisis. — *Id.* Comment la commune de Tournai s'agrandit aux dépens du comté de Hainaut à la fin du xiiie s. (très intéressant). = Chronique : Oppert. Réduction des quantièmes en jours de la semaine (méthode à suivre pour calculer, sans l'aide d'aucun livre, le jour de la semaine qui répond à une date julienne quelconque de notre ère).

3. — **La Révolution française**. 1893, 14 févr. — C. Port. Cathelineau (extrait du livre récent que l'auteur vient de publier et où il soumet à une impitoyable critique la légende du prétendu « généralissime » vendéen). — Aulard. Danton au district des Cordeliers et à la commune de Paris (étude détaillée et approfondie sur les débuts politiques de Danton). — Clérembray. P.-B.-F. d'Alleaume, député de la Seine-Inférieure en l'an XII, et sa femme (détails biographiques sur ce ci-devant noble, révolutionnaire normand, mort à Trefforest, le 7 juin 1827, à soixante-dix-huit ans). — A. Lods. Une lettre inédite de Jeanbon-Saint-André (à Jean Filsac, secrétaire de l'administration centrale du département du Lot, du 18 juin 1793). — Brette. Relation des événements depuis le 6 mai jusqu'au 15 juillet 1789; bulletins d'un agent secret; fin. = 14 mars. Chassin. La Vendée patriote (extrait du t. II de *la Préparation de la guerre de Vendée* : première campagne du général Boulard, 8-22 avril 1793. Publie de nombreuses pièces tirées du « livre d'ordre de correspondance » de ce général). — Aulard. Danton au club des Cordeliers et au département de Paris, 1791. — J. Viguier. Masséna et le retour de l'île d'Elbe (des rapports de police qui se trouvent aux archives départementales de Marseille chargent Masséna, qui est prévenu de connivence secrète avec Napoléon, mais leur autorité morale n'est pas assez forte pour tenir lieu de faits certains). — Th. Lemas. La

mission de Cherrier et de Laurenceot dans le Cher après le 9 thermidor; fin le 14 avril. = 14 avril. AULARD. Danton en 1791 et en 1792 (Danton ne prit aucune part au mouvement républicain de 1791; il approuva et prôna la pétition légale du 16 juillet, au sujet de la suspension du roi après le retour de Varennes; mais non la pétition révolutionnaire du 17 juillet. A ce moment, il est encore monarchiste; il cesse de l'être seulement après le renvoi du ministère girondin). — FLAMMERMONT. Encore un texte falsifié par M. de Bacourt (publie des « Remarques sur la Révolution française et sur la guerre à laquelle elle a donné lieu, » de Bruxelles, le 9 (2) octobre 1792; elles proviennent des archives impériales d'Autriche, où existe l'expédition originale écrite dans la chancellerie de Mercy par son secrétaire ordinaire. A comparer avec une « Dépêche adressée au Cabinet de Vienne par le comte de Mercy-Argenteau, » p. p. Bacourt, *Correspondance,* III, 347. Les différences entre les deux textes sont nombreuses, mais cette fois elles portent sur la forme plutôt que sur le fond). — THÉNARD. Alquier et les massacres de Versailles (à propos de l'attitude de Danton dans cette affaire). — Une lettre de Philippeaux, 6 sept. 1792 (profession de foi antimonarchique).

4. — **Mélanges d'archéologie et d'histoire**. 1892, déc. — TOUTAIN. Le théâtre romain de Simitthu (Schemtou). — Ch. DIEHL. Notes sur quelques monuments byzantins de l'Italie méridionale; suite (les chapelles souterraines de la terre d'Otrante). — AUVRAY et GOYAU. Correspondance inédite entre Gaetano Marini et Isidoro Bianchi. — GSELL. Note au sujet de l'incinération en Étrurie (l'incinération a duré environ deux siècles à Vulci après l'introduction de l'inhumation).

5. — **Revue des études grecques**. Janv.-mars 1892. — H. WEIL. Du discours d'Hypéride contre Philippidès. — G. WEBER. Hypaepa, (auj. Tapaï); le kaleh d'Aïasourat (peut-être faut-il y placer la vedette persane du Tmolus); Birghi (sûrement le Pyrgion du moyen âge, le Dios Hiéron de l'antiquité). — BABELON. Timaïros, roi de Paphos (d'après une monnaie unique). — Th. REINACH. L'impôt sur les courtisans à Cos (d'après une correction à l'inscription de Cos p. dans la Revue IV, 357 ss.). — LEGRAND. Κόσμος, Κώμον et Τζίκολον dans la lettre de Bessarion aux enfants de Michel Paléologue (il faut lire Ὄσμου et Τζιγκολον; c'est Osimo et Cingoli). — DIEHL. Bulletin archéologique. = Avril-juin. H. WEIL. Hypéride. Premier discours contre Athénogène (texte et traduction). — J. DARMESTETER. Alexandre le Grand dans le Zend Avesta (Keresâni, l'ennemi des mages. Le Hôm Yasht, dans le Nouvel Avesta, doit être du Ier s. av. J.-C.). — Th. REINACH. Inscription de Samothrace. — ID. L'année de la naissance d'Hypéride (309/8 av. J.-C.). = Juillet-sept. V. HENRY. Les supplices infernaux de l'antiquité (les Danaïdes, Sisyphe, Tantale, Titye; M. Henry y voit des mythes naturalistes). — Th. REINACH. Un fragment d'un nouvel historien d'Alexandre le Grand (récit des événements du Granique à Arbelles;

valeur historique médiocre, quelques détails curieux; l'auteur qui écrivait sous les derniers Antonins est peut-être Amyntianus, dont parle Photius). — A. Croiset. L. Herbst sur Thucydide. = Oct.-déc. Lechat. Le sculpteur Endoios (il était de la première moitié du ve s. L'Athéna assise, si elle est de lui, doit être reportée à cette date). — Th. Reinach. Le serment de Chersonèse (d'après l'édition meilleure de M. Latyschew). — Id. Inscriptions d'Asie-Mineure. — E. Legrand. Canon à la louange du patriarche Euthyme II par Marc Eugenicos. — Omont. Note sur un portrait de Jean de Saint-Maure (peint en 1613, quand Jean avait soixante-quinze ans. Il est donc né en 1540). — Diehl. Bulletin archéologique.

6. — **Bulletin de Correspondance hellénique**. 1892, déc. — Holleaux. Notes d'épigraphie béotienne. — Giarropoulo. Itone, ville de Phtiotie. — Homolle. Signatures d'artistes. — Lechat. Statues archaïques d'Athènes (essai de classement). — V. Bérard. Tégée et le Tégéatide; géographie et topographie. — Fougères. Inscriptions archaïques de Mantinée.

7. — **Revue de l'histoire des religions**. 1893, janv.-févr. — Piepenbring. La religion des Hébreux à l'époque des juges (distingue à cette époque des éléments de provenance différente : ceux qui proviennent de la vie nomade et pastorale des anciens Béni-Israël, ceux qui sont dus à l'influence chananéenne après leur établissement dans la Palestine et ceux qui tiennent au jahvisme primitif). — Deramey. Une lettre de saint Ignace de Loyola à Claudius, roi d'Éthiopie ou d'Abyssinie (texte espagnol de cette lettre, datée du 16 février 1555; Loyola s'efforça de ramener à Rome les chrétiens d'Abyssinie. Sa tentative échoua complètement, et les efforts ultérieurs des Jésuites n'eurent d'autre effet que de laisser chez les Abyssins des défiances incurables à l'égard des chrétiens occidentaux).

8. — **Revue celtique**. 1893, janv. — Arbois de Jubainville. Un préjugé (c'est un préjugé de croire que nous sommes des Gaulois survivant à toutes les révolutions qui se sont accomplies dans notre pays depuis deux mille ans. En réalité, les Gaulois, au temps de César, étaient un peuple arrivé seulement depuis peu de siècles; ils étaient relativement peu nombreux et ont formé une aristocratie militaire et religieuse qui ne s'est pas fondue avec la population antérieure et qui a pu être détruite sans que le fond même de la population fût privé d'un élément essentiel. Le type gaulois : grande taille, cheveux blonds et roux, a disparu avec eux. Les Français d'aujourd'hui chez qui se rencontrent ces caractères ethnographiques descendent des Germains, non des Gaulois).

9. — **Toung Pao**. Archives pour servir à l'étude de l'histoire, des langues, de la géographie et de l'ethnographie de l'Asie orientale, rédigées par G. Schlegel et H. Cordier, Leide, 1892, janv. — Ezerman et van Wettum. An alphabetical List of the Emperors of China and their

year-titles. — CORDIER. Les Français en Birmanie au XVIIIe s. (conclusion). = Mai. SCHLEGEL. Problèmes géographiques. I. Fou-Sang Kono (c'est l'île Sakhalien; M. Sch. analyse ce que les auteurs chinois nous apprennent sur la géographie de cette île, sur son gouvernement et ses relations avec la Chine). = Juillet. C. DE HARLEZ. La religion chinoise dans le Tchün-Tsin de Kong-Tze et dans le Tso-Tchuen. = Octobre. G. SCHLEGEL. Alphabetical list of the Mikados and Shoguns of Japon, with the year-titles. — DEVÉRIA. Sépultures impériales de la dynastie Ta-Ts'ing. = Décembre. G. DE GROOT. Miséricorde envers les animaux dans le bouddhisme chinois. — G. SCHLEGEL. Problèmes géographiques. II. Wen-Chin Kouo (le pays des tatoués, Ouroup, une des Kouriles). — III. Niu Kouo (île des femmes, une des Kouriles, peut-être Rashan; curieux mélange d'observations sur les phoques et sur les femmes dans les légendes sur les habitants de cette île).

10. — Nouvelle revue historique de droit. 1893, n° 1. — Th. REINACH. La représentation en matière de successions féminines dans le droit égyptien, grec et romain, à propos d'un papyrus du musée de Berlin (à la suite, le texte et la trad. du pap. n° 19). — L. DENISSE. Recherches sur l'application du droit romain dans l'Égypte. — L. STOUFF. Le régime colonger dans la haute Alsace et les pays voisins (à propos d'un rôle colonger inédit du XVe s. qui concerne Chenevez, village du canton de Berne, district de Porrentruy. L'abbaye de Sainte-Ursanne sur le Doubs y possédait d'importants domaines. Publie le texte du rôle, qui est en français, et plusieurs autres documents inédits. Commentaire important). = N° 2. F. THIBAULT. La *Lucrativa Descriptio*, impôt sur les successions dans l'ordre des Décurions (cet impôt est une sorte de compensation accordée aux curies, dans le cas où les biens d'un de leurs membres étaient dévolus à une personne étrangère à leur ordre). — TRÉVÉDY. Organisation judiciaire de la Bretagne avant 1790.

11. — Revue maritime et coloniale. 1892, nov. — CHABAUD-ARNAUD. La marine française avant et pendant la guerre de Sept ans; suite : La Galissonnière; le ministère Berryer et la ruine de nos escadres; Lagos et Quiberon; suite en déc. : la perte de nos colonies en Amérique. — G. COSTE. Les anciennes troupes de la marine, 1622-1792; suite (les compagnies franches sous le ministère Jérôme de Pontchartrain et sous le Conseil de marine); suite en févr. 1893. — Le régiment suisse de Karrer, plus tard Hallwyll, 1716-1763; régiment étranger de Dunkerque ou régiment de soldats-matelots, 1762-63.

12. — L'Ami des monuments et des arts. 1891, n° 23. — CORROYER. Les dernières découvertes en France : peintures du XIVe siècle retrouvées à Cahors; suite n° 27. — LAUZUN et Léon BENOUVILLE. Le donjon de Bassoues. — A. NORMAND. Restauration du forum romain : le temple de Vespasien. — GENAY. Sainte-Marie en Meurthe-et-Moselle. — Ch. NORMAND. Schliemann. = N° 24. A. MAZET. Le château de Bridiers. — Ch. NORMAND. Métaponte. = N° 25. BARBAUD. Le château de

Bressuire (fin n° 27). = N° 26. A. Leroy-Beaulieu. La restauration de nos monuments historiques (fin n° 27). — Lebègue. Fouilles de Martres-Tolosanes. — Comte de Dion. Donjons de Magny et de Châteaufort. — M. de Launay. L'enceinte de Péra à Constantinople au moyen âge (fin n° 28). = N° 27. Ch. Normand. Le tombeau de Montaigne. = N° 28. Larroumet. La peinture française et les chefs d'école au xixe s. — A. Arnoult. Le château natal et la chapelle de Saint-Bernard à Fontaine-lès-Dijon. — Vuagneux. Souvenirs français au palais de Buckingham. — P. Barré. Une ville sassanide retrouvée en Afrique (Zimbabye au Machonaland, découverte par M. Bent; probablement l'antique Ophir et la capitale du Monomotapa). = 1892, n° 29. A. de Méloizes. Les vitraux de la cathédrale de Bourges. — Croiset. La maison grecque, d'après les mines d'Hérodas. — G. Boissier. Origines bourguignonnes de l'art gothique en Italie, d'après M. Enlart. — Genay. Le tombeau du fondateur de l'église Saint-Nicolas-du-Port, près Nancy. — La Blanchère. Les dernières découvertes en Tunisie et en Algérie (suite n° 30). = N° 30. A. Normand. Le Parthénon inconnu et l'Acropole avant sa destruction par les Perses. — A. Lemai. Note sur l'aqueduc d'Arcueil. = N° 31. Chevalier. Le plan primitif de Saint-Martin de Tours (fin dans le n° 32. Défend, contre M. de Lasteyrie, la thèse d'après laquelle la basilique dont le plan et les substructions ont été retrouvés en 1886 est bien la basilique de Perpet bâtie vers 470). — Ch. Normand. Essai sur le temple de Despina à Lycosura. = N° 32. A propos des fouilles de Martres-Tolosanes (rapport sur les fouilles faites en 1832). = N° 33. Barbaud. L'église abbatiale de Saint-Gilles de Puypéroux, Charente. — Heuzey. Du principe de la draperie antique (fin n° 34). = N° 34. P. Barré. Inscriptions runiques en Mongolie. Ruines au fond du lac Issik-Koul.

13. — Bulletin de la Société des amis des monuments parisiens. 1891, n°s 17-18. — Marmottan. De la conservation des anciens hôtels historiques. = N°s 19-20. Ch. Normand. Le prieuré de Saint-Martin-des-Champs. — A. Duplessis. Notice sur A. Lenoir. = 1892, n°s 21-22. A. de Lassus. Hôtel de la rue Saint-Georges, Clos-Païen. L'hôtel de Sens (fin n°s 23-24). — Montorgueil. La maison où était Bonaparte le 10 août 1792 (rue du Mail, n° 2). — N°s 23-24. L. de Vaux. La seigneurie de la Grange-Batelière.

14. — Revue de sociologie. Janv.-févr. 1893. — R. Worms. La sociologie (définition du but et de la méthode; supplément dans le n° 2). — A. Babeau. Une grève sous la régence (grève des ouvriers de Van Robais à Abbeville en 1716, d'après la correspondance de l'intendant d'Amiens Bernage). = Mars-avril. J. Lemoine. L'Irlande qu'on ne voit pas : les Fénians et le Fénianisme aux États-Unis.

15. — Bulletin critique. 1893, 1er mars. — *Barbier de Montault.* Œuvres complètes; tomes IV-VII (recueil d'articles parus dans diverses revues sur la cour pontificale, le droit canonique, les révolutions

populaires à Rome). — *J. du Teil.* Journal du chevalier Malbez, commissaire d'artillerie, avec un plan de la bataille de Dettingen (notes assez intéressantes sur la bataille et la retraite qui suivit). — 15 mars. *Bouriant, Lods, Robinson* et *Rhodes, Harnack, Taylor, Resch.* L'évangile de Pierre (compte-rendu des mémoires récemment parus à l'occasion des textes publiés par M. Bouriant, qui sont si importants pour l'histoire des origines du christianisme et en particulier des évangiles). — *C. de Lollis.* Cristoforo Colombo nella leggenda e nella storia (remarquable). = 1er avril. *Pfister.* Le duché mérovingien d'Alsace et la légende de sainte Odile (excellent). — *Bortolotti.* Antica vita di s. Anselmo abbate de Nonantola (étude serrée et solide sur plusieurs documents hagiographiques et historiques concernant l'abbaye dont saint Anselme fut le fondateur). — *Lefort.* Le droit de marché (ingénieux rapprochements fournis par P. Fournier avec le *tenant right* irlandais).

16. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1893, n° 7. — *Niese.* Flavii Josephi opera. Vol. III et IV (beaucoup de diligence et d'érudition, peu de goût). — *Naber.* Flavii Josephi opera (bonne édition, faite d'après le travail de Niese). = N° 8. *U. Kœhler.* Ueber das Verhæltniss Alexanders des Grossen zu seinem Vater Philipp (bon). — M. A. Lucani De bello civili libri decem; ed. *Hosius* (travail très utile pour la critique du texte). — *O. von Lippmann.* Geschichte des Zuckers (travail curieux et approfondi). — *P. Heitz.* Elsæssische Büchermarken bis Anfang des XVIII Jahrh. (important pour l'histoire du livre). = N° 9. *Terrien de Lacouperie.* Brochures sur l'histoire ancienne de la Perse. — *E. Cartailhac.* Monuments primitifs des îles Baléares (résultats importants, mais qui ne sont pas assez exactement contrôlés par les textes historiques). — *H. Omont.* Catalogue des livres grecs et latins imprimés par Alde Manuce à Venise, 1498-1503-1513, reproduits en phototypie avec une préface (très intéressant pour l'histoire de la Renaissance). — Lettre de M. Flammermont (réponse aux critiques de M. Funck-Brentano sur la journée du 14 juillet. Les querelles personnelles tiennent dans cette polémique une part excessive et qui n'ajoute rien à la science). = N° 10. *Zimmermann.* Geschichte der preussisch-deutschen Handelspolitik (excellente histoire du Zollverein, de 1815 à 1850, ou plutôt analyse minutieuse, exacte et impersonnelle des actes qui s'y rapportent). = Nos 12-13. *Kamphausen.* Das Buch Daniel und die neuere Geschichtsforschung (ce livre a été composé en 164 av. J.-C.; on n'en saurait contester l'unité). — *Stephenson.* Livy. Book VI (bonne édit.). — *Hegel.* Stædte und Gilden der germanischen Völker im Mittelalter (établit fort bien que la guilde n'a pas été le germe d'où sont sorties les institutions municipales du moyen âge; mais a tort de nier l'influence qu'elle exerça sur ces mêmes institutions. Passe trop vite aussi sur certains points très controversés; mais en somme ouvrage des plus importants). — *Ibanez.* Ensayo biografico de Gonzalo Jimenez de Quesada (biographie consciencieuse du fondateur de Santa-Fé de Bogota; mais rien de nouveau). — *Camus-Buffet.* Un chapitre de l'histoire d'un

grand homme : les femmes du Taciturne (le Taciturne fut marié quatre fois et eut douze enfants, sans compter deux bâtards; l'histoire de ces mariages est contée avec talent et avec une suffisante érudition). — *Didio*. La querelle de Mabillon et de l'abbé de Rancé (beaucoup de faits nouveaux). = N° 14. *R. Bosset*. Travaux sur les populations du nord de l'Afrique. — *Schœn*. Das Capitolinische Verzeichniss der rœmischen Triumphe (publie l'inscription des fastes triomphaux avec un fac-similé et avec les restitutions nécessaires). — *Binterim* et *Mooren*. Die Erzdiöcese Köln bis zur französischen Staatsumwælzung (cette réédition de l'œuvre de Binterim est dénuée de toute valeur critique). — *Dickinson*. Revolution and reaction in modern France, 1789-1871 (dissertation écrite avec talent sur les dangers de la démocratie, illustrés par l'exemple de la France). — Le génie de Jeanne d'Arc (analyse remarquable par un auteur qui connaît bien les textes et qui sait les dominer).

17. — Journal des Savants. 1893, févr. — R. Dareste. Lois et coutumes du Caucase (à propos d'un récent ouvrage de M. Kovalevski; important comme point de comparaison pour les institutions juridiques des populations primitives); second art. en mars. — L. Delisle. Thomas Basin (M. W. Meyer, de Spire, a trouvé à Gœttingue un ms. de l'histoire de Charles VII et de Louis XI, par Thomas Basin, ms. rédigé et recopié en 1484, mais que Basin a revu et augmenté de notes et d'additions autographes. M. Delisle publie les variantes les plus intéressantes ou les plus caractéristiques fournies par le ms.). = Mars. P. Janet. Mélanges inédits de Montesquieu. — G. Boissier. Histoire du Collège de France (d'après le livre d'A. Lefranc). — Berthelot. Traductions latines des alchimistes arabes : le livre des soixante-dix (traduction du traité arabe de Géber, lequel est aujourd'hui perdu; c'est même la seule traduction authentique de ce traité; important pour l'histoire exacte des sciences au moyen âge).

18. — Polybiblion. 1892, oct. — *Pallu de Lessert*. Vicaires et comtes d'Afrique, de Dioclétien à l'invasion vandale (très utile). = Nov. *Krieg*. Précis d'antiquités romaines, trad. par l'abbé O. Jail (excellent). — *Gatin* et *Besson*. Histoire de la ville de Gray et de ses monuments. Nouv. édit. par *Ch. Godard* (bon). — *P. Domet*. Histoire de la forêt d'Orléans (bon). = 1893, févr. *A. de la Borderie*. Saint Goulven; texte de sa vie latine ancienne et inédite. — *Id*. Saint Hervé; texte latin de la plus ancienne vie de ce saint. — *Christine de Pisan*. Le livre des faits et bonnes mœurs du sage roi Charles V (adaptation en langage moderne; beaucoup d'erreurs de détail). — *R. de Lurion*. Notice sur la Chambre des comptes de Dôle (intéressant, bien que l'auteur ait parlé seulement des sources de revenus de la Comté, et non des attributions de la Chambre. Celle-ci, après avoir existé d'abord de 1494 à 1500, fut restaurée en 1562 et dura jusqu'en 1771). = Mars. *Denisse*. Deux papyrus démotiques (le n° 31 du fonds Eisenlohr est de la cinquante-deuxième année d'Évergète II, 115 av. J.-C.). — *Zdralek*. Kirchengeschichtliche

Studien (commente et publie une compilation canonique appartenant à l'ancien diocèse de Térouanne, XIIe s., et divers écrits relatifs à la querelle des investitures).

19. — Le Correspondant. 1893, 10 févr. — A. LANGLOIS. L'Académie française et le code de l'Institut. — DOUDAN. Lettres à M. de Bacourt (ces lettres sont pleines, non seulement d'esprit, mais aussi de jugements et de traits d'une haute portée. La société du second empire est pour lui « l'éclat momentané du train de vie d'une Sophie Arnould; » le départ de Maximilien pour le Mexique « ne diffère pas beaucoup d'une pompe funèbre »). — E. DE BROGLIE. Peiresc et ses lettres (fin). = 25 févr. BUFFET. Le comte Daru (ses plans de désarmement avant la guerre de 1870). — Souvenirs du baron de Barante. Les journées de juillet 1830 (lettres écrites du 30 juillet au 12 août, très intéressantes; une note sur le duc d'Orléans analyse finement son attitude sous Charles X). = 10 mars. Ch. DE LACOMBE. Berryer et la révolution de 1848. I. — Lettres inédites de M. de Talleyrand à M. de Bacourt (1831-1838; dépourvues d'intérêt). — H. DE KEROHANT. Siam et la question du Mékong (excellent historique de cette question brûlante). — HATZFELD. Le paysan à la fin de l'ancien régime (a fait un bon usage des curieuses *Notes sur mon village* d'A. Rey). = 25 mars. Th. FROMENT. H. Taine (esquisse remarquable de l'œuvre de Taine). — Duc D'HARCOURT. L'Égypte et les Égyptiens (caractère du peuple, l'armée, les classes, les castes). — LACOMBE. Berryer et la Révolution de 48 (intéressant récit des relations de B. avec le prince Louis-Napoléon, d'après les papiers de Berryer). — KANNENGIESSER. Le Jésuite Curci (ses relations avec Pie IX; ses attaques contre la papauté et ses palinodies; fin le 10 avril). = 10 avril. Cardinal MEIGNAN. Les Juifs. Leur captivité en Chaldée. — Duc D'HARCOURT. L'Égypte et les Égyptiens; suite (les femmes et l'esclavage; lettres et sciences, l'enseignement en Égypte. Beaucoup de détails curieux).

20. — Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires. 1892, déc. — Le P. DELATTRE. Le sol en Égypte et en Palestine à propos de textes bibliques (étude sur la faune et la flore de cette contrée et plus particulièrement de la vallée du Jourdain). = 1893, janv. Le P. DELAPORTE. Le roi martyr (à propos des récits et documents publiés par M. de Beaucourt). = Mars. J. BRUCKER. La « question biblique » (oppose un *non licet* absolu aux idées de Mgr d'Hulst sur l'exégèse « large » de l'Ancien Testament; les accepter, ce serait « la capitulation pure et simple » devant le rationalisme, « sans les honneurs de la guerre »).

21. — Revue des Deux-Mondes. 1893, 15 févr. — Vicomte G. D'AVENEL. La propriété foncière de Philippe-Auguste à Napoléon Ier. 2e art. : droits des maitres primitifs et fermages modernes. — G. PERROT. La civilisation mycénienne. 2e art. : la Grèce préhomérique; ses monuments et son histoire (c'est à Mycène qu'on peut le mieux trou-

ver les éléments d'une reconstitution de la civilisation préhomérique; en les rapprochant des descriptions d'Homère on peut aussi, par contre, distinguer plus nettement dans ses poèmes diverses couches de civilisation très différentes les unes des autres. Ces deux sources d'information permettent de remonter bien plus haut qu'on ne l'avait fait jusqu'alors dans le passé de la Grèce antique). — Comte G. DE CONTADES. La Jeanne d'Arc de Thomas de Quincey. = 1er mars. J. KLACZKO. Rome et la Renaissance; le XVIe siècle (suite de l'histoire de Michel-Ange). — J. GIRARD. Les mimes grecs; Théocrite, Hérondas. — Eug. LINTILHAC. Beaumarchais inédit (raconte à nouveau, d'après des documents inédits, 1° la genèse du *Mariage de Figaro,* et 2° la fameuse affaire de la fourniture des fusils sous la Révolution. Sur le premier point, l'auteur a retrouvé et publié une rédaction du grand monologue du 4e acte très différente de celle qu'on connaît et où Beaumarchais n'hésitait pas à transporter son Figaro en France et jusqu'à la Bastille. Il y faisait de la polémique non plus allégorique, mais directe et personnelle). = 15 mars. Ern. RENAN. Les Juifs sous la domination grecque. — G. DURUY. La sédition du 1er déc. 1789 à Toulon, I (d'après les historiens locaux et les archives municipales, qui ont fourni beaucoup de faits intéressants et nouveaux).

22. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Séances. 1893, 10 févr. — Inscription romaine découverte à Sidi-Brahim, près Gouraya, Algérie (elle contribue à fixer à Sidi-Brahim l'emplacement de la ville antique de Gunugus; elle donne les titres d'un gouverneur de la Bétique, C. Fulcinius Fabius Maximus Optatus). — FOUCART. De la date où fut publiée la Constitution d'Athènes par Aristote (329 av. notre ère). — CLERMONT-GANNEAU. L'embouchure du Jourdain dans la mer Morte et le déplacement de l'extrémité septentrionale de cette mer depuis l'antiquité (la mer Morte ne cesse de se retirer du rivage septentrional; depuis l'époque où a été écrit le livre de Josué, la mer a perdu et le Jourdain a gagné 4 kilom.). = 17 févr. Marquis DE VOGÜÉ. Sur les fouilles opérées par le Comité oriental allemand à Sendjirli, haute Syrie (on y a trouvé une série de textes qui nous font assister à l'invasion graduelle de la langue araméenne, sous l'influence de la conquête assyrienne). — Comte DE MAS LATRIE. De l'empoisonnement politique à Venise. — Note sur une inscr. découverte à Sériana (elle apprend que Sériana occupe l'emplacement de la ville romaine de Lamiggiga, qui formait une des stations de la voie de Lambèze à Sétif). = 17 mars. HÉRON DE VILLEFOSSE. Sur deux fragments d'inscription provenant d'Orange (ce sont des fragments d'un parcellaire cadastral de la colonie d'Orange, achetés par M. O. Hirschfeld, publiés et commentés par lui à l'aide d'Hygin et envoyés à l'Académie pour être déposés au musée de Saint-Germain).

23. — Société nationale des Antiquaires de France. Séances. 1893. — M. Cagnat communique quelques inscriptions relevées à Doukla (Montenegro) par M. NICOD, chargé d'une mission archéologique

pour le ministère de l'instruction publique. — M. Durrieu, à propos des peintures du célèbre *Codex aureus* de la bibliothèque de l'Escorial, signale des particularités qui prouvent le contact direct de l'art allemand et de l'art byzantin à l'époque où ces peintures ont été exécutées (1re moitié du xie siècle). — M. Müntz confirme la communication de M. Durrieu en rappelant que des artistes grecs ont été amenés en Allemagne par l'impératrice Théophanie. — M. Émile Molinier, tout en admettant l'influence exercée par l'art byzantin, fait ses réserves en ce qui concerne la valeur des textes et des monuments sur lesquels on s'appuie pour affirmer qu'une colonie d'artistes byzantins s'est établie en Allemagne. = 15 févr. M. Müntz, revenant sur sa communication de la précédente séance, communique une série de textes du ve au xve siècle établissant les rapports artistiques de l'Allemagne et de l'Italie avec l'empire byzantin. — M. Émile Molinier, tout en reconnaissant l'intérêt de ces textes, déplore leur silence au point de vue du rôle que l'on attribue d'ordinaire à l'impératrice Théophanie dans l'influence exercée par les Byzantins sur l'art allemand à l'époque des Ottons, et ne croit pas qu'il ait existé en Allemagne de colonie d'artistes grecs. M. Müntz, à l'appui de sa thèse, fait encore remarquer la collaboration probable d'artistes byzantins dans les peintures du manuscrit de l'Escorial qu'a signalé M. Durrieu et dans un ms. conservé à Trèves. — M. l'abbé Duchesne fait remarquer que, dans les monastères grecs d'Occident, il a dû exister des ateliers d'artistes. — M. S. Berger fait remarquer la présence dans le ms. de l'Escorial du saint grec Pantaléon, au milieu de saints des diocèses de Cologne et de Constance. — M. G. Rey lit une note relative à la situation géographique de plusieurs châteaux élevés en Orient à l'époque des croisades et dont la position était, jusqu'à ce jour, inconnue ou indécise. — M. Durrieu montre les photographies d'un manuscrit du xve siècle conservé à la bibliothèque de l'Escorial. C'est un manuscrit de l'Apocalypse qui a appartenu à Philippe II. M. Durrieu établit que ce manuscrit, exécuté pour un prince de la maison de Savoie, a appartenu à Philibert le Beau et à Marguerite d'Autriche. — M. Thiollier lit, au nom de M. Vincent Durand, un mémoire sur les noms de lieux dérivés de la forme *ewiranda*. = 1er mars. M. Karousine lit un mémoire sur les *kourganes* ou monuments funéraires surmontés de *tumuli* de la Russie centrale. Il établit que ces monuments ne sont pas dus aux Finnois. — M. Prou signale la forme *Areverno* pour *Arverno* sur des monnaies mérovingiennes de Clermont; il convient de rapprocher cette forme de celle d'*Arevernus* donnée par un glossaire du ve s. = 8 mars. M. S. Berger fait une communication sur la façon dont se faisaient les miniatures des manuscrits au moyen âge et la manière dont les chefs d'ateliers distribuaient la besogne aux artistes travaillant sous leur direction; il mentionne les indications de sujets que l'on rencontre dans beaucoup de manuscrits. M. Durrieu confirme la communication de M. Berger et mentionne des manuscrits français portant des indications de peintures en langue flamande; quelquefois même dans ces ins-

criptions on relève des noms de miniaturistes. = 15 mars. M. Frossard fait part à la Société de la découverte faite à Lannemezan, en 1892, de 400 pièces d'argent, oboles et demi-oboles de Centulle, comte de Bigorre. Une discussion s'engage à propos des monnaies portant la légende *Forca*. — M. l'abbé Duchesne annonce à la Société que le sultan a envoyé au pape un fragment de l'inscription funéraire de l'évêque phrygien Abercius Marcellus; il a été assez heureux pour obtenir de M. Ramsay un autre fragment de cette épitaphe que ce savant avait enlevé et emporté en Angleterre; on a pu ainsi rapprocher au Vatican les deux fragments de cette inscription chrétienne très importante. = 22 mars. M. Durrieu communique un tableau récemment acquis par le Louvre, le portrait de l'une des deux femmes de Lionel d'Este, par Pisanello. C'est très probablement le pendant du portrait de Lionel donné au musée de Bergame par le sénateur Morelli. M. Molinier, à propos des papillons figurés sur le fond de ce tableau, rappelle la signification symbolique que l'on attachait à cet emblème à l'époque de la Renaissance. = 29 mars. M. Audollent communique un certain nombre de photographies qu'il a prises récemment à Carthage et, en particulier, des fouilles dirigées par le P. Delattre au sud-ouest de la colline de Byrsa.

24. — Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. 1893, 15 févr. — G. Raynaud. Théodore de Bèze, grammairien (analyse de son traité de prononciation qu'il rédigea en 1584 à l'usage des gens de langue allemande). — Weiss. A Caen, cinq ans après la Révocation; lettres et interrogatoires de prisonniers pour cause de protestantisme. — Ch. Read. Le Dr Jean de Rostagny, rimailleur plaisantin de la Révocation de l'Édit de Nantes; mars-sept. 1685 (analyse onze « épigrammes héroïques » ou rimailles burlesques composées par ce personnage qui fut médecin de la duchesse de Guise); suite le 15 mars. = 15 mars. Dupin de Saint-André. Églises réformées disparues en Touraine; Chinon et l'Ile-Bouchard (l'église de Chinon disparut après les cruelles représailles de 1562; à l'Ile-Bouchard, le culte fut interdit en 1670; les derniers protestants disparurent peu après la Révocation). — Weiss. Le premier martyr de Chinon : Antoine Georges, contrôleur du grenier à sel, 1545. — Ch. Read. Les anciens des consistoires d'Ablon et de Charenton en 1607 et en 1609. — Weiss. A la Salpétrière; notes de police sur quelques détenues protestantes au commencement du XVIIIe siècle.

25. — Annales du Midi. 1893, avril. — Ph. Tamizey de Larroque. Un Languedocien oublié : l'abbé de Croisilles (sa vie et ses œuvres. Détails intéressants sur le procès intenté à cet abbé sous l'inculpation de mariage clandestin; condamné à la prison perpétuelle dans un monastère en 1641, il en sortit à la fin de 1649 et mourut quelques mois après). — C. Douais. Les guerres de religion en Languedoc, d'après les papiers de Fourquevaux; suite : oct.-nov. 1573. — Barrière-

FLAVY. Les coutumes de Molandier (texte latin de 1246). — A. THOMAS. Le nom de lieu « igoranda, » ou « ewiranda » (ajoute un vingt-septième nom de lieu à ceux qui ont déjà été publiés par MM. Havet et Longnon). = Comptes-rendus : *Duhamel*. Les états provinciaux du Comtat Venaissin au XVe s. (excellent travail sur ces états, ainsi que sur les institutions municipales d'Avignon.

26. — Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux. 1892, nos 3-4. — BLADÉ. Fin du premier duché d'Aquitaine; fin (guerres de Pépin contre Gaifier; son diplôme en faveur de l'abbaye de Clairac est un faux; de la forêt d' « Edebola » ou de la Double, où Gaifier fut pris; mort de ce dernier; ses tombeaux prétendus et leurs inscriptions; soulèvement de l'aventurier Hunold, qu'il faut distinguer d'Hunald, père de Gaifier; de la Cantabrie et des Basques pyrénéens à l'avènement de Charlemagne; du nom de Navarre, qui apparaît seulement au VIIIe s., et qui vient du basque nava = plaine, par opposition à Menditarre, mittarra = montagnard; géographie politique de l'ancien royaume de Navarre; expédition de Charlemagne au delà des Pyrénées; de l'emplacement de *Cassinogilum* = Casseuil; difficultés du passage et mort d'Aggiardus dans la bataille qui fut livrée le 15 août 778).

27. — Revue de l'Agenais. 1892, sept.-oct., livr. 9-10. — FALLIÈRES. Labrunie; sa vie pendant la Révolution, ses travaux et ses mss.; suite et fin dans la livr. 11-12 (curé de Monbran et historien d'Agen). — Abbé DURENGES. Lettres inédites de Mascaron. — A. DE LANTENAY. L'abbaye d'Eysses en Agenais; appendice I : documents concernant l'abbaye, et notice sur Lamothe-Vedel; appendice II : la fondation des Carmes déchaussés d'Agen. — Ph. LAUZUN. Les hôpitaux de la ville d'Agen avant 1789; suite dans la livr. 11-12. = Livr. 11-12. HABASQUE. Une visite épiscopale à Saint-Jean-de-Luz sous Louis XIV (publie deux comptes de dépense, 1702).

28. — Revue de Champagne et de Brie. 1892, livr. 11. — JADART. Les postes et les messageries à Reims du moyen âge à la fin de l'ancien régime; suite dans la livr. 12. — P. LAURENT. Les annales de dom Ganneron; 14e centurie : 1300-1400; 15e centurie en 1893, livr. 1-2. — V. FROUSSART. Procès-verbal de la célébration de la fête de la souveraineté du peuple (dans la commune de Romain, 30 ventôse an VI). — N. GOFFART. Précis d'une histoire de la ville et du pays de Mouzon; suite dans la livr. 1-2 de 1893. = Livr. 12. H. L. Notice sur le plus ancien registre paroissial conservé aux archives communales de Rethel. = 1893, janv.-févr. J. RÉGNIER. Notice historique sur l'assemblée provinciale de Champagne sous le règne de Louis XVI, 1787 (d'après les procès-verbaux mss.). — E. CARRÉ. Histoire et cartulaire du prieuré de N.-D. et Sainte-Marguerite-de-la-Presle; 2e partie : cartulaire (août 1209-mars 1257).

29. — Revue de Gascogne. 1893, 1er janv. — CAMOREYT. Objets antiques avec marques de fabricants, inscriptions, etc., trouvés à Lec-

toure; suite en mars. — Ph. Lauzun. Le château du Tauzia; suite, fin en février. = Février. M. de Carsalade. Rieutort et Roquelaure. = Mars. L. Couture. Fromentières, évêque d'Aire, prédicateur ordinaire du roi, 1632-1684 (à propos de la thèse de l'abbé Lahargou). — T. de L. Un mémoire sur Clémence Isaure (analyse d'un mémoire de M. Roschach dans les Mém. de l'Acad. de Toulouse, 1892, où il est prouvé que la statue dite de Clémence Isaure, qui est conservée à l'hôtel de ville de Toulouse, est une statue du xive s. et représente Bertrande Balène, femme de Pierre Ysalguier, laquelle fit son testament en 1348). = Avril. Abbé Mauquié. La baronnie de Goyne.

30. — Revue de Saintonge et d'Aunis. 1893, 1er janv. — La Morinerie. L'imprimerie en Saintonge et en Aunis; Thomas Portau et sa fille Marie. — D. d'Aussy. Le Bayard huguenot : François de Lanoue (critique assez vive du livre de M. Hauser). = 1er mars. Dr Pineau. Substructions gallo-romaines au château d'Oléron. — Audiat. Les inscriptions de Sablonceaux et de M. de la Hoguette (xviie, xviiie s.). — Louis de Foix et la tour de Cordouan (détails sur la construction de cette tour, d'après un récent mémoire publié par M. Gaulieur). — Tostat. Philippe Fortin de la Hoguette. — Audiat. Le culte de saint Eutrope; suite. — Entrées royales à Saintes.

31. — Travaux de l'Académie nationale de Reims. Vol. XC, année 1890-91, tome II (1892). — L. Didier. Lettres et négociations de M. de Mondoucet, résident, pour le roi Charles IX, ès Pays-Bas; fin : oct. 1573-oct. 1574 (lettres 126 à 220, importantes pour l'histoire de la guerre des Pays-Bas).

---

32. — Historisches Jahrbuch. Bd. XIII, Heft 4. — Von Funk. La convocation des conciles économiques antérieurs au premier concile du Latran (du ive au ixe siècle, cette convocation a été faite par l'autorité impériale; c'est seulement depuis le premier concile du Latran qu'elle l'a été par le pape). — G. Schulteiss. Le diplôme de Charlemagne et de Frédéric Ier pour Aix-la-Chapelle (1166) et la légende de Charlemagne (le diplôme de Charlemagne est faux; celui de Frédéric Ier est authentique; leur rapport avec le texte de la légende). — C. Weyman. Sur les traités « de spectaculis » et « de bono pudicitiae » attribués à saint Cyprien (signale de grandes analogies entre le style de ces traités et celui du traité de Novatien « de cibis »). — Ebner. Détails historiques tirés de mss. liturgiques d'Italie. — Virck. Nicolas de Cues au concile de Bâle (il y a peu d'années, on ne savait pour ainsi dire rien de N. de Cues dans cette circonstance; les publications de l'Acad. de Vienne sur le concile de Bâle permettent maintenant de préciser le rôle qu'il y joua). = Comptes-rendus : Des publications récentes relatives au martyre de la légion thébéenne (cf. *Revue hist.*, LI, 360). — *Sdralek*. Analekten zur Kirchengeschichte des Mittelalters aus Wolfenbüttler Handschriften (important pour les canonistes). — *Papodopoulos-Kerameus*.

Ἱεροσολυμιτικὴ Βιβλιοθηκή (inventaire de cette bibliothèque, qui compte 645 mss.). — *Id.* Ἀνάλεκτα Ἱεροσολυμιτικῆς σταχυολογίας. Vol. I (nombreux extraits de 15 ouvrages différents conservés dans cette bibliothèque; ils intéressent l'histoire ecclésiastique à l'époque byzantine). — Monumenta Germaniae paedagogica. Vol. VII-IX. = Bd. XIV, Heft 1. SCHLECHT. Les lettres secrètes de dispense de Pie IV pour le couronnement du roi des Romains Maximilien II (l'empereur Ferdinand Ier avait conjuré le pape d'autoriser son fils à communier sous les deux espèces le jour de son couronnement; le pape le lui accorde s'il n'y a pas moyen de faire autrement). — GOTTLOB. Extraits des livres de compte d'Eugène IV sur l'histoire du concile de Florence (publie plusieurs « mandata camerarii et solutiones thesaurii » pour frais d'ambassades, de transports, de provisions et cadeaux, de copie et de sceaux). — HŒBER. La légende de l'empereur d'Allemagne, qui n'est pas mort et qui reviendra (ce n'est pas Rückert qui a inventé d'appliquer cette légende à Barberousse; cette identification était déjà faite quinze ans auparavant par Laukhard). — WURM. Sur Marsile de Padoue (sur la date de sa mort, qui ne peut être déterminée avec certitude). — MEISTER. La nonciature de Naples au XVIe s. — SCHRŒDER. Notes biographiques sur l'humaniste strasbourgeois Otmar Nachtgall, autrement dit Luscinius. = Comptes-rendus : La doctrine de saint Thomas sur le tyrannicide (polémique entre Duhr et Schlecht). — *Pribram.* Urkunden und Aktenstücke zur Geschichte des Kurfürsten F. W. von Brandenburg. Vol. XIV : Auswærtige Akten; Œsterreich.

33. — Archiv für Literatur-und Kirchengeschichte des Mittelalters. Bd. VII, Heft 1-2, 1893. — EHRLE. Nouveaux matériaux sur l'histoire de Pierre de Luna, Benoît XIII; suite (pièces 18-41; elles n'occupent pas moins de 310 p.). — EHRLE. La chronique de Garoscus de Ulmoisca Veteri et Bertrand Boysset, 1365-1415 (donne une nouvelle édition de la chronique provençale de Bertrand, importante pour l'histoire de la Provence, des Angevins de Naples et en particulier du pape Benoît XIII; quant à la question de savoir si Bertrand Boysset et Garoscus sont une seule et même personne ou deux auteurs différents, il n'est pas douteux qu'en effet Bertrand et Garoscus sont deux personnes bien différentes. Bertrand a utilisé trois relations composées en latin par Garoscus. Notes sur la vie de Bertrand Boysset. M. Paul Meyer a récemment prouvé que G. de U. doit son existence à une fausse lecture de Baluze. C'est à un Jacopo d'Avellino que Boysset a emprunté trois fragments).

34. — Byzantinische Zeitschrift. Bd. I, Heft 2-3. — TREU. Un critique de Timarion (publie une lettre de Constantin Akropolitès, grand logothète de 1296 à 1321, adressée à un ami inconnu qui lui avait adressé Timarion en lui demandant son avis. Le grand logothète fait du livre et du style dans lequel il est écrit une sévère critique). — NEUMANN. Sources relatives à l'histoire des rapports entre Byzance et Venise,

surtout au temps des Comnènes. — Præchter. Les sources antiques de Théophylacte de Bulgarie (dans son « Éducation du prince, Théophylacte imite les anciens et surtout Dion Chrysostome). — Dræseke. Nicolas de Méthone (vie de cet évêque de Méthone au XIIe s.; ses ouvrages théologiques et leur importance au point de vue dogmatique). — Papageorgiou. Image ancienne, sculptée sur ivoire, de S. Demetrios de Thessalonique (avec une reproduction en autotypie). — Ch. Diehl. Le trésor et la bibliothèque de Patmos au commencement du XIIIe s., d'après des documents inédits (publie le texte inédit d'un inventaire de 1201). — L. Duchesne. L'Illyricum ecclésiastique (au temps de saint Grégoire Ier, l'Illyricum tout entier était compris dans la province patriarcale du pape, et celui-ci y exerçait tous les pouvoirs des patriarches ordinaires sur les métropolitains de leur ressort; cet état de choses était déjà ancien; il remontait au moins à Justinien, en dépit d'une loi du code qui rattache l'Illyricum à Constantinople. Il dura jusqu'au milieu du VIIIe s.). — Sp. Lampros. Les lettres de démission du patriarche Nicolas Mystikos (publie le texte de cette lettre, rapproché de l'analyse qui s'en trouve dans la « Vita Eutymii »). — C. de Boor. Sur Théophanès. — B. Buettner-Wobst. Études sur l'histoire du texte de Zonaras. = Comptes-rendus : *Gelzer*. Georgii Cypri descriptio orbis romani (édition critique très soignée). — *Loofs*. Studien über die dem Johannes von Damaskus zugeschriebenen Parallelen (la critique expose et discute la généalogie des mss.). — *Cohn*. Zur indirekten Ueberlieferung Philos und der ælteren Kirchenvæter (remarquable). — *Zachariæ von Lingenthal*. Geschichte des griechisch-römischen Rechts (3e édit. augmentée de ce remarquable ouvrage). = Bd. II, Heft 1. C. de Boor. L'histoire des empereurs romains accommodée à la mode byzantine; suite (Georges le Moine, George Cédrénus, Léon le Grammairien; études critiques sur les mss.). — Gelzer. Listes d'évêques, inédites ou mal connues, de l'Église orientale; suite. — Lampros. De la plus ancienne mention qu'on ait des noms de lieu Astros, Leonidion et Areia. — Bury. Quelques notes sur le texte d'Anne Comnène. — Dræseke. Le monastère de Saint-Dionysios au mont Athos (recherches sur ses origines et sa fondation). — H. Braun. Sur le texte de Procope. — Ouspenskij. Quelques observations sur la chronique de Laomédon Lécapène (cette chronique n'existe pas, car le ms. de l'Escurial qui la contient n'est qu'une des copies de l'histoire de Glycas). = Comptes-rendus : *J. Nicole*. Le livre du préfet ou l'édit de l'empereur Léon le Sage sur les corporations de Constantinople (texte important et bien publié; le critique propose des corrections). — *Mordtmann*. Esquisse topographique de Constantinople (capital pour l'histoire byzantine). — *Rhodius*. Beitræge zur Lebensgeschichte und zu den Briefen des Psellos (travail méritoire, mais qui n'ajoute guère en réalité à ce qu'avaient déjà dit Egger et Rambaud). — *Beniamin*. De Justiniani imperatoris aetate quaestiones militares (bon). — *Patzig*. Johannes Antiochenus und Johannes Malalas.

35. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1893, n° 1. — *Weizsæcker.* Das apostolische Zeitalter der christlichen Kirche (nouvelle édit. légèrement remaniée de cet important ouvrage). = N° 2. *Sackur.* Die Cluniacenser bis zur Mitte des 11 Jahrh. (excellent). — *N. Paulus.* Der Augustinermœnch Johannes Hoffmeister (bonne biographie d'un des adversaires les plus intelligents de Luther). = N° 3. *Heyck.* Geschichte der Herzöge von Zæhringen (monographie consciencieuse et qui fait connaître beaucoup de faits nouveaux; mais le récit est embarrassé, et l'auteur, d'autre part, suit par endroits trop servilement celui de Giesebrecht). — *Funke.* Papst Benedict XI (consciencieux, mais encore inexpérimenté). — *Th. von Ditfurth.* Geschichte des Geschlechts von Ditfurth; 2e partie (remarquable). = N° 6. *E. Pereira.* Chronica de Susenyos, rei de Ethiopia. Vol. I : Testo ethiopico (cette chronique de Susenyos, qui régna de 1604 à 1632, a été composée pendant le règne et sous les yeux mêmes de ce prince; texte important et bien publié). — *M. Saineano.* L'Abyssinie dans la seconde moitié du XVIe s. ou le règne de Sartsa-Dengel, 1563-94, d'après des annales éthiopiennes inédites (travail de débutant, mais fort estimable). — *Perruchon.* Vie de Lalibala, roi d'Éthiopie; texte éthiopien et trad. franç. (sorte de récit hagiographique composé peu avant 1434; l'importance historique en est médiocre; l'éditeur en a publié seulement environ un tiers). — *Al. Schwarze.* Untersuchungen über die æussere Entwicklung der afrikanischen Kirche, mit besonderer Verwertung der archæolog. Funde (important pour l'histoire de l'Église chrétienne dans l'Afrique septentrionale). — *Zimmermann* et *Werner.* Urkundenbuch zur Geschichte der Deutschen in Siebenbürgen. Vol. I : 1191-1342 (fait avec soin et critique).

36. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. Bd. XIII, Heft 4. — Consultations fournies par des protestants au sujet de la bulle du 4 juin 1536 ordonnant la réunion d'un concile (étude critique sur les avis donnés par certains princes et théologiens protestants au sujet de l'appel au concile qui fit dans le parti l'objet de longues et sérieuses discussions). — Seebass. Sur les « Instructiones Columbani » (on a sans raison contesté à Columban la paternité de ces sermons, au moins dans leur ensemble). — Gennrich. Sur la chronologie de la vie de Jean de Salisbury (pendant les années 1148-1152; son séjour à Rome auprès du pape Eugène III). — Kolde. Ce que voulait dire Luther en souhaitant une « ecclesiola in ecclesia. » — Preuschen. Sur Tatien. — Notes bibliographiques et critiques sur les publications relatives à l'histoire de l'humanisme et de la réforme.

37. — Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie. Jahrg. XXXVI, Heft 3, 1892. — A. Hilgenfeld. La lettre de saint Paul aux Romains (de l'état des premières communautés chrétiennes à Rome; les Juifs christianisés y avaient une place prépondérante au temps où saint Paul écrivit à Rome). — E. Bratke. Un fragment arabe du traité

d'Hippolyte sur l'Antéchrist (dans le ms. syrien n° 140 de la Bodléienne à Oxford). — Dræseke. Sur Maximus philosophus (ses rapports avec Grégoire de Nazianze, saint Jérôme et saint Athanase; le 4e livre sur les Ariens attribué à ce dernier a été composé par le philosophe Maximus). — A. Freystedt. La polémique sur la doctrine de la Prédestination au IXe s. (entre le moine Gottschalk et Hincmar de Reims, 849-853; remarques approfondies sur les traités et lettres de Ratramnus de Corbie, Prudentius de Troyes, Loup de Ferrières, Raban, archevêque de Mayence, Amolo, archevêque de Lyon, qui ont pris parti sur cette question). = Comptes-rendus : *Schwarze.* Untersuchungen über die afrikanische Kirche (critiques importantes par F. Gœrres).

38. — Zeitschrift für deutsches Alterthum und deutsche Litteratur. Bd. XXXVI, Heft 4, 1892. — Niedner. Remarques sur les poèmes de l'Edda (contributions à l'histoire de la mythologie scandinave). — Von Grienberger. Noms de divinités germaniques dans des inscriptions romaines des pays rhénans; suite (5° la « dea Hariasa, » déesse de la guerre; 6° la « dea Vihansa, » déesse de la guerre chez les Tungri; 7° la « dea Vagdavercustis »). — Henning. La « fara » germanique et les « faramanni » (étymologie et histoire de ces deux mots. Fara = comitatus; c'est donc l'ensemble des familles d'un même peuple émigrées de l'ancienne patrie. Les Faramanni sont les hommes compris dans l'armée). — O. Bremer. A quelle époque les Germains ont-ils émigré en Scandinavie? (au ve s. av. J.-C., ils avaient déjà atteint l'Elbe; un peu plus tard, ils se sont avancés sur la Baltique et vers la Scandinavie. Proteste contre les conclusions tirées par les archéologues scandinaves des fouilles opérées dans des sépultures préhistoriques. Avant les Germains, toute la Scandinavie était possédée par les Finnois). = Comptes-rendus : *Hostmann.* Studien zur præhistorischen Archæologie (des critiques). — *Anger.* Das Græberfeld zu Rondsen im Kreise Graudenz (excellent). — *Wrede.* Ueber die neuen Karten des Sprach-Atlas des deutschen Reichs.

39. — Zeitschrift für deutsche Philologie. Bd. XXV, Heft 4, 1892. — Boer. Sur un remaniement scandinave des poèmes des Nibelungen et de Dietrich de Bern (étudie les diverses rédactions de la « Thidreks Saga » et de la « Niflunga Saga » et les sources allemandes utilisées par l'auteur de cette poésie scandinave). — Rœhricht. Deux relations de pèlerinage à Jérusalem en 1521 (suite du texte). — A. Englert. Mss. historiques de la bibliothèque du gymnase des Deux-Ponts.

40. — K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Gœttingen. *Nachrichten.* 1893, n° 1. — W. Meyer. L'histoire du royaume des Incas par Pedro Sarmiento de Gamboa, conservée à la bibliothèque de Gœttingue (important article sur cet habile administrateur espagnol, qui fut aussi un savant écrivain, et sur son histoire des Indes; analyse de cet ouvrage important).

41. — K. Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften zu

Leipzig. Philologisch-historische Classe. Berichte über die Verhandlungen. 1892, Heft 1-2. — Buresch. Relation d'un voyage accompli dans l'ancienne Lydie. — Ratzel. Les frontières géographiques et les frontières politiques. — Schreiber. Les rapports du peintre romain Pier Leoni Ghezzi sur les fouilles et les objets antiques trouvés à Rome et dans la campagne en 1730-1750 (publiés d'après le ms. original et avec un commentaire détaillé). — Windisch. Sur les mots vassus et vassallus (le mot vassus est d'origine celtique; son étymologie; des noms de lieu et de personne où le mot vassus entre en composition; du surnom prétendu celtique de Mercurius Vassocaleti).

42. — K. Preussische Akademie der Wissenschaften. Sitzungsberichte. Berlin, 1892. Stück 51-52. — Dillmann. Sur le texte grec nouvellement découvert du livre d'Hénoch (rapports de ce texte avec le texte éthiopien que l'on connaissait auparavant. L'original avait été probablement écrit dans la langue hébro-araméenne); suite dans Stück 53 (texte).

43. — Brandenburgia. 1892, n° 9. — Galland. L'enseignement de l'art à la cour du grand électeur à Berlin (d'après des documents inédits). — F. Meyer. Une feuille volante illustrée sur la bataille de Fehrbellin, 1675 (se rapporte aussi à la prise de Rathenow et à la campagne des alliés sous Montecuccoli contre les Français commandés par Turenne. Texte et commentaire).

44. — Forschungen zur Brandenburgischen und Preussischen Geschichte. Bd. V, Hælfte 2, 1892. — G. Wolf. Les débuts du différend entre Saxe et Brandebourg pour l'administration de l'archevêché de Magdebourg au xvie s. (d'après des documents inédits; récit détaillé des efforts accomplis par les électeurs pour placer Magdebourg sous leur suprématie en 1548-1567; expose les intrigues nouées des deux parts pour l'élection des archevêques Sigismond et Joachim Frédéric, et les négociations diplomatiques entamées pour la sécularisation de l'archevêché). — Rachfahl. Origines des obligations féodales qui ont rattaché le duché de Poméranie au margraviat de Brandebourg (la suzeraineté des margraves sur la Poméranie remonte au moins à 1200; mais les prétentions du Brandebourg remontent plus haut encore, jusqu'à l'autorité exercée par les margraves de la Marche septentrionale sur les Slaves habitant entre l'Oder et le Peene. Rapports de droit international entre la Poméranie et l'empire d'Allemagne depuis le xive s.). — E. Berner. L'acquisition de la couronne royale de Prusse en 1701 et les Jésuites (contre Thœmes. Les Jésuites appuyèrent les projets de Frédéric Ier dans l'unique espoir que le roi se laisserait gagner au catholicisme. D'autre part, Frédéric II, plus tard, favorisa les Jésuites dans l'espoir d'augmenter plus facilement la population de ses États et le nombre de ses sujets). — O. Herrmann. De l'ordre de combat à la bataille de Mollwitz en 1741 (le grand Frédéric employa cet ordre pour son attaque; le feld-maréchal Schwerin suivit le plan, et ainsi la bataille fut gagnée).

— Obser. Sur l'histoire du Fürstenbund (extraits de la correspondance de Charles-Frédéric, margrave de Bade, avec Charles-Auguste, duc de Saxe-Weimar, et Léopold de Dessau, en 1785-87, sur le projet d'unir les princes allemands pour la défense de leurs droits contre les attaques de la cour d'Autriche). — P. Hinneberg. Un mémoire inédit de Ranke (composé en 1878 ou 1879 sur la politique du prince de Hardenberg et dirigé contre Max Duncker). — Meinecke. Extraits des actes de la commission chargée de réorganiser l'armée prussienne en 1808 (publie un mémoire du lieutenant von Seydlitz). — Granier. Les écrits posthumes du comte de Moltke. — Sello. Contributions à la plus ancienne histoire de Brandebourg; suite (1° chronologie des évêques de Brandebourg jusqu'au milieu du xive s.; 2° pierres tombales de ces évêques dans la cathédrale de Brandebourg; 3° des prétendus tombeaux princiers de cette cathédrale; 4° histoire de l'église de N.-D. sur le Harlunger-Berg près de Brandebourg du xiie au xviiie s.; 5° sur le différend entre les margraves de Brandebourg et l'évêché au sujet des divers ecclésiastiques du xiiie s.). — F. Holtze. Des publications récentes relatives à l'histoire locale. — Lippert. Le margrave de Brandebourg Louis le Vieux et le margrave de Misnie Frédéric Ier (1° Frédéric de Misnie, tuteur du margrave Louis depuis 1323; 2° l'alliance entre la Misnie et le Brandebourg en 1337. Publie cinq chartes de 1327 à 1337). — F. Priebatsch. Trois diplomates du xve s. (notes biographiques sur Werner von der Schulenburg, Albert de Klitzing et Busso d'Alvensleben). — F. Holtze. Le conseil privé de l'électorat de Brandebourg en 1604 (contre l'art. de Bornhak dans le même vol. des *Forschungen*). — Arnheim. Un fragment des mémoires de la reine Louise-Ulrique de Suède sur sa jeunesse à la cour de son père, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume Ier, 1720-1730. — Naudé. Rapports du prince Maurice d'Anhalt-Dessau sur les batailles de Prague, Kolin, Rosbach, Leuthen et Zorndorf (biographie de ce prince, qui fut un des meilleurs généraux de Frédéric II; publie dix lettres de lui sur les batailles qu'on vient de mentionner). — Id. La bataille de Prague en 1757 (expose le rôle assigné par Frédéric au corps commandé par Maurice d'Anhalt et le feld-maréchal Keith et qui était de forcer l'armée autrichienne à combattre, puis de lui couper sa meilleure ligne de retraite). — Rolotf. Dix lettres de Gneisenau et de Blücher en 1813 et 1814 (importantes pour la bataille de la Katzbach et pour la situation de Bernadotte au moment de la bataille de Leipzig).

45. — Zeitschrift des westpreussischen Geschichtsvereins. 1892, Heft 30. — Remus. La Hanse et son comptoir à Bruges à la fin du xve s. (étudie en détail les rapports de la ligue hanséatique avec la Bourgogne et la Flandre pendant les années 1470-1500. Notes sur les conflits entre les divers groupes des villes hanséatiques au sujet de la politique commerciale suivie en Flandre par la Hanse; sur l'influence exercée par la hanse anglaise quant à la situation de la Hanse en Flandre, etc.). — Schuch. Les nobles et la propriété foncière en Prusse; son morcellement dans les cercles de Berent et de Karthaus en 1772

(d'après des documents inédits). — HASSENCAMP. Le rôle de l'Angleterre dans le premier partage de la Pologne (à l'occasion de l'ouvrage de Michael).

46. — Baltische Studien. Jahrg. XLII, 1892. — VOGT. Lettres inédites adressées de Poméranie à Mélanchthon et à son gendre Peucer (tirées d'un ms. de la bibliothèque de Landshut. Publie sept lettres avec un commentaire détaillé). — HANNCKE. L'occupation de la Poméranie postérieure par les Suédois (histoire de leur domination, surtout à Colberg, en 1631-1653). — Jul. MUELLER. Le duc de Poméranie Jean-Frédéric; son rôle dans la campagne contre les Turcs en 1566 (il était alors au service de la cour impériale à Vienne et il porta l'étendard impérial pendant la campagne. Recherches sur le rang occupé par les ducs de Poméranie par rapport aux autres princes de l'empire, sur la signification de ce qu'on appelait la « Reichs-Hof-Fahne » et son rapport avec la « Reichs-Sturm-Fahne »). — WEHRMANN. Les registres ecclésiastiques en Poméranie (histoire et statistique; de l'époque où commence l'enregistrement dans des registres séparés).

47. — Niederlausitzer Mittheilungen. Bd. II, Heft 6. — JENTSCH. Objets de bronze trouvés en basse Lusace. — ID. Le cimetière d'Ossig dans le cercle de Guben (on y a trouvé en grand nombre des urnes et autres vases en terre). — ID. Extraits du « Chronicon Lusatiae » de Johannes Magnus (contiennent la liste des familles nobles de la basse Lusace, dont l'histoire est contée dans cette chronique).

48. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. Jahrg. XI, Heft 3, 1892. — KOSER. Les pays rhénans et la politique prussienne, 1609-1815 (intéressante esquisse. Frédéric le Grand était disposé à échanger les possessions prussiennes sur le Rhin contre le Mecklembourg. En 1815, la Prusse voulait indemniser le roi de Saxe, dépouillé de ses États, en lui donnant ces mêmes provinces; c'est Talleyrand qui les fit attribuer à la Prusse, malgré celle-ci. Leur possession fut très importante pour la Prusse; elle a énormément facilité l'unité de l'Allemagne sous la direction de la Prusse). — CONZE. Un vase de bronze en forme de dodécaèdre (on en a trouvé quatorze exemplaires différents en Suisse, en Angleterre et dans les pays rhénans; on ne sait à quoi il pouvait servir). — KOFLER. Remparts circulaires et travaux de siège (pour le siège des châteaux forts au moyen âge, on établissait très souvent des lignes d'investissement étendues avec des tours, des murs et des fossés; l'auteur en signale divers exemples dans le sud-ouest de l'Allemagne). — LEHNER. Liste des acquisitions récentes des musées archéologiques de l'Allemagne occidentale et de la Hollande en 1891. — SCHUERMANS. Découvertes d'antiquités en Belgique en 1891.

---

49. — Blætter des Vereins für Landeskunde von Niederœsterreich. Jahrg. XXV, nos 1-12, 1891. — ZAK. Histoire de la fon-

dation des monastères prémontrés de Geras et de Pernegg dans la basse Autriche (fondés vers 1150; documents inédits). — Uhlirz. L'histoire des mœurs à Vienne. — Ric. Mueller. Les noms de lieu et de personne en Autriche (nature de la transformation des noms slaves dans les provinces qui ont été germanisées). — Wolfsgruber. Le monastère de l'ordre des Camaldules sur le Kahlenberg; suite. — Starzer. Documents sur l'histoire des paroisses de la basse Autriche (analyse de 60 documents tirés des archives romaines). — Documents sur l'histoire de Medling; suite (nos 24-30). — Schalk. Un registre des revenus de la prévôté de la cathédrale de Saint-Étienne à Vienne, 1391-1403; suite. — Starzer. L'incendie du château impérial de Vienne en février 1668 (d'après la relation inédite du nonce du pape Pignatelli). — Hammerl. Les villages détruits de la basse Autriche; suite. — Endl. Le village et la paroisse de Neukirchen à Horn (son histoire depuis 1076). — Dollmayr. La Société des arquebusiers à Horn au temps de la guerre de Trente ans (statuts, fêtes, exercices, etc.). — Lampel. Les châteaux du district d'Aspang (Grimmenstein et ses seigneurs depuis le xiie s.). — C. Weiss. Hans Tscherte (membre du conseil municipal de Vienne et architecte remarquable; mort en 1552; biographie et documents inédits). — Starzer. Les évêques de Vienne (documents analysés, nos 1-20, 1207-1477; d'après les archives de Rome). — R. Mueller. Raabs (recherches étymologiques sur ce nom de lieu, que l'on rapproche du nom gothique de Hradagutans; recherches sur l'origine du mot tchèque Rakusan = Autrichien). — Gregora. Heuthal, village détruit près de Laa sur la Thaya (publie une charte de 1514). — Mell. Un « Urbarium » du monastère de Gœss en Styrie, de 1462. — Endl. Contributions à l'histoire du château de Wildberg à Horn en basse Autriche, xiie-xviiie s. — Haas. Bibliographie historique de la basse Autriche en 1890.

50. — Carinthia. 1892, nos 1-6. — Baron Hauser. Histoire de la Carinthie à l'époque romaine; suite et fin. — R. Mueller. Les noms de lieu en Carinthie (histoire de Millstatt; le nom est allemand, non slave). — Hann. Sur l'histoire du château de Mannsberg à Pœlling, du xie au xixe s. — Scheinigg. Formation de noms de lieu slovènes au moyen de noms de personne (art. très détaillé). — Baron Hauser. Un cimetière de l'époque de Hallstatt dans la vallée du Lavant. — Id. Monnaies celtiques du musée historique de Klagenfurt (nos 1-44). — Id. Deux inscriptions romaines de Carinthie.

51. — Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie. Comptes-rendus des séances de l'année 1892. Décembre. — *Benis.* Le « Processus Christi cum Lucifero, » 1570. — *Sadowski.* Le glaive que portaient les rois de Pologne à leur couronnement. = 1893. Janvier. *Piekosinski.* Leges, privilegia et statuta civitatis Cracoviensis. Tome II. 1587-1696 (313 documents, presque tous inédits, relatifs surtout au commerce et aux taxes douanières). — *W. Abraham.* Sprawa

Muskaty, 1306-1310 (histoire du différend soulevé entre Muskata, évêque de Cracovie, et l'archevêque de Gnezn. Intéressant pour l'histoire religieuse et politique de la Pologne méridionale de 1280 à 1310 environ). — *Zakrzewski*. Contribution à l'histoire de la jeunesse du cardinal Hosius (d'après une correspondance entre Hosius, Jean Laskr et un jeune français nommé Anianus Burgonius, 1529-1531; intéressant pour l'histoire de l'humanisme).

---

52. — The Academy. 1893, 28 janv. — *Holyoake*. Sixty years of an agitator's life (autobiographie d'un disciple de Robert Owen, qui a pris une part active à l'agitation socialiste de ce siècle; intéressant). — Chronicon abbatie de Parco Lude; edit. by *Edm. Venables*, transl. by *A. R. Maddison* (cette chronique de Louth Park abbey, comté de Lincoln, va de Brut au couronnement de Henri IV; elle est suivie de 30 chartes publiées en extraits ou en entier). = 3 févr. *B. Duffy*. The Tuscan republics (honnête résumé). = 11 févr. *Al. Maxwell*. Old Dunde prior to the Reformation (excellent; beaucoup à prendre pour l'histoire et la sociologie). — *Beaver*. Memorial of old Chelsea (beaucoup de détails sur ce « village des palais, » mais présentés avec peu de charme). — *A. Stein*. Chronicle of the kings of Kashmir. Vol. I, sanskrit text with critical notes (excellente édition critique). = 4 mars. *Ch. H. Pearson*. National life and character; a forecast (de l'avenir de l'Angleterre, d'après l'état présent des mœurs et de la vie nationales). — *Sir Ch. Aitchison*. Lord Lawrence (bon). = 11 mars. *Baring-Gould*. The tragedy of the Caesars (l'auteur a fait reproduire par la gravure les portraits les plus authentiques des César, des maisons de Jules et de Claude; il demande à leur physionomie le secret de leur caractère; recherche et discute les traces de folie héréditaire qu'elle dévoile. Remarquable et discutable). = 18 mars. Jean de Malverne et « Piers the Plowman » (Foulkes, dans une récente histoire de l'église de Notre-Dame à Oxford, s'est proposé de montrer que l'auteur du poème sur Pierre le Laboureur est Jean, prieur de Great Malvern en 1435, et non William de Langland. W. Skeat l'exécute lestement). = 1er avril. *L. Sergeant*. J. Wiclif (excellent résumé de tout ce qu'on sait maintenant sur le célèbre théologien). — *Schaff*. The Swiss Reformation (ouvrage très consciencieux). — *Major Ross*. The marquess of Hastings (bonne biographie, mais qui donne trop d'importance aux entreprises militaires et pas assez à l'administration même de l'Inde).

53. — The Athenæum. 1893, 4 févr. — *Mac Callagh Torrens*. Twenty years in Parliament (1865-1885; intéressant). — *Clode*. London during the Great Rebellion (mémoires de sir Abraham Reynardson, lord-maire de Londres; l'éditeur a donné d'intéressants détails sur les affaires financières de la Cité pendant le règne de Charles Ier, mais il n'en a pas assez dit sur sir A. Reynardson lui-même). = 11 févr. *Mahan*. The influence of sea power upon the french Revolution and empire, 1793-1812 (remar-

quable). = 18 février. La reine Élisabeth et la mort d'Amy Robsart (J. Gairdner maintient, contre A. Lang, que la mort d'Amy fut un pur accident, non un crime à la charge d'Élisabeth. Discute les termes d'une lettre écrite par l'évêque Quadra, ambassadeur d'Espagne, à la duchesse de Parme, et que Froude a mal comprise; suite les 4, 11 et 18 mars). = 25 févr. *Sir A. Gordon.* The earl of Aberdeen (excellente biographie accompagnée d'importants documents originaux). — *Payne.* History of the New World called America. Vol. I (ouvrage très consciencieux, écrit avec art et plein de faits). — *D. Macgibbon* et *Th. Ross.* The castellated and domestic architecture of Scotland, XII-XVIII cent. Vol. III-V (remarquable). = 4 mars. *Pearson.* National life and character; a forecast (esquisse fort intéressante; l'auteur, qui a vécu longtemps en Australie, considère les faits au point de vue surtout australien; il est d'ailleurs plutôt pessimiste). — *G. L. Gomme.* The gentleman's magazine library. English topography. Vol. III (ce 3e vol. se rapporte aux comtés de Dorset, Derby et Devon; très utile). = 11 mars. *Julia Cartwright.* Sacharissa; Some account of Dorothey Sidney, countess of Sunderland, her family and her friends (très intéressante monographie sur une très honnête femme du temps de la Restauration anglaise, qui vécut dans un cercle d'hommes et de femmes très distingués. Les mauvais exemples de la cour n'avaient pas gâté tout le monde). — *Moriarty.* Dean Swift and his writings (excellente biographie). = 18 mars. *J. Raine.* York (bonne monographie).

54. — The contemporary Review. 1893, mars. — ARCHER. M. Freeman et le « Quarterly Review » (défend Freeman contre les critiques présentées dans un article anonyme du « Quarterly Review; » quelques erreurs de détail ne sauraient prévaloir contre l'imposant édifice que le défunt a élevé à la science. Refait à son tour le récit de la bataille de Hastings et conclut que Freeman a eu raison de montrer l'armée anglo-saxonne retranchée derrière des palissades et que les objections de son critique ne tiennent pas).

55. — The Nineteenth century. 1893, mars. — Baron F. DE ROTHSCHILD. Les causes financières de la Révolution française (d'après le récent volume de M. Gomel); fin en avril. — A. FORBES. L'histoire intérieure de la campagne de Waterloo (à propos de l'ouvrage de Ropes; défend Grouchy, qui a exécuté passivement les ordres reçus et dont l'arrivée opportune n'aurait sans doute pas sauvé la situation). — Duchesse DE LEEDS. Une lettre sur la bataille de Waterloo (écrite par sir Felton Hervey, le 3 juillet 1815).

---

56. — Atti della R. Accademia dei Lincei. Classes des sciences morales, historiques et philologiques; vol. VI (1889), 1re partie : *Memorie.* M. AMARI. Autres fragments arabes relatifs à l'histoire d'Italie (concernant : 1° Mugahid al Amiri, le Mugetus ou Muzaitus des chroniques italiennes, qui fut seigneur de Denia et qui s'empara des Baléares

et de la Sardaigne; 2° le cadī Fadil ou l'Illustre, qui fut le secrétaire, l'ami et le ministre de Saladin, etc. Texte et traduction). — CIPOLLA. Une conjuration contre la république de Venise en 1522-1529 (raconte la dernière et malheureuse tentative faite au nom de la famille Scaliger et sous la protection de l'Empire pour enlever à la domination vénitienne Vérone et peut-être aussi d'autres villes de terre ferme. Utilise un grand nombre de documents publiés et inédits). — SCHUPFER. Les origines de l'Université de Bologne; d'après les travaux récents (expose les origines de l'Université, surtout d'après Fitting et Cassani). — ID. Le testament de Tello, évêque de Coire, et la loi romaine d'Udine (critique approfondie des idées de Zeumer. On ne peut faire grand cas du testament de Tello, parce que c'est un document d'origine très suspecte. Si l'on y regarde de près, on est obligé de placer la rédaction de la loi au IXe s. Le lieu où elle a été rédigée n'est certainement pas la Rhétie; rien n'empêche qu'elle l'ait été en Italie). — TOMMASINI. La vie et les œuvres de M. Amari; art. nécrol. = Vol. VII (1890). SCHIAPARELLI. Le livre funéraire des anciens Égyptiens; suite et fin (texte, traduction interlinéaire et commentaire archéologique. Mémoire de 376 p.). = Vol. VIII, 1re partie : COMPARETTI. Le Kalevala et la poésie traditionnelle des Finnois; étude historique et critique sur les origines des grandes épopées nationales (important mémoire de 200 p.). — SCHUPFER. Romain Lécapène et l'empereur Frédéric II à propos de la Προτίμησις (sur la Novelle Περὶ προτιμήσεως promulguée par Lécapène en 922 et reproduite dans une constitution de Frédéric II; mais le droit byzantin n'est venu dans l'espèce fournir qu'un appoint à la législature frédéricienne, dont les vraies origines doivent être cherchées dans l'ancien droit germanique). = 2e partie : *Notizie degli scavi* : déc. 1891-septembre 1892. = *Rendiconti*. 4e série, vol. I (1892). Fasc. 1. LE BLANT. Les songes et les visions des martyrs. = Fasc. 2. MONACI. Anecdotes pour l'histoire littéraire des « Laudensi, » des « Disciplinati » et des « Bianchi » au moyen âge (en ce qui concerne la poésie, c'est chez les Laudensi que l'on commença de substituer des chants en langue vulgaire aux hymnes et aux séquences en latin; chez les Disciplinati, la laude en langue vulgaire de lyrique devint dramatique; enfin, chez les Bianchi, la laude dramatique devint une réelle représentation). — LUMBROSO. Rome et l'État romain après 1789, d'après une autobiographie inédite (l'auteur est Francesco Orioli, né à Vallerano en 1783, mort à Rome en 1856; l'autobiographie va de 1783 à 1830. Elle a été commencée en 1833, quand l'auteur vivait exilé en France). = Fasc. 3. MONACI. Le trouvère Guido della Colonna et sa patrie (il était de Messine, mais de la famille des Colonna romains). — HELBIG. Les moustaches d'Alcibiade (Alcibiade avait une remarquable aptitude pour s'assimiler les mœurs des peuples au milieu desquels il vivait. Exilé à Sparte, Plutarque nous dit de lui qu'il « se coupa les poils jusqu'à la peau. » Ceci veut dire qu'il se coupa, non les cheveux, ni les favoris et la barbe, mais les moustaches, comme c'était l'usage à Lacédé-

mone). = Fasc. 4. Pigorini. La pêche chez les Italiens à l'époque du bronze. — Zannoni. Les travaux historiques inédits de C. Porzio. = Fasc. 5. Monaci. Une très ancienne cantilène « guillaresque » (conservée dans un ms. de la fin du xiie s., elle doit avoir été écrite dans le premier quart du même siècle, au temps de Calixte II, qu'elle mentionne. Elle est en langue vulgaire. Texte et commentaire historique). = Fasc. 6. Pigorini. Tombes archaïques de Veies. = Fasc. 7. Tocco. Les sources les plus récentes de la philosophie de G. Bruno. — Ghirardini. Domna Chinsica (nouvelles recherches sur la légende de dame Chinsica Sismondi, qui, en 1004, délivra, dit-on, Pise, que les Sarrasins venaient de prendre. Cette légende ne paraît pas s'être formée avant le xve siècle; elle contient quelques éléments réels; mais le nom et le personnage de Chinsica appartiennent à l'imagination populaire, qui a voulu donner une histoire à une statue antique encastrée dans une maison de Pise).

57. — Rivista storica italiana. Anno IX, fasc. 4, 1892, oct.-déc. — Tolomei. La nonciature de Venise sous le pontificat de Clément VII (analyse détaillée des documents relatifs à cette nonciature, qui sont aux archives du Vatican). = Comptes-rendus : *Stocchi*. Aulo Gabinio e i suoi processi (résumé consciencieux des travaux de Rauchenstein, Drumann et Zumpt). — *Marina*. Romania e Germania (étude peu originale sur la Germanie de Tacite). — *Chroust*. Tageno, Ansbert und die « Historia Peregrinorum » (trois bonnes études sur la croisade de Frédéric Ier). — *H. Bloch*. Forschungen zur Politik Kaiser Heinrichs VI, 1191-94 (bon). — *Sforza*. Castruccio Castracani degli Antelminelli, 1300-1314 (bonne histoire de la faction des « Bianchi » à Lucques). — *Celli*. Silvestro Gozzolini da Osimo, economista e finanziere del sec. xvi (publie deux traités inédits de cet économiste). — *Merkel*. Adelaide di Savoia elettrice di Baviera (très bonne biographie). — *Malamani*. Il settecento a Venezia (rien de nouveau). — *Berthelet*. La elezione del papa (manuel des lois, usages et rites qui règlent le conclave). = 1893, fasc. 1. Salvagnini. Le recueil des documents relatifs à Colomb (analyse les volumes déjà parus de ce grand recueil). — C. Merkel. De quelques ouvrages récents relatifs à Colomb. = Comptes-rendus : *G. Rivera*. Le istituzioni sociali italiane nella dominazione barbarica ed orientale (résumé consciencieux, par un homme qui connaît bien les sources, des institutions sociales de l'Italie aux temps des Ostrogoths, des Byzantins et des Lombards). — *L. Usseglio*. Bianca di Monferrato, duchessa di Savoia (beaucoup de faits nouveaux; mais l'auteur est en partie encore incomplet ou bien il s'éternise en d'inutiles hors-d'œuvre). — *Schlitter*. Die Reise des Papstes Pius VI nach Wien (met en œuvre des documents nouveaux). — *D. Berti*. Scritti varii (dix-sept études sur des points variés de littérature et d'histoire, mais tous se rapportent directement ou non au « Risorgimento »). — Manuel de bibliographie biographique et d'iconographie des femmes célèbres, par un vieux bibliophile (fait avec beaucoup de soin). — *Tomaro*. Le città e le cas-

tella dell' Istria. Vol. I (sur Pola et ses environs; important). — *Gius. Caprin*. Documenti per la storia di Grado. — *Nuccio* et *Gnoffo*. Gli atti della città di Palermo, 1311-1410. — *P. Vigo*. Statuti e provvisioni del castello e comune di Livorno. — *Spano Bolani*. Storia di Reggio di Calabria (2e édit. d'un livre vieilli et qu'on n'a pas su rajeunir).

58. — Archivio storico lombardo. Anno XIX, fasc. IV, déc. 1892. — Calvi. Le registre du « Luogo pio della Misericordia » (établissement de bienfaisance fondé à Milan en 1368. Le registre commence par le texte de son règlement et contient des notices sur son administration, de 1422 à 1765). — Gandino. Marco Foscarini, ambassadeur extraordinaire près la cour de Vienne, 1732-1735 (utilise de nombreux documents inédits, intéressants pour l'histoire de la guerre de la Succession polonaise). — Ghinzoni. Informations politiques sur le duché de Milan, 1461. — Frati. Le « Pater noster » de Mantoue (poème satirique où Mantoue semble demander à l'empereur pardon de l'abandon de la ville aux Français, secrètement d'accord avec le duc, en 1701; il est suivi d'une réponse, écrite dans la même forme et sur le même ton, adressée par l'empereur à la « bugiarda penitente »). — Pagani. Notes sur d'anciennes corporations d'arts et de métiers. = Bibliographie : *Tamaro*. Le città e le castella dell' Istria; vol. I (bon). — *Mazzatinti*. Inventari dei mss. delle biblioteche d'Italia; vol. I et II (très utile publication). — *Paolucci*. L'origine dei comuni di Milano e di Roma (remarquable). — *Tabarrini*. Francesco Petrarca e Luchino dal Verme condottiere dei Veneziani nella guerra di Candia (bonne biographie, avec de nombreux documents, parmi lesquels cinq lettres latines adressées par Pétrarque à Luchino). = Anno XX, fasc. 1, 31 mars 1893. Borsa. P. C. Decembri et l'humanisme en Lombardie; 1er art. (P. Candido Decembri Badalla, de Vigevano, est un humaniste du xve s.; il naquit en 1399). — Intra. Ippolito Capilupi et son temps (Capilupi, poète élégant en latin et en italien, fut évêque de Fano, nonce du pape à Venise et internonce du roi de Suède Jean III pour les affaires de Naples; il prit part à cinq conclaves et fut en relation avec les personnages les plus célèbres du xvie s.; né à Mantoue en 1511, il mourut en 1580). — Motta. Démétrius Chalcondyle éditeur, avec d'autres documents relatifs à D. Castrenus, C. Lascaris et A. Callistus. — Fumagalli. Bartolomeo Bolla de Bergame et le « thesaurus proverbiorum italico-Bergamascorum » (son Thesaurus, publié en 1605, est intéressant pour les folkloristes). = Bibliographie. *Rœhricht*. Antonius de Cremona. Itinerarium ad Sepulcrum Domini (récit d'un pèlerinage en terre sainte, 1330-1331). — *Staffetti*. Giulio Cybo-Malaspina, marchese di Massa (biographie tout entière basée sur de nombreuses pièces d'archives). — *Maggi*. Investigazioni sul luogo dove Ezelino da Romano fu ferito e fatto prigioniero (bon). — *A. Lumbroso*. Cinque lettere di un ufficiale dell' esercito francese, 1792-1796 (ces lettres sont d'un colonel corse, Sébastien Valeri).

59. — Archivio storico italiano. 1892, disp. 4. — Salvemini. Le

règlement judiciaire du 6 juillet 1295 (donne un meilleur texte de ce règlement et le compare à celui de 1293). — Ticciati. La situation de l'agriculture dans le pays de Cortona au xiiie s. (suivie de documents tirés des archives de la ville). — C. Errera. Le passage à Forli de Lucrèce Borgia, mariée à Alfonse d'Este (d'après la chronique inédite d'Andrea Bernardi, dit le Novacula). — Minuti. Rapport du commissaire G. B. Tedaldi sur la ville et le capitanat de Pistoia en 1569. — Zdekauer. Sur les mss. des « Istorie pistoiesi. » — C. Mazzi. Luca Holstein à Sienne, fin 1641 (extraits de son « Iter per Etruriam » composé en langue vulgaire, où il parle de savants, d'œuvres d'art et surtout de mss.). — Marzi. De quelques archives de la Romagne toscane. = Bibliographie : *Tamaro*. Le città e le castella dell' Istria (très intéressant pour les habitants, les artistes, les érudits). — *Capasso*. Monumenta ad Neapolitani ducatus historiam pertinentia (fin de cette remarquable collection; des tables excellentes en facilitent l'usage). — *Rivera*. Le istituzioni sociali italiane nella dominazione barbarica ed orientale (bonne compilation). — *Finke*. Konziliengeschichte zur Geschichte des xiii Jahrh. (importantes additions à l'histoire des conciles de Hefele). — *C. Sutter*. Johannes von Vicenza und die italienische Friedensbewegung im J. 1233 (très intéressant). — *P. Lanza di Scalea*. Enrico Rosso e la confisca dei suoi mobili in Castiglione (important pour l'histoire des troubles en Sicile dans la seconde moitié du xive s.). — *C. von Fabriczy*. Filippo Brunelleschi; sein Leben und seine Werke (très savante biographie). — *Nitti*. Leone X e la sua politica, secondo documenti e carteggi inediti (ce pape donna pour but principal à sa politique l'extension du pouvoir matériel et le maintien de l'indépendance morale du saint-siège; le style est fatigant, mais le fond est excellent). — *Gabiani*. Notes sur la Ferraza, ou la politique d'Asti du xive au xviie s. (travail consciencieux et soigné). — *G. Claretta*. Il duca di Savoia Emanuele Filiberto e la corte di Londra, 1554-55 (étude pleine de vie et d'intérêt). — *A. Corradi*. Annali delle epidemie occorse in Italia fino all' anno 1500; vol. VII (un vol. manque seulement encore pour que cet important ouvrage soit terminé). — *G. de Castro*. Milano e le cospirazioni lombarde, 1814-1820 (bien peu de nouveau). — *Narducci*. Catalogo di mss. ora posseduti da D. Baldassare Boncompagni. 2e édit. (cette collection comprend près de 800 mss.). — *Bortolan* et *Rumor*. La biblioteca Bertoliana di Vicenza. = 1893, disp. 1. Al. Bardi. Charles-Quint au siège de Florence, d'après des documents tirés des archives de l'État à Bruxelles (publie de nombreux extraits de la correspondance de l'empereur avec ses généraux et ministres en Italie, en 1529; important). — Fr. Novati. Un aventurier toscan du xive s., Filippo Guazzalotti (d'après des documents inédits). — Giorgetti. Une bulle inédite du pape Benoît VIII (texte publié d'après l'original. C'est la concession d'une pièce de terre faite par le pape à Jean, portier du Latran, à sa femme Romance et à leurs descendants). — Carnesecchi. Pierfilippo Pandolfini, vicaire de Firenzuola, 1472-73 (parle seulement

de ses belles qualités; laisse à d'autres le soin de parler de l'homme politique). — Livi. Sentence prononcée à Cannetto contre Carnaval et contre dame Carême, le mardi gras 1468. — Frati. Un recueil de lettres politiques du xive s. à la bibliothèque municipale de Bologne (35 lettres très importantes pour l'histoire d'Italie pendant les années 1380-1406). = Bibliographie : *A. Nieri*. La Cirenaica nel sec. v, giusta le lettere di Sinesio (travail fait avec soin). — *Lea*. A formulary of the papal penitentiary in the xiiith cent. (intéressant). — *J. Assandria*. Capitula et statuta communitatis Baennarum ab anno 1293 (édit. monumentale, qui fait honneur au patriotisme éclairé de Bene-Vagienna). — *Borromeo*. Origine e libertà dei comuni che fondarono Alessandria (étude approfondie sur la condition des habitants des villages de Borgoglio, Gamondio et Marengo, qui fondèrent Alexandrie). — *Reich*. Nuovi contributi per lo statuto di Trento (ce statut est de l'année 1407). — Opuscules sur l'histoire de Brescia. — *Bennaduci*. Della signoria di Fr. Sforza nella Marca e peculiarmente in Tolentino, 1433-47 (curieux et très instructif). — *Tarducci*. Di Giov. e Seb. Caboto (un des plus importants ouvrages qu'ait vus naître le centenaire de la découverte de l'Amérique). — Cortigiane del sec. xvi (nouvelles éditions corrigées et augmentées des lettres de courtisanes du xvie s., déjà publiées par Ferrai en 1884). — *Castellani*. Lettere inedite di Fra Paoli Sarpi a Simone Contarini (36 lettres très intéressantes pour la question si controversée de la juridiction ecclésiastique). — Gridario Mirandolese, essia raccolta di gride, provvisieri, decreti, ordini, emanati in diverse epoche nell'antico ducato della Mirandola (publication très médiocre). — *Provenzali*. Le vite del capitaneo Vincenzo Provenzali e dell' alfiere Michele suo fratello, morti nelle guerre di Flandria, 1640-43, scritte dal cap. Jacopo loro padre (biographie de deux frères, gentilshommes de Lucques, intéressante pour l'histoire de la vie italienne dans la première moitié du xviie s.).

60. — Nuovo Archivio veneto. Anno II, tome IV, 2e partie. Venise, 1892. — Raulich. Le différend entre Sixte-Quint et Venise au sujet de Henri IV en France (cet article contient un dépouillement très copieux des dépêches vénitiennes conservées aux archives de l'État à Venise). — Pinton. Les églises de Sainte-Marie et de Saint-Martin à Piove di Sacco (étude critique sur trois documents des ixe-xie s. qui les concernent). — Cipolla. Notes sur l'histoire de Vérone (1° nouveaux détails sur la mort de Martino I della Scala, 1277; 2° les restaurations de l'église de S. M. Antica; 3° la voie romaine qui passe près de Belfiore dans le Véronais). = Bibliographie : *Piva*. La guerra di Ferrara del 1482 (important). — *Noiret*. Documents inédits pour servir à l'histoire de la domination vénitienne en Crète, tirés des archives de Venise. — *Piton*. Les Lombards en France et à Paris.

61. — Archivio storico per le provincie napoletane. Anno XVI, fasc. 4. — Nunziante. Les premières années de Ferdinand d'Aragon et

l'invasion de Jean d'Anjou; suite. — Schipa. Le duché de Naples; suite. Chap. VIII : résistance à l'empire franc et à la papauté. — Maresca. Les marins napolitains dans l'expédition de 1784 contre Alger, d'après un journal contemporain (publie de copieux extraits de ce journal anonyme). — Capasso. Le plan de la ville de Naples au XIe s.; suite.

62. — Archivio storico siciliano. Anno XVII, fasc. 4, 1893. — G. Sciuto-Patti. Études sur la topographie antique de Catane. — V. Di Giovanni. Les « casali » ou villages existant au XIIe s. dans le territoire de l'église de Monreale (recueille les noms de ces « casali » mentionnés dans les diplômes du roi Guillaume Ier; minutieuse étude de géographie historique). — Sciuto Patti. Les plus anciennes cloches de Catane et ceux qui les ont fondues.

63. — Archivio della R. Società romana di storia patria. Vol. XV, 1892, fasc. 3-4. — Monticolo. Les expéditions de Liutprand dans l'exarchat et la lettre de Grégoire III au doge Orso (revient à l'opinion de Duchesne, que cette expédition et cette lettre sont de l'année 734). — Fontana. Documents du Vatican contre l'hérésie luthérienne en Italie; suite : n°s 64-150, 1538-1570. — Abbé Duchesne. Les sièges épiscopaux dans l'ancien duché de Rome (du IVe au Xe s. environ; étudie d'abord les sièges des cardinaux-évêques, puis en général les évêchés de la campagne romaine. Important pour la géographie ecclésiastique de l'Italie aux temps antérieurs au XIIe s.). — Tommasini. Un autre ms. du journal de Stefano Infessura et quelques documents sur ce dernier. — Fontana. Clément Marot, hérétique à Ferrare (parmi les hérétiques poursuivis à Ferrare en 1536, on avait signalé un « Gallus parvae staturae » qu'on avait pris pour Calvin; une pièce du procès retrouvée récemment donne en toutes lettres le nom de Clément Marot : « omnes ferunt ipsum Clementem [Maroth] fugisse ex Francia quia lutheranus est et est bannitus a tota Francia propter hanc causam »). = Bibliographie : *Fr. Nitti*. Leone X e la sua politica (étudie à nouveau, à l'aide de nombreux documents nouveaux, la conduite de Léon X envers son frère Julien de Médicis et sa politique en face de la rivalité de Charles-Quint et de François Ier pour la couronne impériale).

64. — R. Deputazione di storia patria di Romagna. Atti e Memorie, 3e série, vol. X, fasc. 4-6. Juill.-déc. 1892. — A. Favaro. Nouveaux documents relatifs à l'émigration des professeurs et des écoliers de Bologne en 1321 (ces documents prouvent que les Padouans essayèrent de profiter de cette émigration pour attirer à eux une partie des professeurs et des élèves, comme ils l'avaient déjà fait avec succès en 1222 et vers le milieu du XIIIe s. Ils ont été trouvés et publiés par le P. Denifle). — Racchi della Lega. Bibliographie relative à l'histoire de la basilique de S. Petronio. — Gaudenzi. La chronique bolonaise de Floriano da Villola et les sources de la « Storia miscellanea » de Muratori (1er art.; cette chronique, écrite en dialecte vulgaire au

XIVe s. par un contemporain qui paraît avoir noté pendant cinquante ans les événements au fur et à mesure qu'ils s'accomplissaient, offre un double intérêt historique et littéraire. C'est en outre la plus ancienne chronique connue sur l'histoire de Bologne avant le XVe s.).

---

65. — Boletin de la R. Academia de la Historia. T. XX, fasc. V et VI, mai-juin 1892. — Pedro DE MADRAZO. La collégiale de Toro (intéressant au point de vue archéologique. L'auteur explique comment il se fait que cette collégiale, la vieille cathédrale de Salamanque et la cathédrale de Zamora aient été bâties dans le style de Saint-Front de Périgueux). — Francisco CODERA. Trésor de monnaies arabes, découvert à Alhama de Grenade (de l'an 153 à l'an 262 de l'hégire). — Fidel FITA. Inscriptions de Tolède, inédites, du XIIIe siècle (fixent quelques dates d'histoire ecclésiastique). — L'inquisition à Ciudad-Real en 1483-1485. Documents inédits (listes de condamnés. Pièces d'un procès). — Inocente HERVAS et Federico GALIANO. Documents originaux du saint couvent de Calatrava, conservés dans les archives du domaine (Hacienda) à Ciudad-Real (catalogue de 230 documents, de février 1158 à juillet 1462). — Fidel FITA. Le premier apôtre et le premier évêque d'Amérique. Écrit inédit de Fr. Bernal Boyl, et nouvelles données biographiques sur Fr. García de Padilla, évêque de Bainúa et de Saint-Domingue, dans l'île de Haïti (26 pièces, dont quelques-unes inédites, analysées ou reproduites in extenso, relatives à Fr. García de Padilla). — Francisco Benito DELGADO. Station préhistorique de Valdegeña, dans la province de Soria (note succincte sur une première exploration). — Juan VILANOVA. Habitations palustres de la province de Soria (figure représentant divers objets en pierre). = Dans les *Variedades :* Cesáreo Fernández DURO. Les procès de Colomb (introduction au t. I, 2e série, de la collection de documents inédits relatifs à la découverte, à la conquête et à l'organisation des anciennes colonies espagnoles, publiée par l'Académie de l'histoire). — Francisco CODERA. Rectification à propos d'une imputation erronée contenue dans un chapitre de l'*Histoire politique et littéraire de l'Espagne pendant le moyen âge* de Dozy. — Fidel FITA. Numismatique espagnole (à propos de l'*Indicateur manuel de la numismatique espagnole* de D. Alvaro Campaner y Fuertes. = Dans les *Noticias,* notes sur quelques découvertes d'épigraphie, de numismatique et de sigillographie; note de D. Cesáreo Fernández DURO, intitulée : *un Problème historique résolu ; où est né Colomb.* Il résulterait d'un document de l'ordre de Santiago, publié par M. de Uhagon (*la Patrie de Colomb d'après les documents des ordres militaires*), que Christophe Colomb naquit à Savone.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — Le 9 janvier dernier est mort le général THOUMAS, bien connu par ses publications sur l'histoire militaire depuis cent ans. Il avait soixante-treize ans. On lui doit en particulier *le Général Curély, 1793-1815* (1887); *les Grands cavaliers du premier empire* (1890); *le Maréchal Lannes* (1891), et deux très intéressants volumes de *Causeries militaires* (1889-90).

— Le 10 janvier est mort M. Achille LE VAVASSEUR, à l'âge de trente ans. Il avait publié pour la Société de l'histoire de France la *Chronique d'Arthur de Richemont,* par G. Gruel (1890).

— M. A.-L. BRIÈLE, mort le 2 mars dernier, à l'âge de cinquante-sept ans, avait été archiviste du Haut-Rhin, puis de l'assistance publique à Paris. Ses publications se rapportent exclusivement à l'histoire des dépôts qu'il dirigea; sa principale est une *Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris* (1881-87, 4 vol. in-4°).

— M. L.-F.-E. GAULLIEUR, archiviste de la ville de Bordeaux, est mort le 3 avril. Né en 1825, il avait fait de brillantes études au gymnase protestant de Strasbourg. Sous-officier en 1851, il allait conquérir l'épaulette lorsque sa carrière fut brisée par le coup d'État. Il fut arrêté comme républicain. Archiviste adjoint du département de la Gironde de 1864 à 1867, il devint, à cette époque, conservateur des archives de la ville désorganisées par le terrible incendie de 1862. Grâce à un travail opiniâtre, il parvint à les reconstituer et à les inventorier. Pendant la guerre de 1870, il organisa une compagnie franche d'éclaireurs à cheval. On lui doit d'importantes publications historiques et scientifiques : *l'Armurerie milanaise à Bordeaux au XVe siècle.* 1867. — *Les Corporations à Bordeaux, pintiers et estainguiers.* 1868. — *Rapport à M. le maire de Bordeaux sur la situation des archives de la ville.* 1868. — *L'Imprimerie à Bordeaux en 1486.* 1869. — *Histoire du collège de Guyenne,* d'après un grand nombre de documents inédits. 1874. — *Les Gascons et l'artillerie bordelaise au siège de Fontarabie (1521-1524).* 1874. — *Les Bordelais inconnus, notes sur quelques artistes ou artisans remarquables du XVe au XVIIIe siècle.* 1re série : *Architectes et imagiers sculpteurs.* 1877; 2e série : *Enlumineurs de manuscrits : peintres, verriers ou verriniers.* — *Les Phares de Cordouan du IXe au XIXe siècle.* — *Histoire de la Réformation à Bordeaux et dans le ressort du parlement de Guyenne;* le tome I seul a été publié, avec le sous-titre : *les Origines et la première guerre de religion jusqu'à la paix d'Amboise (1523-1563).* 1884; mais le reste de l'ouvrage existe tout entier en manuscrit. Rédigé d'après des

documents d'une incontestable authenticité et dans un esprit de haute impartialité et d'entière indépendance, nous nous plaisons à espérer que la ville de Bordeaux tiendra à honorer la mémoire de son digne et dévoué archiviste en en achevant la publication. La première période du récit va des origines de la Réformation jusqu'à l'Édit de Nantes ; la seconde, de la promulgation de cet édit par Henri IV à sa révocation par Louis XIV (1598-1685). La dernière comprend les faits qui se sont passés entre la révocation de l'Édit de Nantes et le décret des 3-14 sept. 1791, proclamation de la liberté des cultes par l'Assemblée constituante. — M. DE R.

— M. Félix ESQUIROU DE PARIEU est mort, le 8 avril, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Il avait été vice-président du Conseil d'État de 1855 à 1870 et était très versé dans les questions financières. On lui doit une *Histoire des impôts généraux sur la propriété et le revenu* (1856) ; un important *Traité des impôts considérés sous le rapport historique, économique et politique en France et à l'étranger* (5 vol., 1862-64 ; 2e édit. en 4 vol.) ; enfin une courte mais instructive *Histoire de Gustave-Adolphe* (1875).

— M. Ad. FRANCK, membre de l'Académie des sciences morales et professeur au Collège de France, est mort le 11 avril dernier, âgé de quatre-vingt-cinq ans. Ses travaux sur l'histoire de la philosophie ont de la valeur. Il a dirigé, de 1844 à 1852, la publication du *Dictionnaire des sciences philosophiques* en 5 vol. Son meilleur ouvrage est son *Histoire de la Kabbale*. Rappelons encore son *Histoire de la philosophie mystique en France à la fin du XVIIIe siècle*, et ses ouvrages sur les *Philosophes modernes étrangers et français* et sur les *Réformateurs et publicistes de l'Europe* (nouv. édit. 1893).

— M. Eugène MUNTZ a été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en remplacement de M. Siméon Luce.

— Le Congrès des sociétés savantes a eu lieu, cette année, pendant la semaine de Pâques. Nous empruntons au *Temps* l'indication des principales lectures qui y ont été faites sur des sujets historiques : Jean GUIRAUD. Le monastère de Prouille au XIVe siècle, d'après le procès-verbal de la visite faite à ce monastère par le provincial de Toulouse. Les biens du monastère étaient divisés en « granges » ou succursales répandues dans le Lauragais, le Razès et la Montagne-Noire. L'auteur décrit par le menu une de ces exploitations rurales, celle de Ramondens. — SOUCHON. Les registres de l'état civil dans les communes du canton d'Anisy-le-Château (Aisne) ; ils fournissent d'intéressants détails sur le degré d'instruction répandue dans les campagnes, des observations météorologiques, etc. — MUSSET. Les signatures dans les actes notariés avant le XVIIIe siècle. — PRUDHOMME. De l'origine et du sens des mots « Dauphin » et « Dauphiné » et de leurs rapports avec l'emblème du dauphin en Dauphiné, en Auvergne et en Forez. L'auteur tire de son travail les conclusions suivantes : en Auvergne comme en Dauphiné, *Delphinus* est d'abord un prénom, puis un nom patrony-

mique, puis un titre de dignité. Il prend définitivement ce sens dans les deux pays à la fin du XIIIe siècle. A la même époque apparaît pour la première fois le mot *Delphinatus*. Quant à l'emblème du dauphin, il n'apparaît dans les sceaux qu'un siècle plus tard, après l'époque où Guigues IV est mentionné pour la première fois avec le nom de Dauphin. C'est Dauphin, comte de Clermont, qui l'adopte le premier à la fin du XIIe siècle. Guigues V, comte du Forez, et André, comte de Vienne, le lui empruntent au commencement du XIIIe siècle. — Victor DE SWARTE. Le banquier du trésor royal au XVIIIe siècle, d'après des documents inédits concernant le fameux banquier Samuel Bernard. Ces banquiers n'étaient pas toujours des bourgeois enrichis, qui, par vanité ou pour faire figure, livraient au contrôleur général, sous forme d'*anticipations*, quelques sacs d'écus dans l'espérance de recueillir plus tard des titres de noblesse. Samuel Bernard (la correspondance en témoigne jour à jour) prend une part active à la direction de tous les mouvements de fonds et au contrôle. C'est à lui qu'on demande conseil pour les refontes de monnaie, circulation de billets de monnaie, émission de rentes, réalisation d'emprunts, etc. Ce prestidigitateur d'argent assura, par l'ingéniosité de ses expédients, l'existence des trois armées de Flandre, de Palatinat et d'Italie. Rien n'était d'ailleurs plus difficile que de négocier des valeurs en France, qui n'était pas un pays de banquiers, comme l'étaient depuis longtemps les Pays-Bas ou les républiques d'Italie. — Abbé LEMIRE. Sur un texte inédit des statuts du marché d'Hazebrouck (Nord). — Abbé GALABERT. La guerre dans le pays de Verdun-sur-Garonne à la fin du XIVe s., et la lutte contre les grandes compagnies. — POTHIER. État des coutumes connues du département de Tarn-et-Garonne. On en connaît 78 chartes, dont 37 sont encore inédites. — Ed. FORESTIÉ. Texte en langue vulgaire d'une convention passée entre Pierre-Arnaud de Béarn, capitaine et châtelain de Lourdes en 1370, et Jean II d'Armagnac, au sujet des pillages opérés par sa compagnie. — J. GAUTHIER. La fabrication du papier en Franche-Comté et les filigranes des papiers comtois du XVe au XVIIIe siècle. — BERTRAND. Les tombeaux des ducs de Bourbon dans l'église de Souvigny, près de Moulins, d'après une description circonstanciée de 1620. — C. JORET. La conquête de Majorque en 1715, d'après des documents inédits. Après la prise de la capitale de la Catalogne, en septembre 1714, on songea à s'emparer des îles Baléares; mais la lassitude qui suivit le siège de Barcelone, les intrigues de cour qui marquèrent l'arrivée de la seconde femme de Philippe V, Élisabeth de Parme, non moins que l'incurie habituelle de l'administration espagnole, firent longtemps ajourner l'expédition. Obligé d'attendre, Asfeld, qui devait la conduire, ne resta pas cependant inactif; mais, sachant par expérience combien peu il fallait alors compter sur l'Espagne, il avait eu soin de réclamer le concours de Basville, intendant du Languedoc. Les lettres qu'il lui écrivit, du 12 janvier au 17 juillet 1715, nous font assister aux diverses péripéties de l'expédition qui amena la soumission de Majorque et d'Iviça.

— Signalons, dans le 17e fasc. du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de MM. Saglio et Pottier (Hachette), les articles suivants : *Eupatrides* (Lécrivain), *exercitus* (Monceaux et Cagnat), *expositio* (Glotz et Humbert), *exsilium* (Lécrivain et Humbert), *fabri* (Jullian), *falsum* (Glotz et Humbert), *fascinus* (Lafaye), *fasti* (Bouché-Leclercq).

— M. G. Perrot a repris la publication de sa belle *Histoire de l'art dans l'antiquité*. Le tome VI sera consacré à l'art primitif de la Grèce.

— Une 7e livr. de la *Paléographie des classiques latins*, par M. Émile Chatelain, vient de paraître (Hachette); elle contient 15 planches qui complètent la première partie de cette entreprise considérable. Huit livraisons restent encore à paraître; les clichés sont prêts, et l'on peut compter que, dans un délai relativement court, l'œuvre sera achevée. Mais il n'est pas besoin d'attendre pour en apprécier la haute valeur scientifique. Ce que nous avons dès maintenant suffit. Comment l'antiquité classique s'est-elle transmise jusqu'à nous en passant par les mains des scribes du moyen âge? Quels étaient, à cette époque, les auteurs favoris, et comment les comprenait-on? Ces questions, faites pour intéresser vivement les historiens, trouvent leur meilleure réponse dans les fac-similés réunis par M. Châtelain avec autant de science que de désintéressement.

— Il y a longtemps déjà, la librairie Hachette avait chargé M. E. Benoist d'une édition du *De bello gallico* pour la collection d'éditions savantes. M. Benoist est mort avant d'avoir achevé le travail. — M. Dosson, qu'une étude sur Quinte-Curce avait mis au rang de nos latinistes d'avenir, en prit la suite; il vient de mourir prématurément à son tour, n'ayant pas encore quarante ans. Mais, avant sa mort, il avait mis la dernière main à une édition des *Commentaires* pour les classes. C'est une édition exécutée avec soin : l'auteur a étudié de près les mss.; il n'a pas donné de variantes, que l'édition ne comportait pas, mais il a mis au bas des pages un intéressant commentaire grammatical et topographique; de bonnes cartes complètent ses explications. A la suite du texte se trouvent des remarques sur les termes militaires employés dans les Commentaires de César et un Dictionnaire historique, géographique et archéologique. Pour l'étymologie des termes celtiques, il a eu recours à la science de M. Ernault. On ne saurait trop louer la conscience apportée par le regretté professeur à toutes les parties de son travail.

— On lira avec un réel plaisir le petit volume de M. Émile Thomas sur *l'Envers de la Société romaine d'après Pétrone* (Hachette); c'est une analyse du *Satyricon* et des renseignements qu'il nous fournit sur les mœurs de la société romaine au temps de Sénèque et de Néron. De cette société, nous ne voyons, il est vrai, que certains dessous : ce sont des esclaves devenus libres et riches, affectant les manières du grand monde, mais impuissants à se décrasser de leur vilenie première, à qui se mêlent des gens nés dans une condition meilleure, qui ont reçu de

l'éducation et de l'instruction, mais que le vice a ravalés au niveau de cette canaille enrichie. La peinture des « petites gens » que l'auteur nous trace d'après Pétrone est piquante et vraie. Le volume est coquettement imprimé et spirituellement « illustré » de quelques gravures empruntées à l'antique.

— Nous devons signaler aussi, bien qu'elle ait un caractère presque exclusivement littéraire, l'excellente thèse de M. Collignon : *Étude sur Pétrone* (Hachette).

— La 2e partie des *Lombards en France et à Paris,* par M. C. Piton (Champion, 132 p.), est consacrée à la numismatique. L'auteur a réuni et publié des « marques » ou signes à l'aide desquels les marchands lombards marquaient les objets ou marchandises qui leur appartenaient, des sceaux de plomb et des poids-monnaie ou denéraux dont ils se servaient dans leurs transactions, un grand nombre de jetons qu'ils employaient dans leurs comptes. A cette occasion, il a décrit l'échiquier et son mode d'emploi en Angleterre, et le système des « tailles » employé encore aujourd'hui dans nos campagnes. Il a terminé par une liste de signatures apposées par les Croisés sur les actes passés entre eux et leurs prêteurs italiens. C'est, comme on voit, une iconographie richement documentée du commerce et de la banque des Italiens, surtout au XIIIe siècle. On ne voit pas trop quel ordre l'auteur a suivi ni quelles conclusions générales il a été amené à tirer de cette masse de faits en grande partie nouveaux; mais son travail sera très utile.

— Le t. IX des *Mémoires de Saint-Simon,* publié par M. de Boislisle pour la collection des grands écrivains de la France, comprend la fin de l'année 1701. La plus grande partie du volume (176 p. sur 326) est occupée par la digression sur les grands d'Espagne. On y trouve aussi le portrait de Mme des Ursins, le premier mariage de Philippe V et la reconnaissance comme roi du fils de Jacques II. L'éditeur a illustré ces passages de notes intéressantes. Dans les appendices, nous avons surtout à signaler la note sur les généraux de l'armée d'Italie et la disgrâce de Catinat, celle sur les débuts de la princesse des Ursins, une série de lettres sur Philippe V et l'Espagne, des pièces sur la mort de Jacques II et la reconnaissance de son fils, un traité de l'origine des grands d'Espagne par J. Le Laboureur.

— M. le vicomte Menjot d'Elbenne a fait paraître le t. VIII et dernier des *Écrits inédits de Saint-Simon,* dont M. Faugère avait préparé la publication. Il contient la fin des notes sur les duchés-pairies. Signalons-y surtout les notes sur les Elbeuf, les Sully, les Saint-Simon et les Luynes (Hachette).

— L'*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen* a mis au concours pour 1894 (prix Gossier de 700 fr.) la question suivante : « Examiner en quoi a consisté la réforme de la Coutume de Normandie au XVIe siècle, et signaler les différences entre l'ancien Coutu-

mier et la Coutume réformée. » Elle décernera également un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur ouvrage manuscrit ou imprimé, écrit en français, ou de la meilleure œuvre d'art faisant connaître, par un travail d'une certaine importance, soit l'histoire politique et sociale, soit le commerce, soit l'histoire naturelle des Antilles, présentement possédées par la France ou qui ont été jadis occupées par elle. Les ouvrages adressés devront être envoyés francs de port avant le 1er mai (terme de rigueur), soit à M. Barbier de la Serre, soit à M. Pierre Le Verdier, secrétaires de l'Académie.

Belgique. — Le 16 février est mort à Verviers M. Lorrain, qui, sous le nom de Thil-Lorrain et sous plusieurs autres pseudonymes, a publié un grand nombre d'ouvrages de vulgarisation historique, pleins d'imagination et de théories hasardées.

— A l'occasion du centième anniversaire de la naissance de Jean-François Willems, le philologue flamand qui, après Waterloo, fut le chef du parti néerlandais en Belgique, et qui, après la révolution belge de 1830, fut « le père du mouvement flamand, » on a réuni en volume trois intéressantes biographies écrites par MM. Max Rooses, Julius Vuylsteke et G. Bergmann, et publiées sous le titre de *Jan-Frans Willems* (Gand, Vuylsteke, 150 p.). On y trouvera toute sorte de détails sur la situation morale et matérielle des populations flamandes sous le régime hollandais et depuis 1830, ainsi que sur la renaissance néerlandaise dans la Belgique flamande.

— A propos de l'édition de Galbert de Bruges par M. H. Pirenne, nous avons cité (L, p. 457) l'opinion exprimée par M. Holder-Egger dans le *Neues Archiv*. Les *Analecta Bollandiana* du 15 février dernier ont justement fait observer que la citation est incomplète et qu'une nuance importante de l'opinion exprimée par l'érudit allemand avait été négligée. Il s'agissait de savoir, non pas si certains passages de l'édition de M. Pirenne avaient été interpolés, mais si Henschen et Papebrech les avaient supprimés dans leur édition, par crainte du scandale qui aurait pu en résulter. Or, M. Holder-Egger, après avoir déclaré que, dans sa conviction, les passages en question n'ont pas été interpolés, mais plutôt intentionnellement supprimés, « soit au moyen âge, soit à l'époque moderne, » ajoutait : « A quelle époque cette suppression s'est-elle faite? C'est ce que les pièces que nous avons jusqu'ici à notre disposition ne permettent pas de constater avec certitude. » — Ainsi, M. Holder-Egger mettait les Bollandistes hors de cause, ce que ceux-ci ont à cœur de faire constater.

Pays-Bas. — Depuis mars 1893, une nouvelle revue critique paraît à Groningue sous le nom de *Museum*, dirigée par MM. Blok, Symons et Speyer, professeurs à l'Université. Elle est destinée aux études philologiques et historiques et paraîtra tous les mois. Une centaine d'érudits hollandais et belges ont promis leur collaboration. Le modèle adopté, mais modifié selon les besoins des sciences philologiques et historiques aux Pays-Bas, est celui de la *Deutsche Literaturzeitung*.

Alsace. — M. X. Mossmann a fait paraître un petit volume de *Mélanges alsatiques* (Colmar, Jung, petit in-8°, 210 p.) d'un vif intérêt. Le morceau capital est une histoire de la *ligue inférieure,* formée par les villes impériales d'Alsace, l'évêque de Strasbourg, l'empereur et un certain nombre de seigneurs pour la défense du pays au début du XVIe siècle. Les pays autrichiens y entrèrent dans la suite. M. M. suit jusqu'en 1628 l'histoire de cette ligue perpétuellement reformée et réorganisée et que la rivalité des villes et de l'ordre équestre troublait sans cesse. — Signalons aussi la biographie de Jean Rœsselmann, prévôt de Colmar de 1249 à 1260 et de 1261 à 1262, qui protégea sa ville contre les tentatives de Walther de Guéroldseck. Il y aurait encore à relever une foule de traits curieux pour l'histoire ou les mœurs dans les *Glanes* très piquantes qui occupent les soixante dernières pages du volume. On y voit qu'en 1650 on interdisait à Colmar l'usage et le commerce du tabac à fumer.

Allemagne. — Le 12 février dernier est mort à Saint-Gratien, près Paris, le Dr Félix Bamberg, ancien consul général d'Allemagne, à l'âge de soixante-treize ans. On lui doit de nombreuses publications, parmi lesquelles nous citerons : *Geschichte der Februar Revolution* (1849); *Histoire diplomatique de la crise orientale de 1853-56* (1858); *Geschichte der orientalischen Angelegenheiten, 1853-78* (1888).

— Le 14 février est mort le Dr Lud. Lindenschmidt, directeur du musée romain-germanique à Mayence; il avait quatre-vingt-quatre ans. On lui doit des ouvrages remarquables sur les antiquités barbares et romaines en Allemagne : *Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit* (4 vol., 1858 et suiv.); *Handbuch der deutschen Alterthumskunde* (1re partie, 1880-89); etc.

— Le Dr W. Busch, professeur d'histoire à l'Université de Leipzig, vient d'être nommé à la Technische Hochschule de Dresde.

— Le Dr Gebhardt, directeur de la bibliothèque de l'Université de Leipzig, a été nommé professeur de l'histoire du livre à ladite Université.

— L'Académie des sciences de Prusse a nommé membres correspondants, pour la classe de philologie et d'histoire, MM. Lolling, à Athènes, et A. Héron de Villefosse, à Paris. Elle a voté une somme de 600 m. à M. Paul Viereck pour la publication des papyrus égyptiens du musée de Berlin.

— La Faculté de philosophie de l'Université de Gœttingue a mis au concours, pour 1895 (prix Beneke), une étude sur les diptyques d'ivoire et autres tablettes semblables, étudiés et commentés au point de vue mythologique, littéraire et historique. Il y aura un premier prix (3,400 m.) et un second (680 m.); les mémoires peuvent être rédigés en allemand, en latin, en français ou en anglais (terme le 31 août 1895).

— La revue *Germania,* fondée par Fr. Pfeiffer et dirigée en dernier lieu par Behaghel, a cessé de paraître avec l'année 1893.

— La librairie Reimer, à Berlin, a mis en vente la quatrième partie

du tome II du *Corpus inscriptionum atticarum*, contenant les tables dressées par J. Kirchner.

Suisse. — M. le professeur J.-L. Brandstetter, de Lucerne, a publié, sous les auspices de la Société générale d'histoire suisse, un Répertoire des mémoires et articles historiques relatifs à la Suisse, qui ont paru depuis 1812 dans les recueils périodiques de ce pays : *Repertorium über die in den Zeit-und Sammelschriften der Jahre 1812-1890 enthaltenen Aufsätze und Mittheilungen schweizergeschichtlichen Inhalts;* Bâle, Geering, 1 vol. in-8° de IV-467 p.

— M. Frédéric de Wyss vient de réunir en un volume in-8° de IV-575 p. (*Abhandlungen zur Geschichte des schweizerischen öffentlichen Rechts;* Zurich, Orell et Füssli) les trois importants mémoires qu'il avait successivement publiés sur l'histoire des communes rurales suisses depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours (1852), sur les paysans libres de la Suisse pendant les derniers siècles du moyen âge (1873), et sur l'histoire constitutionnelle de Zurich jusqu'à la fin du XIIIe siècle (1890).

— La Direction des archives bernoises vient de publier le tome VII et dernier (1344-1353) des *Fontes rerum bernensium*. La date à laquelle le recueil s'arrête est celle de l'entrée de Berne dans la Confédération suisse, ou, pour parler plus exactement, du traité d'alliance perpétuelle conclu, cette année-là (6 mars 1353), par Berne avec les trois Waldstætten. On comprendra sans peine que ce terme ait dû être substitué à celui qui avait été primitivement fixé pour l'entreprise (cf. *Revue*, t. V, p. 406), quand on saura que, sous sa forme actuelle, la monumentale collection à laquelle les noms de MM. de Stürler et Blœsch resteront attachés ne renferme pas moins de 4,898 numéros, dont les 2/5 environ ont été pour la première fois mis au jour. La table chronologique des sept tomes forme, à elle seule, un volume in-8° de 360 pages.

— M. le Dr H. Wartmann vient de reprendre, après une interruption assez longue, la publication de l'*Urkundenbuch der Abtei Sanct-Gallen* (cf. *Revue*, t. XXIII, p. 430). L'ouvrage, vu l'abondance toujours croissante des matériaux, comptera cinq volumes au lieu de quatre. La présente livraison (216 p. in-4°), qui forme la 1re partie du tome IV, comprend le règne de l'abbé Georges de Wildenstein (1360-1379).

— M. le professeur J. Dierauer a inséré, dans la *Schweizerische Monatschrift für Offiziere aller Waffen* (1892, n° 10), une intéressante étude sur la dépêche par laquelle l'ambassadeur milanais J.-P. Panigarola rendait compte à son maître, Galéas-Marie Sforza, de la bataille de Morat. Ce document, récemment publié (*Archivio storico lombardo*, 1892, p. 101-109) par M. Ghinzoni, qui a eu l'heureuse chance de le retrouver parmi les papiers sans date des archives de Milan, ne donne pourtant pas, à ce qu'il nous semble, tout ce qu'on avait le droit d'en attendre d'après les missives déjà connues du même diplomate. Très intéressant par ce qu'il rapporte de Charles le Téméraire, il manque, pour le reste, de précision et de clarté. On dirait par moments que

l'écrivain est encore sous le coup de la déroute et n'a pas toute sa judiciaire habituelle, de sorte qu'il est impossible d'accorder à son témoignage une préférence marquée sur d'autres relations contemporaines de la bataille. C'est une pièce nouvelle à joindre au dossier de Morat; ce n'est pas la pièce capitale que l'on s'était figurée et dont on déplorait depuis longtemps la perte. — Ceci soit dit sans diminuer en rien le service que M. Dierauer a rendu à ses confrères en leur fournissant une traduction complète de la pièce et en l'accompagnant sur tous les points essentiels du texte même. P. V.

— M. le Dr P. Schweizer vient de publier la première partie d'un excellent ouvrage sur l'histoire de la neutralité de la Suisse : *Geschichte der schweizerischen Neutralität.* Erster Halbband; Frauenfeld, Huber, 1 vol. in-8° de 280 p.

— M. Ed. Haug vient de publier la deuxième partie de la correspondance de Jean de Müller avec son frère Jean-Georges : *Der Briefwechsel der Brüder J.-G. Müller und Joh. von Müller,* 1789-1809. Zweiter Halbband; Frauenfeld, Huber, 1 vol. in-8° de 224 et 80 p.

— La famille de M. L. Vulliemin vient de consacrer à sa mémoire un volume extrait presque en entier de ses lettres et qui a pour titre : *Louis Vulliemin d'après sa correspondance et ses écrits. Essai biographique,* par Ch. Vulliemin (Lausanne, Bridel, 1 vol. in-8° de 452 p.). C'est une instructive et attrayante lecture. On y passe, selon les temps, de la biographie de M. Vulliemin à ses travaux, de ses travaux à ses amis, de ses amis aux questions de tout genre qui s'agitaient entre eux; et, à mesure qu'on avance, on voit se dessiner toujours plus nettement l'image du principal personnage, physionomie complexe et charmante à laquelle l'arrière-vieillesse devait ajouter comme un suprême rayon de bonne grâce et d'urbanité.

Italie. — La Société pour l'histoire de Rome a publié le tome V du *Regestum Farfense;* il comprend les nos 997 à 1324 et embrasse les années 1059-1125.

— Les tomes X-XII des *Inscrizioni di Milano* contiennent les inscriptions sur les monuments (t. X) et sur les cloches (t. XI; au t. XII sont les tables de l'œuvre tout entière).

— Le tome XXIII des *Atti* de la *Società ligure di storia patria* contient des documents inédits sur la conjuration de Fiesque et la cour de Toscane, publiés par M. L. Stafetti.

— Le tome III des *Monumenti di storia patria* (série « Statuti ») contient les statuts de Massa di Lunigiana, publiés par M. Giov. Sforza.

— M. E. Martini, directeur de la Bibliothèque nationale de Brera, à Milan, a publié le tome I, 1re partie, du *Catalogo dei mss. greci esistenti nelle biblioteche italiane* (*Ibid.* Prix : 8 fr. 50). Dans cette première partie sont comprises les bibliothèques de Milan (Brera et chapitre métropolitain), Palerme (Bibl. nat. et Musée nat.), Parme (Palatine) et Pavie (Université).

— Mgr Isidoro Carini a résumé l'histoire de la Vaticane dans un guide utile intitulé : *la Biblioteca vaticana, proprietà della sede apostolica.*

— La librairie Lœscher (Turin) vient de publier le *Catalogus cod. mss., praeter graecos et orientales, in bibliotheca angelica, olim coenobii sancti Augustini de urbe,* par Narducci ; t. I, 662 p. in-fol. Prix : 40 fr.

— Le tome VIII du *Codex diplomaticus Cavensis,* publié par les moines bénédictins de la Cava, contient 554 documents allant de février 1057 à février 1065 et la description de quelques mss. importants de l'abbaye. Avec ce volume se termine la publication d'un des monuments les plus précieux pour l'histoire d'Italie.

— La librairie Hœpli, de Milan, met en vente le fasc. 1 d'un grand *Plan archéologique de Rome,* publié par M. Lanciani, sous les auspices de l'Académie de Lincei. Ce plan se composera de 46 planches de 0m90 sur 0m60, mesurant une superficie totale de 25 mètres carrés; l'échelle est au millième, et il est tiré en cinq couleurs. Il indiquera les monuments et ruines des périodes royale, républicaine, impériale et chrétienne, jusqu'au vie siècle de notre ère, ainsi que les monuments aujourd'hui entièrement détruits, mais dont nous possédons des dessins tout à fait authentiques. La publication se fera par fascicules de six planches; le dernier paraîtra en 1899. Le prix est de 200 fr., réduit à 160 pour les souscripteurs qui préfèrent se libérer d'avance. On ne peut qu'applaudir à cette magistrale entreprise, qui, sous la direction d'un archéologue tel que Lanciani, s'impose d'avance à l'attention du monde savant.

— A la même librairie, vient de paraître une *Bibliografia etiopia,* catalogue descriptif et raisonné des écrits publiés depuis l'invention de l'imprimerie sur l'Éthiopie et pays limitrophes, par M. G. Fumagalli, sous les auspices de la société italienne de géographie et la société d'exploration commerciale de l'Afrique. Ce catalogue ne contient pas moins de 3,428 numéros (xii-290 p. in-8°. Prix : 12 fr.).

Grande-Bretagne. — Sous les auspices de la « British Record society » vient de paraître la cinquantième partie de l'*Index library.* Ce volume contient les inventaires des testaments de la cour de Cantorbéry, de Gloucester, de Lichfield, de Dorset, de Sussex, des procédures à la Cour de chancellerie au temps de Charles Ier (extraits), des « Inquisitiones post mortem » de Londres et de Gloucester.

— Le *Cartularium Saxonicum,* publié par M. W. de Gray-Birch, sera-t-il jamais terminé ? En même temps que paraît la 30e livr., on annonce la faillite des éditeurs. Pour le moment l'ouvrage s'arrêtera avec le tome III, à la mort d'Edgar (974). Il ne reste plus, pour le terminer, que l'introduction et les index qui formeront un volume supplémentaire. M. de Gray-Birch projette une seconde série de chartes saxonnes; mais il lui faut des souscripteurs en nombre suffisant. S'adresser à J. Clark, 4, Lincoln's Inn field, Londres.

— Dans sa brochure intitulée : *The Black friars of Pontefract* (impr.

Holmes, Pontefract), M. Richard Holmes a analysé ou publié plusieurs documents relatifs aux Dominicains de son pays, surtout au xve siècle, à la suppression de leur monastère au xvie siècle et aux familles qui possédèrent leurs biens-fonds depuis cette époque. Il a donné le texte d'une trentaine de documents, dont la plupart sont des testaments.

— Miss Arabella B. Buckley a su résumer, non sans bonheur, l'histoire générale de l'Angleterre en moins de 150 p. in-32 (*History of England*. Macmillan). C'était malaisé, et le succès est méritoire.

— La librairie Methuen a publié une nouvelle édition du volume composé sous la direction de M. J. Wells : *Oxford and Oxford life*, et qui avait paru en 1887. La plupart des chapitres qui constituent ce volume, et qui sont dus à des auteurs différents, ont été très remaniés. Le premier, sur « Oxford autrefois, » par M. Henson, est au contraire demeuré presque intact, ce qu'on doit regretter, car, depuis cinq ans, les études sur l'origine des Universités au moyen âge se sont multipliées au point de renouveler entièrement le sujet. Mais on ne peut exiger beaucoup d'une esquisse qui doit montrer en trente pages le développement de la grande Université anglaise du xiie siècle jusqu'en 1876. Les autres chapitres sont intitulés : Oxford autrefois et les dépenses à Oxford (J. Wells); la vie intellectuelle (Brabant), sociale (Pemberton), religieuse (Gent); les institutions auxiliaires : la Bodléienne, les galeries de l'Université (Oman); l'instruction des femmes (miss Gent); l'expansion universitaire (Sadler).

— Un guide bien fait et qui renseigne exactement les touristes sur tout ce qu'on a besoin de savoir en voyage peut être aussi bien utile à l'érudit, car l'histoire est intimement liée aux endroits où elle s'est produite. C'est ainsi que le médiéviste trouvera son profit dans le *Comprehensive guide to the county of Durham*, publié par J. R. Boyle, chez W. Scott, à Londres. On y trouve par exemple d'intéressants détails bibliographiques sur le château de Durham et même une traduction du poème latin où le moine Laurent décrivit longuement cette importante forteresse au milieu du xiie siècle. La section consacrée à la cathédrale contient une liste des évêques; à propos de l'abbaye de Finchale, on publie des extraits de comptes du xive et du xve siècle, etc. Des cartes, des plans d'églises et de château complètent utilement le volume (733 p. in-8°. Prix : 7 st. d.).

— Une traduction française de l'*Introduction à la Science politique*, par sir Frederick Pollock, vient de paraître chez Thorin (vi-583 p. in-8°). Le traducteur a çà et là ajouté quelques notes et retouché, sur le désir de l'auteur, l'article sur « le Manoir anglais. » Cf. *Rev. hist.*, L, 132.

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

L'AVÈNEMENT

DE

PHILIPPE-AUGUSTE[1]

(1179-1180).

I. *La France vers 1179.*

L'histoire n'a pas encore porté de jugement définitif sur Louis VII; un ouvrage qui embrasserait son règne sous tous les points de vue est encore à faire[2]. Si nous essayons d'exposer quelle était la situation de la France vers 1179, il nous sera permis de ne constater que quelques faits marquants. La domination directe du roi ne s'étendait que sur une petite partie de la France actuelle, surtout sur la Picardie, l'Ile-de-France et l'Orléanais[3]. La partie de beaucoup la plus grande, tout l'ouest, de la Somme aux Pyrénées, presque tout le pays compris entre la Creuse et le

1. Pour les renseignements bibliographiques, voir la *Bibliographie* de G. Monod, surtout p. 186-195; Walker, *On the increase of royal power in France under Philipp Augustus*, diss. (Leipzig, 1888), et p. 27 et 28 de ma dissertation dont je parlerai plus loin.

2. Il est préparé par MM. Luchaire, d'Arbois de Jubainville, Petit, Hirsch. Voir surtout le chapitre que M. Luchaire a consacré à Louis VII dans le second volume de son *Histoire des institutions de la France sous les premiers Capétiens* (je cite toujours la seconde édition), p. 276-301. Son petit livre, *Philippe-Auguste* (Paris, 1884), bien qu'écrit pour la *Bibliothèque des écoles et des familles*, rend de réels services à cause de la compétence de l'auteur. On trouvera aussi d'utiles indications dans *Philippe-Auguste et Louis VIII*, par MM. B. Zeller et A. Luchaire (*Histoire de France racontée par les contemporains*). Ce que M. J. Zeller dit des premières années de Philippe-Auguste, dans ses *Entretiens sur l'histoire du moyen âge*, II, II, p. 147-156 (Paris, 1892), n'est qu'une reproduction littérale du *Philippe-Auguste* de M. Luchaire.

3. Voir cependant les remarques de M. Luchaire, *Institutions*, II, p. 56, 57 et 115, sans lesquelles on ne saurait s'expliquer les succès de la royauté.

Lot, était fief de Henri II Plantagenet, roi d'Angleterre, duc de Normandie, de Bretagne et d'Aquitaine, comte de l'Anjou et du Maine, etc. Ses beaux-fils se nommaient : Alfonse IX, roi de Castille, Guillaume II, roi de Sicile, Henri le Lion, duc de Saxe. En Angleterre, une administration fortement centralisée lui procurait d'abondantes ressources financières et une armée excellente.

La politique de Louis VII à l'égard de son vassal, dont il n'était pas homme à détruire la puissance formidable, était toute tracée d'avance : empêcher, de quelque façon que ce fût, qu'elle ne parvînt à un développement tranquille et à une consolidation intérieure. Se fiant plus à la faiblesse de son adversaire qu'à sa propre force, il chercha à atteindre son but en encourageant chaque révolte que le gouvernement sévère et despotique de Henri II excitait. Il prit le parti de Thomas Becket dans la longue querelle de la juridiction ecclésiastique; il combattit comme allié du jeune roi Henri, son beau-fils, lorsque celui-ci se souleva contre son père[1]. Cependant, il ne remporta pas de succès décisif et dut se contenter d'avoir pu maintenir la royauté française vis-à-vis d'un feudataire si extraordinaire.

Le 25 septembre 1177, le traité de Nonancourt régla les relations des deux États[2]. Nous y trouvons de vives protestations d'amitié, des promesses de secours mutuels pour le cas d'une croisade, mais le différend relatif aux prétentions réciproques sur l'Auvergne et le Berri n'y était pas tranché. A l'avenir, avant d'ouvrir les hostilités, les rois devaient recourir à une commission composée de douze membres, trois évêques et trois barons de chaque côté. Ils étaient tellement las des combats continuels que, de nouvelles difficultés ayant surgi, la paix ne fut pas rompue, mais une seconde entrevue eut lieu à Graçay en novembre. Peu après, Louis VII prit même sous sa protection les possessions continen-

1. W. Stubbs, *the Early Plantagenets*, p. 75 et 89.

2. A. Luchaire, *Études sur les actes de Louis VII*, n° 716. La date du 21 septembre y est fausse. D'après les *Gesta Henrici Secundi* (*R. S.*; c'est ainsi que je désigne toujours les *Rolls Series* ou *Rerum Britannicarum medii aevi scriptores*), I, p. 91, l'entrevue eut lieu le 21 : « et *postea* hanc pacem fecerunt. » Le traité n'a donc été conclu que plus tard. — *Texte détaillé, sans date*, dans les *Gesta Henrici Secundi*; Gervais de Cantorbéry (*R. S.*), I, p. 271; Giraud de Barri, *De principis instructione* (*R. S.*), II, ch. v; III, ch. I, avec des modifications sans importance; Roger de Hoveden (*R. S.*), II, p. 144. — *Texte abrégé, avec date*, dans Raoul de Dicet (*R. S.*), I, p. 421.

que son âge, — il avait soixante ans, — lui donnait le droit de fuir les passions politiques qu'il détestait, il n'eut plus que le désir de se reposer et de terminer tranquillement sa vie.

Lorsque le pape Alexandre III, qui célébrait au concile du Latran[1] la victoire de l'Église sur l'Empire, ranima la querelle relative à l'archevêché de Dol, le roi ne voulut pas que l'église de Tours, qu'il affectionnait et dont on ne s'était pas occupé avant sa vieillesse, perdît sa dignité « durant ses derniers jours[2]. »

Mais, quelque grande que fût sa débilité, il ne pouvait s'abstenir de régler l'avenir du royaume[3].

De ses cinq filles, trois étaient mariées, une fiancée, et la plus jeune, Agnès, allait épouser Alexis Comnène II, fils de l'empereur Manuel de Byzance[4]. Le comte Philippe de Flandre avait préparé ce mariage lors de son séjour en Orient[5].

J'ai exposé ailleurs[6] comment Louis VII, tenant peu compte de la coutume des Capétiens et des exhortations pressantes du pape, n'avait pu se résoudre à faire couronner Philippe-Auguste en bas âge. Mais, lorsqu'il sentit sa fin approcher, l'intérêt impérieux de l'État triompha de son aversion contre tout partage du pou-

dans les *Mitteilungen aus der historischen Litteratur*, 1892, p. 123, ma critique de l'opinion émise par M. R. Hirsch, qui place la naissance en 1119.

1. Hefele, *Conciliengeschichte*, V, p. 71 et suiv.; Reuter, *Alexander III*, III, p. 415; Jaffé-Löw., II, p. 339 et suiv.

2. Lettre d'Étienne, abbé de Sainte-Geneviève, à l'archevêque Guillaume de Reims. La date ressort de la durée du concile, *Recueil des historiens de France*, XV, p. 970 et 971. Sur l'archevêché de Dol, voy. Reuter, III, p. 467-472.

3. Sur la maladie de Louis VII, nous avons des indications assez nombreuses, mais qui n'en expliquent pas les progrès. Ici je les énumère toutes : Rigord, § 2 et 4; *Gesta Henrici Secundi*, I, p. 243; Radulfus Niger, *Chronique*, I, p. 93; *Normanniae nova chronica* (éd. Chéruel), p. 14; *Fragm. hist.*, Rec. XII, p. 286; *Hist. reg. Franc.*, Rec. XII, p. 221; Gilbert de Mons, p. 117; Lettre d'Étienne à Pierre de Pavie, qui ne me paraît pas être postérieure au printemps 1179, Rec. XVI, p. 750, et l'article de M. Delahaye dans la *Revue des Questions historiques* du 1er janv. 1891.

4. La naissance d'Agnès, qui ne peut être postérieure à 1171 (voy. J.-Löw., II, n° 11883), eut probablement lieu en 1168. Robertson, *Thomas Becket*, VI, p. 402; Guillaume de Tyr, XXII, ch. IV et X, ne mérite pas confiance.

5. Albéric de Trois-Fontaines, *Monumenta Germaniae*, XXIII, p. 848; Giesebrecht, *Gesch. der deutschen Kaiserzeit*, V, p. 875.

6. A. Cartellieri, *Philipp II August von Frankreich bis zum Tode seines Vaters*, 1165-1180; *ein Beitrag zu seiner Biographie*. Berlin, 1891. Cette petite dissertation étudie la jeunesse du roi et forme en quelque sorte une introduction au présent article qu'elle comprend sous son titre.

voir suprême. Il se détermina à associer son fils au gouvernement; cependant, il ne suffisait pas que, conformément à la tradition, clergé et barons reconnussent Philippe comme leur roi futur : le jeune prince devait prendre la place de son père et gouverner sous son contrôle.

Dans la liste des ecclésiastiques qui prirent part au concile du Latran, nous remarquons l'archevêque de Reims avec six suffragants, celui de Sens avec cinq, celui de Bourges avec deux[1]. Parmi eux sont des hommes dont nous connaissons les relations étroites avec la cour. Guillaume de Reims, Gui de Sens, Garin de Bourges ont, plus tard, participé directement au couronnement de Philippe. La dernière séance du concile eut lieu le 19 mars, et nous savons que la plupart des évêques passèrent la fête de Pâques (1er avril) à Rome. Je ne pense pas que l'édit royal qui invitait tous les grands à l'élection de Philippe ait été publié avant le retour des prélats français[2].

C'est donc probablement vers la fin du mois que l'élection eut lieu à Paris dans le palais épiscopal. Lorsque l'assemblée fut au complet, Louis VII entra d'abord seul dans la chapelle et pria comme il avait coutume de le faire. Puis, tous les archevêques, évêques, abbés et barons du royaume furent appelés l'un après l'autre, et alors le roi leur dit à eux tous que, d'après leur conseil et avec leur consentement, il élèverait son fils Philippe à la royauté le jour de l'Assomption (15 août 1179). Quand le clergé et les laïques eurent entendu la volonté royale, ils s'écrièrent d'une seule voix : « Soit fait, soit fait! » et l'assemblée fut dissoute[3].

Rigord, le seul chroniqueur qui parle de l'élection, n'étant pas initié aux affaires politiques et écrivant beaucoup plus tard, ne nous a pas appris quelle impression cet événement fit sur les divers partis. Je doute qu'on ait le droit de parler d'une simple formalité, d'une proclamation de la volonté royale. Rigord ne donne non plus le nom des électeurs. Si nous rapprochons de son récit le texte d'une charte que rien n'empêche de placer au mois d'avril, nous pouvons désigner plusieurs personnes dont la parti-

1. D'Achéry, *Spic.*, I, p. 636.
2. *Gesta Henrici Secundi*, I, p. 240.
3. Rigord, § 2. — M. Walker, p. 5, semble croire que Louis s'adressa à chacun des assistants en particulier et en déduit que ceux-ci ne furent pas nombreux. Cette interprétation est erronée. Voy. M. Walker lui-même, p. 67, note 5.

cipation est très vraisemblable : Thibaut, comte de Blois, sénéchal, Robert, comte de Dreux et frère du roi, Hugues, abbé de Saint-Germain-des-Prés, Étienne, abbé de Sainte-Geneviève, Barbedor, doyen de Notre-Dame, et quelques autres ecclésiastiques[1].

Un édit public, que l'auteur anglais des *Gesta* paraît avoir eu sous les yeux, convoqua tous les grands du royaume à Reims pour y assister le 15 août au sacre et au couronnement du prince Philippe[2].

Le jeune roi Henri, associé à la couronne d'Angleterre depuis 1170, qui était alors en bonne intelligence avec son père, se rendit en Flandre aussitôt après la Pentecôte (20 mai), quoiqu'il n'eût séjourné que peu de temps au delà du canal. Il est à présumer que son départ fut motivé par l'appel du roi de France, son suzerain.

Louis VII lui-même et la cour étaient à Compiègne au commencement d'août[3]. La date fixée pour le couronnement approchait, et tous les préparatifs de la cérémonie étaient terminés ; les barons étaient sur le point de se rendre à Reims. Un jour, Philippe se mit à chasser dans les vastes forêts qui environnaient le château. Pendant qu'il poursuivait avec ardeur un sanglier, il perdit de vue ses compagnons et erra seul toute la nuit ; enfin, il rencontra un charbonnier qui le reconduisit chez ses amis.

La légende s'est emparée de cette aventure ; nous en avons plusieurs récits qui diffèrent dans les détails[4]. L'important est que le jeune prince, surexcité par la frayeur et exténué de fatigue, tomba gravement malade, et qu'on craignit même pour sa vie.

D'abord, la nouvelle de cet accident, qui retardait la réalisation de ses plans, irrita beaucoup Louis VII[5], mais bientôt la peur de perdre ce fils tant désiré et tant aimé l'emporta. Il lui vint l'idée de visiter la tombe de Thomas Becket à Cantorbéry et de lui demander le rétablissement de Philippe. La gravité d'une telle entreprise ressort clairement de la tradition : d'après un chroniqueur sûr et calme, le saint martyr lui-même apparut au roi en songe trois fois de suite pour lui ordonner le voyage[6].

1. *Études*, n° 758.

2. *Gesta Henrici Secundi*, I, p. 240 ; erreur dans Eyton, *Court, household and itinerary of Henry II*, p. 227, où la Pentecôte tombe sur le 20 avril !

3. Rigord, § 3 ; *Études*, n° 754. — Voyez notre Appendice V.

4. Rigord, § 3 ; Robert de Torigni, a. 1179 (éd. Delisle), II, p. 83 ; *Philippide*, I, vers 219-254.

5. Robert de Torigni, a. 1179.

6. *Gesta Henrici Secundi*, I, p. 240. Sans faire violence au texte, il est pos-

Au conseil, le projet si extraordinaire du roi rencontra de l'opposition ; quelques-uns opinèrent « qu'il était dangereux de mettre le pied dans un royaume étranger et de tomber dans les mains d'un puissant. » Quoique cette manière de voir très prudente ne fût pas généralement partagée, Louis, auquel le voyage sur mer était désagréable, eut quelque peine à suivre la voix de son cœur. Henri II, dont on se défiait à tort, leva tous les scrupules en accordant un sauf-conduit pour l'aller et le retour[1].

La suite royale ne fut pas nombreuse; elle se composait du chancelier Hugues du Puiset[2], du comte Philippe de Flandre, du comte Baudouin II de Guines, de Henri, fils du duc de Brabant, et du comte Guillaume de Mandeville, noble anglais, qui représentait Henri II, comme je suppose. Tous ces barons français, à l'exception de Hugues, étant étroitement liés avec la maison de Flandre, on voit que l'influence du comte Philippe était déjà prépondérante au conseil.

Passant par Domart en Picardie[3] et par la Flandre, Louis VII se dirigea sur Wissant, où l'on s'embarquait habituellement au moyen âge. Lorsqu'il arriva à Douvres, le 22 août, Henri II l'attendait déjà depuis trois jours. Le lendemain, ils se rendirent ensemble à Cantorbéry ; sur toute la route la population les salua avec enthousiasme. Louis VII passa deux jours en prières et jeûnes sur la tombe du martyr. En éternelle mémoire de sa visite il donna aux moines de la Trinité de Cantorbéry une rente annuelle de cent muids de vin avec d'autres présents magnifiques; il leur fit remettre la charte en présence du roi Henri, du comte Philippe, de l'archevêque Richard et du prieur Alain. Le donateur fut reçu dans la fraternité des religieux ; tous les jours une messe devait être dite pour lui et la famille royale de France[4].

sible d'écarter les phrases qui se rapportent aux visions : « rex vero... torqueri, post... suos, quaerens... timendum. Mane...; » s'agirait-il d'une interpolation ? En tout cas, Roger de Hoveden, II, p. 192 (R. S.), s'en est déjà servi.

1. On trouve des relations du voyage plus ou moins détaillées dans les *Gesta Henrici Secundi*, I, p. 241; Roger de Hoveden, II, p. 192; Gervais de Cantorbéry, I, p. 293 ; Raoul de Dicet, I, p. 432 et suiv.; Robert de Torigni, a. 1179; Guillaume d'Ardres, *Mon. Germ.*, XXIV, 714; Giraud de Barri, *De princ. instr.*, II, 5, p. 158; Sigeberti, *Continuatio Aquicinctina Mon. Germ.*, VI, p. 418; *Flores historiarum* (ed. by H. R. Luard, *R. S.*), II, p. 91; Thomas d'Elmham, *Hist. monasterii Cantuariensis* (*R. S.*), p. 37; Martène, *Ampl. Coll.*, VI, p. 418; G. F. Warner, *Engl. Hist. Review*, VI, p. 754.

2. Voyez notre Appendice V.

3. Voyez notre Appendice V.

4. Notre Appendice V. Dans ses *Études*, M. Luchaire n'a pas mentionné la

Malgré l'accueil cordial qu'il avait trouvé, Louis VII avait hâte de revoir le sol natal. A Douvres, il prit congé de son hôte, qui l'avait accompagné en le priant vainement de prolonger son séjour en Angleterre. Il s'embarqua le dimanche 26 août et atteignit Wissant le même jour.

Nous regrettons que nos sources, si riches en anecdotes caractéristiques pour l'histoire des mœurs, se taisent complètement sur le côté politique du voyage royal, et cependant on ne saurait mettre en doute que les deux monarques ne se soient entretenus des questions si difficiles à résoudre qui demeuraient en suspens.

De retour en France, Louis reçut la nouvelle que son fils avait recouvré la santé, grâce au martyr, croyait-on. Prélats et barons étaient allés au-devant du roi pour le féliciter de ce qu'il était revenu sain et sauf; car le pieux pèlerinage n'avait pas été approuvé par tous les Français. Rigord n'en parle pas du tout, et, comme il était moine à Saint-Denis, on a émis l'hypothèse que l'intervention de saint Thomas avait mécontenté les partisans du patron de France[1].

Quant aux Anglais, l'hommage public rendu par le roi de France à leur saint national les flatta beaucoup. Quelque haut placés qu'eussent été les visiteurs précédents de la tombe célèbre[2], aucun roi étranger ne s'était encore trouvé parmi eux. Par conséquent, Raoul de Dicet appuie sur le fait que ni Louis ni aucun de ses prédécesseurs n'avait jusqu'alors foulé le sol anglais ni en ami ni en ennemi[3]. Le voyage de Louis paraît si important que les annales des abbayes anglaises conservent son souvenir à la postérité[4]. Le vrai but en a été même complètement oublié. « Seulement pour l'amour du martyr, » s'écrie Herbert de Bosham avec son pathétique habituel, « Louis a osé cette entreprise

charte de Louis VII, dont le texte peut être reconstitué d'après la confirmation de Philippe-Auguste, Delisle, *Catalogue* n° 1; le martyrologe de Cantorbéry, dans Champollion-Figeac, *Lettres de rois, reines...*, I, n° 7; une lettre de l'archevêque Richard au roi de France (ibid., n° 8) et une charte de Jean Sans-Terre (Madox, *Hist. of the exchequer*. London, 1769, 2e éd., I, p. 766).

1. M. Delaborde, dans une note de son édition de Rigord, p. 12.

2. Giraud de Barri, *de Princ. instr.*, II, II, p. 158, les énumère.

3. I, p. 433. Il oublie Louis IV d'Outre-Mer.

4. *Annales Monastici*, ed. by Luard (*R. S.*), I, p. 52; II, p. 241; IV, p. 384; F. Liebermann, *Ungedruckte anglo-normannische Geschichtsquellen*. Strassburg, 1879, p. 83 (*Annales Wintonienses*, a. 1179).

inouïe, s'est livré à la tempête et aux flots et a abordé dans l'île située au cœur de la mer[1]. »

De telles opinions méritent notre attention, parce que les sympathies françaises du clergé anglais se firent souvent sentir dans les rapports des deux pays. A leurs yeux, Louis et Philippe ne sont pas les ennemis acharnés de leur roi, mais des princes inspirés par Dieu[2].

Louis était déjà tout près de Paris lorsque, rempli de la joie la plus vive, il voulut aller à Saint-Denis pour remercier Dieu.

En route, il eut subitement froid; une violente attaque de paralysie lui enleva l'usage des jambes, même de la parole, épreuve d'autant plus pénible pour lui que la présence du roi était à cette époque indispensable sur différents points du royaume, et maintenant il ne pouvait plus ni marcher ni monter à cheval[3]!

Par une charte de l'année 1179, datée de Paris, il voulut témoigner sa reconnaissance à celui qui avait guéri son fils; il fonda dans son palais de Laon deux chapelles consacrées à la sainte Vierge et à saint Thomas, et pourvut généreusement au traitement du chapelain[4].

III. *Prépondérance du comte de Flandre.*

Le plan primitif de Louis VII était d'initier lui-même son fils aux affaires d'État et de les lui confier peu à peu complètement. Par la force des circonstances, l'exécution en devenait une nécessité absolue, mais un vieillard débile n'était pas à même d'occuper effectivement la place qui était due au roi en titre et au père, ni d'exercer cette surveillance que la jeunesse et le peu d'expérience de Philippe-Auguste réclamaient impérieusement.

Qui représenterait la maison régnante aux cérémonies imminentes du sacre? Même en admettant que Philippe sût sauvegarder toujours les intérêts du pays et qu'on pût attendre beaucoup de son intelligence précoce, il lui fallait, pour l'aider dans les cas difficiles, un conseiller connaissant à fond les événements politiques des dernières années.

1. *Liber melorum*, melus 2, notula 27.
2. Le livre tout entier que Giraud de Barri a consacré à l'*Instruction du prince* en fait foi.
3. *Gesta Henrici Secundi*, I, p. 243.
4. *Études*, n° 767.

Dans l'entourage de Louis VII, il y avait plusieurs hommes qui auraient pu prétendre à cette position de confiance. Le comte palatin Henri de Troyes, beau-frère et oncle de Philippe, en était digne avant bien d'autres, mais il s'était croisé quelques mois auparavant, et il ne pouvait pas être question de lui[1]. Les frères de Henri, l'archevêque Guillaume de Reims et le comte Thibaut de Blois[2], pouvaient faire valoir d'être non seulement de proches parents du roi, mais aussi, l'un le premier prélat, l'autre le premier officier laïque de la couronne. Maîtresse du roi futur, la maison de Champagne, dont les vastes possessions enserraient déjà de trois côtés le domaine des Capétiens, aurait décidé du sort de la France. Le danger n'était pas moindre si la reine Adèle, se fondant sur la coutume, gagnait de l'influence sur le nouveau gouvernement; car comment aurait-elle pu résister à la pression de ses frères[3]?

Le caractère de Louis VII ne tendait pas à l'indépendance; il aimait à s'appuyer sur une nature plus énergique que lui-même, mais il avait assez de perspicacité pour éviter qu'aucun parti ne devînt tout-puissant à la cour. Lorsque son frère Henri, qui avait eu beaucoup d'ascendant sur lui, fut mort en 1175 et eut été remplacé sur le siège archiépiscopal de Reims par Guillaume de Champagne, il commença à recourir aux conseils du comte de Flandre. Nous avons déjà vu que celui-ci négocia le mariage de la princesse Agnès, qu'une de ses nièces fut choisie pour épouse de Philippe-Auguste[4], et qu'il assuma la responsabilité du voyage à Cantorbéry. Maître de la Flandre, du Vermandois, de l'Amiénois et du Valois, le comte Philippe se trouvait être un des princes les plus considérés de l'Europe[5]. Descendant de Charlemagne, apparenté à l'empereur Frédéric et au roi Henri II, il jouait dans les grandes querelles de l'Europe un rôle que l'importance seule de son comté ne justifiait pas, quelque grandes et célèbres que fussent les richesses de ses villes. Il était brave et énergique, persuasif, ami des lettres, mais son imagination l'entraînait souvent

1. D'Arbois, III, p. 107.
2. Walker, p. 40.
3. Sur la reine mère comme régente, voir les *Inst.*, I, p. 77, n. 6, et Walker, p. 115.
4. Voir Cartellieri, p. 25; et, p. 29 et suiv., les tableaux généalogiques.
5. Warnkœnig, *Hist. de la Flandre*, trad. de Gheldolf, I, p. 199; *Annales Cameracenses*, *Mon. Germ.*, XVI, a. 1165.

trop loin. Il travaillait adroitement à unir sous sa direction, par leurs intérêts communs, les petits pays situés entre la France et l'Allemagne, pays qui, à raison de leur situation même, jouissaient d'une grande indépendance. Il cultivait les rapports amicaux de sa maison avec le duc de Brabant et les comtes de Gueldre, de Hainaut et de Namur[1]. On pourrait le comparer à Charles le Téméraire, dont la politique consistait précisément à faire revivre le *regnum Lotharii*.

Nous ignorons si Philippe-Auguste s'est attaché au comte avant 1179; on a affirmé qu'il a été son élève dans le métier des armes, mais les sources n'en disent rien. Quoi qu'il en soit, on comprend facilement comment leurs premières relations peuvent s'être développées. Les qualités brillantes du comte devaient faire naître l'admiration et le désir de s'en rendre l'émule chez un adolescent qui rêvait de rétablir dans toute son étendue l'empire de Charlemagne[2].

En septembre 1179 environ, Louis VII chargea le comte de veiller sur son fils; nous ne saurions préciser la manière dont il le fit. On se tromperait en pensant à une tutelle ou régence, au sens propre du mot : Philippe-Auguste n'avait pas besoin d'un tuteur; d'abord son père vivait encore, et puis, selon l'opinion des contemporains, il était sous tous les rapports capable de régner seul. Le rôle du comte n'était donc pas de gouverner à sa place, mais de le conseiller, d'être en quelque sorte son premier ministre, si l'on veut employer une expression moderne[3].

Un récit de Raoul de Dicet confirme notre hypothèse[4]. Décrivant la guerre acharnée que se firent en 1181 Philippe-Auguste et le comte, il parle de l'armée que celui-ci leva, « oublieux du serment qu'il avait prêté au roi Louis VII : de vouloir garder, protéger et instruire fidèlement comme de droit son fils Philippe. » Ce passage du chroniqueur, exactement renseigné sur les affaires de France et de Flandre, cadre si bien avec la combinaison qui nous a semblé la plus probable que je n'hésite pas à y ajouter foi.

En vertu du serment prêté au vieux roi, le comte fut donc le

1. Traité conclu en 1176 entre le Hainaut et la Flandre. Wauters, *Diplômes imprimés de la Belgique*, III, p. 559.

2. Giraud de Barri, III, xxv, p. 294; Ranke, *Franz., Gesch.*, I, p. 25.

3. Voir nos appendices I et II sur la majorité de Philippe-Auguste et la prétendue tutelle du comte de Flandre.

4. Raoul de Dicet, a. 1181, II, p. 8.

premier conseiller du roi futur sans être nommé à des fonctions quelconques. Mais la faveur dont il jouissait ne tarda pas à provoquer l'opposition de la maison de Champagne. Le frère de la reine et Adèle elle-même croyaient avoir des droits sur la personne de Philippe-Auguste[1]. La prépondérance de leur rival les humiliait, et on ne peut nier que leurs réclamations ne fussent fondées. Cependant la préférence donnée au comte de Flandre s'explique par un précédent : à la mort de son père (1060), Philippe Ier n'avait eu que sept ans, et Henri Ier avait chargé de la tutelle Baudouin V, comte de Flandre, mari de sa sœur[2]. Le XIIe siècle étant encore caractérisé par le manque absolu de lois organiques touchant les institutions de l'État et par l'autorité de la loi coutumière qui en découle, il est fort possible que le comte se soit prévalu de ce précédent comme d'un droit, surtout comme dans la pratique sa position ressemblait assez à une tutelle. Ainsi un auteur qui écrivait au commencement du XIIIe siècle l'a appelé tuteur de Philippe-Auguste et gardien du royaume[3].

Il est naturel que les hommes qui devaient prendre place au conseil à côté du comte aient été ses partisans. Quelques indices nous permettent de conjecturer que l'ancien gouverneur du roi, Robert Clément, et le connétable de France, Raoul, comte de Clermont en Beauvaisis, ont été du nombre[4].

IV. *Couronnement de Philippe-Auguste (1er novembre 1179).*

Après en avoir délibéré avec les conseillers de la couronne, Louis VII ordonna par un second édit public que son fils fût couronné à Reims le 1er novembre, jour de la Toussaint[5]. Peu auparavant le comte de Flandre et l'archevêque de Champagne eurent probablement une entrevue. Nous ne le savons pas positivement, — la tradition dit seulement qu'elle devait avoir lieu[6], — mais

1. *Inst.*, I, p. 77, 153, 157.
2. *Inst.*, I, p. 76 et 153.
3. *Hist. reg. Franc.*, Rec. XVII, p. 425.
4. *Gesta Henrici Secundi*, I, p. 246. Voir plus bas le récit des conférences de Gisors. Sur Raoul, comp. Walker, p. 51 et 52.
5. *Gesta Henrici Secundi*, I, p. 242.
6. Il s'agit de la lettre citée quelques lignes plus bas dans le texte (Rec. XIX, p. 283). Les éditeurs que suit M. Walker (p. 12, n. 6) ont pensé au couronne-

les chefs des deux partis flamand et champenois, qui allaient bientôt lutter d'influence, peuvent bien avoir senti le besoin de s'aboucher.

Philippe-Auguste arriva à Reims le 31 octobre. On s'attendait à des fêtes brillantes. L'archevêque Guillaume, qui, suivant une ancienne coutume, devait pourvoir à l'entretien du roi, contracta des dettes considérables qu'il ne put acquitter sans le secours de son chapitre. Nous avons la lettre de non-préjudice qu'il lui adressa à ce sujet[1].

Une foule d'étrangers afflua dans la ville. Dans la lettre qu'il écrivit à Lambin de Bruges, chancelier de l'archevêque, l'abbé Étienne de Sainte-Geneviève craint beaucoup de ne pas trouver de logis à Reims; il supplie son ami de s'en occuper à temps, « pour qu'il ne soit pas forcé d'errer pareil aux vierges folles, mais qu'il puisse se rendre tranquillement à la fête, qui serait autant celle de tous que celle de chacun. »

Parmi les grands vassaux présents, le jeune roi Henri d'Angleterre, chevalier non moins célèbre par ses exploits que par sa libéralité, occupait la première place. Au nom de son père, il avait apporté de riches cadeaux en or et argent et de la venaison anglaise. Quant aux dépenses qu'occasionnait sa suite brillante, les ressources dont l'avait muni Henri II y suffisaient; on remarquait aussi qu'il n'acceptait l'hospitalité de personne ni en voyage ni à Reims[2]. Ces astucieux Plantagenets avaient bien calculé; cet étalage de luxe, devant une cour pauvre et simple et devant une assemblée représentant la France entière, devait en imposer à tous, et en effet le souvenir en fut perpétué dans des chansons[3].

Le comte de Flandre de son côté tint plutôt à déployer des forces militaires considérables pour rehausser l'éclat de la position qu'il venait d'atteindre auprès de Philippe-Auguste. Il vint avec la

ment d'Isabelle du 29 mai 1180, qui eut lieu à Saint-Denis, ne pouvant avoir lieu à Sens.

1. Marlot, *Hist. de Reims*, III, p. 461, n° 115. Procès-verbal du sacre de Philippe Ier, Rec. XI, p. 32-33. Leber (*des Cérémonies du sacre*. Paris, 1825, p. 99) croit à tort que l'usage date du couronnement de Louis VIII.

2. Robert de Torigni, a. 1179, II, p. 90 et 91. Je ne sais comment expliquer la notice tout à fait isolée que l'on trouve dans le *Chronicon S. Sergii Andegavensis* p. p. P. Marchegay et E. Mabille dans les *Chroniques des églises d'Anjou*, a. 1179, p. 129 : « Philippus... coronatus est apud Podium S. Mariae » (le Puy-Notre-Dame).

3. Raoul de Dicet, I, p. 439.

ferme résolution de réclamer le droit de porter l'épée royale. A sa prière, le comte Baudouin V de Hainaut s'était joint à lui, amenant quatre-vingts chevaliers équipés à ses propres frais, quoiqu'il n'eût aucune obligation à la couronne de France[1].

Nous sommes mal renseignés sur la participation de la maison de Champagne; mais la présence des comtes Thibaut et Étienne est bien probable. Les coutumes féodales la demandaient autant que les besoins de leur cause[2].

L'absence forcée de Louis VII avait pour conséquence celle de la reine Adèle[3], et il n'y avait à Reims que les trois partis qui se disputaient le pouvoir : les Anglo-Normands, les Flamands et les Champenois.

L'ordre du couronnement était réglé par l'usage[4]. Assisté des archevêques Barthélemy de Tours, Gui de Sens et Garin de Bourges, de nombreux évêques et de l'abbé Guillaume de Saint-Denis, Guillaume de Champagne oignit son neveu avec l'huile sacrée et lui imposa la couronne que le jeune roi Henri, en sa qualité de duc de Normandie, avait humblement tenue au-dessus de la tête de Philippe-Auguste. Alors tout l'entourage cria : « Vive le roi! vive le roi! » Du palais à la cathédrale Henri avait porté la couronne, Philippe de Flandre l'épée. Aussitôt la cérémonie terminée, l'abbé de Saint-Denis prit de nouveau sous sa garde les insignes de la royauté. Pendant le banquet, le comte Philippe servit son nouveau roi, usurpant ainsi les fonctions de sénéchal.

Raoul de Dicet s'est étonné que le comte remplît deux offices

1. Gilbert de Mons, p. 117-118.

2. *Hist. reg. Franc. monast. S. Dionysii*, *Mon. Germ.*, IX, p. 406, addition au cod. 1. Cette notice contient des erreurs grossières.

3. *Fragm. hist.*, Rec. XII, p. 286. De ce passage, Geoffroi de Courlon (*Chron. de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens*, p. p. M. G. Juilliot. Sens, 1876, p. 490) a tiré la conclusion que le couronnement eut lieu à l'insu de Louis et d'Adèle.

4. La cérémonie est décrite par Rigord, § 4; les *Gesta Henrici Secundi*, I, p. 243; Roger de Hoveden, II, p. 194, et le *Chron. S. Dionysii ad cyclos paschales*, p. 279 (*Bibl. de l'École des chartes*, 1869, t. XL). Abondance de détails dans la *Philippide*, I, v. 336-360. — M. Luchaire a constaté que l'ordonnance attribuée à Louis VII et relative au sacre de Philippe-Auguste n'est pas authentique (*Inst.*, I, p. 72; II, p. 310). J'ajoute que ceux qui seraient d'un avis contraire ne sauraient concilier le commencement : « Le samedy précédent le dimanche du sacre et couronnement » avec le fait que le 1er novembre 1179 était un jeudi.

honorifiques[1]. Il est le seul chroniqueur dont l'attention ait été éveillée par cette particularité et qui cherche à expliquer historiquement les obligations féodales du duc de Normandie et du comte de Flandre. Son ardent patriotisme l'a conduit, il est vrai, à ne voir dans l'acte de Henri qu'un symbole de la protection accordée au nouveau roi par l'Angleterre.

Cette appréciation se comprend si l'on admet qu'elle appartient aux années 1181 et 1182, où Philippe II fut effectivement secouru par les Plantagenets contre la Flandre.

Quant au comte Philippe, Raoul s'exprime ainsi : « Philippe, roi des Français, eut dans le comte de Flandre, tant en ce qu'il porta l'épée qu'en ce qu'il servit les mets, un vassal privilégié exerçant un droit double, celui de son père et celui de sa femme. » Mais il convient de remarquer que, d'après nos connaissances actuelles, Thierry d'Alsace n'avait été investi d'aucun emploi honorifique à la cour de France; par contre, le père de la comtesse Isabelle (Élisabeth) de Flandre, Raoul Ier, comte de Vermandois, avait été sénéchal ou dapifer de 1134 à 1152[2], et, quoique le roi nommât librement les vassaux aux offices de la couronne, ceux-ci ne cherchaient pas moins à en établir l'hérédité. Suivant toute probabilité, le comte de Flandre s'est arrogé un droit bien douteux, et Raoul de Dicet en a entendu parler[3].

L'auteur de la *Flandria generosa* résume fort bien l'impression qui se dégageait de ce détail de la cérémonie en disant[4] : « Le comte Philippe *parut glorieux avant les autres*, portant devant le roi l'épée qui est habituellement portée par un des princes les plus nobles. »

A la suite de cet incident, la maison de Champagne, — on se

1. I, p. 438.

2. Luchaire, *Louis VI*, p. 304 ; *Études*, p. 44 et suiv. — Dans l'empire germanique, le chevalier qui devait porter l'épée pendant une fête était désigné chaque fois. Schröder, *Rechtsgeschichte*, p. 470. Gilbert de Mons, p. 142. W. Meyer, *Chronik des Gislebert*, p. 42.

3. Ce que l'*Anonymus Laudunensis* (Rec. XIII, p. 683) raconte de la présence des trois fils de Henri II (Henri, Richard et Geoffroi) est peu croyable, vu le silence des chroniqueurs les mieux informés. — On n'a pas encore précisé les charges honorifiques que les ducs de Normandie et les comtes d'Anjou occupaient à la cour de France.

4. *Flandria generosa, Continuatio Claromariscensis*, § 3, *Mon. Germ.*, IX, p. 327. Voir aussi Walker, p. 11 ; *Louis VI*, p. 335 et suiv.; Leber, *Cérémonies du sacre*, p. 395 et suiv.; Warnkœnig-Gheldolf, II, p. 72; Giesebrecht, V, p. 22; Wallon, *Saint Louis*, I, p. 8.

rappelle que Thibaut de Blois était sénéchal, — conçut un vif ressentiment contre le parti flamand. Depuis le 1er novembre 1179 jusqu'au 28 juin 1180, il y eut en France deux factions qui se disputèrent la personne du nouveau roi.

A l'occasion du couronnement, Louis VII affranchit de tout lien de servitude tous ses serfs et serves dits *gens de corps*, qui habitaient à Orléans ou dans les faubourgs et hameaux des environs jusqu'à la cinquième lieue. Ceux qui se trouveraient dans les districts et lieux ci-dessus désignés, après le couronnement de son fils Philippe et avant Noël prochain, jouiraient de cette liberté[1]. Philippe-Auguste confirma mot pour mot l'acte de son père[2].

Au XIIe siècle, on aimait à rappeler dans la date des chartes un événement contemporain de grande importance; je trouve un exemple de cet usage qui se rapporte au couronnement dans un arbitrage de l'évêque Henri de Senlis du 11 février 1180[3].

Il n'est pas facile de déterminer exactement la position que Philippe-Auguste occupait après le 1er novembre 1179 comme roi associé. Les institutions publiques du temps étaient mal définies; l'historien moderne ne s'y retrouve qu'à grand'peine[4]. Philippe était roi comme son père, après la mort duquel il ne se fit pas couronner de nouveau[5]. Louis VII avait sans doute cru garder assez de pouvoir sur son fils pour le diriger, mais il n'avait pas prévu le cas où celui-ci refuserait d'obéir et aurait recours à la force. Sous l'influence de sa mauvaise santé, il voulait bien alléger autant que possible le fardeau des affaires en laissant

1. *Études*, n° 774. Traduit dans B. Zeller et A. Luchaire, p. 157. C'est la seule charte de Louis VII qui soit datée de 1180 (un acte faux n° 775). Le passage : « Ob remedium... animae filii nostri *Philippi regis* omnes servos nostros... manumittimus... eo tenore quod illi qui in praedictis potestatibus et locis fuerint ante proximum Natale post coronationem filii nostri Philippi, hac libertate gaudebunt, » fait croire que la disposition royale est postérieure au 1er novembre 1179 (Philippe étant appelé roi), mais antérieure à Noël. D'autre part, je ne me crois pas fondé de mettre en doute la date de l'année. Le Maire a rapporté le contenu de la charte au couronnement (*Hist. de la ville d'Orléans*, 1648, 2e éd., p. 326).

2. *Catalogue* n° 2. M. Delisle a montré dans la note ajoutée au n° 1 que ces deux pièces sont antérieures au n° 3 (qui est de sept. 1180, comme nous allons le prouver plus bas) et par conséquent antérieures à la fin d'août, époque à laquelle Philippe-Auguste entra en Bourgogne.

3. Tardif, *Mon. hist.*, n° 685.

4. Voir notre Appendice IV.

5. Davidsohn (*Ph. II Aug. und Ingeborg*, p. 2) affirme le contraire sans citer des preuves à l'appui.

régner son fils aidé des conseils du comte de Flandre, mais il n'y a aucun indice qu'il se soit jamais résolu à abdiquer formellement.

Pour le distinguer du vieux roi, *senior rex*, les chroniqueurs appellent Philippe : *novus rex* ou *junior rex*[1]. Ici il convient de se rendre compte de la part que Philippe-Auguste prit aux affaires pendant la première année de son règne. Ce que l'histoire nous a transmis de son intelligence supérieure et de la fermeté de son caractère nous autorise à croire que, malgré sa jeunesse, il fixa lui-même les lignes générales de la politique, secondé bien naturellement par les avis de ses conseillers, dont le principal était le comte de Flandre. Son esprit se forma dans les affaires, comme Ranke s'exprime finement.

La raison pour laquelle les sources anglaises exagèrent l'influence flamande est fort simple. Par ses guerres antérieures contre Henri II, par son fief anglais, par son séjour en Angleterre et par ses relations de famille, le comte Philippe était mieux connu au delà du détroit que tous les autres barons français. C'est donc à lui qu'on attribua de préférence les premières mesures du jeune roi, faisant peu de cas de ce qui revenait peut-être à Robert Clément, à Raoul de Clermont et autres.

Al. CARTELLIERI.

(*Sera continué.*)

1. Pour les détails consulter l'Appendice IV.

LES ORIGINES

DES ASSOCIATIONS POLITIQUES

ET DES ORGANISATIONS DE PARTI

EN ANGLETERRE.

I.

Avant que la liberté fût devenue la base du gouvernement, les sentiments d'opposition et de mécontentement des peuples se manifestaient par des émeutes et des guerres civiles. A mesure qu'au régime de la force brutale se substituait le régime de l'opinion, les luttes intérieures changeaient de caractère. Le règlement des divergences était désormais abandonné au libre jeu des forces morales de la nation; les conspirations devaient être remplacées par l'union des convictions et les révoltes par la manifestation de ces convictions. Mais la transition fut longue. L'Angleterre a réussi plus tôt que les autres pays à créer un organe constitutionnel pour faire entendre la voix du pays. Pourtant elle eut à lutter, souvent les armes dans les mains, pendant des siècles, pour faire du gouvernement constitutionnel une vérité. Ayant succombé en champ clos contre la nation représentée par le parlement, la couronne essaya de se rendre maître de ce dernier par la corruption, et elle y réussit. Mais l'opinion se dressa de nouveau contre elle pour lui livrer le suprême combat. C'est le drame qui remplit la première moitié du long règne de George III. Le commencement de ce règne fut particulièrement troublé. La populace, blessée dans ses intérêts immédiats que le parlement négligeait, ou affectée de griefs généraux du pays, réels ou imaginaires, recourait à des émeutes, selon l'ancienne mode[1]. L'élite

1. Émeute des tisserands en 1765, émeutes au sujet de Wilkes en 1768, émeutes de Gordon en 1780, etc.

de la nation, au contraire, se sentait déjà si forte de son droit qu'elle crut suffisant d'opposer au parlement corrompu la force morale de l'opinion.

Mais, l'interprète constitutionnel de l'opinion se trouvant être justement ce parlement, elle dut chercher un nouvel instrument d'expression collective des vœux populaires. La presse, encore dans son enfance, manquait d'autorité. Le droit de pétitionnement, une des glorieuses conquêtes de la liberté anglaise, a servi généralement, — sauf pendant la période de la Révolution, — de moyen d'appel pour le redressement des griefs individuels ou locaux. Pour en imposer aux pouvoirs, au nom de l'intérêt général, il fallait le concours du nombre. Les réunions publiques en offriront la première ressource. Les résolutions qu'on y votera seront transmises au parlement par voie de pétitions. Mais, afin que ces pétitions aient de l'autorité, elles devront être nombreuses et unanimes dans leurs revendications. Ce résultat ne pourra être obtenu que si le mouvement est coordonné et dirigé. A cet effet, on créera des comités et des associations.

Les troubles provoqués par l'affaire de Wilkes furent la première occasion de ces manifestations. La Chambre des communes expulsa de son sein Wilkes, journaliste et pamphlétaire désagréable aux ministres, et puis, quoiqu'il fût réélu plusieurs fois de suite, elle déclara chaque fois nulle son élection et finalement admit à sa place un candidat rival qu'on opposa à Wilkes, mais qui succomba au scrutin. Indignés de l'expulsion de leur député, les électeurs de Wilkes souscrivirent des sommes considérables pour les frais d'une nouvelle élection et adressèrent au roi des pétitions et des remontrances. Dans plusieurs comtés, on organisa des meetings pour soutenir la protestation contre la violation du droit par le parlement. A partir de cette époque, les réunions publiques devinrent en Angleterre d'un usage régulier pour s'élever à la hauteur d'une institution nationale. A un des meetings provoqués à Londres par l'invalidation de la réélection de Wilkes, les assistants, personnes de marque, se formèrent en « Société pour soutenir le bill des droits » (1769)[1]. Ainsi fut fondée la première association politique[2].

1. Mahon, *History of England from the peace of Utrecht*, vol. V, p. 346.

2. En Amérique, où la marée révolutionnaire montait déjà, la formation de la « Société » fut accueillie avec sympathie, et l'assemblée de la Caroline du

Quelques années plus tard, à la suite du choc produit dans les esprits par la sécession des colonies américaines, le mouvement s'accentua. Quand les dépenses de la guerre qui durait toujours vinrent s'ajouter aux frais de corruption des membres du parlement et d'entretien de leurs créatures par de nombreuses sinécures, l'opinion se souleva et demanda qu'on mît fin aux scandales de l'administration des finances. On décida d'organiser un pétitionnement en masse pour réclamer la réforme de la représentation parlementaire que l'on considérait comme le moyen le plus efficace d'arriver à la suppression des abus et d'en prévenir le retour. Dans chaque comté on nomma un « comité de correspondance, » avec mission de diriger le mouvement et de « préparer un plan d'association sur une base légale et constitutionnelle, pour appuyer la louable réforme et toute autre mesure susceptible de conduire au rétablissement de l'indépendance du parlement[1] ». L'ardeur était grande; on dénonçait partout l'influence funeste de la couronne; on couvrait les pétitions de signatures. Cependant, dans quelques comtés, des doutes s'élevèrent sur l'opportunité des comités. L'expression seule de « comité de correspondance » rappelait des souvenirs peu agréables, car c'était le nom des organisations populaires qui avaient préparé la révolution dans les colonies américaines. Elles étaient nées à Boston, par les efforts d'un groupe d'hommes de marque, qui avaient pris en mains les affaires publiques en se constituant en petit comité surnommé *Caucus*[2]. Quand les rapports avec la mère-patrie devinrent particulièrement tendus, les membres du *Caucus*, pour stimuler l'agitation de résistance, provoquèrent (en 1772) la nomination par le peuple de Boston d'un comité de correspondance de vingt-un membres, qui dut se mettre en rapport avec les populations de tous les autres endroits du Massa-

Nord lui envoya 1,500 livres sterling (Massey, *History of England during the reign of George III*. L. 1854, vol. I, p. 466).

1. *Annual Register*, 1780, p. 85.

2. Ce mot, d'origine incertaine (il vient du langage des Indiens Algonquins, d'après les uns; c'est, d'après les autres, le mot anglais défiguré *caulkers*, calfats, ou encore un mot celtique), a été admis, dès le XVIIIe siècle, dans la terminologie politique américaine pour désigner un petit comité d'hommes qui arrangent d'avance dans la coulisse les affaires électorales. Le sobriquet *caucus* a eu une immense fortune. Il est devenu le synonyme d'un système politique et le nom des organisations de parti extraparlementaires, amenées par l'avènement de la démocratie radicale aux États-Unis et, de nos jours, en Angleterre (cf. nos études sur l'*Organisation des partis politiques aux États-Unis*, Annales de l'École libre des sciences politiques de 1888 et 1889).

chussetts. Cet exemple fut suivi par la Virginie et par d'autres colonies. Aussi arriva-t-il qu'en Angleterre, en 1780, plusieurs personnes, très sympathiques au mouvement de pétitions dirigé contre la couronne et le parlement vénal, conçurent des craintes que les comités et les associations, une fois formés, ne glissassent sur une pente qu'il serait difficile de remonter; et, dans quatre comtés, on s'abstint de nommer des comités. L'année suivante, les associations de comtés désignèrent des délégués, qui se réunirent à Londres pour agir de concert. Plusieurs membres de l'opposition au parlement, comme Fox, le général Burgoyne, faisaient partie de la délégation. Quand le plan de réforme économique proposé par Edmund Burke fut repoussé par la Chambre des communes, les délégués, ou plutôt une partie d'entre eux, entrèrent en scène avec une pétition au parlement. Les délégués de plusieurs comtés reculèrent devant les appréhensions, que la présence dans la capitale d'une délégation représentative, délibérant à côté du parlement, avait déjà réussi à provoquer dans plus d'un milieu. Pour apaiser ces inquiétudes, les autres délégués qui avaient signé la pétition la présentèrent en leur nom personnel, évitant de se donner le titre de délégués. Malgré cette précaution, la légalité de la pétition provoqua à la Chambre un débat très vif. En dehors de la majorité ministérielle, qui, bien entendu, dénonçait avec véhémence les comités et les délégués, plusieurs membres indépendants exprimèrent l'avis que les associations et les congrès de délégués étaient inconstitutionnels; que les véritables délégués du peuple étaient les membres de la Chambre; que c'était d'elle que devait partir tout plan de réforme; que, abstraction faite de l'objet fort louable de la pétition et des personnes éminemment respectables des délégués, il serait plus courageux de s'opposer à une pareille intervention extraconstitutionnelle à la première occasion que de laisser s'établir un précédent aux tendances dangereuses[1]. Fox, dans un discours à effet, glorifia les associations, en les rattachant aux luttes séculaires pour la liberté, déclara la démarche des délégués non seulement légale, mais très méritoire étant données les circonstances dans lesquelles elle s'était produite. Se plaçant sur le terrain légal, il demandait qu'on lui indiquât la loi qui défendait au peuple de nommer des délégués qui résideraient à Londres pour

1. Voy. les discours de Coke, Powys, sir Horace Mann, Rolle (*Parliamentary History*, vol. XXII, p. 144, 157, 196).

surveiller la conduite de leurs représentants. On dit, remarqua-t-il, que les comités, les associations, les délégués désirent la subversion de la constitution, mais c'est le contraire qui est la vérité, car les délégués ne viennent-ils pas s'incliner devant le souverain et l'autorité toute-puissante du parlement en leur demandant le redressement des griefs[1]? La réponse était habile, mais, évidemment, elle déplaçait un peu la véritable question, qui consistait à savoir non si l'organisation extraconstitutionnelle était contraire ou conforme à la lettre de la loi, mais si, par ses conséquences, par la réaction qu'elle pouvait produire sur la vie politique, elle était compatible avec le fonctionnement régulier du régime représentatif. Le général Burgoyne, sans préciser ainsi la question, la ramena brusquement sur le terrain politique : il déclara qu'à certains moments la résistance au pouvoir suprême était un devoir, que ces cas avaient existé aux époques où les empiétements de la couronne étaient avoués et patents, que maintenant elle tendait au pouvoir absolu par des voies secrètes, et que le seul point à considérer était à savoir si les délégués croyaient, dans leur conscience, qu'en avançant le plan d'associations ils faisaient leur devoir[2]. Le célèbre jurisconsulte Dunning (le futur premier lord Ashburton) résuma le débat. Le droit de former des associations découlait, d'après lui, du pétitionnement; si les citoyens avaient le droit d'adresser des pétitions à la législature, ils avaient le droit de s'unir à cet effet. En particulier, telles ou telles associations étaient légitimes ou ne l'étaient pas selon l'intention avec laquelle elles avaient été formées et selon le but qu'elles poursuivaient. Il pouvait bien y en avoir d'illégales et de criminelles, mais celles-ci même, dans certaines circonstances, pouvaient se trouver légitimes. Si la Chambre des communes, oubliant son origine et son devoir, devenait l'esclave de la couronne et des lords ou de l'un de ces pouvoirs, le peuple britannique ne commettrait rien d'illégal en reprenant la part qui lui revient dans la législature, et les moyens employés à cet effet, que ce fussent des associations, des remontrances ou la force, seraient non seulement légaux, mais méritoires. Dans l'espèce, tout s'est passé avec calme et dignité; les membres des associations n'ont eu d'autre but que d'appuyer par des mesures légales et constitutionnelles le contenu des pétitions

1. *Parliam. History*, vol. XXII, p. 144, 176.
2. *Ibid.*, p. 157.

adressées au parlement pour le redressement des griefs. Quant à la délégation, quant aux délégués, ils n'avaient pas d'autre rôle que celui qu'on leur avait confié, notamment celui de soutenir les objets déterminés de la pétition ; s'ils allaient plus loin, ils outrepasseraient leurs pouvoirs et perdraient leur qualité de délégués[1].

Ces conclusions sont d'autant plus à retenir que, dans la suite de l'histoire d'Angleterre, se posera plus d'une fois cette question de savoir dans quelle mesure et dans quelles conditions les organisations extraconstitutionnelles se justifient.

Le parlement refusa d'examiner les pétitions provoquées par les « comités de correspondance » et ceux-ci disparurent bientôt. Mais, quand le triomphe de la Révolution en France vint raviver les idées de liberté, le mouvement pour la réforme de la Chambre des communes reprit, et on recommença à former des associations pour la faire aboutir. Ces sociétés, composées principalement d'ouvriers, devinrent bientôt l'organe de la partie extrême de l'opinion et l'instrument d'une agitation démocratique dans toute l'Angleterre. Elles passaient une bonne partie de leur temps à échanger des adresses de congratulation avec la Convention, la Commune de Paris et les clubs français. Les associations anglaises copiaient en tout les révolutionnaires français. Leurs membres s'appelaient « citoyens » (*citizen*), et, pour désigner de la même manière les femmes, ils ont forgé le terme *citizeness*. Leurs programmes et leurs déclarations étaient rédigés dans le même style ampoulé, émaillé des beautés du langage politique à la mode : tyrannie, volonté nationale, humanité, nature, etc.[2]. Le but avoué de ces organisations était toujours la réforme parlementaire, mais elles ne l'admettaient pas autrement que sur la base du suffrage universel[3]. Les modérés, dont la voix devenait

1. *Parliam. History*, vol. XXII, p. 198.

2. Voici un spécimen emprunté au livret de « Birmingham Society for Constitutional information » (Printed for the Society, MDCCXCII) : « Afin de changer le régime de privilège et d'oppression, l'intention de notre réunion est de créer une confraternité d'affection avec tout le genre humain pour l'avancement du savoir, et d'établir l'amour et la bienveillance entre tous les hommes, citoyens libres de la terre...

« Nous rappelons les sentiments que la nature a gravés dans le cœur de chaque citoyen et qui prennent une nouvelle force quand ils sont reconnus solennellement par tous, car, pour qu'une nation aime la liberté, il suffit qu'elle la connaisse, et pour qu'elle soit libre il suffit qu'elle le veuille. »

3. « Dans le parlement ainsi réformé, déclarait la « London Corresponding Society, » il n'y aurait plus de discussions de parti, les intérêts du peuple

de moins en moins écoutée dans le camp réformiste, ne se désintéressèrent pas cependant de la cause de la réforme. Ils fondèrent pour leur compte la « Société des amis du peuple, » mais refusèrent de coopérer avec les organisations démocratiques qui les appelaient à une convention nationale. L'extrême modération des « amis du peuple » ne les sauva pas de la désapprobation générale sous laquelle tombèrent les associations politiques. Fox lui-même les désavoua en plein parlement, tout en restant fidèle à la réforme de la représentation. A plus forte raison furent-elles dénoncées par Pitt et Burke, partis en guerre contre les « principes français. » Le langage extravagant et parfois quelque peu séditieux des « sociétés de correspondance » mit l'alarme au camp des classes dirigeantes et n'a pas peu contribué à les jeter tête baissée dans la réaction. Le gouvernement entra dans la voie de la répression ; il commença des poursuites contre les membres des sociétés et multiplia les procès de presse. Après une enquête sur les sociétés, faite par un comité secret de la Chambre des communes, celle-ci accorda à Pitt la suspension de l'*Habeas Corpus* (1794). L'année suivante, le gouvernement fit adopter un bill qui restreignait la liberté de réunion[1]. Entravées dans leurs mouvements par cette loi, les organisations populaires eurent recours au mystère. L'Angleterre se couvrit alors d'associations secrètes. Elles entretenaient une correspondance active, organisaient une publicité secrète, faisaient distribuer clandestinement des écrits et afficher des placards séditieux. Pitt fit voter un bill qui supprimait nominativement quelques associations et déclarait illégales toutes les sociétés dont les membres devaient prêter un serment non exigé par la loi, toutes celles qui avaient des membres ou des comités ignorés de l'ensemble de la Société et non inscrits sur les registres, toutes celles enfin qui étaient composées de sections ou de branches distinctes.

étant les mêmes ; de longs discours seraient de beaucoup diminués, les honnêtes gens ne recherchant que la raison et non l'éloquence. » Le reste est à l'avenant.

1. Aucune réunion de plus de 50 personnes ne pouvait être tenue pour examiner des pétitions ou adresses réclamant des modifications dans l'Église ou dans l'État, ou pour discuter aucun grief sans qu'il en fût préalablement donné avis à un magistrat qui viendrait assister à la réunion, afin d'empêcher toute proposition ou tout discours tendant à exciter à la haine ou au mépris du souverain, du gouvernement ou de la constitution (Erskine May, *Histoire constitution.*, II, 193, trad. franç.).

Quand, vers la fin de la guerre contre Napoléon et dans les premières années qui la suivirent, la misère, produite par l'avilissement des salaires et la cherté du blé, réveilla dans les masses l'esprit de mécontentement, elles se laissèrent persuader que le remède était dans l'établissement du suffrage universel et des parlements annuels. Pour les obtenir, une vaste organisation secrète fut développée sous la forme de clubs qui s'établirent dans presque chaque village, *Hampden clubs, Spenceans clubs*, etc. La législation intervint de nouveau, et, aux mesures répressives contre les « sociétés de correspondance » on en ajouta (en 1817) de nouvelles, établissant des entraves à la nomination et à la coopération des délégués de différentes sociétés[1].

Les organisations politiques ne furent pas exterminées. Le mouvement rentrait sous terre, mais seulement jusqu'à la prochaine commotion populaire. Quand le pain renchérissait, les masses affamées s'ébranlaient, les revendications de la réforme parlementaire reprenaient et, avec elles, les associations secrètes. En 1830 éclata une grande crise économique. La classe moyenne, ayant pris conscience d'elle-même à la suite des succès incomparables remportés par elle dans l'industrie, s'unit alors aux masses dans l'agitation réformiste. Des organisations se formèrent au grand jour, qui ne contenaient plus des ouvriers seulement et qui opposaient hautement au monopole et aux privilèges aristocratiques le droit. « On aura la réforme, se sont-ils dit, si l'on montre que l'on est décidé à l'avoir, et, pour montrer ce désir, il faut se former en Unions et tâcher d'obtenir autant de pétitions au parlement et de mémoires au roi qu'il est possible[2]. » Birmingham devint le centre de l'agitation. C'est là que fut formée, en 1830, la première « Union politique entre les classes inférieures et moyennes du peuple, » qui fut bientôt imitée dans toutes les villes considérables du royaume. L'Union de Birmingham répudiait toute idée de violence, elle prétendait seulement présenter un « déploiement pacifique d'un immense pouvoir moral organisé qui ne pourrait pas être méprisé ou méconnu[3]. » L'Union adressait des pétitions au roi, lui demandait de congédier le minis-

1. 57 Geo. III, c. 19.
2. Lettre de Francis Place à G. Grote (*Personal life of Mr Grote*, p. 69. L. 1873).
3. Langford, *a Century of Birmingham history*, II, 533.

tère hostile à la réforme. Pendant la discussion du bill au parlement, elle organisait des démonstrations où les membres décorés des insignes qu'ils s'étaient donnés marchaient processionnellement, précédés par des musiciens. Partout les Unions entretenaient la fermentation avec la plus grande énergie. A un meeting tenu à Londres on décida, pour donner une direction unique aux différentes Unions du pays, de former une confédération, l' « Union politique nationale, » avec un « Conseil politique, » siégeant dans la capitale. Mais l'organisation centrale dominée par les représentants ouvriers tomba bientôt dans les mains d'hommes d'opinions extrêmes, et ils ne tardèrent pas à la compromettre gravement. Le gouvernement s'alarma, et une proclamation royale (du 22 nov. 1831) déclara « illégales et anticonstitutionnelles les associations politiques composées de branches distinctes avec des divisions et subdivisions sous des chefs de rang et d'autorité gradués et soumises à la direction d'un comité ou d'un conseil supérieur[1]. » Les Unions renoncèrent alors au système d'affiliation, mais n'en continuèrent pas moins leur agitation jusqu'à ce que les lords eussent cédé et le bill de Réforme fût devenu loi. A un certain moment, l'Union de Birmingham menaçait de marcher sur Londres, si les lords persistaient dans leur opposition.

Après la victoire, la classe moyenne s'empressa de quitter les Unions, et elles s'éteignirent bientôt. Leur atmosphère était trop démocratique pour la bourgeoisie, et puis elle était déjà arrivée à ses fins. Les grands chefs whigs parlaient maintenant avec une pointe de dédain de leurs anciens alliés populaires, les « Birmingham fellows[2] », et ils faisaient la grimace quand on évoquait le souvenir des organisations qui les avaient aidés à obtenir la Réforme et le pouvoir[3]. Les masses ouvrières, restées en dehors de la *franchise* électorale, n'avaient pas plus gagné en bien-être. Leurs souffrances étaient cruelles, et, avec une foi naïve dans les panacées politiques, elles reprirent l'agitation pour le suffrage universel. Une *Workingmen's Association* fut fondée, et, avec le concours des membres radicaux de la Chambre des communes, ils rédi-

1. *Annual Register*, 1831, p. 297.
2. *Greville Memoirs*, 4e édit., vol. II, p. 215.
3. Voy. la conversation de lord Grey avec le peintre Haydon, qui se proposait de prendre pour sujet de tableau un meeting public dirigé par l'Union politique (*Life of B. Haydon*, vol. II, p. 344, cité dans Bunce, *History of the corporation of Birmingham*, I, 130).

gèrent *the People's charter* et transportèrent l'agitation en province. Le mouvement prit une énorme extension, et il est resté célèbre sous le nom de *Chartism*. L'Union politique de Birmingham, de même que celles de plusieurs autres villes, furent ressuscitées. De tous les grands centres manufacturiers, les chartistes envoyèrent des délégués à Londres, qui se formèrent en convention nationale (en 1839), et le « parlement du peuple, » comme on l'avait surnommé, siégeait à côté du parlement du royaume. La convention prépara avec ardeur la grande pétition couverte de 1,200,000 signatures. En 1840, l'organisation chartiste prit un nouveau développement; à Manchester fut établie la *National Charter Association,* qui bientôt s'affilia plus de quatre cents sociétés sœurs, avec un nombre très considérable de membres. Le triomphe du parti extrême et sa propagande violente avaient aliéné au chartisme l'opinion ; le mouvement ne produisait aucun effet sur les pouvoirs publics et il se consumait dans des efforts inutiles. Le succès de la Révolution de février en France vint ranimer les espérances des chartistes. Ils tentèrent le grand coup de la pétition monstre couverte de 6,000,000 de noms. On connaît l'échec piteux qu'elle subit. Après le refus du parlement de la prendre en considération, la convention chartiste, qui siégeait à Londres, se transporta à Birmingham. Bientôt elle disparut dans la débâcle du mouvement chartiste.

Mais l'agitation pour une nouvelle extension de la *franchise* survécut, toujours avec Birmingham comme cheville ouvrière. De là, un réseau de sociétés s'étendit pour entretenir la propagande. Sous les noms de *Household suffrage Societies, Complete suffrage Societies*, *Reform Associations*, etc., ces organisations ont existé dans différents endroits, avec plus ou moins de vitalité. Mais elles étaient bien loin de posséder l'importance des *Political Unions*. L'action qu'elles exerçaient n'était pas très considérable, sauf dans quelques régions du nord. Le *Reform Act* de 1867 les priva de leur raison d'être.

Les réformistes n'avaient pas été seuls à se servir de l'instrument de l'association, leurs adversaires en avaient fait autant plus d'une fois. Vers 1793, quand la propagande démocratique battait son plein, de nombreuses sociétés s'étaient établies pour aider le gouvernement à découvrir et à punir les écrits ou les propos séditieux. Leurs armes étaient l'espionnage et la dénonciation. La première de ces associations fut la « Société pour la protection de

la liberté et de la propriété contre les républicains et les niveleurs[1]. » En 1820, se forma dans un but analogue l' « Association constitutionnelle[2]. » Plus tard, quand l'agitation entra dans des voies plus pacifiques, il y eut des « associations constitutionnelles » qui combattirent l'extension de la *franchise* par des moyens moins répréhensibles.

Mais ce fut surtout la passion religieuse qui fournit un prétexte aux organisations réactionnaires. A la suite d'un acte de parlement qui accordait quelque tolérance aux catholiques (en 1778), des protestants fanatiques soulevèrent une agitation pour obtenir l'abrogation de la loi. Un grand nombre d'associations et de comités protestants se formèrent. Ils devinrent un foyer d'excitation odieuse de la populace par des discours, sermons et placards incendiaires. C'était comme si l'association politique, à peine arrivée à la vie, avait hâte de montrer que, si elle pouvait servir de moyen d'expression à l'opinion éclairée, elle pouvait encore plus facilement devenir l'instrument de basses passions et d'un fanatisme haineux. Les associations protestantes formèrent une sorte de confédération, sous la présidence de lord George Gordon, et s'étendirent sur toute la surface du pays. Après une réunion de l'association à Londres, présidée par Gordon, une foule surexcitée marcha sur le parlement, envahit les couloirs de la Chambre et faillit forcer l'entrée de la salle pendant la séance. Puis, pendant huit jours, les émeutiers dévastèrent la capitale en vandales, brûlèrent les chapelles des ambassadeurs catholiques, enfoncèrent les portes des prisons et détruisirent des maisons particulières.

Quelques années plus tard un mouvement analogue se produisit en Irlande. Des bandes de protestants, trop zélés pour leur religion, prirent les armes contre leurs concitoyens catholiques. Vainqueurs, ils maintinrent leur organisation et se formèrent en sociétés pour préserver l'ascendant protestant. Ces associations, connues sous le nom de « Loges orangistes, » s'étendirent jusqu'en Angleterre et y prirent un grand développement.

Les catholiques irlandais, à leur tour, eurent recours à l'organisation et, après de nombreuses tentatives constamment entravées par le gouvernement anglais, mirent en œuvre une formidable

1. J. Adolphus, *History of England from the accession of George III to* 1783. L. 1802, vol. V, p. 225.
2. Walpole Spencer, *History of England*, II, 19; Erskine May, II, 240.

organisation pour défendre les droits méconnus et violés de leur nation et de leur religion. Ce fut l' « Association catholique, » formée en 1823. Ayant des ramifications dans tout le pays, elle s'érigea en pouvoir rival du gouvernement et elle en prit tous les attributs. L'empire qu'elle exerçait sur la population catholique était complet, et elle bravait ouvertement l'autorité anglaise. Finalement celle-ci se vit obligée de céder, et l'acte d'émancipation de 1829 fut voté.

Ce fut pour la première fois qu'une grande mesure législative fut imposée par la pression d'une organisation politique. Mais elle n'avait obtenu ce résultat que par la démonstration de la force matérielle qu'elle avait réussi à mobiliser : le gouvernement anglais avait cédé devant la perspective d'une guerre civile. Trois ans plus tard, dans l'agitation pour le *Reform Bill*, les « Unions politiques » pesèrent dans la balance et contribuèrent à la faire pencher de leur côté également par l'intimidation, par le déploiement du nombre des bras. Ce fut seulement dans l'agitation qui aboutit à la troisième grande réforme, à l'abrogation des lois sur les céréales, que l'association politique qui dirigeait le mouvement, bataillait principalement avec la force morale, la force de convictions qu'elle portait dans les esprits. Dans l'ordre philanthropique, l'association avait déjà réussi à remporter des victoires pacifiques. L' « Association antiesclavagiste, » une des plus grandes que l'Angleterre ait connues, avait converti à sa foi l'opinion et les pouvoirs rien que par son apostolat infatigable. Ce fut elle qui provoqua la suppression de la traite et puis de l'esclavage lui-même. Mais, dans l'ordre politique, l'*Anticorn Law League* fut le premier et est encore le plus grand exemple d'une association politique contribuant à faire triompher, dans la législation, une idée en la faisant entrer dans la conscience nationale. Les masses restèrent indifférentes au mouvement pendant les premières années. Toujours absorbés par la recherche de la panacée du suffrage universel, les ouvriers considéraient toute autre agitation comme une concurrence déloyale. Les chefs de la Ligue, de leur côté, très favorables en principe à l'établissement du suffrage universel, croyaient utile de circonscrire l'agitation, de tenir distincte, devant l'esprit public, la question de liberté économique. Par suite, n'ayant pas à son service les passions des masses et ne les sollicitant pas, la Ligue dut s'appuyer, matériellement et moralement, sur la bourgeoisie,

directement intéressée dans la question de liberté commerciale, et mener la campagne exclusivement par la discussion. Ce dernier point donna à la Ligue son caractère distinctif. En effet, son œuvre était une immense *agitation de persuasion*. Elle envoya en mission de propagande libre-échangiste un groupe de conférenciers qui parcoururent le pays dans toutes les directions. Cobden, Bright et les autres chefs de la Ligue ne se ménagèrent pas; ils se transportaient sans cesse d'un bout du pays à l'autre, partout où il y avait des esprits à convaincre, des âmes à conquérir. A l'instigation de la Ligue, on formait dans tous les centres industriels des associations, on tenait dans chaque district des réunions de délégués, on débattait la question sous tous ses aspects et à toute occasion. En même temps, une vaste enquête économique se poursuivait par les soins de la Ligue. Ses agents et adhérents avaient à recueillir des renseignements sur l'état du commerce, sur le taux des salaires, sur le développement du paupérisme et généralement sur tout ce qui affectait les moyens de subsistance. Ces informations affluant sans cesse au quartier général, un immense stock de faits et d'arguments s'accumulait à Manchester, dont la Ligue ne manquait pas de tirer le meilleur parti dans sa propagande. Plus les protectionnistes paraissaient acharnés dans leur résistance, plus les hommes de la Ligue mettaient du zèle dans leur apostolat. Ils entreprirent « une attaque contre chaque électeur du royaume » par des publications distribuées de maison en maison[1] et par des conférences. Des villes, les ligueurs passèrent dans les campagnes, et là ils s'efforcèrent de faire entrer dans les intelligences de *farmers* l'idée du libre-échange. Les protectionnistes tentèrent de réagir contre la Ligue par les mêmes moyens, en fondant des associations, mais elles manquaient de vie et de spontanéité; les *farmers* assistaient aux réunions de ces associations comme par ordre; les intendants et les hommes d'affaires des landlords venaient les chercher et les pressaient d'aller aux meetings[2].

Les landlords, retranchés derrière la majorité à la Chambre, résistaient toujours; mais la conviction dans le pays était déjà faite, grâce à la Ligue; et il ne fallait qu'un choc pour faire

1. En 1843, 500 agents étaient occupés à distribuer des brochures de ville en ville; ils ont visité 24 comtés et 187 villes et ont distribué plus de 9,000,000 d'imprimés.

2. A. Prentice, *History of the Anticorn law league*, II, 218, 219.

tomber le fruit de l'arbre. La mauvaise récolte en Irlande qui survint s'en chargea. La famine inévitable et la décision de la Ligue de ne se dissoudre qu'après la suppression des droits sur les grains firent fléchir les protectionnistes, et la sanction législative fut accordée à la proposition adoptée déjà par la conscience nationale.

Ainsi les trois grandes réformes qui ont renouvelé l'Angleterre, la liberté religieuse, la réforme parlementaire et la liberté économique, ont été obtenues sous la pression des organisations extraconstitutionnelles. Leur intervention dans la législation se présentait chaque fois comme un cas exceptionnel justifié par les conditions quasi-révolutionnaires de la situation[1] : l'opinion ne trouvait pas place dans les limites étroites de l'ordre constitutionnel. Chaque mouvement avait pour but le redressement d'un grief; son objet était déterminé et limité; et la combinaison formée était par suite une organisation provisoire qui devait prendre fin avec le triomphe de la cause particulière qui l'avait appelée à la vie. L'organisation de l'opinion dans le pays ne tendait pas à supplanter son organe constitutionnel, à lui faire partager avec elle le pouvoir ou à le dominer, enfin, à devenir un ressort du gouvernement représentatif. Au contraire, les premières tentatives d'organisation extraconstitutionnelle avaient pour objet de rendre le parlement plus indépendant, et celui-ci, une fois restauré, relevé à sa hauteur idéale, devait rester maître incontesté de la situation. Le mouvement de l'opinion était dirigé, non contre le parlement et le gouvernement constitutionnel, mais contre les factions qui l'avaient accaparé. En effet, le premier réveil de l'opinion sous George III cherche dans la combinaison le moyen de former un parti patriotique pour rappeler au devoir la coterie,

1. Et ceux même qui dirigeaient ou qui appelaient au combat étaient les premiers pour plaider des circonstances atténuantes. Nous connaissons déjà les observations présentées à ce sujet au parlement en 1780. A plus de cinquante ans d'intervalle, après que l'agitation extraparlementaire avait eu le temps de devenir familière à la vie politique anglaise, en 1832, les champions de la Réforme avouaient que la formation des « Unions politiques » était anticonstitutionnelle, mais que les réformistes avaient été provoqués. Voy. dans ce sens *History of thirty years' peace* de H. Martineau, dont la situation dans le camp réformiste est bien connue (« There was no question about the fact but only about the justification of it. No one denies that occasions may and do occur when the assertion of a nation's will against either a corrupt government or a tyrannical party is virtuous and absolutely required by patriotic duty. » Vol. II, p. 25).

qui a la majorité parlementaire et détient le pouvoir. La corruption disparaît du parlement; la base de la représentation nationale est élargie par le *Reform Act* de 1832, mais les avenues du gouvernement, de la législation, sont gardées par les partis qui ne reflètent pas l'opinion avec ses aspirations continues vers une vie meilleure, morale et matérielle, mais qui sont plutôt des coteries traditionnelles, stéréotypées dans leurs petites idées et leurs petites passions, contre lesquelles vient se briser tout nouveau courant. La lutte pour la liberté économique fit ressortir cette situation dans toute sa netteté, et tous les efforts de la Ligue, dès le premier jour, tendirent à mettre la question en dehors des partis parlementaires, à l'élever au-dessus d'eux. L'organe de la Ligue *The Anticorn Law circular* déclarait sans ménagement que toutes les factions politiques étaient également malhonnêtes et dépravées, que les partisans de la suppression des droits sur les grains ne souffriraient pas que leur grande cause fût transformée en cheval de bataille officiel, qu'ils continueraient, sans se laisser détourner, à appeler à la nation (to the nation at large), convaincus qu'ils étaient que l'abrogation des droits protecteurs ne serait jamais accordée par l'une ou par l'autre faction de chicaniers (pettifoggers), par lesquels le pays était affligé alternativement[1]. Cobden ne pensait pas autrement. Combattant avec la dernière vigueur le gouvernement tory, il écrivait à son frère, en 1842 : « Le danger le plus grand serait le retour précipité des whigs au pouvoir. La rosse se redressera sur ses pieds de derrière et se remettra à jouer des tours dès qu'elle aura flairé la mangeoire ministérielle[2]. » La chute du ministère aurait pu donner le change au pays, tandis qu'il n'y aurait eu qu'une coterie substituée à une autre, et il s'agissait d'atteindre la clique. John Bright avait la même préoccupation[3]. Cobden ne se lassait pas de déclarer qu'il n'était pas moins prêt à accepter la réforme des mains de sir Robert Peel que de celles de lord John Russell. Et quand Peel était sur le point de céder, les whigs éclatèrent en jubilations, et Cobden ne put s'empêcher de s'écrier : « Quelle farce effrontée que d'essayer de représenter le parti whig comme libre-échangiste par excellence ! Je ne me prêterai pas à

1. J. Morley, *Life of R. Cobden*. L. 1881, vol. I, p. 151.
2. *Ibid.*, p. 241.
3. Prentice, *History of the Anticorn law league*, II, 25.

une telle fraude que de tâcher de refaire sa popularité ruinée avec la cause à laquelle les aristocrates et les propriétaires ruraux whigs ne portaient aucun intérêt ou même lui étaient opposés. Je ne vois aucun avantage et beaucoup de danger pour notre cause à relever les vieilles distinctions de partis[1]. »

Enfin, la loi sur la suppression complète des droits sur les grains fut adoptée. C'était le triomphe de l'organisation extra-constitutionnelle sur les partis au parlement représentant une petite fraction de la nation. Comme l'objet spécial de la Ligue était atteint, elle allait se dissoudre. Mais Cobden ne voyait pas sans douleur que la source du mal qu'il avait combattu restait si le régime traditionnel de partis survivait. Il s'adressa à Peel, son ennemi d'hier. Il l'abordait pour la première fois de sa vie. Dans un appel suprême, il l'invita à briser le régime de partis, en se mettant à la tête de toute la classe moyenne : « Il faut que la jonglerie des partis qui ne représentent que des traditions finisse[2]. »

II.

Mais les partis s'étaient saisis de l'arme même avec laquelle on les combattait, de l'organisation extraparlementaire. Le mouvement avait commencé sur le tard. Pendant longtemps les partis n'avaient d'existence propre que dans le parlement; dans le pays, ils existaient à peine à l'état de personnes morales indépendamment des personnages ou des familles qui les incarnaient. Le langage courant ne faisait qu'attester les faits en employant, au lieu de tory et de whig, les expressions « the Rutland interest, » « the Fortescue interest, » etc. Les électeurs ne représentaient que le cortège personnel des rivaux qui combattaient le duel électoral; ils étaient leurs hommes-liges ou se vendaient à eux le jour du vote à prix d'argent. Dans les comtés, le tenancier suivait son landlord. Quand le propriétaire changeait, tous les tenanciers changeaient leur couleur politique, si le nouveau seigneur n'était pas du même parti que son prédécesseur. Il en fut ainsi très souvent, même dans le temps qui suivit la réforme parlementaire de 1832[3]. Les petits propriétaires (freeholders)

1. J. Morley, *Life of Cobden*, I, 363.
2. *Ibid.*, 395.
3. Même après 1832, l'usage s'était maintenu de demander au landlord l'auto-

ruraux, plus indépendants, gravitaient généralement dans l'orbite du grand seigneur qui rayonnait sur la localité. Parmi les bourgs, plusieurs dépendaient directement de magnats territoriaux; ceux-ci les possédaient en propriété ou y exerçaient une influence héréditaire. La plupart des autres villes se vendaient aux élections en bloc ou en détail. Les opérations de vente et d'achat se faisaient souvent par l'intermédiaire des corps organisés, tantôt des corps constitués comme les corporations municipales qui trafiquaient de leurs bourgs, tantôt des organisations libres, qui agissaient sous forme de sociétés non politiques ou même sans existence légale aucune[1]. A côté de ces cabales, il y avait parfois, à l'état sporadique avec une existence éphémère, des organisations politiques *bona fide,* sous forme de clubs ou de comités, pour appuyer une candidature déterminée.

Mais, quels que fussent les organes de l'action électorale, secrets ou avoués, corporations municipales, syndicats ou clubs, ou agents particuliers, ils représentaient plutôt les divisions et les rivalités locales. La seule organisation de parti sur une base qui ressemblât à une base nationale se trouvait au parlement. Ses efforts portaient essentiellement sur l'enceinte parlementaire. Les députés qui se faisaient nommer grâce à leur influence territoriale, ou à celle de leurs patrons, ou qui achetaient leurs sièges à deniers comptants, étaient en fait indépendants du corps électoral. Les partis parlementaires auraient donc mal employé leur temps à agir sur les électeurs. C'est des députés que le gouvernement ou l'opposition avait à s'assurer en premier lieu et en dernier lieu. Quand les cliques parlementaires ne fournissaient pas assez d'adhérents au gouvernement ou à l'opposition, ceux-ci faisaient acheter des bourgs parlementaires directement pour leur propre compte ou aidaient de leurs fonds des amis politiques engagés

risation de solliciter ses tenanciers de donner leurs voix électorales. Cette autorisation était rarement accordée (*Report from the select committee on bribery*, 1835, Livres bleus de 1853, vol. VIII, p. 228).

1. Ainsi, le premier comité d'enquête électorale constitué en vertu de l'Acte Grenville (de 1776) a révélé dans une ville l'existence d'un *Club chrétien*, établi en apparence pour des œuvres de charité, mais qui, en fait, s'occupait à vendre aux élections le bourg aux plus offrants et qui partageait ensuite l'argent entre ses membres. Un autre exemple parmi plusieurs cités dans l'enquête électorale de 1835, c'est le *club* ou le *comité bleu*, à Bristol, qui, en échange de voix électorales, s'employait auprès du gouvernement pour obtenir des faveurs, des nominations aux emplois et même la remise de condamnations fiscales (*Report on bribery*, 1835, p. 377).

dans la lutte électorale. C'est ainsi que les organisations de partis confinées dans le parlement furent amenées, subsidiairement, à étendre leur action sur le pays. Après 1832, leur intervention prit un développement considérable. Elle contribua beaucoup à couvrir le pays d'un réseau d'organisations qui étaient destinées à changer complètement l'équilibre du pouvoir dans les partis.

L'examen de l'organisation des partis au parlement s'impose donc à nous tout d'abord. Elle était représentée alors comme de nos jours par les *whips* que chaque parti possède à la Chambre des communes. Le sens étymologique du mot whip est fouet. Le sens politique du terme est plus malaisé à expliquer. La définition à la fois la plus brève et précise serait, peut-être, celle-ci : régisseurs de troupes qui jouent concurremment la comédie parlementaire; régisseurs et non directeurs. Ce dernier rôle est rempli par les leaders, le premier ministre ou l'un de ses collègues, s'il ne siège pas lui-même à la Chambre des communes, et le leader de l'opposition. Les deux chefs agissent au grand jour et sont responsables devant le public, les whips travaillent dans l'ombre et sont inconnus du grand public. Les leaders établissent les grandes lignes de l'action et donnent de leur personne dans les circonstances importantes. Les whips, initiés par les leaders à tous les secrets du plan d'action adopté, en assurent l'exécution et surveillent les troupes pour que chacun soit à son poste et soit prêt à s'acquitter du rôle qu'on lui a assigné, que ce soit un rôle secondaire ou même celui de comparse. Frayant toujours avec les députés en dehors de la salle des séances, le whip est à même de suivre le mouvement des esprits dans le parti; il en rend compte au leader, étouffe dans leur commencement les velléités de mutinerie, rapporte aux membres du parti les vues du leader et les plans auxquels celui-ci croit pouvoir ou devoir les initier. L'autorité du whip est purement morale; elle ne tient que du prestige de sa situation et de son tact. Il doit connaître chaque membre, son fort et son faible, savoir comment l'amadouer par de bonnes paroles, des sourires, des exhortations, des remontrances amicales, des promesses ou autres artifices, comme par exemple les invitations qu'il procure aux députés et à leurs femmes pour les soirées des ducs et des marquis du parti. Il a à faire tous les jours des prodiges d'affabilité, de patience et de fermeté en vue du but qui est le rêve de toute l'existence d'un whip maintenir le parti uni, en état de cohésion et en ordre de bataille.

Quand la haute politique et la stratégie du parti ne réclament pas l'attention du whip, il a sa lourde tâche quotidienne à remplir, qui est de monter la garde autour de son troupeau de séance en séance. S'il est whip de gouvernement, il est particulièrement responsable du fonctionnement régulier de la machine parlementaire. Il faut qu'il assure la présence à la Chambre d'un nombre de députés suffisant pour former le *quorum*, pour que les bills ou les résolutions à l'ordre du jour proposés au nom du parti puissent être discutés. Il faut qu'il ait dans les couloirs ou dans le fumoir une réserve qui prendrait la place de ceux qui ont pris la clef des champs et qu'il puisse prévenir les tentatives de l'autre parti de faire lever la séance faute de *quorum*. Encore plus faut-il qu'il ait tout son monde pour les scrutins. Car l'ennemi est perfide, il peut préparer une surprise et demander inopinément d'aller au vote. Il faut que le whip fasse le cerbère et ne laisse pas partir les membres qui préféreraient aller dîner en ville. Au moins faut-il qu'il sache où les trouver en cas de besoin et puisse les prévenir par dépêche ou par des messagers exprès. De la sûreté de ses informations de ce genre et de la rapidité de son action dépend parfois le sort d'un ministère. Pour ne pas laisser languir le débat, le whip doit avoir en réserve quelques bons parleurs qui puissent parler des heures d'horloge afin de donner aux retardataires le temps d'arriver au scrutin. Les whips des deux partis ont souvent à s'entendre, puisque la comédie parlementaire est une pièce à deux. Pour les séances de gala, ils établissent d'accord l'ordre dans lequel les orateurs prendront la parole et se donneront la réplique, fixent le nombre de séances à consacrer au débat, etc.

L'accomplissement de ces fonctions demande une très grande souplesse, mais, de nos jours, il est compatible avec une parfaite loyauté. Dans les commencements, au contraire, cette qualité était un empêchement dirimant, car le poste fut créé pour les besoins de la corruption de députés dans le sens criminel du terme. Les ministres achetaient les membres de leur majorité, leur remettaient de l'argent de la main à la main ; ils avaient à la Chambre même un guichet où les députés venaient toucher le prix de leur vote après le scrutin. Le premier lord de la trésorerie, ayant trop à faire, établit, en 1714, le poste de secrétaire politique de la trésorerie pour l'aider dans ces opérations financières. Il a été surnommé *the Patronage secretary* parce qu'en sa qualité d'agent de corruption il disposait du patronage, c'est-à-dire de la nomi-

nation aux emplois du gouvernement. Les emplois dans les douanes, les postes et les contributions indirectes étaient la menue monnaie électorale que le gouvernement distribuait sur la demande de députés à leurs électeurs. Le *Patronage secretary* avait encore un autre sobriquet, celui de *Secretary for political jobs*, secrétaire pour les tripotages politiques. Ce fut en effet sa fonction principale. « It is rather a roggish office (c'est un emploi de coquin), » ainsi que l'a dit Wilberforce devant Steele, au moment où celui-ci allait être investi de cette fonction. Distribuant aux membres du parti leur ration, le *Patronage secretary* les conduisait au vote comme un troupeau, les aiguillonnait, et il était devenu pour eux l'homme au fouet, *whipper in*. Le parti opposé eut à adopter une discipline analogue et il a aussi introduit la fonction de *whip* ou *whipper in*. Le *Patronage secretary* avait à fournir au gouvernement une majorité au meilleur marché possible. Pendant longtemps, au moins jusqu'à l'avènement de Pitt, il opérait directement sur les députés et les achetait individuellement. Quand l'épuration des mœurs parlementaires eut sensiblement circonscrit, sinon supprimé, ces transactions, le *Patronage secretary* et son vis-à-vis dans l'autre parti, le whip de l'opposition, achetèrent des collèges électoraux, c'est-à-dire des sièges parlementaires, pour des amis qui devaient voter le mot d'ordre. Les *whippers in* négociaient avec les corporations ou les particuliers qui avaient des sièges à vendre, ou, dans les élections *contestées*[1], envoyaient leurs candidats bien munis du nerf de la guerre. Le whip de gouvernement était mieux placé pour ces opérations. Il disposait de fonds secrets. George III y ajoutait largement de sa liste civile. Le progrès de mœurs s'est fait sentir ici encore, et, après les élections de 1806, lord Granville a pu proclamer hautement que pas une *guinea* de fonds publics n'avait été dépensée pour la campagne électorale. Le *Patronage secretary* avait trouvé une autre ressource. Il avait acheté à des amis du gouvernement des bourgs à bas prix, au-dessous des prix du marché, en leur payant la différence en titres et autres faveurs à la portée du gouvernement. Puis il avait fait revendre les sièges au prix courant et avec l'obligation bien entendue pour les

1. Le vote n'a pas toujours lieu aux élections; s'il n'y a qu'un candidat, il est proclamé élu sans scrutin. On procède à celui-ci seulement dans le cas où il y a plus d'un candidat au siège parlementaire. Dans le premier cas, l'élection est désignée comme *incontestée;* dans le second, elle est qualifiée de *contestée*.

acheteurs de voter avec le gouvernement. L'argent gagné à cette spéculation fut employé à acheter des sièges supplémentaires ou à aider des candidats amis engagés dans des élections contestées. Aussi longtemps que dura l'achat et la vente de sièges au marché et le trafic avec les corporations, le *Patronage secretary* et le whip de l'opposition y prirent une part active pour le compte de leurs partis respectifs. Voilà comment l'organisation de partis parlementaires représentée par les whips fonctionnait en dehors du parlement.

Ce ne fut qu'après la Réforme que des organisations de parti régulières s'établirent dans le pays. L'acte de 1832 en fut la cause directe. Ayant modifié le mécanisme constitutionnel, le *Reform Bill* détermina aussi les nouveaux modes de son fonctionnement, mais, malgré tout le soin qu'il prit, il laissa cependant quelques lacunes, notamment dans la confection des listes électorales. Avant 1832, il n'y avait pas du tout de registres d'électeurs ou de documents quelconques pour attester leur qualité. Le fonctionnaire qui présidait aux opérations électorales (returning officer) vérifiait au scrutin même les titres des citoyens qui se présentaient pour voter. Aussi le scrutin pour l'élection d'un député au parlement durait-il des mois. Mais, comme, avec la multiplication d'électeurs que la Réforme entraînait, cette procédure devenait impossible, le législateur, en même temps qu'il sanctionna l'extension du suffrage, prit des dispositions pour l'établissement des listes électorales. Ayant réglé cette matière avec force détails, l'acte de 1832 s'en reposa pour leur mise en œuvre sur les représentants du self-government paroissial. Les inspecteurs des pauvres (overseers of the poor) dans la paroisse, choisis annuellement parmi ses habitants par les juges de paix, pour la répartition et la collection de la taxe de l'assistance publique de l'endroit, étaient chargés par la loi de tenir les listes électorales. Le législateur pensait qu'ils pourraient s'acquitter de cette besogne très convenablement parce qu'en leur qualité d'organes de la fiscalité locale ils possédaient des renseignements sur toutes les personnes qui satisfaisaient aux conditions de cens établi pour la jouissance du droit électoral.

Cela n'était vrai qu'en partie. En effet, tout immeuble situé dans la paroisse étant imposable pour l'entretien de pauvres, les occupants d'immeubles d'une valeur locative d'au moins dix livres, auxquels le *Reform Bill* venait d'accorder le suffrage, devaient nécessairement figurer dans les rôles des *overseers*. Mais l'oc-

cupation d'un immeuble n'était pas la condition unique d'électorat, à côté d'elle il y avait encore d'autres qualifications électorales. Pour apprendre l'existence de leurs titulaires, le *overseer* devait les inviter par avis public de se faire connaître. Les listes électorales ainsi préparées, sur la foi de renseignements parvenus de différentes sources aux *overseers*, étaient corrigées d'après les réclamations des particuliers si ceux-ci jugeaient bon de les faire. Chaque électeur avait le droit d'adresser à l'*overseer* une demande d'inscription (claim) de son nom, s'il avait été omis, ou une protestation (objection) contre l'admission sur la liste des concitoyens qui lui paraissaient ne pas posséder les qualifications nécessaires. Les contestations qui en naissaient étaient portées devant le *revising barrister*, un avocat du barreau désigné annuellement par le magistrat supérieur de la région pour tenir la cour de registration où les parties comparaissaient comme en justice pour un procès civil. Le *revising barrister* obtenait les pouvoirs de clore la liste électorale en admettant les *claims* et les *objections* bien fondés[1]. De la décision du *revising barrister* on pouvait en appeler à un comité parlementaire, et depuis 1843 à la Cour des plaids communs.

Ce système, qui reposait dans une mesure si considérable sur l'initiative privée, comptait évidemment qu'elle serait généralement assez éveillée pour assurer la confection régulière du registre électoral. En réalité, les électeurs manifestaient à cet égard la plus complète indifférence. Les mœurs électorales d'avant 1832 étaient bien peu propres pour développer chez l'électeur le sentiment du devoir électoral, l'habitude de l'action spontanée. Le commun des électeurs, ignoré et à demi méprisé par les classes dirigeantes, devenait tout d'un coup l'objet de leur sollicitude quand la période électorale s'ouvrait. Il était alors sollicité, cajolé ou menacé pour le compte d'un grand seigneur quelconque ou d'un candidat riche qui donnait de l'argent à profusion. Une fois le scrutin fini, l'électeur retombait dans le néant politique jusqu'à ce qu'on vînt le trouver de nouveau pour le traîner au scrutin. Le bill de Réforme, pour être promulgué, ne pouvait pas changer les mœurs à vue d'œil. Tout ce que le nouveau mécanisme élec-

1. Avant la réforme, le *returning officer*, qui avait à examiner pendant le scrutin les titres électoraux des votants, consultait un avocat sur les points douteux. L'Acte de 1832 ne fit en quelque sorte que régulariser l'intervention des jurisconsultes par l'institution de *revising barristers*.

toral pouvait et devait faire, c'était de rendre faciles les conditions matérielles de l'exercice du droit électoral. L'acte de 1832 fit juste le contraire en laissant l'État se désintéresser de la confection des listes électorales et en abandonner la charge aux particuliers. Un électeur qui n'avait pas su remplir les formalités exigées, qui n'avait pas répondu à temps à l'*objection* qu'un concitoyen s'avisait de lui opposer devant le *overseer* ou qui n'avait pas jugé bon d'aller perdre une journée pour défendre sa réclamation devant le *revising barrister,* perdait du coup son droit électoral pour l'année. Et l'année suivante c'était à recommencer. Par surcroît, la loi avait encore établi un droit d'enregistrement d'un shilling, et maint électeur le considérait comme une dépense injustifiée.

L'État s'était reposé sur l'initiative privée ; les particuliers s'en souciaient peu ; il ne restait pour s'intéresser au registre que les députés ou les candidats qui se disputaient le collège. En effet, ils n'auraient rien gagné à faire des conversions, à recruter des adhérents si ceux-ci étaient empêchés de voter pour eux, parce qu'ils n'avaient pas établi à temps utile leur droit au vote, à cause de la procédure compliquée de registration. Il était donc de l'intérêt des candidats rivaux d'aider les électeurs à franchir les formalités de la registration qui les séparaient du vote. Non seulement ils assuraient par là la présence au scrutin de leurs partisans convaincus, mais faisaient encore des recrues parmi les indifférents, qui naturellement étaient disposés à exercer leur vote en faveur de ceux qui le leur avaient procuré. On ne tarda pas à se rendre compte de la nouvelle situation créée par l'acte de 1832, et, à partir de cette époque, l'esprit de parti s'appliqua au registre électoral. Délaissée par l'autorité publique, la registration devint comme une brèche par laquelle les partis organisés, jusqu'alors confinés au parlement, s'introduisirent dans les circonscriptions et étendirent peu à peu sur tout le pays le filet de leur organisation.

La machinerie de parti qui s'établit à cet effet après 1832 ne fut pas uniforme. Dans certains endroits, la besogne de registration devait dépendre encore pendant longtemps de l'initiative individuelle intervenant au gré du hasard des circonstances locales, généralement sous l'impulsion et pour le compte des députés ou des candidats intéressés. Mais dans plusieurs circonscriptions des « Sociétés de registration » firent leur apparition. Déjà, en 1832, il y en avait dans différents endroits. Ces sociétés se

composaient des adhérents du parti qui payaient une cotisation pour subvenir aux frais des opérations de registration. Bien entendu, les notables du parti y figuraient en première ligne, et c'étaient eux qui fournissaient la plus grosse part des fonds. Les employés des *Registration societies* réunissaient les renseignements relatifs aux qualifications légales des électeurs, se mettaient en rapport avec les *overseers* et se présentaient devant les *revising barristers* pour soutenir les réclamations de leurs partisans et combattre celles de leurs adversaires politiques. Le nombre de membres des premières *Registration societies* ne paraît pas avoir été considérable. Plusieurs électeurs, notamment ceux qui étaient dans le commerce, ne tenaient pas à afficher leurs préférences politiques pour ne pas s'aliéner des clients de l'opinion contraire. La menace de retirer sa clientèle aux boutiquiers s'ils votaient pour *l'autre* parti était à cette époque un des moyens les plus communs de propagande politique et des plus efficaces. A cause de cela, il y avait dans les *Registration societies* des membres secrets qui payaient la cotisation, mais ne figuraient pas sur les listes[1]. Pour la même raison, plusieurs électeurs se refusaient à être portés sur le registre électoral et se privaient d'avance de leur vote[2].

Les premières années qui suivirent le *Reform Bill* virent également naître des organisations de parti centrales dont l'influence et l'activité étaient destinées à rayonner de Londres sur tout le pays. Ce fut en premier lieu le *Carlton club*, fondé par les conservateurs. Les clubs politiques n'étaient pas inconnus à l'Angleterre. Leur origine remonte au XVIIIe siècle[3]. Le nom de Swift est attaché à la fondation de l'un des premiers sinon du premier club. Les clubs consistaient en un groupe d'amis politiques qui se réunissaient dans certaines tavernes pour faire bonne chère. On y buvait et on y jouait beaucoup plus qu'on ne discutait politique. L'historien Gibbon, qui faisait partie d'un club tory qui se réunissait à la « Taverne de l'Arbre à cacao, » en a laissé dans son journal une description peu édifiante. Pendant l'agitation du *Reform Bill*, lorsque à Birmingham et ailleurs les partisans avancés de la Réforme formèrent leurs « Unions politiques, » les tories éprouvèrent le besoin de serrer leurs rangs et de se sentir

1. *Report on bribery*, 1835, p. 183.
2. *Ibid.*, p. 400.
3. Cf. *Political clubs*, par W. Frazer Rae (Nineteenth Century, mai 1878).

les coudes. A cet effet, un nombre de leaders du parti, d'anciens ministres, d'ex-ambassadeurs, suivis de plusieurs notables tories de province, fondèrent en 1831 le *Carlton club*, qui devait leur servir à la fois de cercle et de centre de ralliement et d'action politique.

Le plan du club réussit. Les membres du parlement de l'une et de l'autre Chambre, depuis les leaders jusqu'aux membres les plus obscurs, se retrouvaient au *Carlton*, s'y concertaient, donnaient ou recevaient le mot d'ordre. Les leaders locaux, les notables de province qui venaient à Londres et qui voulaient voir les grands hommes du parti étaient sûrs de les trouver au *Carlton*, et là ils pouvaient les approcher sur le pied d'égalité et même d'intimité. Les relations qui en naissaient et les influences qui en étaient la conséquence rattachaient les circonscriptions électorales au *Carlton* d'une manière d'autant plus forte que le lien était invisible. La note donnée au *Carlton club* se répercutait invariablement et fidèlement dans le pays, parce que là aussi, dans chaque endroit, les leaders locaux et la masse d'électeurs étaient unis par les mêmes liens imperceptibles des influences sociales. Un comité politique formé dans le sein du club entretenait des relations suivies avec les associations ou les agents locaux; il stimulait l'œuvre de la registration électorale. Les libéraux ne furent pas longs à s'apercevoir du rôle que jouait le *Carlton club*, et, vers 1836, ils créèrent une institution analogue sous le nom de *Reform club*, qui, à son tour, devint bientôt le quartier général du parti libéral. Il possédait aussi son comité politique, qui avait les mêmes fonctions que celui du *Carlton*.

Dans l'un et dans l'autre club, les fils étaient tenus par les whips de partis. Là, ils avaient sous la main tout leur troupeau parlementaire, et de là aussi ils pouvaient travailler la province. Ils ne pouvaient plus le faire comme dans le temps où ils achetaient des bourgs parlementaires, les vendaient et les revendaient; il n'y avait plus de marché public; mais dans les clubs s'établit une sorte de « bourse de travail » électorale. Les aspirants aux honneurs parlementaires faisaient généralement partie du *Carlton* ou du *Reform club*, — le personnel politique du pays n'était pas trop nombreux, — et les whips les connaissaient tous, leurs ambitions de même que leurs moyens. Les gens de province qui manquaient de candidats pouvaient les embaucher à Londres, dans les clubs, par l'entremise des whips.

Auprès du whip il y avait un agent général du parti qui surveillait particulièrement la situation électorale dans les circonscriptions. Cet agent en chef avait des correspondants dans tout le royaume. Là où il existait des associations, c'étaient leurs secrétaires qui communiquaient avec lui. Concentrant dans ses mains les informations, il était à même, à son tour, d'assister par ses indications le whip et en général les leaders du parti. A une époque où la presse de province avait encore peu d'importance et où on lui en accordait à Londres beaucoup moins qu'elle n'en possédait en fait, la vie locale était mal connue. Du reste, l'état des esprits en politique avait peu d'occasions de se manifester dans l'intervalle des élections. Aussi la situation électorale dans les différentes parties du pays apparaissait un peu comme dans une brume, même aux hommes politiques. L'agent général du parti était censé y voir clair, et il jouissait dans le parti de l'estime que les gens de village accordent au rebouteux. Un premier ministre, avant de risquer une dissolution du parlement, s'enfermait avec l'agent du parti pour le consulter sur les chances des élections. Quand il apparaissait dans les couloirs de la Chambre, aux moments où la dissolution était dans l'air, on se pressait autour de lui; les journalistes surveillaient ses paroles comme si elles étaient celles de l'oracle de Delphes.

Avec le temps, cette manière quelque peu empirique de diriger la matière électorale devint insuffisante; la nécessité de procédés plus méthodiques se fit sentir, et, en même temps, il devint incommode de vaquer aux affaires du parti dans le club même, entre la poire et le fromage, pour ainsi dire. Le whip libéral Brand (le futur vicomte Hampden) provoqua alors (vers 1861) la formation d'une organisation centrale indépendante sous le nom de *Liberal registration association*, composée des membres[1] admis par le comité et payant une cotisation de quelques livres. Sa tâche principale, comme l'indique son nom, était la registration électorale. Elle provoquait la formation de *Registration societies*, leur envoyait des instructions, des formulaires, leur donnait des consultations sur des points délicats du droit et s'occupait à rechercher à travers le royaume les électeurs non résidants (outvoters) et à les envoyer au scrutin dans leur circonscription respective.

1. « Of gentlemen of known liberal political opinions, » comme portaient les statuts de l'Association faits en mars 1861 (art. 1er).

La condition de domicile est déterminée en Angleterre de différentes manières pour les électeurs des bourgs et pour ceux des comtés. Tandis que les premiers, pour exercer leur droit de vote, doivent résider dans un rayon de sept milles minimum du bourg, les personnes possédant des qualifications électorales dans les comtés peuvent se présenter au scrutin, même s'ils ne résident jamais dans leur comté. Ils peuvent habiter à l'étranger, et ils n'en conservent pas moins leur droit de vote s'il leur plaît de l'exercer. Les électeurs non résidants étaient toujours un appoint précieux dans les batailles électorales. Avant 1832, sous le suffrage très restreint, où la valeur relative d'une voix était beaucoup plus considérable, on allait parfois à l'étranger chercher les *outvoters*, on les faisait venir des Pays-Bas et de France[1]. Le remboursement aux *outvoters* de leurs frais de voyage était une des formes habituelles de la corruption électorale; on majorait la véritable dépense. Le législateur se vit obligé d'intervenir, et, en 1858, le paiement des frais de voyage, soit en espèce, soit sous une autre forme, fut prohibé; la loi permettait seulement au candidat ou à son agent de procurer à l'électeur le véhicule nécessaire pour aller au bureau de vote[2]. Les sociétés de registration et les agents électoraux prirent alors sur eux de traiter avec les voituriers ou les administrations des chemins de fer. Les négociations avec les différentes compagnies des chemins de fer n'étaient pas chose facile pour une association locale. Mais les difficultés ne finissaient pas et ne commençaient pas là; il fallait avant tout mettre la main sur l'électeur absent, le persuader d'entreprendre le voyage et puis lui procurer la voiture ou le billet de chemin de fer. Et ces *outvoters* étaient fort nombreux, au moins 15 °/₀ du nombre total d'électeurs[3]. L'organisation centrale qui venait de se former en 1861 fut appelée à rendre, sous tous ces rapports, les plus grands services aux organisations locales. La *Liberal registration association* centralisa toute la besogne relative aux *outvoters*. Possédant les

1. *Report on bribery*, 1835, p. 123. — *Report from the commissioners on municipal corporations, in England and Wales*, 1834. Appendix, part. IV, p. 2310 (Livres bleus, 1835, vol. XXXIV).

2. 21 et 22 Vict., c. 87, s. 1.

3. Voici, à titre d'exemple, quelques chiffres : le comté de West Kent avait, en 1858, sur 9,000 électeurs, 1,500 *outvoters* dispersés dans tout le royaume; pour le comté de Middlesex, sur 14,500 électeurs portés sur le registre de 1866, 3,000 résidaient ailleurs.

registres électoraux de tout le royaume, elle classait à part toutes les personnes qui y étaient portées comme ayant leur résidence ailleurs, en faisait des listes et, par l'intermédiaire de ses correspondants locaux, elle se mettait dans chaque endroit en rapport avec les *outvoters* qui s'y trouvaient et leur offrait des bons des chemins de fer[1]. Les administrations des chemins de fer, en retournant les bons dont on s'était servi[2] à l'association centrale, touchaient le prix du parcours qui était remboursé à celle-ci à son tour par le candidat dans l'intérêt duquel les *outvoters* avaient été expédiés.

En dehors de la registration et des *outvoters*, l'association intervenait aussi pour la recommandation des candidats parlementaires. Les personnes qui désiraient se mettre sur les rangs se présentaient à l'association. Le whip prenait connaissance de leurs opinions politiques, s'ils en avaient, et surtout des sacrifices pécuniaires qu'ils étaient disposés à faire pour le combat électoral. Il les inscrivait dans le livre de candidats et les classait. Un bon whip, après avoir causé avec un candidat, voyait tout de suite s'il pouvait faire ou non l'affaire d'un collège électoral quelconque, et déterminait le collège avec lequel il pourrait s'assortir. Puis, quand une circonscription demandait un candidat, l'association communiquait à son agent local un nom. L'agent, qui était souvent le secrétaire de la *Registration society*, convoquait les notables du parti, les hommes les plus influents, et leur soumettait le candidat. Souvent une députation arrivait à Londres, et dans les bureaux de l'association on lui ménageait une entrevue avec le candidat. Si on ne s'entendait pas, l'association offrait un autre candidat; elle en avait toujours de toutes les nuances et à tous les goûts. L'association n'exerçait pas de pression sur les collèges électoraux pour le choix de candidats, elle jouait seulement le rôle d'honnête courtier. L'association ne dépensait rien pour les élections, c'était le candidat qui en supportait tous les frais. S'il était pauvre et si sa présence au parlement était désirable dans l'intérêt du parti, les whips l'équipaient; ils avaient des fonds souscrits par les nababs du parti et

1. Le bon était toujours délivré pour la première classe, même aux ouvriers; l'électeur considérait au-dessous de sa dignité de se mettre pour cette occasion en seconde ou en troisième.

2. Généralement, il y avait près de 50 °/. de *outvoters* qui consentaient à entreprendre le voyage.

dont ils disposaient discrétionnairement. Qu'une partie de ces fonds fût employée à la corruption des électeurs quand le candidat n'était pas assez riche pour le faire à ses frais, cela n'est pas improbable. Cette intervention de Londres obsédait les imaginations en province, même quand elle ne se produisait pas, et, selon la vieille tradition, on l'attribuait au *Carlton club* ou au *Reform club*. En réalité, les clubs n'y étaient plus pour rien, ils avaient perdu leur influence, surtout le *Reform club;* toute la besogne électorale, du parti, était désormais dirigée des bureaux de l'association centrale. Le parti conservateur en fonda une sur la même base que l'organisation libérale que nous venons de décrire, mais elle s'occupa beaucoup moins de registration. Cultivant surtout les influences sociales, qui étaient le principal ressort électoral du parti conservateur, le bureau central tory entretenait des relations étroites avec le *Carlton club;* s'ils n'avaient pas tous les deux un même corps, ils avaient une même âme.

Les correspondants locaux des associations centrales étaient généralement des hommes de loi, *solicitors*. Ils étaient en même temps la cheville ouvrière de la *Registration Society*, s'il y en avait une dans l'endroit. Ils n'étaient pas payés pour ces services, mais ils y trouvaient leur intérêt, soit parce que leur activité au profit du parti leur créait des relations et étendait leur clientèle professionnelle, soit parce que cette activité les désignait d'avance à l'emploi d'agent électoral, qui dirigeait la campagne électorale au profit d'un candidat, et c'était une occupation fort lucrative. En dehors de la très grosse rémunération qu'il touchait directement, l'agent gagnait pas mal sur les dépenses électorales qui, dans le temps, s'élevaient à des sommes énormes, et passaient toutes par ses mains[1].

Le mouvement inauguré après le *Reform Bill* pour la formation des associations de parti locales continuait avec une force inégale, selon les lieux et les temps. L'exemple fut donné par les libéraux. Les conservateurs le suivirent après qu'ils eurent secoué la torpeur dans laquelle la Réforme les avait plongés. Leur homme d'État le plus éminent, sir Robert Peel, appela à

1. Les comptes que l'agent présentait après l'élection au candidat pour lequel il avait travaillé étaient presque toujours des comptes fantastiques et parfois aussi humoristiques. Ainsi, parmi les différentes dépenses électorales, un agent inscrivit : « Mental anxiety (préoccupation d'esprit), 500 livres. »

registres électoraux de tout le royaume, elle classait à part toutes les personnes qui y étaient portées comme ayant leur résidence ailleurs, en faisait des listes et, par l'intermédiaire de ses correspondants locaux, elle se mettait dans chaque endroit en rapport avec les *outvoters* qui s'y trouvaient et leur offrait des bons des chemins de fer[1]. Les administrations des chemins de fer, en retournant les bons dont on s'était servi[2] à l'association centrale, touchaient le prix du parcours qui était remboursé à celle-ci à son tour par le candidat dans l'intérêt duquel les *outvoters* avaient été expédiés.

En dehors de la registration et des *outvoters*, l'association intervenait aussi pour la recommandation des candidats parlementaires. Les personnes qui désiraient se mettre sur les rangs se présentaient à l'association. Le whip prenait connaissance de leurs opinions politiques, s'ils en avaient, et surtout des sacrifices pécuniaires qu'ils étaient disposés à faire pour le combat électoral. Il les inscrivait dans le livre de candidats et les classait. Un bon whip, après avoir causé avec un candidat, voyait tout de suite s'il pouvait faire ou non l'affaire d'un collège électoral quelconque, et déterminait le collège avec lequel il pourrait s'assortir. Puis, quand une circonscription demandait un candidat, l'association communiquait à son agent local un nom. L'agent, qui était souvent le secrétaire de la *Registration society*, convoquait les notables du parti, les hommes les plus influents, et leur soumettait le candidat. Souvent une députation arrivait à Londres, et dans les bureaux de l'association on lui ménageait une entrevue avec le candidat. Si on ne s'entendait pas, l'association offrait un autre candidat; elle en avait toujours de toutes les nuances et à tous les goûts. L'association n'exerçait pas de pression sur les collèges électoraux pour le choix de candidats, elle jouait seulement le rôle d'honnête courtier. L'association ne dépensait rien pour les élections, c'était le candidat qui en supportait tous les frais. S'il était pauvre et si sa présence au parlement était désirable dans l'intérêt du parti, les whips l'équipaient; ils avaient des fonds souscrits par les nababs du parti et

1. Le bon était toujours délivré pour la première classe, même aux ouvriers; l'électeur considérait au-dessous de sa dignité de se mettre pour cette occasion en seconde ou en troisième.

2. Généralement, il y avait près de 50 °/₀ de *outvoters* qui consentaient à entreprendre le voyage.

dont ils disposaient discrétionnairement. Qu'une partie de ces fonds fût employée à la corruption des électeurs quand le candidat n'était pas assez riche pour le faire à ses frais, cela n'est pas improbable. Cette intervention de Londres obsédait les imaginations en province, même quand elle ne se produisait pas, et, selon la vieille tradition, on l'attribuait au *Carlton club* ou au *Reform club*. En réalité, les clubs n'y étaient plus pour rien, ils avaient perdu leur influence, surtout le *Reform club;* toute la besogne électorale, du parti, était désormais dirigée des bureaux de l'association centrale. Le parti conservateur en fonda une sur la même base que l'organisation libérale que nous venons de décrire, mais elle s'occupa beaucoup moins de registration. Cultivant surtout les influences sociales, qui étaient le principal ressort électoral du parti conservateur, le bureau central tory entretenait des relations étroites avec le *Carlton club;* s'ils n'avaient pas tous les deux un même corps, ils avaient une même âme.

Les correspondants locaux des associations centrales étaient généralement des hommes de loi, *solicitors*. Ils étaient en même temps la cheville ouvrière de la *Registration Society*, s'il y en avait une dans l'endroit. Ils n'étaient pas payés pour ces services, mais ils y trouvaient leur intérêt, soit parce que leur activité au profit du parti leur créait des relations et étendait leur clientèle professionnelle, soit parce que cette activité les désignait d'avance à l'emploi d'agent électoral, qui dirigeait la campagne électorale au profit d'un candidat, et c'était une occupation fort lucrative. En dehors de la très grosse rémunération qu'il touchait directement, l'agent gagnait pas mal sur les dépenses électorales qui, dans le temps, s'élevaient à des sommes énormes, et passaient toutes par ses mains[1].

Le mouvement inauguré après le *Reform Bill* pour la formation des associations de parti locales continuait avec une force inégale, selon les lieux et les temps. L'exemple fut donné par les libéraux. Les conservateurs le suivirent après qu'ils eurent secoué la torpeur dans laquelle la Réforme les avait plongés. Leur homme d'État le plus éminent, sir Robert Peel, appela à

1. Les comptes que l'agent présentait après l'élection au candidat pour lequel il avait travaillé étaient presque toujours des comptes fantastiques et parfois aussi humoristiques. Ainsi, parmi les différentes dépenses électorales, un agent inscrivit : « Mental anxiety (préoccupation d'esprit), 500 livres. »

encore, qui désignait les hommes et qui les imposait. Les associations ou leurs comités examinaient les candidatures présentées par l'organisation centrale de Londres, ou par quelques particuliers, ou enfin par les candidats eux-mêmes qui venaient s'offrir et les proposaient aux électeurs. Strictement parlant, le comité ne présentait que lui-même; on y entrait, non par élection, mais par adhésion tacite du corps électoral. L'association tout entière, elle aussi, ne représentait que les souscripteurs qui avaient trouvé bon de se réunir en corps. Les associations et les comités n'avaient pas de mandat et ne prétendaient pas le posséder. Ils recommandaient seulement les candidats, et leur recommandation valait juste ce que valait l'influence personnelle de leurs membres. Celle-ci leur venait de leur rang social, de leur fortune, de leur intelligence ou de leur habileté. Bons ou mauvais, c'étaient les leaders naturels de la société du temps. Leur petit nombre, bien entendu, les constituait en oligarchie, favorisait la formation de coteries et le *hole and corner management* (le maniement dans les trous et dans les coins). Mais, pour cela, les choix étaient bien loin d'être mauvais, tout en donnant plus ou moins souvent prise aux critiques. Ces leaders n'étaient pas dépourvus du sentiment de responsabilité.

Le candidat refusé par l'association ne se considérait pas et n'était pas considéré comme lié par cette décision; le comité ne se substituait pas au corps électoral. Le candidat dissident se présentait devant les électeurs appuyé d'un comité à lui. Pour assurer l'union du parti en face de l'ennemi, on consultait parfois d'avance tout le corps du parti sur les candidatures rivales. Les procédés dont on se servait pour prendre le sentiment des électeurs variaient : on leur adressait une circulaire pour demander de répondre par la poste lequel des candidats ils préféraient[1]; ou les agents des candidats rivaux allaient voir en personne chaque électeur et notaient les réponses, puis ils comparaient leurs listes, et le candidat moins favorisé se désistait; parfois encore, on organisait un vote préalable, une répétition générale non officielle du scrutin[2]. Un autre moyen pour prévenir les candidatures multiples dont le parti opposé pouvait profiter était l'arbitrage. Les

1. Report from the select committee on the corrupt practices prevention act (Livres bleus de 1860, vol. X, p. 159).

2. Report on parliam. and municipal elections (Livres bleus de 1868-9, vol. VIII, p. 524).

arbitres examinaient les chances des rivaux et désignaient celui qui devait se retirer. Le whip du parti s'occupait aussi de pareils cas; à force de tact, d'argumentation habile, il décidait un des concurrents à se désister.

L'action pendant la période électorale pour faire triompher la candidature au scrutin était conduite d'après les vieilles traditions et tournait principalement autour du *canvass*. Dans la langue électorale anglaise, ce terme signifie brigue de votes. Le *canvass* consistait dans les visites que le candidat et ses amis qui avaient de l'influence dans l'endroit rendaient à chaque électeur de la circonscription, à la veille du scrutin, pour obtenir de lui la promesse de sa voix. Dans les circonscriptions rurales où les influences territoriales étaient fortement assises et décidaient d'avance des élections, le *canvass* n'était pas bien nécessaire. Mais, dans les collèges urbains, les visites électorales étaient de rigueur. C'était un devoir dont le grand seigneur lui-même ne pouvait se dispenser. Dans un temps où les convictions politiques n'étaient pour rien ou pour peu de chose chez la masse d'électeurs, l'art du *canvasser*, de tourner et retourner l'électeur à force de bonnes paroles, était d'une importance capitale pour le sort des batailles électorales. Comme chaque art, le *canvassing* avait ses grands maîtres. Mais ce n'est pas à une école qu'ils se formaient, ils *naissaient* comme des poètes. Parmi les fiers types de *canvassers* que le XVIIIe siècle a produits, le marquis de Wharton est le plus célèbre. Son biographe raconte comment il faisait le *canvass* en faveur d'un de ses candidats, dans le bourg de Wicomb : « Wharton, accompagné d'amis, faisait le tour de la ville pour assurer des votes à son parti... Entrant dans une boutique de cordonnier, il demanda : « Où est Dick[1] ? » La bonne femme dit que son mari était allé faire une course de deux ou trois milles avec des souliers, mais que Sa Seigneurie ne fût pas inquiète à son égard, elle le tiendra ferme. « Je le sais, répondit « le lord, mais je veux voir Dick et prendre avec lui un verre. » La femme était désolée que Dick ne fût pas là. « Eh bien ! dit Sa « Seigneurie, comment vont tes enfants ? Molly, je suis sûr, est déjà « une superbe jeune fille. » — « Oui, je vous remercie, mon lord, » répliqua la femme, et Sa Seigneurie de continuer : « Et Jenny, « est-ce qu'il ne porte pas encore culotte ? » Un ami du candidat

1. Dick est le diminutif de Richard.

opposé, qui s'était faufilé dans le cortège de Wharton, n'en pouvait plus; il courut dire à ses amis que toute lutte était inutile, que rien ne pourrait résister à un grand pair qui connaissait si bien l'âge de Molly et de Jenny[1].

Le poète Cowper a laissé une curieuse description de la visite de *canvass* que Grenville lui avait rendue : « Hier, après le dîner, nous étions, les deux dames et moi, assis très tranquillement, quand, à notre ineffable surprise, une foule parut devant la fenêtre, un vigoureux coup retentit à la porte, et la bonne annonça M. Grenville. Dans un moment, la cour, la cuisine et le salon étaient pleins. M. Grenville vint auprès de moi et me serra la main avec une cordialité extrêmement séduisante. Aussitôt que lui et ceux de ses amis qui ont pu trouver des chaises furent assis, il commença à expliquer le but de sa visite. Je lui dis que je n'avais pas de vote, il voulut bien me croire. Je l'assurai que je n'avais aucune influence. En cela, il n'était pas disposé à m'accorder la même confiance, et d'autant plus que M. Ashburner, le drapier, m'adressant la parole, m'apprit que j'avais beaucoup d'influence. Supposant que je ne pouvais pas posséder un tel trésor sans le savoir, je me risquai à persister dans ma première assertion, en disant que, si j'avais quelque influence, je ne pouvais imaginer où elle se nichait et en quoi elle consistait. M. Grenville me pressa la main de nouveau, embrassa les dames et partit. Il embrassa également la bonne, dans la cuisine, et laissa l'impression d'un gentleman très aimable, au bon cœur, profus de baisers[2]. »

Les femmes parfois prenaient aussi part dans le *canvass* et elles n'étaient pas moins expansives, quand il s'agissait de gagner des voix. On sait l'histoire de la belle duchesse de Devonshire qui, faisant le *canvass* pour Fox, se laissa embrasser par un boucher en échange d'une promesse de voter pour le grand orateur whig.

Les Whartons, les duchesses de Devonshire, qui mettaient dans leur *canvass* de la virtuosité d'une sorte ou de l'autre, n'étaient pas communs; et à mesure qu'on avançait dans le temps, surtout après l'extension de la franchise, le *canvass* perdit, pour ainsi

1. *Memoirs of the life of the most noble Thomas late Marquess of Wharton.* London, 1715, p. 34.

2. Cité dans l'article de la *Quarterly Review* de 1857, vol. CII, *Electioneering*, dû, à ce qu'il paraît, à la plume de Thackeray (voy. Grego, *a History of parliamentary elections and electioneering in the old days*, L. 1887).

dire, sa poésie, son pittoresque; mais il n'en resta pas moins le grand instrument électoral. On continua toujours, et probablement avec raison, à compter plus sur l'action de l'homme sur l'homme que sur celle des principes et des programmes. Seulement, à cause du nombre augmenté des électeurs, il fallut opérer cette réaction avec plus de méthode, il fallut une organisation. Les sociétés de registration en fournirent les cadres. S'étant introduites dans la vie politique de la nation par la brèche faite par les imperfections des lois sur les listes électorales, les Sociétés et Associations trouvèrent dans le *canvass* une nouvelle prise sur le corps électoral.

La machinerie du *canvass* était montée chaque fois à l'ouverture de la période électorale. Les membres les plus importants des associations se formaient en comité central, où ils admettaient aussi des personnes qui ne faisaient pas partie de l'association, mais qui pouvaient être utiles par leurs relations. Puis ils établissaient dans les quartiers des *district committees* de personnes pleines d'énergie et de ressources en matière électorale. Les comités de district faisaient le *canvass*, *in corpore* ou divisés en bandes. Les *canvassers* des candidats rivaux faisaient leurs tournées en même temps, les uns dans une rue, les autres dans la rue voisine; il était de bonne guerre de s'entendre sur le jour de l'ouverture de la chasse à l'électeur, et les deux armées de *canvassers* se mettaient en route simultanément. Les *canvassers* allaient voir tous les électeurs sans distinction, même ceux qui appartenaient notoirement au parti opposé. Ils notaient toutes les réponses des électeurs, et déjà, avant le scrutin, ils étaient à même de déterminer le résultat probable du vote. Après le *canvass*, l'autre grande affaire des comités était de mener les électeurs au scrutin. En dehors de ces fonctions officielles, avouées, les comités intervenaient plus ou moins dans les opérations de la corruption électorale. Le siège de *district committees* était généralement dans les cabarets. Là on venait chercher le mot d'ordre électoral, et là aussi on trouvait à boire et à manger gratuitement, c'est-à-dire aux frais du candidat, pendant toute la durée du *canvass*.

En tout cela les associations de parti ne faisaient que continuer les anciens procédés; elles avaient pris seulement la suite des affaires électorales telles qu'elles avaient été montées dans le temps et développées par les mœurs. Là où la force motrice émanait véritablement des associations, comme c'était le cas dans les opérations

du registre, elles n'avaient pas tardé à encourir une grave responsabilité. Leur activité dans cette importante phase de la vie électorale était empreinte d'un esprit exclusif de parti à un tel degré qu'elles faussaient le mécanisme électoral beaucoup plus qu'elles ne régularisaient sa marche. L'imperfection du système de registration établi par la loi de 1832 offrait une prime aux manœuvres de parti. Le législateur avait bien tenté de corriger ce système; il avait aboli le droit d'inscription d'un shilling, il avait autorisé les *revising barristers* à condamner aux frais les auteurs des *objections* mal fondées. Mais ces velléités de réforme ne pouvaient pas surmonter l'indifférence des électeurs qui continuaient à se désintéresser de leur inscription sur les listes, ni l'ignorance et la négligence des épiciers nommés *overseers* pour l'année, ni enfin la mauvaise foi des partis représentés par les organisations. Celles-ci s'appliquaient à rayer du registre ou à empêcher d'y porter leurs adversaires bien et dûment qualifiés et à faire inscrire leurs partisans ne possédant pas le droit de vote. Les sociétés de registration lançaient chaque année des *objections* par milliers contre les demandes d'inscription faites par des électeurs. Leur calcul, parfaitement justifié, était qu'un bon nombre de personnes *opposées* ne voudraient ou ne pourraient pas se rendre devant la cour de registration pour défendre leur droit de vote, ou même qu'elles n'en recevraient pas avis à cause de changement de domicile, etc.; et une *objection* non repoussée entraînait de plein droit la radiation de la liste. En manœuvrant ainsi, on pouvait arriver facilement à déplacer la majorité. Aussi les associations avaient-elles fait de la présentation des *objections* une véritable entreprise, « a trade[1]. » En même temps, elles provoquaient des demandes d'inscription non justifiées, auxquelles droit devait être fait si personne n'y *objectait;* les *overseers* n'avaient pas les moyens matériels ni le désir de les vérifier, et les *revising barristers* n'avaient pas le droit de le faire si on n'en appelait pas à eux. « Rarement un électeur s'avisait de faire une pareille demande de son propre chef; des réclamations mal fondées étaient dues généralement à des sociétés de registration[2]. »

Il est vrai que les sociétés des partis opposés, en se surveil-

1. Select committee on registration of voters in boroughs (Livres bleus de 1868-9, vol. VII, p. 134).

2. Select committee on registration of voters in counties (Livres bleus de 1870, vol. VI, § 2687).

lant, en se contrôlant l'une l'autre, contribuaient, comme elles le prétendaient, à purifier le registre. Mais, dans la masse d'*objections* et de *claims* que les partis se jetaient à la tête, bon nombre de mal fondés passaient et de bien fondés restaient sans effet. Dans tous les cas, les voies et les moyens par lesquels on arrivait à rectifier les registres faisaient perdre tout le bénéfice du résultat. L'électeur injustement attaqué dans son droit par une association de parti le reconquérait à l'aide d'une autre, qui convoitait son vote, et toujours au prix de sacrifices de temps et d'ennuis infligés aux plaideurs. Le comité spécial du parlement, nommé en 1868 pour faire une enquête sur la registration des électeurs dans les bourgs, recueillit de nombreuses dépositions sur les sociétés de registration et arriva à leur égard à la conclusion que « l'activité de pareilles associations était nécessairement préjudiciable à l'indépendance d'un collège; que non seulement elle fournissait les moyens de procédés illicites et d'incitations corruptrices, mais qu'elle en offrait la tentation, et que, d'un autre côté, l'action imparfaite des autorités responsables de la registration justifiait l'existence des associations et procurait une excuse à leurs opérations[1]. »

Il est remarquable que cette opinion était partagée par des représentants de ces organisations elles-mêmes. Il se trouvait parmi eux des esprits éclairés qui n'hésitaient pas à dénoncer l'intervention des associations dans la vie politique. Et ils l'avaient fait dans des circonstances qui donnaient à leurs déclarations une importance particulière, notamment dans les grandes enquêtes parlementaires sur la matière électorale pendant les années 1860-1870. Le secrétaire de l'association libérale de la cité de Londres, déposant devant le comité de la Chambre des lords, dit que l'abandon de la registration aux associations « était un grand mal politique. Certes, je ne devrais pas parler contre ce qui me procure un emploi; mais je crois que c'est une chose éminemment anticonstitutionnelle... Si on étendait le suffrage, une élection dépendrait dans une mesure plus grande, et elle dépend déjà trop, des organisations politiques. Cela augmenterait la puissance des associations politiques et troublerait *pro tanto* l'expression naturelle de l'opinion publique[2]. »

1. Report from the select committee on registration of voters in boroughs (Livres bleus de 1868-9, vol. VII, p. vi).
2. Livres bleus de 1860, vol. XII, p. 76, 226.

Dans les enquêtes spéciales sur la registration, plusieurs représentants des organisations émirent l'avis qu'il faudrait établir un système officiel de registration, afin de couper l'herbe sous le pied aux « Sociétés[1]. » Le créateur de l'Association centrale du parti libéral, M. Brand (promu lord Hampden en récompense de ses services éclatants comme speaker de la Chambre des communes), à une commission d'enquête dont il faisait partie, se prononça également avec beaucoup d'énergie contre les associations qu'il avait lui-même contribué à développer pour faire face aux exigences du parti. Il considérait les associations de parti comme exerçant une action malsaine[2].

L'activité des associations de parti, qui provoquait ces critiques, n'était qu'un commencement d'interposition entre le corps électoral et l'ordre constitutionnel. L'extension de la sphère d'action et de l'influence des organisations de parti était souvent envisagée avec appréhension. Ce fut un des aspects sous lesquels on considéra les conséquences probables des réformes électorales qui agitaient l'opinion depuis la seconde moitié du siècle : de l'extension de la franchise, de la représentation des minorités, de l'introduction du vote secret (ballot). On s'opposait à l'extension

1. Dépositions de M. Temple devant le comité de 1869 (Livres bleus de 1868-9, vol. VII, p. 134), de M. T. N. Roberts devant le comité de 1870 (Livres bleus de 1870, vol. VI, § 762).

2. Le Livre bleu sur l'enquête parlementaire de 1870 contient un curieux dialogue entre M. Brand et un témoin, clerc de la justice de paix. Les clercs de la justice de paix avaient à travailler au registre électoral dans les comtés, mais, comme les partis s'étaient emparés de la registration, les clercs se reposaient sur les associations. Le clerc qui déposait devant le comité parlementaire trouvait les associations utiles.

M. Brand. Le caractère de la législature dépend de la registration; les éléments constituants de la Chambre des communes dépendent pour leur caractère de la registration, n'est-ce pas; et la registration dépend pour son succès dans les comtés de l'action de certains riches membres de chaque parti : est-ce un état de choses désirable?... Vous avez exprimé l'avis que les associations de registration avaient un effet sain sur les collèges électoraux.

Le témoin. Oui.

M. Brand. J'ai essayé de vous prouver qu'elles n'en avaient point; pensez-vous toujours que les associations de registration ont eu un effet sain sur les collèges électoraux?

Le témoin. Je crois que les sociétés de registration ont un bon effet sur la pureté du registre... Je pense que les partis politiques de chaque côté sont le meilleur contrôle.

M. Brand. Mais vous êtes tout à fait amoureux des associations politiques.

Committee on registration 1870, Livres bleus de 1870, vol. VI, p. 119, 120.

de la franchise, parce qu'« avec un suffrage largement répandu le candidat pourrait de moins en moins se trouver face à face avec son collège, et il serait par suite forcé de compter davantage sur l'aide de son agent électoral, et, comme en Amérique, sur le concours de comités et de *canvassers* dont il devrait être le porte-parole et le délégué[1]. » Le vote secret, dans l'opinion de plusieurs de ses adversaires, devait amener les mêmes conséquences fâcheuses : avec le vote ouvert, les électeurs, suivant les fluctuations du scrutin, pouvaient changer le vote qu'ils allaient donner; avec le secret absolu du ballot, pensaient-ils, il serait nécessaire, pour assurer sans faute le triomphe du candidat du parti, de se remettre à des organisations[2]. Quand l'idée de la représentation des minorités fut mise en avant par Hare et appuyée par J. S. Mill, on protesta contre cette innovation, parce qu'elle devait provoquer la formation d'une puissante organisation de parti avec des ramifications dans tout le pays[3]. On revenait à cet argument quand on reprenait la question de la représentation proportionnelle, soit au parlement[4], soit dans la presse[5]. Les partisans du plan Hare étaient, au contraire, convaincus qu'une fois cette réforme électorale réalisée, les organisations de parti perdraient de leur pouvoir. « Elles peuvent revenir, mais elles viendront en solliciteurs pour implorer, et non en maîtres pour commander[6]. »

L'extension du rôle des organisations de parti que l'on avait crainte se produisit, et elles arrivèrent précisément en « maître pour commander. » Le mouvement s'effectua sous les auspices de la démocratie radicale de Birmingham; il introduisit dans le pays l'organisation connue sous le nom de *Caucus*.

M. Ostrogorski.

1. *Hansard's parliam. debates*, vol. CLXXXVII, p. 811. Cf. les observations dans le même sens dans *Quarterly Review*, jan. 1869, *Politics as a profession*, p. 285.

2. Cf. E. Maitland, *Misrepresentation of majorities*, Fortnightly Review, vol. VIII, 1870.

3. G. O. Trevelyan, *A few remarks on Mr Hare's scheme of representation*, Macmillan's Magazine, april 1862.

4. *Hansard*, vol. CLXXXIX, p. 458 et ailleurs.

5. Leslie Stephen, *The value of political machinery*, Fortnightly Review, déc. 1875, p. 844.

6. L. Courtney, *Political machinery and political life*, Fortnightly Review, july 1876.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LES ANGLAIS DU MOYEN AGE

D'APRÈS LES SOURCES FRANÇAISES.

Les jugements que les peuples portent les uns sur les autres ne sont en général ni impartiaux, ni justes, ni profonds. La confraternité internationale a fait en notre temps d'immenses progrès, dont le philosophe se réjouit. Nous voyons toutefois que les nations les plus voisines, celles qui ne sont séparées que par un bras de mer ou par des lignes de frontières idéales, se connaissent encore aujourd'hui très mal, malgré l'action des forces modernes (vapeur, électricité, commerce), qui tendent, en supprimant les distances et en multipliant les relations, à fondre en une seule société toutes les sociétés humaines. Londres est maintenant à sept heures de Paris; des milliers de personnes passent et repassent chaque année le détroit; d'innombrables liens rattachent intimement la France et l'Angleterre. N'est-il pas vrai, cependant, que les Anglais de nos jours se font des Français, et les Français des Anglais, une opinion très superficielle et très fausse? Les Anglais instruits ne lisent pas sans sourire ce que l'on écrit de ce côté-ci de la Manche sur les hommes et sur les choses d'Angleterre; combien de fois n'ont-ils pas charitablement avisé les critiques du continent, tout en rendant hommage à leur bonne volonté et à leur pénétration, qu'il faut être Anglais pour goûter, et même pour comprendre, certains produits du terroir anglais! Réciproquement, nous sommes quelquefois stupéfaits de l'énormité des erreurs commises par l'opinion anglaise dans l'interprétation de nos idées, de nos livres et de nos actes. Français et Anglais essayent quelquefois de se copier les uns les autres; mais, comme ils n'ont pas l'esprit fait de la même manière, la psychologie du peuple voisin, telle qu'elle résulte d'une longue évolution historique, reste à chacun d'eux fermée : ils ne copient que des formes. — Quant aux citoyens des deux pays qui ont peu lu, qui n'ont pas

voyagé et qui ne réfléchissent pas, ils entretiennent les uns sur les autres d'incroyables préjugés, plutôt malveillants d'ordinaire. J'imagine qu'il serait très difficile de persuader au cockney de Londres que tous les Français ne sont point légers, vantards et galants; et le bourgeois parisien a dans la tête un certain modèle d'Anglais spléné-tique, ivrogne et brutal, auquel il attribue, par une audacieuse généralisation, une parfaite ressemblance avec tous les individus de la race anglo-saxonne. Voyez les caricatures des journaux populaires de Londres et de Paris; elles reproduisent, depuis cinquante ans, des figures immuables : là, le trop aimable Français à moustaches, zézayant, outrecuidant; ici, l'Anglais osseux, flegmatique, égoïste et pudibond. — Les grandes masses d'hommes voient les grandes masses d'hommes voisines suivant les lois d'une optique particulière, qui n'embellit pas; elles ne distinguent point les nuances; elles simplifient et, par une synthèse grossière d'observations incomplètes, elles créent des types collectifs. Ces types, naïvement schématiques, hantent, dès qu'ils sont fixés, l'imagination populaire. Ils ne subissent que des variations séculaires.

Si l'instinct populaire est injuste parce qu'il simplifie à l'excès, parce qu'il généralise hâtivement, il excelle cependant à « attraper, » comme on dit, certains traits de ressemblance; sans doute, il les accuse trop : c'est le procédé de la charge; mais l'iconographie caricaturale n'est-elle pas le très précieux complément de l'iconographie véritable ? — Les Anglais se voient, dans notre littérature plaisante et satirique, comme dans un de ces miroirs convexes qui tiraillent les visages et en accentuent les laideurs, mais où l'on a le dépit de se reconnaître tout de même. Et que les Français regardent bien, d'autre part, les vieilles plaisanteries qui courent sur leur compte à l'étranger; après avoir fait la part de l'exagération et de la malignité, ils seront induits peut-être à des méditations salutaires.

*
* *

Les curieux qui voudraient étudier ce que l'on pense aujourd'hui, dans chaque pays, des étrangers, auraient une besogne facile; les documents sont sous la main. Mais, s'il est plus malaisé, il est très intéressant aussi de rechercher quelles ont été les idées que les hommes d'autrefois se faisaient de leurs contemporains. La psychologie ethnique est une science très compliquée, dans l'enfance; elle doit recueillir avec autant de soin les documents du passé que les documents du présent.

A titre de spécimen des travaux qui pourraient être entrepris en ce genre, je me suis appliqué à relever, dans la littérature française

du moyen âge, tant savante que vulgaire, quelques traces des opinions reçues jadis chez nous au sujet de nos voisins d'outre-Manche. Ces caricatures archaïques, dispersées dans les recueils de fabliaux, de proverbes et de sermons, présentent avec les caricatures modernes des analogies et des dissemblances remarquables.

Le moyen âge est une époque très convenable pour une pareille enquête. Jamais, en effet, la France et l'Angleterre n'ont été, même de nos jours, aussi intimement en contact qu'au temps où les Plantagenets gouvernaient l'une et où les Capétiens directs régnaient dans l'autre. Jusqu'à la fin du XIIIe siècle, les deux pays eurent à peu près les mêmes institutions politiques; ils pratiquaient la même religion; on y parlait la même langue. Des Français allaient fréquemment dans l'île comme touristes, comme colons, comme marchands[1]. D'innombrables Anglais ont parcouru la France avant, pendant et après la guerre de Cent ans; plusieurs s'y sont établis[2]. Les écoles de Paris et d'Oxford échangeaient des étudiants et des maîtres; les Anglais formaient, en l'Université de Paris, dès la fin du XIIe siècle, toute une « nation[3]. » « Une partie de la littérature française au

1. Philippe de Beaumanoir, le poète et jurisconsulte du pays de Beauvais, avait passé une partie de sa jeunesse en Angleterre (voy. son roman de *Blonde d'Oxford*). L'auteur du *Débat des hérauts d'armes*, dont nous parlerons tout à l'heure, avait, comme Froissart, visité l'île.

2. Joce de Londres, qui fonda, en 1180, le collège des Dix-Huit à Paris, était un Anglais naturalisé; voy. le diplôme de Louis VII que j'ai publié dans les *Notices et extraits des manuscrits*, XXXIV, 1re partie, p. 13. — « Hue de Norenthoune, » ouvrier en cuirs, du diocèse de Lincoln, était établi à Saint-Denys en France, à la fin du XIIIe siècle, depuis trente ans (*Historiens de France*, XX, 150). — Les textes de ce genre sont innombrables.

3. Voir le *Chartularium Universitatis Parisiensis* de MM. Denifle et Châtelain. — Cf. A. Budinszky, *Die Universität Paris und die Fremden an derselben im Mittelalter*, Berlin, 1876, in-8°, p. 75-115. Il suffira de rappeler ici les noms de quelques-uns des maîtres anglais les plus fameux des écoles de Paris : Adam du Petit-Pont, Serlon de Wilton, Alexandre Neckam, Robert de Melun, Michel Scot, Alexandre de Hales, Roger Bacon, Guillaume Ockam, Jean de Garlande, Richard de Middleton, Jean Duns Scot, etc. « Les Anglais, » dit très bien M. Hauréau, « se faisaient remarquer aux écoles de Paris comme les plus avides de tout apprendre et les plus prompts à tirer des principes admis des conséquences nouvelles. C'est pourquoi les maîtres de cette nation furent, en général, de très subtils logiciens ou des physiciens très ardents à poursuivre les secrets de la nature. Cela semble contradictoire et ne l'est pas. Ce qui les a menés si loin en physique, en logique, c'est la confiance et l'audace propres aux gens de leur nation. Nous nous félicitons d'avoir plus de mesure...; mais, au moyen âge, en ce temps de jeunesse où toutes les passions avaient tant de violence, les maîtres les plus applaudis ne devaient pas être les plus prudents. Ce n'étaient donc pas les Français, c'étaient les Anglais. » (*Histoire de la philosophie scolastique*, 2e part., I (1880), p. 186.)

moyen âge a sa source dans les traditions galloises rapportées par Geoffroi de Monmouth; la littérature anglaise jusqu'à Shakespeare n'est qu'une branche de la littérature française. Les mêmes œuvres étaient lues et goûtées simultanément dans les deux pays. » — Les hommes de France et d'Angleterre suivaient attentivement les péripéties de leurs destinées réciproques et s'inquiétaient de ce qui se passait de l'autre côté du détroit. Jean de Salisbury, de passage à Noyon, en 1164, s'étonnait de voir les gens du pays très bien informés des événements d'Angleterre [1]. Un chansonnier anglais, du temps de Henri III, conseillait à ce prince de prendre pour modèle la conduite du roi de France [2]. La mort tragique d'Édouard II, la déposition de Richard II excitèrent sur le continent des commentaires abondants.

N'ont pas Anglois souvent leurs roys trahis?
Certes oyl; tous en ont congnoissance [3].

Ajoutons que, si les Anglais et les Français se connaissaient aussi bien que possible, ils ne se détestaient pas trop, malgré le sang répandu sur tant de champs de bataille. Il y avait alors moins d'âpreté qu'aujourd'hui dans les rivalités internationales; on s'égorgeait sans cesser de se faire des politesses, sans s'injurier à l'excès et sans que la netteté d'esprit des adversaires fût obscurcie, comme il arrive de nos jours, par les fumées de la rancune [4]. Même à la cour de Charles VII, le roi de Jeanne d'Arc, les « chauvins » étaient rares qui, comme le chroniqueur Noël de Fribois, ne pouvaient entendre « nommer les Anglais sans entrer dans une épouvantable fureur [5]. »

*
* *

Un auteur anonyme, qui écrivait vers 1455, a laissé, sous le titre de *Débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre* [6], un résumé assez complet des notions et des préjugés que l'on entretenait en France, à la fin du moyen âge, à l'égard de l'Angleterre et des Anglais. Il met en scène le héraut d'armes de France et celui d'Angleterre, plaidant par-devant dame Prudence pour lui démontrer que leurs

1. *J. Sarisberiensis Opera* (éd. Giles), I, 187, n° 134.
2. Th. Wright, *The political songs of England*. Londres, 1839, p. 44.
3. Leroux de Lincy, *Recueil de chants historiques français depuis le XIIe s.*, t. Ier. Paris, 1841, in-12, p. 340.
4. Sur ce point, voyez S. Luce, *Chronique des quatre premiers Valois*. Paris, 1862, in-8°, p. XXXIII. — Cf. Froissart (éd. Kervyn de Lettenhove), XIII, p. 241.
5. *Romania*, XIX, p. 605. — Cf. Froissart, VII, p. 276. Le comte Gui de Saint-Pol « tant haioit les Engles qu'il n'en pooit nul bien dire. »
6. Publié, pour la Société des anciens textes français, par L. Pannier et P. Meyer. Paris, 1877, in-8°.

pays respectifs doivent être considérés comme les premiers du monde. Français, il fait naturellement la part belle au champion de la France, et c'est avec trop de parcimonie peut-être qu'il fournit des arguments au héraut d'Angleterre ; mais les renseignements qu'il donne, comme ceux qu'il omet, sont également propres à nous renseigner sur ses sentiments ; or, il est un écho fidèle des opinions des Français de son temps.

Notre auteur, qui avait été de sa personne en France et en Angleterre (§ 38), n'avait pas manqué d'éprouver le charme pénétrant de la campagne anglaise : « L'Angleterre, dit-il en substance, est un pays plat, fort labouré, sans forêts et sans broussailles ; il n'y a point de terres désertes ; on y récolte en abondance froment, seigle, avoine, légumes. On y voit quantité de parcs de plaisance réservés aux seigneurs ; sauf celui de Windsor, ces parcs ne sont fermés que de fossés ou de haies ; ils ne sont point clos de murailles comme ceux de France. » Dans ces parcs, le gibier est très nombreux : chevreuils, cerfs, daims, etc., que les dames s'amusent à abattre à coups de flèches ; mais la vraie chasse, en rase campagne, est inconnue. Aussi bien, on croyait, au xve siècle, en France, qu'il n'y avait en Angleterre ni loups, ni sangliers, ni autours, ni tiercelets, ni faisans, et que le plaisir de la chasse dans ce pays en était diminué d'autant.

L'Angleterre, telle que l'avait vue l'auteur du *Débat*, était un pays agricole, déboisé, semé de parcs seigneuriaux. Les habitants se chauffaient, faute de bois, avec du charbon de terre (§ 71, 95) ; et les Anglais disaient déjà que le sous-sol de leur pays, à cause des mines, valait mieux que la surface (§ 97). Le bétail formait une grande partie de la richesse des cultivateurs (§ 96) ; les laines, les cuirs, les fromages d'Angleterre étaient exportés régulièrement sur le continent. Mais les Français constataient dès lors avec plaisir que, pour ce qui est du vin, ils n'en ont pas en Angleterre (§ 121). Il faut que le paysan anglais se contente, sous le nom de cervoise, d'une atroce décoction d'avoine fermentée. Ils n'ont pas de fruits non plus : « Si n'avez pas de fruiz en Angleterre ; vous en avez ung peu en la conté de Kent, mais c'est fruit mal atensé, et ne fourniroit pas a servir les petiz enfans de Londres... ; vos marchans font venir le fruit de Flandres ou de Normandie, ou d'ailleurs que de vostre royaume » (§ 124). — Sur la grandeur relative des îles britanniques, on n'avait pas d'idées précises. L'auteur du *Débat* croyait l'Irlande plus grande à elle seule que l'Angleterre et l'Écosse réunies (§ 54).

Des notions géographiques analogues à celles qui se rencontrent dans le *Débat* de 1455 ont été répandues en France pendant tout le

moyen âge. En vers et en prose, nos écrivains ont vanté, depuis le XIIe siècle, la fertilité de l'Angleterre, la laine de ses moutons et la richesse de ses mines :

Anglia, terra ferax et fertilis angulus orbis.....
Insula praedives.....[1].

Mais ils ont souri, avec la fierté patriotique de Béranger, des tristes vendanges des insulaires :

Terra Bacchi Francia,
Moysis est Anglia.
Quid de rupe vinosa
Attinet ad Angliam ?
Fluat hec ad Franciam.....
Anglie cervisia
Lyei letitia
Francie superatur[2].

De l'histoire d'Angleterre, on ne savait pas grand'chose en France, en dehors des fables répandues sur Brutus et les origines troyennes. On avait seulement bonne « memoire que les Françoys, par plusieurs foyz, ont conquis Angleterre : Charlesmaigne, roy de France, conquist Angleterre, et furent ses subjetz; Guillaume, duc de Normandie, les conquist; Loys, filz du roi de France, poursuit le roy Jehan et conquist si largement que, si ne fust le moien du pape, il se fust fait roy d'Angleterre » (§ 50). — On se souvenait aussi de quelques épisodes (tels que la Saint-Brice, le meurtre d'Artur, la captivité de

1. *Histoire littéraire*, XXX, p. 362. Cf., *ibidem*, la notice géographique donnée par Barthélemi en son *De proprietatibus rerum* (XIIIe siècle) : « ... Metallorum larga copia. Gagades lapis ibi plurimus et margarita. Gleba optima... Ibi oves lanigerae in praecipua abundantia; ibi ferarum et cervorum multitudo nimia invenitur; pauci lupi vel nulli in insula reperiuntur. »

Hildebert de Lavardin, dans sa pièce *In laudem Angliae*, va jusqu'à dire du bien du climat (éd. Beaugendre, p. 1366; cf. Hauréau, *les Mélanges poétiques d'Hildebert*... Paris, 1882, in-8°, p. 133) :

Tu nimio nec stricta gelu, nec sydere fervens,
Clementi coelo temperieque places.

2. Chanson sur la prise de la Rochelle par Louis VIII en 1224, publiée par L. Delisle, *Discours prononcé à l'assemblée générale de la Société de l'histoire de France*. Paris, 1885, in-8°, p. 34. — Comparez Philippe Mousket (*Historiens de France*, XXII, p. 79, c. 2) :

N'i canterent mie d'Ogier
Li Englois en bevant ciervoisse;
Mais, tote France s'en revoisse,
Onques ne ja, bien l'adevin,
Ciervoisse ne passera vin.

Guillaume, roi d'Écosse, dans les prisons d'Henri II), singulièrement peu à l'honneur de la bonne foi des insulaires [1].

Quant à la race anglaise elle-même, l'auteur du *Débat* est assez courtois dans l'estime qu'il en a faite. D'abord, il loue sans restriction la beauté des dames anglaises, en rappelant le proverbe :

Qui veult belle dame acquerre
Preigne visaige d'Angleterre.....

« Ce sont les faces les plus angeliques et les plus feminines que on pourroit james dire » (§ 6) [2]. — Il ne conteste pas la vaillance des hommes d'un royaume qui, bien que moins peuplé que la France [3], lutte contre elle, souvent avec succès, et non seulement suffit à la tenir en échec, mais soutient sans faiblir des « guerres mortelles » et continuelles contre les Irlandais [4]. Il confesse que les Anglais ont « puissance merveilleuse de beaux navires » (§ 64), et le royaume de la mer. Il se borne à relever trois ou quatre traits fâcheux de leur caractère : l'infatuation, l'instinct conservateur, l'esprit mercantile et les tendances schismatiques.

De même que l'armée anglaise est de nos jours la dernière de l'Europe qui ait conservé l'incommode bonnet à poil, de même les Anglais du xve siècle avaient conservé pieusement l'usage de l'arc, leur arme nationale, partout ailleurs remplacé, notamment en France, par l'arbalète perfectionnée (§ 83). Mais l'esprit pratique de la race s'affirmait déjà par la prospérité du commerce maritime anglais (§ 66);

1. Bibl. nat., latin 2477, fol. 86 v°. On lit, dans ce manuscrit du xive siècle, sous le titre : *Proprietates Anglicorum* (fol. 85-87), une très curieuse diatribe contre les Anglais, composée vraisemblablement pendant le règne de Philippe le Bel par un clerc de l'Université de Paris ; le style en est d'un homme habitué aux argumentations scolastiques. Les *Proprietates* ont été publiées pour la première fois par Th. Wright et J.-O. Halliwell (*Reliquiae antiquae*. Londres, 1841, in-8°, II, p. 232), d'après une copie communiquée par M. Paulin Paris. Nous citons le manuscrit de préférence à l'édition, qui n'est pas sans défauts.

2. Le chevalier de la Tour-Landri ne se prononce pas sur la vertu des femmes anglaises : « L'on tient les dames de France les meilleures qui soient et les moins blasmées ; mais en Angleterre en a moult de blasmées comme l'on dict ; si ne sçay se c'est à tort ou à droit. » (P. Paris, *les Manuscrits françois de la Bibliothèque du roi*, V, p. 81.)

3. § 119 : « Je croy qu'il y a plus de laboureurs de vignes en France que d'ommes en Angleterre. » — Le comte de Saint-Pol, d'après Froissart (*loc. cit.*), disait que la moindre province de France valait tout le royaume d'Angleterre.

4. Notez l'hommage rendu en passant aux « pauvres Irois sauvages, » dont les Anglais ne peuvent jamais venir à bout (§ 54) : « Vous dites qu'ilz sont vos rebelles et désobéissants, et ne savez trouver manière de les mectre en subjection ne applicquer a vostre domaine. Donques faut-il dire que l'onneur demeure as povres Hyrlandois. »

le héraut de France regrette naïvement que les rois d'Angleterre ne se soient jamais servis de leurs flottes pour faire des « guerres magnifiques » contre les infidèles, et qu'ils les aient employées de préférence à des expéditions profitables[1]. Enfin, le *Débat* fait grand honneur aux Français de n'avoir jamais « varié dans la foi » (§ 43); et il oppose leur solidité doctrinale à l'orthodoxie légèrement suspecte des insulaires : Jean Sans-Terre n'a-t-il pas persécuté et outragé la sainte Église ? Les prêtres anglais n'ont-ils pas longtemps porté, cousu à leur aube, un *apparel* sur l'épaule gauche, en signe d'infamie (§ 38) ? Les Anglais, pendant le grand schisme auquel a mis fin le concile de Constance, n'ont-ils pas constamment tenu le parti de l'antipape ?

En regard de cette esquisse élégante, discrète, du *Débat* du XVe siècle, qui représente le dernier état de l'opinion des Français bien nés sur le compte des Anglais, plaçons maintenant les textes plus anciens.

Les dictons d'origine populaire, où se condensent sous une forme brève les impressions de nos ancêtres sur les races diverses des provinces françaises et de l'étranger, sont pour la plupart fort désobligeants; ils sont tels pour les Allemands, les Italiens, les Bretons. Mais les Anglais, au contraire, ne sont point trop maltraités par la littérature parémiologique. — Dès le commencement du XIIe siècle, les Anglais eurent la réputation d'être de joyeux compagnons, malicieux, railleurs, gloutons, peu tempérants; le moine français Richard de Cluni, mort après 1188, parle déjà de la *merry old England*, qui n'avait pas encore été assombrie et comme roidie par le biblicisme puritain :

Anglia plena jocis, gens libera, nata jocari,
Tota jocosa, velim dicere tota jocus,
Que nichil a Gallis, sed Gallia mutuat inde
Quicquid laetitie, quicquid amoris habet[2].

Les écoliers anglais des écoles de Paris avaient la main ouverte pour

1. Cf. § 99-100. Les Français croyaient qu'une ordonnance ancienne interdisait absolument en Angleterre l'exportation des métaux précieux, de telle sorte que l'argent des autres peuples pouvait bien entrer dans l'île, mais que l'argent anglais n'en sortait jamais. — Sur l'avidité des Anglais, dont la guerre était alors une des industries nationales, voyez Froissart, II, 16; XI, 421; XVI, 3, et *passim*. On sait ce que signifiait, au moyen âge, « faire guerre d'Anglois » (id., XIV, 26).

2. Sur ces vers, dont on a de nombreuses variantes, cf. *Hist. littéraire*, t. XXX, p. 362, note; et le *Débat*, éd. citée, p. XIV :

Anglia plena jocis, gens libera, apta jocari...
Libera gens, cui libera mens et libera lingua;
Sed lingua melior liberiorque manus.

dépenser. Ces gaillards à l'esprit délié étaient des hôtes assidus du cabaret; ils mangeaient beaucoup, buvaient sec. Quand l'âne Bruneau, le héros du *Speculum Stultorum* de Neel Wireker, arrive aux bords de la Seine, en pèlerinage scientifique, il est séduit par la subtilité, la générosité et l'appétit des clercs anglais :

Et quia subtiles sensu considerat Anglos,
Pluribus ex causis se sociavit eis.
Moribus egregii, verbo vultuque venusti,
Ingenio pollent consilioque vigent.
Dona pluunt populis et detestantur avaris;
Fercula multiplicant et sine lege bibunt.
Wessail et *Dringail*, necnon persona secunda,
Hec tria sunt vitia que comitantur eos[1].

Grand buveur, gros mangeur, dépensier et de belle humeur, l'Anglais était, à tous ces égards, plutôt sympathique à nos pères; car des proverbes comme ceux-ci : *Anglia potat*[2], ou *Li mieldre buveor en Angletere*[3], n'emportaient pas autrefois un blâme bien sévère.

On attribuait, d'ailleurs, aux Anglais des qualités réelles : l'indépendance, une finesse peu commune, le goût de la légalité, l'opulence, l'opulence surtout, fruit de l'activité commerciale. — Ainsi s'exprime Hildebert, en sa langue élégante et sobre :

1. Th. Wright, *The anglo-latin satirical poëts of the twelfth century*. Londres, 1872, in-8°, t. I, p. 63. — Ce témoignage est confirmé par celui de Jean de Salisbury : « Novit experientia vestra... quod potationis assiduitas apud exteras nationes fecerit Anglos insignes » (*Epist.*, éd. Giles, t. I, p. 118). — Cf. une pièce publiée dans le *Monatschrift für die Geschichte Westdeutschlands* de Pick, 1878, p. 348 : « Angli... qui sunt ad pocula nati. »

2. Wright et Halliwell, *Reliquiae antiquae*, t. I, p. 5, d'après un manuscrit du milieu du XIIIe siècle :

Vincere mos est Francigenis, nec sponte nocere.
Prodere dos Normannigenis belloque pavere.
Alvernus cantat, Brito notat, Anglia potat.

Comparez le *dictum* rapporté par un ancien scoliaste de l'*Alexandréide* (B. Hauréau, *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, t. VI, Paris, 1893, in-8°, p. 124) :

Francis scire, sitis Anglis, nescire Britannis,
Fastus Normannis crescit, crescentibus annis.

Les Anglais, dit Guillaume le Breton (*Philippide*, XI, v. 560), préfèrent la crapule au combat :

..... quos crapula donaque Bacchi
Dulcius alliciunt quam duri munia Martis.

3. Cf. les proverbes réunis par Gaidoz et Sébillot, *Blason populaire de la France*. Paris, 1884, p. 333.

Anglia, terra ferax, tibi pax diuturna quietem,
Multiplicem luxum merx opulenta dedit...
Quicquid luxus amat, quicquid desiderat usus
Ex te proveniet, aut aliunde tibi.

Et Jean de Garlande, dans son *De Triumphis ecclesie* (seconde moitié du XIIIe siècle), oppose en ces termes la France et l'Angleterre :

Quod Francos fortes faciat, patet ordine rerum
Relligio, belli gratia, firma fides.
Anglos argenti defendit copia, gentis
Ingenium, cleri gloria, legis amor[1].

Déjà s'annonçaient, nous le savons, les goûts caractéristiques de la nation pour les exercices athlétiques et pour des conditions larges et confortables d'existence. Les lutteurs anglais étaient, dès le XIIIe siècle, renommés sur le continent[2]; et le cardinal Eudes de Châteauroux, qui, cependant, n'avait jamais séjourné en Angleterre, parle avec admiration du luxe et de la commodité proverbiale des hôtels de la noblesse à Londres[3].

Quant aux défauts de leurs voisins, nos ancêtres ne se les dissimulaient pas; ils les déclaraient atteints de je ne sais quelles tendances d'esprit chimériques, d'orgueil et de fausseté.

Pierre de Celle († en 1183) mentionne et explique à sa manière[4] le côté chimérique, fantaisiste, du caractère de ces beaux hommes, d'ailleurs si sains[5]. Il n'est pas, du reste, le seul à en parler : les Anglais ont été souvent accusés au moyen âge d'inconstance; « ils savent bien commencer, disait-on; mais ils ne savent pas mener leurs

1. *De Triumphis ecclesie*, publié pour le Roxburghe Club. Londres, 1856, in-4°, p. 21. — Au sujet de la « richesse » des Anglais, les témoignages abondent et concordent. Cf. la Vision de Pierre (1280), publiée dans la *Revue historique*, L, p. 293 : « Sunt liberales et divites Anglici. » — Dans les listes de rois de l'univers qui sont accompagnées d'épithètes caractéristiques, on lit : « Rex Anglie ditissimus » (cf. *Jahrbuch der kunsthistorischen Sammlungen des allerhöchsten Kaiserhauses*. Vienne, in-4°, t. XIV (1893), p. 313).

2. B. Hauréau, *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, t. IV. Paris, 1892, in-8°, p. 143 et 173 : « Sicut anglicus luctator ad terram prostratus alium super se existentem prosternit... »

3. A. Lecoy de la Marche, *la Chaire française au moyen âge*. Paris, 1886, in-8°, p. 359.

4. Pierre de Celle, dans la *Patrologie latine*, CCII, c. 614 : « Nec indignetur anglica levitas si ea solidior sit gallica maturitas. Insula enim est circumfusa aqua, unde, hujus elementi propria qualitate, incolae non immerito afficiuntur de nimia mobilitate in tenuissimas et subtiles phantasias frequenter transferuntur, somnia sua visionibus comparantes, ne dicam preferentes. »

5. *Proprietates Anglicorum*, fol. 87 : « Quanquam Anglici sint corpore robusti... »

entreprises à bonne fin » (§ 63). — « Desous le solel, selon Froissart, ne sont gens plus perilleus..., ne plus divers que sont Englois... » (II, p. 284).

Pour l'orgueil, il n'y a qu'une voix dans la littérature du moyen âge pour en accuser les insulaires. Le type du « milord » anglais, plein de morgue, persuadé de l'incommensurable supériorité de sa nation sur toutes les autres[1], est depuis très longtemps classique chez nous; et les écrits des clercs anglais du XIIe siècle, de Walter Map, par exemple, ne laissent pas d'en attester la vérité. « J'étais un jour à Paris, » raconte l'archidiacre d'Oxford[2], « et je causais avec le roi Louis [VII]; il me dit, entre autres choses : « Chaque royaume a ses « richesses particulières. L'Inde a les pierres précieuses et les élé- « phants; Byzance l'or et la soie, mais pas d'hommes qui sachent « faire autre chose que parler. L'empereur, roi des Romains, a des « hommes et des chevaux excellents pour la guerre, mais pas d'or, « pas de soie; il n'est pas riche; dans ce pays-là, depuis Charle- « magne, ce sont les évêques qui ont tout. Mais rien ne manque à « votre seigneur, le roi d'Angleterre : il a les hommes, les chevaux, « l'or, la soie, les pierres précieuses, toutes sortes de fruits et de « bêtes. Nous, en France, nous n'avons que le pain, le vin et la joie. « *Nos in Francia nihil habemus nisi panem, et vinum, et gau-* « *dium*[3]. » — Si le propos a été tenu, Walter Map, homme d'esprit, mais infatué, en a-t-il goûté l'ironie?

1. « Nullam diligunt hominum nationem, » dans les *Proprietates Anglicorum* (Wright et Halliwell, *op. cit.*, t. II, p. 232). — Les Anglais, dit l'auteur du *Débat*, « sont grans vantoires et mesprisant toutes nacions fors que la leur » (§ 13, 138). — L'accusation d'envie est connexe à celle d'orgueil; « Jean le Bel applique aux Anglais le proverbe : « Onques envie ne mourut. » Guillaume de Normandie dit en son *Besant* qu'Orgueil a marié en Angleterre ses trois filles aînées : Envie, Luxure, Ivresse » (P. Meyer, *loc. cit.*, p. xv). Comparez les « Anciennes chroniques de Flandre » (*Historiens de France*, XXII, p. 422) : « Anglois sont par coustume envieux sur tous estrangiers; » et Froissart, II, p. 16; X, p. 203; XVI, p. 97, etc.

2. *De nugis curialium*, éd. Th. Wright (pour la Camden Society). Londres, 1850, p. 215.

3. Les sujets de Louis VII avaient déjà leur pays natal en haute estime. Témoins les vers proverbiaux (*Hist. litt.*, XXX, p. 295) :

Armis, militia, rebus, probitate, sophia,
Francia munitur, nec eidem par reperitur.

ou ceux-ci (B. Hauréau, *op. cit.*, VI, p. 117) :

Anglia, Flandria flent, quia Francia, nescia fraudis,
Continet hec tria : præmia, prædia, prœlia laudis.

Toutefois, leur patriotisme n'affectait point généralement la forme agressive

L'orgueil britannique était, pour les Français du moyen âge, un sujet de réjouissance : ils s'amusaient à le dégonfler à coups d'épingles. Si les Anglais n'étaient pas haïs, on se moquait d'eux volontiers. D'étranges étymologies de leur nom étaient admises : « *Anglia*, inde *Anglicus*, ab *anda*, quod est stercus...[1]. » « Aimable comme un Anglais, » dit un ironique proverbe du XVIe siècle. Mais c'est surtout par deux plaisanteries célèbres, qui ont obtenu un succès durable, que la malice française s'est vengée des prétentions de nos voisins.

Pendant des siècles on a trouvé en France une source inépuisable de calembours, d'épigrammes et d'injurieux sous-entendus dans la légende de la « queue » des Anglais. On feignait de croire que tous les indigènes d'Angleterre étaient affligés d'une queue, comme les animaux, et qu'ils mettaient tous leurs soins à dissimuler cet appendice bestial[2]; de là l'épithète de *coué* (caudatus) dont on se servait pour les insulter. Il est raconté dans la vie de saint Augustin de Cantorbéry[3] que les habitants du pays de Dorchester[4], ayant attaché par dérision des queues de poisson (ou de cochon, ou de vache) aux vêtements de l'apôtre, furent maudits et devinrent *coués;* telle est l'origine d'une légende de bonne heure généralisée, étendue, non seulement aux descendants, mais à tous les compatriotes des gens du Dorset[5]. Quelle que soit, du reste, l'origine de la tradition[6], l'épithète de *coué* avait

et dédaigneuse qui, de tout temps, a choqué les étrangers en relation avec les Anglais.

1. B. Hauréau, *op. cit.*, t. III, p. 203.

2. *Proprietates Anglicorum*, loc. cit. : « Cum igitur caudas habent ad modum porcorum, contingit ut, cum irascuntur, caudas erigunt, quapropter sedere nequeunt. »

3. *Acta Sanctorum*, mai, VI, p. 391. Cette tradition est rapportée aussi par Wace, dans le *Roman de Brut* (vv. 14163-14190).

4. Rochester, selon les *Proprietates Anglicorum*.

5. P. Meyer, dans l'édition citée du *Débat*, p. xvj (cf. *Romania*, t. XXI, p. 51, note 2), a réuni quelques textes sur ce sujet. On en trouvera d'autres dans les *Notes and queries* (voy. *The Academy*, 18 février 1893, p. 155, c. 1), et dans *The Academy*, 28 janv. 1893, p. 83-84. — Le plus intéressant de ceux qui ont été mis en lumière dans l'*Academy*, au cours de la récente polémique entre MM. Paget-Toynbee et Chance, a été signalé par le premier (4 févr. 1893, p. 108) : c'est un passage du Commentaire de Benvenuto d'Imola : « Vascones, dit Benvenuto, dicuntur in partibus Gallie habere caudam lupinam propter rapacitatem, juxta illud : *Anglicus anguinam fert caudam, Vasco lupinam.* » Indice intéressant de l'extension de la légende de la queue des Anglais aux Anglo-Gascons.

6. Quelques-uns veulent que les Anglais soient devenus *caudati* pour avoir coupé la queue de la monture de saint Thomas de Cantorbéry (*Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, 1877, c. 247); mais cette version a été beaucoup moins répandue que l'autre.

le don, dès le XIIe siècle, de mettre en colère les Anglais qui se l'entendaient appliquer. On la leur prodiguait en conséquence. « Il est étonnant, » déclare Étienne de Bourbon, « que les femmes ne rougissent pas d'avoir des queues à leurs robes, tandis que les Anglais sont si honteux de la leur[1]. » Dans les querelles qui s'élevaient au cours des expéditions en terre sainte entre les croisés des divers pays, ou bien entre étudiants, dans les Universités, les Anglais étaient flétris, au témoignage de Jacques de Vitri[2], des termes de *potatores et caudati*. A Chypre, lors de la première croisade de saint Louis, le comte Robert d'Artois, frère du roi de France, ayant réussi à chasser de l'armée chrétienne le contingent anglais, commandé par William Longespée, dont il était jaloux, s'écria[3] : « Nunc bene mundatur magnificorum exercitus Francorum a caudatis. » Bien des morceaux, au premier abord inintelligibles, de notre littérature médiévale ne s'expliquent que si l'on a toujours présent à l'esprit, comme l'avaient les plaisants du moyen âge, le célèbre brocard : *Anglicus, quia pungit cum cauda, sicut anguis*. J'ai pu récemment éclaircir de la sorte les allusions contenues dans une complainte rythmique de la fin du XIIIe siècle, dont M. Littré, faute de connaître la légende de la queue héréditaire, n'avait pas saisi le sens[4]. Bien d'autres textes obscurs seront aisément interprétés à l'aide de cette clé[5]. On n'entendrait pas la plupart des ballades d'Eustache Deschamps contre les Anglais si l'on ne savait pas que la facétie de la « queue » était, au XIVe siècle, universellement populaire :

Franche dogue, dist un Anglois,
Vous ne faictes que boire vin !
— Si faisons bien, dist le François,
Mais vous buvez le henequin.

1. Étienne de Bourbon, *Anecdotes historiques*, éd. Lecoy de la Marche, p. 234.

2. *Hist. occid.*, c. 7.

3. Mathieu de Paris, *Chronica Majora*, éd. Luard, t. V, p. 134.

4. *Revue internationale de l'enseignement*, 15 juin 1892. — M. Wattenbach vient de publier la même pièce, d'après le même manuscrit (*Neues Archiv*, XVIII, 1893, p. 496), sans l'accompagner des explications nécessaires.

5. En publiant une pièce où se trouvent ces vers :

Anglicus a tergo caudam gerit; est pecus ergo.
Cum tibi dicit ave, sicut ab hoste cave.

M. Wattenbach se déclarait hors d'état d'interpréter le premier vers (*Anzeiger für Kunde d. deutsch. Vorzeit*, 1874, c. 214); il ne les a interprétés qu'en 1877 (*Ibid.*, 1877, c. 247). — Cf. L. Dubois, *Vaux de Vire d'Olivier Basselin*. Caen, 1821, in-8°, p. 173 : « *Engloys couez*, qui portaient des queues, ce que nos Normands à cheveux ronds trouvaient fort ridicule. »

Roux estes comme pel de mastin.
Vuillequot, de moy aprenez :
Quant vous yrez par le chemin,
Levez vostre queue, levez !

Cette facétie avait pénétré jusque dans le midi de la France au moyen âge[1]. On en riait encore au XVIIe siècle[2]. Six générations s'y sont complu.

La seconde plaisanterie classique à l'endroit des Anglais consistait jadis à parodier leur détestable manière de parler français, cet anglo-normand si rêche, si incorrect, si pénible pour les oreilles habituées aux dialectes de nos régions. Un grand nombre de parodies de cette espèce sont parvenues jusqu'à nous ; elles sont, encore aujourd'hui, très comiques. Citons-en quelques exemples. Un fableau contemporain de Louis IX repose tout entier sur un quiproquo causé par la prononciation vicieuse des Anglais. Un Anglais était malade ; il dit à son compagnon, nommé Alain :

— Triant, fait-il, par saint Tomas,
Se tu avez .I. anel cras,
Mi porra bien mangier, ce croi[3].

Le boucher auquel Alain s'adresse ne comprend rien à son charabia :

— Que as-tu, fait-il, fastroillant?
Ge ne sai quel mal fez tu diz.
Va t'en, que tes cors soit honiz;
Es-tu Auvergnaz ou Tiois?

Il croit entendre, cependant, que Alain désire un *anel,* c'est-à-dire un petit âne, et il lui donne de la chair d'âne au lieu de chair d'agneau. Il paraît que le malade rit tellement de la confusion qu'il en guérit. — Dans le roman de *Blonde d'Oxford,* qui se passe en Angleterre, Philippe de Beaumanoir met en scène, avec son talent ordinaire, un jeune page français, Jehan de Dammartin, qui enseigne aux dames de la comtesse d'Oxford le bon français de son pays natal, et un grand seigneur anglais, le comte de Glocester, qui, ayant bu largement à la fontaine de Marlborough[4], écorche sans pitié le français qu'il parle par snobisme. Glocester raille bruyamment, avec ses

1. *Romania,* t. XXI, p. 51.
2. A. de Montaiglon, *Anciennes poésies françaises,* t. VI, p. 347.
3. *Recueil général et complet des fabliaux des XIIIe et XIVe siècles,* par A. de Montaiglon et G. Raynaud. Paris, 1877, in-8°, t. II, p. 178 (*Des .II. Anglois et de l'anel*).
4. W. Map, *De nugis curialium,* p. 236 : « Apud Merleburgam fons est, quem si quis, ut aiunt, gustaverit, gallice barbarizat; unde cum viciose quis illa lingua loquitur, dicimus eum loqui gallicum Merleburgae. »

chevaliers, la feinte naïveté du page français, son rival; les Français, n'est-ce pas, sont si bêtes?

Avas-vou tendu tel bricon?
— Sire, chascun d'aus li respont,
Saciés vous, tout voir Francis sunt
Plus sote c'un nice berbis[1].

Comme Beaumanoir, comme le jongleur qui a rimé le fableau des *Deux Anglois*, l'auteur du « Mystère de Saint-Louis[2] » prête au roi Henri III et aux Anglais de sa suite un jargon très ridicule. Mais les plus curieux monuments en ce genre, ce sont certainement les pièces de circonstance répandues dans les rues de Paris au moment de la conclusion des traités de paix entre les rois de France et les rois d'Angleterre, entre Louis IX et Henri III, entre Philippe le Bel et Édouard Ier[3]. Ce sont des caricatures populaires, d'une verve excellente, quoique grossière. Il est difficile de ne pas rire, par exemple, de cette parodie du traité de Montreuil (1299), où sont à la fois tournées en ridicule la prononciation britannique et les prétentions excessives de l'Anglais :

Quant rey Dadoarz voleré mangier, roi Phelippote devestirer soi toz nuz, et trancherer devant Dadoarz, et direrz : « Boi, menger, bon roi Dadoarz! » Et bon roi Dadoarz dirré : « Chetis roi Phelippote, je serré sire et tu serré mon garçon; » et Phelippote dirré : « Foire, foure, vos dirré voir. » Et en tel maner fot faite pès; et par ço que ço soit femier en estauble, je penderer le seal Phelippote a cest cul par derer, en l'an que Marie Malvaise Aloine vener al sainte Sepocre aporter les onissemens [a] onir Jase Criste M CC IIIIxx et XIX[4].

Tels furent longtemps les thèmes vraiment bien innocents des railleries des Français sur leurs ennemis héréditaires. — Je ne connais qu'une seule pièce autrement et positivement injurieuse à leur adresse qui date de la période antérieure au XIVe siècle; c'est le *Dit de Male Honte*, dont on a deux rédactions, l'une par Hugues de Cambrai[5], l'autre par Guillaume le Normand[6]. Il s'agit d'un Anglais, nommé, on le suppose, *Honte*, qui lègue au roi d'Angleterre une malle pleine de bijoux. Le jongleur joue sur le double sens du mot *male*. Quand

1. *Blonde d'Oxford*, v. 2690.
2. Publié en 1871, pour le Roxburghe Club, par M. Francisque Michel. Voir les textes similaires réunis en note par l'éditeur.
3. *La pais aus Englois*, *La chartre de la pais aus Englois*, publiées plusieurs fois par Th. Wright, Jubinal, etc. Voyez *Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, p. 449 et suiv.
4. Publié par G. Raynaud dans *Romania*, t. XIV, p. 280.
5. *Recueil général des fabliaux*, t. V, p. 95.
6. *Ibid.*, t. IV, p. 41.

l'exécuteur testamentaire apporte au roi la « male Honte, » celui-ci entre dans une violente et légitime colère. La « male honte, » dit le poète, fut, le roi n'en ayant pas voulu, partagée entre tous les Anglais; chacun en a une bonne part :

Si l'a as Anglois departie;
Encor en ont-il grant partie,
Sanz la male ont il assez honte,
Et chascun jor lor croist et monte...

De cette amère diatribe, il convient de rapprocher celle de l'auteur anonyme des *Proprietates Anglicorum*. Elle a trait à la mauvaise foi des insulaires[1]. — Assurément, ce n'est pas d'hier qu'il est question en France de la perfidie d'Albion. « Au XIVe siècle, dit M. P. Meyer, apparaît un dicton sur la fausseté des Anglais[2]. » A la date indiquée par M. Meyer se rapportent en effet quelques proverbes, bien peu flatteurs, comme celui-ci : *Loyaulté d'Angloys ne vault une poytevine*[3], et celui qui met au nombre des choses rares *larghece de François, loiauté d'Englois*[4]. Mais on peut remonter plus haut; car, dans une pièce écrite entre 1157 et 1161, Pierre Riga disait déjà :

Singula rimamur : tu plenus es, Anglice, rimis;
Integra, Galle, tuo vernat in ore fides.
Nunquam recta fuit, nunquam meruit sibi causa
Anglica, vel potius anglica cauda fidem[5].

Les textes du XIIIe et du XIVe siècle accentuent, il est vrai, cette fort ancienne accusation de fausseté d'une manière brutale. Écoutez l'auteur anonyme du *Dit de la rebellion d'Engleterre :*

Li Anglois portent simple face,
Et prometent, mais quier qui face[6].

Et la pièce farcie du moine de Silli contre Édouard Ier :

Veritez ne quiert pas Angles,
Odit sordes viciorum...

1. Cf. ci-dessus, p. 304, note 1.
2. *Loc. cit.*, p. xvj.
3. *Archaeologia*, t. XX, p. 154, note.
4. *Hist. litt.*, t. XXIX, p. 596; ce proverbe est cité, d'après un autre manuscrit, par Le Roux de Lincy, *le Livre des proverbes français*, Paris, 1859, in-12, t. I, p. 382. — Comparez Bibl. Ste-Geneviève, ms. n° 1024, fol. 277 (XIVe siècle) : Fredericus dicebat : « Custodiat me Deus proditione Anglicorum, pompa et celeritate Gallicorum, furia Teutonicorum, conspiratione discreta Ytalicorum. »
5. Publié par B. Hauréau dans la *Bibl. de l'École des chartes*, 1883, p. 5-11 : *Causa regis Francorum contra regem Anglorum.*
6. A. Jubinal, *Nouveau recueil de contes, dits, fabliaux*, etc. Paris, 1839, in-8°, t. I, p. 75.

Anglois euvre angleement
In factis pares vulpibus.
« Walecome » font doucement;
Intus sunt pleni fraudibus...
Scorpionibus similes
Por ce sont dit Anglois coué;
In mente sunt versatiles
Tost traïssent leur avoué,
Infideles, instabiles,
Tuit sunt de traïson doué...
Des faus Anglois prenne venjance
Deus largitor venie...[1].

Mais l'auteur des *Proprietates Anglicorum* est encore plus violent: « Cuncti Anglici pre cunctis nationibus incomparabiliter proditores existunt... Queque viribus et blanditiis acquirere nequeunt, proditione acquirunt. Quos enim possunt, blandientes seducunt; quos autem, tanquam maliciam eorum expertos aut vigore prevalentes, blandiri nequeunt, latenter insidiantur. » L'intention de cet auteur, qui vivait en un temps où la perfidie des Anglais s'était, paraît-il, manifestée, était de mettre en garde les amis de la France, *amici nostri cujuscumque nationis*, contre la traitrise britannique; il se résume en ce distique, consacré par la tradition :

Anglicus angulus est cui nunquam credere fas est;
Si tibi dicat ave, sicut ab hoste cave[2].

*
* *

Notre enquête, entreprise surtout en vue de susciter des recherches analogues, a porté principalement sur la littérature du XIIe et du XIIIe siècle. Quoique très limitée, elle ne laisse pas d'aboutir, croyons-

1. Publié par M. Mussafia, d'après un manuscrit de l'Université de Pavie, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, t. LXIV (1870), p. 581. — M. P. Meyer a annoncé (*Romania*, t. I, p. 246) une nouvelle édition de cette pièce, qui n'a pas encore vu le jour.

2. Cf. ci-dessus, p. 310, note 5. — Une autre satire très grossière du XIIIe siècle est celle qui a été publiée, d'après un manuscrit de Cambridge, dans le *Monatschrift für die Geschichte Westdeutschlands*, 1878, p. 343. Mais ce n'est pas un Français, c'est un Allemand qui s'exprime en ces termes :

Angli caudati, qui sunt ad pocula nati,
Cum sunt imbuti, tunc sunt de semine bruti.
Prelia tunc tractant, quod sunt gens inclita jactant.
Dant omnes leto, ructantes ventre repleto,
Cum sint imbelles, textores vel paripelles.
Credite, trutanni non sunt tales Alemanni...
Sed vos, ô miseri Britones, ad prelia seri,
Est venter quorum Deus atque vorago ciborum,
Vos, fece cervisie pleni, vacuique sophie,

nous, à quelques résultats intéressants. — L'impression qui se dégage des textes ci-dessus groupés, c'est que, dès le haut moyen âge, quelques-uns des traits caractéristiques de la psychologie anglaise contemporaine étaient déjà fortement marqués : la santé physique et morale, l'aptitude à la lutte pour l'existence, la force, la gaucherie et l'orgueil. Shakespeare, dans *Henri V* (acte III, sc. VI), prête au duc d'Orléans, au sire de Rambures et au Connétable de France la comparaison, si souvent rééditée par M. Taine, et par les personnes très nombreuses qui voient de nos jours l'Angleterre avec les yeux de M. Taine, entre les Anglo-Saxons et ces chiens énormes qu'ils élèvent, — en apparence mal bâtis, à cause de la saillie exagérée des muscles, avec leurs mâchoires de fer, leur mufle dédaigneux, leur voracité, et leur triomphante énergie dans le combat. Nous ne garantissons point que ce dialogue exprime au juste la pensée de nos pères; assurément, il ne l'exprime point tout entière. Froissart, il est vrai, fait dire au sire de Clisson que « les Anglois, en bataille, sont les plus fiers et les plus confortées gens dou monde, car, com plus voient grant effusion de sanch, soit des leurs ou de leurs ennemis, tant sont il plus chaut et plus aresté de combatre » (VIII, p. 302); mais il ajoute tout de suite que ces mêmes Anglais sont aussi de très subtils, de très avisés stratégistes. Donnons-nous cependant le plaisir de transcrire, en terminant, les fortes expressions du poète anglais; Froissart, sous quelques réserves, n'eût pas refusé d'y souscrire :

Rambures. That island of England breeds very valiant creatures; their mastiffs are of unmatchable courage.

Orléans. Foolish curs, that run winking into the mouth of a russian bear, and have their heads crushed like rotten apples.

Connétable. Just, just; and the men do sympathize with the mastiffs in robustious and rough coming on, leaving their wits with their wives : and then give them great meals of beef, and iron and steel : they will eat like wolves and fight like devils.

Ch.-V. LANGLOIS.

Precolitis Bachum, suberit cum tempus opacum.
Tunc Venus obscena subit apponendo venena...

On notera surtout ces deux vers. En Angleterre, dit le rimeur :

Milicie clerus est adversando severus;
Plebs habet exosos generaliter religiosos.

Comparez les très injurieuses « triades » galloises à l'adresse des Anglais (XVIe siècle), publiées et traduites dans les *Annales de Bretagne*, V, p. 507 et suiv. Ces triades insistent surtout sur la dureté, la perfidie et l'orgueil.

OBSERVATIONS CRITIQUES

SUR LES *ÉCONOMIES ROYALES.*

(*Suite et fin.*)

Guerre de Savoie.

Le duc de Savoie, en l'année 1600, se refusait depuis longtemps, par toutes les ruses, tous les mensonges, toutes les promesses qu'il pouvait imaginer, à restituer à la France le marquisat de Saluces, dont, à la faveur de nos troubles civils, il s'était emparé depuis l'année 1588; Sully, reprenant la situation quelques mois après la mort de la duchesse de Beaufort, alors que la liaison du roi commençait à s'établir avec Mlle d'Entragues, met un long discours dans la bouche du roi. Sully a un goût particulier pour ces interminables monologues dans lesquels il se complaît à faire dire à Henri IV toute l'admiration que le roi a pour lui. Il est surintendant depuis trois ans environ; le roi était allé au bois de Malesherbes auprès de sa nouvelle maîtresse et venait de rentrer à Fontainebleau, lorsque tous les deux eurent à traiter de la promesse écrite du roi, par laquelle il s'engageait à épouser Mlle d'Entragues, si, avant un an révolu, elle lui donnait un enfant mâle; Sully, avec raison, chercha à s'opposer à cette promesse imprudente. « Quelque temps après, disent les *Économies* (chap. XCIII, p. 320), le Roy vous ayant mandé sur les lettres qu'il venoit de recevoir de M. de Lesdiguières, par lesquelles il lui mandoit (car il vous les montra) qu'encore que M. de Savoye préparast son équipage pour venir en France visiter Sa Majesté, fist courir le bruit qu'il venoit à dessein de la contenter, que, néantmoins, il faisoit fort travailler aux fortifications de ses places tant de Savoye que de Bresse et y assembloit une merveilleuse quantité de vivres, armes et munitions... » Les mêmes lettres, d'après Sully, signalaient des négociations du duc avec l'Espagne et avec Rome. Le roi donc, ayant envoyé quérir Rosny, lui expose que de tous côtés il reçoit des lettres lui signalant le même danger. « Que cet homme (le duc de Savoie) pense être si éloquent, si subtil, fin et rusé, qu'il est capable de circonvenir et abuser tout le monde. Or, y a-t-il déjà trop longtemps qu'il m'amuse de belles paroles... Pour vous en dire mon opinion, je croy que ce différend du marquisat ne se vuidera point que les armes à la main et à

bons coups de canon, et partant j'aurai plus de besoin d'artillerie et d'un bon grand maître sur telles occasions que de tous autres capitaines et gens de guerre... Or, vous ai-je dit tout ceci afin que nous advisions vous et moy quel ordre je pourrai donner à mon artillerie, ayant un grand maître qui n'y entend rien du tout, voire qui n'est ni capitaine ni soldat. Je recognois bien, maintenant que j'ay besoin de gens de courage et de capacité, la faute que j'ay faicte de ne vous avoir pas baillé ceste charge lorsque Saint-Luc fut tué, comme je vous en fis dès lors quelque ouverture et ne suis pas à me repentir de m'être laissé emporter aux prières et larmes, voire, puisse-je dire, aux importunités de Mme la duchesse en faveur de son père. Mais, la chose estant faite et ne lui voulant pas oster sa charge par force ni avec affront, d'autant qu'il est grand-père de mes enfants, je me suis advisé d'un expédient. » Et il proposa à Sully d'être lieutenant général de l'artillerie. Le roi *le prie* et veut croire qu'il ne lui refusera pas. Sully accompagne cette conversation de ces jeux un peu puérils auxquels il ne manque guère, il suppose que le roi fait semblant de parler d'une tierce personne et il prétend lui avoir répondu naïvement qu'il ne pensait pas « cognoistre personne, assez entendu et qualifié pour commander absolument à tout ce qui dépendoit de l'artillerie, qui voulut s'assujétir sous les bizarres commandements d'un tant impertinent et peu qualifié grand maître. » Alors commence l'enfantillage ordinaire. « Or bien donc, dit le Roy, en se souriant et vous mettant sa main sur la vostre, voyons donc ce qu'il vous semble de cet homme-là que je veux dire, lequel se nomme le marquis de Rosny... » Sully répond qu'il n'est nullement capable d'exercer cette charge, surtout ayant pour supérieur un homme duquel il ne saurait rien apprendre ni même en recevoir le commandement sans honte.

Huit jours après, Sully quittait le roi ; il était déjà à douze ou quinze pas de lui lorsque Henri IV, le rappelant, lui dit qu'il a enfin décidé M. d'Estrées à vendre sa charge. Dès qu'il avait dit ces paroles, Sully convint bientôt que lui de son côté avait fait parler à M. d'Estrées pour le disposer à vouloir prendre récompense de sa charge par le moyen de Mme de Nery, qui le gouvernait absolument et sur laquelle 3,000 écus, qu'il lui fit promettre par M. et Mme du Pesché, eurent une entière puissance. En résumé, il traite avec M. d'Estrées moyennant 80,000 écus, et, trois jours après, il fut pourvu de l'état de grand maître de l'artillerie. Presque aussitôt après la nomination de Sully, M. le duc de Savoie vint faire un voyage à Paris, où il renouvela ses intrigues, tandis que Sully poursuivait avec entrain ses préparatifs pour la guerre avec la Savoie qu'il pensait ne devoir plus être longtemps différée. En somme, on était fort hésitant à la cour de France

sur le parti qu'il y avait à prendre. Le chancelier de Bellièvre était d'avis d'espérer une solution pacifique en continuant les préparatifs de guerre. Sully raconte qu'il vint le voir « pour le disposer au temporisement; lequel usa en substances de telle parole (car nous estions lors près de vous) : Hé quoi! Monsieur, hé! vrai Dieu, où est la prudence que doit avoir un grand conseiller du Roy et d'Estat, comme vous estes, et auquel, je ne vous le celerai point, l'on dit que vous donnez de précipitez conseils pour la guerre? Hélas! que pensez-vous faire de conseiller ainsi le Roy contre l'advis de tout le monde de vouloir déclarer la guerre au Roy d'Espagne et au duc de Savoie, et à tous ceux de leur intelligence ensemble?... Lors vous distes : Ho! ho! Monsieur, vous prenez l'allarme bien chaude. Cela est pardonnable à ceux de vostre robbe; mais, quand j'auray à discourir avec le Roy ou de bons capitaines, je leur ferai voir que M. de Savoie n'a fondé sa principale défense que sur la timidité de ceux qui vous ressemblent et sur les belles promesses d'autres qui pensent tromper le Roy... Ces mesmes propos furent rebattus devant le Roy, et enfin son courage et vos persuasions le portèrent à Lyon, où derechef on usa de mille artifices pour jetter Sa Majesté dans l'hiver. Tantost M. de Savoie envoyoit des députez pour proposer d'autres expédiens. »

Le roi hésitait encore. Sully prétend lui avoir forcé la main. Nous trouvons dans les *Économies* une lettre, sans date, ainsi conçue :

Sire, je vous supplie très humblement de m'excuser si je contrarie vos opinions et contreviens à vos commandements; car je sçai de science, que M. de Savoye ne veut que tromper, à quoy beaucoup de ceux qui sont près de vous ne luy nuysent pas, et ne demande qu'à gaigner l'hyver; c'est pourquoi j'advanceray toutes choses et me rendrai près de vous dans quinze jours, bien fourni de tout ce qu'il faut pour vous empêcher de recevoir ni honte ni dommage.

Quatre jours après vostre dernière response faite au Roy vous receutes une autre lettre du Roy, que nous vismes en vos mains, où il y avoit ces mots :

Mon amy, vous avez bien deviné, car M. de Savoye se mocque de nous; partant, venez en diligence et n'oubliez rien de ce qui est nécessaire pour luy faire sentir sa perfidie. Adieu.

Suit ensuite un long exposé dans les *Économies* sur les incidents de la guerre de Savoie, dans lequel Sully aurait rempli tous les rôles et aurait tout fait. Comme grand maître de l'artillerie, il amène au roi ses canons et ses munitions; comme général en chef il remporte toutes les victoires; comme diplomate il conclut les traités de paix.

Les choses cependant ne paraissent pas s'être passées ainsi, si nous

ne croyons pas Sully sur parole et si nous consultons de Thou, Palma-Cayet et l'histoire du connétable de Lesdiguières.

Le roi déclara d'abord à son entourage qu'il se résolvait à la guerre sur les conseils de M. de Lesdiguières qui n'était pas, disait-il, un cajoleur ni un jeune homme, mais un des plus sages de son temps auquel il fallait croire comme à texte d'évangile. Lesdiguières s'occupa aussitôt de réunir des troupes levées en Dauphiné qui devaient se joindre à celles que faisait venir le roi. De nombreuses conférences entre Henri IV et Lesdiguières eurent pour résultat de faire adopter par lui trois entreprises qu'il voulait être exécutées en même temps. Le roi demanda à Lesdiguières de se saisir du fort de Montmélian pendant que Crillon, maître de camp du régiment de ses gardes, investirait Chambéry et que le maréchal de Biron entrerait dans la Bresse pour se saisir de Bourg. Le temps de cette exécution arriva et fut fixé au 14 août, et Lesdiguières revint à Grenoble avec la qualité de lieutenant général de l'armée dont il avait le commandement sous l'obéissance du roi[1]. Cette mesure piqua d'un merveilleux dépit le maréchal de Biron et le grand maître de l'artillerie de Rosny, qui se vit ainsi réduit seulement à l'exercice de sa charge. Lesdiguières de Grenoble se rendit dans une nuit près de Montmélian. Il avait avec lui son gendre, Créquy, qui enleva la ville en faisant sauter la porte avec un pétard. La même nuit, Biron s'empara de la ville de Bourg. Deux ou trois jours après, Crillon prit Chambéry.

Le roi souffrit beaucoup pendant cette campagne; il tomba malade, et l'état de sa santé le força à se retirer d'abord à Chambéry et, peu de jours après, à Grenoble, laissant à Lesdiguières le soin de continuer la campagne contre le duc de Savoie.

La ville de Montmélian prise, il fallait s'emparer du château qui passait pour imprenable. Lesdiguières le connaissait très bien. Il avait fait estimer et calculer l'état des munitions que le duc de Savoie y avait fait mettre depuis peu. Avant de quitter le roi, Lesdiguières lui dit « qu'il se soumettait à payer les frais de cette guerre si la place n'était pas prise dans un mois, par force ou par capitulation. » Le roi déclara qu'il avait en lui une entière confiance, et, malgré ses envieux, il résolut, non seulement de tenter l'entreprise, mais, puisque son état de santé le forçait à s'éloigner du théâtre de la guerre, il lui en confia particulièrement l'exécution[2]. A partir de ce moment, Lesdiguières et Rosny eurent deux rôles parfaitement distincts. Rosny chercha à absorber le rôle de Lesdiguières, et les *Économies* prétendent

1. *Histoire du connétable de Lesdiguières*, par Louis Vidal. Livre VI, ch. VII.
2. *Histoire du connétable de Lesdiguières*, par Vidal. Livre VII, ch. I.

qu'il a tout fait comme nous l'indiquons plus haut, alors que son rôle est borné à remplir les fonctions de grand maître de l'artillerie, obéissant aux ordres de Lesdiguières. Rosny fit monter sept pièces de canon sur la montagne à l'opposite du château, ce qui étonna beaucoup les assiégés qui se virent bientôt salués de six autres pièces de canon disposées de manière à battre le château de toutes parts. La diligence et les soins de Lesdiguières furent si grands pour venir à bout de Montmélian, qu'en moins de temps qu'il n'en avait annoncé, le gouverneur du château, le marquis de Brandès, signa la capitulation, donna sa parole et ses otages[1].

Les renseignements fournis par l'histoire du connétable de Lesdiguières sont encore appuyés et un démenti catégorique est donné au récit de Rosny, sur le rôle qu'il a joué dans cette guerre, par une lettre de Henri IV, écrite de Grenoble le 23 septembre 1600, à M. de Brèves, son ambassadeur à Constantinople, où se trouve la phrase suivante : « Cependant, je me suis retiré en cette ville de Grenoble pour me purger sept ou huict jours, et en partiray dans trois jours pour me rendre à Chambéry et faire préparer en diligence le siège de la forteresse de Montmeillan... D'autre costé mon armée de Savoie, *dont j'ay laissé la conduite au sieur Desdiguières*, s'emploie... » Henri IV, le 8 octobre, écrivait au connétable : « C'est pour vous advertir comme aujourd'hui j'ai arresté la capitulation de Montmeillan avec ceux de dedans qui me la remettront entre les mainz si, dans un mois qui finira le 16e du prochain, ils ne sont secourus... »

Le même jour, 8 octobre, Henri IV écrit à Sully, mais ne l'entretient que de faits relatifs à sa charge de grand maître et en lui recommandant la fabrication de gabions. Le 14 octobre, le roi, dans une lettre à Rosny, l'entretient de la capitulation de Montmeilhan et des conditions auxquelles elle avait été faite. Quelques jours après, Sully éprouve le besoin d'insérer une lettre dans les *Économies*, lettre fausse, sans date et sans indication du lieu d'où elle avait été écrite, et contenant des louanges du roi et des témoignages d'amitié et d'admiration que ne renferment pas ses lettres ordinaires :

Mon amy, autant je loue vostre zèle à mon service, autant je blâme vostre inconsidération à vous jetter au péril sans besoin. Cela seroit supportable à un jeune homme qui n'auroit jamais rendu preuve de son courage et qui désireroit commencer sa fortune. Mais la vostre estant déjà si advancée que vous possédés les deux plus importantes et utiles charges du Royaume, vos actions passées vous ayant acquis envers moy toute confiance de valeur et ayant plusieurs braves hommes *dans*

1. *Histoire du connétable de Lesdiguières.* Ibid., ibid.

l'armée où vous commandez maintenant, vous leur deviez commettre ces choses remplies de tant de dangers. Partant, advisés à vous mieux ménager à l'advenir; car, si vous m'êtes utile en la charge de l'artillerie, j'ay encore plus besoin de vous en celle des finances. Que, si par vanité vous vous les rendiez incompatibles, vous me donneriez subject de ne vous laisser que la dernière. Adieu, *mon amy que j'aime bien;* continuez à me bien servir, mais non pas à faire le fol et le simple soldat.

Les caractères de fausseté de cette lettre ne sont pas douteux; outre les louanges ridicules sur la bravoure de Sully qui se conduit, d'après la fausse lettre, comme un fol et un simple soldat, outre cette exagération de l'appeler *son ami qu'il aime bien,* tout le monde fait justice de cette déclaration du roi que Sully commande l'armée de Savoie, alors que nous savons qu'il n'en est rien et que Henri IV a écrit plusieurs fois le contraire dans des lettres dont l'authenticité n'est pas douteuse. De même que le connétable de Montmorency est venu en Savoie pour assister le roi de ses conseils et réunir le plus grand nombre de troupes possible, de même Sully est venu exercer sa charge et amener l'artillerie dont le roi avait besoin. En fait, ni l'un ni l'autre n'ont eu le commandement de l'armée.

Sully, après avoir raconté les premiers succès de la campagne et notamment la prise de la ville de Montmélian, dit que le roi l'envoya à Lyon pour ses affaires de finances. De Lyon il revint à Bourg, où il rencontra le maréchal de Biron qui le reçut et le traita fort courtoisement, prétend-il, « lequel, comme il vous vit résolu de recognoistre la citadelle, il vous en dissuada autant qu'il pust. » Mais il passa outre et « s'éclaircit le cœur de voir et de recognoistre tout, ce qui ne se fit pas sans extrêmes périls. » C'est l'époque où Biron conspirait et où le roi ne doutait plus de sa trahison.

Sully, qui veut être mêlé déjà à toutes les affaires, essaye de nous faire croire que Biron, dès cette époque, a voulu le faire tuer. Au moment de quitter Biron, Sully lui parla d'un certain château non loin de « sa couchée » où il avait appris que deux cents chevaux des ennemis s'étaient cachés. « Mais, quand vous en parlastes à M. de Biron, il s'en mocqua. Néantmoins à cause que vous n'estiez venu qu'avec vingt chevaux, par l'importunité que vous lui en fistes il vous bailla ses gardes pour vous faire escorte, mais avec charge expresse et secrète de vous laisser à Villars et de le revenir trouver. » Lorsque Sully vit que les gardes de Biron l'abandonnaient, il fit aussitôt continuer la route et alla coucher à trois ou quatre lieues de là, à Vimy. « Trois heures après que vous fustes deslogé, cent chevaux et autant d'arquebusiers donnèrent droit à vostre logis et firent mille

exclamations, ne vous y trouvant point; ce que sachant, vous commençâtes à soupçonner M. de Biron de quelque mauvais dessein. »

Le récit continue, Sully rejoint le roi à Saint-Pierre-d'Albigny. Conflans se rend ensuite à Henri IV. A l'arrivée de Sully, le roi l'aurait, d'après les *Économies*, embrassé par trois fois en lui disant qu'il l'avait dignement servi et avec un merveilleux travail, industrie et diligence; qu'à la vue seule des équipages qu'il avait envoyés, les gens de Conflans avaient capitulé. Il lui demanda ce qu'il pensait du château de Montmélian. « Lors vous respondîtes : Sire, la place est bonne, à la vérité, mais non pas si forte que je ne la prenne bien, si vous me le commandez. — Oüy, dit le Roy, mais dans quatre ou cinq mois, et l'hyver ne nous donnera pas ce temps-là. — C'est pourquoi, dites-vous, sire, il nous faut hâter; car je ne vous demande que cinq sepmaines au plus, du jour que j'aurai donné le premier coup de pic aux tranchées. — Cinq sepmaines, reprit le Roy, je vous en donne bien dix et n'y faillez pas. Mais nous en parlerons une autre fois; allez-vous-en souper. » N'est-ce pas là l'histoire de Lesdiguières et du roi reprise par Sully pour son propre compte, car Sully prétend avoir dit ensuite : « Je ferai encore plus que je ne dis, pourveu que le Roy me laisse faire; car j'ai bien recogneu toutes les incommoditez de cette place; ce qu'il (le roi) n'a pas fait, ny aucuns de ceux qui sont près de luy. »

Au siège du château de Montmélian, nous avons dit que Sully remplit sa charge de grand maître de l'artillerie. Il raconte ses faits et gestes avec beaucoup de jactance et ne supprime pas les propos dans lesquels le roi lui-même n'est pas épargné. Il est impossible, sans s'étendre outre mesure, d'entrer dans tous les détails du siège pour démontrer l'invraisemblance de toutes les puérilités qu'il nous raconte. Il prétend avoir tout fait, tout prévu, laissant dans l'ombre le rôle fort brillant de Lesdiguières ainsi que celui du roi qui, cependant, payait toujours de sa personne.

DESCLOZEAUX.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Histoire ancienne. — En mourant, E. Renan laissait inachevés les deux derniers volumes de son *Histoire du peuple d'Israël*. Le tome IV vient de paraître. Il comprend le récit de la période qui s'écoule entre le retour de la captivité et la mort de Jonathan, le frère de Judas Macchabée, c'est-à-dire de la fin du IVe au milieu du IIe siècle. Il se divise en deux livres : la Judée sous la domination perse, la Judée sous la domination grecque. Pendant cette période, une double révolution se produit dans la nation juive et dans l'esprit juif. Au retour de la captivité, les Juifs commencent par vivre dans un oubli presque complet de leur ancienne liberté, heureux sous la domination bienveillante des Perses. Un esprit de dévotion étroite, de stérile formalisme inspire le gouvernement théocratique qui domine à Jérusalem, devenue, à l'exclusion de Samarie et des dix tribus, la représentante unique de la tradition juive. Alors prennent naissance le rituel, la liturgie, le gouvernement sacerdotal, qui devaient exercer une si puissante influence sur l'Église chrétienne. Mais l'esprit même du christianisme futur était ailleurs. La sévérité et l'étroitesse du monothéisme hébraïque s'altèrent sous l'influence de la Perse, qui y introduit tout une mythologie d'anges et de démons, et de l'hellénisme alexandrin, qui y fait pénétrer la métaphysique platonicienne et la conception d'une religion toute spirituelle, indépendante des rites et d'une portée universelle. Enfin, les confréries de pauvres, qui s'étaient formées pendant la captivité et qui étaient vouées à la vie religieuse, sous le nom de Pieux, Justes, Humbles, Pauvres (*Çaddikim, Hasidim, Aniyyim*), entretenaient dans le judaïsme un courant de piété libre, exaltée, mystique, qui s'exprimait dans des psaumes et des écrits prophétiques. La persécution d'Antiochus Épiphane, en suscitant la révolte des Asmonéens, réveilla le vieil esprit national d'indépendance des Juifs. Au milieu de cette agitation intellectuelle et de ces souffrances d'un peuple opprimé, l'idée messanique prit de plus en plus de force, la croyance à une vie future se développa et la conception d'une mission historique et religieuse des Juifs se fit jour sous une forme

étrange et grandiose dans l'apocalypse de Daniel, qui devait laisser plus tard une si durable empreinte sur l'imagination chrétienne. M. Renan excelle à démêler les multiples influences qui préparent les grandes évolutions religieuses, à reconstituer, avec des matériaux qui n'offrent nulle part à la critique une certitude absolue, une histoire vraisemblable de ces évolutions, à noter les féconds contresens qui les favorisent. On trouvera dans son dernier volume des chapitres admirables sur la diffusion de l'hellénisme après Alexandre, sur la rencontre de l'esprit grec avec l'esprit juif, sur la traduction dite des Septante et son rôle religieux, sur le livre de Jésus, fils de Sirach, et sur le livre de Daniel, sur la formation des synagogues, ces prototypes des églises chrétiennes. Les deux figures de Zorobabel et de Judas Macchabée, vigoureusement mises en lumière au commencement et à la fin du volume, symbolisent, l'une la théocratie contemporaine du nouveau temple, l'autre le réveil de la nationalité juive sous les Séleucides.

Il convient de rapprocher du volume de M. Renan les études si intéressantes du regretté Isidore Loeb sur *la Littérature des pauvres dans la Bible* (Cerf), publiées par les soins de Th. Reinach. Pour M. Loeb, tous les psaumes sans exception, le second Isaïe, les morceaux poétiques du Pentateuque appartiennent à la littérature des Pauvres et ont été écrits du VIe au IIe siècle avant J.-C., et il en cherche la preuve autant dans les similitudes de style que dans les similitudes d'idées. Il faudrait être hébraïsant pour juger avec compétence cette théorie qui a pour conséquence d'enlever aux psaumes et au second Isaïe tout caractère historique, tandis que M. Renan a considéré le second Isaïe comme un document historique d'une haute valeur et croit dans son dernier volume pouvoir dater approximativement un grand nombre de psaumes. Ce qui manque au livre de M. Loeb pour qu'il prît toute la clarté désirable, c'est l'énoncé des idées de l'auteur sur la composition de la Bible dans son ensemble. Pensait-il, se rapprochant des vues de M. Vernes, que la Bible tout entière a été écrite après la captivité et a un caractère apocryphe et pseudépigraphique, ou y voyait-il un mélange de documents d'époques très diverses remaniés et interpolés? Les morceaux poétiques du Pentateuque sont-ils des interpolations ou leur caractère apocryphe ramène-t-il la composition du Pentateuque tout entier à une basse époque? Dans l'intéressante dissertation (p. 166 et suiv.) sur la vie des métaphores dans la Bible, on reste incertain si les métaphores de la littérature des Pauvres sont nées de certaines traditions historiques ou si, au contraire, elles ont donné naissance à des récits légendaires, comme cela paraît certain en ce qui concerne

certains faits de l'histoire évangélique imaginés pour répondre à des textes de l'Ancien Testament. En un mot, l'impression dernière du livre de M. Loeb reste quelque peu douteuse, parce que si, d'une part, sa démonstration inspire des inquiétudes par l'ingéniosité toute talmudique d'une exégèse qui ramène tout à une théorie systématique inflexible, de l'autre elle soulève plusieurs questions plus générales qui restent non résolues. Son mérite et son intérêt n'en restent pas moins très réels. C'est un premier essai partiel pour donner une base scientifique à la théorie de la rédaction tardive et homogène des écrits bibliques, théorie qui s'était présentée jusqu'ici avec des allures de paradoxe imaginatif. Remarquons, d'ailleurs, que M. Loeb est aussi éloigné d'admettre les théories de M. Havet, qui rapportaient les écrits bibliques à l'époque asmonéenne, que celles de MM. Reuss, Kuenen, Wellhausen, qui les font remonter en majeure partie à l'époque des rois ou de la captivité.

Moyen age. — M. Godefroid Kurth, dont les cours et le séminaire à l'Université de Liège exercent une féconde influence sur les études historiques en Belgique et méritent d'être cités à côté des cours et du séminaire de M. Frédéricq à l'Université de Gand, s'occupe depuis plusieurs années de l'étude des sources de l'histoire mérovingienne. Ses articles sur les *Sources de l'Histoire de Clovis dans Grégoire de Tours* (*Revue des Question historiques,* oct. 1888), sur l'*Histoire de Clovis d'après Frédégaire* (*Ibid.*, janv. 1890), sur les *Gesta regum Francorum* (*Bulletin de l'Académie de Bruxelles,* 1890), sur *la Reine Brunehaut* (*Revue des Questions historiques,* juill. 1891), offraient des vues ingénieuses et neuves sur des sujets qui semblaient épuisés. Ce n'étaient que des travaux préparatoires à l'œuvre considérable qu'il publie aujourd'hui : *Histoire poétique des Mérovingiens* (Picard). On a signalé depuis longtemps l'existence, chez les auteurs de l'époque mérovingienne, de récits poétiques qui semblent provenir de chants épiques et qu'on peut rapprocher des traditions épiques allemandes, anglo-saxonnes et scandinaves d'une part, de l'autre de nos chansons de geste carolingiennes et capétiennes. Fauriel avait le premier indiqué ce caractère poétique de l'histoire mérovingienne. Junghans a cherché, dans son Histoire de Childérich et de Chlodovech, à séparer les faits historiques de l'élément légendaire. J'ai moi-même, au chap. IV de mon étude sur Grégoire de Tours, indiqué les passages de l'*Historia Francorum* qui me paraissaient empruntés à des chants populaires, ceux qui devaient être empruntés à des traditions orales populaires non poétiques, ceux qui ont pour origine des récits ecclésiastiques. Depuis lors, M. Darmesteter, dans sa thèse latine sur Floovant, y a cherché les restes d'un cycle épique mérovingien, et

M. Pio Rajna, dans son bel et aventureux ouvrage : *Delle Origini dell' epopea francese,* s'est efforcé, en comparant les récits des chroniqueurs mérovingiens aux chansons de geste, d'y retrouver les principaux thèmes qui ont été répétés sous cent formes diverses par la poésie épique du moyen âge, et de démontrer ainsi l'existence d'un cycle mérovingien perdu qui aurait précédé et engendré le cycle carolingien.

Quelque séduisante que soit l'hypothèse de M. P. Rajna et quel que soit le talent qu'il ait dépensé pour la faire passer du domaine des vraisemblances dans celui des certitudes, elle souffre, dès qu'on veut la suivre dans le détail, de nombreuses objections. M. G. Kurth a cependant tenté de déterminer exactement quelles traditions épiques sont mêlées à l'histoire mérovingienne et quels sont les passages de Grégoire de Tours, de Frédégaire et des *Gesta* qui sont empruntés à des chants populaires. Il range dans cette catégorie les passages de Grégoire de Tours sur l'origine des Francs, sur Clodion, sur l'exil de Childéric, sur son mariage avec Basine, sur la guerre avec Syagrius, sur le mariage de Clovis, sur le siège d'Avignon par Clovis, sur les meurtres de Clovis, sur le rôle de Clotilde dans la seconde guerre de Burgondie, sur les guerres de Théodoric contre les Frisons et contre les Thuringiens, sur la guerre de Clotaire contre les Saxons; les passages de Frédégaire et des *Gesta* se rapportant aux mêmes faits et, de plus, ceux qui sont relatifs à Frédégonde, à Brunehaut et à ses petits-fils, à la guerre de Clotaire II contre les Saxons, à Dagobert et, en particulier, à la guerre contre les Wascons; enfin la consultation de saint Ouen par Ebroïn dans les *Gesta*. Chemin faisant, M. Kurth montre que d'autres passages auxquels on a pu attribuer un caractère poétique sont empruntés, soit à des traditions orales non poétiques, comme c'est le cas pour les récits de Grégoire de Tours sur la guerre contre les Wisigoths, soit à des sources écrites, comme c'est le cas pour l'histoire du vase de Soissons et le récit du baptême de Clovis, qui ont été pris dans une *Vita Remigii* perdue.

M. Kurth fonde sa démonstration, d'une part sur la comparaison des passages où il trouve des éléments épiques avec ceux qui ont un caractère strictement historique, et sur les caractères internes des récits où se manifeste le travail spontané de l'imagination populaire, de l'autre sur la comparaison de ces légendes mérovingiennes avec les autres légendes germaniques, anglo-saxonnes et scandinaves. Il a dépensé dans cette démonstration beaucoup d'érudition et une ingéniosité remarquable. Ses rapprochements sont très instructifs et il y a plus d'un point de sa thèse qui me paraît bien établi, entre autres

le caractère épique du personnage de Théodoric le Franc, son identification avec le Hug-Dietrich de la légende allemande, et celle du Chochilaicus de Grégoire avec le Hygelac de Béowulf. M. K. démontre aussi très solidement que la *Thuringia* placée par Grégoire sur la rive gauche du Rhin est bien le pays de Tongres. Mais, quelle que soit la dextérité et la précision avec lesquelles M. Kurth manie la critique des textes, les objections et les doutes se lèvent en foule dans l'esprit en voyant les applications de sa méthode. Tout d'abord, il ne semble pas que sa critique soit libre de toute préoccupation religieuse. Il fait un éloge inattendu du petit livre de M. Lecoy de la Marche sur l'autorité de Grégoire de Tours et le pose bien à tort en précurseur de Rajna[1]. Il trouve dans sa théorie des raisons pour rejeter comme légendaires ou pour expliquer d'une manière naturelle les actes ou les paroles qui ont pu être reprochés à Grégoire de Tours, à saint Avit, à Clotilde, à Brunehaut, à l'évêque Leutgarius de Mayence, etc. La discussion par laquelle M. Kurth cherche à prouver que Grégoire de Tours considérait Clovis comme innocent du meurtre de Sigebert est un chef-d'œuvre de sophistique et n'a d'autre but que de justifier les paroles fameuses de l'évêque de Tours qui servent de conclusion à ce récit : « Dieu prosternait tous les jours ses ennemis sous ses pieds parce qu'il marchait devant lui d'un cœur droit. » M. Kurth oublie que les jugements de Grégoire sur Clotaire Ier sont tout aussi surprenants pour notre conscience moderne.

Mais admettons que M. Kurth n'ait en rien été gêné ni guidé dans sa critique par ses opinions religieuses, il y aurait d'autres objections à lui faire. Quand nous trouvons la même légende dans Grégoire de Tours, dans Frédégaire et dans les *Gesta*, plus brève chez le premier, plus développée dans les autres textes, est-il bien raisonnable de supposer qu'ils ont puisé tous trois à la même source et que Grégoire l'a abrégée par une sorte de méfiance pour les traditions populaires? N'est-il pas plus vraisemblable de supposer que la légende, encore incomplète au temps de Grégoire, s'est développée après lui? N'est-il pas hasardeux d'affirmer que, lorsqu'il dit : « Quelques-uns croient que Mérovée est de la race de Clodion, » il connaissait la tradition qui en faisait le fils d'un dieu marin? Enfin, et c'est là le point le plus délicat, comment distinguer avec certitude ce qui est pris à la simple tradition orale de ce qui est emprunté à des poèmes? Dans

1. M. Lecoy de la Marche a fait depuis des ouvrages historiques d'une réelle valeur, mais lui-même ne défendrait plus son opuscule, où les erreurs de critique et de méthode sont trop visibles. Nier que ce livre soit inspiré par des préoccupations religieuses, comme le fait M. K., suffit à prouver qu'on n'a pas soi-même l'esprit tout à fait libre.

certains cas, on peut le faire, et pourtant je ne puis oublier que les récits des meurtres de Clovis, qui me paraissent être visiblement des chants populaires, n'ont absolument pas ce caractère aux yeux de M. G. Paris, juge bien plus compétent que moi en ces matières. Mais il y a d'autres cas où la distinction est impossible à faire. L'épopée, quand elle n'est pas la composition d'un poète déterminé, quand elle est un produit de l'imagination populaire (et où la trouvons-nous avec certitude sous cette forme?), ne peut pas être autre chose qu'un récit, une anecdote mise en vers. Comment affirmer que les récits plus ou moins épiques des chroniqueurs mérovingiens sont des fragments d'épopées et ne sont pas de simples anecdotes qui auraient pu fournir, qui ont peut-être fourni, matière à l'épopée, mais qui, peut-être, sont restées à l'état d'anecdotes? M. Kurth donne une portée très exagérée à une parole de M. G. Paris : « A mon avis, il n'y a pas de tradition historique orale; les faits historiques les plus importants s'oublient s'ils ne sont pas conservés par des récits poétiques. » Très vraies, s'il s'agit de périodes très longues et où manquent les moyens réguliers de transmission historique, ces paroles cessent de l'être si on les applique à une période d'une ou deux générations. Les récits du moine de Saint-Gall nous représentent, non la mise en prose de fragments épiques, mais, à l'exception d'un ou deux passages évidemment poétiques, la légende de Charlemagne antérieure à l'épopée et à l'état de contes de vieux soldats et de moines. Je doute beaucoup, pour ma part, que les récits de Frédégaire sur Brunehaut soient tirés de poèmes, et je suis persuadé que, si certains passages où Frédégaire parle comme témoin oculaire nous avaient été conservés par un auteur du VIIIe s., on y trouverait des traces de composition épique. L'épisode d'Attale et de Léon, dans Grégoire de Tours, passerait pour un poème si l'on ne savait pas que Grégoire le connaissait de première main. Je finirai par une citation qui fait toucher du doigt ce qu'il y a d'aventureux dans la critique de M. Kurth. Nous ne connaissons l'histoire de Clodion que par un vers de Sidoine et par quelques lignes de Grégoire de Tours : « On raconte qu'à cette époque Clodion, homme vaillant et le plus remarquable de sa race, régnait sur les Francs et qu'il demeurait à Dispargum... Clodion envoya ses éclaireurs reconnaître tout le pays jusqu'à la ville de Cambrai; lui-même arriva à leur suite, écrasa les Romains, s'empara de la ville, où il résida peu de temps, puis occupa tout le pays jusqu'à la Somme. » Vous n'avez sans doute pas reconnu dans ces lignes un fragment poétique. M. Kurth, non seulement l'a reconnu, mais il sait que la chanson de Clodion « avait une rare saveur. » Là, sans doute, se retrouvaient quelques-uns des accents du Prologue de la loi salique... « Il valait la

peine de vivre alors, aux jours des grands dangers et des fortes jouissances, quand, se levant en masse, on s'en allait, la framée au poing et la chanson aux lèvres, prendre joyeusement possession de la plantureuse terre de Belgique... La vieille chaussée romaine... se voyait débordée de tous les côtés et ses *castella* flambaient comme pour éclairer l'itinéraire des conquérants. Les vastes ombrages de la forêt Charbonnière ne protégeaient plus contre leurs incursions les populations romaines qui vivaient au midi de ce vaste rideau de feuillage : voici que, sur les pas de leurs explorateurs, les hordes barbares apparaissent à la lisière du grand bois et qu'elles arrivent sous les murs de Cambrai épouvantés. La joie du triomphe n'arrête pas longtemps le peuple vainqueur dans les délices de la ville prise ; déjà, il reprend sa marche victorieuse en avant..., etc., etc. » M. Kurth continue ainsi pendant cinq pages, et il aurait pu continuer plus longtemps encore. Hâtons-nous de dire que cet exemple est unique dans son genre, que, si l'auteur est souvent un peu prolixe, s'il fait à l'imagination une trop large part, s'il ajoute la légende des légendes aux légendes elles-mêmes, son livre n'en reste pas moins plein d'idées, plein de choses, très intéressant, très instructif, et qu'il fournira des matériaux très précieux à une histoire critique des Mérovingiens.

Du moyen age aux temps modernes. — Signalons au moins par un mot aux historiens un livre de M. A. Lefèvre, *les Races et les langues* (Alcan), bien que la linguistique y tienne plus de place que l'histoire. Mais ici la linguistique nous est présentée comme la préface et l'explication de l'histoire, je dirai même comme une philosophie de l'histoire ; car, si M. Lefèvre établit la supériorité des langues à flexions sur les langues agglutinantes, qui sont un essai infructueux des langues monosyllabiques pour arriver à la flexion, il en conclut la supériorité des indo-européens sur les groupes mongols, africains, américains, océaniens, et même sémitiques dont les langues ont conservé certains procédés des langues agglutinantes. La linguistique, à elle seule, permet de comprendre pourquoi toute l'histoire de la civilisation depuis le vi^e siècle est l'histoire des nations indo-européennes. Parmi les langues indo-européennes, les langues analytiques, l'anglais et le français, sont les plus parfaites, et c'est entre elles que se débattra la question de la direction du monde. M. Lefèvre apporte dans ces problèmes de linguistique un accent d'enthousiasme scientifique où nous reconnaissons le traducteur inspiré de Lucrèce et qui donne à son livre l'attrait de la passion et de la vie.

Avec *la Lutte des races* de M. Gumplovicz (dont M. Ch. Baye vient de faire paraître chez Guillaumin une excellente traduction), c'est

encore à la philosophie de l'histoire que nous avons affaire. L'histoire, pour M. Gumplovicz, est quelque chose de très simple. Elle se résume en un mot : la guerre. La guerre est la seule forme des relations humaines, le commerce lui-même n'étant qu'une guerre sans effusion de sang, mais non sans ruines et sans morts. La théorie d'après laquelle l'humanité, sortie d'un couple primitif, aurait formé d'abord un petit nombre de races ayant chacune ses mœurs, sa langue et sa religion, qui se seraient ensuite divisées en peuples de mœurs, de langues et de religions différentes, est radicalement fausse. Les races sont un produit tardif de l'histoire, non un fait primitif. A l'origine, il y a une polygénie très variée, une foule de petits groupes différents. Par la guerre, où les plus forts suppriment ou subordonnent les plus faibles, le nombre des groupes primitifs est réduit, les vainqueurs imposent aux vaincus leurs lois, leur religion et leur langue. A mesure qu'on avance dans l'histoire, on voit se former des groupes de plus en plus considérables et de plus en plus homogènes, et c'est à la suite de ces processus de concentration et d'unification que les idées de race et de nationalité ont pris l'importance que nous leur attribuons aujourd'hui. La guerre continuera entre les groupes ethniques ainsi formés jusqu'au moment, impossible à fixer, où l'humanité tout entière sera ramenée à l'unité.

Développées avec beaucoup de verve et de talent, les idées de M. Gumplovicz, si elles témoignent d'une réelle vigueur d'esprit, prêtent à de graves objections. C'est un abus de langage de comparer à la guerre les luttes pacifiques, soit les luttes intellectuelles, soit même les luttes commerciales. L'âme du commerce est l'échange, tandis que l'âme de la guerre est la conquête. De plus, ce mouvement de la civilisation n'a pas nécessairement pour résultat de tout ramener à l'uniformité. Au contraire, il y a plus de variété entre les habitants d'une même nation civilisée qu'entre toutes les tribus sauvages de l'Afrique. La civilisation, comme la culture, multiplie les espèces. — Sans avoir jamais visé à réfuter le livre de M. Gumplovicz, M. Novicow, dans son ouvrage sur *les Luttes entre les sociétés humaines et leurs phases successives* (Alcan), le ruine de fond en comble. M. Novicow s'était déjà fait connaître comme sociologue par un livre remarquable sur *la Politique internationale* (cf. *Revue historique*, XXVI, 200). Son nouvel ouvrage l'emporte encore sur son aîné par l'ampleur des vues et la richesse originale des idées. Prenant son point de départ dans la nature physique, l'auteur montre que les processus chimiques et biologiques nous offrent le double phénomène de la lutte et de l'association ou de l'alliance et que, plus on s'élève dans la hiérarchie des êtres, plus le fait de l'association prend de

l'importance; de l'inférieur au supérieur, il y a subordination; entre égaux, il y a mutualité et échange, et l'association produit des résultats bien plus féconds que l'élimination ou même la subordination. C'est une vue très incomplète de la lutte pour l'existence que d'y voir simplement la destruction du faible par le fort; sa vraie résultante est l'adaptation au milieu. L'adaptation passive au milieu est la science, l'adaptation active du milieu est la production. Passant alors à l'étude de l'histoire, M. Novicow prouve, par l'examen d'une multitude de faits, que la guerre et les procédés violents tournent au détriment du vainqueur lui-même, que sur les différents théâtres de lutte physiologique, économique, politique et intellectuelle, aux divers procédés lents et irrationnels d'adaption du milieu : cannibalisme, homicide, brigandage, conquête, vol, spoliation, esclavage, monopole, privilège, intolérance, despotisme, correspondent des procédés rationnels et rapides : l'emploi des êtres inférieurs, la production intense et à bon marché, le bon gouvernement, l'annexion par persuasion, la propagande des idées. La lutte pacifique et sans haine aboutit à l'alliance; aussi un système fédératif qui respecte les individualités et règle les conditions de la lutte pour le bien de tous, en assurant la sécurité dans l'État et hors de l'État, la justice sociale et internationale, enfin la solidarité humaine, apparait-il à M. Novicow comme l'avenir, non seulement possible, mais nécessaire des sociétés. — Il n'a pas de peine à faire ressortir les erreurs de la politique actuelle, qui est si souvent en contradiction avec les nécessités économiques et les instincts intellectuels du monde moderne, et il attend de la science et de la sociologie en particulier le redressement des erreurs. Il faudrait pouvoir suivre dans le détail la démonstration de M. Novicow, car ce que nous exposons ici, sous forme purement rationnelle et abstraite, se présente dans son livre sous une forme vivante, appuyé d'exemples innombrables empruntés à l'histoire et témoignant de l'information la plus étendue et de l'intelligence la plus pénétrante. Sans doute, on peut trouver M. Novicow trop optimiste dans ses espérances; on peut critiquer ses appréciations sur tel ou tel point de l'histoire diplomatique ou militaire, mais on aura autant de plaisir que de profit à le lire et on sera surpris de voir combien de sophismes et de préjugés se dissipent à la lumière de sa critique, indépendante de toute tradition et de tout parti pris[1]. On regrette que tant de vues originales et sensées à la fois restent enfermées dans un gros volume de 750 pages

1. Le patriotisme russe a inspiré pourtant à M. Novicow quelques appréciations historiques auxquelles nous ne souscririons pas; mais l'objectivité absolue est-elle possible?

que notre époque affairée et superficielle ne prendra guère la peine de lire. On voudrait les voir répandues dans des brochures populaires, dans des manuels scolaires. — En attendant, nous recommandons instamment la lecture de ce livre à nos publicistes, à nos hommes politiques, à nos professeurs d'histoire et de philosophie. Tous y trouveront à s'instruire.

Quelles que puissent être nos espérances d'avenir, nous ne changerons pas la loi de la nature qui veut que la vie se nourrisse de la mort et que le progrès se fasse de ruines. Mais nous pouvons rendre ces transitions moins douloureuses et conserver, par la science et les souvenirs respectueux, ce qui mérite de survivre du passé. C'est ce sentiment qui a inspiré à M. O. Gréard le beau et touchant livre qu'il a intitulé : *nos Adieux à la vieille Sorbonne* (Hachette). L'homme éminent, l'excellent écrivain, le délicat moraliste qui a eu une si large part dans toutes les transformations de notre enseignement public depuis quinze ans, qui, comme recteur de l'Académie de Paris, a été mêlé jour après jour à tout ce qui s'est fait dans tous les ordres d'enseignement, et a présidé à la naissance de la nouvelle Université de Paris, était mieux désigné que personne pour rappeler les origines et les vicissitudes de la vieille maison de Robert Sorbon et de Richelieu. Mais on s'étonne en même temps qu'il ait pu, au milieu de ses absorbantes et multiples occupations, trouver le loisir de composer, sur un aussi vaste et complexe sujet, un ouvrage original, puisé tout entier aux sources mêmes. Cet ouvrage se divise en quatre parties : la Sorbonne de Robert, la Sorbonne de Richelieu, le Musée des arts, les Temps nouveaux. Dans la première partie, M. Gréard s'est surtout attaché à bien définir ce que fut la création de Robert Sorbon, une maison destinée aux études de théologie, une « communauté des pauvres maîtres étudiants en théologie » qui étaient jusque-là disséminés ou ne trouvaient asile que dans les couvents. Il n'y a pas de date précise pour cette fondation qui se fit peu à peu de 1242 à 1267. La Sorbonne se composa d'une demeure principale dite casa Quadrata, d'une chapelle, d'une bibliothèque et d'une série de petites demeures, situées entre la rue Coupe-Gorge devenue rue de Sorbonne, le cloître Saint-Benoît, la rue Saint-Jacques et le collège de Calvi. Là se trouvaient réunis les élèves proprement dits ou bénéficiaires, les hôtes et associés parmi lesquels se recrutaient les professeurs. La Sorbonne n'était pas un couvent; c'était une demeure et une libre association d'enseignement et d'étude qui devint le type des collèges universitaires. Elle ne constituait pas à elle seule la Faculté de théologie, puisqu'on enseignait aussi dans les couvents et plus tard au collège de Navarre; mais elle acquit bientôt le droit

de faire passer la troisième épreuve de licence dite sorbonique, et, à partir de 1554, la Sorbonne devint le siège des délibérations de la Faculté. Aussi confondit-on désormais la Faculté de théologie avec la Sorbonne, et celle-ci a été seule accusée devant l'histoire de tous les actes d'intolérance dont les théologiens universitaires se sont rendus coupables au XVIIe et au XVIIIe siècle. Si M. Gréard a rendu avec raison à la Faculté la pleine responsabilité qui lui incombe, il nous paraît avoir trop diminué celle qui revient à la Sorbonne et qui reste considérable. Si elle a eu au XVIIIe siècle parmi ses membres des philosophes comme Morellet ou Turgot, ce n'est point à eux qu'appartenait la direction de la maison, et l'esprit de la maison fut singulièrement étroit et routinier. Mais la maison elle-même s'était agrandie et embellie, grâce à Richelieu. Celui-ci a fait construire la Sorbonne que nous avons tous connue et qui va, sauf l'église et la cour d'honneur, disparaître pour faire place au palais de l'Université. L'édifice de Richelieu parut une merveille de magnificence et éclipsa tout le reste de l'Université. — La troisième période de l'existence de la Sorbonne n'est pas la moins curieuse. En 1791, la société des Sorbonnistes avait été dissoute. De 1801 à 1821, ses bâtiments furent affectés au logement des peintres, sculpteurs et graveurs, parmi lesquels nous voyons figurer Demarne, Mlle Mayer, Stouf, Pajou, Roland, Prudhon, David d'Angers[1]; et l'église de Richelieu donnait asile à des ateliers de sculpteurs en même temps qu'à deux amphithéâtres de droit. M. Gréard a été bref sur les Temps nouveaux. Il a rappelé comment en 1821 la Sorbonne fut rendue à l'enseignement, aux trois Facultés des lettres, des sciences et de théologie (celle-ci réduite à la plus humble situation là où jadis elle régnait seule) et à l'administration académique. Il a évoqué en quelques mots les souvenir de gloire des chaires de Sorbonne aux temps de la Restauration et du gouvernement de Juillet, les projets de reconstruction de la Sorbonne, le rôle joué par l'École des hautes études dans la transformation de notre haut enseignement. Dans les éloquentes paroles qui terminent le livre et où M. Gréard résume ce qu'est aujourd'hui la Sorbonne, « métropole de l'enseignement supérieur, » et ce qu'elle apporte « à l'Université de demain », perce le légitime orgueil de l'homme dont le nom et l'image resteront associés à toutes les étapes de cette grande œuvre de rénovation[2].

1. C'est par erreur que M. Gréard fait, p. 214, visiter en 1808 par Napoléon l'atelier de David d'Angers, qui n'avait alors que dix-neuf ans, et par erreur aussi qu'il rectifie à l'*erratum* le nom de David d'Angers en celui de Louis-David. Celui-ci n'habita pas à la Sorbonne, tandis que David d'Angers y avait son atelier en 1820.

2. Cent cinquante pages de pièces justificatives terminent le volume.

L'excellente *Histoire du bréviaire romain* (Picard) de M. l'abbé Pierre Batiffol ne touche qu'indirectement aux matières dont nous nous occupons; nous ne croyons pas pourtant pouvoir nous dispenser de la mentionner, car l'histoire de la liturgie romaine est étroitement liée à l'histoire même de l'Église catholique et aux vicissitudes de la puissance du saint-siège. Le premier chapitre du livre de M. Batiffol est consacré à la naissance des offices des heures au IVe siècle, sous l'influence des confréries de vierges et d'ascètes, puis à la division des offices en *ordo psallendi* des clercs et en *ordo psallendi* des moines. Le chapitre II étudie la formation de l'*ordo psallendi* romain du IVe au VIIIe siècle; l'usage de la basilique vaticane l'emporte peu à peu sur les offices particuliers des diverses paroisses. Au VIIIe siècle, l'office romain est codifié et c'est alors qu'il est transporté par les Carolingiens en France. Le chapitre III analyse les divers éléments de cet office romain, qui résumait en lui toute la vie religieuse des premiers siècles de l'Église. Cet office resta immuable jusqu'à la fin du XIIe siècle à Rome même; mais il s'était modifié et corrompu ailleurs, s'était abrégé, s'était ouvert à des fêtes nouvelles et avait fait une place aux hymnes. Cet office moderne donna naissance au bréviaire de la cour romaine au XIIIe siècle. C'est cette évolution que raconte le chapitre IV. Cette codification nouvelle des offices se fit d'une manière très défectueuse et correspond à une véritable décadence liturgique. — Une réforme fut entreprise au XVIe siècle, d'abord maladroite sous Léon X et Clément VII, puis dans un esprit de sage retour aux antiques traditions romaines sous Paul IV et Pie V. Le bréviaire du concile de Trente dont traite le chapitre V fut une restauration respectueuse, quoique timide, de l'*ordo romanus* du VIIIe siècle. Ce que Clément VIII et Urbain VIII y introduisirent ne fut pas heureux, mais ne modifia pas le fond du bréviaire de Pie V qui est resté le bréviaire romain. Cependant, en France, où s'était formée pendant le cours du moyen âge une liturgie française-romaine dont le saint-siège ne désirait nullement la suppression, on songea à la fin du XVIIe siècle à réformer le bréviaire, d'une part, dans un esprit d'indépendance gallicane et, d'autre part, dans un esprit de scrupule scientifique. Ce mouvement aboutit en 1736 au bréviaire de M. de Vintimille qui devait rester en usage en France jusqu'à Pie IX. Clément XII en réclama en vain la suppression tandis que Benoît XIV le toléra et fut sur le point de faire subir au bréviaire romain une réforme conçue dans un esprit analogue, mais qui n'aboutit point. Le dernier chapitre du livre est consacré à cette curieuse tentative. « Le bréviaire romain, dit en finissant M. Batiffol, est dans ses grandes lignes le vieil édifice achevé au VIIIe siècle, — et nous y prions. » Cette courte analyse permet de se rendre

compte de l'intérêt qu'offrent pour l'histoire de l'Église les origines et les transformations du bréviaire romain.

M. R. de Maulde La Clavière, arrivé dans son *Histoire de Louis XII* au moment où le duc d'Orléans devient roi, a senti la nécessité, avant de commencer le récit d'un règne qui marque au point de vue politique la fin du moyen âge et le début des relations diplomatiques des États modernes, de donner une idée d'ensemble de ce qu'était la diplomatie à la fin du xve siècle, des principes qui la dirigeaient, des affaires qu'elle traitait, des procédés qu'elle mettait en œuvre, des agents qu'elle employait. On peut presque dire du livre de M. de Maulde : *Prolem sine matre creatam,* car l'ouvrage très estimable de M. de Reumont, *Della diplomazia italiana,* ne touche qu'à une petite partie des questions que traite M. de Maulde, et sur un plan beaucoup moins méthodique. Le présent volume est divisé en deux parties : la première traite des Généralités du droit international; la seconde, des Missions. — Pour comprendre la nature des relations diplomatiques, il faut savoir quelle idée on se fait de l'autorité et du pouvoir; aussi M. de Maulde commence-t-il par montrer que, pour l'Europe du moyen âge, Dieu est la source de toute autorité, le droit naturel se confond avec les principes de l'Évangile, et les nations chrétiennes sont considérées comme formant une sorte de république fédérative en face de l'Islam. Pour cette république chrétienne, c'est la paix et non la guerre qui est la base des relations internationales. — Il y a trois autorités principales : le pape, l'empereur, le roi de France; mais le pape perd, au xvie s., sa qualité d'arbitre suprême pour devenir une puissance semblable aux autres, et la primauté impériale s'efface également. En opposition à ces autorités, se dresse l'ennemi commun, le Turc, qui ne tardera pas, du reste, à entrer, lui aussi, dans le réseau des relations diplomatiques. Pour négocier, il faut savoir qui a pouvoir de traiter, et pour cela se rendre compte de la nature et de l'origine du pouvoir. A côté de ceux qui n'y voient qu'un fait transmissible par l'hérédité, d'autres, en France surtout et en Angleterre, admettent une intervention de la volonté nationale. Il faut aussi déterminer l'étendue du pouvoir, les droits du roi dans la réglementation des rapports avec l'étranger, la situation des étrangers, des Juifs, la naturalisation, la mesure où l'on peut s'ingérer dans les affaires des pays étrangers. Nous arrivons alors à déterminer qui a le droit d'ambassade et comment il s'exerce, quels rapports de fait peuvent exister entre les États en l'absence des traités, les droits de marque et de représailles, les règles et le cérémonial des relations de souverain à souverain. — Après cette étude préliminaire, M. de Maulde analyse la nature des missions diplomatiques, le caractère

des divers ambassadeurs et légats et des diverses ambassades, permanentes, temporaires, circulaires, cumulatives, la composition des ambassades, les qualités requises des ambassadeurs, les catégories de personnes auxquelles ils sont empruntés, enfin la diversité des ambassades, suivant le pays où elles sont envoyées. Un dernier chapitre traite des missions d'apparat, des agents diplomatiques qui ne font pas partie d'une ambassade, comme les hérauts d'armes, les huissiers d'armes, etc., enfin les agents secrets. On voit, par cette rapide analyse, l'intérêt et la nouveauté du livre. Il se compose d'une prodigieuse quantité de faits précis, recueillis en grande partie dans les documents inédits. On peut regretter que les faits, si bien classés, ne soient pas suffisamment liés et fondus et gardent trop souvent l'apparence de notes juxtaposées; mais si l'on voudrait parfois un peu plus d'art dans l'exposition, on n'a rien à désirer au point de vue de la richesse et de la sûreté des informations. Remarquons toutefois que M. de Maulde s'est borné essentiellement aux sources italiennes et françaises et n'a utilisé que faiblement les documents allemands, espagnols ou anglais.

La maison Colin a commencé sous la direction de MM. Rambaud et Lavisse la publication d'une *Histoire générale de l'Europe* qui nous paraît destinée à rendre de grands services. Le premier volume comprend : le Monde romain jusqu'en 395, l'Invasion, les Ostrogoths, Burgundes, Wisigoths; les Francs et la royauté mérovingienne, par A. Berthelot; l'Empire romain d'Orient, par C. Bayet; la formation du pouvoir pontifical, par E. Lavisse; les Carolingiens, par A. Berthelot; Mahomet et l'islamisme, les empires arabes, par M. Wahl; les quatre premiers Capétiens, par C.-V. Langlois et A. Luchaire; l'Allemagne et l'Italie jusqu'à 1056, et l'Empire byzantin du viiie au xie siècle, par C. Bayet; l'Angleterre jusqu'à 1887, par C. Bémont; l'Europe orientale jusqu'à la fin du xie siècle, par E. Denis. Ce simple sommaire permet de se rendre compte de la nature et de l'étendue du plan de cette histoire dont chaque partie est confiée à des érudits d'une compétence spéciale et qui, tout en rappelant les faits essentiels, a surtout pour objet de mettre en lumière le mouvement de la civilisation, le développement des institutions, le caractère de chaque époque, de faire comprendre le sens de l'histoire tout en l'enseignant. Tout appareil d'érudition est écarté; mais chaque chapitre est accompagné d'une bibliographie raisonnée dressée avec soin. Malgré les inégalités inévitables dans l'exécution d'un plan aussi vaste, ce premier volume donne une excellente idée de l'ouvrage.

G. Monod.

La Commission des archives diplomatiques poursuit avec méthode

et aussi rapidement qu'il est possible la publication du *Recueil des instructions aux ambassadeurs*. Après les volumes excellents de MM. Sorel, de Caix de Saint-Aymour, Hanotaux, sont venus ceux de M. Rambaud, exécutés avec autant de talent, mais conçus sur un plan plus vaste que d'ailleurs exigeait le sujet; M. Joseph Reinach nous donne aujourd'hui le dixième volume de la collection, *Naples et Parme*. Il est précédé d'une longue introduction, écrite de verve, dans une langue pleine de mouvement et de hardiesse. M. Reinach l'a reprise dans un volume publié sous le titre de *la France et l'Italie devant l'histoire* (Alcan, in-8°), en continuant jusqu'à nos jours le récit des événements. Je n'y insisterai donc pas, me réservant d'examiner ce livre avec d'autres ouvrages relatifs à l'Italie dans un prochain bulletin. Qu'il me soit cependant permis de regretter que M. Reinach ne nous ait pas donné, en même temps que son livre sur les rapports de la France et de l'Italie, une étude plus modeste qui aurait été vraiment *une introduction* à la politique de la France à l'égard de Naples et de Parme. L'influence de la France sur les relations de l'Espagne avec l'Italie aux XVIIe et XVIIIe siècles, voilà quel était le véritable sujet de M. Reinach; encore une fois je regrette qu'il ne l'ait pas même abordé. J'ai un autre reproche à lui faire; les instructions auraient probablement pu être complétées par des lettres de la cour; certaines des notices qui les précèdent sont parfois insuffisantes. On ne s'explique pas, par exemple, ce qui s'est passé à Naples pendant l'énorme intervalle qui sépare du Plessis-Besançon du chevalier de Vincelles, entre 1648 et 1719. On désirerait savoir pourquoi la France n'a pas eu de représentants à Naples dans ce laps de temps et si vraiment sa politique s'est alors absolument désintéressée de ce pays. Il aurait au moins fallu vérifier les assertions de Guérard qui, dans sa liste d'ambassadeurs, indique plusieurs missions durant cette période. De même pour Parme, il n'y a point d'instruction entre celle de Dupré et celle d'Albergotti (1687-1714). Or, je lis dans l'*Inventaire sommaire des archives des affaires étrangères*, *Fonds divers*, p. 264, l'indication suivante : Négociation de M. d'Audiffret, ambassadeur de France à Parme, du 2 au 8 janvier 1701. Je m'arrête; malgré ces lacunes, le volume rendra des services, mais il est permis de lui souhaiter une seconde édition dans laquelle l'auteur pourra retrancher à ce qu'il a de trop et ajouter à ce qui lui manque.

M. Aug. Boppe étudie avec grand soin tout ce qui se rattache au comte d'Avaux, le négociateur du traité de Munster. Il avait déjà publié sa correspondance avec son père, véritable tableau de la vie de famille dans une vieille famille parlementaire au XVIIe siècle. En

attendant qu'il consacre à son héros la biographie détaillée que personne plus que lui n'est capable de nous donner, il publie aujourd'hui le *Journal du congrès de Munster, par François Ogier*, son aumônier (Plon, in-8°). Ce journal s'étend du 9 octobre 1643, date du départ de d'Avaux et de sa suite, jusqu'à la fin de 1647. Il est plus intéressant pour l'histoire des mœurs que pour l'histoire générale, car Ogier ne prenait nulle part aux négociations et était même assez peu au courant de ce qui s'y passait; mais c'est un tableau bien curieux de ce qu'était un congrès dans la première moitié du XVIIe siècle, de la place que tenaient le cérémonial et, ce qui vaut mieux, les choses de l'esprit dans les préoccupations et les affaires des diplomates du temps. On trouvera à ce point de vue plus d'un trait piquant dans le journal de François Ogier, dont la lecture est, d'ailleurs, des plus amusantes. M. Boppe a doublé la valeur de ce curieux document par le soin avec lequel il l'a édité, réimprimant en appendice les pièces rares ou peu connues qui le complètent, en éclairant sans cesse le texte par un commentaire aussi abondant que précis et le munissant en outre d'une excellente table analytique.

M. le comte DE MOUY a consacré deux forts volumes à *l'Ambassade du duc de Créqui* (Hachette, in-8°). Comme cette ambassade se résume presque tout entière dans la fameuse affaire des gardes corses, on peut dire que cet épisode, qui a eu sur les rapports de Louis XIV et de la papauté une fâcheuse influence, sera désormais connu dans tous ses détails. La situation était déjà assez tendue au moment de l'arrivée du duc de Créqui à Rome; les questions de Castro et de Comacchio étaient toujours pendantes entre le saint-siège et les ducs de Parme et de Modène, alliés de la France; il restait des souvenirs de l'animosité réciproque de Mazarin et d'Innocent X, et, de plus, Alexandre III nous était personnellement assez hostile. Dans de telles circonstances, l'ambassadeur de France à Rome aurait dû allier à la fermeté indispensable beaucoup de souplesse et d'habileté; or, tel n'était malheureusement pas le caractère du duc de Créqui. Il poussait la fermeté à l'extrême et il manqua de souplesse plus encore que d'habileté. Son ambassade aurait été bien près d'être stérile alors même qu'aucun incident ne se serait produit; il s'en produisit malheureusement un et des plus graves, l'attentat du 20 août 1662. M. de Mouy l'a étudié à fond, examinant tous les témoignages, refaisant, pour ainsi dire après coup, l'instruction juridique de l'affaire. De son enquête si complète et si éclairée, il résulte nettement que rien ne fut prémédité. C'était un dimanche, vers sept heures du soir : le quartier était tranquille, si tranquille que les femmes et les enfants remplissaient les rues qui avoisinent le Ponte-Sisto et que des petits

boutiquiers du quartier, paisiblement assis devant leur porte, lisaient les Fables d'Ésope. Une querelle près du Ponte-Sisto entre trois Corses et trois Français amena tout ce qui suivit. Comme cela se passe toujours en pareil cas, la querelle s'envenima; les soldats corses, prenant fait et cause pour leurs camarades, en vinrent à attaquer le palais Farnèse et à tirer sur le carrosse de l'ambassadrice, blessant ou tuant plusieurs de ses gens. L'attentat au droit des gens était évident. Si la cour de Rome avait agi rapidement et franchement et si Créqui avait jugé les choses avec calme et justesse, l'affaire se fût réglée, comme elles se règlent en pareil cas, par les réparations nécessaires accordées à l'ambassadeur et la punition rigoureuse des coupables. Mais, ni le saint-siège ni Créqui n'agirent comme il l'eût fallu. Le premier fut à la fois tardif dans ses démarches à l'égard de notre ambassadeur et partial en faveur des coupables; le second s'imagina à tort que les Chigi avaient prémédité l'attentat et agit en conséquence. Toutes les revendications de la France, très justes en elles-mêmes, furent faussées par cette erreur. On la compliqua encore de deux fautes, en mêlant à la négociation primitive les questions de Castro et de Comacchio, puis en abandonnant à la dernière heure Avignon et le Comtat, sur lesquels on avait mis la main avec l'assentiment unanime et éclatant des populations. Grâce à tout cela, il fallut en venir à accepter la médiation espagnole pour aboutir à un résultat, et ce résultat fut médiocre. M. de Mouy a raison de conclure que « le succès final, obtenu avec tant de peine après dix-huit mois, n'a servi en rien la France et sa politique » (II, p. 454). Il y a cependant une excuse ou plutôt une raison à cette conduite de la cour de France; c'est dans la politique traditionnelle de la royauté française à l'égard de Rome et du clergé et dans l'opinion qu'on en avait qu'il faut la chercher. M. de Mouy l'a senti sans y insister assez à mon sens (v. I, 415). Il ne faut pas oublier, en effet, le rôle joué par la papauté dans les troubles de la Ligue dont on n'était pas encore bien éloigné; il ne faut pas oublier que le gallicanisme était alors à l'apogée de sa puissance. Hay du Châtelet, dans son si curieux *Traité de la politique de France,* allait féliciter les rois de France d'avoir su résister aux empiétements du clergé « avec une vigueur vraiment royale, » et, dans sa première conférence, tout entière consacrée à l'affaire des Corses, l'auteur anonyme du *Cabinet des princes,* après avoir émis les mêmes doctrines, laisse entendre d'autre part que le pape espéra jusqu'au dernier moment trouver des alliés pour lutter contre la France et soulever une guerre générale, dans laquelle il pensait peut-être acquérir quelque avantage. On le savait à Paris, et c'est dans ces sentiments qu'on peut voir une des raisons de l'attitude qui fut prise à l'égard

du pape et des Chigi. Cette atténuation faite au jugement que porte M. de Mouy sur la politique de la France, je me plais à reconnaître tous les mérites de son livre écrit avec une clarté, une aisance et un agrément où se retrouve le lettré délicat et artiste que d'autres publications nous ont fait connaître. On ne pourra plus écrire après lui sur l'ambassade de Créqui à Rome; il a épuisé le sujet.

Le R. P. Pierling continue la série de ses savants et intéressants travaux sur l'histoire de la Russie. Sous le titre de *Saxe et Moscou, un Médecin diplomate* (Bouillon, in-8°), il nous présente aujourd'hui la biographie d'un de ces aventuriers qui se donnèrent à eux-mêmes la mission de développer les relations entre la Russie et la civilisation occidentale, Laurent Rinhuber de Reinufer. Tout en racontant aussi complètement que possible la vie de ce personnage, véritable roman où beaucoup d'audace intrigante se mêle à un certain sens politique, l'auteur nous donne des renseignements précieux sur une période très intéressante de l'histoire russe qui va de 1673 à 1684. A côté de détails nouveaux sur le rêve, caressé par certains esprits, d'une réunion des églises grecque et latine, on en retrouvera notamment d'autres sur la mort des tsars Alexis et Fedor et sur les premières années de Pierre le Grand, en même temps qu'on y voit la Russie développer déjà sa double politique, à la fois occidentale par ses rapports avec l'Allemagne et orientale par ses relations avec la Chine. A l'appendice, le R. P. Pierling proteste contre une suppression opérée par la Société impériale historique russe dans un des textes publiés par elle sur cette époque. Il serait profondément regrettable que des scrupules exagérés altérassent ainsi cette publication, admirable à certains égards, qui a déjà rendu et rendra encore tant de services à la science historique.

Le livre de M. Ad. Franck, *Réformateurs et publicistes de l'Europe, Dix-huitième siècle* (Calmann-Lévy, in-8°), comprend quatre études sur Locke, Vico, Montesquieu et J.-J. Rousseau, précédées d'une introduction. Les quatre études sont plus remarquables par la clarté de l'exposition que par l'originalité et la profondeur. M. Franck étudie les théories dont il parle en partant d'un postulat métaphysique, ce qui lui enlève par cela même toute autorité auprès d'un grand nombre de lecteurs. L'introduction rend avec raison justice au XVIIIe siècle. Aucun des éloges que lui donne l'auteur n'est immérité et ils sont présentés avec sobriété et justesse. Mais n'est-ce pas être injuste avec le moyen âge que de l'appeler « un cauchemar sans fin? » L'organisation féodale et même, à certains égards, la philosophie scolastique ont été ce qu'elles devaient être et ont formé une étape nécessaire du progrès humain. Sous leur apparence lourde et

disgracieuse, elles ont préparé les temps nouveaux. Ce livre a paru quelques jours à peine avant la mort de M. Franck. Chargé d'années, l'auteur a pu voir ainsi s'achever la série de ses travaux, poursuivis tous avec persévérance et ténacité, inspirés tous par des sentiments nobles et élevés qui ont vraiment fait de la vie de celui qui les a écrits une vie heureuse et une belle vie.

Il y a une tradition en histoire sur La Chalotais et d'Aiguillon. Sauf de rares exceptions, on a toujours considéré le premier comme une victime du second; on en a fait le représentant des idées libérales en butte aux persécutions du pouvoir absolu; aux yeux de la plus grande partie de ses contemporains comme à ceux de la postérité, il est le dernier de la lignée des grands parlementaires du XVIe et du XVIIe siècle, qui ne se seraient pas crus fidèles s'ils n'avaient fait entendre de temps en temps au roi la parole de justice et de vérité. Il faudra désormais en rabattre, grâce à la publication que vient de faire M. H. Carré, *La Chalotais et le duc d'Aiguillon, Correspondance du chevalier de Fontette* (Quantin, in-8°). L'auteur de cette correspondance était le propre fils de Fevret de Fontette, le continuateur du P. Lelong. En Bretagne depuis 1756, il était commandant du château de Saint-Malo depuis le mois de janvier 1766, quand La Chalotais et plusieurs de ses partisans y furent enfermés, et, jusqu'à son départ pour la Corse, à la fin de 1768, il ne cessa de donner à ses amis et de recevoir d'eux, notamment du comte de la Noue, inspecteur général des gardes-côtes, de nombreux renseignements sur La Chalotais et ses confrères. Ceux-ci n'apparaissent point à leur avantage dans cette correspondance. On les voit y mettre au service de leur particularisme local et de leurs intérêts de caste plus de ruse que de dignité et plus d'audace que de franchise. Sans aller jusqu'à prendre absolument parti pour la cour et d'Aiguillon, comme M. Carré a une tendance à le faire, à la suite de Fontette et de ses correspondants, dans sa savante et complète introduction, il faut bien reconnaître que La Chalotais était un assez triste personnage, se servant du mouvement d'opinion philosophique et libéral plutôt qu'il ne l'a servi et mettant au service de ses passions et de ses rancunes personnelles une subtilité de casuiste qui touche parfois à la mauvaise foi. Ce qu'il y a de sûr, c'est que ce n'était pas une petite affaire pour le pouvoir central que de mettre à la raison cette noblesse bretonne, qui, sous couleur de défendre l'intérêt général de la province, ne défendait que des privilèges nuisibles et surannés; ce qu'il y a de sûr aussi, c'est que La Chalotais et ses amis exagérèrent à plaisir la façon dont on les traitait. Il faut d'autant plus remercier M. Carré de cette très curieuse publication qu'il l'a enrichie de notes aussi

nombreuses que précises qui, grâce à de bonnes tables, en font un véritable répertoire biographique de la noblesse bretonne à la fin du XVIIIe siècle.

Nous ne sortons pas du monde parlementaire avec les deux volumes de M. François DESCOTES, *Joseph de Maistre avant la Révolution* (Picard, in-8°); nous ne sortons pas non plus du particularisme local, car le parlement de Chambéry, dont firent partie les de Maistre, avait à l'égard de la maison de Savoie autant d'indépendance que de fidélité. De ces temps déjà lointains, M. Descotes a gardé un pieux souvenir, sans pour cela les regretter. De toutes les pages de son livre ressort, on peut le dire, cette idée que la Savoie, fatalement appelée à devenir française par la géographie et par la langue, l'était déjà d'esprit et de cœur avant qu'elle le fût en droit et en fait. Son livre s'inspire beaucoup de la manière d'un de ses compatriotes, M. Costa de Beauregard; les digressions y sont fréquentes comme aussi les allusions; parmi les unes et les autres, toutes ne sont pas également utiles. Ce qui lui donne beaucoup de valeur, c'est que l'auteur a eu à sa disposition de nombreuses archives de famille où il a fait une ample moisson. De là, beaucoup de détails inédits et piquants. On n'apprendra pas sans surprise que Joseph de Maistre a été grand orateur de la loge *la Parfaite-Union* (I, 223) et on lira avec plaisir le tableau de l'intérieur de la famille de Maistre comme le jugement que porte l'auteur sur le genre d'esprit de Joseph de Maistre (II, 180). En revanche, la gloire de ce dernier ne gagnera rien à la publication des vers bizarres de la p. 186 (t. II), et je me demande pourquoi dans le même volume (p. 158) l'auteur désigne Chenavard et Lanfrey par *un peintre, un écrivain,* pour citer ensuite leurs noms en note. Malgré ces traces d'un goût discutable, malgré des longueurs, ce livre n'en est pas moins un livre curieux, nouveau sur beaucoup de points, et que ne pourront se dispenser de consulter tous ceux qui auront à écrire sur Joseph de Maistre et sa famille[1].

Deux volumes consacrés à une *Histoire de Soulavie* (Fischbacher, in-8°), cela pourra paraître beaucoup et l'auteur lui-même, M. A. MAZON, en convient dans sa préface avec beaucoup de bonne grâce. Il aurait pu, en effet, condenser davantage son volume, supprimer quelques pièces et en résumer d'autres. Néanmoins, son livre se lit

1. Nous avons encore à signaler sur Joseph de Maistre, qui devient décidément à la mode, un livre très intéressant de M. DE LESCURE : *Joseph de Maistre et sa famille*, 1753-1852 (Chapelliez), composé en partie d'après des documents inédits et où le milieu familial dont est sorti J. de Maistre est reconstitué d'une manière très vivante. Le chapitre sur Xavier de Maistre mérite particulièrement l'attention.

avec intérêt et il permet de porter sur Soulavie un jugement qu'on peut dire définitif. Je me hâte d'ajouter que ce jugement sera moins sévère qu'on ne serait tenté de le croire au premier abord. C'est l'avis de M. Mazon ; il sera ratifié par tous ses lecteurs, appuyé qu'il est sur des faits précis exposés avec un bon sens très judicieux et très fin. Il y a eu trois hommes en Soulavie : un naturaliste, un diplomate et un historien. Le premier est hors de pair, et sur ce point l'opinion de M. Mazon est confirmée par celle d'un géologue des plus compétents, M. Marcellin Boule, qui n'hésite pas à dire que Soulavie, « avec une sûreté de vue qui confine véritablement au génie[1], a posé les principes au moyen desquels on peut établir l'âge relatif des terrains volcaniques. » Comme diplomate, Soulavie a été au moins très malheureux, sinon très maladroit, dans son unique mission à Genève. M. Mazon le démontre surabondamment. Encore, cependant, faut-il lui rendre cette justice qu'il a été constamment opposé à l'annexion de Genève à la France. C'est surtout comme historien que Soulavie est connu de nos lecteurs. Il faut avouer qu'il jouit à ce point de vue de la plus détestable réputation. On l'a accusé d'avoir non seulement écrit sans critique et sans impartialité, mais d'avoir falsifié et volé des documents. M. Feuillet de Conches (et l'éditeur de la correspondance de Marie-Antoinette était particulièrement compétent en la matière) l'a appelé « un misérable et audacieux menteur. » Il est vrai qu'il ajoute qu' « il ne faudrait pas croire que tous les documents possédés par lui fussent le produit de larcins coupables ; il en achetait parfois. » Que Soulavie n'ait pas toujours été très scrupuleux dans l'acquisition de ses documents, c'est un fait indéniable ; qu'il en ait toujours fait mauvais usage, c'est moins démontré. Il faut se défier toujours de lui et le consulter toujours. Sur bien des points, de nouvelles découvertes ont confirmé ses assertions. En somme, il vaut amplement la peine que M. Mazon a prise pour écrire sa biographie et il faut remercier ce dernier de l'avoir fait et bien fait.

M. F.-A. Aulard a groupé sous le titre d'*Études et leçons sur la Révolution française* (Alcan, in-18) un certain nombre d'articles parus dans différents recueils. Il faut l'en remercier, car, sur beaucoup de points de détail, ces études sont fort intéressantes. C'est ainsi qu'il nous donne un récit critique de la journée du Jeu de paume ; qu'il soumet à une analyse très serrée la question, sur laquelle on pourra peut-être encore revenir, des comptes de Danton et celle de la part qui revient à Carnot dans la politique générale du Comité de salut public ; qu'il établit la difficulté de savoir si Robespierre s'est suicidé ou s'il a été victime de ce vantard de Méda. Il faut y signaler

1. *Description géologique du Velay*, p. 13 (Paris, Baudry, 1892, in-8°).

aussi, à côté de l'étude, trop sévère à mon sens, sur André Chénier, les deux articles curieux sur la façon dont le Comité de salut public se servait de la presse soit aux armées par la *Soirée du camp*, soit à Paris par la *Feuille de salut public*.

M. Fray-Fournier a terminé son *Inventaire des documents conservés aux archives départementales et Bibliographie de l'histoire de la Révolution dans la Haute-Vienne* (Limoges, Ussel, in-8°) qui forme le troisième fascicule des archives révolutionnaires de la Haute-Vienne. Il comprend la fin de l'Inventaire des manuscrits et la Bibliographie des imprimés. La première partie renferme le complément du fonds du département et des sociétés populaires, les fonds judiciaires, notariaux et du greffe des insinuations. La bibliographie est intéressante, mais elle me paraît dressée surtout à l'aide des collections locales. N'y aurait-il pas eu moyen de l'augmenter par des recherches dans les dépôts de Paris? Sous cette réserve, l'œuvre fait honneur à M. Fray-Fournier; elle sera très utile et il serait à désirer que chaque département en possédât l'équivalent.

C'est une bonne idée qu'a eue M. Maurice Jollivet d'écrire *la Révolution française en Corse* (*Revue de la France moderne*, in-8°) et le résumé qu'il en donne se lit avec agrément. Il est malheureusement gâté par deux défauts graves : l'auteur n'est évidemment pas au courant des méthodes historiques; il a abordé son sujet sans préparation scientifique et, tout en ayant eu recours aux documents d'archives, il n'en a pas tiré tout ce qu'ils pouvaient donner et a trop négligé les imprimés[1]; de plus, il n'est pas impartial et son œuvre trahit des préoccupations de politique contemporaine. Il ne suffit pas de dire que le livre de M. Iung est un pamphlet à propos de la date de naissance de Napoléon Ier; il faudrait encore discuter son opinion, comme l'a fait M. Fournier dans un appendice à son premier volume que M. Jollivet me paraît bien ne pas avoir connu et où il aurait trouvé les meilleurs arguments pour sa thèse.

Malgré les félicitations que se décerne l'auteur au sujet du succès de ses ouvrages, *l'Ardèche à la Convention nationale*, de M. H. Vaschalde (Lechevalier, in-8°), est un livre médiocre, aussi médiocre que celui qu'il avait déjà publié sur les états généraux (cf. *Revue historique*, XLIV, 116). Il y a beaucoup de choses inutiles, les sources ne sont pas ou sont mal indiquées, le style est trop souvent déclamatoire. Nous voyons, par exemple, Coren-fustier (qu'il faut probablement écrire Coren-Fustier) « immergé dans les profondeurs de la dévotion la plus intense » (p. 179). Avec tous ces défauts, il est cer-

[1] Je ne parle pas des mêmes erreurs (p. 14, où vit un prêtre occupé par cinq cents hommes et trois cents pièces de canon, et de l'absence de tables.

tain cependant que ce travail renferme des détails nouveaux. Sur certains des conventionnels, en particulier sur Gamon et Gleizal, M. Vaschalde a évidemment eu communication de papiers intéressants. De plus, les listes de députés qui terminent son volume seront utiles à consulter.

Le marquis DE BEAUCOURT a réuni pour la Société d'histoire contemporaine la plupart des documents relatifs à l'exécution de Louis XVI dans deux volumes parus sous le titre de *Captivité et derniers moments de Louis XVI* (Picard, in-8°). Le premier comprend les récits originaux dont M. de Beaucourt, ne se contentant pas de rééditer ceux qui étaient connus, a augmenté le nombre en dépouillant les journaux et les brochures du temps; le second est consacré aux documents officiels, procès-verbaux et correspondances de la Commune, du Conseil exécutif, etc. C'est un ensemble de documents très complet sur la matière et M. de Beaucourt y a apporté le soin et la conscience qu'on lui connaît. Le second volume contient en outre, outre un index excellent, quelques dissertations sur des points de détail, une notamment sur le mot de l'abbé Edgeworth. M. de Beaucourt, après avoir soigneusement exposé le pour et le contre, conclut à son authenticité. D'après l'exposé même de la question tel qu'il nous est donné par lui, je serais d'un avis diamétralement opposé.

Dans la même collection ont paru les *Mémoires de Michelot Moulin,* un des lieutenants de Frotté. Leur publication n'était pas des plus utiles après l'excellent livre de M. de la Sicotière sur ce dernier (cf. *Revue historique,* XL, 120). On y relève cependant plusieurs détails qui ont leur prix. Il faut noter d'abord que le père de Moulin ne fut arrêté qu'en novembre 1794, environ un an après que son fils se fut insurgé. Il faut noter aussi les aveux précieux de Moulin sur la conduite des chouans. Signalons à ce titre le récit de la mort héroïque du républicain Louvet (p. 18), celui de l'attaque de Ger (p. 63) où les chouans tirèrent sur des groupes de danseurs; il faut mentionner d'autres cruautés exercées par eux. « Nous prîmes deux républicains qui fuyaient les armes à la main; nous les fusillâmes sur-le-champ » (p. 75, v. aussi p. 101); les maisons incendiées pour avoir raison de leurs défenseurs (p. 79), les séquestrations d'adversaires (p. 125 et 167), la lâche ruse d'un chouan annonçant qu'il se rend pour tirer à bout portant (p. 145), etc. Décidément la Convention n'avait pas tout à fait tort en donnant à de tels adversaires le seul nom qu'ils méritassent, celui de brigands.

Les *Mémoires inédits de Bertrand Poirier de Beauvais,* publiés par la comtesse DE LA BOUERE (Plon, in-8°), n'ont point le même caractère. L'auteur, après avoir eu d'abord sous ses ordres une par-

tie de l'artillerie vendéenne, devint commandant général de cette arme en 1794. Il prit part aux opérations et raconte les événements depuis 1792 jusqu'à la pacification qui suivit le traité de la Mabilais. C'est un esprit un peu étroit, entêté dans ses opinions, mais droit, loyal et, somme toute, assez pénétrant. Il se rend un compte exact des causes qui ont amené les succès, puis les revers des Vendéens, avoue franchement leurs divisions intestines et rend, à l'occasion, justice à ses adversaires. Il reconnaît à la fin de ses Mémoires que le désir de la paix et de l'union parmi tous les Français était dans tous les cœurs (p. 380). Il mérite donc d'être consulté, à condition d'avoir toujours à l'esprit que ses Mémoires ont été écrits dans un but spécial, qui est la réfutation du livre de Turreau sur la même époque.

Jean-Daniel Beykert était professeur au gymnase de Strasbourg et commandant d'un bataillon de la garde nationale de cette ville quand il fut arrêté le 4 ou le 5 octobre 1793 et envoyé en prison à Dijon par ordre des représentants en mission. Il ne fut délivré que le 14 août 1794. C'est le récit (en allemand) de son emprisonnement, suivi de ses lettres à sa femme et précédé d'une notice biographique que publie un de ses descendants, F. Ehrmann. La notice est due à M. Ch. Schmidt (Strasbourg, Heitz; Paris, Bouillon, in-8°). L'ensemble est intéressant; les lettres pleines de bonhomie, mais sans grand intérêt pour l'histoire. Il est évident en effet que Beykert savait qu'elles seraient lues par ses gardiens, et il les a écrites de manière à se justifier.

C'est encore un récit d'emprisonnement que *les Confessions de Théroigne de Méricourt,* de M. Ferd. de Strobl-Ravelsberg (Westhauser, in-12), mais le roman s'y mêle tellement à l'histoire qu'il est impossible de les séparer l'un de l'autre dans cette œuvre d'ailleurs assez agréable.

La vie d'Adélaïde de Kerjean, marquise de Falaiseau, que M. le vicomte de Broc nous raconte d'après des papiers de famille, sous le titre de *Dix ans de la vie d'une femme pendant l'émigration* (Plon, in-8°), pourrait aussi passer pour un roman, mais un roman triste et douloureux. C'est une sympathique figure que celle de cette femme, entraînée au début de sa vie dans le désastre immérité de Dupleix, souffrant ensuite toutes les douleurs de l'émigration, puis mourant au moment où son sort paraissait s'améliorer. M. de Broc a eu la discrétion de s'effacer presque complètement derrière ses lettres et ses récits, qu'il a su relier les uns aux autres avec assez d'habileté. Mais il est inexact de dire qu'en 1823 « on a vu le parti républicain français servir sous le drapeau des Cortès et porter les armes contre la France » (p. 45). D'abord, en 1823, il n'y avait pas de parti répu-

blicain en France, il n'y avait qu'un parti libéral, des bleus opposés aux blancs. De plus, Fabvier et ses compagnons (car c'est à eux que M. de Broc fait évidemment allusion), en arborant le drapeau tricolore aux rives de la Bidassoa, subirent le feu de l'armée française sans l'avoir provoqué et sans y riposter. Enfin, si lutter entre compatriotes est toujours mal, il y a une différence cependant entre lutter contre ceux qui envahissent un pays ami, comme auraient pu faire des Français en Espagne, et porter soi-même l'invasion dans sa patrie, comme firent les émigrés.

Les lettres de Mme de Falaiseau nous renseignent à peu près uniquement sur les misères et les infortunes de l'émigration. Le livre de M. L. Pingaud, *un Agent secret sous la Révolution et l'Empire, le comte d'Antraigues* (Plon, in-8°), est un des plus curieux chapitres de son histoire politique. Il faut avoir pratiqué les documents sur l'émigration, avoir fouillé dans la paperasserie fastidieuse de tous ces féconds écrivassiers, avoir ressenti tout le dégoût qu'inspirent ces intrigues louches, visant des buts souvent criminels par les moyens les plus mesquins, pour apprécier tout le mérite qu'a eu M. Pingaud à ne pas se laisser rebuter par sa tâche et à la mener jusqu'au bout. C'est à peine si le travail pénible qu'elle a exigé se trahit par l'absence des qualités brillantes que semblait devoir inspirer le récit de cette vie de d'Antraigues, qui a été un bien vilain, mais un véritable roman. Le récit qu'en fait M. Pingaud, depuis ses premières années et son voyage en Orient (1778-1779) jusqu'à son assassinat à Londres en 1812, est clair, exact, sagement conduit et disposé. Sur un point cependant l'auteur n'est pas parvenu à faire la lumière complète, c'est sur les relations de d'Antraigues et de Bonaparte en 1797. En revanche, tout ce qu'il raconte sur les correspondants français de d'Antraigues a été pour le grand public une révélation; si, pour la plupart des lecteurs, les noms de l'*ami* et de l'*amie* sont encore un mystère, on commence cependant à voir de quel réseau de trahisons furent enveloppés la France et Napoléon, réseau dont tous les fils paraissent bien s'être concentrés dans la main d'un homme dont la trace se retrouve dans presque toutes les gredineries du temps, de Talleyrand. Il était si savamment ourdi, ce réseau, que M. Pingaud lui-même, malgré sa perspicacité et sa connaissance des choses du temps, s'y est laissé prendre. Il a estimé vraie et sincère une pièce sur le duc d'Enghien qui est évidemment fabriquée, M. Sorel l'a démontré avec sa sûreté de pénétration ordinaire. Dans une seconde édition, revue et corrigée, qu'il prépare en ce moment, M. Pingaud tirera évidemment parti de ce fait, qui lui avait échappé, et de nouveaux documents qui donneront à son livre un surcroît de valeur et d'intérêt.

Le livre de M. Eugène Trolard, *De Montenotte au pont d'Arcole* (Savine, in-12), est écrit de verve. C'est le voyage à travers l'Italie du Nord d'un esprit curieux, observateur et caustique. Il ne néglige pas les archives locales et particulières et sait en profiter, et, s'il recherche surtout le souvenir des campagnes de Bonaparte, il n'oublie pas les événements d'une date plus récente, depuis le séjour de Marie-Louise à Parme jusqu'à Solférino et à l'Italie actuelle. Il n'oublie pas non plus ses rancunes personnelles, car on ne saurait voir autre chose dans les attaques passionnées et le plus souvent injustes qu'il prodigue à Carnot et dans ses allusions fréquentes à la politique contemporaine. Tout cela n'est pas pour augmenter la valeur du livre.

Il y a autre chose sous un plus mince volume dans *l'Italie et l'alliance autrichienne, autrefois-aujourd'hui*, de M. H. Marmonier (Dentu, in-8°). Il y a un résumé très clair et très serré de toute la politique autrichienne en Italie pendant la Révolution, politique qui consista simplement à servir les intérêts particuliers de l'Autriche, même aux dépens des intérêts généraux de la coalition. A l'égard de la Sardaigne en particulier, le plan des Autrichiens fut on ne peut plus simple : ils la secoururent le moins possible, se disant que, si elle était battue, elle n'en aurait pas moins fait une diversion utile, permettant de porter sur le Rhin et aux Pays-Bas tout l'effort des armées impériales; que si, au contraire, elle était victorieuse, l'Autriche se ferait toujours payer très cher son concours en arrondissant ses fertiles et grasses possessions du Milanais en échange des conquêtes que la Sardaigne pourrait faire sur le versant français des Alpes. Les campagnes de Bonaparte ne permirent pas la réalisation de tous ces beaux projets, et l'égoïsme des Autrichiens tourna non seulement contre le Piémont, mais aussi contre eux. Thugut avait tout prévu, excepté que les armées françaises pousseraient leurs avant-gardes jusqu'au Sommering. Mais la maison de Savoie, on le sait, paya encore plus cher la confiance qu'elle avait eue en lui. S'autorisant de ces exemples historiques, présentés avec une sobriété concise, M. Marmonier en déduit les dangers que pourrait avoir pour l'Italie la politique qu'elle suit actuellement. Il montre qu'en cas d'entente entre l'Autriche et la Russie, c'est à peu près fatalement vers l'Italie que se détourneraient les ambitions de la première de ces puissances, et il se demande avec raison si les avantages de l'alliance avec les *Tedeschi* justifient le peu de cas que certains Italiens semblent faire d'un pareil danger.

C'est un livre bien fait que *l'Ambassade française en Espagne pendant la Révolution*, de M. Geoffroy de Grandmaison (Plon, in-8°). Bien des parties du sujet étaient déjà connues, soit par les articles de M. Sorel (cf. *Revue historique*, XI, XII, XIII, XXXI) et de M. Mo-

rel-Fatio (*Id.*, XLIV), soit par les *Mémoires* de Lucien Bonaparte. M. de Grandmaison a tiré de ces travaux et des archives des Affaires étrangères les éléments d'un tableau d'ensemble tracé avec clarté et agrément. Mais, si son récit est intéressant à lire et s'il rend pleine justice aux qualités du peuple espagnol comme à la loyauté bonhomme de son roi, il faut avouer qu'il n'est pas tendre pour les diplomates et les idées révolutionnaires. C'est un défaut, car l'impression, quand on ferme le livre, est que l'auteur a réservé ses sévérités, quelquefois malheureusement justifiées, à peu près uniquement pour ses compatriotes. Il faut avouer pourtant que la patrie de Godoy n'avait rien à envier à celle de Beurnonville. De même, on serait plus indulgent pour les mœurs du Directoire (v. p. 114) si l'on se souvenait de celles de la Régence et peut-être bien aussi du grand siècle. Mais la passion fait partie intégrante du talent de M. de Grandmaison; il le faut bien pour qu'il écrive (p. 117) que, pour les républiques, « récuser les gens sans usages serait à priori écarter leurs partisans, » phrase que l'auteur a pris soin de réfuter lui-même à propos d'Alquier (p. 186). C'est encore être passionné, juger les choses en croyant plus qu'en politique, que d'approuver l'Espagne d'avoir sacrifié son industrie à la défense contre « la contagion du virus révolutionnaire » (p. 50). Il y a deux peuples, aux deux extrémités de l'Europe, qui ont ainsi sacrifié à leurs croyances religieuses tout ce qui fait la richesse et la force des nations, qui ont voulu à tout prix se garder du *virus* de la pensée libre : l'un est la Pologne, on sait comment elle en a été récompensée; le *latinisme* a été une des causes de sa chute; l'autre est l'Espagne, qui, si elle a conservé son indépendance grâce à sa situation géographique et à son patriotisme, a vu son développement économique et scientifique arrêté net par la réaction catholique. Cette noble nation possède, à l'heure qu'il est, des écrivains et des orateurs éminents; elle n'a ni un grand financier, ni un grand savant, ni un grand penseur. Elle les aura le jour où la lutte qui se poursuit encore chez elle entre l'esprit moderne et la théocratie catholique aura pris fin par le triomphe du premier. Je n'ai pas besoin de dire que M. de Grandmaison voit un peu partout la franc-maçonnerie, comme, dans le camp opposé, certains voient partout les Jésuites, et à ce propos je me demande si le Campo-Alange franc-maçon de la page 96 est le même que le vieillard religieux et monarchique de la page 238. Telles sont les critiques que soulève ce livre, qui n'en reste pas moins intéressant à lire et utile à consulter.

Sous le titre de *Manuel historique de politique étrangère* (tome I, les Origines), M. E. Bourgeois nous donne un volume des plus remarquables (Belin, in-12). Il témoigne d'une masse de lectures consi-

dérables, et ces lectures n'ont pas été seulement bien dirigées, elles ont été aussi bien digérées. L'auteur s'en est assimilé la substance essentielle sans abdiquer pour cela ses idées personnelles, témoin son chapitre sur la politique de Fleury, dont nul n'a plus nettement exposé les avantages; son œuvre est celle d'une intelligence à la fois très ouverte, très mobile et très souple. Cette œuvre répond-elle tout à fait au but que s'était proposé celui qui l'a écrite? Il faut avouer d'abord que ce but était bien difficile à atteindre; M. Bourgeois a voulu mettre à même tous ceux qui le liront de porter sur notre politique extérieure un jugement compétent; il s'adresse non pas aux diplomates, mais au grand public, à « la nation tout entière; » il cherche à procurer aux premiers dans l'ensemble de cette dernière « des auxiliaires éclairés. » A ce point de vue, son livre me semble présenter deux défauts essentiels; d'une part, il est trop exclusivement historique, il ne tient pas assez compte de la géographie, de l'ethnographie et des intérêts matériels qui conditionnent plus encore que les traditions la politique extérieure d'un peuple; il n'a pas marqué assez fortement que c'est la situation même de la France, à cheval sur deux mers et sans frontières naturelles au nord et à l'est, qui explique bien des fluctuations de sa politique, éprise tour à tour d'expéditions maritimes et de conquêtes continentales. D'un autre côté, l'œuvre pèche par ses qualités mêmes; elle est trop complète et trop condensée pour être bien saisie par le grand public; ce sont justement les diplomates, auxquels M. Bourgeois ne s'adressait pas, qui en retireront le plus de profit; ils y trouveront un memento excellent. Les grandes lignes de notre politique étrangère expliquées par la géographie physique, par l'ethnographie, par les intérêts passés et actuels, enfin par les traditions, dans deux cents pages claires et vivantes, voilà tout ce qu'on peut donner au grand public. C'est une chose triste à dire, mais il est vain d'espérer lui faire lire un ouvrage dont le premier volume a déjà six cents pages d'un texte compact et serré. D'ailleurs le lirait-il qu'il n'en serait guère plus avancé, les idées qu'il en pourrait retirer étant noyées sous la masse des faits. Ce livre sera très utile aux professeurs et aussi aux élèves intelligents de nos lycées et de nos facultés, qui y trouveront beaucoup de choses absentes de leurs manuels ou mal expliquées, mais le simple public éclairé ne saura pas en profiter.

Pour n'avoir eu que l'ambition de faire un livre classique, MM. R. Suérus et E. Guillot nous ont donné un résumé rapide, mais très clair, des principaux événements de 1789 à 1890 dans leur *Histoire contemporaine* (Delagrave, in-12). Leur livre, dont les divisions sont nettes et qui est écrit dans une langue simple et précise, rendra des

services aux élèves de l'enseignement secondaire. Je les félicite d'avoir su éviter l'accumulation des faits et des noms propres qui fait de certains livres classiques d'histoire une sèche et aride nomenclature, comme aussi des chapitres où ils ont résumé très heureusement tout ce qui a rapport à l'expansion géographique et coloniale. En revanche, j'aurais quelques réserves à faire sur certains détails de l'histoire de la guerre franco-allemande et sur les chapitres relatifs au mouvement intellectuel et artistique. Il est regrettable que l'illustration soit si défectueuse.

Il serait extrêmement désirable que chaque département possédât un ouvrage pareil à celui que vient de publier M. Alfred Leroux, *Conseil général de la Haute-Vienne. Analyse des délibérations manuscrites de 1800 à 1839* (Limoges, Plainemaison, in-8°). Comme le dit en effet très justement M. Leroux dans une introduction qui est un véritable résumé de l'histoire administrative de la Haute-Vienne durant cette période, l'histoire locale du XIXe siècle est presque toujours plus mal connue que celle des siècles précédents. J'ajouterai que souvent l'histoire générale s'explique par elle; j'en trouve un exemple dans ce volume même, où on voit le Conseil général adopter, le 21 juin 1848, un vœu demandant une loi contre le sacrilège (p. 136). Une table analytique complète cet utile ouvrage et y rend les recherches faciles.

Les lecteurs de la *Revue* se souviennent peut-être des critiques que je m'étais vu obligé de faire au volume de M. A. Bardoux sur la Jeunesse de Lafayette (Cf. *Revue historique*, L, 363). J'ai le regret de dire que celui qu'il a consacré aux *Dernières années de Lafayette*, écrit selon la même méthode et les mêmes procédés, s'il a les mêmes qualités a aussi les mêmes défauts. Je ne m'y appesantirai donc pas. On sera charmé de l'habileté de la composition et de l'agrément du style, mais on ne trouvera pas dans ce volume des renseignements nouveaux sur Lafayette. Quel a été exactement le rôle de Lafayette sous la Restauration? quelle était au vrai sa situation dans les sociétés secrètes? quelle responsabilité a-t-il dans ces complots mal combinés, sans cesse déjoués et toujours recommencés, qui ont causé le malheur et quelquefois la mort de tant de braves gens? Voilà ce que j'aurais voulu voir M. Bardoux élucider. Je comptais sur son livre pour éclaircir ce coin de l'histoire de la Restauration, si couvert encore de ténèbres. Je n'ai trouvé que cette affirmation, sans développements nouveaux et sans preuves, que « les sociétés secrètes et les *ventes* du carbonarisme partaient de Lafayette et aboutissaient à lui » (p. 284). En somme, Lafayette ne sera pas plus connu après qu'avant ce travail. C'est une des plus agréables lectures

qu'on puisse faire, mais nous attendions de M. Bardoux, après ses livres sur Mme de Beaumont et Mme de Custine, une œuvre plus approfondie sur un si beau sujet.

M. Boulay de la Meurthe a donné le troisième et dernier volume de ses *Documents sur la négociation du Concordat et sur les autres rapports de la France avec le saint-siège en 1800 et 1801* (Leroux, in-8°). Il va du 23 mai au 11 septembre 1801 et comprend de plus deux appendices aux tomes I et II précédemment parus, contenant notamment plusieurs pièces extraites des archives du Vatican. Je n'ai pas besoin de dire que la fin de cette importante publication est aussi digne d'éloges que la partie déjà parue. L'auteur y fait preuve de la même connaissance du sujet dans le choix des documents, de la même érudition sûre et précise dans le commentaire. On ne peut que le remercier de ce travail et que souhaiter de le voir tirer au plus tôt de ces pièces imprimées et de celles qui sont encore inédites cette histoire du Concordat, que nul n'est capable d'écrire aussi bien que lui.

Les publications de documents sur l'époque impériale continuent toujours. *Mes Souvenirs sur Napoléon,* par le comte Chaptal (Plon, in-8°), n'avaient pas encore été publiés. Ils n'étaient pourtant pas complètement inconnus, car on savait qu'ils avaient été l'une des sources dont H. Taine s'était servi pour les derniers volumes de ses *Origines de la France contemporaine*, et cela même augmentait la curiosité qu'ils inspiraient. Cette curiosité sera un peu déçue. Les souvenirs de Chaptal sont hostiles à Napoléon; ils concordent en cela avec ceux de Mme de Rémusat, mais ils sont loin d'en avoir le charme et le piquant. On y sent de plus, de ci de là, la trace de rancunes qui, pour être d'un ordre tout à fait intime, n'en étaient pas moins persistantes. Avec tout cela le témoignage de Chaptal n'est pas à dédaigner; il a vu de très près l'empereur et ce qu'il en dit porte souvent en soi-même la marque de sa véracité. Il y a telles de ces anecdotes qui ne s'inventent pas, l'accueil fait par exemple par Napoléon à Gouvion Saint-Cyr (p. 251). De même l'entrevue avec le notaire qui avait conclu le mariage de Lucien s'accorde non seulement avec les mémoires de ce dernier, mais, ce qui est plus probant encore, avec la conduite ultérieure de l'empereur. Par exemple, ce qui serait à vérifier, ce seraient les traits d'insensibilité véritablement féroce que cite Chaptal (p. 303) à propos de la campagne de Syrie. Les souvenirs de Chaptal sont précédés de mémoires sur sa vie. La première partie, très curieuse par les détails qu'elle donne sur le genre de vie de cette haute bourgeoisie provinciale qui touchait à la noblesse, va jusqu'en 1804 et est l'œuvre de Chaptal lui-même; la

seconde, de 1804 à 1832, a été rédigée, d'après ses notes, par son arrière-petit-fils, le vicomte Anatole Chaptal, qu'il faut remercier de cette publication.

Le succès des *Mémoires de Marbot* a amené la publication d'un grand nombre d'autres ouvrages du même genre. Les *Souvenirs et campagnes d'un vieux soldat de l'Empire, le commandant Parquin,* ont été publiés par le capitaine Aubier (Berger-Levrault, in-8°). Ils compteront certainement parmi les plus intéressants et les plus amusants. Très brave, très duelliste et très galant, Parquin s'est trouvé à Iéna et à Eylau, où il fut fait prisonnier; il a combattu à Wagram et, après un séjour de trois ans en Espagne, il est revenu en Allemagne et en France jusqu'en 1815. Durant cette période, de Saalfeld à Waterloo, sa vie n'a été qu'un tissu d'exploits, de duels et d'aventures. Il nous les raconte avec beaucoup de franchise et de verve, mêlant dans ses récits une certaine dose de naïveté à une satisfaction brillante de lui-même qui en fait une lecture des plus piquantes. S'il avait raconté de même la dernière partie de sa vie, ce serait une page bien curieuse de l'histoire du bonapartisme en France après 1815.

Les *Mémoires militaires du général baron Boulart* (Librairie illustrée, in-8°) sont d'allure plus sérieuse. D'abord Boulart n'était pas, comme Parquin, uniquement un soldat de l'école napoléonienne, de ceux qui se battaient pour le plaisir de se battre; il était entré au service sous la Révolution, en 1793, et avait assisté à la prise des lignes de Wissembourg. De plus, c'était un officier d'arme savante, un artilleur, sorti lieutenant en second de l'école de Châlons. Sans être hostile à l'empereur, sans regretter vivement la République comme Dellart, Boulart n'est pas un partisan quand même. Il servira les Bourbons, puis les d'Orléans, comme il a servi la République et l'Empire. C'était un sujet sage, modéré, observateur, comme le prouve son récit de la première Restauration, et dont la bravoure était froide et calme comme le caractère. Il suit de là que ses mémoires n'ont pas l'animation et la vive couleur de quelques autres, mais ils sont clairs, précis, et rendront d'utiles services à l'histoire.

L'estimable ouvrage de M. Aug. Braquehay sur *le Général baron Merle* (Dubois, in-8°) rentre presque dans la même catégorie que les précédents, grâce aux pièces originales sur lesquelles l'auteur s'est appuyé pour écrire la vie de son héros. Engagé dès l'ancien régime, Merle a fait la guerre depuis 1792 jusqu'en 1814. On regrette que son biographe, d'ailleurs consciencieux, n'ait pas fait revivre sa phy-

sionomie avec plus de vigueur et d'éclat, peut-être par un parti pris de panégyrique.

On ne se contente pas de publier beaucoup sur l'empereur, on écrit aussi beaucoup sur lui. M. Arthur Lévy a publié récemment sur *Napoléon intime* (Plon, in-8°) un livre qui a eu un succès surprenant. Le mérite-t-il? il ne me semble pas. Sans doute les recherches de l'auteur ont été étendues et il les a groupées et mises en œuvre assez habilement; mais il ne s'agit pas seulement de réunir des témoignages, il faut encore en apprécier la valeur et les interpréter exactement. Or c'est ce qu'ignore absolument M. Arthur Lévy. Napoléon refuse-t-il la place d'Henriot, il en conclut qu'il n'obéit qu'au sentiment de son devoir. Le prince Eugène affirme-t-il que c'est pour ne pas lui faire de peine que Napoléon cessa de s'afficher avec Mme Fourès, on le croit sur parole. L'insipide et inintelligente Mme d'Abrantès est une de ses meilleures sources. D'après cette méthode de travail, on peut se douter de la valeur des jugements que porte l'auteur. D'après lui, Napoléon est plus qu'un bourgeois, il en est le type ; il en a le « bon garçonisme, » la « méfiance, » les « petites manies. » L'idée de faire de Napoléon le représentant de la bourgeoisie, une sorte de Joseph Prudhomme empereur, est tellement extraordinaire que je me suis demandé d'abord si elle ne cachait pas quelque ironie. Hélas! il n'en est rien. M. A. Lévy ignore l'ironie et encore bien d'autres choses, même sur Napoléon.

Les lecteurs qu'intéressent les détails sur la vie privée de Napoléon feront mieux de recourir à un livre qui a moins de prétentions, puisqu'il est surtout un recueil de documents, mais qui a beaucoup plus de valeur, *les Fournisseurs de Napoléon Ier et des deux impératrices,* de M. A. Maze-Sencier (Laurens, in-8°). Tout le côté extérieur de la cour impériale s'y retrouve pris sur le vif. En lisant ce livre, de l'ensemble de ces détails menus et presque insignifiants pris un à un, on le voit se dégager peu à peu et revivre. L'écrivain qui se chargera de la résurrection peut venir ; tous les matériaux ont été réunis et préparés par M. Maze-Sencier.

Quand la République de Venise fut tombée, le sort de ses anciennes provinces de Dalmatie resta un moment indécis. Un double courant se produisait dans ce pays. On voulait bien profiter de la chute de Venise pour se débarrasser de l'aristocratie, mais on redoutait en même temps les idées révolutionnaires et surtout antireligieuses qu'auraient apportées les Français. La politique n'aurait pas été hostile à ces derniers, la religion les faisait craindre. L'Autriche bénéficia de cet état d'esprit. Elle occupa la Dalmatie dès le mois de juin 1797; elle

ne la quitta qu'après le traité de Presbourg, en février 1806. Les Français lui succédèrent, mais ce ne fut pas sans peine. Molitor vit les Russes occuper Cattaro et dut délivrer Lauriston assiégé dans Raguse. La paix avec la Russie nous donna quelque répit dont Dandolo et Marmont, malgré la rivalité des pouvoirs civil et militaire, surent habilement profiter. Des réformes dans l'administration, prématurées peut-être, mais destinées à être fécondes, furent faites; des routes tracées, une organisation militaire, maritime et financière du pays ébauchée. Tout incomplète qu'elle était, elle permit cependant à Marmont de refouler en 1809 les troupes autrichiennes et de rejoindre la Grande-Armée assez à temps pour se trouver à Wagram et à Znaïm. Mais, dès 1811, la période des revers commença. La bataille navale de Lissa donna la mer aux Anglais; dès lors la Dalmatie devenait très difficile à défendre. Nos défaites en Russie nous la firent perdre. Au moment où Zara capitula (5 décembre 1813), toute la Dalmatie était en feu. Il fallut abandonner successivement Sebenico, Spalato, Klissa, et en dernier lieu Cattaro (4 janvier 1814). La Dalmatie redevint autrichienne, et Raguse, malgré les efforts de ses nobles pour garder son indépendance, dut enfin suivre le sort de la province tout entière. Tel est le résumé des événements qu'a racontés M. l'abbé Pisani dans son livre *la Dalmatie de 1797 à 1815* (Picard, in-8°). Il l'a fait avec autant de conscience que de talent, fouillant les archives locales du pays sans négliger les dépôts de Paris et de Vienne, démêlant avec une remarquable clarté aussi bien les intrigues politiques que les opérations militaires. Si quelques chapitres paraissent un peu longs, d'autres en revanche, notamment ceux sur Raguse, sont charmants de finesse discrète et d'aisance. Si j'ajoute que je trouve l'auteur parfois un peu indulgent pour le clergé dalmate, j'aurai épuisé toutes mes critiques et il ne me restera plus qu'à signaler son volume comme un des meilleurs sur l'expansion française sous Napoléon.

Je n'ai guère que des compliments à faire à M. Henry Houssaye pour le premier volume de son *1815* (Perrin, in-8°), qui continue dignement son *1814* et nous conduit jusqu'au moment où Napoléon quitta Paris pour aller mener sa dernière campagne, le 12 juin 1815. Des trois parties dont se compose ce volume, la première est consacrée à la première Restauration et au séjour de Napoléon à l'île d'Elbe; la seconde raconte le retour foudroyant de l'empereur; la troisième, les Cent-Jours et ce que l'on pourrait appeler les préliminaires de Waterloo. Toutes trois sont étudiées avec le même soin, décrites avec le même talent d'exposition. Il est impossible d'analyser plus finement que ne l'a fait l'auteur l'état d'esprit de la France au moment du retour des Bourbons et les causes qui leur valurent leur impopu-

larité; impossible aussi de mieux montrer en quoi l'enthousiasme vraiment national et presque jacobin des Cent-Jours différa de l'enthousiasme purement militaire et personnel des temps de victoire de l'Empire. Alors, malgré la gloire, c'était surtout l'armée qui acclamait Napoléon et, dans lui, le puissant et incomparable chef de guerre; pendant les Cent-Jours, ce fut la démocratie rurale et ouvrière qui identifia la cause impériale avec celle de la patrie et de la Révolution. S'il me fallait cependant choisir à tout prix dans cette œuvre, c'est encore la seconde partie, celle que M. H. Houssaye a intitulée *le Vol de l'Aigle,* que je choisirais. Non pas que les autres soient inférieures, mais elle est, par la nature même du sujet traité, la plus entraînante et la plus saisissante. L'émotion y palpite et y vibre à chaque page, et c'est avec un véritable sentiment d'anxiété que l'on suit la marche audacieuse des débarqués du golfe Jouan. Sur un point cependant je ne saurais partager absolument l'opinion de M. H. Houssaye, c'est quand, à propos de la conduite de Talleyrand au congrès de Vienne, il reproche à ce dernier de n'avoir pas cherché à lier partie avec la Russie et la Prusse, au lieu de signer le traité secret du 3 janvier 1815. Je ne suis pas convaincu autant que lui que l'alliance eût été aussi facile et aussi profitable avec la Prusse et la Russie qu'avec l'Angleterre et l'Autriche. Mais en tout cas il a eu le mérite d'examiner la question et de montrer qu'on peut discuter cette conduite de Talleyrand à Vienne, qui est en train de passer à l'état de dogme de la diplomatie classique. Louis FARGES.

L'Académie française vient de décerner le grand prix Gobert à M. A. VANDAL pour son ouvrage intitulé : *Napoléon et Alexandre Ier, l'Alliance russe sous le premier Empire* (Plon, Nourrit), dont le second volume, paru récemment, a pour sous-titre : *1809, le second Mariage de Napoléon, Déclin de l'alliance*. L'Académie n'a fait que ratifier le suffrage de tous les lecteurs de M. Vandal, lettrés, savants ou hommes du monde. Le talent de M. Vandal, qui s'est manifesté avec éclat dès son premier ouvrage sur Louis XV et Élisabeth de Russie, n'a pas cessé de gagner en souplesse et en fermeté. Tout au plus pourrait-on, dans certaines parties du présent volume, signaler quelques défaillances de style. Le sujet que M. Vandal avait à traiter offrait des difficultés sérieuses. Les grandes affaires des années 1809 et 1810 ne sont pas les relations avec la Russie, mais la guerre d'Espagne, la guerre d'Autriche, le mariage autrichien. Il fallait laisser à ces événements toute leur importance, sans cependant raconter ces guerres, et en insistant surtout dans l'histoire du mariage sur les négociations parallèles conduites avec la Russie. En outre, rien n'est plus malaisé à démêler, et surtout à expliquer, que les raisons d'une

brouille, qu'il s'agisse d'un ménage ou de l'alliance de deux États. La vérité est toute dans les nuances et dans les détails; en la simplifiant, on l'altère. Il faut noter les moindres changements de sentiments et d'attitudes entre deux partisans qui restent tous deux longtemps incertains sur leurs sympathies comme sur leurs intérêts et qui tous deux, la rupture une fois inévitable, veulent à la fois conserver les bénéfices et éviter l'odieux de l'initiative. Il est donc nécessaire d'entrer dans un infini détail de choses dont aucune n'est capitale et dont chacune est importante, et dans cette complexité comment rester clair et surtout intéressant? Comment rendre constamment présente à l'esprit du lecteur la gravité ou la grandeur de la situation tout en l'obligeant à s'arrêter aux plus menus incidents? M. Vandal a eu l'art d'y réussir. Il a été complet et il a été clair. Il a suivi dans tous leurs détours des actions diplomatiques qui visent toujours un autre but que celui qu'elles avouent, dans toutes leurs fluctuations les sentiments incertains des acteurs du drame, et pourtant il a su entretenir l'intérêt du lecteur, faire pénétrer et grandir dans son esprit l'angoisse des catastrophes effroyables que l'on redoute et que tout conspire à préparer. Il avait déjà admirablement fait comprendre dans son premier volume ce qu'il y avait de foncièrement inconciliable dans le caractère des deux alliés de Tilsitt et dans les intérêts de leurs deux empires. Cette alliance reposait sur un entraînement d'imagination joint au désir commun de retirer des avantages personnels d'un accord fondé en apparence sur des vues désintéressées et généreuses. Les chimères et les réticences de Tilsitt et d'Erfurt ne pouvaient engendrer que des malentendus, les malentendus des actes de duplicité, la duplicité un conflit[1]. Une inexorable fatalité plane sur les acteurs de ce drame. Napoléon sent la gravité terrible d'une lutte avec la Russie, et pourtant, si la Russie ne veut pas le servir, il faudra lui faire la guerre, car sans cela tout l'édifice européen créé par lui s'écroule, et il sait que la Russie ne peut pas le servir, car elle se méfie et ne peut pas ne pas se méfier de lui. Dans la guerre d'Autriche, Alexandre ne donne pas à Napoléon le secours qu'il a promis

1. La trahison venait encore s'ajouter à la force même des choses pour rendre la rupture inévitable. M. Vandal n'a pas insisté sur ce côté de la question, mais il a indiqué que Talleyrand était en relations secrètes avec l'Autriche et la Russie et éveillait leurs méfiances contre Napoléon. M. Pingaud, dans son livre sur d'Antraigues, a montré toute une officine de trahison organisée dans les ministères même et un *ami*, dont M. Chuquet a dévoilé l'anonyme dans la *Revue critique* (Pierre Daru), communiquant avec l'Angleterre et la Russie. Napoléon soupçonnait quelques-unes de ces vénalités traîtresses, mais pas toutes; et c'est pitié de voir ce géant enveloppé des filets de Lilliput.

et Napoléon n'accorde pas à Alexandre les avantages qu'il lui a fait espérer. Dans les négociations pour le mariage, tous deux veulent éviter le mariage russe, mais chacun veut rejeter sur l'autre la responsabilité de son échec; dans les négociations pour la Pologne, chacun d'eux se réserve de se servir du sentiment national polonais contre son allié; enfin, ils violent tous deux ouvertement et simultanément le traité de Tilsitt : Napoléon en incorporant à l'Empire le duché d'Oldenbourg, Alexandre en frappant de droits prohibitifs les marchandises françaises. M. Vandal nous fait voir les outrances de Napoléon et les perfidies d'Alexandre sortant fatalement de la situation européenne après Tilsitt. Alexandre était condamné à la duplicité par l'antipathie que la société russe éprouvait pour la France et pour Napoléon et par le conflit de ses craintes et de ses sympathies dans les affaires polonaises. Quant à Napoléon, depuis son mariage avec Marie-Louise, il ne pouvait plus songer qu'à s'assurer l'appui de l'Autriche contre l'allié qui l'avait abandonné au moment d'Essling. Le mariage forme le centre du volume de M. Vandal. Les quatre chapitres qui lui sont consacrés sont un chef-d'œuvre de narration historique.

G. Monod.

ITALIE.

PUBLICATIONS RELATIVES A L'HISTOIRE DU MOYEN AGE POUR L'ANNÉE 1891.

(*Suite et fin.*)

Période de la Renaissance. — La vie de Mathias Corvin intéresse l'histoire générale de l'Italie au xve siècle. Elle a été écrite en hongrois par G. Fraknoi, qui en prépare une édition en allemand et une en italien[1]. Dans cette dernière, il développera la partie relative aux rapports de Mathias avec l'Italie, dont il parle néanmoins déjà dans l'édition originale (ch. v). Ces rapports furent scientifiques plutôt que politiques, car Mathias, au moins dans les premiers temps de

1. Mátyás király élete. Budapest, Franklin, 1890, 414 p. in-4°.

son règne, ne s'immisça point dans les actes intérieurs des États italiens; plus tard seulement, quand il visa à la couronne impériale, il tourna les yeux vers Trieste et songea à reconquérir cette partie de la Dalmatie qu'avaient occupée les Vénitiens. Puis il soutint le roi de Naples contre Innocent VIII; il appuya ce dernier contre les Turcs et contre Buccalino dei Guzzoni, seigneur d'Osimo; il prit sous son patronage la ville d'Ancône. En 1489, il traita avec Alexandre VI de l'alliance contre les Turcs et contre Venise[1]. Pour ce travail, Fraknoi s'est beaucoup servi des matériaux qu'il a tirés des archives italiennes.

Après avoir rappelé les villes les plus riches et les plus commerçantes, telles que Venise, Pise, etc., V. Caravelli ramène la civilisation au commerce; il soutient que les peuples les plus commerçants sont ceux aussi qui ont le plus marqué dans la civilisation. De même que le commerce s'exerçait avec l'Orient, le luxe oriental influa sur la direction prise par notre Renaissance, bien que celle-ci se fût inspirée aussi d'idées nationales[2]. R. Sabbadini publie d'intéressants détails sur la vie de certains humanistes, en particulier de Bartolomeo Guasco qui, né à la fin du XIVe siècle, fut au service de Tommaso Fregoso et séjourna, enseignant et étudiant, à Bologne, Florence, Chieri, Pignerol, Marseille[3].

On pourrait croire que la question de l'origine de l'imprimerie était close, ou du moins que la cause de Panfilo Castaldi était pour toujours enterrée, surtout après les coups que lui avait portés C. Castellani en 1889; néanmoins Gius. Fumagalli l'a reprise[4], sans, d'ailleurs, s'occuper des documents d'Avignon, dont on a tant parlé dans ces dernières années. Fumagalli ne hasarde aucune hypothèse; mais il estime que l'hypothèse de Castaldi est la moins invraisemblable, en face des raisons que l'on peut alléguer en faveur de Gutemberg. Sans doute, la tradition favorable à Castaldi repose uniquement sur des chroniqueurs de Feltre assez postérieurs; mais les documents qui constatent son séjour à Milan et à Capodistria suffisent pour donner une base à cette tradition.

La femme de lettres n'est pas un caractère des premiers siècles de

1. Quelques indications sur Mathias Corvin ont été publiées par L. Ovary, d'après les archives de Modène et de Mantoue, dans le *Századok*, XXIII (1889), p. 392-402.

2. *Il Rinascimento in relazione col commercio del medio evo* (Ateneo veneto, 15e série. I, 120 sq.).

3. *Briciole umanistiche* (Giorn. della lett. ital., XVII, 212; XVIII, 216).

4. *La questione di Panfilo Castaldi.* Milan, Hœpli, 127 p.

la littérature italienne. Des poésies écrites sous le nom d'une femme ont été souvent écrites par des hommes. Les femmes-poètes commencent au XVe siècle : Battista de Montefeltro, Battista de Varano, etc. [1]. L'histoire de la Renaissance italienne par J. BURCKHARDT est parvenue à une troisième édition [2]; la plus grande place y est faite à l'art et surtout à l'architecture. Pour la peinture, nous avons les ouvrages de Giov. MORELLI (Ivan Lermolieff) [3] et de G. FRIZZONI, qui dénie à Naples toute espèce d'originalité [4]; pour l'histoire des mœurs, une brochure de G. VOLPI [5]; pour l'histoire des artistes italiens, un recueil de notes, copiées sur un ms. qui appartient à Ant. Billi; signalé par Milanesi, il vient d'être publié en partie par Cornelio DE FABRICZY [6].

Passons maintenant en revue, selon notre méthode, les différentes régions italiennes.

Pour l'histoire des îles de Quarnero au XIVe siècle, on a un très intéressant travail publié par Gius. VASSILICH [7]; on y voit combien la possession en fut convoitée par Louis de Hongrie, appuyé aussi par Robert de Naples; Venise déploya toutes ses forces pour empêcher les Hongrois de conquérir ces îles et la Dalmatie. D'origine dalmate, bien que né à Zara, Luciano de Lovrano ou de Lovrana fut un architecte célèbre du XVe siècle, qui passa la plus grande partie de sa vie à Urbino auprès du duc Frédéric; il y mourut en 1483. Il ouvrit à l'art une voie nouvelle pour l'imitation sans mélange de l'antique, et il eut pour élève Bramante qui continua son enseignement [8]. Parmi les documents de Goritz analysés par V. JOPPI, plusieurs regardent le Frioul [9]. Le 8 juillet 1357, cessa la domination vénitienne à Spalato dont alors se rendit maître ser Gentile, originaire de Calli, ville de la marche d'Ancône [10]. Raguse battait monnaie certainement en 1327; mais le nom de « zecca » ne s'y rencontre qu'en 1338; cette ville dépendait alors de Venise qui s'occupait activement de

1. A. Borgognoni, *Rimatrici italiane ne' primi tre secoli* (vol. intitulé : Studi di lett. e storia), Bologne, Zanichelli, 159 p.

2. *Geschichte der Renaissance in Italien*. Stuttgart, Ebner et Seubert.

3. *Kunstkritische Studien über italienische Malerei*. Leipzig, Brockhaus.

4. *Arte italiana del Rinascimento*. Milan, Dumolard.

5. *Il bel giovane nella letteratura volgare del sec. XV*. Verone, Tedeschi.

6. *Il libro di Ant. Billi* (Arch. stor. ital., 5e serie, VIII, 299).

7. *Da dedizione a dedizione* (Archeogr. triestino, XVII, 71).

8. *Di Luciano da Lovrana, celebre architetto del sec. XV* (Nuova rivista misena, IV, n° 5).

9. Archeogr. triest., XVI, 346; XVII, 2.

10. G. Abičević, *Il reggimento di ser Gentile, podestà di Spalato*, 1357-58 (dans le Bull. di archeol. e stor. dalmata de Bulic, 1891, 122).

cette monnaie ragusaine; on peut consulter sur ce point un mémoire de P. DE REVETAR[1], qui a mis à profit de nouveaux documents vénitiens des XIVe et XVe siècles. Pour les relations de Venise avec les Suisses, V. CERESOLE a réédité un travail déjà ancien, avec des documents allant de 1303 à 1797, et la *Wettini visio,* qui est du IXe siècle[2].

On sait les doutes qu'a soulevés l'histoire du comte de Carmagnola, décapité pour trahison par ordre de la République. L'histoire de son procès a été tentée plusieurs fois, mais elle est impossible, faute de documents. Un article de Fed. STEFANI[3] jette sur cet épisode une lumière indirecte, mais néanmoins précieuse; il nous apprend qu'en 1431, alors que les Vénitiens espéraient enlever Crémone par surprise, Carmagnola quitta cette ville, ce qui éveilla contre lui des soupçons assez fondés. Deux articles d'un jeune érudit qu'une mort prématurée vient de nous enlever, M. P. PERRET, nous font mieux connaître l'histoire des rapports entre la France et Venise dans la seconde moitié du XVe siècle, depuis le traité d'alliance en 1478 jusqu'aux complications de 1493 qui préparèrent la rupture de 1495[4]. Pour en finir avec Venise, mentionnons quelques documents nouveaux sur l'hôtel des monnaies (la zecca, 1334-1354) publiés par V. PADOVAN[5].

En ce qui concerne les environs de Venise, citons la biographie du poète humaniste Antonio Baratella, précepteur du doge Franc. Foscarini, qui mourut à Feltre en 1448[6]. Un document publié il y a plusieurs années par G. Bianchi et réédité récemment, d'après un ms. alors inconnu, par A. LUSCHIN VON EBENGREUTH[7], nous donne des détails sur les droits et les possessions du patriarche d'Aquilée sur les territoires de Ceneda, Trévise, Padoue, Vérone, etc. Pour l'histoire du Frioul à la fin du XVe siècle, il y a un travail de F. MUSONI[8].

W. CLOETTA, en étudiant les origines de la tragédie aux débuts de la Renaissance, cite parmi les littérateurs padouans beaucoup de noms qui intéressent aussi l'histoire politique[9]. Après avoir parlé de

1. *La zecca della repubblica di Ragusa.* Spalato, Zannoni (append. au Bull. de Bulic).
2. *La République de Venise et les Suisses,* 2e édit. augmentée. Venise, 1890, XIV-286 p.
3. Atti del r. Istituto veneto, 7e série, I, 1143 sq.
4. Bibl. de l'Éc. des chartes, LI, 630; LII, 285.
5. N. archivio veneto, I, 285.
6. A. Marchesan, *Dell' umanista A. Baratella.* Trévise, tip. Sociale. Cf. Rassegna Padovana, I, fasc. 6-8.
7. Archeogr. triestino, XVI, p. LXI sq.
8. *Sulle incursioni dei Turchi in Friuli.* Udine, tip. del Patronato, 1890.
9. *Beiträge zur Literaturgeschichte des Mittelalters und der Renaissance,* vol. II. Halle, Niemeyer, 1892.

qu'on puisse faire, mais nous attendions de M. Bardoux, après ses livres sur Mme de Beaumont et Mme de Custine, une œuvre plus approfondie sur un si beau sujet.

M. Boulay de la Meurthe a donné le troisième et dernier volume de ses *Documents sur la négociation du Concordat et sur les autres rapports de la France avec le saint-siège en 1800 et 1801* (Leroux, in-8°). Il va du 23 mai au 11 septembre 1801 et comprend de plus deux appendices aux tomes I et II précédemment parus, contenant notamment plusieurs pièces extraites des archives du Vatican. Je n'ai pas besoin de dire que la fin de cette importante publication est aussi digne d'éloges que la partie déjà parue. L'auteur y fait preuve de la même connaissance du sujet dans le choix des documents, de la même érudition sûre et précise dans le commentaire. On ne peut que le remercier de ce travail et que souhaiter de le voir tirer au plus tôt de ces pièces imprimées et de celles qui sont encore inédites cette histoire du Concordat, que nul n'est capable d'écrire aussi bien que lui.

Les publications de documents sur l'époque impériale continuent toujours. *Mes Souvenirs sur Napoléon,* par le comte Chaptal (Plon, in-8°), n'avaient pas encore été publiés. Ils n'étaient pourtant pas complètement inconnus, car on savait qu'ils avaient été l'une des sources dont H. Taine s'était servi pour les derniers volumes de ses *Origines de la France contemporaine*, et cela même augmentait la curiosité qu'ils inspiraient. Cette curiosité sera un peu déçue. Les souvenirs de Chaptal sont hostiles à Napoléon; ils concordent en cela avec ceux de Mme de Rémusat, mais ils sont loin d'en avoir le charme et le piquant. On y sent de plus, de ci de là, la trace de rancunes qui, pour être d'un ordre tout à fait intime, n'en étaient pas moins persistantes. Avec tout cela le témoignage de Chaptal n'est pas à dédaigner; il a vu de très près l'empereur et ce qu'il en dit porte souvent en soi-même la marque de sa véracité. Il y a telles de ces anecdotes qui ne s'inventent pas, l'accueil fait par exemple par Napoléon à Gouvion Saint-Cyr (p. 251). De même l'entrevue avec le notaire qui avait conclu le mariage de Lucien s'accorde non seulement avec les mémoires de ce dernier, mais, ce qui est plus probant encore, avec la conduite ultérieure de l'empereur. Par exemple, ce qui serait à vérifier, ce seraient les traits d'insensibilité véritablement féroce que cite Chaptal (p. 303) à propos de la campagne de Syrie. Les souvenirs de Chaptal sont précédés de mémoires sur sa vie. La première partie, très curieuse par les détails qu'elle donne sur le genre de vie de cette haute bourgeoisie provinciale qui confinait à la noblesse, va jusqu'en 1804 et est l'œuvre de Chaptal lui-même; la

seconde, de 1804 à 1832, a été rédigée, d'après ses notes, par son arrière-petit-fils, le vicomte Anatole Chaptal, qu'il faut remercier de cette publication.

Le succès des *Mémoires de Marbot* a amené la publication d'un grand nombre d'autres ouvrages du même genre. Les *Souvenirs et campagnes d'un vieux soldat de l'Empire, le commandant Parquin,* ont été publiés par le capitaine Aubier (Berger-Levrault, in-8°). Ils compteront certainement parmi les plus intéressants et les plus amusants. Très brave, très duelliste et très galant, Parquin s'est trouvé à Iéna et à Eylau, où il fut fait prisonnier; il a combattu à Wagram et, après un séjour de trois ans en Espagne, il est revenu en Allemagne et en France jusqu'en 1815. Durant cette période, de Saalfeld à Waterloo, sa vie n'a été qu'un tissu d'exploits, de duels et d'aventures. Il nous les raconte avec beaucoup de franchise et de verve, mêlant dans ses récits une certaine dose de naïveté à une satisfaction brillante de lui-même qui en fait une lecture des plus piquantes. S'il avait raconté de même la dernière partie de sa vie, ce serait une page bien curieuse de l'histoire du bonapartisme en France après 1815.

Les *Mémoires militaires du général baron Boulart* (Librairie illustrée, in-8°) sont d'allure plus sérieuse. D'abord Boulart n'était pas, comme Parquin, uniquement un soldat de l'école napoléonienne, de ceux qui se battaient pour le plaisir de se battre; il était entré au service sous la Révolution, en 1793, et avait assisté à la prise des lignes de Wissembourg. De plus, c'était un officier d'arme savante, un artilleur, sorti lieutenant en second de l'école de Châlons. Sans être hostile à l'empereur, sans regretter vivement la République comme Dellart, Boulart n'est pas un partisan quand même. Il servira les Bourbons, puis les d'Orléans, comme il a servi la République et l'Empire. C'était un sujet sage, modéré, observateur, comme le prouve son récit de la première Restauration, et dont la bravoure était froide et calme comme le caractère. Il suit de là que ses mémoires n'ont pas l'animation et la vive couleur de quelques autres, mais ils sont clairs, précis, et rendront d'utiles services à l'histoire.

L'estimable ouvrage de M. Aug. Braquehay sur *le Général baron Merle* (Dubois, in-8°) rentre presque dans la même catégorie que les précédents, grâce aux pièces originales sur lesquelles l'auteur s'est appuyé pour écrire la vie de son héros. Engagé dès l'ancien régime, Merle a fait la guerre depuis 1792 jusqu'en 1814. On regrette que son biographe, d'ailleurs consciencieux, n'ait pas fait revivre sa phy-

sionomie avec plus de vigueur et d'éclat, peut-être par un parti pris de panégyrique.

On ne se contente pas de publier beaucoup sur l'empereur, on écrit aussi beaucoup sur lui. M. Arthur Lévy a publié récemment sur *Napoléon intime* (Plon, in-8°) un livre qui a eu un succès surprenant. Le mérite-t-il? il ne me semble pas. Sans doute les recherches de l'auteur ont été étendues et il les a groupées et mises en œuvre assez habilement; mais il ne s'agit pas seulement de réunir des témoignages, il faut encore en apprécier la valeur et les interpréter exactement. Or c'est ce qu'ignore absolument M. Arthur Lévy. Napoléon refuse-t-il la place d'Henriot, il en conclut qu'il n'obéit qu'au sentiment de son devoir. Le prince Eugène affirme-t-il que c'est pour ne pas lui faire de peine que Napoléon cessa de s'afficher avec Mme Fourès, on le croit sur parole. L'insipide et inintelligente Mme d'Abrantès est une de ses meilleures sources. D'après cette méthode de travail, on peut se douter de la valeur des jugements que porte l'auteur. D'après lui, Napoléon est plus qu'un bourgeois, il en est le type; il en a le « bon garçonisme, » la « méfiance, » les « petites manies. » L'idée de faire de Napoléon le représentant de la bourgeoisie, une sorte de Joseph Prudhomme empereur, est tellement extraordinaire que je me suis demandé d'abord si elle ne cachait pas quelque ironie. Hélas! il n'en est rien. M. A. Lévy ignore l'ironie et encore bien d'autres choses, même sur Napoléon.

Les lecteurs qu'intéressent les détails sur la vie privée de Napoléon feront mieux de recourir à un livre qui a moins de prétentions, puisqu'il est surtout un recueil de documents, mais qui a beaucoup plus de valeur, *les Fournisseurs de Napoléon Ier et des deux impératrices*, de M. A. Maze-Sencier (Laurens, in-8°). Tout le côté extérieur de la cour impériale s'y retrouve pris sur le vif. En lisant ce livre, de l'ensemble de ces détails menus et presque insignifiants pris un à un, on le voit se dégager peu à peu et revivre. L'écrivain qui se chargera de la résurrection peut venir; tous les matériaux ont été réunis et préparés par M. Maze-Sencier.

Quand la République de Venise fut tombée, le sort de ses anciennes provinces de Dalmatie resta un moment indécis. Un double courant se produisait dans ce pays. On voulait bien profiter de la chute de Venise pour se débarrasser de l'aristocratie, mais on redoutait en même temps les idées révolutionnaires et surtout antireligieuses qu'auraient apportées les Français. La politique n'aurait pas été hostile à ces derniers, la religion les faisait craindre. L'Autriche bénéficia de cet état d'esprit. Elle occupa la Dalmatie dès le mois de juin 1797; elle

ne la quitta qu'après le traité de Presbourg, en février 1806. Les Français lui succédèrent, mais ce ne fut pas sans peine. Molitor vit les Russes occuper Cattaro et dut délivrer Lauriston assiégé dans Raguse. La paix avec la Russie nous donna quelque répit dont Dandolo et Marmont, malgré la rivalité des pouvoirs civil et militaire, surent habilement profiter. Des réformes dans l'administration, prématurées peut-être, mais destinées à être fécondes, furent faites; des routes tracées, une organisation militaire, maritime et financière du pays ébauchée. Tout incomplète qu'elle était, elle permit cependant à Marmont de refouler en 1809 les troupes autrichiennes et de rejoindre la Grande-Armée assez à temps pour se trouver à Wagram et à Znaïm. Mais, dès 1811, la période des revers commença. La bataille navale de Lissa donna la mer aux Anglais; dès lors la Dalmatie devenait très difficile à défendre. Nos défaites en Russie nous la firent perdre. Au moment où Zara capitula (5 décembre 1813), toute la Dalmatie était en feu. Il fallut abandonner successivement Sebenico, Spalato, Klissa, et en dernier lieu Cattaro (4 janvier 1814). La Dalmatie redevint autrichienne, et Raguse, malgré les efforts de ses nobles pour garder son indépendance, dut enfin suivre le sort de la province tout entière. Tel est le résumé des événements qu'a racontés M. l'abbé Pisani dans son livre *la Dalmatie de 1797 à 1815* (Picard, in-8°). Il l'a fait avec autant de conscience que de talent, fouillant les archives locales du pays sans négliger les dépôts de Paris et de Vienne, démêlant avec une remarquable clarté aussi bien les intrigues politiques que les opérations militaires. Si quelques chapitres paraissent un peu longs, d'autres en revanche, notamment ceux sur Raguse, sont charmants de finesse discrète et d'aisance. Si j'ajoute que je trouve l'auteur parfois un peu indulgent pour le clergé dalmate, j'aurai épuisé toutes mes critiques et il ne me restera plus qu'à signaler son volume comme un des meilleurs sur l'expansion française sous Napoléon.

Je n'ai guère que des compliments à faire à M. Henry Houssaye pour le premier volume de son *1815* (Perrin, in-8°), qui continue dignement son *1814* et nous conduit jusqu'au moment où Napoléon quitta Paris pour aller mener sa dernière campagne, le 12 juin 1815. Des trois parties dont se compose ce volume, la première est consacrée à la première Restauration et au séjour de Napoléon à l'île d'Elbe; la seconde raconte le retour foudroyant de l'empereur; la troisième, les Cent-Jours et ce que l'on pourrait appeler les préliminaires de Waterloo. Toutes trois sont étudiées avec le même soin, décrites avec le même talent d'exposition. Il est impossible d'analyser plus finement que ne l'a fait l'auteur l'état d'esprit de la France au moment du retour des Bourbons et les causes qui leur valurent leur impopu-

larité; impossible aussi de mieux montrer en quoi l'enthousiasme vraiment national et presque jacobin des Cent-Jours différa de l'enthousiasme purement militaire et personnel des temps de victoire de l'Empire. Alors, malgré la gloire, c'était surtout l'armée qui acclamait Napoléon et, dans lui, le puissant et incomparable chef de guerre; pendant les Cent-Jours, ce fut la démocratie rurale et ouvrière qui identifia la cause impériale avec celle de la patrie et de la Révolution. S'il me fallait cependant choisir à tout prix dans cette œuvre, c'est encore la seconde partie, celle que M. H. Houssaye a intitulée *le Vol de l'Aigle,* que je choisirais. Non pas que les autres soient inférieures, mais elle est, par la nature même du sujet traité, la plus entraînante et la plus saisissante. L'émotion y palpite et y vibre à chaque page, et c'est avec un véritable sentiment d'anxiété que l'on suit la marche audacieuse des débarqués du golfe Jouan. Sur un point cependant je ne saurais partager absolument l'opinion de M. H. Houssaye, c'est quand, à propos de la conduite de Talleyrand au congrès de Vienne, il reproche à ce dernier de n'avoir pas cherché à lier partie avec la Russie et la Prusse, au lieu de signer le traité secret du 3 janvier 1815. Je ne suis pas convaincu autant que lui que l'alliance eût été aussi facile et aussi profitable avec la Prusse et la Russie qu'avec l'Angleterre et l'Autriche. Mais en tout cas il a eu le mérite d'examiner la question et de montrer qu'on peut discuter cette conduite de Talleyrand à Vienne, qui est en train de passer à l'état de dogme de la diplomatie classique. Louis FARGES.

L'Académie française vient de décerner le grand prix Gobert à M. A. VANDAL pour son ouvrage intitulé : *Napoléon et Alexandre Ier, l'Alliance russe sous le premier Empire* (Plon, Nourrit), dont le second volume, paru récemment, a pour sous-titre : *1809, le second Mariage de Napoléon, Déclin de l'alliance.* L'Académie n'a fait que ratifier le suffrage de tous les lecteurs de M. Vandal, lettrés, savants ou hommes du monde. Le talent de M. Vandal, qui s'est manifesté avec éclat dès son premier ouvrage sur Louis XV et Élisabeth de Russie, n'a pas cessé de gagner en souplesse et en fermeté. Tout au plus pourrait-on, dans certaines parties du présent volume, signaler quelques défaillances de style. Le sujet que M. Vandal avait à traiter offrait des difficultés sérieuses. Les grandes affaires des années 1809 et 1810 ne sont pas les relations avec la Russie, mais la guerre d'Espagne, la guerre d'Autriche, le mariage autrichien. Il fallait laisser à ces événements toute leur importance, sans cependant raconter ces guerres, et en insistant surtout dans l'histoire du mariage sur les négociations parallèles conduites avec la Russie. En outre, rien n'est plus malaisé à démêler, et surtout à expliquer, que les raisons d'une

brouille, qu'il s'agisse d'un ménage ou de l'alliance de deux États. La vérité est toute dans les nuances et dans les détails; en la simplifiant, on l'altère. Il faut noter les moindres changements de sentiments et d'attitudes entre deux partisans qui restent tous deux longtemps incertains sur leurs sympathies comme sur leurs intérêts et qui tous deux, la rupture une fois inévitable, veulent à la fois conserver les bénéfices et éviter l'odieux de l'initiative. Il est donc nécessaire d'entrer dans un infini détail de choses dont aucune n'est capitale et dont chacune est importante, et dans cette complexité comment rester clair et surtout intéressant? Comment rendre constamment présente à l'esprit du lecteur la gravité ou la grandeur de la situation tout en l'obligeant à s'arrêter aux plus menus incidents? M. Vandal a eu l'art d'y réussir. Il a été complet et il a été clair. Il a suivi dans tous leurs détours des actions diplomatiques qui visent toujours un autre but que celui qu'elles avouent, dans toutes leurs fluctuations les sentiments incertains des acteurs du drame, et pourtant il a su entretenir l'intérêt du lecteur, faire pénétrer et grandir dans son esprit l'angoisse des catastrophes effroyables que l'on redoute et que tout conspire à préparer. Il avait déjà admirablement fait comprendre dans son premier volume ce qu'il y avait de foncièrement inconciliable dans le caractère des deux alliés de Tilsitt et dans les intérêts de leurs deux empires. Cette alliance reposait sur un entraînement d'imagination joint au désir commun de retirer des avantages personnels d'un accord fondé en apparence sur des vues désintéressées et généreuses. Les chimères et les réticences de Tilsitt et d'Erfurt ne pouvaient engendrer que des malentendus, les malentendus des actes de duplicité, la duplicité un conflit[1]. Une inexorable fatalité plane sur les acteurs de ce drame. Napoléon sent la gravité terrible d'une lutte avec la Russie, et pourtant, si la Russie ne veut pas le servir, il faudra lui faire la guerre, car sans cela tout l'édifice européen créé par lui s'écroule, et il sait que la Russie ne peut pas le servir, car elle se méfie et ne peut pas ne pas se méfier de lui. Dans la guerre d'Autriche, Alexandre ne donne pas à Napoléon le secours qu'il a promis

1. La trahison venait encore s'ajouter à la force même des choses pour rendre la rupture inévitable. M. Vandal n'a pas insisté sur ce côté de la question, mais il a indiqué que Talleyrand était en relations secrètes avec l'Autriche et la Russie et éveillait leurs méfiances contre Napoléon. M. Pingaud, dans son livre sur d'Antraigues, a montré toute une officine de trahison organisée dans les ministères même et un *ami*, dont M. Chuquet a dévoilé l'anonyme dans la *Revue critique* (Pierre Daru), communiquant avec l'Angleterre et la Russie. Napoléon soupçonnait quelques-unes de ces vénalités traîtresses, mais pas toutes; et c'est pitié de voir ce géant enveloppé des filets de Lilliput.

et Napoléon n'accorde pas à Alexandre les avantages qu'il lui a fait espérer. Dans les négociations pour le mariage, tous deux veulent éviter le mariage russe, mais chacun veut rejeter sur l'autre la responsabilité de son échec; dans les négociations pour la Pologne, chacun d'eux se réserve de se servir du sentiment national polonais contre son allié; enfin, ils violent tous deux ouvertement et simultanément le traité de Tilsitt : Napoléon en incorporant à l'Empire le duché d'Oldenbourg, Alexandre en frappant de droits prohibitifs les marchandises françaises. M. Vandal nous fait voir les outrances de Napoléon et les perfidies d'Alexandre sortant fatalement de la situation européenne après Tilsitt. Alexandre était condamné à la duplicité par l'antipathie que la société russe éprouvait pour la France et pour Napoléon et par le conflit de ses craintes et de ses sympathies dans les affaires polonaises. Quant à Napoléon, depuis son mariage avec Marie-Louise, il ne pouvait plus songer qu'à s'assurer l'appui de l'Autriche contre l'allié qui l'avait abandonné au moment d'Essling. Le mariage forme le centre du volume de M. Vandal. Les quatre chapitres qui lui sont consacrés sont un chef-d'œuvre de narration historique.

G. Monod.

ITALIE.

PUBLICATIONS RELATIVES A L'HISTOIRE DU MOYEN AGE POUR L'ANNÉE 1891.

(*Suite et fin.*)

Période de la Renaissance. — La vie de Mathias Corvin intéresse l'histoire générale de l'Italie au xve siècle. Elle a été écrite en hongrois par G. Fraknoi, qui en prépare une édition en allemand et une en italien[1]. Dans cette dernière, il développera la partie relative aux rapports de Mathias avec l'Italie, dont il parle néanmoins déjà dans l'édition originale (ch. v). Ces rapports furent scientifiques plutôt que politiques, car Mathias, au moins dans les premiers temps de

1. *Mátyás király élete*. Budapest, Franklin, 1890, 414 p. in-4°.

son règne, ne s'immisça point dans les actes intérieurs des États italiens; plus tard seulement, quand il visa à la couronne impériale, il tourna les yeux vers Trieste et songea à reconquérir cette partie de la Dalmatie qu'avaient occupée les Vénitiens. Puis il soutint le roi de Naples contre Innocent VIII; il appuya ce dernier contre les Turcs et contre Buccalino dei Guzzoni, seigneur d'Osimo; il prit sous son patronage la ville d'Ancône. En 1489, il traita avec Alexandre VI de l'alliance contre les Turcs et contre Venise[1]. Pour ce travail, Fraknoi s'est beaucoup servi des matériaux qu'il a tirés des archives italiennes.

Après avoir rappelé les villes les plus riches et les plus commerçantes, telles que Venise, Pise, etc., V. Caravelli ramène la civilisation au commerce; il soutient que les peuples les plus commerçants sont ceux aussi qui ont le plus marqué dans la civilisation. De même que le commerce s'exerçait avec l'Orient, le luxe oriental influa sur la direction prise par notre Renaissance, bien que celle-ci se fût inspirée aussi d'idées nationales[2]. R. Sabbadini publie d'intéressants détails sur la vie de certains humanistes, en particulier de Bartolomeo Guasco qui, né à la fin du XIVe siècle, fut au service de Tommaso Fregoso et séjourna, enseignant et étudiant, à Bologne, Florence, Chieri, Pignerol, Marseille[3].

On pourrait croire que la question de l'origine de l'imprimerie était close, ou du moins que la cause de Panfilo Castaldi était pour toujours enterrée, surtout après les coups que lui avait portés C. Castellani en 1889; néanmoins Gius. Fumagalli l'a reprise[4], sans, d'ailleurs, s'occuper des documents d'Avignon, dont on a tant parlé dans ces dernières années. Fumagalli ne hasarde aucune hypothèse; mais il estime que l'hypothèse de Castaldi est la moins invraisemblable, en face des raisons que l'on peut alléguer en faveur de Gutemberg. Sans doute, la tradition favorable à Castaldi repose uniquement sur des chroniqueurs de Feltre assez postérieurs; mais les documents qui constatent son séjour à Milan et à Capodistria suffisent pour donner une base à cette tradition.

La femme de lettres n'est pas un caractère des premiers siècles de

1. Quelques indications sur Mathias Corvin ont été publiées par L. Ovary, d'après les archives de Modène et de Mantoue, dans le *Századok*, XXIII (1889), p. 392-402.

2. *Il Rinascimento in relazione col commercio del medio evo* (Ateneo veneto, 15e série. I, 120 sq.).

3. *Briciole umanistiche* (Giorn. della lett. ital., XVII, 212; XVIII, 216).

4. *La questione di Panfilo Castaldi*. Milan, Hœpli, 127 p.

S. Petronio. A ce monument, qui n'a pas encore de façade, ont aussi travaillé des architectes de Venise, de Florence[1], etc. Gentile de Ravenne a écrit en 1402 une « lamentation » sur la mort de Giovannino della Torre, brûlé avec toute sa famille, par les gens de Pordenone[2]. L'Université d'Ascoli Piceno, fondée, dit-on, par Nicolas IV, fleurit au XIIIe siècle, mais dura peu[3]. Sur l'importante légation du cardinal Albornoz le nombre des travaux ne cesse de s'accroître; mais il s'en faut que nous sachions encore tout ce qu'il faudrait et que les chroniqueurs ne nous disent point[4].

En parlant de la Ligurie, nous venons de citer en passant une publication qui jette de la lumière sur la vie et les œuvres de Flavio Biondo; un des meilleurs historiens sans contredit de l'époque de l'humanisme, il fut du petit nombre de gens qui ont compris la valeur de l'histoire d'Italie après la chute de l'empire romain. F. Gabotto a publié une lettre de 1463 où Biondo demande des secours à Fr. Sforza, en promettant de parler de lui avec éloge dans ses *Historiae*[5]. Sur l'histoire des Juifs et de l'œuvre des monts-de-piété, nous avons d'intéressantes publications[6]. Gaetano Guasti a terminé la traduction, avec notes, de la vie de Raphaël de J.-D. Passavant, où l'on parle aussi de Giovanni Santi, père de Raphaël[7]. L'humaniste Gregorio de Città di Castello fréquenta la cour des Sforza et des Gonzague[8].

1. Art. de C. de Fabriczy, Ibid., IV, 307.

2. A. Borgognoni, *Gentile da Ravenna*, dans le vol. intitulé : *Studi di letter. storia*. Bologne, Zanichelli. Sur les arts à Rimini au XVe siècle, voy. E. Burmeister, *Der bildnerische Schmuck des Tempio Malatestiano zu Rimini*. Breslau, diss.

3. E. Luzi, *l'Università degli studi in Ascoli Piceno* (Nuova Rivista Misena, IV, n° 6).

4. Gius. Salvi, *Il card. Egidio Albornoz e gli archivi di Sanguinesio*. Camerino, Savini, 1890. Jos. Warn (Hist. Jahrbuch, XII, 538) nie que le cardinal ait été rappelé après quatre ans de guerre en Romagne; il demanda souvent avec insistance son rappel.

5. Bibliot. delle scuole ital., III, n° 7. Cf. Giorn. lig., XVIII, 301, une lettre de G. Fregoso à Biondo, 1448.

6. A. Anselmi, *Il monte di pietà di Arcevia*, promosso nel 1428 da Lud. da Camerino riproposto nel 1470 e fondato nel 1483 da Marco da Montegallo. Jesi, Pierdicoli (Nuova Rivista Misena, IV, fasc. 1); Aleandri, *Gli Ebrei; le loro banche d'usura ed il monte di pietà di Sanseverino-Marche*. Sanseverino, Bellabarba, 40 p.

7. *Raffaello d'Urbino ed il padre suo Giovanni Santi*, vol. III. Florence, Le Monnier.

8. *Ancora un letterato del Quattrocento*. Città di Castello, Lapi, 1890. G. Bagli, *Di Bittino da Faenza e della scuola pittorica Romagnuola del suo tempo*. Ravenne, Calderini, 1890, 23 p.

Sur l'histoire de la Toscane de 1354 à 1376 nous avons un très utile volume de documents relatifs à l'empereur Charles IV, qui ont été recueillis dans les archives de Florence, de Lucques, de Pise et de Rome par Fr. Zimmermann[1]. Il en ressort clairement que Florence s'employa pour faciliter sa descente en Italie. Stegmann Geymueller a entrepris une magnifique publication sur l'architecture toscane au temps de la Renaissance[2]; il y est question de Desiderio de Settignano, d'Antonio de Sangallo Seniore, de Michelozzo de Bartolomeo, etc. F. Fabre poursuit ses recherches sur les revenus du saint-siège; il parle des revenus qu'il percevait en Toscane et dans les pays voisins, du cens qu'on y leva en 1291 et de l'enquête sur les revenus toscans faite en 1337[3]. La famille Acciaiuoli est la seule de Florence qui ait eu un domaine propre en Orient; la grandeur de cette maison fut fondée par Nicolò, banquier et familier du roi Robert. Sur cette famille distinguée F. Gregorovius a publié d'intéressants détails, surtout pour la fin du xive siècle[4]. Franc. Novati a été chargé par l'Institut historique d'Italie de publier la correspondance de Coluccio Salutati; il s'est préparé à ce travail par de longues recherches dans les bibliothèques d'Italie et d'outre-monts. Il se propose de publier uniquement les lettres écrites par Coluccio à titre privé, et non les lettres fort nombreuses qu'il écrivit au nom de Florence pendant les longues années où il fut secrétaire de cette république. Ces dernières auraient sans doute la plus grande importance pour nous; mais les autres, bien qu'elles intéressent surtout l'histoire littéraire, contiennent beaucoup de faits utiles aussi pour l'histoire politique. Au siècle dernier, Rigacci et Mehus avaient essayé de réunir cette correspondance, mais leurs recherches ont été trop incomplètes pour n'être pas presque inutiles; aussi le travail de Novati peut-il être considéré comme tout à fait nouveau. Dans le premier volume[5], sont publiées 110 lettres de Coluccio, avec lesquelles on arrive à 1380, c'est-à-dire à la fin du premier lustre du secrétaire florentin. Dans une lettre de 1367, Salutati fait le portrait de Bernabò et de Galeazzo Visconti; il fait l'éloge de celui-ci et compare l'autre à Néron. Dans une lettre de 1367, il déplore l'oppression des Pavesans soumis aux

1. *Acta Karoli IV inedita*. Innsbruck, Wagner, ix-274 p.
2. *Die Architektur der Renaissance in Toscana*. Munich, Verlaganstalt f. Kunst u. Wissenschaft.
3. Mélanges d'arch. et d'hist. de l'École franç. de Rome, X, n°s 4-5, déc. 1890; IX, fasc. 3-4.
4. Sitzungsberichte d. Bayer. Akad. philos.-histor. Classe, 1890, II, 255 sq.
5. *Epistolario di Coluccio Salutati*, vol. I. Rome, 1891 (Istituto stor. Fonti, vol. XV), viii-352 p.

Visconti, mais loue la beauté du palais de Pavie. Une autre, d'ailleurs très connue, disserte sur le voyage d'Urbain V à Rome et sur son retour à Avignon. Très intéressante est une lettre de 1375 expliquant la politique de Florence devant l'Italie et proposant une confédération des États italiens. Dans une autre, de 1378, il est question de l'émeute des Ciompi. Les notes sont brèves, mais très érudites; quant aux commentaires plus détaillés, Novati leur a donné la forme de notes publiées dans diverses revues; il en a réuni plusieurs dans un fascicule du *Bollettino*. Le volume est orné de deux planches, y compris le portrait de Coluccio.

En donnant aux capitaines d'armée les insignes du commandement, les Florentins prenaient souvent les conseils des astrologues; mais, parfois aussi, ils prenaient seulement conseil des intérêts de l'État[1]. — En 1425, les Florentins se saisirent de Lodovico Manfredi, seigneur de Marradi, uniquement pour s'emparer de ses biens, et le retinrent prisonnier jusqu'en 1460[2]. On a publié une traduction anglaise de la vie de Savonarole par Villari[3]. Une lettre d'un Florentin (1411) nous donne des détails sur le « Purgatoire » de saint Patrick en Irlande[4]. — L' « arte di Calimala » intéresse aussi l'histoire de la monnaie florentine; Alexi nous a parlé de cette industrie et de la situation des employés de la monnaie[5].

Après l'histoire politique, abordons l'histoire littéraire. A Florence, comme on sait, les rapports entre l'administration et les autres branches de l'activité intellectuelle ont été très actifs; ainsi Dante fut philosophe, poète, soldat et homme d'État. La vie de Dante par John Addington Symonds, vieille maintenant de quelques années, a été traduite récemment en français[6]. La partie biographique n'est pas très soignée; on y chercherait en vain l'écho de questions qui ont été récemment discutées, ou, si l'auteur les indique, il le fait d'une manière qui répond mal aux exigences de l'érudition. Évidemment, l'auteur a voulu toucher le moins possible à son œuvre primitive; la discussion sur Béatrix est très courte; pour l'histoire de Florence

1. Art. d'E. Casanova dans Arch. stor. ital., VII, 134.

2. Franc. Flamini, *Sulla prigionia de Ludovico da Marradi*. Lodi, dell'Avo.

3. *Life and times of Savonarola*, 2 vol. Londres, Fisher Unwin, 1890. P. Majetti, *Lorenzo Violi*. Naples, Gabelzberger, 1890 (Violi était le sténographe des sermons de Savonarole). G. S. Godkin, *The monastery of S. Marco at Florence*. Florence, G.-A. Cole, 1890. Cf. Giorn. di erudizione, III, nos 15-16 (art. de G. Baccini).

4. Giorn. stor. della letter. italiana, XVII, 46.

5. Zeitschrift f. Numismatik. Berlin, XVII, fasc. 3, 1890.

6. *Dante, son temps, son œuvre, son génie*, trad. par C. Augis. Paris, XVIII-309 p. in-8°. E. Penco, *Dante Alighieri*. Sienne, tip. S. Bernardino.

il ne tient pas compte des travaux récents; sans se rappeler les objections faites par O. Hartwig, il persiste à croire que c'est en 1215 que s'est produite la division des Florentins en Guelfes et en Gibelins. Des œuvres latines de Dante, il dit fort peu de chose, mais il s'étend sur la Divine Comédie, dont il examine la valeur historique et littéraire; il essaie d'en déduire le caractère du poète. Sur certains points nous pourrons différer d'opinion avec lui, mais les Italiens retrouvent avec joie chez un homme tel que Symonds un jugement pareil à celui de Carlyle, aux yeux de qui Dante avait toujours tenu très haut la réputation de l'Italie, en parlant pour des siècles en son nom devant l'Europe. Symonds ne répète pas exactement les paroles de son compatriote, mais il s'exprime à peu près de la même manière.

Une importante contribution à l'histoire d'Italie nous vient de Hongrie : G. Lanczy, dans ses « Descriptions des temps et des caractères historiques[1], » a parlé de Dino Compagni, de Florence au temps de Dante, de la femme de Dante, etc.; en somme, il s'est occupé longuement de l'Alighieri; il pense que le poète ne faisait partie ni des grands ni du petit peuple; c'était seulement un notable bourgeois; mais il croit trouver dans son orgueil bourgeois et dans l'estime que Dante professe pour le mérite personnel une opposition au vrai sens aristocratique et féodal du moyen âge. Quant à Gemma Donati, il admet le récit de Boccace et croit en substance que l'antique biographe de l'Alighieri n'a parlé que d'incompatibilité de caractère entre Dante et sa femme. Sur la question de l'authenticité de la chronique de Dino Compagni, Lanczy pense que le fond est authentique, mais qu'elle a été retouchée. — Felice Tocco a réuni en un volume la majeure partie des écrits de Vittorio Imbriani sur Dante; ces écrits du regretté érudit napolitain sont pleins de science et méritent à plusieurs égards d'attirer l'attention[2]. — A. Tobler, dans un discours prononcé à Berlin le 3 août 1891 à l'Université Frédéric-Guillaume en mémoire du roi Frédéric-Guillaume III, a étudié Dante dans ses rapports avec Frédéric II, Rodolphe et Albert d'Autriche, Henri VII[3]; à noter surtout ce qu'il dit du premier, que Dante a mis en enfer avec les hérétiques, sans toutefois se montrer hostile à sa politique ni à celle de ses ministres. C. Ricci croit que Dante fut à Bologne avant 1287[4]. Un travail du même auteur sur les dernières années du poète et sur

1. *Tœrtenelmi kores Jellemraizok.* Budapest, Hornyansky, 1890, 480 p.
2. *Studi danteschi.* Florence, Sansoni, 538 p.
3. *Dante und vier deutsche Kaiser.* Berlin, in-4°.
4. Nuova Antologia, CXVI, 227.

son séjour à Ravenne auprès des sires de Polenta est étendu et très concluant[1]. Il parle tout au long de Guido de Polenta, l'hôte de l'Alighieri; il soutient qu'en 1318 et en 1320 Dante était à Ravenne, devenue son séjour habituel, et il repousse absolument l'authenticité du traité intitulé : *Quaestio de aqua et terra* que Dante lut, dit-on, à Vérone le 20 janvier 1320. Il ne croit pas que Dante quitta Vérone par suite des indélicatesses de Cangrande, mais sans doute parce qu'il avait soif d'un repos que ne pouvait lui donner la cour des Scaliger en ces jours de guerre perpétuelle. Il tient pour vrai le récit de Boccace sur les derniers chants du Paradis qui étaient restés cachés à la mort du poète. Il recueille dans les œuvres de Dante les allusions relatives à Ravenne et à ses environs, etc.; il croit qu'il mourut le 13 septembre (1321). Malgré les doutes d'Imbriani, il croit Boccace affirmant que Bertrando del Poggetto songeait à disperser les cendres de l'auteur du *De Monarchia* comme celles d'un hérétique. Il raconte la vie de plusieurs personnages de Ravenne qui furent en rapport avec Dante et fait longuement l'histoire de la sépulture du poète. Contre les doutes graves mis en avant par G. da Re, A. Gloria continue à soutenir[2] que le « Dantinus q. Alligerii de Florentia » qui se trouvait à Padoue en 1306 était réellement le poète. Isidoro del Lungo a raconté d'une façon remarquable [3] la vie de Béatrix Portinari, considérée comme la Béatrice de Dante. O. Bulle accepte aussi cette identification[4]. M. Formont regarde Dante comme le premier artiste de la Renaissance, comme « le plus classique des grands poètes modernes[5]. » W.-C. Schimer esquisse son caractère moral et intellectuel en tant qu'il prêcha la paix, la justice et l'amour; mais il me semble qu'il attribue à Dante ses propres opinions, surtout dans les questions politiques et religieuses, sans conserver le calme nécessaire dans ses jugements. Il croit que Dœllinger s'est trompé en regardant Dante comme un joachimite[6]. Les théories politiques exposées dans le *De Monarchia* ont été confrontées avec

1. *L'ultimo rifugio di Dante Alighieri.* Milan, Hœpli, IV-543 p.
2. Giornale stor. della letterat. ital., XVII, 358.
3. *Beatrice nella vita e nella poesia del sec. XIII.* Milan, Hœpli.
4. *Dante's Beatrice im Leben und in der Dichtung.* Berlin, Hüttig, 1890, VIII-140 p. in-16. Cf. Castets, le 6e centenaire de Béatrix (1290-1890). Montpellier, Brehm.
5. *Le véritable génie de Dante.* Amiens, Piteux, 34 p. Cf. Atti e mem. Accad. di Padova, V, 1889; Arcadia, III, 7.
6. *Dante Alighieri's Stellung zu Kirche und Staat, Kaisertum und Papsttum.* Düsseldorf, 36 p. Cf. P. Vigo, *Maria Vergine e Dante Alighieri.* Livourne, Vigo, 1890, bon article.

les autres écrits du temps[1]. D'après A. Tobler[2], il peut être regardé comme l'initiateur lointain des études romanes. — Au xvie siècle, on voit reparaître, dans les récits anglais, les traces de l'étude de Dante, négligée pendant si longtemps; à ce propos, E. Kœppel passe en revue plusieurs auteurs anglais qui ont fait des emprunts à Dante[3]. A. Maas a nié l'authenticité du *De Monarchia*[4], mais pour des raisons très frivoles, comme le montre F.-X. Wegele[5]. La plus grande partie des études de G. Franciosi sur Dante[6] concernent la littérature; on peut néanmoins en tirer quelque chose pour l'histoire, surtout dans l'article intitulé : « Le moine d'après Dante. » Franc. Carta[7] a prétendu qu'un ms. de la Divine Comédie à la Brèra de Milan eut une grande importance pour la correction du texte, mais peu de personnes s'en sont aperçues.

L'aspect politique de la Divine Comédie a été mis en lumière par Isidoro del Lungo dans deux dissertations intitulées : « Les Communes, les seigneurs, les cours, le clergé, » et « la papauté, l'empire[8]. » Très intéressant pour nous est encore un travail étendu et bien fait de L. Rocca[9], le premier qui traita dans leur ensemble les plus anciens commentaires de la Divine Comédie. Il parle des « chiose » attribuées à Jacopo, de S. Grazio, de Jacopo della Lana, de l'« Ottimo » et du double texte du commentaire de Pierre Alighieri, dont il établit l'authenticité. G. Brunschi nous a fait connaître certains discours exégétiques sur la Divine Comédie écrits au xve siècle par le notaire florentin Pietro Bonaccorsi[10]. Un commentaire, probablement très ancien, de la Comédie se trouve aussi dans le cod. Gradenigo[11]. A. Bartolini a disserté sur le Veltro, les Ezzelini, Alexandre II et autres personnages dantesques[12]. Plusieurs épisodes particuliers ont

1. Church Quarterly review, avril 1890. F. Berger, *Dante's Lehre vom Gemeinwesen*. Progr. Bürgeschule, Berlin.
2. *Romanische Philologie an deutschen Universitæten*. Berlin, 1890.
3. Zeitschrift f. vergleich. Literaturgesch. und Renaissance-Literatur, III, fasc. 6.
4. *Dante's Monarchia*. Tubingue, Conrad, 56 p.
5. Deutsche Zeitschrift, VI, 78.
6. *Nuova raccolta di scritti Danteschi*. Avollino, Pergola.
7. Accad. dei Lincei. Rendiconti.
8. *La figurazione storica del medio evo italiano nel poema di Dante*. Florence, Lausoni.
9. *Di alcuni commenti della* Div. Comm., *composti nei primi* 20 *anni dopo la morte di Dante*. Ibid.
10. Propugnatore, XXIV, 1, 5 sq., 308 sq.
11. Ibid., XXIV, 2, 159 sq.
12. *Bozzetti Danteschi*. Rome, tip. della Pace, 512 p. in-12.

G. Zippel nous donne un vivant portrait de Niccolò Niccoli[1]; bien qu'il ait fort peu écrit, il doit cependant, grâce à ses grandes relations littéraires, être considéré comme le véritable apôtre de la Renaissance classique à Florence; il était d'un caractère difficile et se trouva en lutte avec plusieurs humanistes. D'immenses recherches dans les archives et bibliothèques de Florence ont été instituées par Fr. Flamini pour son histoire de la lyrique à Florence de la fin du xive à la fin du xve siècle[2]; l'auteur y a joint un vaste tableau des faits politiques à partir de 1378, parce que ces événements, et en particulier la seigneurie de Côme, trouvent un écho dans les poésies politiques. Il décrit la société florentine et le goût du peuple pour les lectures publiques qui touchaient souvent à des sujets d'intérêt général. Ainsi ser Antonio de San Miniato récita publiquement ses vers contre Alfonse d'Aragon. A la cour des seigneurs, il y eut aussi des poètes particuliers, chargés soit de les égayer en chantant, soit de leur rappeler les devoirs de leur office. Ainsi se forma une école littéraire en langue vulgaire, moins connue que celle des humanistes, mais néanmoins très remarquable. Le volume est enrichi d'une longue bibliographie des poètes toscans de cette époque et de leurs poésies, ainsi que de plusieurs documents (1420-1486). Une autre manifestation de la vie intellectuelle de la seconde moitié du xve siècle fut l'académie platonicienne dont Marsile Ficin a été l'âme; L. Ferri en a parlé à un point de vue plutôt philosophique qu'historique[3]. Parmi les travaux concernant l'histoire de l'art, notons un article très bien fait d'E. Ridolfi sur le chœur de S. Maria Novella et les peintures du Ghirlandaio[4]. Sur Donatello, il faut citer l'ouvrage de M. Sembrau[5]. A. de Sandoval a été le biographe de sainte Catherine de Sienne[6]. Le Siennois Bindo Bonichi (né vers 1260 et mort en 1338) prit part aux événements de sa ville natale; il composa des poésies

1. *Niccolo Niccoli; contributi alla storia dell' Umanismo.* Florence, Bocca, 1890, 114 p.

2. *La lirica del Rinascimento, anteriore ai tempi del Magnifico.* Piso, Nistri, xi-812 p.

3. Nuova Antologia, CXVIII, 226. Cf. un art. de G. Volpi sur Matteo Franco, courtisan de Laurent le Magnifique, dans le Giorn. stor. della letter. ital., XVII, 229; il publie des lettres adressées à Laurent (1474-79) et à Pierre de Médicis (1491-92).

4. Arch. stor. ital., 5e série, VI, 426.

5. *Donatello's Kanzeln in S. Lorenzo.* Breslau (Italien. Forschungen de Schmarsow). Cf. Angolelli, *L'antico ms. delle spese fatte dai Gori per l'edificazione della chiesa di S. Giovanni Ev. in Firenze,* 1349-51. Florence, Salani, 1890, 15 p. in-16.

6. *Historia de S. Catalina de Siena.* Madrid, Muños Sanchez, 1890, 330 p.

fait l'objet de monographies. M. Carollo a cru pouvoir atténuer la faute de Francesca de Rimini[1]. Un article d'A. Professione jette beaucoup de lumière sur l'histoire de la faction des Noirs dans la montagne de Pistoia[2]; il nous apprend que Vanni Fucci ne fut pas un voleur vulgaire, comme on pourrait le croire d'après les commentaires de Dante, mais un chef de parti. C. Ricci et F. Torraca[3] ont discuté sur le sens d'un passage de la Divine Comédie relatif à l'histoire de Forli à la fin du xiiie siècle. — Très importante pour la biographie du poète Sordello est une brève dissertation de C. Merkel; il montre que le célèbre trouvère naquit sans doute à Goito (en Mantouan), et il renverse de singulières hypothèses présentées par Gitterman dans son *Ezelin von Romano*[4]. Des documents nouveaux sur un de Ravenne, qui vécut entre le xiie et le xiiie siècle et que cite Dante (*Purg.*, XIV), ont été publiés par P. Amaducci[5].

Après Dante, Pétrarque. A. Zenatti propose de nouvelles raisons pour faire croire que son homonyme fut ser Garzo, l'auteur des « Proverbi » bien connus[6]. On sait que Pétrarque, étant allé à Venise comme ambassadeur de Carrare en 1373 et introduit devant le Sénat, fut si frappé de la majesté de cette assemblée, que la parole lui manqua[7]; Vittorio Lazzarini explique ce qu'il y a dans ce récit de vrai et de légendaire. Pour les rapports de Pétrarque avec le roi Robert et avec sa cour littéraire, nous avons un bon article de G.-B. Siragusa[8]. — Pétrarque commença l'*Africa* en 1338 et y travailla pendant de longues années; le but de ce poème était la gloire que le poète en attendait[9]. G. Mancini a réuni plusieurs opuscules inédits ou rares de Leon-Battista Alberti, dont un traité « de Porcaria conjuratione[10]. »

1. *Perchè Francesca e Paolo indivisi nel cerchio secondo dell' Inferno.* Alcamo, Spica, 228 p.

2. Cultura. Nouv. sér., I, 126 sq.

3. Il « sanguinoso mucchio ». Lettere ed arti, II, nos 49 et 50, et Riv. critica della letter. ital., VII, no 5, p. 152.

4. Giorn. stor. della letter. ital., XVIII, 380.

5. *Guido del Duca.* Forli, Cordandini, 1890. Cf. Toynbee, dans The Academy, 1890, no 965; P. Mioletti, *Guelfi e Ghibellini nel Paradiso di Dante Alighieri.* Alba, Vertamy.

6. Propugnatore, XXIV, 1, 145. Cf. E. Salvadori, dans l'Arcadia, II, no 12. A. Vernarecci, Ibid., III, no 77.

7. Propugnatore, XXIV, 1, 232. Cf. P. de Nolhac, Giorn. stor. della letter. ital., XVII, 146.

8. Accad. dei Lincei. Rendiconti, 4e série, VI, no 12.

9. A. Giordano, *Franc. Petrarca e l'Africa.* Fabriano, Gentile, 1890.

10. *L.-B. Alberti Opera inedita et pauca separatim impressa.* Florence, Somoni, 1899, xii-314 p.

G. Zippel nous donne un vivant portrait de Niccolò Niccoli[1]; bien qu'il ait fort peu écrit, il doit cependant, grâce à ses grandes relations littéraires, être considéré comme le véritable apôtre de la Renaissance classique à Florence; il était d'un caractère difficile et se trouva en lutte avec plusieurs humanistes. D'immenses recherches dans les archives et bibliothèques de Florence ont été instituées par Fr. Flamini pour son histoire de la lyrique à Florence de la fin du xive à la fin du xve siècle[2]; l'auteur y a joint un vaste tableau des faits politiques à partir de 1378, parce que ces événements, et en particulier la seigneurie de Côme, trouvent un écho dans les poésies politiques. Il décrit la société florentine et le goût du peuple pour les lectures publiques qui touchaient souvent à des sujets d'intérêt général. Ainsi ser Antonio de San Miniato récita publiquement ses vers contre Alfonse d'Aragon. A la cour des seigneurs, il y eut aussi des poètes particuliers, chargés soit de les égayer en chantant, soit de leur rappeler les devoirs de leur office. Ainsi se forma une école littéraire en langue vulgaire, moins connue que celle des humanistes, mais néanmoins très remarquable. Le volume est enrichi d'une longue bibliographie des poètes toscans de cette époque et de leurs poésies, ainsi que de plusieurs documents (1420-1486). Une autre manifestation de la vie intellectuelle de la seconde moitié du xve siècle fut l'académie platonicienne dont Marsile Ficin a été l'âme; L. Ferri en a parlé à un point de vue plutôt philosophique qu'historique[3]. Parmi les travaux concernant l'histoire de l'art, notons un article très bien fait d'E. Ridolfi sur le chœur de S. Maria Novella et les peintures du Ghirlandaio[4]. Sur Donatello, il faut citer l'ouvrage de M. Semrau[5]. A. de Sandoval a été le biographe de sainte Catherine de Sienne[6]. Le Siennois Bindo Bonichi (né vers 1260 et mort en 1338) prit part aux événements de sa ville natale; il composa des poésies

1. *Niccolo Niccoli; contributi alla storia dell' Umanismo.* Florence, Bocca, 1890, 114 p.

2. *La lirica del Rinascimento, anteriore ai tempi del Magnifico.* Piso, Nistri, xi-812 p.

3. Nuova Antologia, CXVIII, 226. Cf. un art. de G. Volpi sur Matteo Franco, courtisan de Laurent le Magnifique, dans le Giorn. stor. della letter. ital., XVII, 229; il publie des lettres adressées à Laurent (1474-79) et à Pierre de Médicis (1491-92).

4. Arch. stor. ital., 5e série, VI, 426.

5. *Donatello's Kanzeln in S. Lorenzo.* Breslau (Italien. Forschungen de Schmarsow). Cf. Angolelli, *L'antico ms. delle spese fatte dai Gori per l'edificazione della chiesa di S. Giovanni Ev. in Firenze,* 1349-51. Florence, Salani, 1890, 15 p. in-16.

6. *Historia de S. Catalina de Siena.* Madrid, Muños Sanchez, 1890, 330 p.

qui intéressent aussi l'histoire des mœurs et enfin se fit moine[1]. L.-A. Bresciani parle d'une « canzone » de Guittone d'Arezzo, adressée vers 1284 au comte Ugolino des Gherardeschi, quand Gênes, au lendemain de la victoire de la Meloria, chercha à mettre Florence en échec au moyen d'une ligue entre les villes, mais Ugolino, alors patron de Pise, conjura le péril en entrant en négociations avec Florence et Lucques[2].

Pour Rome, nous citerons tout d'abord une très ancienne biographie de Célestin V, publiée d'après un ms. de Paris du xive siècle[3]; sa prison, après qu'il eut renoncé à la papauté, y est décrite en termes obscurs dirigés contre ceux qui l'ordonnèrent. Riches en résultats sont les minutieuses recherches de G. Lumbroso sur Cola de Rienzo[4]; il ne croit pas que le poème de Pétrarque, *Spirto gentil,* lui soit adressé; il accepte comme authentique la vie de Cola écrite en dialecte roman. — Un travail d'E. Müntz se rapporte expressément aux travaux que les papes Urbain V et Grégoire XI ont fait exécuter à Rome en 1365 et 1378[5]. A. Finke a publié une chronique papale écrite en 1413 par un fonctionnaire de la cour pontificale[6]. De l'Histoire des Papes de L. Pastor a paru la seconde édition du tome Ier[7]; l'auteur n'y a pas seulement mis à profit les plus récentes publications, mais aussi de nouveaux documents inédits. A noter, par exemple, les détails nouveaux sur la conjuration de Porcari (p. 458 et suiv.), d'après des mss. de Berne et de Trêves, et une très intéressante lettre de Robert, cardinal de Genève (p. 686), où il parle de l'élection d'Urbain VI, qu'il déclare parfaitement légitime.

Porcari nous amène à dire quelques mots sur l'Humanisme à Rome. R. Sabbadini, à l'aide de nombreux documents inédits, a établi la chronologie de Lorenzo Valla, qu'il suit dans ses pérégrinations nombreuses et compliquées. Ce travail sert de préface au volume de

1. J. Sanesi, dans le Giorn. stor. della letter. ital., XVIII, 1 sq.

2. Propugnatore, XXIV, 2, 5 sq. Cf. U. Pasqui, dans Arch. stor., vol. VII, 129 (sur frère Mansueto, pseudo-évêque d'Arezzo, 1re moitié du xive s.); C. Lupi, dans Rivista numismatica, IV, 383 (monnaie inédite de l'év. de Volterra Ranieri, III, 1301-1320).

3. *Vita et miracula S. Petri Caelestini, auctore coevo.* Anal. Bolland., IX, 167.

4. *Lezioni universitarie su Cola di Rienzo.* Rome, Forzani, 5 fasc. D. Torti, dans Il Buonarotti, 3e série, IV, 56, 90, cherche à établir que Cola naquit en 1313-1314.

5. Arch. stor. dell' arte, IV, 127.

6. Römische Quartalschrift, IV, 340.

7. Fribourg-en-B., Herder, lii-771 p. in-8°.

Luciano Barozzi sur Valla[1]. Barozzi est mort en 1874, aussi son travail, vieilli en beaucoup d'endroits, n'a-t-il pas été publié en entier; la partie la plus importante est l'examen des œuvres de Valla et le jugement sur son épicurisme et celui de son temps; quant aux opinions religieuses, Valla inclinait à nier le libre arbitre. Ludwig Geiger a publié une « Funebris oratio » lue à Rome par Pietro Marsio en honneur de Pomponio Leto; elle contient quelques renseignements biographiques et quelques faits servant à déterminer en quoi consistaient les rites païens restaurés par Pomponio, rites sur lesquels on a tant discuté dans ces derniers temps[2]. Parmi les dissertations qu'Oreste Tommasini a réunies en volume, il en est une sur l'Histoire de Rome au moyen âge et ses historiens : Papencordt, Reumont, Gregorovius, A. Graf; il n'y est pas question de Pastor[3]. Très intéressant est un article d'Eug. Müntz sur l'architecture romaine à la fin du xve siècle[4]. Charles Yriarte a consacré une splendide publication aux portraits et monuments de la famille Borgia : Alexandre VI, César et Lucrèce. Les reproductions sont très réussies[5]. Quant au portrait de César qui était dans la galerie Borghèse à Rome, il croit qu'il représente réellement César, mais qu'il a été exécuté une trentaine d'années après sa mort. L'épée dite de César, qui est reproduite ici avec la plus grande exactitude, appartient aujourd'hui au duc Onorato de Sermoneta, qui l'attribue à Hercule des Fideli, artiste qui était encore inconnu il y a quelques années, mais qu'Angelucci a fait connaître dans sa description de l'Armeria de Turin. Pour l'histoire de la famille Borgia, Constantin de Hœfler a publié des détails fournis par des documents qui existent dans les archives du duc d'Ossuna à Madrid[6]. Giov. Morelli (Ivan Lermolieff) a parlé des peintres italiens des xve-xvie siècles dont les tableaux sont dans les galeries privées de Rome; le célèbre critique d'art, dont nous déplorons la perte récente, s'inspire des dessins pour l'attribution des tableaux[7].

1. L. Barozzi et L. Sabbadini, *Studi sul Panormita e sul Valla*. Florence, Le Monnier.

2. Zeitschrift f. vergleich. Literaturgeschichte, IV, 215.

3. *Scritti di storia e critica*. Rome, Lœscher.

4. Archivio stor. dell' arte, IV, 363.

5. *Autour des Borgia*. Paris, Rothschild. Cf. l'art. d'U. Fleres sur le tableau du Pinturicchio dans les chambres des Borgia. Cultura, I, 229 sq.

6. Denkschriften der k. Akad. der Wissenschaften. Phil.-histor. Classe. Vienne, XXXVII, 1889.

7. *Die Galerien Borghese und Doria Pamfili in Rom*. Leipzig, Brockhaus, 1892, 62 pl. L. Borsari, *Ant. Del Pallaiuolo e gli Orsini*. Rome.

Nous voici arrivés à l'Italie méridionale, où Robert d'Anjou tint dans la première moitié du XIVe siècle une cour brillante fréquentée par des lettrés, au premier rang desquels fut Pétrarque. G.-B. SIRAGUSA[1] nous a entretenus de cette cour et des écrits littéraires du roi; il publie son traité sur la pauvreté, mais incomplètement et avec un insuffisant commentaire. Divers documents italiens sur Alphonse le Magnanime, sur les Borgia, etc., ont été publiés par un anonyme[2]. A.-G. SAMBON nous a parlé d'une monnaie remise en circulation (1472) par Ferdinand Ier, roi de Naples[3]. O. PISCINELLI-TAEGGI a tiré des mss. du Mont-Cassin plusieurs beaux spécimens de miniatures des IXe-XVIe siècles[4].

Les Abruzzes ont été l'objet de plusieurs travaux historiques. P. BILANCIONI, s'appuyant surtout sur la chronique de Nicolo de Ciminello, a raconté la guerre faite dans ce pays par Braccio de Montone[5]. Aussitôt que Charles VIII se fut présenté, Aquila lui fit sa soumission; à son retour d'Italie, il sollicita plusieurs fois les habitants à rester fidèles à la France, et c'est dans cette intention qu'il leur écrivit de Lyon en novembre 1495 et en janvier 1496[6]; à la fin de 1496, Aquila se soumit au roi Frédéric d'Aragon. Les guerres de Robert contre la Sicile, des Vêpres à 1337, ont été racontées par S.-V. Bozzo il y a plusieurs années. G.-B. SIRAGUSA expose l'histoire des trente années qui suivirent en se servant de documents trouvés à Naples, à Palerme et à Rome[7]. Quand le roi Martin et la reine Marie eurent pris possession de la Sicile, les barons essayèrent de se révolter, mais furent bientôt (1397) obligés de demander pardon et de se soumettre[8]. Ferdinando LIONTI a entrepris de publier la correspondance d'Alfonse le Magnanime comme roi de Sicile[9]. Dans le

1. *L'ingegno, il sapere e gl' intendimenti di Roberto d'Angiò.* Turin, Palerme, Clausen, 223 p.

2. *Nuestra seccion de documentos* (El archivo, IV, fasc. 9, déc. 1890).

3. Rivista numismatica, IV, 325.

4. *Le miniature dei cod. Cassinesi.* Litogr. di Montecassino.

5. *La guerra di Braccio contro l'Aquila nella letteratura Abruzzese.* Aquila, Vecchioni.

6. *Carlo VIII e l'Abruzzo* (Bollet. della Soc. di storia patria degli Abruzzi, II, 154). G. Pansa, *La tipografia in Abruzzo XV-XVIII sec.* Lanciano, Carabbre, VIII-303 p. (Adam de Rotwil installa une imprimerie à Aquila en 1482). P. Piccirilli, *Lo stemma e il marco degli orefici di Sulmona.* Bologne, Soc. tipogr., 1889, 14 p.

7. Archivio stor. sicil., XV, 283. P. Lanza di Scalla, *Enrico Rosso e la confisca dei suoi mobili in Castiglione.* Turin et Palerme, Clausen, 196 p.

8. Arch. stor. sicil., XV, 169.

9. *Codice diplomatico di Alfonso il Magnanimo* (Soc. stor. sicil., vol. XV).

vol. I, qui contient environ 550 pièces, il a donné de nombreuses indications sur l'administration de l'île pendant les années 1416-17. Une introduction peu importante parle de la situation générale de la politique italienne à cette époque. Parmi les documents sur l'histoire de Messine en 1338-1340, publiés par G.-B. Siragusa[1], se trouve une lettre écrite par la ville de Messine aux cardinaux pour justifier leur conduite à partir des Vêpres siciliennes. La vie d'Aurispa, racontée par R. Sabbadini à l'aide de nouveaux documents[2], est une utile contribution à l'histoire littéraire. Sur ce même humaniste, on a des indications précieuses fournies par Gius. Salvo-Cozza[3]; d'après lui, Aurispa naquit en 1375 et mourut en 1459. Sabbadini enfin a refait la chronologie du Panormita, ses voyages, sa bibliographie, à l'aide de nombreux documents inédits[4]; signalons pour terminer deux lettres d'Antonio Ivani, humaniste ligure de Sarzana, qui fut chargé en 1463-64 de maintenir les Corses dans la fidélité contre la famille Fregoso; elles sont adressées (1464) à Cicco Simonetta, qu'elles instruisent des mœurs des Corses[5].

C. Cipolla.

1. Archivio stor. sicil., XVI, 144.
2. *Biografia documentata di Giov. Aurispa.* Noto, Xammit, 1890, 208 p.
3. Giorn. stor. della letter. ital., XVIII, 303.
4. Dans le vol. cité plus haut de Barozzi et Sabbadini sur le Panormita et sur Valla. Cf. Albrecht, *Zwei Gedichte des Anti-Benedetti Panormita* (Zeitschr. f. vergleich. Literaturgeschichte, III, fasc. 4-5, 1890). Giacomo de Gregorio, *Capitoli della prima compagnia di disciplina di S. Nicolo in Palermo del sec. XIV* (ces chapitres, en dialecte vulgaire, sont de 1343; ils se trouvent dans un ms. à miniatures).
5. C. Errera, Arch. stor. ital., 5e série, VII, 390.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Kaiser Maximilian I, auf urkundlicher Grundlage dargestellt, von Dr H. Ulmann. Stuttgart, Cotta. T. I, 1884, x-870 p. in-8°; t. II, 1891, x-790 p. in-8°.

Il y a déjà longtemps que le règne de l'empereur Maximilien Ier a attiré l'attention des historiens. Dès 1782, il faisait l'objet d'un remarquable ouvrage d'Hegewisch; Ranke lui consacrait, il y a plus d'un demi-siècle, quelques-unes de ses meilleures pages; et plus récemment Janssen parlait en termes excellents, bien qu'un peu trop élogieux, de ce souverain si populaire qu'on a justement surnommé « le dernier des chevaliers. » Aux ouvrages d'ensemble étaient venues s'ajouter tant de recherches de détail qu'il n'y avait en somme guère de nouveau à apprendre sur le compte de cet empereur. Aussi, les deux gros volumes de M. Ulmann ne nous réservent-ils aucune surprise. Mais c'est une œuvre très savante, très consciencieuse, faite par un homme qui connaît à merveille les sources, qui a lu et utilisé tous les travaux de quelque importance, qui a su découvrir lui-même des pièces d'archives intéressantes et rajeunir son sujet par des documents de première main. Bien qu'une table des matières très complète facilite la tâche du lecteur, cette nouvelle histoire de Maximilien n'est pas facile à analyser. Les idées générales sont un peu perdues dans la masse des faits. Partout où des controverses se sont élevées, M. U. a voulu nous faire connaître les opinions contraires; ses discussions, plus érudites en général que convaincantes, rendent la lecture quelquefois pénible, et l'on perd trop souvent de vue la personnalité même de Maximilien.

La période bourguignonne, celle qui précéda l'avènement au trône impérial, a été laissée de côté. Nous entrons brusquement en matière le jour où Maximilien est élu roi des Romains en 1486. Il n'eût pas été cependant inutile de rappeler tout d'abord ce qu'avait été sa jeunesse et surtout de montrer quelle était la situation de l'Empire à cette date, quelles avaient été les fautes de Frédéric III et quelles étaient les principales causes de la décadence et de l'effacement de l'Empire. L'auteur insiste du moins avec raison sur le caractère purement politique de ce fameux projet de mariage de Maximilien avec Anne, duchesse de Bretagne, fille du défunt duc François II. Mais, à ses yeux, la pensée qui domine toute la première partie du règne de Maximilien Ier, c'est le désir de chasser les Turcs de Constantinople. C'est à ce projet, formé dans sa jeunesse, qu'il faut rattacher l'émancipation si précoce du jeune archiduc Philippe, auquel il confia les Pays-Bas, et le propre mariage

de Maximilien avec Blanche-Marie Sforza, lequel eut pour résultat de faire donner à Ludovic, oncle de cette princesse, l'investiture du duché de Milan. M. U. expose avec grand soin la politique de Maximilien en Italie et ses expéditions dans ce pays (t. I, p. 404-521). Il nous montre, mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, comment il chercha à enlever la Bourgogne à Louis XII et quelles furent les origines de cette guerre avec les Suisses, dont il fut en définitive la cause involontaire (p. 649 et suiv.). Un excellent chapitre est consacré à nous faire connaître l'entourage de Maximilien et l'influence qu'eurent sur lui plusieurs de ses conseillers. J'ai lu avec un intérêt particulier les détails qui concernent sa politique intérieure, ses réformes administratives et spécialement la réorganisation du Hofrath ou conseil aulique (t. I, p. 823 et suiv.). Il est très difficile de faire la lumière sur le fonctionnement et le rôle de ces institutions, dont nous ne connaissons que les grandes lignes. Le détail complet nous échappe : elles avaient des aspects trop divers pour que l'historien puisse espérer connaître toute la vérité. En tout cas, je ne pense pas qu'on doive attribuer à Maximilien, aussi complaisamment qu'on l'a fait pendant longtemps, une réforme profonde et réfléchie de l'organisation constitutionnelle de l'Empire. Au fond, il semble avoir cédé aux exigences d'un parti, qu'on peut appeler le parti de la réforme, et cédé sans doute à contre-cœur, car il cherche à étouffer certaines propositions qui lui inspirent des craintes[1]. Au Reichstag de Worms de 1495, il organise la chambre impériale (*Kammergericht*) et crée le denier commun (*gemeine Pfennig*), c'est-à-dire un impôt général pour quatre ans. Mais bientôt il entrave lui-même, par des mesures arbitraires, le fonctionnement régulier de ces institutions. Nous voyons, par les débats du Reichstag de Lindau, qu'il y avait dès la fin de l'année 1496 de graves conflits entre l'empereur et les États (*Reichstände*), auxquels l'archevêque de Mayence, Berthold de Henneberg, reprocha durement leur manque de générosité et de patriotisme; le Reichstag de Fribourg (1498) ne rétablit guère la bonne harmonie, et au printemps de l'année 1500 l'Empire était menacé d'une « complète dissolution. » Les États profitèrent de cette situation pour détruire le peu d'autorité que Maximilien avait conservée et pour lui imposer un conseil d'État ou régence d'Empire (*Reichsregiment*) composé de vingt princes et investi du pouvoir de traiter tous les intérêts du roi et de l'Empire : l'Allemagne était définitivement constituée en oligarchie princière ayant à sa tête un président impuissant, décoré d'un vain titre. Mais, dès 1502, ce régime nouveau se désagrège, les princes électeurs (dont plusieurs s'entendent secrètement avec la France) font à Maximilien une si vive opposition qu'il est menacé d'une destitution. Vainement il cherche à réunir les partis adverses dans une action commune en essayant de les entraîner dans une grande expédition contre les Turcs. Ces beaux projets sont entravés

1. V. le compte-rendu que j'ai fait de l'ouvrage de S. Adler sur les réformes administratives de Maximilien, *Revue historique*, t. XXXII, p. 404.

par la guerre de succession du duc Georges de Bavière-Landshut, puis par les affaires de Gueldre et par de nouvelles difficultés en Hongrie et en Bohême, sans parler du projet de mariage du petit-fils de Maximilien, Charles, avec Claude de France. M. U. nous explique tout cela dans une langue claire, précise, substantielle. L'intérêt du récit augmente lorsqu'il arrive à la ligue de Cambrai et nous montre la part considérable qu'y prit l'empereur. La pensée maîtresse de celui-ci pendant les dernières années de son règne fut, à son avis, le désir d'anéantir la puissance de Venise; c'est ce qu'il cherche à démontrer en exposant, avec une remarquable sagacité, les hésitations du pape, les négociations compliquées avec la cour de Rome et les intrigues de l'Espagne. Je trouve seulement qu'il a trop atténué l'importance du coup que portèrent à Maximilien la victoire de François Ier et la prise de Milan.

Dans ce bel ouvrage, M. U. ne s'est pas borné à une simple exposition des faits : il étudie aussi l'influence de Maximilien sur la situation des différentes classes sociales, sur la noblesse grande et petite, sur la bourgeoisie et sur les paysans. La souveraineté territoriale continue à faire de nouveaux progrès, le morcellement du pays est poussé jusqu'à l'émiettement. Mais, si quelques grandes familles apparaissent comme vraiment puissantes et fières de leur demi-indépendance, la noblesse inférieure est en décadence (t. II, p. 589) et la plupart des petits seigneurs grossissent les rangs de cette chevalerie pillarde (*Raubritterthum*) qui a laissé une si triste réputation. Les villes ne semblent pas non plus en progrès : d'une part, les seigneurs ne comprennent pas ou ne veulent pas comprendre le rôle des bourgeois et l'importance des institutions municipales; d'autre part, au sein des villes mêmes ne règne pas une grande harmonie. A la fin du xve siècle, des luttes passionnées mettent aux prises les habitants et les conseils communaux; Maximilien, s'il faut en croire Christophe Scheurl, de Nuremberg, n'aurait pas vu ces luttes intérieures sans quelque plaisir, il ne paraît pas toutefois qu'il en ait tiré parti.

Quant aux classes rurales, Janssen nous les a peintes décidément sous un jour trop favorable. Mais aux documents accumulés par cet historien, il eût été bon d'opposer quelques textes caractéristiques, en nous montrant comment et dans quelle mesure il a tiré des Weisthümer des descriptions un peu trop fantaisistes. M. U. a raison de croire que les redevances et prestations dues aux seigneurs ont augmenté; mais il n'eût pas été inutile de rechercher et de dire brièvement quelle avait été l'influence à cet égard du droit romain, dont il reconnaît d'ailleurs le mauvais effet (p. 638). Sachons-lui gré, au surplus, d'avoir reproduit (p. 721) la déclaration, jusqu'alors inédite, par laquelle Léon X répondit, en novembre 1518, aux griefs des États. Ce qu'il nous dit des mouvements populaires qui furent le prélude de la réforme permet de conclure que ni le pape ni l'empereur ne dominaient alors les esprits. Toute la fin du second volume se lit avec beaucoup d'intérêt. Le style

et l'exposition semblent se ressentir de l'amour visible avec lequel l'auteur a traité cette partie de son sujet : il nous parle en termes fort judicieux des sentiments religieux de Maximilien, de son goût pour les questions épineuses et difficiles, de sa facilité à admettre les superstitions de son temps, de sa confiance exagérée dans les hommes, de sa libéralité excessive et de son extrême irrésolution.

Maximilien ne fut, en somme, ni un homme d'État de premier ordre, ni un grand capitaine, et son règne a pourtant une importance considérable dans l'histoire constitutionnelle de l'Allemagne. Si ses efforts ont été souvent stériles, s'il n'a pas réussi à rendre son éclat au vieil Empire du moyen âge, s'il s'est contenté trop volontiers de demi-mesures, s'il a fait preuve d'une grande faiblesse dans l'exécution, du moins a-t-il contribué à assurer la grandeur de la maison de Habsbourg. C'est à lui que les États héréditaires doivent les premiers linéaments d'une organisation administrative plus moderne. Très intelligent et très instruit, Maximilien a donné aussi une vive impulsion au progrès de la civilisation sous toutes ses formes et un grand essor à ce mouvement littéraire si remarquable, dont le *Theuerdank* et le *Weisskunig* sont les productions les plus connues. Il reste encore à faire la lumière sur quelques points (voir par exemple t. II, p. 58), mais, en somme, le nouvel historien de Maximilien caractérise avec beaucoup d'exactitude le rôle si complexe de ce sympathique empereur. S'il n'a pas cru devoir insister longuement sur les côtés chevaleresques de son héros, sur sa passion pour la chasse, sur son adresse à tous les exercices du corps, sur son goût des aventures et sur ces tendances mystiques de son esprit, qui peut-être lui firent rêver un jour de placer sur sa tête la couronne pontificale[1], son livre est du moins, sous sa forme austère, un écho de cette grande popularité dont Maximilien a joui de son vivant et après sa mort. Le récit eût pu être plus alerte, plus vif, plus coloré ; ce n'en est pas moins un ouvrage excellent, écrit dans un remarquable esprit d'impartialité, vivifié par un courant continu d'idées personnelles, et dont on ne saurait trop recommander la lecture à tous ceux qui désirent étudier dans le détail cette époque si intéressante et si curieuse de l'histoire de l'Empire. Georges BLONDEL.

Benno HILLIGER. **Die Wahl Pius' V zum Papste.** Leipzig, Gust. Fock, 1891. 1 vol. in-8°, VIII-152 p.

Malgré le titre que nous venons de citer, l'ouvrage est beaucoup plus l'histoire du pontificat de Pie IV que celle du conclave de Pie V. Le premier tiers du récit est en effet consacré à l'histoire de Pie IV, le second tiers à des considérations sur les intérêts des différentes puissances dans les affaires romaines : intérêts de l'empereur Ferdinand et

1. V. le compte-rendu que j'ai fait d'un précédent article de M. Ulmann sur cette question délicate, *Revue historique*, t. XLIV, p. 175.

de son fils Maximilien (ab Jove principium); intérêts des couronnes d'Espagne et de France; intérêts des princes italiens; c'est seulement au dernier tiers que l'auteur cherche enfin à justifier le choix de son titre. C'est dire que le sujet en lui-même est très mince; il tient en quarante-neuf pages à peine et ne mériterait pas une monographie spéciale sans les longues et savantes préparations qui l'accompagnent.

Point de notice biographique, point d'index alphabétique des noms propres. Seulement une préface, qui tient en une seule page, où l'auteur exprime sa reconnaissance au professeur Maurenbrecher et au chevalier d'Arneth. L'un a mis à sa disposition l'abondante moisson de notes et de documents qu'il a récoltés aux archives de Simancas; l'autre lui a libéralement ouvert toutes les archives familiales, les archives de cour et d'État de Vienne. C'est ce qui donne à cette étude quelque nouveauté. Pour le reste, M. B. Hilliger s'est surtout servi de l'histoire des conclaves de Petruccelli della Gattina et de l'ouvrage de Wahrmund sur « le Droit d'exclusion des États catholiques, Autriche, France et Espagne dans le choix des papes. » Il professe, d'ailleurs, comme beaucoup de ses compatriotes, un certain dédain pour les sources françaises. Ainsi, ayant à raconter la ruine des Carafa sous Pie IV, il ne cite même pas la thèse pourtant très documentée et très intéressante de M. Georges Duruy sur le cardinal Carafa. Nous savons que l'histoire de saint Pie V de M. de Falloux a beaucoup vieilli, bien qu'on y trouve un certain nombre de brillants aperçus. Il eût été bon au moins d'en parler et de dire les raisons de se défier de l'éloquent écrivain. Mais ne faire que deux emprunts au recueil des lettres de Catherine de Médicis de M. Hector de Laferrière, c'est vraiment une contribution trop modeste.

M. Benno Hilliger tente de justifier dans sa préface sa longue digression sur l'histoire de Pie IV en énonçant cette thèse : que tout conclave pour la désignation d'un pape s'inquiète déjà de son successeur éventuel. Ce paradoxe, qui a pu être vrai dans certaines élections, ne s'est pas appliqué au pontificat de Pie IV. Le conclave qui l'appela à la chaire de saint Pierre dura plus de quatre mois. Tous les princes italiens s'y livrèrent une guerre acharnée; d'un côté, Florence, Ferrare, Mantoue et Urbin; de l'autre, les Farnèse ligués avec les neveux de Paul IV. Un accord intervint enfin entre les Français et les Espagnols, et, sur la recommandation de Carafa, le cardinal Jean Angelo Medici fut élu.

Pie IV formait avec Paul IV un contraste frappant : « Paul IV était un Napolitain de haute maison de la faction antiautrichienne, fanatique, moine et inquisiteur. Pie IV, au contraire, était un parvenu milanais étroitement attaché à l'Autriche par son frère et par quelques parents allemands, jurisconsulte aimant la vie, ayant des pensées mondaines. Paul IV se tenait inaccessible, voulant montrer de la dignité et de la majesté dans ses plus petites actions; Pie IV était plein de bonté et de condescendance; on le voyait tous les jours à cheval ou à pied dans la rue, presque sans suite; il parlait avec affabilité à tout le monde »

(Ranke, I, 333). Certes, l'élection avait été trop laborieuse pour qu'en dehors de toutes les difficultés à aplanir on eût pu songer au successeur éventuel du pape. Une réaction éclata presque aussitôt, la réaction habituelle, prévue, escomptée d'avance presque sûrement au début de chaque pontificat, et la ruine des Carafa en fut la conséquence.

Ce pape, qui devait son élévation rapide à son frère, le marquis de Marignan (p. 26), rendit à sa famille beaucoup plus qu'il n'en avait reçu; il créa cardinaux ses deux neveux : l'un, Charles Borrhomée, un croyant du moyen âge, mais de facultés bornées (p. 33); l'autre, Marx Sittich de Hohenemps, tout l'opposé du précédent, peu dévot, ancien homme de guerre qui par ambition veut devenir homme d'Église, sans avoir ni le sérieux de l'esprit, ni l'attachement au devoir (p. 37). Il distribua en une seule fois à ses parents et à ses partisans une somme de près de 300,000 écus d'or. Il ne se faisait pas faute, pour réunir tout cet argent, de vendre à beaux deniers comptants les dignités ecclésiastiques; les cléricats, qui valaient auparavant 15,000 à 20,000 écus, passèrent à 30,000; l'auditorat s'éleva de 25,000 à 50,000 écus; et le pape, en rendant vacants nombre de grands offices ecclésiastiques par sa dernière promotion de cardinaux, gagna à cet honorable trafic les 300,000 écus dont il gratifia les siens (p. 44 à 48). Aussi, à sa mort, dans le trésor du château Saint-Ange, au lieu de 600,000 écus d'or que les cardinaux s'attendaient à trouver, n'y avait-il plus à peine que le tiers de la somme espérée (p. 49 et 50). Ainsi, la réforme intérieure, commencée par Paul III et par Paul IV, périclitait entre les mains de Pie IV. L'Église était ramenée au plus beau temps du népotisme.

Une réaction inverse devait fatalement se produire à la mort de Pie IV[1]. Les abus avaient recommencé dans l'Église; l'exemple venait du chef même des fidèles. Il fallait donner au pape défunt un successeur d'une vie austère et impeccable, d'une âme ardemment dévouée au salut du catholicisme, d'un caractère énergique et tenace, impitoyable dans les répressions. Parmi les cardinaux papables, Morone semblait le plus désigné, puisqu'il avait présidé, comme légat de Pie IV, le concile de Trente; mais il fut mollement soutenu par les cardinaux neveux, qui préféraient une créature de leur oncle (p. 111 et 121). Catherine de Médicis eût voulu faire arriver au pontificat le cardinal de Tournon ou le cardinal de Ferrare (p. 80); mais ce dernier, très puissant dans le sacré collège, soutenu par les maisons d'Urbin de Mantoue et de Florence, avait contre lui les Farnèse. Ces derniers l'emportèrent en s'accordant avec les neveux de Pie IV; l'austérité du cardinal Borrhomée assurait à son candidat les voix de tous les partisans d'une discipline rigoureuse et l'appui du tout-puissant Philippe II. Ainsi fut nommé le cardinal d'Alexandrie, Michele Ghislieri, moine dominicain, devenu

1. M. B. Hilliger place au 5 janvier 1565 la mort de Pie IV. Il compte d'après l'ancien style. C'est en réalité le 5 janvier 1566 qu'a eu lieu le décès, d'après notre supputation actuelle.

commissaire de l'inquisition à Rome et nommé cardinal par Paul IV. Il resta comme pontife ce qu'il avait été toute sa vie, un moine rigide d'une piété intraitable, qui poursuivit avec la dernière rigueur toute atteinte à la foi, qui mérita d'être canonisé pour la sainteté de sa vie et les services rendus à la cause catholique. C'est saint Pie V.

Il résulte de la monographie de M. Benno Hilliger que les nominations des papes sont dues surtout à des compromis momentanés, à des accords imprévus. Souvent un inconnu arrive, l'emportant sur les candidats les plus en vue parce que ceux-ci ont des adversaires trop intéressés à les exclure. Le candidat papable, qui a le plus de chances de succès, n'est pas celui qui a les plus chauds partisans ou les amis les plus nombreux; c'est celui qui a le moins d'ennemis puissants. Les conclavistes ne se livrent donc pas à ces calculs d'avenir que leur prête M. Hilliger. La difficulté est assez grande d'élire un pape, sans vouloir présumer en même temps le choix de son successeur. Ce qui est vrai, c'est que les circonstances politiques imposent la nomination d'un pape ayant un caractère déterminé; à un pape austère succédera ordinairement un pontife plus doux; à un chef d'Église imbu des idées de la théocratie succédera un prélat de tendances plus libérales. C'est le jeu naturel des événements, c'est l'équilibre des partis, c'est un instinct secret de la politique de bascule et de symétrie, particulièrement inné chez les Italiens, qui préside à cette sorte de loi de succession des papes.

Rendons hommage en terminant à la méthode sévère de l'auteur, qui ne cite guère dans ses notes que des pièces tirées directement des archives ou des recueils de documents. Il analyse avec pénétration les intérêts des partis, les vues des puissances et les caractères des principaux personnages. Son récit est intéressant et sans parti pris. Nous avons montré qu'il est amené par la force même du sujet à contredire dans le cours de son ouvrage la thèse qu'il avait annoncée dans sa préface.

H. Vast.

Prof. Dr Franz Dittrich. **Nuntiaturberichte Giovanni Morones vom deutschen Kœnigshofe, 1539-1540.** Paderborn, Schöningh, 1892. In-8°, ix et 244 p.

Le fait que les archives du Vatican ont été ouvertes aux érudits de toutes les nations a surtout donné un immense essor aux recherches concernant l'histoire de la Réforme au xvie siècle. Les gouvernements de Prusse et d'Autriche ont établi dans la ville éternelle des commissions historiques destinées à publier l'énorme quantité des documents relatifs à cette période, qui se trouvent réunis dans le grand dépôt pontifical. La Société catholique d'histoire nommée la *Gœrres-Gesellschaft* n'a pas voulu abandonner l'étude de cette importante époque à des institutions neutres au point de vue de la religion, et elle a également fondé à Rome une commission de recherches. Le premier fruit de ses

travaux est le volume dont nous voudrions parler aux lecteurs de la *Revue historique*. Il complète la série de publications des dépêches et relations de l'éminent diplomate pontifical Giov. Morone, concernant les années de 1539 à 1541. Le volume en lui-même est fort intéressant et digne de l'attention des historiens; malheureusement, M. Dittrich n'a nullement satisfait aux exigences que l'érudition actuelle peut et doit imposer à l'éditeur de textes historiques.

En premier lieu, M. Dittrich ne s'est servi que des minutes et registres de ces dépêches conservés à Rome; il n'a pas même essayé d'en découvrir les originaux parmi les papiers Farnésiens qui forment une partie si considérable des archives de Naples. A Rome même, il a négligé des dépêches et des parties du journal de Morone éparpillées dans un certain nombre de mss. de la bibliothèque et des archives du Vatican. Le journal de Morone, dont M. Dittrich promet la publication prochaine dans son avant-propos (p. IX), est en réalité le journal du légat Aleander, comme M. Friedensburg l'a surabondamment prouvé dans les *Gœttinger Gelehrte Anzeigen* du 1er décembre 1892, p. 948. Ensuite, l'orthographe et la ponctuation telles que l'éditeur les emploie ne sont ni celles de l'original ni celles de l'italien actuel, — méthode arbitraire que rien ne justifie. L'index alphabétique des personnes qui se trouve à la fin du volume est fait au rebours du bon sens et de tout arrangement méthodique. Je n'en citerai que quelques exemples. Les ducs Guillaume et Louis de Bavière sont mentionnés sous le vocable *Bavière*, les ducs Georges et Henri de Saxe sous leurs prénoms respectifs. Quant aux évêques, il faut les chercher en partie sous le nom de leurs diocèses, tantôt avec et tantôt sans leurs noms propres; en partie sous leurs prénoms; en partie sous le nom de leurs familles; enfin en partie sous le nom des pays gouvernés par le chef de leurs familles. La reine Catherine d'Angleterre se cache sous le vocable *Marie*, comme mère de cette princesse. Et ainsi de suite. Beaucoup de personnes sont entièrement omises dans le registre, comme entre autres Cervini, si souvent mentionné dans le texte.

L'impression est en général correcte, quoique de temps à autre il y ait des erreurs assez étonnantes : par exemple, *n'è parso*, au lieu de *c'è parso* (p. 4); *ne pregarebbe*, au lieu de *ci pregarebbe* (p. 5); *ptisico*, au lieu de *flisico* (p. 9); *morse* (il mordit), au lieu de *mori* (il mourut) (p. 201). L'auteur, se conformant à la manière de rendre les noms espagnols en italien, écrit *Idiachez*, au lieu de *Idiaquez* (p. 198), quoique cette famille soit bien connue dans l'histoire au XVIe siècle; il écrit *Vergeri* (p. 236), au lieu du fameux *Vergerio*, etc.

Les dépêches de Morone déjà publiées par d'autres érudits sont remplacées avec raison par de courts extraits, qui sont généralement bien faits, clairs et précis. Cependant la légèreté avec laquelle il a travaillé se manifeste encore à cet endroit. Il attribue ses numéros 9 et 10 collectivement à Morone et au légat Aleander. Et pourtant l'auteur de

ces deux dépêches parle toujours de lui-même à la première personne du singulier et parle d'Aleander à la troisième personne (par exemple, « il Reverendissimo legato et me »). On dirait que M. Dittrich n'a pas même lu avec attention les documents qu'il publie. Des fautes du même genre se trouvent encore dans d'autres de ces résumés.

Les lettres et relations de Morone jettent un jour, non pas nouveau, mais plus clair sur les événements des années 1539 et 1540. L'évêque de Modène était un catholique convaincu, mais modéré et fort perspicace, un diplomate intelligent et adroit, et ses jugements et ses observations ont souvent une très grande valeur. Il touche au nœud même de la situation lorsqu'il écrit (p. 21) : « Les affaires de notre religion dépendent de la bonne entente entre l'empereur et le roi de France, sans laquelle il est évident ou que les luthériens, soutenus par la France, se feront tous les jours plus superbes et plus arrogants, ou que l'empereur sera forcé de fermer les yeux pour ne dire rien de pire, et de les laisser faire à leur manière. »

Aux débuts de sa mission à Vienne, Morone est assez sévère pour les princes de la maison de Habsbourg. Il reproche à Charles-Quint d'être par habitude négligent et très tiède dans les affaires de religion (p. 22, 38, 90, 101) et d'avoir trop d'égards pour les hérétiques au profit de ses projets politiques. Il n'hésite pas à faire sienne l'opinion exprimée par Jean Cochlée, que, sans sa *négligence* toute mondaine, Charles-Quint aurait pu facilement étouffer dans le germe la Réforme luthérienne ; et, cette accusation, Morone la porte devant le frère même de l'empereur, le roi des Romains Ferdinand (p. 145 et suiv.). Ce monarque, d'ailleurs, n'est pas mieux traité par le nonce apostolique. Morone prétend que Ferdinand est entouré de conseillers luthériens qui l'intimident en exagérant la puissance des hérétiques et qui cherchent à le désarmer (p. 22) ; le roi est tellement craintif et faible vis-à-vis des protestants que le nonce doute parfois s'il n'est pas leur partisan secret (p. 24). Ferdinand attend toujours les ordres venant d'Espagne, sans oser prendre par lui-même la moindre résolution (p. 51).

Cependant, lorsque Morone eut l'occasion d'étudier plus à fond la situation de l'Allemagne, ses idées changèrent complètement. Dans d'innombrables passages de ses lettres, et surtout dans celle du 4 janvier 1540 (p. 78 et suiv.), il expose les dangers qui, en Allemagne, menacent la religion catholique d'une destruction complète. Il avoue que les catholiques sont aussi exaspérés contre le pape que les luthériens mêmes, parce que le souverain pontife refuse la convocation d'un concile général et ne montre aucun penchant pour les réformes les plus nécessaires. Les évêques d'Allemagne désirent se délivrer de la suprématie papale et demandent l'autorisation de la communion *sub utraque* et du mariage des prêtres. Le nonce croit ces deux dernières concessions indispensables pour sauver l'Église en Allemagne, peut-être aussi en France et dans d'autres pays. D'après lui, il faut convoquer un concile général

(p. 107). « Que Votre Seigneurie sache, écrit-il à Cervini, que les affaires d'Allemagne pendent à un fil très mince, et qu'elles pourront facilement arriver à une telle rupture que cela sera une chose horrible » (p. 77). Il n'y a personne en Allemagne pour défendre les intérêts de Rome (p. 137); on entend jusqu'à un archevêque-électeur de Cologne se plaindre amèrement de l'arrogance et du manque d'égards avec lesquels les Allemands sont traités par la cour papale (p. 190). Morone prévoit très bien que jamais cette cour ne recouvrera son ancienne autorité en Allemagne, et qu'il ne s'agit point de reconquérir ce que l'on vient d'y perdre, mais de conserver le reste (p. 236-238).

Malgré lui, le nonce dut se convaincre que la faute de ces événements était bien moins à l'empereur et à son frère qu'au pape et à son entourage. Que pouvaient donc faire les princes de la maison d'Autriche, menacés d'un côté par François Ier et de l'autre par les Turcs? Pouvaient-ils braver encore l'hostilité des protestants, bien unis alors entre eux et disposant de forces militaires considérables? Ils s'y résolvaient d'autant moins que Paul III, préférant les intérêts de sa personne et de sa famille à ceux de l'Église, penchait plutôt vers la France, à la grande indignation du roi Ferdinand (p. 220-221), et refusait même d'accorder aux Habsbourg la moindre assistance contre les attaques de plus en plus formidables des Ottomans (p. 211). Le pape se montre indifférent pour les dangers dont la religion est menacée et résolu à maintenir tous les abus qui déshonorent l'Église (p. 80). Il refuse même de venir en aide à la ligue formée par les princes catholiques d'Allemagne (p. 94-100). Il envoie dans ce pays, pour les négociations les plus ardues, son neveu, jeune homme encore imberbe, le cardinal Farnèse (p. 104). On croit donc que Paul *se moque* seulement des Allemands et de leurs besoins spirituels (p. 224).

Ce sont là quelques-uns des points de vue les plus intéressants que l'on trouve dans les relations de Morone. Il n'en est que plus à regretter que leur publication ne soit pas échue à un éditeur plus soigneux et connaissant mieux son sujet que M. Dittrich.

M. Philippson.

Gaspard von Coligny; sein Leben und das Frankreich seiner Zeit, von Erich Marcks. T. I. Stuttgart, Cotta, 1892, VIII et 423 p.

L'auteur de cet important ouvrage commence par remercier les savants français qui, dans ces dernières années, ont rendu de signalés services à l'histoire d'Allemagne, et il annonce que c'est avec plaisir qu'il voudrait participer à l'échange scientifique entre les deux nations voisines. Une telle manière de voir de la part d'un jeune historien distingué et plein d'avenir est certes sûre de trouver un accueil favorable chez les lecteurs de cette *Revue*, qui, depuis sa fondation, n'a cessé de travailler à s'élever au-dessus de toutes les contestations et de toutes les luttes des partis et des nationalités.

Après bien d'autres livres consacrés à la vie de Coligny, M. le comte Delaborde avait écrit, en 1879, une grande biographie du héros protestant, en trois volumes. Cependant, M. Marcks n'a pas cru que cet ouvrage rendît superflu un travail nouveau sur le même sujet. Dans sa préface, il reconnaît pleinement ce que l'on doit aux recherches infatigables et aux importantes trouvailles de M. Delaborde, dont le livre sera toujours le point de départ indispensable pour tous ceux qui s'occuperont désormais de l'histoire de l'amiral. Mais l'ouvrage de M. Marcks se distingue beaucoup de celui de son prédécesseur, notamment sur trois points. En premier lieu, M. Delaborde, malgré tout son mérite de chercheur, a trop négligé les publications modernes concernant le XVIe siècle. Il ne connaît guère les historiens étrangers, et il ne puise pas suffisamment dans les grands recueils de dépêches et de relations vénitiennes et anglaises. Par conséquent, M. Marcks a pu combler encore mainte lacune que M. Delaborde avait laissée subsister dans la biographie de Coligny; de plus, des ouvrages parus dans les dernières quatorze années, — surtout les publications de MM. Decrue et de Ruble, ainsi que le recueil des lettres de Catherine de Médicis, — ont permis à notre auteur de compléter sa narration. Je ne mentionnerai ici que le voyage d'études entrepris en automne 1546 à Florence par le jeune Coligny et son frère d'Andelot (p. 30), fait resté entièrement inconnu jusqu'à présent, ainsi que les détails intéressants concernant les entretiens que Charles-Quint eut avec Coligny à Bruxelles après le traité de Vaucelles (p. 77).

En second lieu, M. Delaborde écrit en protestant convaincu et en admirateur enthousiaste de Coligny. Non pas qu'il ait la moindre intention d'altérer la vérité en quoi que ce soit; mais inconsciemment il permet à ses idées religieuses et à sa prédilection pour ses coreligionnaires d'exercer une influence trop grande sur son œuvre d'historien. Certes, M. Marcks ne s'est pas soustrait au charme irrésistible que la grande figure du chef austère et intrépide du protestantisme français exerce nécessairement sur tout esprit non prévenu; cependant il l'entrevoit, non pas comme un être infaillible, mais comme fils de son époque, comme courtisan et grand seigneur, recherchant puissance et richesses.

Enfin, voici un troisième genre de différence entre les deux auteurs et peut-être le plus important. M. Delaborde, sur la foi de nombreux documents authentiques dont nous lui devons en très grande partie la connaissance, se contente de nous raconter la biographie toute personnelle de son héros. M. Marcks, au contraire, tend vers un but plus large et plus général. Il voudrait nous montrer Coligny au milieu de son époque, de sa nation et de sa communauté religieuse. L'écrivain français est plutôt portraitiste; l'auteur allemand désire nous donner un vaste tableau historique. Il possède bien des qualités pour réussir dans cette tâche ardue : des connaissances très étendues, des conceptions à la fois larges et précises et un style aussi vif et facile que correct.

Cependant, j'avoue franchement que, à mon avis, les digressions occupent une place beaucoup trop considérable dans son ouvrage et que, malgré tout le mérite des essais historiques qui les composent, elles finissent par nuire plutôt au livre qu'elles ne lui servent. Je sais bien qu'en interrompant sa biographie par de longues dissertations qui n'ont qu'un faible rapport avec le sujet, M. Marcks ne fait que suivre une mode introduite en Allemagne par des historiens de l'art tels que MM. Grimm et Justi et transplantée dans le domaine de l'histoire politique par Gregorovius. Il est évident, en outre, qu'il faut considérer un homme de talent et même de génie, non pas comme un être isolé, mais dans toute sa dépendance envers son époque et dans l'influence qu'il a exercée lui-même sur elle. Toutefois, il me semble inadmissible que, pour montrer l'étroit rapport des choses et des idées, on se laisse aller à des digressions sans fin et détruise ainsi toute l'unité d'un livre. Comment voulez-vous que le lecteur conserve de l'intérêt pour le personnage principal, et même la souvenance de son évolution intérieure, s'il le perd de vue pendant deux cents pages? M. Marcks commence par raconter la vie de Coligny, avec bien des intermèdes, il est vrai, comblant les lacunes, malheureusement très nombreuses, dans notre connaissance du développement intérieur et même des faits matériels de cette biographie par des considérations multiples sur les idées, les institutions, l'art et la littérature du temps. Soit, quoique de cette sorte nous finissions par nous imaginer que nous savons beaucoup plus sur notre héros que nous n'en savons en réalité. Mais, avec l'an 1559, l'auteur coupe entièrement le fil de sa narration. Il nous donne une centaine de pages sur l'histoire de l'organisation politique et sociale de la France, pages très bien écrites et très instructives, mais que personne ne cherchera dans un ouvrage concernant Coligny. Nous avons ensuite une vingtaine de pages sur l'état de l'Église catholique en France, trente et une pages sur la vie de Calvin, etc. On ne voit pas bien pourquoi, en procédant de cette manière, l'auteur ne décrit pas également l'histoire du mouvement intellectuel depuis les croisades ou l'histoire de l'Église catholique depuis les premiers papes.

Quoi qu'il en soit, ces dissertations historiques, comme tout le livre, témoignent chez notre auteur d'une connaissance très étendue de la littérature spéciale et d'une grande finesse d'observation. Non pas que M. Marcks puisse nous apporter dans ce premier volume bien des éclaircissements nouveaux ou des points de vue originaux. Il s'appuie en général sur des textes déjà connus, et c'est seulement dans la suite de son ouvrage qu'il pourra nous fournir des renseignements inédits. Mais il a réuni tout ce qui, jusqu'à présent, a été publié sur le sujet qu'il traite; il le comprend et le présente avec un talent peu commun de penseur et d'écrivain. Il excelle dans le don de faire revivre à nos yeux les hommes et les choses du passé en les caractérisant avec beaucoup de sagacité et de force.

Marquons quelques détails qui nous ont frappé dans le volume. M. de

Ruble, dans un livre spécialement consacré au traité de Cateau-Cambrésis, avait essayé de défendre Henri II contre le reproche de s'être laissé duper en 1559 par la diplomatie espagnole. M. Marcks, — tout comme M. Decrue, d'ailleurs, — démontre très bien que, par ce traité, la France a reconnu la supériorité de la puissance espagnole, et qu'il est la conséquence de la prédilection partiale de Henri II pour le connétable de Montmorency et de la crainte qu'il avait de l'ambition des Guises (p. 143 et suiv.). — Il développe d'une manière convaincante l'idée que le sentiment provincial a été encore fort puissant dans la France du XVIe siècle et qu'il explique en grande partie les événements des guerres de religion (p. 252 et suiv.). — Quant à Calvin, il me semble que l'auteur le juge trop favorablement. M. Marcks ne voit en lui ni son zèle de persécuteur ni son despotisme personnel et plein d'ambition, qui ne craignait pas de recourir à la ruse, à la tromperie et à une cruauté peu évangélique lorsqu'il s'agissait d'anéantir ses adversaires. Notre auteur juge bien mieux le calvinisme français en disant que, convaincus de la vérité exclusive de leurs doctrines, ses chefs spirituels condamnaient, aussi bien que les catholiques zélés, toute tolérance envers leurs adversaires respectifs (p. 345). — Faisons remarquer encore que M. Marcks prouve (p. 417 et suiv.) qu'en réalité les Guises, en automne 1560, avaient décidé d'exterminer tous les protestants notables et surtout la famille de Châtillon, quoique ni l'amiral, ni le cardinal Odet, ni d'Andelot n'eussent participé aux conjurations et aux révoltes antérieures des huguenots.

M. Marcks me semble avoir négligé le rôle joué par Coligny dans la lutte des partis religieux pendant l'été et l'automne de l'an 1559, notamment sa présence aux conférences tenues par les protestants à Vendôme et à la Ferté (Delaborde, t. I, p. 391-404).

Le style, si pur et si attrayant d'ailleurs, de M. Marcks est parfois défiguré par des néologismes inadmissibles, comme par exemple *Willeleien* (p. 133).

Espérons que l'excellent ouvrage du jeune professeur de Fribourg sera bientôt continué pour l'époque vraiment importante et décisive de la vie de Coligny, les années de 1561 à 1572.

M. Philippson.

Francis Decrue. **Le Parti des Politiques au lendemain de la Saint-Barthélemy. La Molle et Coconat.** Paris, Plon, 1892, gr. in-8°, 365 p.

Après avoir raconté la vie d'Anne de Montmorency, M. Decrue entreprend d'écrire l'histoire de ses fils, toujours avec le même parti pris de sympathie et d'indulgence. Il avait eu quelque peine à faire admettre que le massacreur de Bordeaux et l'homme du triumvirat eût jamais été par principe le représentant et le chef du parti modéré. Aujourd'hui,

il prête le même rôle aux fils du connétable dans les troubles qui marquèrent la fin du règne de Charles IX et le commencement du règne de Henri III.

Grâce à Alexandre Dumas et à son roman de *la Reine Margot,* la conspiration de La Molle et de Coconat est presque devenue populaire; mais peu de personnes s'inquiètent de savoir à quel mobile obéissaient ces misérables aventuriers, de quel parti ils étaient les soldats ou plutôt, comme le dit M. D., les enfants perdus. Les historiens seuls se sont demandé si ces intrigues de cour et la guerre civile qui suivit répondaient à un besoin de l'opinion publique. — Il semble bien que le massacre de la Saint-Barthélemy ait causé parmi les catholiques un sentiment de malaise, qui était la traduction confuse du blâme et de la désapprobation. Les ambitieux songèrent à exploiter ce mouvement d'humanité. Charles IX était mourant; l'héritier présomptif, son frère Henri, venait de partir pour la Pologne; le plus jeune des fils de Catherine de Médicis, François, duc d'Anjou, qui avait été jusque-là tenu à l'écart, aspirait à gouverner l'État sous le titre de lieutenant général, et peut-être même, autour de lui, conçut-on le dessein audacieux de lui assurer la succession de Charles IX au détriment du roi de Pologne. Les protestants favorisaient ces projets, par haine de Catherine de Médicis et de son fils bien-aimé, Henri, qu'ils considéraient comme les principaux instigateurs du massacre. Beaucoup de catholiques aigris, mécontents ou ambitieux mettaient toutes leurs espérances dans un changement de régime et dans l'éloignement de la reine mère. Ainsi se forma un parti d'opposition, où des haines communes et des intérêts similaires unissaient des hommes de religions différentes. Ces catholiques peu zélés ou modérés furent désignés sous le nom de Politiques. Dès qu'elle eut vent de ces intrigues, qui menaçaient son autorité et mettaient en péril la transmission régulière et pacifique de la couronne, Catherine de Médicis fit surveiller les chefs des mécontents, le roi de Navarre et son propre fils François. Les conjurés essayèrent alors de faire évader les deux princes du château de Saint-Germain, où ils vivaient au milieu de la cour dans une sorte de demi-captivité. Deux tentatives échouèrent. La Molle et Coconat, qui avaient prémédité la fuite, furent mis à mort; le duc d'Anjou et le roi de Navarre, encore plus étroitement gardés. A mesure que baissaient les forces du roi régnant, la reine-mère sentait le besoin de multiplier les précautions. Un des Montmorency, Thoré, avait été compromis dans le premier complot; la conduite du duc de Montmorency, chef de cette illustre maison, prêtait aux soupçons; son nom avait été prononcé par quelques conjurés; des perquisitions faites à Écouen et à Chantilly découvrirent des dépôts d'armes, des amas de munitions. Comme les protestants prenaient partout les armes et annonçaient l'intention de venger leurs martyrs, il semble assez naturel que la reine, au milieu de ses inquiétudes, ait suspecté les intentions de François de Montmorency, parent et ami de Coligny. Le maréchal de Cossé-Brissac, allié aux Montmorency, n'avait jamais

montré beaucoup d'ardeur contre les protestants. Pour en finir avec ses craintes, Catherine n'hésita pas à faire emprisonner les deux maréchaux. Elle ne leur fit pas leur procès, parce que probablement elle n'avait contre eux que des présomptions. La blâmera-t-on de cet excès de prudence? a-t-elle eu l'intention, comme on l'en a accusée, et comme le croit M. D., de se débarrasser de ses prisonniers? Il faudrait au moins prouver qu'elle eût intérêt à commettre un crime. Or, François de Montmorency et le maréchal de Cossé cessaient d'être dangereux sous les verrous de la Bastille.

Les mesures prises par Catherine eurent d'abord le succès qu'elle en attendait : Henri III succéda sans encombre à son frère. Mais les protestants restaient en armes; Damville soulevait le Languedoc; le prince de Condé levait une armée en Allemagne; et le duc d'Anjou s'échappa de sa prison. Il était le chef de ce parti des Politiques, qui, agissant de concert avec les protestants, était naturellement obligé de leur offrir la liberté de conscience comme prix de leur concours. L'invasion allemande assura la victoire aux alliés. Henri III, impuissant, fut contraint de céder à toutes les demandes de son frère et de ce parti hétérogène. Cette alliance eut, sur l'avenir du protestantisme français, l'influence la plus heureuse; elle lui donna une situation inexpugnable, enraya tous les efforts de Henri III pour le détruire et eut, comme résultat lointain, le triomphe de Henri IV.

Quel rôle ont joué les Montmorency dans cette évolution des partis religieux? M. D. met à la première place, en plein relief, la personne de François de Montmorency, et son livre démontre assez que ce personnage ne prit aucune part au complot de ces Politiques, dont il voudrait nous le donner comme le chef. Il a choisi comme héros de l'action un homme bon, de mœurs douces et paisibles, qui n'agit point et n'inspire ni sympathie ni antipathie marquée. Ses frères, Thoré et Méru, auprès du duc d'Anjou, du prince de Condé et du roi de Navarre, font figure de bien petits compagnons. Damville a joué un rôle plus considérable, mais a-t-il jamais suivi d'autre mobile que son intérêt? Il est passé aux Politiques et revenu au catholicisme persécuteur suivant l'humeur du moment et ses propres convenances. M. D., très sensible aux services que les Politiques ont rendus à la cause du protestantisme, s'est montré bien indulgent pour les meneurs du parti. Quels singuliers personnages pourtant que ces défenseurs de la tolérance : François de Valois, l'homme au cœur faux; La Molle, ce mignon qui, chaque matin, réglait le chiffre de ses messes sur celui des péchés de la nuit; Coconat, le plus féroce massacreur de la Saint-Barthélemy; et Damville même, que M. D. représente en différents endroits comme égoïste, fanatique, persécuteur, autoritaire, papiste, Espagnol. Ah! les beaux patrons d'un régime de liberté religieuse. Nulle part M. D. n'a osé dire qu'il y avait aussi peu d'humanité dans le camp des Politiques que dans l'entourage de Catherine de Médicis. C'est l'ambition qui mène les uns et les autres. Ici, comme à d'autres époques, des instruments impurs ont servi au

triomphe d'une idée juste. On aurait voulu sentir partout dans le livre de M. D. ce départ entre l'indignité des acteurs et l'excellence de la cause.

Il ne semble pas non plus que ce livre, préparé avec conscience, appuyé sur de nombreux documents inédits, sage et solide, ait apporté quelque vue nouvelle sur les dessous de ces intrigues entrecroisées, sur les vrais mobiles, sur la portée du Complot du mardi gras. C'est une monographie bien conduite, qui nous fait connaître mieux les personnages secondaires. Mais, de la culpabilité ou de l'innocence des Montmorency, des desseins des Politiques, que nous apprend-elle que nous ne sussions déjà ? S'il ajoute beaucoup à la connaissance du détail des événements, il ne nous fournit pas de lumières nouvelles pour les juger.

Dans cette étude si ample, il y a peu de lacunes à signaler. J'ai constaté pourtant l'ignorance d'un document, à qui il faut, je crois, attribuer une grande importance. C'est le *Discours merveilleux de la vie, actions et déportements de Catherine de Médicis,* qui parut en 1574. Je sais bien que cette *Legenda beatae Catharinae* passe d'ordinaire pour un simple pamphlet. M. D., qui lit avec tant de soin les textes imprimés ou inédits, se serait aperçu comme moi, après une lecture sérieuse, que le *Discours merveilleux* est un véritable manifeste des Politiques. La façon dont la Saint-Barthélemy y est racontée, les avances peu déguisées qui y sont faites aux Guises démontrent assez la main de ce parti complexe, qui poursuivait à la fois la réhabilitation de Coconat et de l'amiral Coligny. Le seul ennemi, c'est Catherine; et, qu'on ne s'y trompe point, elle est l'ennemi, parce qu'elle est le pouvoir. La Saint-Barthélemy est son œuvre propre; c'est elle, et non les Guises, qui a sollicité Maurevel (Archives curieuses, t. IX, p. 64; cf. p. 49 et 75). M. D. aurait pu trouver dans ce libelle des indications utiles sur l'entrevue de Charles IX et de Ludovic de Nassau, sur les Montmorency, que l'auteur du *Discours merveilleux* paraît avoir bien connus, et sur l'état d'esprit qui favorisa la prise d'armes de 1574.

A part cet oubli, le récit de M. D. est le plus complet qu'on puisse lire sur les événements de 1574 à 1576. Mais le désir de ramener tout l'intérêt sur les Montmorency a entraîné l'auteur à mettre au second plan ce qui se passait au nord et à l'ouest, la campagne de Montgomery en Normandie et les affaires de la Rochelle et de la région avoisinante. Il partage les préjugés des huguenots contre Catherine de Médicis et il admet, sans contrôle, tous les méfaits dont on l'a chargée. Est-il bien nécessaire de calomnier une femme, qui a à son compte le massacre de la Saint-Barthélemy ? Il n'est pas démontré du tout qu'elle ait eu l'intention de surprendre la Rochelle en 1573. L'article de M. d'Aussy (*Revue des questions historiques,* 1er oct. 1886) prouve au moins que la question a besoin d'être remise à l'étude.

L'exposition manque de couleur et de vie. On n'emporte pas de cette lecture l'impression d'une époque ardente, occupée de grandes passions et de petites intrigues, sensuelle et sanguinaire. La forme aurait besoin

d'être plus châtiée. Ce n'est qu'aux environs de 1830 que les écrivains se permettaient d'« immoler sur l'autel de l'alliance franco-espagnole la fleur de la chevalerie française » (Decrue, p. 79). Des expressions vieillies trahissent le style réfugié : « ensuite de, aller en droiture (pour aller droit), recevoir la cour (pour recevoir les hommages). » Que l'auteur veuille bien nous pardonner; nous admettons tous les genres. Encore faudrait-il éviter certaines naïvetés : « Rien n'ouvre l'esprit comme les voyages; » ou « le mariage adoucit les mœurs » (est-ce bien sûr ?), et tant d'autres qui nuisent à l'impression de sérieux d'un livre aussi grave. Enfin, s'il est aujourd'hui méritoire de la part d'un étranger de reconnaître l'obligeance française, il y a une façon plus discrète d'exprimer sa gratitude qu'en l'étalant au milieu d'un ouvrage d'histoire où elle n'a que faire. Quand M. D. parle de Chantilly, son enthousiasme déborde. « Chantilly ! Quels sentiments, quels souvenirs n'évoque pas ce nom ! C'est la nature, l'histoire et l'art tout ensemble ! C'est le domaine féodal, le bijou de la Renaissance, le manoir des grands noms, Montmorency, Condé, Aumale. Son couronnement suprême sera de devenir le musée de la vieille France. » Cette dernière phrase signifie, si je ne m'abuse, que la suprême gloire de Chantilly sera d'être administré par l'Académie française. Était-il bien utile aussi d'évoquer la figure d'un prince ami des lettres ?

Nous avons montré notre estime pour les mérites de M. Decrue et pour son livre en consacrant à son travail un compte-rendu aussi ample. Il faut bien, cependant, le prévenir, avec la déférence nécessaire, qu'il est peut-être imprudent de vouloir ramener toute l'histoire du XVIe siècle à celle de la maison de Montmorency. Il risque, à ce jeu, de grandir trop certains personnages et d'amoindrir trop certains événements.

Jean H. MARIÉJOL.

GRELLET-DUMAZEAU. **Les exilés de Bourges** (1753-1754), d'après des documents inédits et le journal anecdotique du président de Meinières. Plon et Nourrit, 1892.

Le manuscrit KK 821 des Archives nationales, sorte de journal de l'exil du Parlement à Bourges en 1753, dont l'inspiration, sinon la rédaction, peut être attribuée avec vraisemblance au président de Meinières, le seul à peu près des vingt-neuf exilés qui y soit épargné, avait déjà fourni à M. Ubicini (comptes-rendus des travaux de la Société du Berry, t. XI, 1863-1864) la matière d'un curieux et amusant travail. Sans ajouter beaucoup à son devancier, M. G.-D. a analysé de plus près le même document, tantôt procédant par citations, tantôt résumant brièvement des détails un peu prolixes; il a fait précéder et suivre sa publication d'un résumé des événements qui amenèrent l'exil du Parlement et du rôle que jouèrent par la suite les membres les plus mar-

quants de la *colonie* de Bourges. Son livre est d'une lecture agréable et facile; les détails piquants y abondent, car le journal du président de Meinières n'est pas toujours tendre pour les exilés de Bourges; bornée, mesquine, parfois scandaleuse, souvent ridicule, riche en livres, mais pauvre en savoir, très courageuse envers le ministère, parce que celui-ci est faible et divisé, mais subissant avec une étonnante docilité l'empire de quelques meneurs, telle le président nous montre cette société parlementaire; et cela, avec d'autant plus d'autorité qu'au fond il voudrait nous la faire voir tout autrement et qu'il joint à une critique acérée des individus un panégyrique enthousiaste du corps tout entier.

Autant peut-être que le président lui-même, M. G.-D. est dans tout son livre un parlementaire convaincu, et la très vive sympathie qu'il éprouve pour ses héros l'entraine à des appréciations auxquelles il est impossible de souscrire. Pour lui, le Parlement est le protecteur des petits et des humbles, le précurseur d'une société nouvelle, le représentant austère du patriotisme et de l'idée du devoir au sein d'une société avilie et corrompue. S'il attire sur lui les foudres du pouvoir, c'est par son dévouement aux franchises nationales, pour lesquelles il est tout prêt à sacrifier ses biens, sa liberté et au besoin sa vie (p. 6). Ces éloges font sourire, adressés à des hommes qui devaient se prononcer si énergiquement, en 1788, pour que les formes observées en 1614 fussent encore suivies. Quand donc sera-t-il reconnu que l'opposition parlementaire au XVIIIe siècle n'a eu que les apparences du libéralisme, que les réformes les plus urgentes n'ont pas eu d'adversaires plus acharnés que les Parlements, que l'égalité devant l'impôt, notamment, dont M. G.-D. va presque jusqu'à leur faire honneur (p. 87), n'a nulle part été combattue avec un égoïsme plus obstiné? Dans cette querelle même des refus de sacrements, occasion de l'exil de Bourges, où M. G.-D. donne toujours, bien entendu, le beau rôle au Parlement, il serait trop facile de montrer que, s'il y eut fanatisme de la part du clergé, il n'y eut ni moindre fanatisme ni moindre tyrannie de la part du Parlement. Je n'en veux citer qu'un exemple, assez frappant. M. G.-D. raconte, p. 70, comme preuve de l'exaltation où en étaient arrivés les partisans de la bulle, l'histoire de ce curé qui excitait ses paroissiens à prendre les armes et se vantait d'être le premier à tremper ses mains dans le sang des infidèles (lisez des appelants). Il eût été bon d'ajouter que ces paroles sanguinaires avaient été formellement blâmées par l'évêque diocésain, qu'elles dataient de quatorze ans lorsque le Parlement eut l'idée de poursuivre; enfin, que la sentence prononcée d'abord, — bannissement perpétuel de la prévôté et vicomté de Paris, — ayant paru trop douce à quelques jansénistes forcenés, ils y substituèrent de leur propre autorité un bannissement perpétuel du royaume avec confiscation des biens, et firent expédier l'arrêt en conséquence, par une véritable falsification. C'est dans les écrivains impartiaux, trop peu consultés par M. G.-D., comme Barbier et le duc de Luynes, que sont relatés ces détails, soigneusement dissimulés par les parlementaires et qu'il importe de con-

naître pour avoir une idée juste des responsabilités des deux factions et de l'état des esprits. Il aurait pu y voir, par exemple, que l'exil du Parlement n'entraîna pas ce deuil national auquel les écrivains du parti voudraient nous faire croire, et que la population parisienne, lors des fêtes pour la naissance du duc d'Aquitaine, en 1753, s'amusa consciencieusement, sans plus se soucier des exilés de Bourges et autres lieux, naïvement convaincus que le monde entier tournait vers eux ses regards. « On écrirait mal à propos, dit Barbier, que la capitale du royaume est dans la tristesse et la désolation au sujet des billets de confession et de la qualification de règle de foi que l'on voudrait donner à la bulle *Unigenitus,* car le public n'y songeait point du tout. » — Je crois que le public avait raison.

M. M.

Pierre Bonnassieux. **Les Grandes Compagnies de commerce.** ***Étude pour servir à l'histoire de la colonisation.*** Ouvrage récompensé par l'Académie des sciences morales et politiques. Paris, Plon, 1892. 1 vol. in-8°, IV-562 p.

Cet ouvrage se recommande au premier abord par son titre, le nom et la qualité de son auteur, la récompense dont il a été l'objet. La question qu'il traite est à l'ordre du jour. L'auteur, qui est employé aux Archives nationales et s'est fait une spécialité des études sur l'histoire industrielle et commerciale de l'ancienne France, est particulièrement compétent pour la traiter. Le suffrage de l'Académie apporte un surcroît de garantie. Toutefois, malgré de réels mérites, le livre de M. Bonnassieux ne répond pas entièrement aux espérances qu'il fait naître.

L'*Avant-propos* (I-IV) nous apprend que le livre n'a pas été composé, mais seulement publié pour la circonstance. C'est l'apparition d'un mémoire déjà ancien, rédigé de 1880 à 1884, pour répondre à une question mise au concours par l'Académie des sciences morales et politiques, en vue du prix Bordin. Sur cinq mémoires déposés, l'Académie, insuffisamment satisfaite, ne crut devoir ni pouvoir en couronner aucun. Elle se contenta de partager le montant du prix (2,500 fr.) entre le mémoire n° 4 (M. Schmidt, 1,500 fr.) et le mémoire n° 5 (M. P. Bonnassieux, 1,000 fr.). Le rapporteur, M. Courcelle-Seneuil, et le président, M. Nourrisson, reprochèrent au mémoire de M. B. des défauts de plan et de méthode, une certaine insuffisance de recherches et d'informations, et un abus de citations, notamment du Dictionnaire du commerce de l'encyclopédie méthodique. M. B. a tenu compte et profité de ces critiques, ainsi que des conseils de M. Levasseur, il a refondu son travail, il l'a mis au courant des recherches survenues depuis, il l'a allégé d'un certain nombre de documents inédits, dont la présence alourdissait le texte et qu'il a même dû renoncer à insérer en appendice, pour ne pas grossir démesurément son volume (ce qui est

peut-être regrettable). C'est ce travail refondu qu'il nous donne aujourd'hui.

Passons sur l'*Introduction* (1-29), qui résume l'histoire des premières associations commerciales, depuis les colonies phéniciennes, en passant par les sociétés vectigaliennes et les corporations industrielles de Rome, jusqu'aux ghildes, hanses, banques, compagnies, corps de métiers du moyen âge. Ces sociétés n'ont, comme le fait remarquer l'auteur, avec les compagnies de commerce modernes d'autre ressemblance que le privilège et le monopole, qui était alors la loi même du trafic.

Entrons tout de suite au cœur du sujet, c'est-à-dire dans l'histoire des compagnies de commerce et de colonisation modernes. M. B. les a groupées d'abord par États ou par pays, puis, dans chaque pays, par ordre géographique, c'est-à-dire selon les régions du globe exploitées, savoir : 1° Europe et Levant; 2° Afrique; 3° Asie; 4° Amérique; enfin, dans chacune de ces sections, par ordre chronologique. L'étude des compagnies de chaque pays est précédée d'un *aperçu historique* général et accompagnée des *considérations économiques* qui lui sont spéciales. On passe ainsi en revue :

Livre I (31-78), la Hollande.

Livre II (79-163), l'Angleterre.

Livre III, de beaucoup le plus important, formant à lui seul la moitié du volume (165-424), la France.

Livre IV (425-476), les autres États de l'Europe.

Ici se termine la partie vraiment historique de l'ouvrage. Le livre V (477-515) traite des *Principes économiques sur lesquels étaient établies les grandes compagnies de commerce et des inconvénients qu'elles ont présentés à raison de ces principes,* et prouve qu'en général ces sociétés, surtout les françaises, n'ont pas réussi, à cause de l'abus du privilège et du monopole, qu'elles ont produit de fâcheux résultats pour elles-mêmes, pour le commerce de leur propre nation et pour le commerce du monde, tout en présentant quelques avantages particuliers et momentanés, et qu'elles ont été condamnées par la plupart des économistes. Le livre VI (516-543) est consacré aux *Nouvelles compagnies de commerce et de colonisation fondées ou à fonder sur le modèle des anciennes compagnies* et n'est qu'un résumé sans importance, comme d'ailleurs sans prétention, des tentatives faites en ce sens en Angleterre (*Royal Niger Company, East Africa Company, South Africa Company, North Africa Company, North Borneo trading Company, Hudson Bays Company,* etc.); en Allemagne (*Sociétés allemandes de l'Afrique occidentale et de l'Afrique orientale, Compagnie de la Nouvelle-Guinée et autres*); en Belgique (*Compagnie du Congo*); en Portugal (*Compagnie de Mozambique*); en Hollande (*Compagnie de Billiton*) et des projets conçus en France (*Historique et analyse critique du projet de loi sur les compagnies de colonisation*). — Enfin, dans la *Conclusion* (544-550), l'auteur se demande : 1° *Quel jugement convient-il de porter en somme sur les anciennes compagnies*

de commerce? 2° *Faut-il se féliciter en principe de les voir reparaître de nos jours?* Ses réponses à cette double question ne sont pas très nettes et ne semblent qu'à moitié favorables. On sent, on devine, on lit entre les lignes qu'il est plutôt hostile à cette résurrection et qu'il n'en espère pas grand bien. Mais il n'ose pas trop le dire ouvertement. Et il conclut que ces compagnies ont rendu quelques services dans le passé et qu'elles pourront en rendre dans l'avenir, à condition de ne pas être regardées comme une *panacée universelle,* de ne pas être trop favorisées, de n'obtenir que des privilèges restreints et momentanés. Leur principal avantage et leur véritable rôle pourra et devra être de substituer, dans les pays nouveaux, leur initiative privée ou officieuse à l'action directe et officielle du gouvernement, de lui préparer les voies, de lui éviter le danger d'engager à la légère le drapeau national, de lui permettre de n'avancer qu'à coup sûr et de reculer au besoin, de lui servir en un mot d'*écran.* C'est l'opinion et l'expression même des économistes anglais, reprise par M. Leroy-Beaulieu.

Cette analyse suffit à montrer le caractère du livre de M. B., son intérêt et son genre de mérite. C'est avant tout un ouvrage de vulgarisation. Son intérêt, son mérite, c'est de réunir, de condenser en un volume une masse énorme de renseignements épars ou inédits. Son défaut, c'est un plan contestable et défectueux; c'est le manque de proportion des diverses parties, l'insuffisance d'information de quelques-unes, la surabondance de quelques autres; c'est l'abus des citations fréquentes et prolongées. Malgré ses efforts, M. B. n'a pas pu ou n'a pas su complètement éviter les imperfections qu'on lui avait signalées en 1884. Son livre mériterait en partie les mêmes critiques que son mémoire. Ces défauts tiennent sans doute à l'immensité du sujet et à l'étendue excessive du travail, et peut-être était-il difficile d'y échapper entièrement. Ils sont dus aussi en partie à la façon dont l'ouvrage a été composé. M. B. a eu beau renoncer à l'ordre alphabétique pour l'étude des compagnies de chaque État (et encore y est-il resté fidèle dans son livre IV); il n'en reste pas moins visible que son livre est conçu à la manière d'un dictionnaire, qu'il en garde les avantages, c'est-à-dire la clarté de la disposition et la facilité de la consultation, mais aussi les inconvénients, c'est-à-dire le manque d'unité, l'absence d'idées générales, les redites, la sécheresse. Pourquoi? Parce que sa principale source, le cadre même de son travail, ce sont les articles du Dictionnaire du commerce de l'encyclopédie méthodique. Certains chapitres n'en sont qu'une reproduction presque littérale, sèche et souvent incomplète. D'autres ont été complétés par des recherches nouvelles dans les archives ou par des lectures, mais d'une facon inégale. Pour ce qui concerne le dépouillement des archives, M. B. avoue lui-même n'avoir pu consulter celles de l'étranger; parmi les dépôts français, il a utilisé surtout celui des Archives nationales, qu'il connaît fort bien et pour cause; il en a extrait des pièces et des indications nouvelles, intéressantes, parfois surabondantes, et il les cite avec leur cote exacte. Mais il ne paraît pas aussi

familier avec les Archives coloniales, dont il s'est insuffisamment servi; quand il y renvoie, c'est sans indication de cote, ce qui semblerait prouver qu'il ne les a pas directement consultées; c'est une grave lacune dans son information. En ce qui concerne ses lectures, il est à craindre qu'elles n'aient été laissées un peu au hasard; beaucoup de citations ne semblent pas directes, mais extraites d'ouvrages de seconde et troisième main ou d'articles de revue; plusieurs livres mentionnés en note, à titre de bibliographie, ne paraissent pas avoir été consultés (voir page 131, note 2, et *passim*); des ouvrages anciens, ou insignifiants, ou surannés sont cités, probablement sur la foi d'autrui, et des travaux capitaux, récents, faisant autorité, paraissent ignorés; ainsi, pour l'Amérique, Robertson, Bancroft, Dussieux sont souvent invoqués, mais nous ne voyons figurer nulle part les noms de Parkman, de Justin Winsor (*Narrative and critical history of America*), de Rameau de Saint-Père, de Casgrain, etc. — Il y a là un vice de méthode, qui a pour conséquence un manque de proportions. Certains articles sont très complets, presque définitifs et même surabondants, comme ceux sur les compagnies françaises d'Afrique, du bastion de France, du cap Nègre, du Sénégal; d'autres ne sont que des ébauches incomplètes et des indications vagues, selon le hasard des travaux consultés, des recherches et des lectures faites. De là aussi l'abus des citations et l'impersonnalité de la composition et du style. On pourrait aussi noter quelques erreurs de fait ou de date : *la Compagnie de la pesche sédentaire de l'Acadie* (c'était son nom), fondée par Le Borgne et de Chevry, est de 1682 et non de 1683; on en trouve la charte aux Archives coloniales (*Correspondance générale du Canada,* C. II, vol. I), ainsi que les commissions de de Monts (1603), Razilly et Champlain (1632), et nombre d'autres pièces se rapportant à la Compagnie des Cent associés et à celle des Indes occidentales, que M. B. semble ne pas connaître, et un projet de reconstitution de la Compagnie de l'Acadie, en 1711, par M. de Chevry : je cite ces erreurs et ces lacunes à propos du Canada, connaissant plus particulièrement les documents qui s'y rapportent; nul doute qu'il y en ait d'autres du même genre pour les autres parties du sujet, que la connaissance des Archives coloniales permettrait de corriger ou de combler[1]. Page 528, lire *Usagara* et non *Usaraga,* etc.

En somme, il est visible que M. B. n'est pas absolument maître de son vaste sujet, ce qui n'a rien de surprenant. Son livre n'est pas une étude historique complète, mais seulement une contribution à l'histoire de la colonisation. Il s'en rend compte d'ailleurs et s'en excuse dans son avant-propos avec une louable modestie, qui nous dispense d'insister

1. Ainsi, le dernier bulletin de la *Société des Études coloniales et maritimes* publie un mémoire présenté à Louis XIV, en 1664, par le Hollandais Hubert Hugo, pour la fondation d'une Compagnie des Indes orientales. Ce mémoire eût été intéressant à signaler, et il y en a certainement beaucoup d'autres de ce genre.

davantage. Mieux vaut le féliciter et le remercier d'avoir tracé un cadre que d'autres pourront achever de remplir et d'avoir fait, sinon une œuvre définitive qu'on pourrait accepter avec une pleine confiance, ce qui était difficile, pour ne pas dire impossible, du moins une œuvre utile qu'on pourra consulter avec fruit, qui est satisfaisante dans son ensemble et tout à fait bonne dans certaines de ses parties.

L. MALAVIALLE.

Rodney, by David HANNAY. Londres, Macmillan, 1891. 1 vol. in-12 de VI-222 p. (*English Men of Action.*)

La carrière de Rodney, si glorieuse qu'on la juge pour l'Angleterre, est de celles qui peut-être intéressent plus encore par leur diversité, le pittoresque du cadre où elles se meuvent, que par leur élévation propre. Rodney nous représente admirablement l'Anglais marin du XVIIIe siècle. Possédant à fond son métier, qu'il pratique depuis sa prime jeunesse, il y apporte toute la conscience patriotique que peut souhaiter son pays, sans négliger les petits calculs de l'ambition personnelle. Rude envers lui-même, raide envers ses inférieurs, aussi distant de l'inhumanité que du sentimentalisme, il tient néanmoins avec aisance son rang à la ville et à la cour, jusqu'en France. Comme la politique est la seule porte qui permette alors de faire son chemin, même sur les terrains qui lui semblent le plus étrangers, il s'y dépense de sa personne et de sa bourse, obéissant aux injonctions de son parti avec la discipline qu'il montre sur son banc de quart. Intéressé sans avarice, honnête sans grandeur morale, intelligent sans talents exceptionnels, il n'en demeure pas moins une des grandes et dignes figures de la marine anglaise, pourtant si riche en types de héros[1].

M. Hannay semble avoir saisi fort bien le personnage sous ses nombreux aspects. Son livre, qui ne manque ni de verve ni d'esprit, se lit avec un plaisir entraînant et soutenu de la première page à la dernière. La critique y peut relever des omissions ou des erreurs[2]; mais ces insuffisances, peu graves en définitive, n'altèrent point la ressemblance générale du portrait, et l'impression d'ensemble qui s'en dégage nous paraît amplement satisfaisante. L'étude de M. Hannay offre de plus l'avantage d'être en ce moment la seule biographie un peu complète de l'amiral que l'on puisse se procurer facilement. La vie et la correspondance de Rodney, publiées par son gendre, le général Mundy, ne sont plus dans le commerce et ne se rencontrent pas dans toutes les biblio-

1. M. Hannay dit en terminant (p. 211) que Rodney est le type parfait de l'aristocratie qui gouvernait alors l'Angleterre. Tout aristocrate qu'il était de naissance, il nous semble que sa physionomie incarne excellemment aussi la généralité de ses compatriotes, qualités et défauts compris.

2. *Revue d'Édimbourg*, janvier 1892 : « Rodney et la marine au XVIIIe siècle. »

thèques[1]. C'est même, soit dit en passant, ce qui justifierait un léger reproche adressé à M. Hannay ainsi qu'à d'autres auteurs. Les collections déjà nombreuses de résumés historiques ou biographiques à l'usage du public ordinaire manquent un peu trop de références et d'indications bibliographiques[2]. Les gens instruits et les spécialistes y trouveraient leur compte, moyennant quelques notes au bas des pages ou à la fin du volume; le charme du récit n'y perdrait rien et sa marche alerte n'en serait point ralentie. De même, un peu plus de précision dans les dates n'exposerait pas à l'accusation de pédantisme ni de minutie exagérée. Il importe médiocrement, sans doute, à la majorité des lecteurs, que Rodney se soit embarqué pour les Antilles à tel ou tel quantième du mois. Mais justement les dates jouent dans sa vie un certain rôle, et, sans en émailler son texte, l'auteur pouvait cependant indiquer les principales avec moins d'économie.

Par une singularité qui se reproduit, du reste, fréquemment dans le domaine de l'érudition, où les sujets d'étude les plus importants sont délaissés pour d'autres d'un intérêt moindre, il n'existe pas de bonne et solide histoire de la marine anglaise, nous racontant avec ses triomphes le détail de ses transformations internes. On en est réduit à nous recommander sérieusement de petites publications faites pour l'amusement des enfants et dont le seul mérite apparent est d'être écrites par des gens du métier[3]. Il nous est donc assez difficile de savoir si, comme certains le disent, le tableau curieux que nous trace M. Hannay de son organisation pèche encore plus que le reste de son livre par l'inexactitude. Mais, aux traits qu'il signale et que l'on discute, nous ajouterions aisément quantité d'autres qui permettent en somme d'affirmer qu'au XVIIIe siècle l'administration de notre marine pouvait se comparer très favorablement en principe à celle des Anglais. Il est de fait que l'Angleterre témoignait une étrange indifférence pour le sort des matelots qui représentaient sa meilleure défense. Avec tous ses inconvénients, ses inégalités de charge, son favoritisme, ses passe-droits, — achetés quelquefois, insinuent les méchantes langues, par des cajoleries féminines aux agents de l'État[4], — notre inscription maritime, M. Hannay lui-

1. *Life and Correspondence of the late admiral George Brydges, lord Rodney*. Londres, Murray, 1830, 2 vol. Nous ne l'avons trouvée ni à la Bibliothèque nationale ni au Ministère de la marine.

2. *Revue d'Édimbourg*, p. 167 : « La règle de ne point citer ses auteurs, qui est d'habitude courante dans les nombreuses séries maintenant à la mode, peut être excellente pour un écrivain pressé ou superficiel; mais assurément elle tolère, si même elle n'encourage, une négligence, un manque d'exactitude qui enlèvent beaucoup de leur valeur à des ouvrages souvent remarquables. »

3. Par exemple, *The Sea Service*, by commander C. N. Robinson, illustrated by W. H. Overend. Londres, Raphaël Tuck, 1891. Album in-4° de 16 p.

4. « Avec une jolie parente, douce et complaisante, » dit un écrivain de l'époque, « un marin est sûr d'être exempté de la levée prochaine. » — Voir, dans le *Yacht* des 31 oct. et 14 nov. 1891, deux articles signés de Launay sur

même en convient, était d'une civilisation raffinée au prix du système de recrutement des équipages anglais par la presse; et l'on est médiocrement venu à nous vanter avec l'emphase de Lord Brougham[1] les garanties des lois anglaises pour la liberté des citoyens, quand on lit des incidents comme ceux que révèle ou rappelle la correspondance de Rodney avec son supérieur l'amiral Hawke. Le meilleur procédé, comme chacun sait, consistait à guetter les navires de commerce rentrant ou non d'une longue campagne et à leur enlever une partie de leur équipage pour le compte de l'État. Si les pauvres hères essayaient de résister et de s'échapper pour rejoindre leur famille anxieuse depuis tant de mois, on les traitait à coups de fusil et l'on jetait les cadavres par-dessus bord, sans autre regret ni cérémonie, pour soustraire l'aventure à l'enquête du *coroner*[2]. De la sorte, les principes étaient saufs; et, aussi, l'intérêt des marchands, puisqu'on avait soin de laisser le navire arriver au port; et, surtout, les libertés de la bourgeoisie, qui se serait crue en danger dès qu'elle laisserait aux mains du roi la disposition d'une force maritime organisée[3]. Tant il est vrai qu'en ce monde, où la justice ne s'établit que par l'injustice, la liberté des uns s'achète d'ordinaire par l'asservissement des autres! L'Angleterre eût mérité de payer cher son égoïsme; malheureusement pour nous, sa marine marchande avait déjà bien plus d'extension que la nôtre; et, si notre ins-

« le recrutement des matelots sous l'Ancien Régime. » L'auteur, M. Maurice Loir, lieutenant de vaisseau, les a imprimés en partie, mais avec des détails nouveaux, dans son livre sur *la Maison royale en* 1789 (Paris, Cerf, 1892), ch. III.

1. « On raconte que lord Brougham, montrant les tribunaux anglais à M. Berryer, lui dit : « Je vous ai fait voir le parlement, les ministres, eh bien, « je n'ai que ceci à ajouter : tout ce que je vous ai montré n'est en place que « pour arriver à grouper dans ce réduit ces douze individus, » et il lui montrait un jury entendant une affaire. » (Chambrun, *Droits et libertés aux États-Unis*. Paris, Thorin, 1891, p. 439.)

2. Hannay, p. 40. — Comme trait particulièrement odieux, voir dans Lecky (*History of England in the Eighteenth Century*. Londres, Longmans, t. III, 1882, p. 537) le cas d'une pauvre jeune femme réduite à la mendicité par l'enlèvement de son mari et conduite au gibet de Tyburn, avec son enfant au sein, pour vol d'un morceau de toile. Voltaire, en France, et le caricaturiste Gillray, en Angleterre, ont plaisamment souligné le ridicule d'un peuple qui se laisse emporter par l'imagination au point de se croire libre avec une institution pareille.

3. Elle était quelquefois victime de sa prudence ombrageuse. « En 1805, l'associé d'une grande maison commerçante de Liverpool fut un soir empoigné par la presse à raison de sa mise modeste, jeté à bord d'un vaisseau de ligne qui allait rejoindre Nelson, obligé de servir en dépit de ses remontrances et tué par un boulet. Feu lord Sefton, qui racontait l'anecdote, ajoutait que la famille, très connue dans le pays, avait fait inscrire sur sa tombe : « A la « mémoire de X..., terrien, mort en combattant, bien malgré lui, pour son « pays à la bataille de Trafalgar, 21 octobre 1805. » (A. Hayward, *Quarterly Rev.*, avril 1878, p. 524.)

cription maritime au début d'une guerre nous donnait la supériorité, nos ressources d'hommes trop limitées s'épuisaient rapidement, tandis que l'Angleterre voyait croître les siennes à mesure que ses navires de commerce surpris par l'événement revenaient au port. Le parallèle ne serait pas moins en notre faveur si nous avions à considérer ensuite la vie de bord du matelot. Smollett, auquel on doit des renseignements précieux sur son existence, nous le montre avec la même chemise sur le dos six mois après son embarquement[1]; et le commandant Robinson avoue que l'on se fait difficilement l'idée de son régime alimentaire. Il est vrai de dire que l'officier vivait de la même vie, ce qui ne contribuait pas à adoucir ses mœurs. En France, au contraire, l'officier cherchait plutôt à relever le matelot, à le rapprocher de ses chefs[2]. Aussi trouvait-on des volontaires pour nos guerres coloniales alors que le premier souci des Anglais était d'empêcher la désertion de leurs troupes[3].

La carrière de Rodney nous intéresse surtout par ses relations avec la France, et c'est à ce point de vue que nous devons en parler ici. De 1775 à 1778, nous le trouvons installé à Paris et même criblé de dettes. Alors se pose la question de savoir si on lui a réellement offert de prendre service dans la marine française. La chose est contestée; sans doute elle le sera toujours. M. Hannay, d'accord avec la *Revue d'Édimbourg,* traite ce bruit de légende ridicule. Le général Mundy, bien placé pour le savoir, assure que le souvenir de cette proposition était pourtant de tradition dans la famille. Or, si les souvenirs de famille ne sont pas d'habitude très exacts, ils ont en général un fonds de vérité sérieuse, comme nous avons tous plus ou moins l'occasion de le constater; et l'on ne réfutera pas d'une manière décisive cette remarque, en alléguant qu'il a dû se créer ici une confusion avec le service que rendit à Rodney vers cette époque le maréchal de Biron. Enfin, la légende, — si légende il y a, — n'a rien de ridicule, parce que les officiers étrangers abondaient au service de la France, notamment les Jacobites, et que précisément

1. Il est indispensable de consulter les romanciers pour obtenir un aperçu de la vie de bord, soit qu'ils parlent de la marine militaire, comme Smollett ou le capitaine Marryat, soit qu'ils s'occupent de la marine marchande, comme l'Américain Herman Melville (cf. *North-Am. Review*, février 1892, p. 138-149). Le gouvernement se considérait comme un armateur qui enrôle un équipage pour telle ou telle campagne, de même qu'il engageait les services d'un avocat pour jouer le rôle de ministère public dans telle ou telle affaire. L'uniforme des matelots ne date que de la guerre de Crimée.

2. Exemple : M. de Kergariou-Locmaria donne « un louis par manœuvres passées dans un combat, » abandonne sa part de prise et fait servir de sa table, devant lui, un matelot blessé dans un exercice. (Arch. de la marine, campagnes 1780, B[4] 181, fol. 17 et 18.)

3. Ibid. Cf. Gaffarel, *Journal des campagnes au Canada* du comte de Malartic. Dijon, Damidot, 1890, p. 5, note 1. — Tandis que nos soldats faisaient la route en poste pour aller rejoindre Dieskau, c'était à qui déserterait dans les troupes de Braddock. (Parkman, *Montcalm et Wolfe*. Londres, Macmillan, 1884, t. I, p. 182.)

Rodney avait alors à se plaindre de son gouvernement, qui le laissait aux prises avec ses créanciers, tandis qu'il eût suffi de lui payer un fort arriéré de solde, dont on lui était redevable, pour lui permettre de se libérer[1]. En tout cas, il ne reste, ce semble, aucun indice de cette proposition dans nos archives.

Il fut relâché par l'entremise du maréchal de Biron, qui lui prêta un millier de louis. A dire vrai, nous n'admirerions pas excessivement ce prêt chevaleresque si le maréchal, comme on semble le dire, avait simplement voulu laisser l'amiral anglais se mesurer encore avec nous. Le chevaleresque a ses limites; mais, de même que pour celui des officiers français à Fontenoy, il y avait une raison plausible, raison d'honneur cette fois. On insinuait, paraît-il, à Londres, que nous gardions l'amiral anglais par crainte de sa valeur : la seule réponse à faire était de le libérer sur-le-champ, — et le maréchal de Biron garde alors tout le mérite d'un trait dont la générosité égale l'intelligence[2].

Des trois grandes batailles navales livrées par Rodney, celle où il a le mieux déployé ses talents est peut-être le combat du 16 janvier 1780 contre l'amiral espagnol don Juan de Langara[3]. Mais, à notre point de

1. « Si l'on voulait donner l'ordre aux bureaux de la marine de me payer seulement la moitié de ce qui m'est dû en ma qualité de contre-amiral d'Angleterre, je pourrais satisfaire tout le monde et j'aurais encore de l'argent de reste. » (Lettre de Rodney à sa femme, 1er avril 1778. *Revue d'Édimbourg*, p. 184.) M. Hooper, dans son article sur *Rodney* de l'*Encycl. britann.* (1886), ne semble pas avoir eu connaissance de cette lettre, car il prétend qu'« en février 1778, dès sa nomination d'amiral de l'escadre blanche, Rodney fit toutes les démarches possibles pour obtenir de l'amirauté un commandement qui le délivrât de ses embarras pécuniaires. » Du reste, ce même auteur, par une contradiction bizarre, identifiant, dans l'*Academy* du 4 octobre 1884, une lettre du 13 mars 1778 qu'il attribue à Rodney, — où ce dernier raconterait à lord Stormont le salut des navires de Paul Jones par l'escadre de la Mothe-Piquet, — ajoute que « cette lettre a dû lui faciliter sa première audience du roi et sa promotion au grade d'amiral de l'escadre blanche. » On voit que les dates ne sont pas indifférentes dans cette biographie, puisque l'un des meilleurs auteurs, — et la *Revue d'Édimbourg* déclare excellent son article de l'*Encycl. britann.*, — ne paraît pas fixé sur l'époque d'une promotion aussi importante. Et l'on conviendra qu'il était assez étrange de voir le gouvernement anglais, si la date de février est la vraie, donner spontanément à Rodney un avancement sérieux tout en lui refusant un arriéré de solde qui lui eût permis de régler ses dettes.

2. Le récit de Mme de Gontaut, dans ses *Mémoires* (Paris, Plon, 1892, p. 75-76), diffère de celui de M. Hannay. Cependant, il n'est pas probable qu'elle soit dans l'erreur, car sa conversation sur ce point avec George III devait être l'un de ses plus vifs souvenirs de jeunesse, qui sont, comme chacun sait, les plus persistants de toute la vie.

3. Il est regrettable, toutefois, que les historiens anglais n'étudient pas l'affaire d'après les documents espagnols. Don Juan avait, disait-il, des instructions de son amirauté qui lui rendaient la lutte impossible. (Duc des Cars, *Mémoires*. Paris, Plon, 1890, t. I, p. 317.)

vue, ses deux affaires les plus importantes sont ses rencontres avec le comte de Guichen et le comte de Grasse.

Dans la première de ces rencontres (19 avril 1780), on sait que, Rodney ayant voulu innover en fait de tactique, ses capitaines ne comprirent point ses ordres et qu'il dut se retirer en se plaignant amèrement de leur désobéissance. Au dire de M. Hannay, Guichen lui aurait écrit une lettre de condoléance, lui avouant que, si ses instructions avaient été suivies, une partie de l'escadre française était écrasée. « Bien entendu, » ajoute notre auteur, « les historiens français se gardent de parler de cette correspondance[1]. » A cela nous répondrons sans peine que, si la lettre existe, les historiens français sont excusables de l'avoir ignorée puisqu'il ne s'en rencontre pas trace dans nos archives. Les ouvrages anglais, du reste, nous l'avons dit plus haut, grâce à la pénurie de nos bibliothèques, ne leur sont guère accessibles. Mais on peut se demander si la lettre a été écrite dans une autre intention que de compatir poliment à la mésaventure de Rodney[2]. Nulle part, dans sa correspondance officielle, M. de Guichen ne fait allusion au pressant péril où il se serait trouvé. Pas davantage il ne semble avoir cherché à fuir le combat[3].

1. P. 131.

2. C'est probablement par manière de blâme discret contre les capitaines anglais que Guichen, dans son rapport, fait l'éloge des siens : « Si j'ay etté assez heureux pour auoir un aduantage dessidé sur lenemi, je dois cet agreement à la brauoure et l'exactitude dans l'execution des signaux aux capitaines qui ont combatu sous mes ordres. » — Rodney traitait au surplus ses officiers avec une morgue toute différente de la courtoisie gentilhommière des généraux français. (Hannay, p. 137.)

3. « Monsieur, » écrit-il le 3 juin à l'amiral espagnol don Solano, « si j'avois été prévenu de l'atterage de votre escadre et flotte dans ces parages, je ne serois point sorti du Fort royal, afin d'aller avec toutes les forces du roi croiser sur la latitude indiquée pour vous joindre; mais, n'en ayant ouï aucun avis, j'ai pris le parti de sortir le 13 avril avec 22 vaisseaux pour aller en croisière et combattre les ennemis, qui avoient 21 vaisseaux, dont 2 à trois ponts et tous les autres de 74 canons. J'ai été six semaines dehors presque toujours en présence et ai livré trois combats, le premier le 17 avril, le second le 15 mai et le troisième le 19 dudit. J'aurois plus longtemps continué à l'observer et à le combattre si j'avois eu de l'eau pour tenir la mer... »

Même déclaration dans le Journal de l'escadre tenu par le major, commandant Buor de la Charoulière. « Le 13 avril 1780, dès le point du jour, l'escadre a commencé à mettre sous voiles de la baye de Fort royal de la Martinique, avec plusieurs projets concertés avec M. le marquis de Bouillé, gouverneur général des Iles du vent, embarqué sur le vaisseau *la Couronne*. Le premier de ces projets à exécuter étoit celui de remonter par le canal de la Dominique et aller par le vent de la Martinique provoquer au combat l'escadre angloise aux ordres de l'amiral Rodney, soit que cette escadre eût mis dehors pour observer nos mouvements, soit qu'elle eût resté au mouillage de Sainte-Lucie sous le gros islet. »

Les autres projets, signalés d'ailleurs dans le rapport de Guichen en date du 28 mai, sont ceux qu'indique le commandant Chevalier dans son *Histoire*

Bien au contraire. Il paraît avoir cru tout du long, comme l'avouait dédaigneusement Rodney et comme le répète M. Hannay, que les Anglais voulaient esquiver la bataille : « Ce qu'il y a de constant, » écrivait-il dans son rapport du 28 mai, « c'est qu'il était de très bonne heure lorsqu'ils ont quitté le combat, qu'ils étaient maîtres de continuer étant au vent ; ainsi, s'ils n'avaient pas été maltraités, il n'est pas naturel de penser qu'ils eussent abandonné la partie de si bonne heure, et qui la quitte la perd, et conséquemment nous avons l'avantage de cette journée ; nous sommes demeurés maîtres du champ de bataille. » Dans les manœuvres qui suivirent durant le mois de mai et qui ressemblèrent à un assaut d'escrime, M. Hannay ne veut pas admettre que M. de Guichen eût de bonnes raisons pour n'accepter d'engagement qu'à son heure. « Suivant les historiens français, ce serait l'amiral anglais qui aurait esquivé l'action. Ils ne s'aperçoivent pas que dans ce cas il était absurde, de la part de Guichen, de ne point arriver sur Rodney pour le contraindre à tenir tête ou le chasser honteusement de Sainte-Lucie. » Mais Guichen s'en explique suffisamment pour disculper les historiens français, outre que l'art de la guerre consiste, si nous ne nous trompons, à ne jamais se risquer sans des chances sérieuses de réussite. C'est encore de quoi Rodney n'hésitait pas à convenir, déclarant que lui-même avait toujours agi suivant ce principe[1]. Or, M. de Guichen dit expressément qu'il n'aperçut les Anglais « que le 19e [mai] sous le vent, mais qui ne négligeaient rien pour nous gagner le vent afin de nous pousser assez sous le vent de la Martinique pour qu'un vaisseau dégrayé ne pût y relâcher et de n'avoir de ressources que Saint-Domingue, si nous avions un second combat dans ce canal, où le courant porte avec rapidité dans l'Ouest. Ce qui m'engagea, après avoir consulté les pilotes du pays, d'assembler les généraux pour demander leur avis sur notre position, et qui furent tous du sentiment du pilote, ainsi que M. le marquis de Bouillé, de passer par Antigues, doubler la Barboude et chercher les ennemis au vent de la Martinique pour les combattre, ou, si nous ne

de la marine française pendant la guerre de l'Indépendance américaine (Paris, Hachette, 1877, p. 185-186).

Enfin, pour ce qui le concerne personnellement, Guichen ajoute : « Le corps de bataille n'a donné qu'à 1 h. 3/4, que le matelot de l'avant de M. de Rodney m'a canonné. Je me flattois que cet amiral m'eût fait l'honneur de me combattre, mais il s'est toujours tenu de l'arrière, ce qui m'a fait juger que son intention étoit d'attaquer et de couper notre arrière-garde, et effectivement, etc. »

(Arch. de la marine, B[4] 180, fol. 99, 199 et suiv., 210.)

1. « Tout le monde sait, » écrivait-il dans ses notes marginales sur son exemplaire de Clerk, « que vouloir contraindre l'ennemi à se battre navire contre navire est chose contraire au sens commun et qui prouve que l'amiral n'est pas bon officier, car son devoir est de profiter de tous les avantages possibles sur l'ennemi et de réserver toute la flotte qu'il commande pour attaquer la moitié ou une partie moindre de celle de l'ennemi, afin de s'emparer de la partie qu'il attaque et d'écraser ensuite le reste en détail, à moins que ce reste ne batte prudemment en retraite. » (*Quarterly Review*, janvier 1830, p. 57.)

les trouvions pas, de s'emparer du gros islet de Sainte-Lucie. » Du reste, ajoute-t-il, il ne voulait plus combattre l'ennemi qu'à bord opposé, navire contre navire, ce qui prouve qu'il avait parfaitement démêlé le plan favori de Rodney, de se porter avec ses forces sur une partie seulement de l'escadre adverse pour l'écraser.

Ceci nous amène droit à l'affaire du 12 avril 1782, où le plan valut un succès décisif aux Anglais contre le comte de Grasse[1]. On sait que le combat des Saintes, — ou de la Dominique, comme on l'appelle en Angleterre, — a fait couler des flots d'encre de part et d'autre. Du côté français, c'était M. de Grasse qui se plaignait de ses officiers; et nous ne nous mêlerons point de discuter à nouveau ses protestations[2]. Chez les Anglais, la polémique a roulé sur la paternité de la manœuvre qui permit à leur escadre de couper notre ligne de bataille. Et, s'il faut dire notre sentiment, la discussion nous paraît un peu ridicule. Rappelons en deux mots son origine. Un certain Clerk, d'Eldin, qu'une contrariété de vocation avait empêché d'entrer dans la marine pour laquelle il éprouvait un goût marqué, avait entrepris de corriger la tactique navale d'alors, qui reposait tout entière sur un ordre de l'amirauté prescrivant aux chefs d'escadre de prolonger la ligne ennemie en la canonnant au passage, ordre dont on ne devait s'écarter sous aucun prétexte. Clerk se rendit à Londres au commencement de 1780 pour soumettre son plan à Rodney, qui venait, paraît-il, de s'embarquer : ce qui est certain, c'est que, entre 1780 et 1782, Rodney a dû lire lui-même la brochure de Clerk, dont les idées ont exercé plus tard une influence sérieuse dans la marine anglaise. Mais s'en est-il souvenu le 12 avril 1782, malgré la défiance qu'un vieux « loup de mer » devait avoir pour les idées d'un « pékin, » ce dernier fût-il en son genre aussi fort que devait l'être

1. M. Hannay parait s'être contenté de copier, sauf une ou deux corrections malheureuses, la liste des navires et des commandants anglais et français dans l'ouvrage du Cap^e Chevalier; mais ces deux listes, justement, auraient besoin d'y être contrôlées pour l'orthographe de quelques noms français, et surtout pour l'attribution des navires aux commandants anglais.

2. « Il est difficile de pousser plus loin que ne le firent ces officiers le sentiment de l'honneur militaire, » dit le Cap^e Chevalier en parlant des commandants du *César*, du *Glorieux* et de l'*Hector*. On nous permettra de rapporter ici un détail, probablement inédit, que nous trouvons dans les papiers intimes du baron de Bougainville, mort contre-amiral en 1846, et dont le père, commandant une escadre ce jour-là, eut à couvrir de son feu le *Northumberland*, particulièrement décimé pour une raison bizarre. « Un colonel de dragons, passager sur ce vaisseau, fut la cause de cette perte. A l'affaire du 9, où les deux flottes ne firent qu'échanger des bordées : « Vous appelez cela un « combat, » avait-il dit; « on prendrait le thé sur le pont! » Le 12, le commandant du vaisseau [M. de Sainte-Césaire], arrivant beaucoup plus qu'il ne devait le faire d'après le signal, vint se placer si près de la ligne anglaise que le colonel, interpellé par lui : « Si le thé était assez chaud? » répondit : « Parfaitement, mes pistolets d'arçon portent. » Ce diable d'homme ne fut pas tué! »

sous peu Jomini? Ou a-t-il obéi à l'impulsion spontanée de son chef d'état-major, le futur amiral sir Charles Douglas? Ou n'a-t-il pris conseil que de l'occasion? Tel est le problème assez futile autour duquel on s'est disputé longtemps et sur lequel la lumière définitive ne sera jamais faite. Si l'amirauté anglaise ne s'était point mêlée de diriger à distance les opérations, comme le Conseil aulique de Vienne et d'autres ministères plus récents, on eût moins remarqué cette déviation des règles antiques. M. Hannay prend parti pour Charles Douglas, qui aurait adjuré mélodramatiquement son chef au moment critique de rompre avec les usages. Rodney ne devait pas être homme à se laisser faire la leçon devant son équipage. Aussi croyons-nous plus vraisemblable l'amusante version mélangée de sir Gilbert Blane et de Cumberland. Le dialogue de l'amiral et de son chef d'état-major se serait borné à un échange d'érudition classique et d'aménités bourrues qui sont bien dans le style anglais. « Voyez, sir George, » s'écrie Douglas, montrant le *Glorieux*, autour duquel se livre une lutte acharnée, « les Grecs et les Troyens se disputant le corps de Patrocle. » — « Le diable emporte les Grecs et les Troyens, » riposte l'amiral, « j'ai bien un autre martel en tête! » Puis, revenant un peu plus tard, et de belle humeur, vers sir Charles, Rodney lui aurait dit : « Maintenant, mon bon ami, je suis aux ordres des Grecs, des Troyens et de toute l'Iliade, si cela leur plaît : la journée est à nous. »

En tout cas, on peut remarquer trois choses qui diminuent singulièrement l'intérêt de la controverse. D'abord, Rodney avait tenté cette manœuvre ou quelque autre approchant dès le combat du 19 avril 1780; et cependant, à Londres, l'opinion publique ne blâmait pas l'amiral anglais de cette tentative. Une lettre de lord George Germain lui déclare au contraire qu'on insiste seulement pour qu'il précise ses griefs contre ses capitaines, qu'il accuse de désobéissance[1]. Ensuite, le professeur Laughton fait observer que la tactique de Suffren se rapprochait beaucoup plus des idées de Clerk que celle de Rodney[2]. Qu'est-ce à dire? On ne va pas prétendre, j'imagine, que Suffren avait, aux grandes Indes, connaissance d'un livre tiré à cinquante exemplaires et dont le destinataire, Rodney, n'aurait pas encore connaissance aux Antilles! Et, si la même tactique s'inventait aussi facilement, ce n'est pas le cas de s'écrier, avec la *Revue d'Édimbourg*, qu'une pareille coïncidence serait aussi merveilleuse que de voir deux poètes écrire le même sonnet ou deux architectes construire le même édifice à la distance des Antipodes[3].

1. Lettre du 28 mai 1780. *Report of the royal Comm. on hist. mss.*, 1884. — Lord George, croyons-nous, n'était pas des amis de Rodney.

2. *Dictionary of National Biography*, v° Douglas (sir Charles), 1888.

3. Avril 1830, p. 12. Les deux articles de la *Quarterly Review*, de janvier 1830, et de la *Revue d'Édimbourg*, d'avril suivant, résument suffisamment la discussion : l'article de la *Quarterly* en faveur de Rodney était de sir John Barrow. Aujourd'hui, la *Revue d'Édimbourg*, plus rassise, accorde que l'hon-

Enfin, le comte de Grasse ne paraît pas avoir eu le moindre doute sur la possibilité d'une coupure : « L'armée du roi, » dit-il dans son mémoire justificatif, « était bien rangée...; » et il ajoute aussitôt en note : « Si elle ne l'avait pas été, elle n'aurait pas fait plier la tête de l'ennemi. Celle-ci, au lieu de me passer sous le vent, aurait dès lors coupé ma ligne[1]. »

Nous n'avons rien dit de la carrière politique de Rodney. Mais nous ne pouvons laisser passer sans une légère protestation les théories de M. Hannay. « Si Rodney s'est un peu trop baissé pour ramasser le commandement, on doit reconnaître qu'il l'a exercé pour le bien du pays et la confusion de ses ennemis. » M. Hannay, qui brode sur ce thème des considérations ingénieuses, semble penser au total comme les politiciens du dernier siècle, dont nous parle M. Lecky, et aussi comme beaucoup de politiciens en ce siècle, que la fin justifie les moyens et que, si les gens d'esprit n'escroquaient point le pouvoir, il tomberait aux mains d'imbéciles ou de fripons encore pires que ses détenteurs éventuels. La thèse peut se soutenir; mais, sans être d'une excessive délicatesse, on la peut encore mieux réprouver. Dans l'universel enchaînement des choses, où rien n'est indifférent en soi, la morale a parfois des chocs en retour surprenants et dont les innocents pâtissent. Ainsi que l'avouait dans une circonstance célèbre M. de Bismarck, empruntant sa métaphore au *Freyschütz*, tout se paie, même en ce bas monde ; et, du plus éclatant au plus humble, — aigle impériale ou siège de député, — pense-t-on vraiment que les dons du diable soient jamais des dons gratuits ?

H. P.

H. Pirenne. **Bibliographie de l'histoire de Belgique.** Catalogue méthodique et chronologique des sources et des ouvrages principaux relatifs à l'histoire de tous les Pays-Bas jusqu'en 1598 et à l'histoire de Belgique jusqu'en 1830. Gand, H. Engelcke, 1893. In-8°, XVI-232 pages.

M. Henri Pirenne, professeur à l'Université de Gand, vient de rendre un grand service aux travailleurs de Belgique et de Hollande et en général à tous ceux qui s'occupent de l'histoire des anciens Pays-Bas et de la Belgique actuelle. Sa *Bibliographie de l'histoire de Belgique* est un essai heureux et relativement très complet d'un répertoire systéma-

neur de la manœuvre peut revenir à Rodney, puisqu'il l'a, le premier, mise en évidence par l'application. (Janvier 1892, p. 198.)

1. P. 11. — Et il continue : « Cependant, l'avant-garde ennemie et partie de son corps de bataille, ne pouvant couper ma ligne, furent obligés de passer sous le vent de mon corps de bataille et de ma deuxième escadre devenue mon arrière-garde. » (Arch. de la marine, B[4] 231, fol. 194 et suiv.; mémoire imprimé.)

tique destiné à nous renseigner sur les principales sources et les principaux travaux d'érudition relatifs à cette histoire.

Comme il le dit dans sa préface, l'auteur a voulu faire pour la Belgique ce que Dahlmann et Waitz ont fait pour l'Allemagne et ce que M. Gabriel Monod a fait pour la France. Il a adopté la même disposition des matières que dans ces manuels; mais il s'est strictement renfermé dans les ouvrages se rattachant directement à l'histoire des anciens Pays-Bas et de la Belgique moderne, renvoyant aux paragraphes correspondants de Dahlmann-Waitz et de Monod pour les livres généraux. « Ainsi, dit-il fort justement, la bibliographie de l'histoire de Belgique, entre la bibliographie de l'histoire de France et la bibliographie de l'histoire d'Allemagne, est, comme la Belgique elle-même entre l'Allemagne et la France, indépendante d'elles, mais incomplète sans elles. »

Quant aux autres questions de principe que soulevaient la composition et la division de son répertoire, l'auteur s'en explique dans sa préface en une couple de pages qui révèlent des vues nouvelles sur l'histoire de Belgique :

« Quels territoires, demande M. Pirenne, convient-il de considérer, aux diverses époques, comme le théâtre de notre histoire? L'absence d'unité de race et d'unité géographique aussi bien que les fluctuations considérables des frontières politiques, du moyen âge jusqu'à nos jours, rendaient la réponse à cette question passablement malaisée. Il m'a paru que la solution, la plus simple et la plus conforme à la fois au caractère de notre développement national, était de considérer, comme rentrant dans le champ de l'histoire de Belgique, l'ensemble des pays qui ont partagé pendant des siècles les destinées de ceux qui constituent aujourd'hui notre patrie. L'Artois, les évêchés de Cambrai et d'Utrecht, les comtés de Hollande et de Gueldre appartiennent, à ce point de vue, à l'histoire de Belgique au moyen âge[1]. Les en exclure sous prétexte qu'ils ne sont plus compris aujourd'hui dans nos frontières, c'est ôter à celle-ci tout caractère organique et la réduire à n'être plus qu'un assemblage de faits arbitrairement juxtaposés. Du reste, cela n'est vrai que pour les temps antérieurs au XVIe siècle (lisez XVIIe siècle; il y a ici une erreur typographique qui saute aux yeux). Du jour, en effet, où apparaissent dans le Nord la république des Provinces-Unies et dans le Sud les Pays-Bas catholiques, l'unité du développement politique et de la civilisation est à jamais rompue. Deux

1. Ici l'auteur met en note : « Il n'en est pas de même de la Frise qui a conservé, comme on sait, pendant des siècles une civilisation complètement distincte de celle des Pays-Bas du Sud. Mais les rapports continuels du comté de Hollande avec ce pays m'ont obligé à citer au moins les principaux travaux dont son histoire a été l'objet. » M. Pirenne oublie de mentionner le comté de Zélande, qu'il englobe probablement dans le comté de Hollande, et il omet complètement la seigneurie de Groningue.

États différents, deux nationalités distinctes se forment, n'ayant plus désormais rien de commun. L'histoire de la Belgique s'oppose dès lors à l'histoire de la Hollande : à partir de l'avènement d'Albert et d'Isabelle (1598), sauf pendant les dix-sept années qui s'écoulent de 1814 à 1830, il ne peut plus être question de l'histoire des Pays-Bas. Aussi, si jusqu'en 1598 j'ai cru devoir faire entrer dans mon livre la bibliographie relative à l'histoire de l'ensemble des Pays-Bas, je n'ai plus, au contraire, après cette date, indiqué que les ouvrages consacrés exclusivement à l'histoire des Pays-Bas catholiques. »

M. Pirenne a parfaitement raison, quoiqu'il exagère en disant que depuis 1598 les deux histoires n'ont plus *rien de commun*. En tout cas, on peut regretter qu'il n'ait pas obtenu la collaboration d'un spécialiste hollandais pour combler la lacune qu'il a laissée dans son livre, de propos délibéré. Parallèlement aux paragraphes qu'il consacre aux Pays-Bas catholiques (espagnols et autrichiens) du XVIIe et du XVIIIe siècle et à l'occupation française jusqu'en 1814, il aurait été facile de donner la bibliographie de l'histoire de la République des Provinces-Unies, de la République batave, du royaume de Hollande et de la période d'annexion à l'Empire jusqu'en 1813. Quelques pages auraient suffi et la valeur de l'ouvrage en aurait été singulièrement augmentée. Aujourd'hui ce sera surtout un manuel à l'usage des historiens belges; du même coup il serait devenu aussi le *vade-mecum* des historiens hollandais. Espérons qu'à la seconde édition l'auteur pourra tenir compte de ce vœu.

M. Pirenne dit encore : « J'ai adopté pour la division de notre histoire en périodes, avant l'avènement de la maison de Bourgogne, un système nouveau que je dois rapidement justifier. La longue évolution historique, dont le résultat a été la formation, au XVe siècle, d'un État intermédiaire entre la France et l'Allemagne, ne commençant qu'à la dislocation de l'empire carolingien, j'ai consacré un seul chapitre fort court aux temps antérieurs à l'année 843. Après cette date, le commencement du XIIe siècle m'a fourni un nouveau point de repère. Il est, en effet, aussi bien pour la Flandre, relevant de la couronne de France, que pour la Lotharingie, partie intégrante de l'Empire, la fin d'une période organique. En Lotharingie, l'acquisition presque simultanée du titre ducal par les familles rivales des comtes de Louvain et des comtes de Limbourg brise l'unité du duché et inaugure l'ère du morcellement féodal. En Flandre, avec la mort de Charles le Bon en 1127 coïncident à la fois l'extinction de la race des comtes nationaux et les premières tentatives des rois de France pour établir leur autorité sur le comté resté jusque-là indépendant. La troisième période comprend les XIIe et XIIIe siècles. Pour la Flandre, on peut lui assigner comme terme l'avènement de Philippe le Bel. Pour la Lotharingie, je me suis arrêté à la fin du grand interrègne, époque à laquelle se rompent les derniers liens qui la rattachent encore à l'Empire. L'avènement de la maison de Bourgogne est le terme naturel de la quatrième période, aussi bien pour la Flandre que pour les principautés lotharingiennes

qui, à partir de Philippe le Bon, se trouvent enfin réunies définitivement sous un même souverain.

« Cette division de l'histoire de Belgique au moyen âge a, me semble-t-il, de grands avantages. Non seulement elle donne à cette histoire si compliquée un caractère suffisant d'unité, mais encore elle a le mérite de pouvoir s'adapter également aux deux groupes de territoires dont l'ensemble constitue les Pays-Bas : ceux de la mouvance française à gauche de l'Escaut, et ceux de la mouvance impériale à droite de ce fleuve. En outre, elle est loin d'être arbitraire et artificielle. Elle s'applique aussi bien à l'histoire purement politique qu'à l'histoire de la civilisation. »

La division nouvelle de l'histoire des Pays-Bas au moyen âge, esquissée ici par M. Pirenne, est juste et ingénieuse. Il serait à désirer que l'auteur développât son idée avec les preuves à l'appui et les développements divers qu'elle comporte. Ce serait porter une certaine clarté dans ce chaos médiéval de la Lotharingie et de la Flandre où l'on est si facilement conduit à s'embourber, quand on manque de guide.

La *Bibliographie de l'histoire de Belgique* de M. Pirenne vient à son heure, maintenant que l'institution d'un doctorat en histoire a, depuis 1890, ravivé le goût des études historiques dans les universités belges. Ce livre sera partout le bienvenu, surtout en Hollande, où l'on peut noter aussi un certain regain de vogue pour l'étude de l'histoire nationale et où il n'existe aucun ouvrage similaire.

Signalons cependant en passant le *Repertorium*[1] des dissertations et articles concernant l'histoire des Pays-Bas, disséminés dans les revues et autres recueils, dont deux suppléments ont paru et dont le troisième est sous presse. C'est la Société de littérature néerlandaise de Leide qui publie cet utile répertoire depuis 1863. En Belgique, la Société bibliographique belge avait mis au concours un ouvrage analogue, embrassant aussi les livres et publications détachées. Elle avait même couronné les mémoires de MM. Lahaye et De Potter. Mais, par suite d'une incurie coupable et malgré les subsides du gouvernement, un seul fascicule de 160 pages a paru en 1886[2]. Depuis sept ans, cette publication, sur laquelle on fondait tant d'espérances, est interrompue. Il paraît qu'elle restera mort-née. Raison de plus pour remercier M. Pirenne de nous avoir donné sa *Bibliographie* plus succincte, plus maniable et plus méthodique.

Paul Fredericq.

1. *Repertorium der verhandelingen betreffende de geschiedenis des vaderlands* (jusqu'en 1860). Leide, 1863-64. — Suppléments jusqu'à 1870 et 1880 en 1872 et 1884. Ajoutez-y *Register van Academische dissertatien en oratien betreffende de geschiedenis des vaderlands* (Leide, 1866). Supplément en 1884.

2. L. Lahaye, H. Francotte et F. De Potter, *Bibliographie de l'histoire de Belgique*. Répertoire des ouvrages parus en Belgique et à l'étranger, de 1830 à 1882, sur l'histoire nationale depuis les temps les plus reculés jusqu'à la mort de Léopold Ier. — Ce premier fascicule ne comprend que les sources, les histoires générales et les livres sur la période romaine.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** 1893, livr. 1-2. — Élie Berger. Les préparatifs d'une invasion anglaise et la descente de Henri III en Bretagne, 1229-1230 (étude minutieuse sur cette expédition dont l'auteur a pu reconstituer le détail à l'aide des rôles des lettres patentes et closes, inédites pour la plupart). — Labande. Le cérémonial romain de Jacques Cajétan; les données historiques qu'il renferme (un ms. d'Avignon contient la première forme, rédigée au jour le jour, de ce cérémonial, dont la paternité est en outre attribuée sans contredit à François Cajétan. Le texte de ce document, publié par Mabillon, diffère notablement de cette rédaction primitive. Publie d'après ce ms. les passages les plus intéressants au point de vue historique). — Ch. de Grandmaison. Résultat des fouilles de Saint-Martin de Tours en 1886 (les parties les plus anciennes qu'on a découvertes sont de l'époque carolingienne). — Demante. Observation sur la formule « Car tel est notre plaisir » dans la chancellerie française (on ne retiendra de cet article que les textes de l'appendice, fournis par M. Delisle, où l'on rencontre, au xve et au xvie siècle, l'expression « bon plaisir »). — Alf. Morel-Fatio. La chronique de San Juan de la Peña (trace l'histoire d'un ms. acquis récemment par la Bibliothèque nationale de Paris et qui contient le « Chronicon regum Aragonum, auctore Petro Marfilo, monacho S. Johannis Pinnatensis »). — Abel Lefranc. Les origines de l'École des chartes; un projet d'école spéciale d'histoire et de géographie sous le premier Empire (extrait du chap. x du volume publié par l'auteur sur le Collège de France). — J. Lemoine. Un mandement de Jean V, duc de Bretagne, en faveur de Robert Blondel et Robert Regnault, 1426. — Albert Isnard. Achille Le Vavasseur; notice nécrologique. — Bibliographie : *F. de Saulcy*. Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France depuis Philippe II jusqu'à François Ier. — *Finot*. Les comptes et pièces comptables concernant l'administration de l'hôtel des comtes de Flandre, des sires et des dames de Cassel et de Bar, des comtes et des comtesses de Hainaut, des ducs et des duchesses de Bourgogne, conservés aux archives du Nord (important mémoire qui sert d'introduction au tome VII de l'inventaire sommaire des archives du Nord). — *Beauchet-Filleau* et feu *Ch. de Cherché*. Dictionnaire historique et généalogique des familles de Poitou (nouvelle édition très augmentée et améliorée; indispensable pour l'histoire du Poitou). — *Pellechet*. Quelques hypothèses sur l'imprimerie en Languedoc au xve s. (très intéressant). — *Röhricht*. Studien zur Geschichte des fünften Kreuzzuges (excellent).

2. — La Révolution française. 1893, 14 mai. — AULARD. Danton et la Révolution du 10 août 1792 (quelques faits qui prouvent l'importance de son rôle dans cette journée). — CHARAVAY. Le général Dumesny (sa biographie, d'après les documents de la Guerre et des Archives nationales; Dumesny, que l'on appelle souvent à tort Dumesnil, se distingua dans l'armée du Nord en 1792 et 1793 et dans la guerre contre les Chouans). — L. LÉVY. Quelques recherches sur Jeanbon Saint-André (publie quelques documents antérieurs à 1793). — DRIAULT. Un agent national à Alençon pendant la Terreur, du 27 nivôse an II au 14 brumaire an III (Chauvin, nommé agent national dans l'Orne par Bourdon). — Lettres de Noël à Danton (huit lettres où Noël donne à Danton des conseils de politique générale; il voudrait retourner en Angleterre pour y renouer les négociations secrètes dont il avait été jadis un des agents; mai, août, sept. 1793; janv. 1794). = 14 juin. AULARD. Danton ministre de la justice (Danton retint à Paris le gouvernement, qui voulait quitter Paris pour échapper à la fois aux Prussiens et à la Commune; il fortifia au contraire le pouvoir de la Commune pour l'associer à ses efforts contre l'étranger, mais en même temps Marat poussait au massacre dans les prisons; c'est son influence qui devait l'emporter dans les journées de septembre). — THÉNARD. La journée du 29 juin 1793 à Nantes (d'après des lettres écrites par des commissaires civils auprès des bataillons de Seine-et-Oise envoyés en Vendée). — DRIAULT. Un agent national à Alençon pendant la Terreur, du 27 nivôse an II au 14 brumaire an III; suite et fin. — LEROY. L'assemblée du district de Sedan et son bureau intermédiaire, 1787-89. — ROBIQUET. Procès-verbaux du directoire du département de la Mayenne, de février 1791 à juillet 1793.

3. — Revue archéologique. 1892, nov.-déc. — LONGNON. Le nom de lieu gaulois *Ewiranda* (ajoute huit noms à la liste déjà dressée par M. J. Havet; quant à l'étymologie du mot, la forme *Ewiranda* paraît mieux propre à en expliquer les dérivations postérieures que la forme *Icoranda*). — G. WEBER. Bas-reliefs de Laodicée et de Tripolis (publie un fragment d'inscription). — AMÉLINEAU. Hérodote et les bouches du Nil (Hérodote s'est trompé sur les noms des bouches du Nil; il a placé sur une branche orientale une ville qui doit être placée sur une des branches occidentales, à plus de 50 lieues de la position qu'il lui assigne). — Fr. CUMONT. Catalogue sommaire des monuments figurés relatifs au culte de Mithra. — TOULOUZE. Un témoin des âges antiques à Lutèce; 2e feuille (fragments de poterie trouvés en bordure de la rue Le Goff). = 1893, mars-avril. DELOCHE. Études sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne; suite. — PERDRIZET. Sur l'introduction en Grèce du coq et des combats de coqs, à propos d'un lécythe archaïque du musée du Louvre. — R. DE SÈZE. Les déesses de la mer dans le fronton oriental du Parthénon. — Ém. MALE. La légende de la mort de Caïn à propos d'un chapiteau de Tarbes. — Sal. REINACH. Les monuments de pierre brute dans le langage et les croyances populaires. — J. NICOLE. Lettre inédite relative à un épisode du règne d'Antonin le

Pieux (texte, traduction et commentaire). — R. CAGNAT. Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité classique.

4. — **Revue celtique**. 1893, avril. — THÉDENAT. Noms gaulois, barbares ou supposés tels, tirés des inscriptions; suite. = Bibliographie : *Cougny*. Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules (édition médiocre et inutile).

5. — **Revue de l'histoire des religions**. 1893, mars-avril. — L. HORST. Les sources et la date du Deutéronome; fin (il faut renoncer à l'hypothèse de l'unité du code deutéronomique; le récit de la découverte d'un code sous Josias, qui aurait provoqué la réforme, est suspect; il n'y a pas moyen de dégager du Deutéronome, tel que nous le possédons, un code plus ancien. Il se compose de trois éléments distincts : 1° une collection de lois avec conclusion parénétique; 2° des fragments parénétiques intercalés dans la première partie et en avant de la collection des lois; 3° un résumé de l'histoire de la migration. Cette dernière partie est antérieure aux deux autres; les fragments parénétiques paraissent contemporains de la Restauration). — A. BARTH. Bulletin des religions de l'Inde. I : Véda et Brahmanisme.

6. — **Revue des études juives**. 1892, oct.-déc. — S. REINACH. L'accusation du meurtre rituel (résume la question, surtout à l'aide du traité de Strack, *der Blutaberglaube*). — PORGÈS. Les relations hébraïques des persécutions des Juifs pendant la première croisade (on a publié en 1892 trois de ces relations, texte hébreu et traduction allemande; la première seule est une source originale et indépendante; les deux autres en découlent plus ou moins). — D. KAUFMANN. David Carcassoni et le rachat par la communauté de Constantinople des Juifs faits prisonniers durant la persécution de Chmielnicky, 1651-1659. — Alph. LÉVY. Notes sur l'histoire des Juifs de Saxe; 1er art. — CARDOZO DE BÉTHENCOURT. Le trésor des Juifs Séphardim; notes sur les familles françaises israélites du rite portugais; suite (arrêt d'expulsion contre les Juifs de la Guienne en 1684).

7. — **Annales de l'École des sciences politiques**. 15 avril 1893. — E. BOUTMY. H. Taine (pénétrante étude par un des hommes qui ont le plus vécu dans l'intimité de Taine). — BORGEAUD. L'établissement et la revision des constitutions aux États-Unis d'Amérique (étudie en particulier le système plébiscitaire aux États-Unis). — M. LECLERC. Fonctionnaires et hommes d'État anglais (leur recrutement, introduction du concours à l'entrée des carrières; la préparation des hommes d'État aux Universités). — ZOLLA. Les variations du revenu et du prix des terres en France au XVIIe et au XVIIIe s. (renseignements très précis).

8. — **Revue internationale de sociologie**. 1893, n° 1, janv.-févr. — Albert BABEAU. Une grève sous la Régence. = N° 2, mars-avril. J. LEMOINE. L'Irlande qu'on ne voit pas. I : les Fénians et le Fénianisme aux États-Unis. = N° 3, mai-juin. Ludwig GUMPLOWICZ. Les anciennes

populations de la Hongrie. = N° 4, juillet-août. Maxime Kovalevsky. La famille patriarcale au Caucase.

9. — **Bulletin critique.** 1893, n° 7. — *Bortolotti.* Antica vita di S. Anselmo, abbate di Nonantola (étude solide et serrée des documents hagiographiques et historiques relatifs à la célèbre abbaye fondée par saint Anselme). — *J. Lefort.* La condition de la propriété dans le nord de la France; le droit de marché (ce « droit de marché » ressemble fort au « mauvais gré » du Hainaut, au « tenant-right » d'Irlande; il vient sans doute de cette idée que le fermier, par les travaux qu'il fait pour améliorer et exploiter le sol, travaux continués parfois pendant plusieurs générations, se crée une sorte de droit de co-propriété. Ne serait-il pas fort injuste, en effet, qu'un propriétaire pût évincer un fermier après tant de dépenses faites par celui-ci en faveur du domaine ?). = N° 8. *Parfouru* et *Carsalade du Pont.* Comptes consulaires de la ville de Riscle. T. II : 1485-1507. — *Vicomte G. de Dompierre.* Histoire de la ville d'Agen et pays d'Agenois par Labénazie. — *Ém. Rébouis.* Cinq coutumes du Tarn-et-Garonne. — *Alf. Roussel.* Lamennais (beaucoup de documents précieux présentés par un avocat ému et sympathique). — Un document épigraphique sur la persécution de Maximin (l'abbé Duchesne publie et traduit un rescrit impérial de 311, qui vient d'être découvert à Arycanda, ville de Lycie). = N° 9. *Ramsay.* The church in the roman empire before a. D. 170 (recueil d'articles où il y a beaucoup de faits à prendre). = N° 10. *Abbé Fouard.* Saint Paul; ses missions (honorable résumé de ce qu'on sait sur cette période de la vie de saint Paul; érudition précise, mais qui retarde). — *A. Lefèvre.* Les races et les langues (guide bien fait pour les débutants). — *Chauvin.* Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes publiés dans l'Europe chrétienne de 1810 à 1885 (entreprise qui promet d'être fort utile). = N° 11. *Maassen.* M. G. H. Legum sectio III. Concilia, tomus I (conciles de 511 à 695; texte publié avec beaucoup de soin; des lacunes difficiles à justifier).

10. — **Journal des Savants.** 1893, avril. — L. Delisle. Incunabula biblica (analyse et discute le remarquable catalogue récemment publié par M. Copinger. « Dans l'état actuel de nos connaissances, le nombre des bibles latines du xve s. dont l'existence est incontestable s'élève à 99 »). — M. Bréal. Le ms. étrusque d'Agram (l'inscription étrusque de ce ms. porte un coup mortel à toutes les tentatives hasardées jusqu'ici pour rattacher l'étrusque aux langues indo-européennes). — Berthelot. Traductions latines de chimistes arabes; 2e art. : le traité de Bubacar (analyse ce traité, véritable manuel de chimie pratique, représentant l'état de la science vers les xiie et xiiie s.). = Mai. G. Paris. La légende de Saladin (complète ce qu'en a dit A. Fioravanti dans une brochure récente, en étudiant surtout la partie française du sujet. Il est curieux de voir comment se sont traduits dans les œuvres littéraires les sentiments, soit de haine, soit d'admiration, qui animèrent les chrétiens contre le plus grand des chefs musulmans au temps des croisades). —

HAURÉAU. Catalogue général des mss. des bibliothèques publiques de France; bibliothèque Sainte-Geneviève (notes précieuses pour l'histoire littéraire à propos du tome I du catalogue, dû à M. Kohler).

11. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1893, n° 15. — *Orsi* et *Cavallari*. Megara Hyblaea; Storia, topografia, necropoli e anathemata (excellent, malgré des longueurs). — *Dessau*. Inscriptiones latinae selectae; vol. I (excellent recueil, classé dans un ordre très méthodique, indispensable pour les commençants). — *De Ruggiero*. Sylloge epigraphica orbis romani; vol. II (ce recueil paraît devoir être un véritable Corpus, mais l'auteur publie les inscriptions en minuscule et toutes abréviations résolues; pour chacune il renvoie aux dissertations spéciales. Excellent). — *Ch. Schmidt*. Répertoire bibliographique strasbourgeois jusque vers 1530; I : Jean Grüninger, 1483-1531 (remarquable). — *G. Mazzoni*. Un commilitone di Ugo Foscolo : G.-G. Ceroni (attachante biographie d'un patriote italien qui vit dans le service de l'empire napoléonien le moyen le plus sûr de faire revivre sa patrie). = N° 16. *Mac Crindle*. The invasion of India by Alexander the Great (traduction, avec notes, des auteurs grecs et latins qui ont raconté cette campagne; les notes sont abondantes et instructives; la bibliographie est abondante). — *E. Legrand*. Cent dix lettres grecques de François Filelfe. — *Klette*. Die griechischen Briefe des Fr. Philelphus (cette dernière publication, fort estimable, est loin de valoir celle d'E. Legrand). = N° 17. *Huebner*. Inscriptionum Hispanie latinarum supplementum (nouvelle édition profondément remaniée). — *Holder*. Altceltischer Sprachschatz. 3e livr. (ouvrage d'une remarquable érudition). — *Frati*. Vite di uomini illustri del sec. xv scritte da Vesp. da Bisticci; vol. I (progrès considérable sur l'édition de mai). — *Fanucci*. Le relazioni tra Pisa e Carlo VIII (bon). = N° 18. *E. Richter*. Xenophon Studien (Xénophon n'a pas connu Socrate; les discours qu'il lui prête sont de pures fictions). — *Weber*. Der Friede von Utrecht (récit très complet des négociations menées de 1710 à 1713 entre l'Angleterre, la France, les états généraux et l'empereur). — N° 19. *Fl. Petrie*. Medum (excellente étude sur la pyramide de Méïdoum, où fut enseveli un roi Snofroui, qui n'est peut-être pas celui de la troisième dynastie). = N° 20. *Naville*. Bubastis (deux importants mémoires sur l'histoire de cette ville, d'après des fouilles poursuivies avec beaucoup de patience et d'intelligence). — *Thuasne*. Djem Sultan, fils de Mohammed II, 1459-1495 (ouvrage plein d'érudition). — *Casini*. Pesaro nella repubblica cisalpina; estratti dal diario di Domenico Bonamini, 1796-99 (très intéressante publication). — N° 21. *Petrie*. Ten years digging in Egypt, 1881-1891 (excellent). — *Lea*. A formulary of the papal penitentiary in the thirteenth century (formulaire composé à l'usage des scribes employés à l'office de la Pénitencerie, par Tomasio Caetani, cardinal de Saint-Clément en 1295, mort en 1300). — *Dom Cabrol*. Histoire du cardinal Pitra (intéressant pour l'histoire de l'érudition française au xixe s.). = N° 22. *Bezold* et *Budge*. The Tell el Amarna tablets in the British Museum (ces tablettes contiennent

la correspondance entre les rois d'Égypte et l'Asie occidentale au xve s. avant J.-C.; travail important de transcription). — *Schulten*. De conventibus civium romanorum (dissertation approfondie, contestable en plus d'un point). — *Marczali*. Maria Teresia, 1717-1780 (bonne biographie de Marie-Thérèse, considérée surtout comme reine de Hongrie). — N° 23. *Menant*. Les Hétéens. Kar-Kémish (l'auteur vulgarise les vues de Sayce sur les Hétéens sans tenir compte des graves objections de J. Halévy, qui voit dans ce peuple un rameau sémitique. Quant à Kar-Kémish, il a prouvé, après Skene et Smith, qu'elle est identique avec l'ancien Oropos, auj. Djerabis; personne ne songe plus à l'ancien Circésium).

12. — Le Correspondant. 1893, 25 avril. — La législation moderne du conclave (art. qui a toute l'importance d'une communication officieuse de la curie; donne la teneur précise des bulles secrètes relatives au conclave du 30 déc. 1797, du 13 nov. 1798, du 23 août 1871, du 8 sept. 1871, du 8 sept. 1874 et du 10 janv. 1878. La prétendue bulle publiée le 9 janv. 1874 est un faux. Les bulles de Pie IX ont pour objet d'exclure toute ingérence des pouvoirs civils, italien ou étranger, et de protéger l'indépendance du sacré collège. Le texte du règlement du 10 janv. 1878 est donné in-extenso). — Descostes. Joseph de Maistre avant la Révolution. Sa jeunesse, son frère, sa mère, ses amis (d'après des documents inédits tirés des archives de Saint-Genix et de Maistre). — D'Harcourt. L'Égypte et les Égyptiens; fin (arts, monuments, le sens moral, l'occupation anglaise. Conclusion. Éloge assez vif de l'administration anglaise; décrit de visu ses procédés habiles et persévérants). — 10 mai. Marquis de Nadaillac. L'évolution du mariage (combat l'idée que la promiscuité absolue ait jamais existé chez aucun peuple. Il y a partout des institutions conjugales dont l'évolution n'a pas été partout la même; suite le 25 mai : la polygamie, en signale la diminution graduelle). = 25 mai. Kannengiesser. L'Université populaire de Munchen-Gladbach (enseignement social populaire créé par l'abbé Hitze au nom du Volksverein catholique). — Les Mémoires du chancelier Pasquier (préface de ces importants mémoires, dont le 1er vol. vient de paraître chez Plon).

13. — Revue des Deux-Mondes. 1893, 1er avril. — Ch. de Mazade. Le comte de Falloux; 1er art. : la jeunesse d'un royaliste; suite le 15 avril : les rêves de restauration monarchique depuis 1848 (surtout d'après les Mémoires de M. de Falloux, contre le témoignage duquel il recommande discrètement de se tenir parfois en garde tant l'imagination de l'écrivain fausse la vérité des faits). — A. Filon. Prosper Mérimée; 1er art. : débuts littéraires, amours et amitiés; 2e art. le 1er mai : Mérimée académicien, la république de 1848; 3e art. le 15 juin : sous l'empire; Mérimée courtisan et diplomate; fin le 15 juin : dernières œuvres et dernières amours; Mérimée à Cannes; le 4 septembre 1870 (piquante étude composée en grande partie d'après la correspondance inédite de Mérimée; par ses relations d'intimité avec la famille

de Montijo, Mérimée joua un personnage à la cour impériale, et sa biographie jette un jour curieux sur cette société déjà si loin de nous). — J. Klaczko. Rome et la Renaissance (Bramante et Donatello). — J. Valbert. Rembrandt d'après son dernier biographe. = 15 avril. Vicomte G. d'Avenel. La propriété foncière de Philippe-Auguste à Napoléon; 3e art. : les transformations du sol rural. — Jusserand. La vie et les œuvres de Geoffrey Chaucer (excellent résumé des travaux si nombreux dont Chaucer a été l'objet pendant ces dernières années). = 1er mai. G. Duruy. La sédition du 1er décembre à Toulon; fin (met surtout en relief dans ces études le rôle joué par le comte d'Albert de Rions, une des principales victimes de l'insurrection, qui ne put obtenir justice de l'Assemblée nationale, qui dut s'exiler et que Bonaparte sauva de la misère en 1802). — 15 mai. V. du Bled. La Franche-Comté; les origines et l'histoire. = 1er juin. Duc d'Aumale. Les Dunes, 1658 (chap. du t. VII et dernier de l'Histoire des princes de Condé). = Émile Michel. Constantin Huygens; un homme d'État hollandais au xviie s. — Edm. Bonaffé. Les livres de civilité (détails curieux tirés de ces manuels du savoir-vivre au xvie s. sur les soins de propreté donnés à la toilette, à la table, sur les habits, etc.). — G. Valbert. François Ogier et son journal du congrès de Munster. — 15 juin. Fragments de mémoires du chancelier Pasquier (sur les intrigues de Talleyrand et de Fouché en 1810, sur la disgrâce de Talleyrand et les ménagements dont il fut pourtant l'objet de la part de l'empereur; divorce de Napoléon et son mariage avec Marie-Louise; disgrâce de Fouché et abdication du roi Louis). — Edm. Plauchut. Les Anglais au Maroc (l'art. serait mieux intitulé : l'intervention étrangère au Maroc).

14. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1892. Nov.-déc. — Lettres de M. Geffroy (nouvelles archéologiques). — Oppert. Le dernier roi de l'Assyrie (c'est Sin-sar-iskun; mais on ne peut dire exactement l'époque à laquelle Ninive fut détruite; la date qu'on tire d'Hérodote est inadmissible). — Id. Le canon des dates babyloniennes (tableaux très importants où se trouvent déterminées d'une façon rigoureuse plusieurs dates de l'histoire babylonienne de 617 à 599). — Wallon. Notice historique sur la vie et les travaux du général L.-L.-C. Faidherbe (suivie d'une liste de ses travaux). — Croiset. L'art et les mœurs dans le nouveau discours d'Hypéride. = 1893, janv.-févr. Gauckler. Note sur une inscription trouvée près de Gouraya et relative à Gunugus. = Séances. 1893, 7 avril. Fabia. La date du consulat de Tacite (en 97, sous Nerva). — Abbé Duchesne. Étude sur la vie de sainte Geneviève (elle a bien réellement été écrite par un contemporain de Childebert Ier, et non par un faussaire des temps carolingiens, comme M. Krusch a voulu le prouver). = 14 avril. Deloche. Note relative à la signification des mots *pax* et *honor* sur les monnaies des vicomtes de Béarn, et de l'*s* barré sur les jetons des mêmes seigneurs. — Delisle. Deux mandements inédits de Henri IV (copiés par M. de Robillart de Beaurepaire; ils attestent

le goût du roi pour les animaux exotiques et rares; ils parlent d'un éléphant qu'il reçut en 1591 et dont il fit présent à la reine d'Angleterre). = 28 avril. CLERMONT-GANNEAU. Les inscriptions et les monuments de Gaza (signale 30 inscriptions grecques; avant 1870 on n'en connaissait pas une seule. Décrit deux églises construites à Gaza par des croisés). = 5 mai. RAVAISSON. Sur un portrait de Pisanello récemment acquis par le Louvre (représente Cécile de Gonzague, fille du premier marquis de Mantoue). = 12 mai. A. DE BARTHÉLEMY. Sur le classement des monnaies mérovingiennes. = 19 mai. MASPERO. Rapport sur les fouilles opérées en Égypte par M. de Morgan et les élèves de l'école française d'archéologie au Caire pendant la dernière campagne. — CLERMONT-GANNEAU. Le journal du voyage à Jérusalem de Louis de Rochechouart, évêque de Saintes, en 1461 (découvert par M. Couderc). = 26 mai. Les fouilles à Carthage du P. Delattre (elles ont mis à jour des tombes qui paraissent remonter au premier âge de la ville). — Comte DE CHARENCEY. Le Chicomostoc ou pays des Sept-Grottes au Mexique.

15. — Académie des sciences morales et politiques. Séances et travaux. Compte-rendu. Mars 1893. — BAUDRILLART. Les populations agricoles de l'Ardèche (Vivarais); suite. — E. BOUTMY. La notion de l'État aux États-Unis. = Avril. BAUDRILLART. Les populations agricoles de la Haute-Loire. = Mai. BUFFET. Notice sur la vie et les travaux du comte Napoléon Daru (quelques pages, utiles à lire, d'histoire contemporaine). — V. MARCÉ. L'apurement des comptes de l'État pendant la Révolution; les commissaires de la comptabilité (étude faite d'après les archives et les brochures du temps). = Juin. LEVASSEUR. Professions relatives à la subsistance du peuple et aux services publics dans l'Empire romain (chap. de l'Hist. de l'industrie et des classes ouvrières, dont une nouvelle édition est sous presse). — Prince G. BIBESCO. Question des Saints-Lieux; les biens conventuels ou couvents dédiés. — Alph. COURTOIS. Notice sur la vie et les travaux économiques de Sismondi. — Ch. GOMEL. Le ministère d'Ormesson, contrôleur général des finances, 30 mars-3 nov. 1783 (montra de telles preuves d'incompétence financière qu'il fut obligé de donner sa démission). — PICOT. Neuvième rapport de la commission chargée de la publication des ordonnances des rois de France.

16. — Société nationale des Antiquaires de France. Séances. 1893, du 5 avril au 3 mai. — M. LAFAYE lit un mémoire sur les représentations antiques de prisonniers livrés aux bêtes féroces. — M. COURNOT communique une épée en fer du IXe ou du Xe siècle, trouvée près de Nancy, et une hache en fer de la même époque, trouvée près de Toul; il montre ensuite un fragment d'un manuscrit carolingien de Virgile, accompagné des commentaires de Servius. — M. FROSSARD donne, d'après un manuscrit du XVIe s., une nouvelle interprétation du sigle composé d'un S barré. — M. HÉRON DE VILLEFOSSE lit une note de

M. Cagnat annonçant que le tombeau de Flavius Maximus ou du légat, à Lambèse, a été violé par les Arabes. — M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE fait une communication relative à la première patrie des Gaulois, qu'il place en Allemagne, dans la vallée du Main. — M. BLANCHET fait une communication relative au sens du mot *jeton* dans un texte de 1366. Il s'agit, dans ce document, non d'une espèce numismatique, comme on l'a cru, mais d'un essaim d'abeilles.

17. — Société de l'Histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. 1893, 15 avril. — A. LODS. Rabaut-Pomier, pasteur, inventeur de la vaccine, conventionnel et proscrit, 1744-1820, d'après des documents inédits (Rabaud-Pomier était frère de Rabaut de Saint-Étienne. Étant à Montpellier, en 1784, il constata que les bergers qui soignaient les vaches échappaient à la petite vérole. Il en fit l'observation à des médecins français, qui n'en tinrent aucun compte, puis à un médecin anglais, le Dr Pugh, qui promit d'en entretenir ses confrères. Le mémoire de Jenner est de 1798. Il fut banni en 1816 comme régicide, bien qu'il eût voté la mort avec sursis et qu'il ne comptât point, en conséquence, dans la majorité qui envoya Louis XVI à l'échafaud). — C. PASCAL. Ruvigny et Turenne, 1666-68, documents inédits (député général des églises réformées, Ruvigny n'eut jamais d'autre souci que celui de ses intérêts personnels. En 1666, au lendemain même de la mort de la femme de Turenne, Ruvigny consentit à mener chez le maréchal un abbé chargé de préparer la voie à sa conversion. Là encore il trahit son parti). — FROSSARD. Saint Antonin; chronique contemporaine inédite des suites de la Révocation, 1683-88. = 15 mai. Ch. READ. Lafayette, Washington et les protestants de France, 1785-87 (Lafayette s'occupa très activement en faveur des protestants; il entretenait Washington de ses efforts et voulait qu'il sût que, s'ils obtenaient quelque chose, il s'y était employé). — N. WEISS. Une victime du « Miroir de l'âme pécheresse » de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier; l'imprimeur Antoine Augereau et sa famille, 1534-59 (condamné à mort et pendu pour avoir réimprimé ce petit livre de Marguerite d'Angoulême et pour crime d'affiliation avec ceux qui avaient, en 1534, affiché un pamphlet d'Antoine Marcourt contre la messe). — H. TOLLIN. La fondation de l'église réformée de Celle, 1686-99. — Ch. READ. Le Dr Jean de Rostagny, rimailleur plaisantin de la révocation de l'Édit de Nantes, mars-sept. 1685; fin. = 15 juin. Eug. RITTER. Didier Rousseau, le quartaïeul de Jean-Jacques. — S. DE MERVAL et E. LESENS. Moisant de Brieux, fondateur de l'Académie de Caen; notice biographique : son acte de baptême, son contrat de mariage, son testament, 1611-1674. — F. TEISSIER. Déposition de Jacques Boyer fils, au sujet de prétendus dépôts d'armes de protestants, et indications sur leurs prédicants, proposants, anciens, etc., 1715. — Ch. DARDIER. Un candidat au ministère pastoral il y a cent trente ans (publie quatre lettres de Simon Lombard, 1760-1763, qui donnent de tristes indications sur la vie d'un pasteur obligé aux plus grandes précautions pour n'être

pas arrêté). — M. DE RICHEMOND. Les archives des églises réformées de France déposées à la Rochelle (signale, d'après MM. Richard et G. Musset, le ms. original du *Siège de la Rochelle,* par P. Mervault, et prouve que l'*Histoire des Réformés de la Rochelle,* attribuée à Abraham Tessereau, est l'œuvre du pasteur D.-A. de Laizement). = Bibliographie : *Robert Labarthe.* Histoire du protestantisme dans le haut Languedoc, le bas Quercy et le comté de Foix; vol. 1 : 1685-1715 (bon).

18. — Annales de la Société d'émulation de l'Ain. 1892, avril-juin. — BROSSARD. Notes et remarques sur la taillabilité et la main-morte en Bresse et en Bugey. = Juill.-sept. JARRIN. Sébastien Castellion; suite en oct.-déc. — TRUCHELET. Études sur les usages ruraux de la Bresse et de la Dombes; suite en oct.-déc. = 1893, janv.-mars. BROSSARD. L'invasion de la Bresse et de la Dombes, 1468; 1er art. (publie des extraits, traduits en français, du « Mémorial de l'invasion, » publié par M. Dufay en 1864).

19. — Annales de Bretagne. Tome VIII, nº 2, janvier 1893. — A. LE BRAZ. Les saints bretons, d'après la tradition populaire. — L. VIGNOLS. Les Prussiens dans l'Ille-et-Vilaine en 1815. — L. MAITRE. Les archives des paroisses rurales et des villes de la Loire-Inférieure (introd. au tome V de l'Inventaire sommaire). — ÉON. Toullier; 5e partie (ses œuvres juridiques; sa mort, 19 sept. 1835). = Nº 3, avril 1893. PARFOURU. Une saisie de navires marchands anglais à Nantes, en 1587; 1er art. — L. LOTH. Landevennec et Saint-Guénolé (Landevennec signifie le « monastère de Saint-Guénolé »). — ID. La date de la destruction de Landevennec par les Normands (en 913 ou 915; ces Normands venaient de la Loire; après avoir dévasté les côtes de Bretagne, ils abordèrent à l'embouchure de la Severn, où l'on signale leur présence en 915). — VIGNOLS. Les anciennes compagnies de commerce et l'ouvrage de M. Bonnassieux (beaucoup d'indications utiles à propos de ce « bel ouvrage »).

20. — Annales de l'Est. 1893, janvier. — G. PARISET. La réforme en Allemagne; leçon d'ouverture (théorie dogmatique et constitutionnelle du protestantisme; facilités que la situation politique donnait à la nouvelle foi pour naître et se développer). — A. COLLIGNON. Pétrone au moyen âge et dans la littérature française. = Avril. DEBIDOUR. Le général Fabvier; suite (son ingérence dans les affaires d'Espagne en 1823; ses rapports d'une part avec Manuel, qui lui était dévoué, et Lafayette, qu'il s'efforçait de gagner à son parti, et de l'autre avec les ministres espagnols qu'il finit par gagner à ses idées). — THIAUCOURT. Les bibliothèques de Strasbourg et de Nancy; fin (les archives départementales, les archives de la cour et la bibliothèque universitaire de Nancy). — LICHTENBERGER. Les théories socialistes de Henri Heine. — R. REUSS. Xavier Mossmann. = Bibliographie : *Clesse.* Le canton de Conflans; ses villages et ses anciens seigneurs (des choses intéressantes, mais trop de faits pour les simples curieux, pas assez de science pour

les érudits). — *Dony*. Monographie des sceaux de Verdun (bon). — *L. Larchey*. Ancien armorial équestre de la Toison d'or et de l'Europe au xve siècle (important).

21. — Bulletin d'histoire ecclésiastique. 1892, sept.-oct. — Abbé Fillet. Histoire religieuse de Vassieux, Drôme; fin. — Abbé Lagier. La Révolution dans les Terres-Froides, Isère; suite en nov.-déc. = Nov.-déc. Abbé Perrin. Histoire du Pont-en-Beauvoisin; suite en 1893, mars-avril, mai-juin. = 1893, janv.-févr. A. Mazon. Chronique religieuse du vieil Aubenas; suite en mars-avril. — Le P. A. de Valence. Études franciscaines sur la Révolution dans le département de la Drôme (suit la destinée de chacun des religieux franciscains du département pendant la Révolution); suite en mars-avril, mai-juin.

22. — Revue historique et archéologique du Maine. 1893, 1er sem., 2e livr. — G. d'Espinay. La réforme et la coutume du Maine en 1508; suite et fin (suivie d'une bibliographie de cette coutume). — Comte de Beauchesne. Le château de la Roche-Talbot et ses seigneurs; suite dans la 3e livr. — Tamizey de Larroque. Lettres du Père Mersenne à Peiresc. = 3^e livr. Dr Candé. L'ancienne forteresse du Lude, d'après un plan inédit. — Le Vayer. Deux épitaphes du couvent des Cordeliers de Paris (elles concernent les Morin du Tronchet et les Montalais). — J. Chappée. Note bibliographique sur la première édition des Coutumes du Maine, 1509.

23. — Revue de Gascogne. 1893, mai. — La Plagne-Barris. Anecdotes sur Vic-Fezensac au xve siècle. — Abbé Gabent. P.-P. de Faudoas, chanoine et curé de Pessan, évêque de Meaux; fin. = Bibliographie : Bordeaux; aperçu historique (recueil important de monographies dues à divers auteurs, chacun spécialiste pour la partie qu'il traite). — Les établissements de Bayonne (excellente publication de texte). = Juin. Lauzun. Le château de Massencôme, arr. de Condom, Gers. — Camoreyt. Objets antiques avec marques de fabricant, inscriptions ou autres signes, trouvés à Lectoure en 1890-92. — Bénétrix. La chasse aux régicides : Bousquet, du Gers (persécutions dont il fut victime, de 1816 à 1818).

24. — Revue de Saintonge et d'Aunis. 1893, 1er mai. — Deux sceaux saintongeais (celui du nouvel évêque de Quimper et celui du nouvel évêque de la Rochelle et Saintes). — Saintes dans les auteurs latins et l'épigraphie romaine (reproduit un art. de M. Allmer dans la Revue épigr. du midi de la France). — Erreurs et omissions d'auteurs saintongeais (suite : sur le combat du Pas-de-Saint-Sorlin, 1568, et sur la prise de Jonzac, 1570). — Audiat. Prosper Mérimée et le « Baron de Fœneste » (publie trois lettres inédites de Mérimée).

25. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. *Bulletin*. 20e année, 1893, 1re livr. — L. Delisle. Une réclame de la librairie parisienne des Marnef. — J. Rouyer. Placard d'annonce d'in-

dulgences accordées en faveur des œuvres des Mathurins, XVIe siècle (avec fac-similé). — P. Guérin. Un nouveau document relatif à Barthélemy Prieur (sculpteur de Catherine de Médicis, 1573). — J. Guiffrey. Le premier directeur général des pompes à incendie de Paris, 1707. — Dr Gannal. Cours d'anatomie au Jardin du roi, 1673. — Alph. Boulé. Comment *Lieux* est devenu *Vauréal* (par suite de lettres patentes de 1656 érigeant la terre et seigneurie de Lieux, avec les fiefs en dépendant, en baronnie sous le nom de Vauréal). = Livr. 2. M. Barroux. Liste des sergents du Châtelet de Paris en 1309. — L. Delisle. Un nouveau manuscrit du Journal d'un bourgeois de Paris, 1405-1449. — E. Coyecque. Inventaire sommaire d'un minutier parisien pendant le cours du XVIe siècle, 1498-1600. — Le Collège de France en 1725 (publie un projet de Jean Boivin « pour faire venir des auditeurs au Collège royal »).

26. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. *Bulletin.* Vol. XLVI, 1892. — Ch. Demay. Les procès-verbaux de l'administration municipale de la ville d'Auxerre pendant la Révolution; suite, 1791-1792 (après la séance du 23 décembre 1792, il existe une grande lacune dans ces procès-verbaux; ils reprennent seulement le 1er therm. an II, 19 juillet 1794). — Ch. Joly. Mme la marquise de Blocqueville. — J. Sommet. Notes extraites des registres de catholicité de la paroisse de Saint-Étienne de Vézelay, de 1738 à 1778 (notes marquées par l'abbé Manin, curé de cette paroisse). — Ad. Guillon. Sigles ou marques de tâcherons tailleurs de pierre.

27. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. *Bulletin.* 1892, 4e trim. — Bouyssou et Strowski. La confrérie de Saint-Eutrope à Dunes en Condomois (son histoire au XVIIe et au XVIIIe s., d'après le registre de la « frayrie de M. Saint-Eutrope »). = 1893, 1er trim. Abbé Bacalerie. Les monuments du berceau et de la tombe de saint Exupère d'Arreau en Comminges. — Mila de Cabarieu. Le bureau des Trésoriers de France, 1635-1790; chap. II : sept. 1635-déc. 1636.

---

28. — Historische Zeitschrift. Bd. XXXIV, Heft 1. — Varrentrap. Lettres de Puffendorf; fin livr. 2 (à La Gardie, Pretziger, Rechenberg, Leibniz, au landgrave Ernst de Hesse-Rheinfels; 27 lettres importantes pour l'histoire et l'histoire littéraire). — Meinecke. Le journal du général de Gerlach, t. I (capital pour l'histoire de Frédéric-Guillaume IV). — Correspondance d'Alexandre Ier et de Frédéric-Guillaume III (12 lettres de 1805 à 1809; témoignent de l'intimité des deux princes). — Mémoire du prince Guillaume de Prusse sur la question allemande (du 19 mai 1850, conception très nette du rôle de la Prusse : « Son développement historique la destine à prendre la direction de l'Allemagne. » Jugements pénétrants sur les événements de 48-49). = Comptes-rendus : *Dresdener.* Kultur-und Sittengeschichte der italienischen Geistlichkeit im 10 und 11 Jahrhundert (insuffisant). — *Sackur.*

Die Cluniacenser in ihrer kirchlichen und allgemeingeschichtlichen Wirksamkeit bis zur Mitte des 11 Jahrh., t. I (remarquable). — *Lehmann*. Die Entstehung der Libri feudorum (accepte la théorie de Laspeyres sur les trois recensions d'Obertus, d'Ardizzone et d'Accurse; mais il prouve qu'à côté des sources coutumières doit se placer la législation impériale, les lois des fiefs de Lothaire II et Lothaire III et les lois de Frédéric Ier. De ces lois et de la coutume des tribunaux milanais les jurisconsultes de Pavie et de Milan ont tiré les *Constitutiones feudorum*). — *M. v. Domarus*. Les relations des rois allemands avec le Danemark de Rodolphe de Habsbourg à Louis de Bavière. — *Rydfon*. De diplomatiska fœrbindelserna mellan Sverige och England, 1624-may 1630 (excellent). — Sveriges krig aren 1808 och 1809 (publié par la section historique de l'état-major suédois). — *Kummer*. Die Bischofswahlen in Deutschland zur Zeit des grossen Schismas 1378 bis 1418 vornehmlich in den Erzdiœcesen Köln, Trier u. Mainz (très soigné). — *G. v. Buchwald*. Deutsches Gesellschaftsleben im endenden Mittelalter, t. II (surtout utile pour la condition des bourgeois et des paysans). — *Ulmann*. Kaiser Maximilian I, t. II (de 1500-1519. Solide mais pénible exposition). — *F. v. Bezold*. Gesch. d. d. Reformation (très brillant ouvrage, fait partie de la coll. Oncken). — *Reindell*. Luther, Crotus u. Hutten (Luther a agi sur Crotus, non Crotus sur Luther). — *Kannengiesser*. Zum Gedenktage des elsæssischen Reformators Martin Butzer. — *Id*. Der Reichstag zu Worms v. J. 1545 (bon). — *Gindely*. Waldstein's Vertrag mit dem Kaiser bei der Uebernahme des zweiten Generalats (d'après les rapports de l'ambassadeur d'Espagne Oñate, il n'y a eu que des arrangements oraux. W. avait le commandement suprême même des armées des alliés; il pouvait lever les impôts sur les terres d'Empire). — *O. Klopp*. Correspondenza epistolare frà Leopoldo I ed il P. Marco d'Aviano capuccino (très précieuse; 331 lettres de 1681-1699). — *Knœpfler*. Die Kelchbewegung in Baiern unter Herzog Albrecht V (corrige Janssen). — *H. v. Egloffstein*. Fürstabt Balthasar v. Dermbach u. die katholische Restauration im Fulda, 1530-1606. — *Einert*. Aus den Papieren eines Rathhauses (d'Arnstadt; curieux pour l'histoire des mœurs). — Hanserecesse v. 1431-1476, t. VI (publié par le baron von der Ropp). — *I. v. Mensi*. Die Finanzen Œsterreichs von 1701-1740. — *Geering*. Handel u. Industrie der Stadt Basel. Zunftwesen u. Wirthschaftsgeschichte bis zum Ende des 17 Jahrh. (très important même pour l'histoire économique générale). — *Spitzer*. Beitræge zur Gesch. des Spieles in Alt Frankreich. — *Kjellen*. Om Eriksgatan (l'hypothèse de K. qui fait de l'Eriksgata une forme d'élection royale n'est pas prouvée). — *Pappenheim*. Ein altnorwegisches Schutzgildestatut (les statuts Bartholiniens). — Sveriges Ridderskaps och Adels Riksdages-Protokoll, t. IX, 1664. — *Alin*. Den Svensk-Norska Unionen (proteste contre les tendances séparatistes). — *Nielsen*. Diplomatiske Aktstykker vedkommende Norges Opgjœr med Danemark, 1818-1819. — *Chroust*. Tageno, Ansbert u. die Historia Peregrinorum (travail cri-

tique utile, surtout pour H. P.). — *Rœhricht*. Studien zur Gesch. des fünften Kreuzzuges (bon). — *Christomanos*. Abendländische Geschlechter im Orient (riches matériaux en supplément aux familles d'Outremer de Du Cange, mais pas d'indication de sources). — *Neubauer* u. *M. Stern*. Hebräische Berichte über die Judenverfolgungen wæhrend der Kreuzzüge (très curieux). — *Contzen*. Die Historiographie der Conquista, vornehmlich in 16 u. 17 Jahrh. I. Cieza de Leon u. Inca Garcilaso de la Vega (bon). — *K. v. Kalckstein*. Zur Verfassungsgeschichte Nordamerikas (fournit une bibliographie complète du sujet). — *Bœheim*. Das Waffenwesen in seiner historischen Entwickelung. — *Knapp*. Die Landarbeiter in Knechtschaft u. Freiheit.

29. — Historisches Jahrbuch. Bd. XIV, Heft 2. — G. Bæumer. Le Sacramentarium Gelasianum (laisse de côté la question de savoir si ce sacramentaire peut avoir été, oui ou non, l'œuvre du pape Gélase Ier, qui mourut en 496; montre que la masse flottante d'écrits liturgiques fut déjà codifiée au VIe siècle dans la forme d'un livre de messe dont le Gelasanianum, ou sacramentaire antérieur au pape saint Grégoire, donne le modèle; modifications que reçut cette compilation, surtout au temps de Charlemagne et au IXe s.). — H. Grauert. Récits du moyen âge sur la sépulture de Charlemagne. — Al. Meister. Le concile de Cividale en 1409 (publie une relation de la troisième session de ce concile réuni par Grégoire XII à Cividale du Frioul, pendant que les cardinaux ouvraient le concile de Pise et le déclaraient œcuménique). = Bibliographie : *Henner*. Beitræge zur Organisation und Competenz der pæpstlichen Ketzergerichte (c'est l'œuvre d'un juriste très clair, qui formule ses conclusions avec une précision froide, et qui est très bien informé). — *Thudichum*. Das heilige Femgericht (persiste dans son opinion erronée que les tribunaux vehmiques sont, quant à leur origine et à leurs caractères distinctifs, des tribunaux d'inquisition). — *Keussen*. Die Matrikel der Universitæt-Köln, 1389-1559. — *Sægmüller*. Die Papstwahlbullen und das staatliche Recht der Exklusive (remarquable).

30. — Byzantinische Zeitschrift. Bd. II, Heft 2. — Z. von Lingenthal. Contributions à l'histoire des diplômes byzantins (étudiés au point de vue du droit privé; parle surtout des notaires et des règles qu'ils suivaient dans la rédaction des actes). — G. Schlumberger. Quelques monuments byzantins inédits : amulettes, méreaux, etc. — Id. Bas-relief du Campo Angaran à Venise, représentant un empereur byzantin au Xe siècle (avec reproduction photographique). — C. de Boor. L'histoire des empereurs romains écrite par les Byzantins; suite : les extraits de Saumaise et de Treu; Manassès. — J. Schmitt. Le roman de Phlorios et Platziaphlora (remarques sur le texte de ce roman, qui est un remaniement de celui de Floire et Blanchefleur). — L. Voltz. George Lacapène; notes sur les mss. de ses œuvres. — Papageorgiu. Sur la vie de saint David de Thessalonique. — Gruenwald. Sur des livres de sorcellerie. — Thumb. Une légende sur la fondation du monas-

tère d'Amorgos. — C. WEYMAN. Sur les légendes de sainte Barbe et de sainte Irène. — KRUMBACHER. Sur les éléments grecs en arabe et en turc; encore une fois le mot chiffre. — Comptes-rendus : *Vasiljevskij*. Ein griechischer Sammelcodex der Moskauer Synodal-bibliothek. — *Sawas Pacha*. Etude sur la théorie en droit musulman; 1re partie (remarquable; art. de Goldziher). — *K. Selz*. De Schule von Gaza (étude sur l'école de rhéteurs et de poètes qui fleurit à Gaza au ve et au vie siècle).

31. — Neues Archiv. Bd. XVIII, Heft 2. — Em. SECKEL. Sur les Actes du synode de Tribur en 895 (étude critique sur les sources d'où Réginon a tiré ces Actes. Un ms. de Châlons, qui contient une sorte de rédaction officieuse des Actes de ce concile, est une de ses sources; elle permet d'établir d'une façon certaine que l'on peut se fier à Réginon. Description de ce ms.; texte des canons qui y sont transcrits, avec une table de concordance avec les autres recueils analogues et avec les transcriptions reproduites dans Réginon et dans Burchard). — KRAUSE. Même sujet (Seckel attribue trop d'importance au ms. de Châlons; c'est un recueil de caractère, non point officieux, mais purement privé, et il s'en faut que Réginon ait reproduit fidèlement ses sources). — S. BÆUMER. O. S. B. Une œuvre de Bernold de Constance : le « Micrologus de ecclesiasticis observationibus » (l'auteur de cet important traité liturgique ne peut être, comme on l'a souvent répété, Ives de Chartres; c'est Bernold, moine à Saint-Blaise, puis à Saint-Sauveur de Schaffhouse, mort le 16 sept. 1100). — J. DIETERICH. Les chartes de Paulinzelle et la « Vita Paulinae » de Sigeboto (les chartes reproduites dans les « Annales Cellae Paulinae » sont toutes fausses. Quant à la « Vita Paulinae, » Sigeboto l'écrivit non en 1133, comme le veut Mitzschke, mais entre 1154 et 1160). — WATTENBACH. Description d'un ms. de la bibliothèque municipale de Reims (publie de copieux extraits des poésies latines contenues dans ce ms. L'auteur paraît avoir ignoré le parti que M. Ch.-V. Langlois a déjà tiré de ce ms. Voy. plus haut, p. 310). — BRETHOLZ. Les souscriptions dans les conciles gaulois du vie et du viie siècle. — KRUSCH. Voyage en France au printemps et dans l'été de 1892 (décrit un grand nombre de mss. contenant des vies de saints et des textes similaires. En appendice, étude sur la plus ancienne « Vita Praejecti, » qui est l'œuvre d'un contemporain. Suit le texte de cette Vie, qui est un document important pour l'histoire ecclésiastique dans le centre de la France vers le milieu du viie siècle. La Vie de saint Léger a fait des emprunts à la Vie de saint Préject). — W. GUNDLACH. De l'inauthenticité prétendue de plusieurs fragments des « Epistolae Langobardicae collectae » publiées dans le 2e appendice au tome III des Mon. germ. histor., Epist. — TRAUBE. Walahfrid Strabo et son « De imagine Tetrici » (quelques corrections au texte publié par Dümmler). — SACKUR. Les lettres de Geofroi de Vendôme dans le ms. Vat. Reg. l. 59. — HAUTHALER. Notae Seccovienses (publie des notes annalistiques concernant surtout l'histoire de Seckau et de Neidperg,

1272-1481). — STEINDORFF. Un diplôme inédit de Charles IV. Nuremberg, 3 mars 1361. — J. SEEMUELLER. Notes tirées des papiers du baron Reichart Strein de Schwarzenau (généalogiste estimé mort en 1603; ces notes se rapportent à la chronique rimée d'Ottocar, que cet érudit avait utilisée). — ALTMANN. Sur Eberhart Windecke (à propos d'un passage de sa chronique transcrit littéralement dans un ms. de la chronique de Jacques Twinger de Königshofen). — JOACHIMSOHN. Vers satiriques sur le concile de Bâle.

32. — Der Katholik. 1893, janv.-févr. — Maurus Walter, abbé du monastère bénédictin de Beuron, 1825-1889; suite en mars (fondateur d'une nouvelle branche de l'ordre bénédictin). — SCHMITZ. Les images de sainte Anne au moyen âge et leur rapport avec l'immaculée conception de la Vierge — HŒHLER. Importance de la dogmatique pour l'histoire de l'Église. — PAULUS. Petrus Sylvius (écrivain catholique au temps de la réforme, 1470-1536, adversaire passionné de Luther). — BLANK. Les images de la sainte Vierge dans les trois premiers siècles; suite en mars. — FALK. Imprimeurs et impressions cléricales jusqu'en 1520. — HUPPERT. La doctrine de saint Augustin (contre P. Rottmanner). = Compte-rendu : *Probst*. Die æltesten Sacramentarien und Ordines (bon). = Mars. Comptes-rendus : *Wurm*. Cardinal Albornoz (très bon). — *Hofmeister*. Die Matrikel der Universitæt Rostok. 2 vol. (important). = Avril. Fr. SCHMID. De la convocation aux conciles œcuméniques dans l'antiquité (contre Funk; de tout temps, les papes ont toujours eu seuls le droit de les convoquer; dans les cas où la convocation a été faite pour l'empereur, les papes ont dû y donner leur consentement tacite). — SCHIFFERS. L'emplacement d'Emmaüs (auj. Amwâs). — JUNGMANN. Mabillon, d'après les travaux récents.

33. — Neue kirchliche Zeitschrift. Jahrg. IV, Heft 2, 1893. — V. VON STRAUSS-TORNEY. Babylonie et Égypte (parle de l'ouvrage de F. Hommel sur l'origine babylonienne de la civilisation égyptienne; l'auteur admet avec Hommel qu'il existe une étroite parenté entre la civilisation et la mythologie des Égyptiens et celles de la Babylonie, même entre la langue babylonienne et égyptienne. Les Égyptiens ont habité pendant un temps la Mésopotamie; ils s'y sont trouvés en contact avec les Sumériens et ont rapporté avec eux sur le Nil la civilisation qu'ils leur ont empruntée). — SCHNEDERMANN. Y avait-il une dévotion personnelle chez les anciens Israélites ? (oui; contre les opinions de Cornill et de Smend). — ZAHN. L'évangile de Pierre.

34. — Theologische Studien und Kritiken. 1893, Heft 2. — DRÆSEKE. Athanasiana (étudie plusieurs traités qui nous sont parvenus sous le nom d'Athanase Ier : contre les Hellènes; du Logos fait homme. Ils ont été composés par Eusèbe d'Émèse). — BUDDE. Les livres d'Habacuk et de Sephanja (signale des interpolations). = Heft 3. WEISS. Les sources des Actes des Apôtres (quelques fragments viennent du camp pagano-chrétien, d'autres du camp judéo-chrétien. Explications sur le concile des Apôtres mentionné dans les Actes).

35. — Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie. Jahrg. XXXVI, Heft 1. 1893. — HENNECKE. Sur l'état original du texte de l'apologie d'Aristide. = Heft 4. E. NESTLE. Y a-t-il eu en 119 une négociation ecclésiastique sur les écrits évangéliques? (publie une notice historique contenue dans le mémoire édité en 1866 par Wright sur l'étoile des Mages). — A. HILGENFELD. Les nouveaux fragments de l'évangile de Pierre (texte et commentaire; ces fragments ont une grande valeur originale). — BRATKE. Les fragments de la version arabo-éthiopienne de l'apocalypse de l'apôtre Pierre (elle est du VIIIe s.; à côté de l'apocalypse grecque de Pierre, elle a utilisé beaucoup d'autres sources. Le ms. arabe de Paris, n° 76, doit servir de base pour une édition critique). — E. GŒRRES. Contributions à l'histoire du royaume des Lombards (1° la persécution des catholiques par le roi Hunerich et le prétendu miracle de Tipasa; il prouve avec quelle rapidité de pareilles légendes se propageaient à cette époque; 2° biographie de Fulgentius, évêque de Ruspe).

36. — Zeitschrift für katholische Theologie. 1893, Quartalheft 1. — J. ERNST. Les idées de saint Cyprien sur le baptême des hérétiques. = Quartalheft 2. E. MICHAEL. Les papes, « hérétiques manifestes; » fables historiques de Dœllinger (l'écrit de Dœllinger « le pape et le concile, par Janus, » dont Dœllinger était si fier, n'est qu'un tissu des plus grossières erreurs). — ZIMMERMANN. Le prof. Nippold et son histoire des églises protestantes de l'Amérique du Nord (son ouvrage contient trop de réflexions et pas assez de faits).

37. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. Bd. XIV, Heft 1. — H. HAUPT. Les Vaudois de la Bohême allemande vers 1340 (publie trois bulles de Benoît XII concernant les efforts tentés par l'inquisiteur Gallus pour convertir les hérétiques de la seigneurie de Neuhaus). — H. DECHENT. Rapports du comte de Zinzendorf avec les évangélistes à Francfort-sur-le-Mein, 1730-1748. — HAUSSLEITER. Mélanges sur l'histoire de la primitive église (1° deux nouveaux fragments de l'Irénée grec; 2° sur les actes de Jacques, frères du Seigneur). — O. SEEBASS. Ordo S. Columbani abbatis, de vita et actione monachorum (texte publié d'après huit mss., avec les variantes qu'ils présentent). — ID. Quel est l'auteur d'une lettre sur les fêtes chrétiennes, qui se trouve dans le ms. de Paris 16361? (cette lettre ne peut être de saint Columban, à cause de la date où l'auteur veut qu'on célèbre Pâques; elle serait plutôt d'un moine irlandais établi sur le continent). — R. RŒHRICHT. Lettres de Jacques de Vitry, 1216-1221 (publie deux lettres, d'oct. 1216 et mars 1217, fort importantes pour la cinquième croisade). — G. KNOD. Lettres de ou à Reuchlin, Wimpfeling, Hutten, Erasme et Berus. — N. MUELLER. Documents sur Mélanchthon provenant de Brandenbourg-sur-le-Havel et de Venise.

38. — Zeitschrift für Assyriologie. Bd. VII, Heft 3-4, 1892. — EPPING et STRASSMAIER. Observations astronomiques de la lune en 38

et 79 de l'ère des Séleucides; texte et commentaire. — Belck et C.-F. Lehmann. Inuspas, fils de Menuas (inscriptions trouvées par Belck en Arménie; très importantes pour l'histoire du royaume chaldéen qui se constitua autrefois dans les environs du lac Van et pour l'histoire des rois Menuas, Inuspas et Rusas). — Tallqvist. Études sur les textes babyloniens publiés par Evetts. — Hilprecht. Sur une inscription du musée de l'Université Harvard à Cambridge, Mass. (fournit des renseignements sur le roi babylonien Kadasman-Turgu, fils de Nazimaruttash). — Lehmann. Sur le peuple des Kassû (n'est pas identique à celui des Κοσσαῖοι). — Oppert. Sin-sar-iskun, roi d'Assyrie (régnait vers 624 av. J.-C.; recherches chronologiques sur la série des rois d'Assyrie et de Babylone. Sardanapale n'a jamais été roi de Babylone). — Hilprecht. Ini-Sin, roi d'Ur. — Boissier. Notes sur les lettres de Tell-el-Amarna. — Nœldeke. Une inscription araméenne de Cilicie (commente l'inscr. publiée dans l' « Anzeiger » de l'Académie de Vienne en 1892). = Comptes-rendus : *Peiser*. Die hetetischen Inschriften (Jensen combat les hypothèses de Peiser et donne une interprétation différente de ces inscriptions; tient la langue hétéenne pour indo-européenne). — *Winckler*. Geschichte von Assyrien und Babylonien (critique élogieuse par Tiele; des corrections nombreuses).

39. — Hermes. Bd. XXVIII, Heft 1. 1893. — Studniczka. Cyrène et Callimaque (1° recherche sur le mythe de la déesse Cyrène et sur les transformations postérieures de ce mythe; 2° recherches sur l'hymne de Callimaque à Apollon où ce mythe joue un rôle; cet hymne célébrait le mariage de Ptolémée Évergète avec la princesse Bérénice de Cyrène en 247; contributions à la chronologie des Ptolémées et à la biographie de Callimaque). — Th. Mommsen. L'inscription sépulcrale de l'empereur Constance Chlore (inscription de 11 distiques conservée dans un ms. de Paris, lat. 528, et dans un ms. de Saint-Gall). — J.-E. Kirchner. Deux familles athéniennes des trois derniers siècles avant J.-C. (1° la famille d'Euryclides et de Mikion; 2° celle de Mnesitheos. Les inscr. attiques trouvées récemment fournissent sur toutes deux d'abondants détails). — Wilcken. Sur l'histoire de la reine d'Éthiopie Kandakè (elle régnait vers l'an 20 av. J.-C.; c'est à elle que se rapporte l'inscr. du *Corp. inscr. graec.*, III, 5080). — Dessau. Sur l'inscr. publiée par Kaibel, *Epigr. graec. ex lapid. conl.*, n° 553 (l'Antigonus mentionné dans cette inscr. est identique au sénateur romain Antigonus dont parle Dion Cassius, 77, 8). — Funck. Sur les « pontarii » romains (combattants et acteurs de l'amphithéâtre; détails sur leur métier).

40. — Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. Bd. CXLV, Heft 11, 1892. — Welzhofer. Contributions à l'histoire des guerres médiques; fin (6° la bataille navale d'Artémision; critique très vive d'Hérodote et des autres sources grecques. L'indigne conduite des amiraux d'Athènes, de Sparte et de Corinthe amena cette bataille, où les Grecs furent vaincus et éprouvèrent de grandes pertes; 7° la

prise d'Athènes; la résistance opiniâtre que les Perses rencontrèrent au siège de l'Acropole est une légende; le temple de Delphes n'a pas été attaqué par les Perses). — O. Hœfer. Les prêtres en Carie et en Lydie (additions et corrections au mémoire d'E. Heller sur ce sujet). — Lewy. La déesse Tychè (fut identifiée avec Artémis, Phœbé, Hécate, etc.; des idées de Pindare, Eschyle, Xénoclès, Épicure et autres sur cette divinité). — L. Paul. Les druides (leur culte, leur système religieux, les sacrifices et en particulier les sacrifices humains; rapports des druides avec les « vates » et les « bardi, » etc.). = 1893, Heft 1. G. Friedrich. Sur le panégyrique d'Isocrate (il a été composé en 385 ou au commencement de 384; il a servi de source pour les Helléniques de Xénophon. Rapports d'Isocrate avec la Macédoine et avec Agésilas de Sparte). — Crusius. La topographie d'Alexandrie (Juliopolis est identique à Nicopolis; la ville était à 3 m. à l'est d'Alexandrie). — J. Franke. Attaque de M. Lepidus et de M. Brutus contre les réformes de Sylla (contre les hypothèses de Mommsen, de Nitzsch et d'Ihne). — Nehring. Bidens hostia (cette expression désigne les animaux destinés au sacrifice, qui ont déjà changé les deux incisives du milieu, et dont l'âge est par conséquent de un an et demi à deux ans). = Heft 12. Drexler. Miscellanea (contributions à la mythologie et à l'archéologie de l'antiquité). — Lewy. Sur l'idée antique que la perte de l'esprit protecteur entraîne avec soi la perte de l'ombre (elle se trouve déjà dans la Bible, 4, Moïse, 14, 9).

41. — Philologus. Bd. LI, Heft 3, 1892. — C. Tuempel. La conque d'Aphrodite (le nautilus, du genre des polypes, est un très ancien attribut d'Aphrodite; on en trouve des représentations fréquentes sur les monuments de l'art mycénien. Origines et expansion du culte d'Aphrodite dans les pays grecs; ses rapports avec celui de plusieurs divinités apparentées). — Kroll. Corrections aux « Inscriptiones christianae urbis Romae ».

42. — Rheinisches Museum für Philologie. Bd. XLVIII, Heft 1, 1893. — Oder. Contributions à l'histoire de l'agriculture chez les Grecs; suite (les fragments contenus dans le recueil d'extraits composé à la demande de Constantin Porphyrogénète sur l'économie rurale ont pour auteur Cassianus Bassus). — W. Schmid. Biographie du rhéteur Aelius Aristide (né en 129 ap. J.-C., mort en 189; chronologie de ses œuvres). — Kœpp. Généalogie du roi Attale III (il était fils d'Eumène, frère d'Attale II, et de Stratonice, femme d'Attale II).

43. — Mittheilungen des k. d. archæologischen Instituts. Athenische Abtheilung. Bd. XVII, Heft 3, 1892. — Dœrpfeld. Les différents odéons d'Athènes (le premier odéon construit à Athènes fut celui de Périclès, situé près du théâtre de Dionysos, au pied sud-ouest de l'Acropole. Il fut détruit en 86 av. J.-C. et paraît avoir perdu son nom originaire. Le nom passa à un petit théâtre couvert construit quelques années plus tard par Agrippa près de l'ancien orchestre. Peu

après, Hérode Atticus construisit l'odéon qui porte son nom. En dehors de ces trois odéons, il n'y en a pas eu à Athènes). — PERNICE. Tombeaux athéniens (publie deux inscriptions).

44. — Jahrbuch des k. d. archæologischen Instituts. Bd. VII, Heft 4, 1893. — KIESERITZKY. Apollon de Naucratis (décrit une statue en albâtre d'Apollon de Naucratis avec la barbe en cordelettes et le type égyptien). — SIX. Hermolykos et Kresilas (Hermolykos d'Athènes se distingua en 479 dans le combat de Mycale et tomba dans la guerre contre Karystos. Son petit-fils fit faire par le sculpteur Kresilas sa statue en pied qui fut placée dans l'Acropole. L'auteur croit en avoir retrouvé une reproduction sur un vase peint). — MAX. MAYER. Contributions mycéniennes; 2e art. (vêtements, armes, images de dieux mycéniens). — MILCHHŒFER. Dikè (sur les représentations antiques de cette divinité; nous en avons une dans une statue d'Épidaure bien connue). — HETTNER. Rapport sur les travaux de la commission instituée pour étudier le « limes imperii romani. »

45. — Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft. Bd. XLVI, Heft 4, 1892. — STEINDORFF. Propositions pour la transcription de l'alphabet hiéroglyphique. — GUIDI. Remarques sur le tome I des « Acta martyrum et sanctorum » syriaques. = Comptes-rendus : *Siasset*. Namèh; traité du gouvernement composé pour le sultan Melik-chah par Nizam oul-moulk, édité par Ch. Schefer (important). — *Hamburger*. Real-Encyklopædie für Bibel und Talmud. Supplementband II (très important).

46. — K. Preussische Akademie der Wissenschaften. Sitzungsberichte. Berlin, 1892. Stück 41. — MOMMSEN. Une inscription rhodienne (de 80-70 av. J.-C.; intéressante pour les rapports de Rhodes avec les Romains; texte et commentaire). = Stück 43. KIRCHHOFF. Le roman d'un sophiste (on ne connaît dans l'antiquité aucune autre tradition sur la biographie d'Hésiode et sur sa rivalité avec Homère que le récit d'Alcidamas, qui est d'ailleurs une pure fiction de sophiste). = Stück 44. HARNACK. Les fragments de l'évangile et de l'apocalypse de Pierre; suite dans Stück 45-46. = Stück 45-46. R. VIRCHOW. Le mont Ida de Troade, la source du Scamandre et la porte de Zeitunlii (la montagne appelée aujourd'hui Sarikis est l'Ida d'Homère; explication du passage d'Hérodote, VII, 42, sur la marche de Xerxès à travers la région troyenne). = Stück 48-49. VAHLEN. Sur le « Carmen saeculare » d'Horace (interprétation approfondie avec étude particulière des fragments épigraphiques trouvés en 1891 sur les Jeux séculaires d'Auguste; critique les hypothèses présentées par Mommsen). — USENER. La source de Diogène Laerte (c'est un extrait de l'œuvre historique et littéraire de Nicias). = Stück 54-55. CURTIUS. Digues construites par les Minyens (le gouvernement grec a récemment entrepris le desséchement du lac Copaïs en Béotie; au cours des travaux on a mis à découvert des restes de canaux et de digues qui avaient été fortement construits dans l'an-

tiquité, et qui avaient gagné à l'agriculture environ 239 kil. carrés de terrain. Ces constructions ont été sans doute détruites par les ennemis des habitants. Histoire des Minyens et de la ville d'Orchomène; les Minyens étaient d'origine asiatique; après eux et sous eux apparaissent en Béotie les Gephyréens auxquels il faut sans doute attribuer les constructions du lac Copaïs).

47. — Bayerische Akademie der Wissenschaften. Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe, 1892, Heft 3. — Friedrich. Une lettre d'Anastase le bibliothécaire à Gaudericus, évêque de Velletri, sur la composition de la « Vita cum translatione S. Clementis papae; » nouvelle source pour l'histoire des apôtres des Slaves, Cyrille et Méthode (publie le texte avec des annotations très détaillées; recherches sur la biographie du missionnaire Constantin, appelé plus tard Cyrille; il traduisit en slave seulement l'Évangile; la traduction de la liturgie fut l'œuvre de Méthode. L'invention de l'alphabet slave a été attribuée faussement à Constantin-Cyrille. Étude critique sur les sources de l'histoire de ces deux apôtres). — Simonsfeld. Fragments de formulaires conservés à la Bibliothèque de l'État à Munich (signale onze de ces livres de formules du ixe au xive s., publie cinquante-trois chartes ou lettres; à noter les lettres du pape Clément IV au roi de France Louis IX et à Charles d'Anjou, ainsi que plusieurs formules relatives à l'histoire de la Bohême dans la seconde moitié du xiiie s.). = Heft 4. Maurer. Les formules de confession de la foi chrétienne dans les livres de droit du temps du roi de Norvège Magnus Lagaboetir, 1263-1280 (important pour l'histoire du droit scandinave et de l'introduction du christianisme en Norvège). — Riezler. Naimes de Bavière et Oger le Danois (le vieux duc Naimes est identique à Grifo, fils de Svanahild et de Charles Martel; Oger l'est peut-être avec le comte bavarois Otgar, qui fonda le monastère de Tegernsee. Important pour l'histoire de la Bavière à l'époque mérovingienne et des premiers Carolingiens). = 1893, Heft 1. Von Reber. Les portraits aux musées des ducs de Bavière, d'après l'inventaire de 1598 (traite en détail d'une série de portraits dynastiques, avec des recherches sur l'époque où ces portraits ont été exécutés et sur les raisons historiques qui ont amené à constituer cette galerie des ducs de Bavière).

---

48. — Archiv für œsterreichische Geschichte. Bd. LXXVIII, Hefte 1, 1892. — A. Huber. Les négociations de l'empereur Ferdinand Ier avec la reine Isabelle de Hongrie, 1551-1555 (relatives à l'indemnité que la reine devait recevoir en renonçant à ses prétentions à la Hongrie et à la Transylvanie; mécontente de cette indemnité, la reine entama des négociations secrètes pour rentrer en possession de la Transylvanie et revint dans ce pays en octobre 1555). — Loserth. Le « Granum catalogi praesulum Moraviae » (cette chronique d'évêques d'Olmutz a été commencée à la fin du xive s. et s'étend sur la période 886-1416; sources de renseignements qu'elle fournit jusqu'en 1390). —

Daniel WERENKA. Origine et développement de la Bucovine; 1re partie (traite de l'époque de 1772 à 1775. Détails sur l'annexion de cette région dépendant autrefois de la Moldavie; elle fut faite pour des motifs militaires, afin d'assurer les frontières de la Galicie et de la Transylvanie. Négociations diplomatiques avec la Russie, la Turquie et Ghika, prince de Moldavie. 92 pièces publiées, avec des cartes).

49.—Archæologisch-epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich-Ungarn. Jahrg. XVI, Heft 1, 1893. — W. REICHEL. Description des sculptures du temple d'Auguste à Pola. — J. JUNG. Un texte épigraphique oublié (rappelle des notes données par le philologue alsacien Oberlin en 1776 sur deux inscriptions qui se trouvaient alors dans le voisinage de Marseille). — WEISSHÆUPL. Antiquités de Pola (publie quatre inscr.). — A. VON DOMASZEWSKI. Lustratio exercitus (remarques sur quelques inscriptions du *C. I. L.* relatives à cet usage romain au temps de l'empire). — FRANKFURTER et KUBITSCHEK. Inscriptions romaines trouvées dans la Hongrie occidentale. — STICOTTI. Une mission en Liburnie et en Dalmatie (inscriptions, monnaies, antiquités artistiques). — SWOBODA. Arthmios de Zeleia (recherches approfondies sur l'histoire de cet espion persan, qui, vers l'an 450, chercha à gagner des partisans à l'influence perse dans les villes de Grèce. Détails sur le procès criminel que lui intentèrent les Athéniens et sur la procédure pour crime de haute trahison suivie alors à Athènes). — L. CAMPI. Le sanctuaire de Saturne aux « campi neri, » près Cles, dans le Tyrol méridional. — PATSCH. Rapport sur un voyage en Bosnie (publie de nombreuses inscriptions latines). — Th. MOMMSEN. Une inscription bilingue d'Arykanda en Lycie (trouvée par Hula; les provinces de Lycie et de Pamphylie invitent l'empereur Maximin et son corégent à exterminer les chrétiens; texte et commentaire). — HILLER VON GÆRTRINGEN. Nikagoras, stratège rhodien (stratège entre 201 et 197, il se distingua dans la guerre faite par les Rhodiens contre Philippe de Macédoine en Asie-Mineure). — KUBITSCHEK. Azinum (une ville romaine de ce nom était située au sud de Salone, soit en Dalmatie, soit en Herzégovine, soit au Monténégro; mais, dans ces contrées, il n'y a jamais eu de ville romaine appelée Pazinum).

50. — Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung. Bd. XIV, Heft 2. — Jul. GMELLIN. La règle de l'ordre du Temple; étude critique (distingue dans cette règle trois et même quatre groupes principaux d'articles qui ont été rédigés à des époques différentes; leur examen montre que, au temps où florissait le catharisme, l'ordre fut absolument pur de toute tendance hérétique; c'est aussi à cette conclusion qu'aboutit une critique impartiale des actes du procès). — Ad. BEER. La politique douanière et l'établissement d'une unité douanière territoriale sous Marie-Thérèse. — DOPSCH. Les faux commis par le moine de Fulda Eberhard (dans le recueil des chartes de son monastère, qu'il composa vers le milieu du XIIe s.). —

ZIMMERMANN. Une bulle de Jean XXII (par laquelle il sépare les provinces italiennes de l'empire et du royaume d'Allemagne; Avignon, 31 mars 1317). — THALLOCZY. Des publications récentes sur l'histoire du N.-E. de l'Europe et de la Hongrie (relativement surtout à Rakoczi). = Comptes-rendus : *Grot*. Histoire de la Hongrie et des Slaves au XIIe s., 1141-1173 (ouvrage important; il est écrit en polonais). — *Rœhricht*. Studien zur Geschichte des 5^en Kreuzzuges (très utile, surtout à cause de l'abondance des notes). — *O. Klopp*. Der 30 jährh. Krieg bis zum Tode Gustav Adolfs, 1632 (1er vol., qui s'arrête à la bataille de la Montagne-Blanche. Ouvrage gâté par un parti pris vraiment excessif d'hostilité à l'égard du protestantisme et qui n'est même pas toujours complètement informé).

51. — Mittheilungen des Vereins für die Geschichte der Deutschen in Bœhmen. Jahrg. XXXI, n° 2, 1892. — L. WINTERA. Histoire de la réforme luthérienne dans les environs de Braunau; suite, 1605-1610 (documents); suite dans Heft 3. — GRUNZEL. Les droits municipaux des villes allemandes en Bohême et en Moravie; suite dans Heft 3 (détails sur l'organisation des villes fondées par des émigrés allemands, sur la compétence du bourgmestre et du conseil, sur le droit criminel, etc.). — KLIMESCH. Les plus anciennes forteresses de la famille de Harrach; suite. — KAINDL. De la polygamie chez les anciens Tchèques (elle n'a jamais existé). = Comptes-rendus : Die bœhmischen Landtags-Verhandlungen. Bd. VII, 1586-1591 (important). — *Schmidt*. Urkundenbuch der Vögte von Weida, Gera und Plauen. Bd. II (bon). = N° 3, 1893. SCHLESINGER. La fondation de Carlsbad par l'empereur Charles IV, 1347-1350. — LIPPERT. Du sens des mots « zupan » et « zupa » dans l'historiographie de la Bohême (jusqu'au XIVe s., « zupan » fut employé pour « dominus; » zupa désignait un burgrave avec les bénéfices attachés à sa charge. En 1826, on fabriqua une charte où le mot était employé dans le sens de « pagus, » expression qui depuis fut universellement acceptée dans l'historiographie moderne).—WIEDEMANN. Les Hussites et l'art de la guerre (attire l'attention sur des dessins reproduisant certains travaux militaires pratiqués pendant la guerre hussite; ces dessins sont en partie réédités dans les *Annales de chimie et de physique*, 6e série, t. XXIV, p. 433 et suiv.). = Comptes-rendus : *Bachmann*. Urkundliche Nachträge zur œsterreichisch-deutsche Geschichte im Zeitalter des Kaisers Friedrichs III (bon). — *Fraknoi*. Mathias Corvinus (insuffisant).

52. — Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie. 1893, mars. — *Wislocki*. Acta rectoralia almae Universitatis studii Cracoviensis inde ab anno 1469 (important en ce qui concerne la juridiction exercée par le recteur de l'Université sur les personnes dépendant de l'Alma mater des Jagellons). — *Sternbach*. Photii Patriarchae opusculum paraeneticum. — *Gorski*. Histoire de l'infanterie polonaise (sujet neuf et traité directement d'après les sources). — *Smolka*.

Compte-rendu des recherches faites aux archives du Vatican et dans d'autres collections romaines en 1892. = Avril. *Smolka*. Un Hohenzollern candidat au trône de Pologne, 1421-1431 (intéressante analyse de cet ouvrage).

---

53. — The english historical Review. Vol. VIII, avril 1893. — E. W. Brooks. L'empereur Zénon et les Isauriens (récit de cette période fort négligée jusqu'ici par les historiens). — Sir Fr. Pollock. Les lois anglo-saxonnes (résume ce que ces lois nous apprennent sur la condition des personnes, l'établissement des tribunaux, les mesures pour réprimer les atteintes à la paix, les divers modes de tenure foncière). — J. R. Tanner. Préparatifs maritimes de Jacques II en 1688 (analyse d'une pièce manuscrite provenant de Pepys). — J. H. Round. Une charte de libertés inconnue (ce document, trouvé dans les copies faites pour Rymer, paraît être une première rédaction de la grande charte, faite peut-être en 1213. Il ne fait guère d'ailleurs que résumer sous une forme brève et parfois en style indirect douze des articles de la charte de 1215, mais il y ajoute sur le service féodal hors de l'Angleterre et sur l'écuage deux articles qui donnent à ce document informe une réelle valeur constitutionnelle). — Ashley. Le caractère de la tenure de villenage (réplique à l'art. de M. Leadam dans les Transactions de la R. hist. soc.). — N. Pocock. Lettre de l'archevêque Warham pour convoquer le clergé de la province de Cantorbéry en 1518 (cette convocation n'eut pas lieu). — J. Gairdner. Marie et Anne Boleyn (Marie est bien décidément l'aînée des deux; le témoignage de Brook allégué par M. Round se contredit lui-même). — S. R. Gardiner. Brouillon par sir Edward Hyde d'une déclaration que Charles II devait lancer en 1649. — Hughes. Lettres de John Roydon Hughes, 1743-1749 (relatives à la guerre aux Pays-Bas). = Bibliographie. *Kittel*. Geschichte der Hebræer; Bd. II (pauvre et ennuyeuse décoction de Wellhausen).— Monumenti antichi pubblicati per cura della R. Accademia dei Lincei; vol. I. — *K. Müller*. Kirchengeschichte; vol. I (solide et attrayant). — *Ch. Plummer*. Two of the saxon chronicles parallel (1er vol., qui contient les textes et le glossaire). — *Oman*. The byzantine empire (bon résumé). — *Bloch*. Forschungen zur Politik Kaisers Heinrich VI, 1191-1194 (solide examen critique de l'ouvrage de Tœche sur l'empereur Henri VI, 1867). — *Kindt*. Gründe der Gefangenschaft Richards I von England (bon). — *Spangenberg*. Cangrande I della Scala, 1291-1320 (excellent). — *J. N. Lambert*. Two thousand years of gild life (tout ce que dit l'auteur sur les guildes de Hull est important; le reste est vague ou discutable, ou même hors de propos). — *Kunze*. Hanseakten aus England, 1275-1412 (excellente publication). — *Payne*. History of the New World called America; vol. I (louable compilation). — *Brugmans*. Engeland en de Nederlanden, 1558-1567 (traite surtout des rapports commerciaux, fondés sur les bases de l'*Intercursus magnus*). — *Duhr*. Pombal; sein Character und seine Politik (excellent exemple de la

façon dont il ne faut pas écrire l'histoire). — *Stratchey*. Hastings and the Rohilla war (important). — *H. J. Robinson*. Colonial chronology (beaucoup de conscience et peu de critique). — *Baden-Powell*. The land systems of British India (ouvrage monumental, qui s'adresse surtout aux agents du gouvernement anglais aux Indes, mais où les historiens pourront apprendre beaucoup). — *Th. Rogers*. England's commercial and industrial supremacy (recueil d'articles qui contiennent peu de choses nouvelles et plus d'une contestable). — *Lecky*. The political value of history (l'auteur se trompe étrangement sur le caractère de la Révolution française en 1789). — *St Clair Baddeley*. Queen Joanna I of Naples (il n'y a que des phrases).

54. — The Academy. 1893, 8 avril. — *Mahan*. The influence of sea power upon the french Revolution and Empire (de beaucoup le meilleur livre qui ait été écrit en anglais sur le sujet). = 15 avril. The early history of coffee houses in England (intéressant pour l'histoire du XVIIe s., mais fait beaucoup trop vite). — Le réel caractère et l'importance du premier livre d'Esdras; 5e art., par *H. Howorth*. = 29 avril. *Sir A. Gordon*. The earl of Aberdeen (biographie simple et courageuse; l'auteur s'est efforcé de faire comprendre le grand rôle joué en son temps par ce ministre si oublié maintenant; il n'a pas craint de lui donner raison contre Palmerston et lord John Russell). — *J. Raine*. York (excellente monographie). — *West*. Alcuin and the rise of the christian schools (intéressant, mais n'apprend rien de nouveau). = 29 avril. *Addis*. Christianity and the roman empire (3e édit. très augmentée de ce livre remarquable). — *Brown*. The Fayûm and lake Mœris (ouvrage indispensable pour la connaissance de ces régions, par un ingénieur qui connait en outre tout ce qui a été écrit sur le sujet; important pour la critique des auteurs de l'antiquité). = 6 mars. *Th. Fowler*. The history of Corpus Christi College, with lists of its members (excellent). — Les mémoires du capitaine Carleton sont-ils de Swift ou de Defoe? (C. E. Doble donne de bons arguments en faveur de Defoe, contre le col. Parnell et M. Saintsbury qui avaient mis Swift en avant); suite les 20 et 27 mai, fin le 3 juin.

55. — The Athenaeum. 1893, 8 avril. — *John E. P. Wallis*. Reports of state trials; vol. IV, 1839-1843. — *Major Ross of Bladensburg*. The marquess of Hastings (remarquable esquisse biographique). — *J. R. Robinson*. A memoir of James Brydges, the first duke of Chandos (bonne biographie d'un personnage secondaire, mais qui fut en relations avec Bolingbroke, Pope, Swift, Marlborough, 1673-1744). — M. Freeman et la « Quarterly review » (réplique à des observations de M. Archer défendant, contre l'auteur de cet article, le récit de la bataille de Senlac par Freeman; remarques critiques sur le texte de Wace; suite de cette polémique les 15, 22, 29 avril et 13 mai). = 15 avril. *Dr Aug. Jessopp*. Studies by a recluse in cloister, town and country (sur l'abbaye de Saint-Alban au moyen âge, surtout au XIIe et au XIIIe s.). — *Th. Arnold*.

Memorials of St Edmund's Abbey; vol. I et II. = 22 avril. *Prof. M. Burrows*. Commentaries on the history of England from the earliest times to 1865 (le livre ne tient pas les promesses du titre; ce n'est pas un commentaire, mais une succession de récits et de réflexions présentés sans beaucoup d'ordre). = 29 avril. *Wheatley*. The diary of Samuel Pepys (nouv. édit., presque complète cette fois; on n'en a guère éliminé que les passages proscrits par le bon goût). — *Grant-Duff*. Letters written in a Mahratta camp 1809, by Th. Duer Broughton; a new edition (curieux pour l'étude de la vie et du caractère Mahrattes). — *Stevenson*. Historic personality (recueil d'agréables essais sur des formes diverses de la littérature historique). = 13 mai. *Ch. Wordsworth*. The manner of the coronation of king Charles I at Westminster, 2 feb. 1626 (excellente publication d'un texte fort curieux au point de vue liturgique). = 20 mai. *R. S. Ferguson*. A boke of recorde, containing all the acts and doings in or concerning the Corporation of Kirkbie Hall (texte intéressant; transcription défectueuse). = 27 mai. *Ch. Shadwell*. Registrum Orielense; an account of the members of Oriel college, Oxford; vol. I : the commensales, commoners and batellers admitted, 1500-1700. — *Th. Fowler*. The history of Corpus Christi college, with lists of its members (curieux). — *Sir G. Birdwood*. The register of letters, etc., of the governor and company of merchants of London trading into the East Indies, 1600-1619 (publication faite avec un soin remarquable). — *J. F. Rhodes*. History of the United States, 1850-1885 (2 vol. allant jusqu'en 1860; récit brillant, plein de faits, sans être ennuyeux). — *Bourinot*. Historical and descriptive account of the island of Cape Breton (excellent). — *J. A. Woodburn*. Causes of the american revolution (l'auteur a traité ce sujet au point de vue philosophique). — *Mirkhond*. The Rauzat-us-Safa, transl. by *E. Rehatsek;* part I, vol. II (ce second vol. de l'histoire universelle de Mirkhond conduit l'histoire des anciens prophètes et rois de la mort de Moïse à la fin de la dynastie sassanide et à la conquête de la Perse par les Arabes; elle n'a qu'une mince valeur historique). — *Terrien de Lacouperie*. Catalogue of chinese coins VII cent. B. C. to A. D. 621, including the series in the British Museum (remarquable). = 3 juin. *Pierce*. Memoir and letters of Charles Sumner; vol. III et IV (quatre volumes de lettres et de récits, c'est beaucoup trop, même pour un personnage aussi important; le récit est terre-à-terre et des conclusions d'ensemble ne s'en dégagent pas). — Calendar of state papers. Colonial. East Indies, 1630-1634. — *Heath*. The english peasant; studies historical, local and biographic (ce que dit l'auteur des paysans qu'il a vus il y a quinze ou vingt ans est agréable et instructif; mais il est d'une complète ignorance en ce qui concerne le moyen âge).

56. — The Nineteenth century. 1893, mai. — Dr Jessopp. St Guillaume de Norwich (chapitre de l'histoire de l'antisémitisme au XIIe s., d'après la vie de cet évêque par frère Thomas de Monmouth. Le ms. original et autographe de cette vie vient d'être découvert à Brent Eleigh

par M. Montague James, qui a entrepris de la publier). — Mac Clure. La momie d'Agram. = Juin. G. F. Steffen. Six siècles de paupérisme en Angleterre; étude sur les fluctuations du pouvoir d'achat des salaires (avec listes de prix et diagrammes, le tout résumé en 20 pages).

57. — Edinburgh Review. T. CLXXVII, 1893, janv.-avr. — John Ericsson (l'inventeur du *Monitor*, 1803-1889, d'après sa biographie par M. Conant Church; amusants exemples de routine administrative en Angleterre et aux États-Unis). — Les pèlerins de Palestine, du IVe au XIIIe siècle (publications privées de la *Palestine Pilgrim Text Society*, qui recherche tous les récits de pèlerinage au moyen âge pour éclaircir la géographie et l'archéologie palestiniennes; très instructif). — Les archives de Dropmore (papiers de la famille Pitt. Les historiens de la Société française au XVIIIe siècle y trouveront quantité de renseignements nouveaux). — La vie et les œuvres du Dr Arbuthnot (Johnson le regardait justement comme le premier écrivain du temps de la reine Anne). — L'alchimie en Égypte et en Grèce (analyse des travaux de M. Berthelot). — La grande conspiration irlandaise (à propos des Mémoires de Thomas Le Caron. Plus sévères que la *Revue d'Édimbourg*, nous pensons qu'il y a lieu de blâmer ouvertement le personnage. L'espionnage n'est pas déshonorant en soi, mais la trahison, sous le couvert de l'amitié, nous parait toujours inadmissible). — Le Mashonaland (critique des théories archéologiques de M. Théodore Bent). — La politique coloniale de la France (la France est toujours, comme sous l'ancien régime, obligée de diviser ses forces en vue des prochaines guerres continentales; l'Angleterre ne peut que souhaiter de la voir tourner son énergie turbulente vers les entreprises coloniales. Mais le temps de la fondation des grands empires coloniaux en Orient semble décidément passé). — La puissance maritime d'après le cap. Mahan (deuxième partie d'un très important ouvrage historique sur la marine; étudie spécialement, cette fois, l'époque des guerres de la Révolution française et du premier empire, 1793-1812). — Les voyages de lady Mary Coke (troisième volume du journal et de la correspondance de lady Mary. Publication privée. Intéressant pour l'histoire de la vie de cour au siècle dernier).

58. — Quarterly Review. T. CLXXVI, 1893, janv.-avr. — L'évêque Lightfoot, 1828-1889 (ses travaux sur les Pères apostoliques, notamment sur saint Ignace). — Israël (d'après l'histoire des Juifs du Dr Graetz). — Un érudit voyageur de la Renaissance (le grammairien Clénard ou Kleynart). — La Perse et la question persane (le livre très complet de M. George Curzon résume avec talent les données archéologiques et historiques du sujet). — Conservatisme et démocratie (explique d'une façon tout intelligente l'évolution des partis en Angleterre par les transformations économiques récentes). — Sir Henry Maine (son œuvre de jurisconsulte dans l'Inde). — Découvertes littéraires en Egypte. — Fra Paolo Sarpi (regrette que les honneurs rendus

l'année dernière à sa mémoire aient eu plutôt un caractère d'hostilité que de conciliation à l'égard de la papauté). — Voyages dans l'empire moghol au XVIIe siècle (nous commençons à connaître ce curieux empire, mais il reste encore beaucoup à faire pour que les nombreux détails recueillis par les voyageurs soient à la disposition du public).

---

59. — Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 1893, n° 1. — Comptes-rendus : *M. Philippson.* Histoire du règne de Marie Stuart, t. III (Marie Stuart n'a pas été une innocente victime de la haine d'Élisabeth d'Angleterre et des Écossais calvinistes. En même temps que leur religion, les protestants défendaient l'unité et l'indépendance de la Grande-Bretagne. Ph. démontre que le meurtre de Darnley fut l'œuvre de la noblesse calviniste d'Écosse). — *Muller et Logeman.* Die hystorie van Reynaert die vos naar den druck van 1479, vergeleken met William Canton's Engelsche Vertaling (contribution importante à l'histoire littéraire du moyen âge). — *P. Alberdingk-Thym.* Les ducs de Lotharingie et spécialement ceux de basse Lotharingie aux Xe et XIe siècles (rapporte des résultats nouveaux et importants). = N° 2. A. Giron. La liberté de conscience à Rome (la législation religieuse est le couronnement logique de l'immense travail d'unification que le peuple romain a poursuivi avec obstination depuis les premiers temps de son développement historique). = Comptes-rendus : *Discailles.* Ch. Rogier (contribution importante à l'étude de l'histoire contemporaine). — *C. de Borman.* Les échevins de la souveraine justice de Liège (très important).

60. — Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie de la Belgique. 1892, n°s 7 et 8. — E. van der Straeten. Épisodes de l'histoire de la sculpture en Flandre d'après des documents inédits (s'occupe spécialement d'Audenarde et d'Ypres). — H. Schuermans. Épigraphie romaine de la Belgique (suite; inscriptions découvertes dans le Luxembourg). — H. Rousseau. Églises romanes des environs de Liège (description archéologique des églises de Saint-Nicolas-en-Glain et de Saint-Séverin-en-Condroz; intéressant).

61. — Bulletin de la Société royale belge de géographie. 1892, n° 6. — J. Du Fief. Christophe Colomb et la découverte de l'Amérique (d'après les sources espagnoles, italiennes et anglaises). — Van Werveke. Le cours de l'Escaut et de la Lys-Durme au moyen âge; 2e partie (fait d'après les documents des archives). — A. Harou. Notice sur Hoogstraeten; suite (histoire de la localité depuis les origines jusqu'en 1830).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Ch. de Mazade, mort le 26 avril dernier à soixante-douze ans, était l'auteur de nombreux écrits sur l'histoire contemporaine, où il portait plus de conscience et de facilité que d'originalité : *l'Espagne moderne* (1855); *l'Italie moderne* (1860); *la Pologne contemporaine* (1863); *les Révolutions de l'Espagne contemporaine* (1868); *la Guerre de France 1870-71* (2 vol., 1875); *le Comte de Cavour* (1877); *le Comte de Serre* ou *la Politique modérée sous la Restauration* (1879); *M. Thiers* (1884); *le Règne diplomatique de M. de Metternich* (1889); *M. de Falloux* (1893).

— M. le comte G.-J. de Cosnac, mort le 20 avril à l'âge de soixante-quatorze ans, avait publié les *Mémoires de Daniel de Cosnac* (Soc. de l'hist. de France, 2 vol., 1852); les *Souvenirs du règne de Louis XIV* (8 vol., 1874-81); les *Mémoires du marquis de Sourches* (en collaboration avec M. Ed. Pontal).

— A M. A. Tardieu, bibliothécaire de l'Institut, décédé récemment, on doit une traduction en français de la *Géographie de Strabon,* qui est très estimée.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le prix Bordin (3,000 fr.), *Études sur les dialectes berbères,* à M. René Basset, professeur à la Faculté des lettres d'Alger. Pour le concours des antiquités de la France, elle décerne les récompenses suivantes : 1re médaille. M. Jacqueton : *la Politique extérieure de Louise de Savoie.* — 2e médaille. M. Loth : *les Mots latins dans les langues britanniques.* — 3e médaille. M. Rupin : *l'Œuvre de Limoges.* — 1re mention. M. l'abbé Devaux : *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au moyen âge.* — 2e mention. MM. Parfouru et l'abbé de Carsalade du Pont : *Comptes consulaires de la ville de Riscle, 1441-1507.* — 3e mention. M. le docteur Vincent : *Épigraphie ardennaise.* — 4e mention. M. l'abbé Delarc : *Ystoire de li Normant,* par Aimé, évêque et moine du mont Cassin. — 5e mention. MM. Boucher de Molandon et Adalbert de Beaucorps : *l'Armée anglaise vaincue par Jeanne d'Arc sous les murs d'Orléans.* — 6e mention. A la ville de Bayonne pour sa publication intitulée : *Archives municipales de Bayonne. Livre des établissements.*

Elle a décerné le prix Stanislas Julien (1,500 fr.) à M. Terrien de Lacouperie, de Londres, pour son *Catalogue des monnaies chinoises du Musée Britannique,* et le prix de la Fons-Mélicocq (1,800 fr.) à M. Labande pour son *Histoire de Beauvais et de ses institutions;* enfin, la Commission du prix Bordin (3,000 fr.), chargée d'examiner les travaux

sur la question de l'authenticité des chartes d'emprunts contractés par les croisés, a décidé, sur le rapport de M. de Mas Latrie, qu'il n'y avait pas lieu de décerner le prix.

— L'Académie française a décerné le prix Gobert à M. Albert VANDAL : *Napoléon et Alexandre,* et le second prix à M. MARION : *Machault d'Arnouville et le contrôleur des finances de 1749 à 1754.*

Le prix Thérouanne, de 4,000 francs, est réparti de la façon suivante : un prix de 1,500 francs à M. Abel LEFRANC pour son ouvrage intitulé : *Histoire du Collège de France;* deux prix de 1,000 francs pour les ouvrages suivants : *le Roman d'une impératrice, Catherine II de Russie,* par M. WALISZEWSKI; *la Bastille,* par M. Fernand BOURNON; un prix de 500 francs à M. Maurice JOLLIVET, pour son ouvrage : *la Révolution française en Corse.*

Elle a décerné le prix Guizot (3,000 fr.) à M. Joseph FABRE pour son ouvrage intitulé : *le Mois de Jeanne d'Arc,* et le prix Halphen (1,500 fr.) à l'ouvrage intitulé : *le Duc de Nivernais à la fin du XVIIIe siècle,* par Lucien PEREY. Le prix Bordin a été partagé entre M. le comte DE MOUY : *l'Ambassade du duc de Créquy* (1662-1665); M. Charles DARDIER : *Paul Rabaut, ses lettres* (1744 à 1794); M. Charles LENTHERIC : *le Rhône, histoire d'un fleuve;* enfin, une médaille à M. Henry DE NEUVILLE pour les *Mémoires et souvenirs du baron Hyde.*

Parmi les ouvrages entre lesquels a été partagé le prix Montyon, nous noterons : *Bossuet, historien du protestantisme,* par M. Alfred REBELLIAU; *Nouvelle géographie moderne,* par M. C. DE VARIGNY; *la Grèce d'aujourd'hui,* par M. Gaston DESCHAMPS; *Sicile, croquis italien,* par M. René BAZIN; *l'Arbitrage international,* par M. Ferdinand DREYFUS; *la Campagne de 1814,* par le commandant WEILL; *Gallia,* par M. Camille JULLIAN.

— L'Académie des sciences morales et politiques a décerné le prix du budget (*les Idées morales dans l'antique Égypte,* 2,000 fr.) à M. AMÉLINEAU, et six médailles de 500 fr. aux auteurs des ouvrages suivants : *Choiseul et la France d'outre-mer après le traité de Paris,* par M. DAUBIGNY; *Histoire de la question coloniale en France,* par M. Léon DESCHAMPS; *la Correspondance du bey de Tunis,* par M. Eug. PLANTET; *la Roche-Guyon : châtelains, château et bourg,* par M. Émile ROUSSE; *un Régiment de cavalerie légère, le 20e chasseurs,* par le capitaine AUBIER; *Souvenirs de la campagne du Tonkin,* par le capitaine CARTERON.

— M. E. FERRIÈRE, dont nous avons déjà signalé les volumes sur les Apôtres (*Rev. hist.,* XIII, 389) et sur le Paganisme des Hébreux (XXVII, 217), vient de faire paraître de nouvelles études de critique biblique : *les Mythes de la Bible* (Alcan).

— M. Pierre GAUTHIER a consacré un agréable volume à trois *Études sur le XVIe siècle : Rabelais, Montaigne, Calvin* (Lecène et Oudin).

— Le t. IV des *Lettres de Peiresc,* publié par M. TAMIZEY DE LAR-

ROQUE dans la coll. des doc. inédits, contient les lettres de Peiresc à Borrilly, à Bouchard et à Gassendi et les lettres de Gassendi à Peiresc. La correspondance avec Gassendi, qui comprend 160 lettres sur les 246 que contient le volume, est du plus haut intérêt pour la biographie des deux savants.

— Le t. VII des *Lettres du cardinal Mazarin*, publié par MM. CHÉRUEL et D'AVENEL, s'étend de juillet 1655 à juin 1657. M. d'Avenel, qui eut un zèle méritoire à achever et à compléter l'œuvre de M. Chéruel, a, dans la table du t. VII, fait entrer les noms propres des lettres analysées aussi bien que ceux des lettres publiées (M. Chéruel, on ne sait pourquoi, ne tenait compte que des lettres publiées). Il nous promet pour la table générale de réparer la lacune laissée de ce chef par son prédécesseur.

— Nous relevons dans l'année 1892 de l'intéressante *Revue rétrospective* dirigée par M. P. COTTIN les documents suivants comme particulièrement curieux : Un ambassadeur français à Saint-Pétersbourg (journal de voyage de M. de la Chétardie en 1735-1742). — Journal de la campagne de Crimée. — Carnet d'un proscrit de décembre 1851 (Gallois réfugié à Genève). — Besançon, de 1789 à 1815 (journal de J.-E. Laviron, catholique et royaliste fervent). — Notes prises pendant la campagne de 1735 en Corse. — Lettres sur la guerre d'Italie de 1859 (par M. de Vauvineux, récit très vif de toute la campagne). — Saint-Just et sa mère (lettre de la mère de Saint-Just au chevalier d'Ivry, où elle se plaint d'avoir été volée par son fils). — Les élections aux états généraux à Aix (journal de Fauris de Saint-Vincent, d'un vif intérêt). — La question ouvrière sous l'ancien régime (documents très curieux tirés par M. F. Funck-Brentano des archives de la Bastille). — Lettres sur la guerre du Mexique par le capitaine Guinard, 1862-1863 (remarquable). — Un ménage de grand seigneur, 1761. — Un policier homme de lettres, l'inspecteur Meusnier (notes fort amusantes sur les fermiers généraux, sur la Montansier, Mlle Guerbois, Mlle Murphy, sur les juifs de Paris. M. P. d'Estrée reconstitue la vie de Meusnier, le véritable auteur d'un pamphlet sur les fermiers généraux attribué à Mouffle d'Angerville). — Les filles d'Adrienne Lecouvreur (article de M. Asse). — Paris du 2 au 5 déc. 1851 (notes du comte de Vauvineux, tristement curieuses ; avoue que la fusillade meurtrière du boulevard Montmartre a eu pour objet de procurer le grade de capitaine au fils du préfet de police).

— M. HAMON a publié un nouveau volume de sa *France sociale et politique* (Savine). Malgré les critiques qu'on peut adresser à la manière dont cette revue de l'année est composée ou plutôt n'est pas composée, l'ordre chronologique y étant scrupuleusement respecté, elle offre un véritable intérêt comme collection de faits et de documents.

— Les *Études de littérature et d'art* de M. G. LARROUMET (Hachette) contiennent plusieurs morceaux d'un véritable intérêt historique :

Somaize et la société précieuse; le Public et les écrivains au XVIIe s.; le XVIIIe siècle et la critique contemporaine; Adrienne Lecouvreur, l'Académie des beaux-arts et les anciennes Académies.

— M. E. Duthoit, de la Faculté libre de Lille, vient de publier une très intéressante et impartiale étude sur *l'Enseignement du droit et des sciences politiques dans les Universités d'Allemagne* (Rousseau).

— L'ouvrage que M. Renouvier vient de consacrer à *V. Hugo, le poète* (Colin), est assurément l'étude la plus originale et la plus approfondie qui ait encore paru sur Hugo et son rôle dans la littérature du XIXe s.

— M. M. de Vogüé a réuni en volume, sous le titre : *Heures d'histoire* (Colin), une nouvelle série des articles où, de mois en mois, il note l'état d'âme de la France et les signes précurseurs de l'avenir, avec quel éclat de style et quelle élévation de vues, on le sait. Notons surtout les articles sur la chute de la monarchie de Juillet, sur Hyde de Neuville, sur M. Renan, sur Rome, sur l'Heure présente. Il y a malheureusement ajouté un post-scriptum où, sous l'émotion des débats de l'affaire du Panama, il déclare la République perdue. Un mois plus tard, il eût sans doute effacé ce post-scriptum. Ce post-scriptum restera comme témoignage de la difficulté qu'ont les contemporains à juger de l'importance des événements du jour.

— Sous le titre *l'Angleterre et ses alliés*, 1793-1814, M. P. Cottin vient de faire paraître, aux bureaux de la *Revue rétrospective*, une très curieuse brochure, où, à la lumière de documents en grande partie inédits, il étudie la conduite des Anglais à Toulon, 1793; à Anvers et Nimègue, 1794; à Quiberon, 1795; à la Guadeloupe, 1795; en Égypte, 1798-1800; à Naples, 1799; à Cadix et Cabrera, 1808-1810. Il nous les montre préoccupés exclusivement de détruire les vaisseaux des puissances maritimes ennemies ou alliées, laissant commettre toutes les atrocités si elles peuvent les débarrasser pour l'avenir d'adversaires possibles. La perfidie et l'atrocité de la conduite de Hood et de Sidney Smith à Toulon ne sont pas douteuses. A Anvers, il est également certain qu'ils ont saisi avec joie l'occasion de ruiner le pays; à Nimègue et à Aboukir, on peut difficilement croire qu'ils ont à dessein cherché à massacrer leurs alliés. Par contre, la complicité de Nelson aux atrocités de Naples et la responsabilité des Anglais à Cabrera ne peuvent être niées.

— M. G. Labouchère vient de donner la traduction du premier volume d'un ouvrage anglais anonyme qui a été très remarqué : *Souverains et cours d'Europe*, par Politikos (Savine). L'auteur a eu des renseignements personnels ou de première main sur les personnages dont il parle. Le premier volume est consacré à la reine Victoria, à Alexandre III, Guillaume II, François-Joseph et Humbert Ier.

— M. A. Delorme, l'auteur de l'intéressant *Journal d'un sous-officier*, reprend dans un petit écrit intitulé : *Deflandre et Sonis*, la question de savoir à qui des deux généraux incombe la responsabilité de la défaite

de Loigny et conclut en faveur de Deflandre contre Sonis qui l'a attaqué. On peut consulter, sur le même sujet, GENEST, *l'Armée de la Loire* (Garnier).

— M. J. LAURENTIE a publié sur son grand-père un volume des plus intéressants pour l'histoire du parti royaliste et en particulier pour les dernières années de la Restauration et les premières années de Louis-Philippe : *Laurentie. Souvenirs inédits* (Bloud et Barral).

— La Bibliothèque utile vient de s'enrichir d'un excellent petit livre de M. Ch. DE LARIVIÈRE sur les *Origines de la guerre de 1870* (Alcan).

— M. DE MEAUX a étudié dans son volume sur *l'Église catholique et la liberté aux États-Unis* (Lecoffre) un des phénomènes sociaux les plus remarquables de notre temps : l'adaptation du catholicisme à un régime de démocratie et de liberté. M. de Meaux a apporté autant de conscience que d'impartialité dans cet exposé des progrès de l'Église catholique en Amérique.

— M. A. LEROY-BEAULIEU a réuni en volume ses remarquables articles sur les Juifs et l'Antisémitisme sous le titre : *Israël chez les nations* (C. Lévy). Sans remonter aux origines de l'antisémitisme dans l'antiquité ou le moyen âge, M. L.-B. a étudié avec une remarquable pénétration les causes morales et psychologiques de l'antisémitisme actuel. Sa conclusion, d'autant plus intéressante que l'auteur n'a évidemment aucune sympathie préconçue pour les Juifs, c'est que l'antisémitisme ne repose guère que sur des préjugés et des malentendus transitoires. A côté de l'intérêt politique et contemporain du livre de M. L.-B., les historiens y trouveront encore des renseignements précieux et des remarques d'une grande portée sur la formation du génie juif.

— Le *Descartes* de M. FOUILLÉE et le *Musset* de M. Arvède BARINE ajoutent deux volumes d'un rare mérite à la collection des *Grands Écrivains français* (Hachette). On regrette seulement que M. Fouillée ait trop peu parlé de Descartes écrivain. Ce qu'il dit est excellent, mais il y aurait eu plus à dire.

— Il existe une *Société d'études sur la question de Louis XVII,* et depuis le commencement de la présente année elle publie un Bulletin mensuel où les curieux pourront glaner çà et là quelques documents intéressants, un peu perdus dans le fatras du dossier Naundorff. (Au siège de la Société, 6, rue Favart.)

— Le Ministère de l'instruction publique vient de mettre en distribution les volumes suivants du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements :* t. XVIII, Alger, rédigé par M. FAGNAN. On trouvera dans la préface des indications navrantes sur l'incurie dont ont fait preuve les conquérants de l'Algérie pour les richesses scientifiques que leur conquête pouvait leur offrir. — T. XIX, Amiens, par M. COYECQUE. — T. XX, le Mans, par M. COUDERC; Arles, par M. ALBANÈS ; Saint-Malo, Angoulême, Mantes, etc. — T. XXI, Nantes,

par M. A. Molinier; Quimper et Brest. — Le Ministère a publié en outre le très important *Catalogue des manuscrits conservés aux Archives nationales*. — La 3e livr. du t. II de la *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France*, dressée par R. de Lasteyrie et E. Lefèvre-Pontalis, contient les sociétés des départements suivants : Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées et Pyrénées-Orientales.

— Le petit livre de M. de Caix de Saint-Aymour, intitulé : *Causeries du Besacier. Mélanges pour servir à l'histoire des pays qui forment aujourd'hui le département de l'Oise* (Claudin et Champion), est une lecture fort piquante. M. de C. rend à la Franche-Comté le soi-disant trouvère Hues de Braieselve; il raconte avec verve les polémiques soulevées par la fête du Roy-Boit, il nous promène dans les vieilles rues de Senlis, ou nous fait suivre les voyages de l'abbé Bourdoise. Il ajoute une série d'indications précises à la biographie de Pierre de Cugnières.

— M. Bonet-Maury, dans le volume intitulé : *Dœllinger, lettres et déclarations au sujet des décrets du Vatican* (Colin), a traduit les trois importantes déclarations faites par Dœllinger en oct. 1869, janv. et mars 1870, sur l'infaillibilité et une série de lettres échangées avec les archevêques Scherr et Steichele et d'autres correspondants sur le même sujet de 1871 à 1887. Il a fait précéder ces documents d'une introduction importante où il expose l'évolution des idées de Dœllinger, le Lamennais allemand, depuis le temps où il défendait l'ultramontanisme jusqu'à celui où il est devenu le chef des vieux catholiques.

Livres nouveaux. — Documents. — *Abbé E. Plat*. Cartulaire de l'abbaye royale du Lieu-Notre-Dame-lès-Romorantin (ordre de Cîteaux). Romorantin, Sandachar. — *R. de Lespinasse*. Les métiers et corporations de la ville de Paris. Vol. II : xive-xviiie s. Champion. — *Tuetey*. Registres des délibérations du Bureau de la ville de Paris. Tome V : 1558-1567. Ibid. — *Blanc*. Le livre de comptes de Jacme Olivier, marchand narbonnais du xive s. Leroux. (Bullet. du Com. des trav. hist. et scient., 1892.) — *E. Coyecque*. Notice sur les cartulaires de l'Hôtel-Dieu de Paris. Impr. nat. (Archives de l'Hôtel-Dieu.) — *Mgr Fèvre*. Le cartulaire de Riancourt. Recueil de documents inédits et anciens relatifs à l'histoire de ce village. Saint-Dizier, impr. Saint-Aubin et Thévenot. — *Dubarat*. Statuts synodaux du diocèse de Bayonne de 1533. Pau, impr. Dufau. (Études hist. et relig. du dioc. de Bayonne.) — *Fr. Le Coq*. Documents authentiques pour servir à l'histoire de la constitution civile du clergé dans le départ. de la Mayenne. Laval, Chaillou. — *Jeandet*. Pages inédites d'histoire de Bourgogne au xvie s. Fragments des annales de la ville de Verdun-sur-Saône-et-Doubs. Dijon, Darantière. — *Gouvenain* et *Vallée*. Inventaire sommaire des archives communales de Dijon antérieures à 1790. Dijon, impr. Carré. — *H. de Montégut*. Inventaires du château de Montréal en Périgord. 1569-1792. Pedone-Lauriel. — *Barroux*. Inventaire sommaire des archives de la Seine. Partie municipale. Période révolutionnaire. 1789-an VIII. Série D. Paris, impr. Dupont.

Histoire générale. — *Dr Corlieu*. La mort des rois de France, depuis François Ier. Champion. — *Berlet*. Charles le Téméraire et René de Lorraine.

(Mém. de la Soc. bourguignonne de géogr. et d'hist., VIII et IX.) Dijon, Darantière. — *Ern. van Bruyssel.* La république du Paraguay. Fischbacher. — *Castonnet des Fosses.* La perte d'une colonie. La Révolution de Saint-Domingue. Faivre.

Histoire locale. — *E. Cuaz.* Histoire du château de Pont-d'Ain, précédée d'une étude sur les chartes de franchises de cette ville. Lyon, impr. Mougin-Rusand. — *Dom Ganneron.* Annales; les antiquités de la chartreuse du Mont-Dieu, publiées par *P. Laurent.* Picard. — *G. Gauthier.* Monographie de la commune de Beaumont-la-Ferrière, Nièvre. Nevers, Vallière. — *T.-X. d'Haucour.* Les États de Bretagne sous l'ancien régime (l'Hermine). Rennes, impr. Le Roy. — *Prajoux.* Étude historique sur le Beaujolais; notes et documents sur Saint-Cyr-de-Favières et l'Hôpital. Roanne, impr. Chorgnon et Bardiot. — *Truchard du Molin.* Baronnies en Velay. Vicomté de Polignac; texte revu et complété par *A. Chassaing.* Didot (tiré à 30 ex.). — *Labrunie.* Abrégé chronologique des antiquités d'Agen. Agen, Ferran. (Revue de l'Agenais.) — *Leblanc.* L'abbaye de Fontaine-Daniel; sa fondation et ses derniers jours, avec une vue de l'abbaye en 1695. Mayenne, Poirier-Bealu. — *Legrand* et *Marquis.* Les trois États du bailliage d'Étampes aux états généraux; historique, délibérations, rédaction des cahiers. Étampes, Brière. — *Abbé Gatin* et *Abbé Besson.* Histoire de la ville de Gray et de ses monuments. Nouv. édit. par *Ch. Godard.* Gray, Perron. — *Abbé Aragon.* Histoire de Saint-Julia-de-Gras-Capou, ancienne ville maîtresse du diocèse de Toulouse. Toulouse, Sistac; Paris, Picard. — *Abbé Bennetot.* Chantelle et son monastère. Roanne, impr. Bourg et Cie. — *H. Le Faverais.* Histoire de Lonlay-l'Abbaye, avec un historique du fief de Fredebise, de la ville et du château de Domfront et Notre-Dame-sur-l'Eau. Mortain, impr. Leroy. — *Abbé Clément.* Inventaire archéologique et bibliographique des communes du départ. de l'Allier. Canton de Bourbon-l'Archambault. Moulins, Durond. — *H. Marc.* Histoire de Chenove près Dijon. Dijon, impr. Darantière. — *Orieux.* Essai sur les origines de Nantes et du comté nantais. Vannes, Lafolye. — *Abbé Pagani.* La seigneurie de Belmont d'Azergues en Lyonnais. Lyon, impr. Rey. — *Abbé Fr. Tresvaux du Fraval.* Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne à la fin du XVIIIe s. Nouv. édit. Lechevalier. — *A. Braquehay.* L'église de l'abbaye royale de Sainte-Austreberthe, à Montreuil-sur-Mer. Abbeville. (Cabinet hist. de l'Artois et de la Picardie.) — *Abbé Delouvrier.* Histoire de Paulhan, dioc. de Béziers, et de ses environs sous l'ancien régime. Montpellier, impr. Grollier. — *Abbé Fouéré-Macé.* Le prieuré royal de Saint-Magloire de Lehon. Rennes, Caillière. — *Josse.* Histoire de N.-D. de Moyenpont, canton de Roisel. Amiens, impr. Piteux. — *B. de Cugnac.* Jonzac et Ozillac. La Rochelle, imp. Texier. (Soc. des Arch. hist. de Saint. et Aunis.) — *E. Labroue.* Bergerac sous les Anglais. Rouam.

Biographies. — *Edm. Maignien.* Abraham Patras, gouverneur général des Indes néerlandaises. Grenoble, Baratier. — Généalogie des sires de Russy, de Gouberville et du Mesnil-au-Val; pièces justificatives, suivies du testament et de la correspondance de Gilles de Gouberville. Caen, impr. Valin. — *Th. Courteaux.* Généalogie de la famille Mignot de Bussy et de ses alliances (Beaujolais, Lyonnais, Forez et Bresse). Jouaust. — *Houzé de l'Aulnoit.* Notices généalogiques. Famille Houzé de l'Aulnoit et ses alliances. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq. — *M. de Lescure.* Le comte J. de Maistre et sa famille. 1753-1852. Chapelliez. — Essai généalogique sur la maison Bourgeois, marquis de Boynes. et ses alliances depuis 1600. Mamers, Fleury et Dangin. — *Comtesse d'Armaillé.* Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI. Perrin. — *A. Steyert.* Armo-

rial général de Lyonnais, Forez, Beaujolais, Franc-Lyonnais et Dombes. Lyon, Brun.

Allemagne. — Le 4 avril est mort le Dr W. Luebke, professeur à Technische Hochschule de Karlsruhe, âgé de soixante-sept ans; il était connu par ses nombreux travaux sur l'histoire de l'art. — Le 16 mai est mort Conrad Schottmueller, ci-devant président de l'institut d'histoire prussien à Rome, âgé de cinquante-deux ans. On lui doit entre autres ouvrages : *Entstehung des Stammherzogthums Bayerns* (1868); *Deutsches Stædteleben im Mittelalter* (1873); *Friedrich Wilhelm I* (1882); *der Untergang des Templer Ordens* (2 vol., 1887). — Le 19 mai est mort le Dr Aug. von Kluckhohn, professeur ordinaire d'histoire à l'Université de Munich, un des plus remarquables historiens de l'Allemagne contemporaine. Ses plus importants ouvrages sont : *Geschichte des Gottesfriedens* (1857); *Ludwig der Reiche, Herzog von Bayern* (1865); *Briefe Friedrichs des Frommen, Kurfürsten von der Pfalz* (2 vol., 1868-72); *Blücher* (1879); *Louise, Kœnigin von Preussen* (1876); *Scharnhorst* (1889).

— Le Dr Julius von Pflugk-Harttung, professeur d'histoire à Bâle, a été nommé archiviste à Berlin. — Le professeur Max. Lehmann a été remplacé à la direction de la *Historische Zeitschrift* par le Dr Meinecke, archiviste à Berlin, nommé professeur d'histoire à Leipzig; il a été remplacé à Marbourg par le Dr A. Naudé, de l'Université de Berlin. — Le Dr Sægmueller a été nommé professeur extraordinaire d'histoire à l'Université de Tubingue. — Le Dr Steindorff, du musée égyptologique de Berlin, a été nommé professeur à l'Université de Leipzig à la place de Georg Ebers, mis à la retraite. — Le Dr Haussleiter, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université de Dorpat, a été nommé à Greifswald.

— La Société du prince Jablonowski à Leipzig a mis au concours pour 1896 une étude approfondie sur le mouvement économique, social et politique d'une grande ville allemande au moyen âge, et en particulier de l'individualisme capitaliste qui commence à se manifester depuis la fin du xive s. Le prix est de 1,000 m.

— Sous les auspices de la Société pour les études utiles de Trèves a été publié un Inventaire des monuments romains en pierre qui se trouvent au musée de la province; cet inventaire, dont l'auteur est le professeur Hettner, comprend 835 numéros.

— Le premier Congrès des historiens allemands s'est réuni du 5 au 7 avril dernier à Munich, dans la salle de l'Académie des sciences de Bavière. L'organisation du Congrès fut assez pénible. Cent cinq historiens de langue allemande avaient néanmoins répondu à l'appel. La première question qui a été posée à l'Assemblée est celle-ci : « Jusqu'à quel point l'enseignement de l'histoire doit-il servir à la préparation aux devoirs que la vie publique actuelle impose à tout homme instruit ? » Pour comprendre l'opportunité de cette question, il faut se rappeler que la réforme de l'instruction publique est toujours à l'ordre

du jour en Allemagne et que l'empereur lui-même a cru devoir exposer, il y a quelques années, sa manière de voir en ce qui concerne l'enseignement de l'histoire. Ce qu'on voulait alors, ce que quelques-uns veulent encore aujourd'hui, c'est mettre l'enseignement de l'histoire au service de certaines tendances politiques et leur fournir des armes pour combattre le socialisme.

Le Congrès des historiens allemands a condamné cette tendance en adoptant, malgré le professeur Martens, la thèse du professeur Stieve formulée comme suit : « L'enseignement de l'histoire ne peut pas et ne doit pas servir de préparation aux devoirs de la vie publique de façon à dresser les hommes pour un système ou une opinion politique déterminés ; l'enseignement de l'histoire doit donner toutes les connaissances historiques qui rendent l'homme apte à prendre part à la vie publique, qui excitent l'intérêt pour la vie publique, qui éveillent notamment l'amour de la patrie et font qu'on a nettement conscience des obligations envers l'État. » Sur la proposition du professeur Quidde, la thèse de M. Stieve fut divisée en deux parties ; la seconde, portant sur les connaissances historiques « qui éveillent l'amour de la patrie et font qu'on a nettement conscience des obligations envers l'État, » a été rejetée par le Congrès. Ainsi que l'a expliqué le professeur Dove, le Congrès a tenu à déclarer par là qu'il ne fallait pas introduire subrepticement dans l'enseignement de l'histoire, sous couvert d'amour de la patrie, des tendances contraires à la vérité historique, ni, sous le prétexte d'obligations envers l'État, des polémiques contre des partis politiques. M. Dove a surtout insisté sur la tâche purement scientifique qui incombe à l'enseignement de l'histoire : « L'histoire, dit-il, peut devenir le moyen idéal pour inspirer l'amour de la patrie et donner la conscience des obligations envers l'État ; mais, par elle-même, l'histoire a tout ce qu'il faut pour atteindre ce but ; aussi l'enseignement de l'histoire doit avant tout servir à l'histoire même. » Une thèse qui n'a pas été abordée, mais sur laquelle beaucoup d'orateurs étaient d'accord, est celle du professeur Kaufmann : La condition préalable et *sine qua non* pour bien remplir la tâche de l'enseignement historique est qu'aucune espèce de pression ne soit exercée sur les maîtres par les autorités politiques ou ecclésiastiques. Notre cadre ne nous permet pas de parler des révélations que fit à ce sujet le professeur Kropatschek, député conservateur au Reichstag, révélations qui paraissent avoir beaucoup intéressé le Congrès.

Le professeur Quidde avait présenté un certain nombre de questions, dont la discussion a été remise à la prochaine réunion du Congrès, qui aura lieu à Leipzig en 1894. Nous en résumons les principales. M. Quidde demande si l'histoire politique doit continuer à former le centre de gravité de l'enseignement de l'histoire. Quelle place faut-il accorder à l'histoire de la civilisation ? Faut-il réduire l'importance accordée à l'histoire ancienne en faveur de l'histoire du moyen âge, de l'histoire moderne, de l'histoire des temps les plus récents ? A quelle

date faut-il arrêter l'histoire des temps les plus récents ? A la date du jour, à l'année 1871, ou à l'année 1848 ? L'enseignement sera-t-il limité à la simple exposition des faits ? Les éléments de la critique seront-ils également exclus de l'enseignement supérieur ?

A la seconde séance du Congrès, le professeur Arndt de Leipzig, à propos de l'organisation et de la direction des séminaires historiques dans les Universités, a présenté le tableau historique du développement des séminaires. Une question intéressante soulevée pendant la discussion était de savoir si le séminaire historique doit servir à former de savants investigateurs ou des maitres. Le Dr C. Mühling, à qui nous empruntons nombre de détails sur le Congrès, pense que l'idée de savant et d'investigateur n'exclut pas l'idée de maître : Au séminaire, il ne s'agit pas d'acquérir des connaissances, mais d'apprendre une méthode. Chose curieuse, qui mérite d'être mentionnée, parce qu'elle n'a pas seulement sa raison d'être en Allemagne : Les membres du Congrès se sont généralement plaints de l'affaiblissement du sentiment de la langue et de la décadence du style chez les étudiants allemands. Suivant M. Mühling, il faut en chercher la cause dans l'abaissement du niveau de l'éducation générale dans la jeunesse allemande.

La troisième séance a été consacrée à la question : Comment peut-on faciliter l'accès des archives et des collections de manuscrits ?

Le professeur Heigel s'est chargé du rapport sur la question, rapport qui se résume dans les sept points suivants :

1. Il est à désirer que tous les gouvernements (allemands) acceptent les principes contenus dans le décret du Ministère des cultes de Prusse, du 8 janvier 1890, concernant l'utilisation des manuscrits dans les bibliothèques publiques.

2. Le directeur des archives d'une bibliothèque ne devrait pas avoir besoin de l'autorisation du gouvernement pour décider s'il doit accueillir une demande tendant à obtenir l'accès des archives dans un but scientifique.

3. Il y a lieu de fixer l'année 1848 comme année normale jusqu'à laquelle la communication de documents en vue d'un but scientifique serait admise dans toutes les archives.

4. Les chefs des archives devraient être libres d'accorder aux investigateurs dignes de confiance la consultation des répertoires et des catalogues-fiches.

5. Les répertoires des archives importantes, élaborés avec soin, devraient être imprimés et publiés méthodiquement.

6. Les documents originaux, manuscrits et actes d'une collection pourraient être prêtés dans un but d'utilisation scientifique à toute autre bibliothèque ou collection dans le cas où celle-ci s'engagerait à la réciproque et donnerait des garanties pour la conservation et le retour des pièces.

7. Il serait désirable qu'un tarif de rémunération uniforme fût fixé en Allemagne pour les employés, etc., des archives, qui font des copies pour des particuliers.

Ces desiderata ont été adoptés par le Congrès, à l'exception du cinquième, qui a été rejeté à cause des frais qu'entraînerait l'impression des répertoires. En ce qui concerne l'année normale, c'est l'année 1847 qui a été adoptée au lieu de 1848. Le Congrès décida enfin que ces desiderata seraient soumis au Reichstag et aux gouvernements allemands, ainsi qu'au gouvernement d'Autriche. HAMÉLIUS.

— La direction centrale des *Monumenta Germaniae historica* a tenu sa 19e séance plénière du 6 au 8 avril dernier. Ont paru dans le cours du précédent exercice : *Chronica minora saec. IV-VII*, édit. Th. MOMMSEN, 2e part. du t. I et 1re part. du t. II; les *Claudiani carmina*, par BIRT (Auctores antiquissimi); le t. XXIX des *Scriptores*, par HOLDER-EGGER (extraits de chroniqueurs danois, islandais, polonais et hongrois); les *Libelli de lite imperatorum et pontificum*, t. II; la *Kaiserchronik*, publiée par SCHRŒDER, et l'*Œsterreichische Reimchronik*, publiée par SEEMUELLER; les *Gesta Frederici I imperatoris in Lombardia*, publiés par HOLDER-EGGER; l'édition des *Leges Burgundionum*, par DE SALIS; les *Concilia aevi merovingici*, publiés par MAASSEN (section des Epistolae); les *Epistolae merovingici et carolini aevi*, t. III (section des Antiquitates); les *Poetae latini aevi carolini*, t. III, publiés par L. TRAUBE. Dans la section des Diplomata, les diplômes d'Otton III vont être prochainement terminés; le deuxième demi-volume paraîtra en juillet.

— Le t. XXIX des *Geschichtsquellen der Provinz Sachsen und angrenzender Gebiete* comprend le cartulaire de Goslar (*Urkundenbuch der Stadt Goslar und der in und bei Goslar belegenen geistlichen Stiftungen*), 1re part. (922-1250), par G. BODE. Halle, Hendel.

— La librairie Perthes, de Gotha, a publié une quatrième édition de l'excellente *Geschichte Alexanders des Grossen* de J.-G. DROYSEN, accompagnée de cinq cartes dressées par Kiepert.

— On lira avec intérêt le discours prononcé par M. R. VON SCALA à la 41e assemblée des philologues et professeurs allemands, tenue le 23 mai 1891 à Munich, sur *Isokrates und die Geschichtschreibung* (Leipzig, Teubner, 22 p. in-4°). Il défend Isocrate contre les jugements de Niebuhr et de ceux qui ne voient en lui qu'un vain rhéteur. S'il a manqué de philosophie, il a eu pourtant des vues intéressantes sur la constitution et la politique des États grecs, et surtout sur la Macédoine et Philippe. Il a fait école et ses idées se retrouvent chez Théopompe, chez Éphore et chez Polybe.

— M. le professeur Franz OVERBECK, de l'Université de Bâle, a publié, sous la forme classique d'un *Programm zur Rektoratsfeier*, une importante dissertation sur les débuts de l'historiographie ecclésiastique (*Ueber die Anfänge der Kirchengeschichtsschreibung*. Bâle, Reinhardt, 1892, 66 p. in-4°). Cette dissertation a pour but d'établir que l'on ne saurait contester à Eusèbe le mérite d'avoir écrit la première histoire ecclésiastique et d'avoir le premier tiré de la littérature existant encore au commencement du IVe siècle une histoire de l'Église. Cette *histoire* n'est

[illegible] de Smith et Wace, et
[illegible] et Sozomène dans l'encyclop

[illegible] de Hatch († 11 nov. 188
[illegible] *upon the Christian Chur*
[illegible] et Sanday (Londres, 1890),
[illegible] sous le titre de *Griechentum u*
[illegible] *über den Einfluss griechischer Ide*
[illegible] *Kirche* (Fribourg, Mohr, 1892, xv
[illegible]. Le livre précédent de Hatch, 7
[illegible] (1887), avait été de même présenté p
[illegible] *Grundlegung der Kirchenverfassu*
[illegible], Giessen, 1888). Hatch, né à Der
[illegible] 1859 à 1867, professeur de philolog
[illegible], était venu tard à l'étude de l'a
[illegible] une rare compétence philologiqu
[illegible], un détachement théologique q
[illegible] traditionnelle d'Oxford, une ing
[illegible] un don remarquable d'être exact av
[illegible]. Quelle que doive être la fortu
[illegible] lui un souvenir attachant, très bi
[illegible] et touchante notice mise p
[illegible] allemande (*Griechentum u*

[illegible] nous devions déjà l'important *Han*
[illegible] MM. Lipsius et Holtzmann, et, mie
[illegible] « Lehrbücher » pour l'enseign
[illegible] *des dogmes* de M. Harnack
[illegible], entreprend la publication d'u
[illegible] théologiques, » qui comprendra ent
[illegible] des symboles de foi par M. Loo
[illegible] par M. Ficker, une histoire de
[illegible], nous ne citons que ceux de c
[illegible] historique. Nous avons reçu comm
[illegible] des deux volumes que compo

la littérature chrétienne, la bibliographie des sources premières, on ne pourra s'empêcher de penser que 600 pages de ce format et surtout d'une rédaction claire mais très condensée font un énorme précis. Mais la conception de l'œuvre elle-même la met fort au-dessus des manuels ordinaires. Au lieu de partager les treize siècles dont il résume l'histoire en divisions géométriques, au lieu de donner aux événements ou aux personnages une place proportionnelle à leur littérature simplement, M. Mueller s'est appliqué à dégager la continuité de développement de cet organisme vivant qu'est l'Église, le comment de ses adaptations diverses aux milieux si divers où elle a été soit l'éducatrice, soit la rivale, soit la victime de la société. La perspective que cette méthode crée, ou, si l'on veut, la classification naturelle des événements que cette méthode établit, est sur plus d'un point discutable, parce qu'elle est ou rétrécie ou exagérée dans sa compréhension, et parce que l'appréciation des faits eux-mêmes peut prêter à controverse. Mais on ne saurait nier que, dans l'ensemble, une semblable méthode ne soit suggestive et éminemment pédagogique. Elle donne du moins au manuel de M. Mueller son originalité et sa haute valeur. Nous aurons à revenir sur ce livre remarquable, lorsque le tome II et dernier aura paru.

Le second volume est un abrégé de la grande *Dogmengeschichte* de Harnack. Il est regrettable que le titre de la grande histoire soit le même que celui du précis. Et ce titre lui-même ne laisse pas que d'être impropre : le titre vrai serait « Histoire de la formation de la théologie catholique. » Car il faut bien reconnaître que l'histoire de la théologie scolastique est à peine indiquée (p. 276-327) et que l'histoire de la théologie moderne, soit dans le catholicisme romain, soit dans le protestantisme (p. 334-370), comporterait un développement tout autre. Prise comme histoire de la formation de la théologie catholique, la *Dogmengeschichte* de M. Harnack est un livre dont certaines pages ne peuvent cadrer avec les programmes de l'enseignement théologique, soit catholique soit autre; mais aucun historien ne peut ignorer une œuvre d'une si vigoureuse systématisation et d'une érudition si pénétrante.

— Dom S. Bæumer publie à Augsbourg chez Huttler une attachante biographie de Mabillon : *Johannes Mabillon, ein Lebens- und Literaturbild aus dem XVII und XVIII Jahrhundert* (1 vol. in-8°, x-270 p.). Il y avait, même pour la renommée de Mabillon, à ajouter à l' « Abrégé de sa vie » par Ruinart, à son « Histoire » par l'honnête et romantique Chavin de Malan, au livre agréable et incompétent sur « Mabillon et la société de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés » du prince Emmanuel de Broglie. Et assurément un confrère de Mabillon, comme est dom Bæumer, était mieux que personne en situation d'écrire sur l'illustre bénédictin français une monographie qui épuisât la matière. Les chapitres consacrés à la vie religieuse et intime de Mabillon seront lus avec intérêt ailleurs que dans les monastères allemands de l'ordre. Les chapitres consacrés à l'œuvre scientifique de Mabillon paraîtront au contraire moins ins-

tructifs, parce qu'ils sont quelque peu écourtés. On regrettera surtout que la position prise par Mabillon et par ses confrères, notamment à l'occasion de la publication des œuvres complètes de saint Augustin, n'ait pas été plus amplement définie. Saint-Germain-des-Prés a eu un rôle dans le conflit des Jansénistes et des Jésuites au XVIIe siècle, et Mabillon a eu un rôle à part à Saint-Germain-des-Prés même. On ne saurait aborder l'histoire ecclésiastique française du XVIIe siècle et du XVIIIe sans tenir compte des querelles augustiniennes qui ont passionné et divisé alors tous les esprits; dom Bæumer, dans son chapitre XI (*Mabillon und die Ausgabe der Werke des hl. Augustinus*), s'est bien gardé de faire comme Chavin de Malan ou M. de Broglie, c'est-à-dire d'éluder la question théologique; mais il y avait à qualifier la tendance des éditeurs bénédictins de saint Augustin, et à qualifier celle de Mabillon dans sa « Praefatio generalis » à ces mêmes œuvres. Dom Bæumer avait-il quelque regret secret de constater que Mabillon n'était pas précisément moliniste? Quoi qu'il en soit, ce livre mérite d'être signalé comme une contribution sérieuse et soignée à l'histoire de la congrégation de Saint-Maur.

— Le bibliothécaire-poète de Mayence, M. A. Boeckel, a consacré à *Adam Lux* (Mayence, Zabern) une brochure intéressante dont les éléments ont été puisés dans les papiers des Archives nationales et des archives de Mayence. Ces dernières ont reçu du bourgmestre Dumont, mort en 1885 et parent de Lux, des papiers de famille importants.

— La dissertation de M. G. Roloff : *Politik und Kriegführung wæhrund des Feldzuges von 1814* (Berlin, Mayer et Müller), n'apporte rien d'inédit sur le sujet. Elle a pour objet de démontrer que les négociations de 1814, loin d'être une manœuvre habile de Metternich, n'ont fait que contrarier les opérations militaires.

— La Commission historique du grand-duché de Bade a entrepris la publication d'un *Topographisches Wœrterbuch des Grossherzogtums Baden* (Heidelberg, C. Winter) dont la rédaction a été confiée à M. A. Krieger et dont le 1er fasc. contient les noms de *Aa* à *Ewattingen*. Nous y trouvons pour chaque nom les formes diverses justifiées par des renvois aux documents, l'étymologie, l'indication des circonscriptions féodales ou administratives auxquelles un nom se rattache. On a admis, non seulement les noms de lieux habités, mais ceux des Gaue, des rivières, des montagnes, des lieux-dits.

Livres nouveaux. — Documents. — *Leonor*. Geheime Documente der russischen Politik in Bulgarien. 1881-90. Berlin. R. Wilhelmi. — *Obser*. Politische Correspondenz K. Friedrichs von Baden. 1783-1806. Vol. III : 1797-1801. Heidelberg. Winter. — *Haug*. Der Briefwechsel der Brüder J. Georg Müller und J. von Müller. 1789-1809. Frauenfeld. Huber. — *Kronthal* et *Wendt*. Politische Correspondenz Breslaus im Zeitalter des Königs Matthias Corvinus. 1re partie : 1469-1479. Breslau. Max. — *Stieve*. Wittelsbacher Briefe. 1590-1610. 6e partie. Munich. Franz. — *E. Duemmler*. Sigebert's von Gembloux Passio sanctae Luciae virginis und Passio sanctorum Thebaeorum. Berlin, Reimer.

Histoire générale. — *O. Schultz*. Die Briefe des Trobadors Raimbaut de Vaqueiras an Bonifaz I, Markgrafen von Monferrat. Halle, Niemeyer. — *Sussann*. Jakob Otter; ein Beitrag zur Geschichte der Reformation. Tauberbischofsheim, Lang. — *Traut*. Kurfürst Joachim II von Brandenburg und der Türkenfeldzug 1543. Gummersbach, Luyken. — *Immich*. Die Schlacht bei Zorndorf 25 aug. 1758. Berlin, Speyer et Peters. — *Robolsky*. Der deutsche Reichstag. 1867-92. — *M. Lehmann*. Preussen und die katholische Kirche seit 1640. 6e partie. 1786-92. — *Th. Lindner*. Deutsche Geschichte unter den Habsburgen und Luxemburgern. 1273-1437. Bd. II : von Karl IV bis zu Sigmund. Stuttgart, Cotta. — *Masslowski*. Der 7 jähr. Krieg nach russischer Darstellung. 3e partie. Berlin, Eisenschmidt. — *Fleiner*. Die Ehescheidung Napoleons I. Die tridentinische Ehevorschrift. Leipzig, Hæssel. — Voss. Grossherzog Fr.-Franz II von Mecklenburg-Schwerin. Wismar, Hinstorff. — *Buedinger*. Mittheilungen aus spanischer Geschichte des 16 u. 17 Jahrh. Leipzig, Freytag. (Sitzungsberichte de l'Acad. des sciences de Vienne.) — *W. Stuck*. Die Schlacht bei Nœrdlingen im Jahre 1634. Stralsund, Impr. du gouv. — *Buxbaum*. Carl-Philipp, Freiherr von Diez, k. Bayer. General der Kavallerie. 1769-1850. Berlin, Siegismund. — *Id*. Carl-Friedrich-August, Graf von Seydewitz k. Bayer. Generalmayor. 1769-1816. Ibid. — Briefwechsel des Generals Leopold von Gerlach mit dem Bundestags-Gesandten Otto von Bismarck. Berlin, Hertz. — *Schirrmacher*. Geschichte von Spanien. Vol. VI : 1369-1492. Gotha, Perthes. — *H. Rœsler*. Cardinal Johannes Dominici O. Pr. 1357-1419. Fribourg, Herder. — *R. Breyer*. Die Legation des Kardinal-bischofs Nikolaus von Albano in Skandinavien. Leipzig, Fock. — *Reitzenstein*. Der Feldzug 1622 am Oberrhein und in Westfalen bis zur Schlacht von Wimpfen. Munich, Zipperer. — *Hüttebrauker*. Der Minoritenorden zur Zeit des grossen Schismas. Berlin, Spreyer. — *F. Wiehr*. Napoleon und Bernadotte im Herbstfeldzuge 1813. Berlin, Cronbach. — *C.-J. Fuchs*. Die Handelspolitik Englands und seiner Kolonieen in den letzten Jahrzehnten. Leipzig, Duncker et Humblot. — *Zeissberg*. Belgien unter der Generalstatthalterschaft Erzherzogs Carls. 1793-1794. 1re partie. Leipzig, Freytag. — *Hildenbrand*. Matthias Quad und dessen Europae universalis et particularis descriptio. Leipzig, Fock. — *A. Matthaei*. Beitræge zur Baugeschichte der Cistercienser Frankreichs und Deutschlands. Darmstadt, Bergstræsser.

Antiquité. — *Brunnhofer*. Urgeschichte der Arier in Vorder-und Centralasien. Leipzig, W. Friedrich. — *M. Voigt*. Ueber die Leges Juliae iudiciorum privatorum. Leipzig, Hirzel. — *W. Thomaschek*. Die alten Thraker; eine ethnolog. Untersuchung. Leipzig, Freytag. — *O. Karlowa*. Rœmische Rechtsgeschichte. Vol. II, 2e partie. Leipzig, Veit. — *Furtwængler*, *Kœrte* et *Milchhœfer*. Archæologische Studien. Berlin, Reimer. — *Hollænder*. Cunaxa; zur Erklærung von Xenophon's Anabasis. Leipzig, Fock. — *Penka*. Die Heimat der Germanen. Leipzig, Heinemann. — *B. Schneider*. Legion und Phalanx; taktische Untersuchungen. Berlin, Weidmann. — Ægyptische Urkunden aus den k. Museen zu Berlin. 5e fasc. Ibid. — *K. Fries*. Quaestiones Herodoteae. Berlin, Heinrich.

Histoire locale. — *A. Sach*. Der Ursprung der Stadt Hadersleben und das Stadtrecht Herzog Waldemars IV vom J. 1292. Hadersleben, Dreesen. — *P. von Niessen*. — Geschichte der Stadt Woldenberg i N. Stettin, Burmeister. — *M. Mayer*. Bayerns Handel im Mittelalter und in der Neuzeit. Munich, Pohl. — *Daffner*. Geschichte des Klosters Benediktbeuern. 740-1803. Munich, Lite-

rarisches Instituts. — *Kuntze*. Wizlaw III, der letzte Fürst von Rügen. Halle, Niemeyer. — *Dœberl*. Die Landgrafschaft der Leuchtenberger. Munich, Killinger. — *G. Ludewig*. Die Politik Nürnbergs im Zeitalter der Reformation. 1520-1534. Gœttingue, Vandenhœck. — *K. Wiemann*. Eckard von Ders, Bischof von Worms. 1730-1405. Halle, Kæmmerer. — Quellen und Forschungen zur Geschichte der Abtei Reichenau. Heidelberg, Winter.

Autriche-Hongrie. — Le Dr Jireczek, professeur ordinaire à l'Université tchèque de Prague, a été nommé professeur ordinaire de philologie et d'antiquité slaves à l'Université de Vienne. — Le Dr Redlich, privat-docent à Innsbruck, a été nommé professeur d'histoire à la même Université.

Livres nouveaux. — *W. Müller*. Johann-Leopold von Hay; ein biographischer Beitrag zur Geschichte der Josefin Kirchenpolitik. Vienne, Græser. — Acta historica res gestas Poloniae illustrantia. 1507-1795. Tome XII. Cracovie. — *Feilbogen*. Smith und Turgot. Vienne, Hölder. — *Zimmermann* et *Werner*. Urkundenbuch zur Geschichte der Deutschen in Siebenbürgen. Hermannstadt, Michaelis. — *Karl, baron Hauser*. Die alte Geschichte Kærntens von der Urzeit bis Kaiser Karl dem Grossen. Klagenfurt, Kleimayr. — *J. von Zahn*. Ortsnamenbuch der Steiermark im Mittelalter.

Italie. — Le n° 4 du *Bulletino dell' Istituto storico italiano* est rempli presque en entier par un travail considérable de M. Monticchi sur la Chronique du diacre Jean : Chronicon Venetum-1008.

— M. Benedetto Croce, dans son mémoire intitulé : *la Storia ridotta sotto il concetto generale dell' arte* (Naples, typ. de l'Université), soutient la thèse que l'histoire est un art et non une science, parce que, comme l'art, elle a pour objet la reproduction de la réalité. Ceci n'est vrai que de l'histoire narrative. L'histoire considérée dans son ensemble est l'application de méthodes scientifiques à la recherche des réalités passées, ou des causes et des lois du développement de l'humanité. Elle peut poursuivre une fin artistique dans le récit des faits, mais cette fin artistique ne constitue pas son essence.

— Le vétéran des historiens piémontais, l'illustre baron Domenico Carutti, sénateur du royaume, vient de publier (Turin, Roux, 1892), comme suite de sa *Storia della diplomazia delle Corte di Savoia* (Turin, Bocca, 1875-80), la *Storia della Corte di Savoia durante la Rivoluzione e l'Impero francese*. Cette œuvre nouvelle, en deux volumes, est écrite avec une singulière modération de pensée et de forme; fruit de longues années d'études, elle s'appuie sur des documents publiés et inédits, ces derniers tirés surtout des archives d'État de Turin. La même période avait été traitée par d'autres et particulièrement par Nic. Bianchi, le regretté directeur de ces archives. Mais Carutti ne s'accorde pas toujours dans ses jugements avec ses prédécesseurs. Il critique vivement et « l'ancien régime » en Piémont, et les tentatives des « révolutionnaires » à la mode de France; il montre les pièges dans lesquels la diplomatie étrangère a jeté la famille de Savoie.

Parmi les pages les plus importantes et les plus belles, on compte

celles où il décrit les moyens déplorables par lesquels Ginguené, le représentant de la France, et L. Cicognara, représentant de la République cisalpine à Turin, obligèrent le roi Charles-Emmanuel IV d'abdiquer la couronne et d'abandonner le Piémont; il fait usage ici des papiers secrets de Ginguené, très riches en précieux renseignements.

Dans le détail, les questions ne manquent pas. L'auteur a soumis à de nouvelles recherches le contrat de Béatrix, fille aînée du roi Victor-Emmanuel Ier, alors retiré en Sardaigne, lors de son mariage avec l'Autrichien François d'Este (1812). La maison cadette de Carignan pouvait-elle succéder à la maison directe de Savoie, lorsque celle-ci s'éteignit avec Victor-Emmanuel Ier et Charles-Félix, son frère et successeur? Et, dans ce cas, les États du royaume de Sardaigne devaient-ils passer à la maison d'Este? Dans l'acte par-devant notaire de 1812, l'épouse fit bien des renonciations formelles, mais dans des termes qui laissaient place à quelque incertitude. Dans le traité de Vienne, 1814, on reconnut cependant que l'ordre de succession au royaume de Sardaigne n'avait pas été changé par le contrat de mariage de 1812 et que par conséquent, selon la loi salique, la princesse ne pouvait hériter ni transmettre aucun droit, mais la succession devait passer à la ligne mâle de Carignan. Sur ce point important et sur la portée de l'acte nuptial de 1812, nous devons rappeler un très curieux opuscule de Domenico Perrero, *la Casa di Savoia-Carignano e la Sardegna* (Turin, 1893), où l'on soutient que dans le contrat de 1812 on maintint explicitement les anciennes lois de succession en vigueur dans la maison de Savoie et les prescriptions des traités en vigueur.

Pour en revenir à l'œuvre du baron Carutti, disons que l'auteur ne perd jamais de vue les relations que les faits politiques ont avec les changements de la pensée et des mœurs. Ainsi tient-il compte, mais dans de justes limites, du mouvement littéraire. Le livre est écrit avec gravité; le style, très soigné, pourra même paraître vieilli en quelques endroits; il rappelle l'école classique.

Angleterre. — La librairie E. Menken (Londres) a mis en vente une sorte de manuel de paléographie sous le titre : *How to decipher and study old documents,* par M. E. E. Thoyts, avec une introduction par M. Ch. Tr. Martin, du P. Record Office. Les principaux chapitres sont intitulés : conseils aux commençants ; latin des actes saxons, normands-français et latin des livres de loi; actes anciens; termes de droit; rôles de manoirs et de tribunaux; chartes monastiques ; registres de paroisses ; ouvrages sur la paléographie; lettres anciennes; abréviations, etc.

— M. Joseph Jacobs a donné dans la collection de l'Histoire d'Angleterre par les contemporains un important volume sur les Juifs à l'époque angevine (*The Jews of angevin England,* 422 p., D. Nutt) ; l'auteur s'est efforcé d'y réunir tous les documents, publiés ou inédits, relatifs aux Juifs d'Angleterre avant l'année 1206; la plus ancienne mention remonte à l'année 690. En appendice sont réunies plusieurs brèves mais substantielles notes sur des points de leur histoire pendant

cette période. C'est comme une sorte de petit Corpus composé avec beaucoup de diligence et qui sera fort utile. C'est sans contredit le volume le plus original de la collection.

— M. J. Breck Perkins a publié un ouvrage intitulé : *France under the Regency, with a review of the Administration of the reign of Louis XIV* (Macmillan), qui n'est pas dépourvu d'intérêt. L'auteur a fait des recherches dans les documents manuscrits des Affaires étrangères et de la Bibliothèque nationale. S'il manque de talent, de style et de vie, il n'est pas dépourvu de critique, et tout ce qu'il dit sur Dubois, dont il juge avec une naturelle indulgence la politique anglophile, a une véritable valeur. Mais on regrette d'abord qu'il ait consacré à un résumé de l'histoire de Louis XIV plus de la moitié d'un livre sur la Régence, puis qu'il n'ait pas fait de recherches dans les documents manuscrits anglais. Il aurait été intéressant de voir la politique de la Régence jugée par un Anglais, au point de vue anglais, d'après les documents anglais.

— La librairie Macmillan met en vente une 3e livraison entièrement revue de l'admirable *Histoire de la République des États-Unis* par M. James Bryce. Le 1er des deux volumes de cet ouvrage vient de paraître (*The american Commonwealth,* 1893, xvi-724 p. in-8°. Prix : 13 sh. 6 d.).

— La librairie Griffin et Cie a publié le 10e volume du très utile *Year-book of the scientific and learned Societies of Great Britain and Ireland.*

Belgique. — M. J. Vuylsteke a publié le second et dernier fasc. de *Rekeningen der stad Gent : Tydvak van Philips van Artevelde* (1376-1389). Comptes de la ville de Gand : période Philippe van Artevelde. Gand, A. Hoste, 257-540 p. L'auteur y a joint une collection de chartes et de pièces en partie inédites, et quelques dissertations précises et neuves sur les échevins, leur mode d'élection, la répartition des emplois communaux, etc., au xive siècle à Gand. L'auteur y relève beaucoup d'erreurs commises par ses devanciers.

— La première partie de l'ouvrage de M. A. Prayon van Zuylen, *De Belgische taalwetten* (les Lois réglant l'emploi des langues en Belgique), vient de paraître (Gand, A. Siffer, 476 p.). En tête on trouve une intéressante introduction historique où l'auteur expose les conflits de langues dans les Pays-Bas au moyen âge, sous les ducs de Bourgogne, sous Charles-Quint, durant les dominations espagnole, autrichienne et française, sous le règne du roi Guillaume des Pays-Bas et depuis la révolution belge de 1830.

— M. Ernest Discailles, professeur à l'Université de Gand, a entrepris de retracer dans tous ses détails la vie d'un des principaux fondateurs de la Belgique : *Charles Rogier* (1800-1885), d'après des documents inédits. Le second volume vient de paraître (Bruxelles, Lebègue, 450 p.). Il embrasse la carrière de Rogier de 1830 à 1839 et retrace du

même coup l'histoire de la révolution belge et des premières difficultés d'établissement de la monarchie dans le petit état constitutionnel issu du démembrement du royaume des Pays-Bas. Ce volume a naturellement une portée et un intérêt bien supérieurs à ceux du premier.

— M. le baron Jean Béthune de Villers, qui est un des archéologues les plus érudits de la Flandre, vient de publier un *Catalogue des dalles funéraires* du musée lapidaire des ruines de Saint-Bavon à Gand (avec six planches, 110 p. Extrait du *Messager des sciences historiques*). On y voit que le musée de Gand est un des plus riches en pierres tumulaires d'avant le xive siècle. C'est ce qu'avait déjà établi le bel ouvrage de Creeny, *Illustrations of incised slabs on the continent of Europe* (1891).

Pays-Bas. — On annonce la mort de M. Dirks, président de la Société frisonne, historien distingué, très versé surtout dans la numismatique du moyen âge, qu'il connaissait mieux que personne en Hollande. Depuis cinquante ans il avait publié une foule de notes et de travaux dans des revues spéciales. En outre, il a publié des études sur la part qu'ont prise les Hollandais aux croisades et sur le moyen âge frison, qu'il connaissait admirablement. Il était l'âme de la Société frisonne, qui, sous sa direction, a prospéré d'une manière étonnante. M. Dirks était un des derniers types de cette forme du dilettantisme élevé, dont la Hollande peut-être présente relativement plus d'exemples que les autres pays, excepté l'Angleterre. Il était depuis longtemps membre de l'Académie royale ; il mourut en novembre 1892.

— Du livre de M. Pierson sur la civilisation grecque une nouvelle livraison a paru, traitant de la philosophie et de l'art grecs.

— L'archiviste d'Amsterdam, M. de Rœver, est mort subitement en mars dernier. Il s'était surtout livré à des recherches sur l'histoire de l'art néerlandais et sur les coutumes d'autrefois. Il était rédacteur de la revue *Oud-Holland* et président de la société des archivistes néerlandais.

— M. Kræmer d'Utrecht a publié un livre détaillé sur l'histoire de la diplomatie néerlandico-espagnole au xviie siècle avant la paix de Nimègue (Utrecht, 1892). Il décrit d'une manière agréable mais un peu minutieuse l'action diplomatique de l'ambassadeur des Pays-Bas en Espagne, M. Paets, et donne une excellente étude sur la cour d'Espagne pendant la minorité de Charles II. Les sources de ce récit sont en premier lieu les dépêches de Paets et ses instructions.

— M. de Beaufort, membre de la Chambre des députés à la Haye, a réuni en deux volumes ses études critiques sur l'histoire néerlandaise ; celles qui concernent le xviiie siècle ont une réelle valeur scientifique.

— M. Nyhoff prépare la dernière livraison de son histoire politique des Pays-Bas. La livraison parue il y a quelques mois donne un très bon aperçu des temps de la domination française dans les Pays-Bas sous Napoléon. L'auteur, qui est très bien informé, a réussi à donner

un récit vif et intéressant de ces jours funestes pour la nation hollandaise.

— Le dernier *Verslag* des archives du royaume (sur 1890) comprend, outre les rapports annuels sur les archives centrales et provinciales, le procès-verbal de la première assemblée des archivistes du royaume. Dans cette assemblée on a discuté la méthode à suivre pour dresser l'inventaire des archives du royaume et les mesures à prendre contre les exigences excessives des généalogistes.

Danemark. — Le 9 mai est mort à Copenhague l'historien C.-F. Wegener, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Il a été le chef des archives depuis 1848 jusqu'en 1882. Né en 1802, il fut nommé professeur au lycée de Sorœ en 1826 et passa vingt-deux ans dans cette petite ville; si ses ouvrages historiques, si consciencieux, lui procurèrent un nom dans le monde savant (son livre *De aula Attalica*, 1836, sa *Biographie de Charles le Bon*, 1839), il fut également estimé comme auteur populaire, surtout par sa *Petite chronique sur le roi Frédéric et le paysan danois*. Pénétré d'un amour ardent de sa patrie, il a écrit de bonne heure contre les théories du parti slesvic-holsteinois et des professeurs de l'Université de Kiel sur l'histoire du Slesvic. Nommé chef des archives, il a continué cette lutte littéraire; ses recherches pénétrantes se trouvent dans la collection intitulée : *Anti-Slesvigholstenske Fragmenter*. Wegener était très estimé du roi Frédéric VII, qu'il assistait dans ses recherches archéologiques et historiques; à la demande du roi, il a écrit de savants ouvrages sur les fouilles faites à Asserbo et à Sœborg, comme aussi sur l'histoire d'Abrahamstrup. Wegener était un savant de l'ancienne école, grand bibliophile et propriétaire d'une riche bibliothèque. Ses ouvrages témoignent d'une vaste mémoire, de connaissances profondes, d'un jugement sain et solide; ce qui lui manque, c'est la fantaisie et la hardiesse des idées. La forme est claire et agréable, les notes abondantes ne gênent pas le récit. Les meilleurs ouvrages de Wegener sont peut-être ses biographies; dans son admirable livre sur Anders Sœrensen Vedel, il nous donne tout un tableau de la vie littéraire et sociale à la fin du XVIe siècle; ses notes biographiques sur les deux historiens Engelstoft et Werlauff ont également une grande valeur.

Russie. — Le tome IX du *Recueil des Traités et Conventions conclus par la Russie avec les puissances étrangères* comprend les traités avec l'Angleterre de 1710 à 1851, textes russe et français.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE[1].

(Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.)

Ch. Borgeaud. Établissement et revision des constitutions en Amérique et en Europe. Thorin. vi-419 p. — A. Desjardins. Questions sociales et politiques. Plon et Nourrit. 490 p. — Ph. Fabia. Les sources de Tacite dans les *Histoires* et les *Annales*. Impr. nat. (A. Colin). xxii-462 p. — E. Lavisse. Le grand Frédéric avant l'avènement. Hachette. xvi-373 p. — G. Lenotre. La guillotine pendant la Révolution. Perrin. 378 p. — V. Marcé. La comptabilité publique pendant la Révolution. Alph. Picard. 95 p. — Mémoires du chancelier Pasquier, pub. p. le duc d'Audiffret-Pasquier. Tome I, 1789-1810. Plon et Nourrit. xi-536 p. — Mémoires de l'adjudant-général Jean Landrieux, 1795-1797, pub. p. L. Grasiller. Tome I : Bergame, Brescia. Savine. 340-378 p. — Dr Potiquet. La maladie et la mort de François II, roi de France. Rueff, iv-103 p. — J. Reinach. La France et l'Italie devant l'histoire. Alcan. 244 p. — Tanon. Histoire des tribunaux de l'Inquisition en France. Larose et Forcel. 567 p.

P. Albert. Matthias Dœring, ein deutscher Minorit des 15 Jahrh. Stuttgart, Süddeutsche Verlagsbuchh. viii-195 p. — H. Baumgarten. Geschichte Karls V. Bd. III. Stuttgart, Cotta. xviii-371 p. — Binterim et Mooren. Die Erzdiöcese Köln bis zur französischen Staatsumwælzung. Bd. I. Düsseldorf. Voss. xvi-638 p. — Ed. Bodemann. Aus den Briefen der Herzogin Elizabeth-Charlotte von Orléans an die Kurfürstin Sophie von Hannover. 2 vol. Hanovre, Hahn. viii-439 et 412 p. — Jul. Eckardt. Figuren und Ansichten der Pariser Schreckenszeit, 1791-94. Leipzig, Duncker et Humblot. 449 p. — Dr Stephan Ehses. Römische Dokumente zur Geschichte der Ehescheidung Heinrichs VIII von England, 1527-1534. Paderborn, Schöningh. xlv-284 p. — Dr H. Grotefend. Zeitrechnung des deutschen Mittelalters und der Neuzeit. Bd. II, 1e Abth. Kalender der diöcesen Deutschlands, der Schweiz und Skandinaviens. Hanovre, Hahn. iv-249 p. — K. Hæbler. Maria-Josefa-Amalia, Herzogin zu Sachsen, Königin von Spanien. Dresde, Bænsch. — A. Hegler. Geist und Schrift bei Sebastian Franck. Ibid. xii-291 p. — Hermann's Lehrbuch der griechischen Antiquitæten. Staatsalterthümer. 6e édit., revue par V. Thumser. Vol. I, 2e partie. Fribourg-en-B., Mohr. Pr. : 12 m. — Kleinschmidt. Geschichte des Kœnigreichs Westfalen. Gotha, Perthes. viii-674 p. Prix : 12 m. — G. Koch. Absolutismus und Parlamentarismus. Berlin, Gærtner. viii-184 p. — C. Kœhne. Das Hansgrafenamt. Ibid. xvi-318 p. — Obser. Politische Correspondenz Karl Friedrichs von Baden, 1783-1806. Vol. III : 1797-1801. Heidelberg, Winter. lxi-440 p. — H. Schlitter. Die Reise des Papstes Pius VI nach Wien. Vienne, Tempsky (Fontes rer. austr. Vol. XLVII). xix-229 p. — Szanto. Das griechische Bürgerrecht. Fribourg-en-B., Mohr. iv-165 p. — Urkunden und Aktenstücke zur Geschichte des Kurfürsten F. W. von Brandenburg. Vol. XII : politische Ver-

1. Les livres dont le format et le lieu de publication ne sont pas indiqués sont en in-8e et publiés à Paris ou (pour les livres anglais) à Londres.

handlungen, hgg. von F. Hirsch. Berlin, Reimer. x-968 p. — R. Weyl. Die Beziehungen des Papstthums zum frænkischen Staats- und Kirchenrecht unter den Karolingern. Breslau, Kœbner. xvi-238 p.

J. L. Brandstetter. Repertorium über die in Zeit und Sammelschriften der Jahre 1812-1890 enthaltenen Aufsætze und Mittheilungen schweizergeschichtlichen Inhaltes. Bâle, Geering. iv-467 p. Prix : 8 fr.

E. Abbot. Herodotus; books V-VI. Oxford, Clarendon press. xvii-347 p. — W. J. Fitzpatrick. Secret service under Pitt. Longmans. x-390 p. — E. A. Freeman. History of the federal government in Greece und Italy. 2e édit., publ. p. J. B. Bury. Macmillan. xlviii-692 p. — O'Connor Morris. Napoleon and the military supremacy of revolutionary France. Putnam (Heroes of the Nations). xvii-432 p. Prix : 5 sh. — Puller. The primitive saints and the see of Rome. Longmans. xxxi-428 p. — Tout. Edward the first. Macmillan. 238 p. (Twelve english statesmen.) — W. Wallace. Life of St Edmund of Canterbury from original sources. Kegan Paul. xl-638 p. Prix : 15 sh.

M. Cohn. An introduction to the study of the constitution. Baltimore, J. Hopkins press. xi-233 p. — H. Ch. Lea. A formulary of the papal penitentiary in the xiiith cent. Philadelphie, Lea. xxxviii-182 p. — Edw. J. Lowell. The eve of the french Revolution. Boston et New-York, Houghton, Mifflin et Cie. viii-408 p.

Bertolotti. Martiri del libero pensiero e vittime della Santa Inquisizione nei sec. xvi-xviii. Rome, tip. della Mantellata. 154 p. — M. Campori. Corrispondenza tra L.-A. Muratori et G.-G. Leibniz. Modène, Vincenzi. xliii-335 p. Prix : 6 l. — Fr. Nitti. Leone X e la sua politica. Florence, Barberà. xii-462 p. Prix : 4 l. — Raulich. La contesa fra Sisto V e Venezia per Enrico IV di Francia. Venise, Visentini. 78 p. — Spangenberg. Cangrande della Scala, 1291-1320. 219 p. Berlin, Gærtner. — P. Villari. I primi due secoli della storia di Firenze. Vol. I. Florence, Sansoni, ix-317 p. — Volpi. Storie intime di Venezia repubblica. Venise, Visentini. Prix : 10 l.

Marquis de Ayerbe. Correspondencia inedita de don Guillèn de San Clemente, embajador en Alemania de los reyes don Felipe II y III sobre la intervention de España en los sucesos de Polonia y Hungria, 1581-1608. Sarragosse, La Derecha. xxxix-406 p.

C. Silfverstolpe. Riksrådet greve A. J. von Höpkens skrifter. Stockholm, Norstedt. 769 p.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE[1].

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Berger (*Élie*). Saint Louis et Innocent IV, 132.
Bonnassieux (*Pierre*). Les Grandes Compagnies de commerce, 400.
Boppe (*Aug.*). Journal du congrès de Munster, par François Ogier, 338.
Bourgeois (*Em.*). Manuel de politique étrangère, 349.
Cottin (*Paul*). Revue rétrospective, 447.
— L'Angleterre et ses alliés, 448.
Frank (*Ad.*). Réformateurs et publicistes de l'Europe : XVIIIe s., 340.
Gumplovicz. La lutte des races, 329.
Labouchère. Voy. Politikos.
Lavisse et *Rambaud*. Histoire générale, 336.
Lefèvre (*A.*). Les races et les langues, 329.
Lorenz (*O.*). Die Geschichtswissenschaft in Hauptrichtungen und Aufgaben, 191.
Manitius. Beiträge zur Geschichte frühchristlicher Dichter im Mittelalter, 166.
Novicow. Les luttes entre les sociétés humaines et leurs phases successives, 330.
Ogier (*François*). Journal du congrès de Munster, publié par Boppe, 338.
Orsi (*Pietro*). Le paure del finimondo, 168.
Pierling (le P.). Saxe et Moscou; un médecin diplomate, 340.
Piton. Les Lombards en France et à Paris, 234.
Politikos. Souvenirs des cours d'Europe; trad. p. Labouchère, 448.
Pollock (*Fred.*). Introduction à la science politique, 240.
Rambaud. Voy. Lavisse.
Recueil des traités et conventions conclus par la Russie avec les puissances étrangères. Tome IX, 464.
Reinach (*Jos.*). Naples et Parme (Rec. des instructions aux ambassadeurs), 337.
Reinach (*Jos.*). La France et l'Italie devant l'histoire, 337.
Roloff. Politik und Kriegführung wæhrend des Feldzuges von 1814, 458.
Suérus et *Guillot*. Histoire contemporaine, 350.
Vandal. Napoléon et Alexandre I, 356.
Vogüé (*M. de*). Heures d'histoire, 448.

ANTIQUITÉ.

César. *De bello gallico;* édit. Benoist et Dosson, 233.
Chatelain. Paléographie des classiques latins, 233.
Collignon. Étude sur Pétrone, 234.
Droysen (*J.-G.*). Geschichte Alexanders des Grossen, 455.
Henze. De civitatibus liberis quae fuerunt in provinciis populi romani, 182.
Jumpertz. Der rœmish-carthagische Krieg in Spanien (211-206), 183.
Scala (*R. von*). Isokrates und die Geschichtsschreibung, 455.
Thomas (*Émile*). L'envers de la société romaine d'après Pétrone, 233.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

Acta et decreta sacrorum consiliorum recentiorum. Collectio Lacensis, 196.
Amelli. San Leone Magno e l'Oriente, 172.
Balme (le P.). Cartulaire et histoire de saint Dominique, 131.
Batiffol (abbé *P.*). Histoire du bréviaire romain, 334.
Bonet-Maury. Dœllinger; lettres et déclarations au sujet des décrets du Vatican, 450.
Dœllinger. Die Papsfabeln des Mittelalters, éd. p. Friedrich, 172.
Ferrière (*E.*). Les mythes de la Bible, 446.
Friedensburg et *Hansen*. Nunziaturberichte aus Deutschland, 184.
Gigas. Lettres de Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, 127.
Hansen (*Jos.*). Voy. Friedensburg.

1. Nous indiquons ici, outre les ouvrages qui ont été l'objet d'un compte-rendu spécial, ceux qui sont appréciés dans les *Bulletins* et dans la *Chronique*.

Harnack. Dogmengeschichte, 457.
Hatch. Griechentum und Christentum, 456.
Hilliger (*Benno*). Die Wahl Pius V zum Papste, 385.
Leroy-Beaulieu (*An.*). Israël chez les nations, 449.
Libelli de lite imperatorum et pontificum saec. XI-XII, 168.
Loeb (*Isidore*). La littérature des pauvres dans la Bible, 324.
Meaux (vicomte *de*). L'Église catholique et la liberté aux États-Unis, 449.
Mueller (*Karl*). Kirchengeschichte, 456.
Overbeck (*Fr.*). Ueber die Anfænge der Kirchengeschichtsschreibung, 455.
Prévost (*G.-A.*). L'Église et les campagnes au moyen âge, 128.
Renan (*E.*). Histoire du peuple d'Israël, vol. IV, 323.
Vaughan. The life and labours of St Thomas of Aquin, 181.
Vita et miracula S. Petri Caelestini, auctore coevo, 378.

ALLEMAGNE.

Blondel (*G.*). La politique de l'empereur Frédéric II en Allemagne, 146.
Bode. Urkundenbuch der Stadt Goslar, 455.
Bœrckel. Adam Lux, 458.
Dittrich (prof.). Nuntiaturberichte Giov. Morones, 1539-40, 380.
Duthoit. L'enseignement du droit et des sciences politiques dans les Universités d'Allemagne, 448.
Heyd (*W.*). Die grosse Ravensburger Gesellschaft, 159.
Krieger. Topographisches Wœrterbuch des Grossherzogthums Baden, 458.
Tobler. Romanische Philologie an deutschen Universitæten, 375.
Ulmann. Kaiser Maximilian I, 382.
Zimmermann (*Fr.*). Acta Karoli IV inedita, 371.

ALSACE.

Ehrmann (*F.*). Jean-Daniel Reykert, 346.
Mossmann (*X.*). Mélanges alsatiques, 236.
Stouff (*L.*). Le régime colonger dans la haute Alsace et les pays voisins, 138.

BELGIQUE.

Discailles. Charles Rogier, 462.
Pirenne. Bibliographie de l'histoire de Belgique, 413.
Prayon van Zuylen. De belgische taalwetten, 462.
Vuylsteke. Rekeningen der stad Gent, 1376-89, 462.

DALMATIE.

Pisani (abbé). La Dalmatie de 1797 à 1815, 355.

ÉTATS-UNIS.

Bryce (*James*). The american commonwealth, 462.

FRANCE.

Aubier. Souvenirs et campagnes d'un vieux soldat de l'Empire : le commandant Parquin, 353.
Aulard. Études et leçons sur la Révolution française, 343.
Avenel (vicomte *G. d'*). Voy. Chéruel.
Bœumer (Dom *J.*). Johannes Mabillon, 457.
Baradat de Lacaze. La vicomté de Fezensaguet, 142.
Bardoux (*A.*). Les dernières années de La Fayette, 351.
Barine (*Arvède*). Musset, 449.
Beaucorps (*A. de*). Cf. Boucher de Molandon.
Beaucourt (marquis *de*). Captivité et derniers moments de Louis XVI, 345.
Blanchet (*Adrien*) et *Schlumberger*. La numismatique du Béarn, 142.
Boislisle (*A. de*). Voy. Saint-Simon.
Bonneau, *Monceaux* et *Molard*. Inventaire du trésor d'Auxerre, 139.
Boucher de Molandon et *A. de Beaucorps*. L'armée anglaise vaincue par Jeanne d'Arc sous les murs d'Orléans, 135.
Bouere (comtesse *de la*). Mémoires inédits de Bertrand Poirier de Beauvais, 345.
Boulart (général baron). Mémoires militaires, 353.
Boulay de la Meurthe. Documents sur la négociation du Concordat et sur les autres rapports de la France avec le saint-siège, 1800-1801, 352.
Braquehay (*Aug.*). Le général baron Merle, 353.
Broc (vicomte *de*). Dix ans de la vie d'une femme pendant l'émigration, 346.
Caix de Saint-Aymour. Causeries du Besacier, 450.
Carré (*H.*). La Chalotais et le duc d'Aiguillon; correspondance du chevalier de Fontette, 341.
Chaptal (comte). Mes souvenirs sur Napoléon, 352.

Chéruel et *d'Avenel*. Voy. Mazarin.
Decrue (*Fr.*). Le parti des Politiques au lendemain de la Saint-Barthélemy, 149, 394.
Delorme. Deflandre et Sonis, 448.
Descotes (*François*). Joseph de Maistre avant la Révolution, 342.
Domet (*Paul*). Histoire de la forêt d'Orléans, 140.
Dufayard. Le connétable de Lesdiguières, 147.
Duret (*Th.*). Histoire de France de 1870 à 1873, vol. III, 153.
Falgairolle. Un envoûtement en Gévaudan en 1347, 143.
Félix (*J.*). Inventaire de Pierre Sureau, 135.
Flach (*J.*). Les origines de l'ancienne France, 143.
Flammermont (*J.*). La journée du 14 juillet 1789, 152.
Fouillée. Descartes, 449.
Franklin (*A.*). La vie privée d'autrefois. Les chirurgiens; le café, le thé et le chocolat, 136.
Fray-Fournier. Inventaire des documents conservés aux Archives départementales et bibliographie de l'histoire de la Révolution dans la Haute-Vienne, 343.
Gauthier (*Pierre*). Études sur le XVIe s., 446.
Grandmaison (*Geoffroy de*). L'ambassade française en Espagne pendant la Révolution, 348.
Gréard. Nos adieux à la vieille Sorbonne, 332.
Grellet-Dumazeau. Les exilés de Bourges, 1753-56, 398.
Hamon. La France sociale et politique, 447.
Houssaye (*Henry*). 1815, 355.
Jollivet (*Maurice*). La Révolution française en Corse, 344.
Kurth (*Godefroid*). Histoire poétique des Mérovingiens, 325.
Labitte (*A.*). Traité élémentaire du blason, 127.
Larivière. Les origines de la guerre de 1870, 449.
Larroumet. Études de littérature et d'art, 447.
Lasteyrie (*R. de*) et *Lefèvre-Pontalis* (*E.*). Travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France, 450.
Laurentie (*J.*). Laurentie; souvenirs inédits, 449.
Lauwereyns de Roosendaele. Comment la ville de Saint-Omer fit retour à la France en 1677, 137.
Ledain (*B.*). Savary de Mauléon et le Poitou à son époque, 140.
Lefranc (*A.*). Histoire du Collège de France, 150.
Leroux (*Alfred*). Conseil général de la Haute-Vienne. Analyse des délibérations mss., 1800-1839, 351.
Lévy (*Arthur*). Napoléon intime, 354.
Lex. Eudes, comte de Blois, de Tours, de Chartres, de Troyes et de Meaux, 130.
Lintilhac. Lesage, 155.
Marcks. Gaspard von Coligny, vol. I, 391.
Maulde La Clavière (*R. de*). La diplomatie à la fin du XVe siècle, 335.
Mazarin. Lettres, p. p. Chéruel et d'Avenel, 447.
Maze-Sencier. Les fournisseurs de Napoléon Ier et des deux impératrices, 354.
Mazon. Histoire de Soulavie, 342.
Menjot d'Elbenne. Voy. Saint-Simon.
Molard. Cf. Bonneau.
Monceaux. Cf. Bonneau.
Moulin (*Michelot*). Mémoires, 345.
Moutarde. Histoire de l'église réformée de Saujon et de la presqu'île d'Arvert, 141.
Mouy (comte *de*). L'ambassade du duc de Créqui, 338.
Nicolai. Histoire de l'organisation judiciaire à Bordeaux et en Guyenne, et du barreau de Bordeaux du XIIIe au XIXe s., 141.
Peiresc. Lettres, par Tamizey de Larroque, 446.
Perkins (*J. Br.*). France under the Regency, 462.
Pingaud (*L.*). Un agent secret sous la Révolution et l'Empire; le comte d'Antraigues, 347.
Poirier (*Bertrand*) *de Beauvais*. Mémoires inédits, 345.
Port (*Célestin*). La légende de Cathelineau, 152.
Renouvier. Victor Hugo, le poète, 448.
Saint-Simon. Mémoires, p. p. de Boislisle, 234.
— Écrits inédits, p. p. Menjot d'Elbenne, 234.
Schlumberger. Voy. Blanchet.
Sepet. Les débuts de la Révolution, 151.
Strobl-Ravelsberg (*Ferd. de*). Les confessions de Théroigne de Mirecourt, 346.
Tamizey de Larroque. Voy. Peiresc.
Trolard (*Eugène*). De Montenotte au pont d'Arcole, 347.
Vaschalde. L'Ardèche à la Convention nationale, 344.

GRANDE-BRETAGNE.

Boyle (*J. R.*). Comprehensive guide to the county of Durham, 240.

Buckley (miss *A.*). History of England, 240.
Hannay (*David*). Rodney, 404.
Holmes (*Richard*). The Black friars of Pontefract, 239.
Jacobs (*Jos.*). The Jews of angevin England, 461.
Thoyts. How to decipher and study old documents, 461.
Weils (*J.*). Oxford and Oxford life, 240.

ITALIE.

Amaducci. Guido del Duca, 376.
Ancona (*Aless. d'*). Origini del teatro italiano, 158.
Ancora un letterato del Quattrocento (Gregorio, di Città Castello), 370.
Antolini (*P.*). Mss. relativi alla storia di Ferrara, 163.
Barozzi et *Sabbadini*. Studî sul Panormita e sul Valla, 379.
Barrili (*A.-G.*). Da Virgilio a Dante, 158.
Bartolini. Bozzetti danteschi, 375.
Bellini (*G.-M.*). L'arte in Abruzzo, 165.
Beltrami. Il cod. di Leonardo da Vinci nella bibliot. del principe Trivulzio in Milano, 366.
— La certosa di Pavia, 367.
Bernays. P. Martyr Anglerius und sein Opus epistolarum, 366.
Bertanza et *Lazzarini*. Il dialetto veneziano fino alla morte di Dante Alighieri, 175.
Bertolotti (*Anton.*). Musici alla corte dei Gonzaga in Mantova, 364.
— Prigionia e prigionieri in Mantova, 171.
Biadego. Cf. Zanandreis.
Bianchi (*Giulio*). La proprietà fondiaria e le classi rurali nel medio evo e nella età moderna, 167.
Bilancioni. La guerra di Braccio contro l'Aquila, 380.
Bode. Die italienische Plastik, 159.
Boggio (*C.*). Torri, case e castelli nel Cavanese, 162.
Boito (*G.*). La basilica di S. Marco, 160.
Bozza. La Lucania, 165.
Braggio. Giacomo Bracelli e l'umanesimo dei Liguri al suo tempo, 368.
Bulle (*O.*). Dante's Beatrice im Leben und in der Dichtung, 374.
— La Sicilia, 166.
Burckhardt. Geschichte der Renaissance in Italien, 3e édit., 360.
Butti. I fattori della repubblica ambrosiana, 365.
Cadier. Essai sur l'administration du royaume de Sicile sous Charles Ier et II d'Anjou, 180.
Carta (*Fr.*). Codici, corali e libri a stampa miniati della bibliot. naz. di Milano, 162.
Carollo. Perchè Francesca e Paolo indivisi nel cerchio secondo dell' Inferno? 376.
Carutti (*Dom.*). Storia della corte di Savoia durante la Rivoluzione et l'impero francese, 460.
Cavagna-Sangiuliani. L'agro Voghere se, 162.
Ceresole. La république de Venise et les Suisses, 361.
Cloetta. Beiträge zur Litteraturgeschichte des Mittelalters und der Renaissance, 361.
Codex diplomaticus Cavensis, 239.
Cohn (*Hugo*). Die Stellung der byzantinischen Statthalter in Ober- und Mittel-Italien, 168.
Corazzini. Sommario di storia fiorentina, 164.
Crescini. Per la questione delle corti d'amore, 158.
Croce. La storia ridotta sotto il concetto generale dell' arte, 460.
Degani (*E.*). Il comune di Portogruaro, 161.
Del Corno (*Vittorio*). I marchesi Ferreri d'Alassio, patrizî genovesi, 367.
Del Lungo (*Isidoro*). Beatrice nella vita e nella poesia del sec. XIII, 374.
— La figurazione storica del medio evo italiano nel poema di Dante, 375.
Della Cella (*G.*). Vocabolario cronologico-storico della prov. di Piacenza, 162.
De Magistris (*R.-A.*). Storia di Anagni, 165.
Dutto (*Agostino*). Le origini di Cuneo, 367.
Fantasia. Su taluni frammenti di scultura rinvenuti nel duomo di Bari, 173.
Ferrari (*G.-F. de*). La nobilità della cessata repubblica di Genova, 163.
Filangeri (*G.*). Indice degli artefici delle arti maggiori e minori, napoletani e siciliani, 165.
Flamini. La lirica del Rinascimento, 377.
Flamini (*Fr.*). Sulla prigionia di Ludovico da Marradi, 372.
Forcella (*Vinc.*). Iscrizioni delle chiese e degli altri edifici de Milano, 162.
Formont. Le véritable génie de Dante, 374.
Fornoni. Antica orografia della collina di Bergamo, 171.
Fraknoi (Mgr *G.*). Matyas kiraly élete, 358.
Franciosi. Nuova raccolta di scritti Danteschi, 375.
Frick (*C.*). Zur Textkritik und Sprache des Anon. Valesianus, 167.

Frizzoni (*G.*). Arte italiana del Rinascimento, 360.
Fumagalli. La questione di Panfilo Castaldi, 359.
— et *Beltrami*. La cappella della regina Teodolinda a Monza, 367.
Gabotto (*F.*). B. Manfredi e l'astrologia alla corte di Mantova, 176.
— Di Bernardino Corio, 366.
Gattini (*G.*). Varia haraldiana, 165.
Geymüller (*Steg.*). Die Architektur der Renaissance im Toscana, 371.
Giordano (*A.*). Fr. Petrarca e l'Africa, 376.
Giuletti. Casteggio, 162.
Gli albori della vita italiana, 169.
Gmelin. L'oreficeria medioevale negli Abruzzi, 165.
Gonetta. Saggio di bibliografia sulle corporazioni d'arti e mestieri, 159.
Grassi. Storia della città di Asti, 163.
Guasti (*Gaetano*). Raffaello d'Urbino ed il padre suo Giov. Santi, 370.
Hasenstab (*B.*). Studien zu Ennodius, 167.
Hodgkin (*Th.*). Theodoric the Goth, 167.
Imbriani. Studî danteschi, 373.
Kneer. Kardinal Fr. Zabarella, 363.
Lanczy. Tœrtenelmi kores Jellemraizok, 373.
Leone (*F. de*). Per Barletta, 165.
Lionti (*Ferd.*). Codice diplomatico di Alfonso il Magnanimo, 380.
Lodi (*F.*). Sommario della storia di Voghera, 162.
Lumbroso. Lezioni universitarie su Cola di Rienzo, 378.
Maas. Dante's Monarchia, 375.
Mancini. L.-B. Alberti Opera inedita et pauca separatim impressa, 376.
Marchesan (*A.*). Dell' umanista A. Baratella, 361.
Mariotti. Nozze di M. Gentile Varano da Camerino con Elisabetta Bevilacqua da Verona, 363.
Marmonier. L'Italie et l'alliance autrichienne. Autrefois, aujourd'hui, 348.
Mazzi. L'atto del 23 giugno 1233 e la misura delle acque in Bergame, 176.
Merkel (*C.*). La dominazione di Carlo I d'Angiò in Piemonte e in Lombardia, 177.
Mitrović. Federico II e l'opera sua in Italia, 174.
Morelli (*Giov.*). Kunstkritische Studien über italienische Malerei, 360.
— Die Galerieen Borghese und Doria Pamfili in Rom, 379.
Morisani. Notizie storiche sul castello di Reggio Calabria, 165.
Morpurgo. L'Ebreo errante in Italia, 179.
Musatti (*E.*). La donna in Venezia, 160.
Musoni. Sulle incursioni dei Turchi in Friuli, 361.
Neff. De Paolo diacono Festi epitomatore, 168.
Noiret (*Hippolyte*). Documents inédits pour servir à l'histoire de la domination vénitienne en Crète, 1380-1485, 133.
Novati (*Fr.*). Epistolario di Coluccio Salutati, 371.
Occella (*P.*). Il guanto, 160.
Padrin. Il principato di Giacomo Carrara, primo signore di Padova, 362.
Palma (*N.*). Storia ecclesiastica e civile di Teramo e dioc. Aprutina, 165.
Pellegrini. Di alcuni paesi della montagna Lucchese, 164.
Peruchetti. Della chiesa di Centallo, 163.
Piccarolo. La bella Galiana, leggenda Viterbense, 179.
Piscinelli Taeggi. Le miniature dei cod. Cassinesi, 380.
Ratto. Gli statuti del comune di Savoia, 368.
Raulich (*Italo*). La caduta dei Carraresi signori di Padova, 363.
Ricci. L'ultimo refugio di Dante Alighieri, 373.
Rocca. Di alcuni commenti della Divina Commedia, 375.
Rumor. Bibliographia della città e provincia di Vicenza, 161.
Sabbadini. Biografia documentata di Giov. Aurispa, 381.
Salvi. Il card. Egidio Albornoz e gli archivî di Sanguinesio, 370.
Sandoval (*A. de*). Historia de S. Catalina de Siena, 377.
Schepss. Zu Boethius, 148.
Schimer. Dante Alighieri's Stellung zu Kirche und Staat, 374.
Simoneschi. Studî pisani, 179.
Siragusa. L'ingegno, il sapere e gl' intendimenti di Roberto d'Angiò, 380.
Smilari. Gli Albanesi in Italia, 166.
Sutter. Johannes von Vicenza u. d. italien. Friedensbewegung, 1233, 175.
Symonds. Dante; son temps, son œuvre, son génie, trad. fr. par Augis, 372.
Tassini (*G.*). Feste, spettacoli, divertimenti e piaceri degli antichi Veneziani, 160.
Tessiore. Cronologia storica della città di Chieri, 163.
Tommasini (*Oreste*). Scritti di storia e critica, 379.
Tononi. Note storiche e rime politiche e morali tra gli atti di un notaio piacentino del sec. xv, 364.

Tosti (Dom *Luigi*). Storia della badia di Montecassino, 165.
Uzielli. Sui ritratti di Paolo dal Pozzo-Toscanelli, 363.
Valmaggi. Lo spirito antifemminile nel medio evo, 159.
Vassallo. La chiesa di SS. Apostoli in Asti, 367.
Vayra (*Pietro*). Diploma di Lodovico Pio e Lotario, 171.
Vidari. Frammenti cronistorici dell' agro Ticinese, 162.
Vit (*A. de*). Cunizza da Romano, 175.
Volpi (*G.*). Il bel giovane nella letterature volgare del sec. xv, 360.
Williams (*W. Klapp*). Development of Municipal unity in the lombard Communes, 161.
Wrede. Ueber die Sprache der Ostrogothen in Italien, 167.
Yriarte. Autour des Borgia, 379.
Zanandreis et *Biadego*. Le vite dei pittori, scultori ed architetti veronesi, 161.
Zdekauer. Il capitolo del placito del com. di Siena, 179.
— Breve et ordinamenta populi Pistorii, a. 1283, 179.
— Studî sul documento privato italiano nei sec. x-xii, 170.
Zippel. Niccolò Niccoli, 377.

SUISSE.

Brandstetter (*J.-L.*). Repertorium über die in den Zeit- und Sammelschriften der Jahre 1812-1890 enthaltenen Aufsætze und Mittheilungen schweizerischen Inhalts, 237.
Haug. Der Briefwechsel der Brüder Müller, 1789-1809, 238.
Schweizer (Dr *P.*). Geschichte der schweizerischen Neutralitæt, 238.
Vulliemin (*Ch.*). Louis Vulliemin, d'après sa correspondance et ses écrits, 238.
Wartmann (Dr *H.*). Urkundenbuch der Abtei Sanct-Gallen, 237.
Wyss (*Fred. de*). Abhandlungen zur Geschichte des schweizerischen œffentlichen Rechts, 237.

BIBLIOGRAPHIE.

Camus. Notices et extraits de mss. français de Modène antérieurs au xvie s., 369.
Carini (Mgr *Isidoro*). La biblioteca vaticana, 239.
Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale, 128.
Catalogue général des mss. des bibliothèques de France, 125, 449.
Fumagalli. Bibliografia etiopia, 239.
Gerspach. Répertoire détaillé des tapisseries exécutées aux Gobelins, 1662-1892, 137.
Gottlieb. Ueber mittelalterliche Bibliotheken, 157.
Indices chronologici ad Antiquitates italicas medii aevi et ad Opera minora L.-A. Muratori, 157.
Martini. Catalogo dei mss. greci esistenti nelle biblioteche italiane, 238.
Mazzatinti (*Gius.*). Inventari dei mss. delle biblioteche d'Italia, 156.
Narducci. Catalogus cod. mss. praeter graecos et orientales in bibliotheca angelica, olim S. Augustini de urbe, 239.
Paoli (*C.*). I codici Ashburnhamiani, 156.
Year-book of the scientific and learned societies of Great Britain and Ireland, 462.
Zanotti-Bianco. Elenco degli scritti relativi alla storia delle guerre e battaglie, 157.

VOYAGES.

Michelet (*J.*). Sur les chemins de l'Europe, 154.
Pagani. La Piacentinità di C. Colombo, 368.
Desimoni (*Corn.*). Di alcuni recenti giudizî intorno alla patria di C. Colombo, 368.
Geleich. La scoperta d'America e Cristoforo Colombo nella letteratura moderna, 368.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

Al. Cartellieri. L'avènement de Philippe-Auguste (1179-1180). *Premier article.* 241
M. Ostrogorsky. Les origines des associations politiques et des organisations de parti en Angleterre 259
F.-T. Perrens. Sur une page incomplète de l'histoire de Port-Royal. *Suite et fin* 1

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

A. Desclozeaux. Observations critiques sur les *Économies royales. Suite et fin* 43, 316
Baron Du Casse. Journal et correspondance de la reine Catherine de Wurtemberg. *Suite et fin* 80
P. Dupuich. Un procès criminel au xviie siècle. 53
Ch.-V. Langlois. Les Anglais du moyen âge, d'après les sources françaises. 298
Vauchelet. Le général Gobert. *Suite et fin* 74

BULLETIN HISTORIQUE.

France, par L. Farges, A. Molinier et G. Monod 125, 323
— Nécrologie : Hippolyte Taine, le baron A. Du Casse, par G. Monod 100, 124
— — Xavier Mossmann, par Rod. Reuss 120
Italie. Publications relatives à l'histoire du moyen âge, par C. Cipolla 156, 358

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Acta et decreta sacrorum conciliorum recentiorum collectio Lacensis. (**P. Viollet.**). 196
P. Bonnassieux. Les grandes compagnies de commerce. (**L. Malavialle.**). 400
Fr. Decrue. Le parti des Politiques au lendemain de la Saint-Barthélemy. La Molle et Coconat. (**J.-H. Mariéjol.**). 394
Dr Fr. Dittrich. Nuntiaturberichte Giovanni Morones vom Königshofe, 1539-40. (**M. Philippson.**) 388
Grellet-Dumazeau. Les exilés de Bourges, 1753-54. (**M. M.**). 398
D. Hannay. Rodney. (**H. P.**). 404
Henze. De civitatibus liberis quae fuerunt in provinciis populi romani. (**C. Jullian.**) 182

Pages
B. Hilliger. Die Wahl Pius' V zum Papste. **(H. Vast.)** . . 385
Jumpertz. Der rœmisch-karthagische Krieg in Spanien, 211-206. **(C. Jullian.)** 183
Dr Ottokar Lorenz. Die Geschichtswissenschaft in Hauptrichtungen und Aufgaben kritisch erörtert. **(A. Guilland.)** 191
E. Marcks. Gaspard von Coligny. Vol. I. **(M. Philippson.)** . 391
Nunziaturberichte aus Deutschland nebst ergænzenden Actenstücken. **(J. Guiraud.)** 184
H. Pirenne. Bibliographie de l'histoire de Belgique. **(P. Fredericq.)** 413
Dr H. Ulmann. Kaiser Maximilian I, auf urkundlicher Grundlage dargestellt. **(G. Blondel.)** 382

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres. 208, 423
2. Académie des sciences morales et politiques 424
3. Académie nationale de Reims 212
4. L'Ami des monuments et des arts 203
5. Annales de Bretagne 426
6. Annales de l'École libre des sciences politiques . . . 419
7. Annales de l'Est 426
8. Annales de la faculté des lettres de Bordeaux. . . . 211
9. Annales du Midi 210
10. Bibliothèque de l'École des chartes 199, 417
11. Bulletin critique 204, 420
12. Bulletin de correspondance hellénique 202
13. Bulletin d'histoire ecclésiastique 427
14. Le Correspondant 207, 422
15. Études religieuses et littéraires 207
16. Journal des Savants 206, 420
17. Mélanges d'archéologie et d'histoire 201
18. Nouvelle Revue historique de droit 203
19. Polybiblion 206
20. La Révolution française 200, 418
21. Revue archéologique 418
22. Revue celtique 202, 419
23. Revue critique d'histoire et de littérature 205, 421
24. Revue de l'Agenais 211
25. Revue de Champagne et de Brie 211
26. Revue de Gascogne 211, 427
27. Revue de l'Histoire des religions 202, 419
28. Revue de Saintonge et d'Aunis 212, 427
29. Revue de sociologie 204

Pages
30. Revue des Deux-Mondes 207, 422
31. Revue des Études grecques 201
32. Revue des Études juives 419
33. Revue des Questions historiques 198
34. Revue internationale de sociologie 419
35. Revue historique et archéologique du Maine 427
36. Revue maritime et coloniale 203
37. Société de l'Histoire de Paris 427
38. Société d'émulation de l'Ain 426
39. Société de l'Histoire du protestantisme français . . . 210, 425
40. Société des amis des monuments parisiens. 204
41. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. 428
42. Société historique et archéologique de Tarn-et-Garonne. 428
43. Société nationale des Antiquaires de France 208, 424
44. Toung Pao 202

ALLEMAGNE.

1. K. Akademie der Wissenschaften (Berlin). 217, 436
2. K. Akademie der Wissenschaften (Munich) 437
3. Archiv f. Kirchengeschichte des Mittelalters 213
4. Baltische Studien 219
5. Brandenburgia 217
6. Byzantinische Zeitschrift 213, 430
7. Forschungen zur brandeb. und preuss. Geschichte . . 217
8. K. Gesellschaft d. Wissenschaften zu Gœttingen . . 216
9. Gœttingische gelehrte Anzeigen 215
10. Hermes 434
11. Historische Zeitschrift. 428
12. Historisches Jahrbuch 212, 430
13. Jahrbuch des k. d. archæolog. Instituts. 446
14. Der Katholik. 432
15. Mittheilungen d. d. archæolog. Instituts 435
16. Neue kirchliche Zeitschrift 432
17. Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. . . 434
18. Neues Archiv 431
19. Niederlausitzer Mittheilungen 219
20. Philologus 435
21. Rheinisches Museum für Philologie 435
22. Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften 216
23. Theologische Studien und Kritiken 432
24. Westdeutsche Zeitschrift 219
25. Zeitschrift d. d. morgenlændischen Gesellschaft. . . 436
26. Zeitschrift d. westpreussischen Geschichtsvereins . . 218
27. Zeitschrift für Assyriologie 433
28. Zeitschrift für deutsches Alterthum 216
29. Zeitschrift für deutsche Philologie 216

Pages
30. Zeitschrift für katholische Theologie. 433
31. Zeitschrift für Kirchengeschichte. 215,433
32. Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie 215,433

AUTRICHE-HONGRIE.

1. Académie des sciences de Cracovie 220,439
2. Archæologisch-epigraphische Mittheilungen 438
3. Archiv f. œsterreich. Geschichte 437
4. Blætter d. Vereins f. Landeskunde Niederœsterreichs. 219
5. Carinthia 220
6. Mittheilungen d. Instituts f. œsterr. Geschichtsforsch. 438
7. Mittheilungen d. Vereins f. Gesch. d. Deutschen in B. 439

ILES BRITANNIQUES.

1. The Academy 221,441
2. The Athenaeum 221,441
3. The Contemporary Review 222
4. Edinburgh Review. 443
5. The English historical Review. 440
6. The Nineteenth Century 222,442
7. Quarterly Review 443

BELGIQUE.

1. Bulletin de l'Académie royale des sciences 444
2. Bulletin de la Société royale de géographie 444
3. Bulletin des commissions royales d'art et d'archéol. . 444

ITALIE.

1. Accademia dei Lincei. 222
2. Archivio della società romana di storia patria . . . 228
3. Archivio storico italiano. 225
4. Archivio storico lombardo 225
5. Archivio storico per le provincie napoletane 227
6. Archivio storico siciliano 228
7. R. Deputazione di st. patria per le prov. de Romagna. 228
8. Nuovo archivio veneto 227
9. Rivista storica italiana 224

ESPAGNE.

1. R. Academia de la historia. 229

Chronique et Bibliographie 230,445
Liste des livres déposés au bureau de la Revue 465
Index bibliographique 467

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.